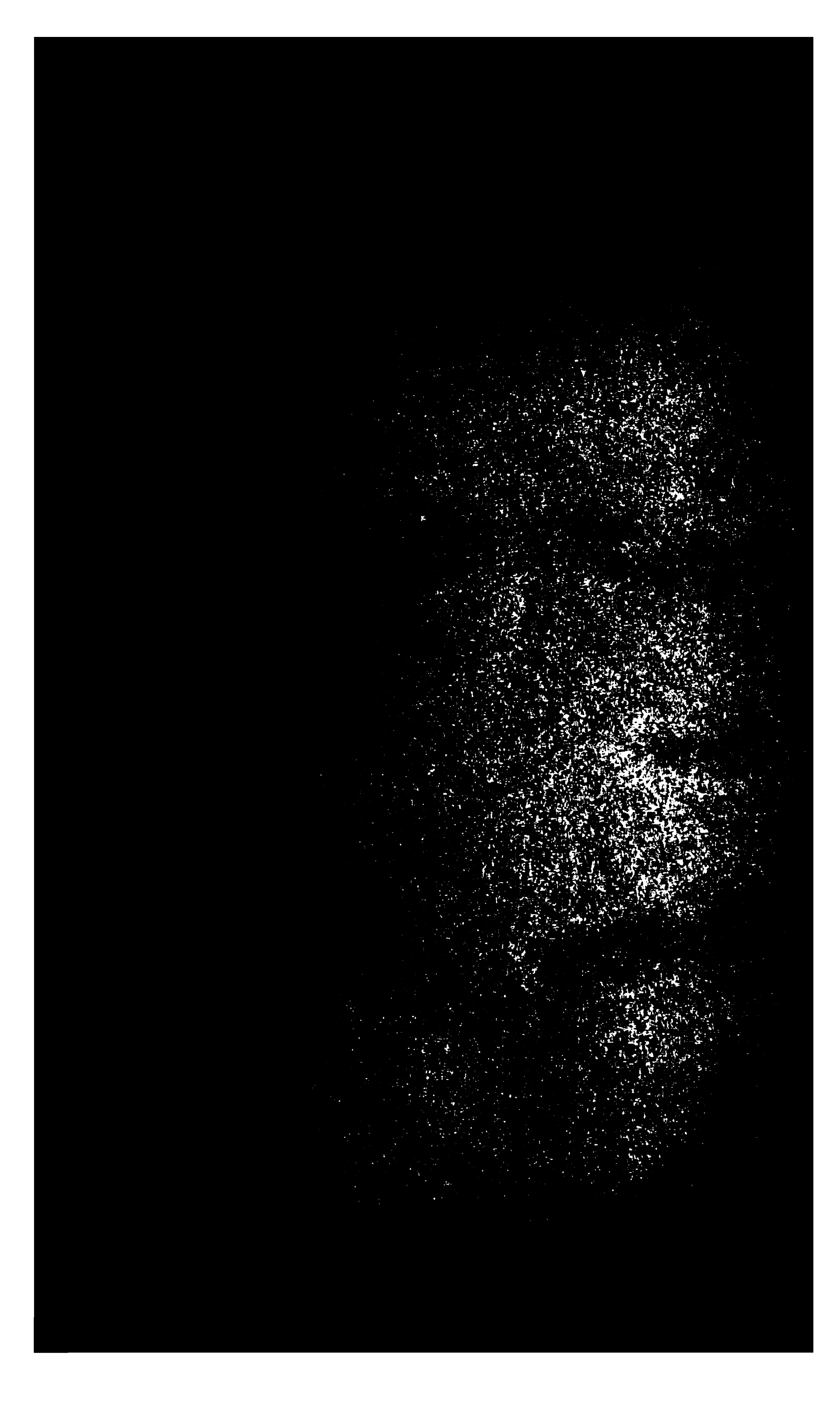














JUSQU'À NOS JOURS,

PUBLIÉE PAR

FIRMIN DIDOT FRÈRES,

M. LE Dʳ HOEFER.

Tome Vingt-Quatrième.

PARIS,

FRÈRES, FILS ET Cⁱᵉ, ÉDITEURS,

M DCCC LVIII.

NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS.

J

[illegible] dit le chevalier [illegible] l'école romaine, naquit [illegible] de Naples, en [illegible]

[illegible] du talent, comme il le fit dans l'*Ascension* de Saint-Jean de Latran, la *Gloire de la Vierge* de Saint-Chrysogone, et surtout dans les fresques du Capitole, la *Naissance de Romulus* et la *Bataille de Tullus Hostilius contre les Véiens*, compositions qui sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Dans d'autres ouvrages, au contraire, et malheureusement c'est le plus grand nombre, il abuse de sa facilité jusqu'à la négligence. Ce fut surtout dans sa vieillesse qu'il se laissa ainsi entraîner. On peut comparer ses deux manières en voyant au Capitole, dans la même salle, les deux peintures que nous avons citées et quatre autres sujets exécutés quarante ans plus tard, *Romulus traçant l'enceinte de Rome*, *l'Enlèvement des Sabines*, *le Combat des Horaces*, et *Numa confiant aux Vestales la garde du feu sacré*.

Venu en France en 1600, avec le cardinal Aldobrandini, à l'occasion du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, il fut nommé par ce prince chevalier de l'ordre de Saint-Michel. A son retour, Clément VIII lui conféra l'ordre du Christ. Dès lors l'orgueil du *chevalier d'Arpin* ne connut plus de bornes. Ayant insulté le Caravage, il refusa de se battre avec lui, parce qu'il n'était pas chevalier; [illegible] ayant provoqué Annibal Carrache, qui s'était permis de ne pas l'admirer, il fut refusé à son tour. « Mon arme, dit le grand maître bolonais, c'est le pinceau, et non pas l'épée; c'est à cette arme que je le défie. » Chargé d'honneurs, comblé de richesses par dix papes, qui tous l'avaient protégé, le Josépin mourut octogénaire, et fut enterré en grande pompe dans l'église de Saint-Jean de Latran. Nous ne passerons pas en revue les innombrables ouvrages qu'il exécuta pendant sa longue carrière; nous nous contenterons d'indiquer les principaux : Rome, au palais Chigi, *La Charité*; — au palais Sciarra, un *Ecce Homo*; — au

[illegible] François, le *Saint* en extase ; — [illegible], au cloître de Saint-Onuphre, la *Vie de ce saint* [illegible] à fresque. — Naples, au Musée : [illegible] *La Madeleine*, *La Samaritaine*, *Le Christ au jardin des Oliviers*, et un *Chœur d'anges*. — Florence, [illegible] — Paris, au Louvre : *Diane et Actéon*, *Adam et Ève chassés du paradis terrestre*. — Lucques : *Triton portant une Nymphe*. — Dresde : une *Bataille*. — Munich : à la Pinacothèque, *La Vierge avec sainte Claire et un pape*. — Vienne, *Persée et Andromède*.

Le [illegible] a gravé à l'eau-forte quelques pièces de sa composition, dont la plus importante est une *Assomption de la Vierge*. Parmi les nombreux [illegible]

[illegible]

[illegible] (Miklós ou Nicolas), baron, romancier hongrois, né le 28 avril 17[illegible], à Torda (Transylvanie). [illegible]

[illegible] Walter Scott, le style [illegible]

[illegible] Toutefois au théâtre, où il s'e[illegible] à plusieurs reprises, il ne rencontra que [illegible] succès d'estime. Le baron Josika joua da[illegible] [illegible] de 1848 un rôle politique qui [illegible] [illegible] de Tr[illegible] [illegible] l'année précé[illegible] le comitat de Szolnok, il s'était rendu facile[illegible] populaire par ses votes constants contre [illegible] [illegible] sa timidité naturelle, qui l'em[illegible] [illegible] se produire à la tribune, l'ava[illegible] reléguer au second rang des chefs de l'op[illegible]tion. Nommé membre du comité de défens[illegible] [illegible] à la dé[illegible]tion d'indépendance du 14 avril 1849, siég[illegible] tribunal de grâce, établi à Pesth, suivit le [illegible]vernement à Debreczin, puis à Arad, [illegible] obligé, après la catastrophe de Vilagos, de [illegible]cher son salut dans la fuite. Condamné à [illegible] par contumace, il fut, au mois de sept[illegible] 1851, pendu en effigie à Pesth, ainsi que t[illegible] cinq partisans de Kossuth. Marié en sec[illegible] noces, en 1847, avec la baronne Julia P[illegible] [illegible], une des femmes les plus distingué[illegible] la Hongrie, il réside depuis 1850 à Bru[illegible] [illegible] [illegible] *Magyar Hirlap*, feuille politique. [illegible] Josika a été plus d'une fois confond[illegible] [illegible] de l'Allemagne [illegible] le baron Samuel J[illegible] qui a pris aussi une part très-active aux [illegible] de l'ancienne diète de Transylvanie. Par[illegible] nombreux romans, nous citerons : *Abafi* [illegible] 1836 ; 2ᵉ édit., 1851, que l'on regarde comme [illegible] meilleur ouvrage ; — *Az utolso Bátori* (L[illegible] [illegible] des Bathory), 2ᵉ édit., 1840, 3 vol[illegible] [illegible] ; 2ᵉ édit., 1845, 4 vol. ; — [illegible] [illegible] 1843, 4 vol. ; [illegible] (Étienne Josika), 1847, [illegible] aventures d'un des ancêtres de l'auteur ; — [illegible] (La Famille Mailly), Leipzig, [illegible] 2 vol., en allemand ; — *Egy Magyar Csal[illegible]* [illegible] (Une famille hongroise [illegible] la révolution), [illegible], 1854, 4 vol[illegible] ouvrages du baron Josika, qui forment [illegible] d'hui plus de soixante-dix volumes, ont été [illegible] que tous traduits en allemand, soit par [illegible] soit par sa seconde femme. Paul Lou[illegible]

[illegible] *Conversations-Lexikon*. — Pierer, *Universal-Le[illegible]* [illegible] — *English Cyclopædia*. [illegible]

[illegible], *Voy.* Dupaz[illegible] [illegible]

[illegible] (Saint), célèbre solitaire fr[illegible] mort le 13 décembre 668, était fils de [illegible] de [illegible], et frère de Judicael, qui [illegible] [illegible] le titre de roi de Bretagne. Ce [illegible] [illegible] de quitter ses États pour s[illegible] [illegible] Josse, son frère, de r[illegible] [illegible] serviteur de Dieu, demanda huit [illegible] de réflexion, et, sur ces entrefaites, sept p[illegible] [illegible] pour [illegible]

[illegible]

*JOUBE (Étienne) [illegible] 20 mars 1766 [illegible] 1839 à Verdun (Meuse) [illegible] 29 [illegible] de [illegible] [illegible] plus tard [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de grands services [illegible] septembre 1814 [illegible] à la dernière campagne [illegible] 15 août 1815 [illegible] fanterie, et nommé maréchal de camp [illegible] raire le 22 octobre 1815 [illegible]

Victoires et Conquêtes. — [illegible]

JOUBERT (Émile) [illegible] Chartres (?) en 1686, mort [illegible] le 2 décembre 1765 (2). [illegible] Châtelet de Paris, il [illegible] cre, licencié de Sorbonne, et fut reçu [illegible] de la cathédrale de Chartres, le 9 mars 1760. [illegible] nistes, il fut exclu du chapitre, en 1765 [illegible] retraite il s'adonna à la littérature. On a de lui : *L'Argenis de Barclay*, traduction nouvelle ; Chartres, 1732, 2 vol. in-12 ; — [illegible] sur l'état du commerce en Espagne [illegible] rois de la première et de la seconde race ; Paris, 1763, in-12.

B—n (de Chartres).

Journal de Verdun, juillet [illegible] p. [illegible]

JOUBERT (Pierre), pharmacien français, né à Paris en 1746, mort en 1796. [illegible] vres, il apprit la pharmacie avec [illegible] Laborie, et publia en 1777 l'analyse de la [illegible] cine de Colombo. Reçu membre du Collège de Pharmacie en 1779, il y fut nommé professeur adjoint de chimie, et prévôt en l'an [illegible] donna un nouveau procédé pour préparer l'oxyde noir de fer nommé *Æthiops* martial. Il [illegible]

(1) A Paris, suivant Brillon, additions [illegible]
(2) *Regist. Capitul.* mss, p. [illegible]

[illegible]

— Michaud, Histoire des Croisades, t. II.

JOSSELIN II de Courtenai, comte d'Édesse, fils et successeur du précédent, mort en 1147. [illegible] le Jeune [illegible] la ville fut prise [illegible] après vingt-huit jours de siége [illegible] une chronique contemporaine [illegible] des vieillards et des [illegible]. Cependant [illegible] l'année suivante, Josselin [illegible]

[illegible] les habitants, et le détruisit de fond en comble. Cet événement eut un [illegible] en Europe, et détermina [illegible]. Le jeune Josselin [illegible] dans la ville d'Alep.

[illegible] Josselin de Courtenay, fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Harel, en 1165, resta [illegible] dix ans prisonnier. Son cousin Baudouin, roi de Jérusalem, le rachète et lui nomma sénéchal, puis régent du royaume de Jérusalem. [illegible], dans le Dictionn. encyc. de la France, [illegible]

Guillaume de Tyr, l. XVI, c. 4. — Reynaud [illegible], dans les Scriptores Rerum Italicarum de Muratori. — Michaud, Histoire des Croisades, t. II.

JOSSELYN (John), littérateur anglais, né dans la première moitié du dix-septième siècle. On n'a aucun renseignement sur sa vie; on sait seulement qu'à deux reprises, en 1638 et en 1671, il fit un voyage aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et qu'il résida plusieurs années à Boston. Dans ses ouvrages, il traite de préférence les questions qui se rattachent à l'histoire naturelle, bien qu'on y rencontre beaucoup de détails curieux sur les mœurs et la société de l'Amérique à cette époque. On a de lui : New England's Rarities discovered in birds, beasts, fishes, serpents, plants of that country; Londres, 1672, in-4°, fig.; — Chronological observations of America; ibid., 1673; — Account of two Voyages to New England; ibid., 1674.

P. L—y.

American Cyclopaedia, 1858, t. Ier.

JOST (Isaac-Marc), érudit allemand, né le 22 février 1793, à Bernbourg. Appartenant à une famille israélite, il ouvrit en 1816 à Berlin un cours de philologie, dont il ne voulut pas permettre l'accès aux chrétiens. Depuis 1835 il est attaché à une académie juive de Berlin, destinée à l'enseignement professionnel. Très-dévoué aux intérêts de sa religion, il a dirigé, de 1841 à 1842, un journal intitulé Sion, avec M. Creizenach. On a de lui : Geschichte der Israeliten (Histoire des Israélites); Berlin, 1820-1829, 9 vol. in-8°; — Neue Geschichte der Israeliten von 1815-1845; ibid., 1846-1847, 3 vol., complément de la précédente; — Allgemeine Geschichte des jüdischen Volkes (Histoire générale du peuple juif); ibid., 1831-1832, 2 vol.; — une traduction de la Mischna, avec commentaire; ibid., 1832-1834, 6 vol.; — Die Israelitischen Annalen (Les Annales israélites); Francfort, 1839-1841; — Lehrbuch der englische Sprachen (Manuel de Langue Anglaise); Berlin, 1826, avec [illegible]; — Theoretisch-praktisch Handbuch zum Unterricht (Traité théorique et pratique de l'Éducation); ibid., 1835; — Lehrbuch des hoch deutschen Ausdrucks (Traité du haut allemand); Brunswick, 1852.

P. L—y.

Pierer, Universal Lexikon. — Gersdorf, Repertorium.

JOSUÉ, fils de Nun, successeur de Moïse, dans

[illegible]

[illegible] Gabaonites [illegible] ils se présentèrent à Josué avec des [illegible] usés et porteurs de provisions [illegible] semblaient avariées et desséchées. [illegible] d'Israel qu'ils venaient de loin pour [illegible] alliance, et comme preuve ils lui montrèrent dans quel état les avait mis leur long voyage. Josué et les anciens de son peuple accédèrent à leur [illegible], et jurèrent l'alliance. Le stratagème des Gabaonites fut bientôt découvert; il n'était plus temps de revenir sur une alliance jurée au nom du Seigneur. Josué et les anciens du peuple d'Israël déclarèrent aux Gabaonites menteurs qu'ils seraient réduits à une dure servitude; qu'ils couperaient le bois et porteraient l'eau du peuple par eux induit en erreur. Cependant, Josué les protégea contre Adonisédec, roi des Jébuséens et les alliés de ce prince, irrités de leur défection. Il défit la ligue, ou plutôt le ciel triompha pour lui : « il fit pleuvoir [illegible] pierres sur les ennemis des [illegible], et il en périt [illegible] sous le poids de cette grêle que par [illegible]. Josué voulut ce jour-là [illegible] de ses ennemis ; il les poursuivit, [illegible] Soleil de s'arrêter et à la Lune [illegible] vallée d'Elom. L'autorité de ce miracle fut depuis invoquée pour combattre les astronomes qui les premiers enseignaient le véritable mouvement de la Terre.

Josué poursuivit le cours de ses victoires ; il remplissait une mission divine, et, selon les habitudes de ces temps reculés, ce fut une guerre sans merci ni miséricorde. Le lieutenant de Moïse conquit la terre située au delà du Jourdain, depuis le levant à partir de la vallée d'Arnon jusqu'au mont Hermon et toute la terre d'Arabie. Selon l'Écriture (Josué, XII) [illegible] par le glaive de Josué, au [illegible]. Il y en eut cependant qui échappèrent au sort commun, et Josué était trop avancé en âge pour espérer les réduire sous [illegible]. Il dut se borner à obéir à [illegible] entre les tribus les [illegible] terres conquises. Il procéda à cette [illegible], secondé par le grand prêtre Éléazar et les chefs des tribus. Le pays tout entier fut tiré au sort et par portions, sauf les parties réservées à certaines tribus. Les lévites eurent un lot particulier, en dehors de celui des autres tribus, parce que le sacerdoce du Seigneur devait constituer leur part. On [illegible] quarante-huit villes. Josué rendit tributaires les Cananéens, qui résistaient encore. Il eut la satisfaction de voir son peuple, qu'il avait

[illegible]

[illegible] 1050. [illegible] après l'an 1050. [illegible]

[illegible] on l'a [illegible] dans l'abbaye de Cluny [illegible] chancelier. On [illegible] de l'église de Saint-Pierre, à Cluny, l'épitaphe d'un certain Jotsald, [illegible] de l'an 1050 [illegible] de Saint-Claude [illegible] ce nom est peu connu [illegible] de Saint-Claude [illegible] de Cluny. On a de Jotsald une Vie de [illegible], qui a été publiée par Mabillon dans ses Act. SS. O. S. B., t. VIII; — et un poème [illegible] : [illegible] dans la Bibliotheca Cluniacensis, p. 329-331. B. H.

[illegible], t. VII, p. 87.

[illegible] (*[illegible]*), publiciste belge, né en 180[illegible] à [illegible] (province de Brabant). [illegible] à Bruxelles, il contribua de bonne heure [illegible] l'opposition la plus [illegible] de la [illegible] de nombreux articles [illegible] dans le *Courrier des Pays-Bas* [illegible]. Lors de la révolution de septembre 1830, il siégea au congrès national, [illegible] du duc de [illegible], à l'exclusion [illegible] à la chambre des représentants, où il a [illegible] depuis 1831. [illegible] un des [illegible] et des plus [illegible] du clergé. On a de lui plusieurs écrits politiques : *Guillaume*

[illegible]

[illegible] *Géographie de Paris* [illegible] de cette société [illegible] vaux [illegible] *Souvenir* [illegible] le t. X, année 1829 de ce [illegible] formé des notes et des [illegible] auteurs qui ont [illegible] Paris, tels que MM. [illegible] cologne.

Discours prononcé, le [illegible] sur [illegible] de M. Jomard.

JOUBERT (*Laurent*), médecin français, naquit à Valence (Dauphiné), le [illegible] et mourut à Lombers (Languedoc), le 21 octobre 1582. En 1550 il se rendit à Montpellier pour y étudier la médecine. Reçu bachelier l'année suivante, il fut envoyé, selon l'usage d'alors, dans une autre ville pour s'initier à la pratique de son art, et se fixa d'abord à Aubenas, puis à Montbrison, où il se lia avec le [illegible] Papon. Après avoir visité les universités de Padoue, de Ferrare, de Bologne, de [illegible] et de Paris, il revint à Montpellier pour y prendre le diplôme de docteur (1558), et en 1567 il succéda à Rondelet, son maître, dans la chaire d'[illegible]. En 1569, et quoiqu'il professât [illegible] protestante, il fut attaché, en qualité de chirurgien, à l'armée royale commandée par le duc d'Anjou ; et c'est du camp de ce prince, de Colonges-les-Royaux (Poitou), le 1[er] janvier 1570, qu'est daté le *Traité des Arcbusades*. En 1573, il devint chancelier de l'université, dignité qu'avait laissée vacante la mort d'Ant. Saporta. En 1579, le duc d'Anjou, devenu roi de France (Henri III), l'appela à Paris, pour le consulter sur la stérilité de la reine ; mais toutes les ressources de son art échouèrent contre l'impuissance [illegible] de ce prince. Joubert quitta néanmoins la cour avec le titre de médecin ordinaire du roi. Il était déjà médecin du roi de Navarre. Le bruit que la nouveauté et la hardiesse de ses opinions firent dans le monde médical lui procura une clientèle immense. On l'appelait souvent au loin pour des cas difficiles ou désespérés. Ce fut en revenant de Toulouse, où il était allé voir des malades, qu'il mourut, à Lombers, des suites d'une dyssenterie. Haller l'appelle *vir acutis* [illegible]. Homme d'esprit et de grand savoir, Joubert a détruit une foule de préjugés qui avaient acquis la sanction du temps. Deux de ses ouvrages, le *Traité du Ris* et les *Erreurs populaires*, dédiés par lui à Marguerite de Navarre, sont écrits

[illegible]

[illegible] ; il [illegible] en [illegible] les [illegible] et les [illegible]. Ces [illegible], [illegible] de son temps, [illegible] une [illegible] parmi les médecins, et furent l'origine d'une longue polémique entre [illegible], [illegible], J. Veyras, [illegible] Guillemeau et [illegible]; — *Brief Discours en forme d'épître touchant la curation des arcbusades*; Paris, 1570, in-8°; — *Opuscula olim discipulis suis publice dictata*; Lyon, 1571, in-8°; — *Medicinæ Practicæ priores Libri tres*; Genève, 1572, in-8°. Il y a eu trois éditions de cet ouvrage; — *Sentence de deux belles questions sur la curation des arcbusades et autres playes*; Genève, 1577, in-12; — *Isagoge Therapeutices* [illegible]. *Eiusdem De Affectibus Pilorum et cutis, præsertim capitis, et de cephalalgia. De Affectibus internis partium thoracis*; Lyon, 1577, in-16; — *Erreurs populaires au fait de la medecine et regime de santé... Ceci est de toute l'œuvre la première partie contenant cinq livres, avec l'indice des matières qui seront traictées es autres*; Bordeaux, 1578, in-16, souvent réimprimé. La dédicace des trois premières éditions est adressée à Marguerite de Navarre que Joubert appelle « l'une des plus chastes et des plus vertueuses princesses du monde »; mais les matières [illegible] traitées dans l'ouvrage ayant généralement fait regarder cette dédicace comme inconvenante, il la supprima dans les suivantes, et en mit une autre à l'adresse de Pibrac; — *Seconde partie des Erreurs populaires, et Propos vulgaires, touchant la medecine et le regime de santé*; Paris, 1579, in-8°: souvent réimprimé. Les deux parties ont été publiées ensemble, sous le titre de *La première et seconde Partie des Erreurs populaires*, etc.; Paris, 1587, in-8°: souvent réimprimé. Ces deux parties ont été traduites en latin, *cum notis Joan. Borgesii*; Anvers, Plantin, 1600, in-8°; en italien, par Lucchi, Florence, 1592, in-4°. L'ouvrage entier, tel que Joubert l'avait conçu, devait être divisé en 6 parties et contenir 30 livres; mais, dégoûté par les [illegible] auxquelles l'inconvenance de la dédicace et la hardiesse de ses opinions l'exposèrent, il ne donna pas de suite à son projet. Cependant le grand succès de son livre ayant fait désirer la continuation, le médecin [illegible] Bachot en donna une 3e partie; Lyon, 1626, in-8°; — *Question des Huiles traictée problématiquement. Item, Censure de quelques opinions touchant la décoction pour les arquebusades* (Genève); 1578, in-12; — *Pharmacopœa*; Lyon, 1579, in-8°; trad. en français par J.-P. Zangmaistre, sous le titre de *La Pharmacopée de M. Laur. Joubert*; Lyon, 1581, in-12, souvent réimprimée; — *Oratio de Præstantia futuri excellentis medici, habita in celeberr. academia Valentina*; Genève, 1580, in-8°; — *Operum latinorum Tomus primus*

[illegible] lui [illegible] *Surprise* [illegible] *Rencontre des* [illegible] la réfutation [illegible] très [illegible] opposa à un adversaire [illegible] *La Gaieté* [illegible] 1603 [illegible] 1606, il fut [illegible] à la *Réponse du poète Angoulevent* [illegible] fanfaron de l'Espagne, voulant [illegible] d'Angoulevent, pris le titre [illegible] l'objet [illegible] *Sot, écho satyrique* (1). Quelques [illegible] cules, mais d'un faible intérêt [illegible] rattachant à ce singulier personnage. Le [illegible] auteur du *Manuel des* [illegible] hors un volume de poésies [illegible] titulé: *Les Satyres bastardes et autres œuvres folastres du cadet Angoulevent*; Paris, 1615. Ce recueil n'a point été réimprimé, et il est devenu presque introuvable; les bibliophiles le recherchent avec avidité; il s'est élevé à 141 fr. à l'une des ventes de Ch. Nodier. [illegible]

[illegible] La Place, *Choix des Mercures*, t. LVI [illegible] *Mémoires* [illegible] *Histoire* [illegible] par les frères Parfaict, t. III [illegible] *Bibliophile* [illegible] tom. V [illegible]

JOUBERT (Le P. Joseph), lexicographe français, jésuite de Lyon, mort dans cette ville, le 20 février 1719 suivant le P. Colonia, en 1720 suivant Sabatier. Le P. Joubert s'est fait connaître par son *Dictionnaire Français-Latin, tiré des auteurs originaux et classiques de l'une et l'autre langue*, dédié au prince des Asturies; Lyon, 1709, in-4°, et 1753, in-4°, ouvrage très-estimé, mais qu'ont fait oublier les dictionnaires donnés depuis par le P. Lebrun, par Noël, par de Wailly, etc., qui, néanmoins, ont profité de ses laborieuses recherches. Le P. Joubert avait composé son *Dictionnaire* au collége de la Trinité, où il fut longtemps professeur de basses classes. Il est auteur aussi de quelques panégyriques qui ont été publiés sous un autre nom que le sien. G. DE F.

Colonia, *Hist. Littér.*, t. XI. — *Mém. de Trévoux*, [illegible] — Sabatier, *Siècles Littéraires*.

JOUBERT (François), écrivain religieux français, né à Montpellier, le 12 octobre 1689, mort à Paris, le 23 décembre 1763. Fils du syndic des états de Languedoc, il exerça lui-même cette charge avant d'entrer dans la [illegible]

(1) Cet opuscule, devenu extrêmement rare, a été réimprimé dans la curieuse collection publiée par M. Éd. Fournier sous le titre de *Variétés Historiques et Littéraires* (voir tom. VII, p. 87). *La Surprise et Fustigation* [illegible] comprise dans le même recueil, tom. VIII, p. [illegible]

[illegible]

[illegible] a eu part à la composition [illegible] de Montpellier, et de l'Office pour la fête [illegible] de Notre-Dame des Tables, qui se célèbre dans l'église paroissiale [illegible] à Montpellier, le 31 août. J. V.

[illegible]

[illegible] (Philippe-Laurent), baron [illegible], mort à Paris, le [illegible] 1792. Il succéda à son père [illegible] de Montpellier [illegible] 1777 [illegible] chefs-d'œuvre de peinture [illegible] la Galerie de Florence [illegible]

[illegible]

[illegible] (1779). [illegible] 2. V. [illegible]

[illegible] à la bataille de Novi, le 28 thermidor an VII (15 août 1799). Il n'avait pas encore quinze ans lorsqu'il s'évada du collége où [illegible] d'artillerie en garnison à La Fère (Picardie). Son père [illegible] le [illegible] En juillet 1789, Joubert [illegible] à Dijon; il [illegible] les idées libérales [illegible] d'un jeune homme [illegible] nationale pour se familiariser [illegible] armes, employa tout son temps à [illegible] les manœuvres militaires, et, en décembre 1791, [illegible] avec le grade de sergent dans le 3e bataillon de l'Ain. Il rejoignit l'armée du Rhin où [illegible] mais chaque grade qu'il obtint fut mérité par une action d'éclat. Nommé sous-lieutenant le 23 avril 1792, il passa lieutenant le 20 août suivant, et, sous les ordres du général Anselme, il franchit le Var au mois de septembre. Attaqué par cinq cents Austro-Sardes [illegible] du col de Tende, qu'il défendit avec trente grenadiers, il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Il fut conduit à Turin et présenté au roi de Sardaigne. On lui demanda s'il était noble. « Je suis citoyen français », dit-il; cette réponse, toute républicaine, lui valut d'être jeté en prison et fort maltraité. Cependant, [illegible] la dysenterie, il ne tarda pas à être, sur la sollicitation du général Devins, renvoyé sur parole. Il revint dans son pays, où il s'éleva avec force contre les excès sanglants des commissaires de la Convention Albitte, Alban et Kamprois. Pour sauver sa vie, il dut rejoindre l'armée, où il fut promu adjudant général (en prairial an II, mai 1794). En [illegible] an [illegible], il fut chargé avec 2,000 volontaires d'enlever 6,000 Hongrois retranchés à Melogno; il fut repoussé avec une perte de 50 officiers et de 450 hommes. « [illegible], écrivit-il lui-même, à dix pas de la mitraille, aux grenades et au plomb dirigés à bout portant, [illegible] tout fait héroïquement pour [illegible] dans leurs retranchements. » Kellermann le [illegible] nommer chef de bataillon. Le 2 frimaire an [illegible] à Loano, Joubert devint chef de brigade sur le champ de bataille; il donna de nouvelles preuves de courage à Montenotte (22 germinal an IV, 11 avril 1796). Le lendemain il chassa le [illegible] de la position de Sainte-Marguerite, enleva le château de Cossaria, où il fut blessé. Le 3 floréal (12 avril), il combattit à Mondovi. Il fut atteint d'une balle à la poitrine. [illegible] rétabli, le 20 floréal (9 mai), il se trouvait au passage du pont de Lodi. Bonaparte le chargea d'assiéger la forteresse de Milan. Joubert eut à la fois à repousser les sorties des Autri-

[illegible]

gociations, Bonaparte [illegible] chargeant Joubert de porter à Paris les drapeaux, [illegible] Le président du Directoire [illegible] toutes les actions d'éclat du jeune héros.

Le Directoire confia au vainqueur du Tyrol le commandement en chef des troupes françaises en Hollande, et le chargea d'opérer un changement dans le gouvernement de ce pays. [illegible] s'acquitta de cette mission (3 pluviôse an [illegible], 22 février 1798), et passa comme général en chef à l'armée de Mayence, et ensuite, en remplacement de Brune, à l'armée d'Italie (vendémiaire an VII, août 1798). Il [illegible], et en trois jours occupa le Piémont sans coup férir. Cette singulière campagne procura aux

[illegible] Moreau reçut l'ordre d'[illegible] [illegible]

[illegible] Joubert, dit M. [illegible], qu'on avait voulu, par un mariage et des [illegible], attacher au parti qui projetait une réorganisation, partit au milieu (2), [illegible] de messidor (juin et juillet), [illegible] ses noces (avec Mlle de Montholon), et [illegible]. On ne [illegible] dont on voulait le [illegible] aux patriotes, [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] à sa jeune épouse : « Tu me reverras mort ou victorieux. » Il emporta en effet [illegible] de [illegible] jeune homme, en arrivant à l'armée dans le mois de thermidor (premiers jours d'août), témoigna la plus grande déférence au [illegible] auquel on l'appelait à succéder. Il le pria de rester auprès de lui pour lui donner des conseils. Moreau, tout aussi généreux que le jeune général, voulut bien assister à sa première bataille et l'aider de ses conseils : noble et touchante confraternité, qui honore les vertus de nos généreux républicains, et qui appartient à un temps où le zèle patriotique l'emportait encore sur l'ambition dans le cœur de nos guerriers.

Sans perdre un instant Joubert se porta vers les montagnes du Montferrat, qu'il traversa avec 20,000 hommes, s'empara d'Acqui, où il trouva les vivres des Austro-Russes, opéra sa jonction avec les débris de l'armée de Naples, commandés par Championnet. Ses forces s'élevèrent alors à 40,000 hommes, parmi lesquels beaucoup de recrues : il avait devant lui 70,000 hommes aguerris et victorieux ; car le général russe Souwarow venait d'opérer sa jonction avec Kray et 20,000 Autrichiens. Alexandrie et Mantoue venaient de se rendre (22 et 30 juillet). Joubert résolut, mais trop tard, de se retirer dans les gorges des Apennins et d'attendre des renforts en restant sur la défensive. Le 28 thermidor (15 août 1799), dès cinq heures du matin, Souwarow attaqua les positions françaises avec son impétuosité accoutumée : il n'était plus temps de refuser la bataille. Joubert, sans nécessité reconnue, se jeta témérairement au milieu des tirailleurs ; il était à cheval, le bras droit levé et le sabre à la main, lorsqu'une balle le frappa sous l'aisselle et pénétra jusqu'au cœur. En tombant il criait encore à ses soldats : « En avant, mes amis ! en avant ! marchez toujours ! » Puis il dit au colonel Dreve, un de ses aides de camp : « Prenez mon sabre, tirez-moi par les jambes et couvrez-moi ; que les Russes me croient encore avec vous. » Moreau prit aussitôt le commandement. La mort de Joubert pouvait jeter le désordre dans l'armée : elle ne fit que rendre le combat plus furieux ; les Austro-Russes furent culbutés une première fois sur toute la ligne ; mais, revenant à la charge, après douze heures d'extermination, ils forcèrent les Français à abandonner le champ de bataille dans le plus grand désordre.

Les membres du corps législatif portèrent le deuil de Joubert durant cinq jours, et une fête funèbre fut célébrée en son honneur. Le Conseil des Anciens déclara qu'il *avait bien mérité de la patrie*. Son corps, transporté plus tard à Toulon, fut déposé par ordre du premier consul dans le fort Lamalgue, qui prit dès lors le nom de *fort Joubert*. Sa statue avait été placée dans le grand

[illegible]

[illegible] *graphie Musicale*, [illegible] *crire la musique*, *à l'usage des* [illegible] *et des imprimeurs*; Paris, 180[illegible]. — *Considérations sur les divers systèmes de la Musique ancienne et moderne, et sur le genre enharmonique des Grecs, avec une Dissertation préliminaire relative à l'origine du Chant, de la lyre et de la flûte* [illegible]; Paris, 1810, 2 vol. in-8°. — *Lettre à M. le rapporteur de la commission chargée par la seconde classe de l'Institut de France d'examiner les mémoires concernant le prix proposé sur les difficultés qui s'opposent à l'introduction d'un rhythme régulier dans la versification française*; Paris, 1815, in-8° (extr. du *Magasin Encyclop.*). — *De la Notation Musicale en général, et en particulier de celle du système grec*; Paris, 1847, in-8° (extr. du même recueil). — *De la Fixité et de l'Invariabilité des Sons musicaux, et de quelques Recherches à faire à ce sujet dans les écrivains orientaux*; Paris, 1824, in-8°.

A. [illegible]

Fétis, *Biographie univ. des Musiciens.* — Quérard, *la France Littéraire.* — [illegible]

JOUBERT (Joseph), moraliste français, né à Montignac (Périgord), le 6 mai 1754, mort à Paris, le 4 mai 1824. Fils aîné d'un médecin, et destiné au barreau, il alla achever ses études à Toulouse. Les Pères de la Doctrine chrétienne l'attirèrent dans leur collége. Il y resta jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, sans prononcer de vœux, chargé du professorat des basses classes, et s'initiant, sous la direction des vieux maîtres de la Doctrine, aux secrets de l'antiquité grecque et latine. Sa santé ne suffisant pas aux travaux de l'enseignement, il quitta Toulouse, et, après avoir passé deux ans dans sa famille, il se rendit à Paris au commencement de 1778. Il se lia avec Marmontel, La Harpe, d'Alembert, et fut admis dans la familiarité de Diderot, dont la bonhomie et l'originalité le charmèrent. Une amitié plus intime et plus durable l'unit bientôt à Fontanes. Ces deux esprits distingués ne s'accordaient pas dans leurs admirations littéraires. Tandis que Fontanes, plus classique, craignait de s'écarter des modèles français du dix-septième et du dix-huitième siècle, Joubert, plus hardi, parlait de Shakspeare avec enthousiasme. Cette différence d'idées n'altéra en rien leur intimité, et, en 1788, Joubert, profitant d'un séjour de quelques mois à Villeneuve-le-Roi en Bourgogne, ménagea à son ami un riche mariage. Lui-même songeait à s'établir dans cette petite ville

[illegible]

...tigue et les soins, Mme de Beaumont revint à Paris [illegible]

[illegible]

La Restauration utilisa les idées de Joubert, [illegible]

[illegible]

JOUBERT (*Arnaud*), [illegible] ... né ... en 17.., mort le 2. juillet 18.. Il comptait douze ans de services judiciaires lorsqu'il entra à la cour de cassation, en 1813, avec les fonctions d'avocat général. Il conserva ces fonctions jusqu'au .. 18.., [illegible] ... « Cette vie modeste, [illegible] et dévouée, étrangère aux ambitions politiques, [illegible] dit M. de Broglie, [illegible] cercle d'affections intimes et distinguées, [illegible] lesquelles les noms de Chateaubriand et de Fontanes se rencontrent à côté de celui de son frère. » Après la mort de ce frère, « sa grande préoccupation, dit M. [illegible], fut la publication des *Pensées* et des *Fragments* qu'il avait laissés. [illegible] ... M. Paul Raynal, et le livre publié en 1842 [illegible] ... Chateaubriand [illegible] après, privé par une mort [illegible] de ce maître et ami, M. Joubert, [illegible] plus de quatre-vingts ans, se vit forcé de présider lui-même à une nouvelle édition devenue nécessaire. » On a de lui : *Notice historique sur Jean Joubert, ancien inspecteur général de l'Université*; Paris, 1824, in-8°. J. V.

[illegible]

[illegible] (Jean), [illegible], né à Chartres, en 16[illegible], mort en la même ville, le [illegible] novembre 170[illegible]. Chanoine de Saint-[illegible] de Chartres, il fut [illegible] (septembre), le 2 mai 16[illegible] [illegible] le 1[illegible] septembre 16[illegible]. On a de lui : *[illegible] Lettres pour l'éclaircissement de la fondation de la victoire de Philippe le Bel à Chartres, et à Paris, et de l'offrande de son cheval et de ses armes à Notre-Dame de Paris*, imprimées, [illegible] dans le *Voyage de Munster et de Hollande*, par [illegible] chapelain de Paris; Paris, 167[illegible].

[illegible]

JOUFFROI (*Jean de*), en latin *Joffredus*, prélat français, né à Luxeuil (Franche-Comté), vers 1412, mort au prieuré de Rully, le 24 novembre 1473. Né d'une ancienne famille, il commença ses études à Dôle, et les continua à Cologne et à Pavie; il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Pierre de Luxeuil. Il retourna ensuite à Pavie, où il professa pendant trois ans la théologie et le droit canon. A la sollicitation du pape Eugène IV, il assista au concile de Ferrare (10 janvier 1438), dans lequel il porta plusieurs fois la parole avec distinction. De retour à Luxeuil, il se mit au service du duc de Bourgogne, qui le nomma aumônier de son [illegible], l'admit dans son conseil et le chargea de diverses missions en Espagne, en Portugal et en Italie. Lorsque Philippe le Bon institua l'ordre de la Toison d'Or (27 novembre 1430), il envoya Jouffroi à Rome solliciter d'Eugène IV l'approbation de cet ordre de chevalerie. A son retour, le duc prit Jouffroy pour son secrétaire intime, le fit

[illegible]

[illegible] philosophique. A. L.

[illegible] *Éloge historique* [illegible] — [illegible] — Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique*.

JOUFFROY (Théodore-Simon), célèbre philosophe français, né en 1796, au hameau des Pontets, près de Mouthe, département du Doubs, mort à Paris, le 4 février 1842. Son père était agriculteur et en même temps percepteur de sa commune. Vers l'âge de dix ans, le jeune Théodore fut confié à l'un de ses oncles, ecclésiastique et professeur au collége de Pontarlier. Ce fut au collége de cette ville qu'il fit la plus grande partie de ses études classiques; [illegible] comme élève de rhétorique, [illegible] au lycée de Dijon. Il y fut remarqué [illegible] par M. Roger, [illegible] des postes et membre de l'Académie [illegible], qui, au commencement de l'année 1814, obtint son admission à l'École Normale. Une conférence de philosophie venait d'être confiée à M. Victor Cousin. Le jeune Jouffroy suivit cet enseignement; et de même [illegible] quelques années auparavant, M. Cousin [illegible] philosophe en entendant les leçons [illegible], de même Jouffroy [illegible] sa vocation en écoutant les leçons de M. V. Cousin. En 1817 Jouffroy fut nommé élève-répétiteur pour la philosophie à l'École Normale, et, en même temps, il fut chargé d'un cours de philosophie au collége Bourbon, aujourd'hui lycée Bonaparte. Il quitta cette chaire en 1820, et, deux ans après, la suppression de l'École Normale lui fit perdre ses fonctions de répétiteur. Il ouvrit alors chez lui des cours particuliers, et devint en même temps collaborateur à quelques journaux et recueils littéraires, tels que *Le Courrier français*, *Le Globe*, *La Revue Européenne*, *L'Encyclopédie moderne*. Un grand nombre d'entre les articles qu'il publia furent reproduits plus tard dans ses *Mélanges Philosophiques*. En 1828, sous un ministère réparateur, Jouffroy reparut dans l'enseignement public comme suppléant de M. [illegible] à la chaire de philosophie ancienne à la Faculté des Lettres de Paris. Mais ce ne fut qu'à la révolution de 1830 que les portes de l'École Normale (1) se rouvrirent pour lui : il y rentra en qualité de maître de conférences de philosophie, en même temps qu'il était nommé, à la Faculté des Lettres de Paris, professeur adjoint de l'histoire de la philosophie moderne, dont le titulaire était alors Royer-Collard. Ce fut là que Jouffroy fit une série de leçons sur le droit naturel, qui, recueillies par la sténographie et imprimées, constituèrent dans leur ensemble, au nombre de trente-deux, le *Cours de Droit naturel*. En 1833, nous voyons Jouffroy suppléer au Collége de France, M. Tissot, qui y exerçait les fonctions de professeur de [illegible] de philosophie grecque. Seulement, ce cours fut changé pour Jouffroy en un cours de philosophie grecque et latine. Vers le même temps, Jouffroy fut élu membre titulaire de l'Académie des Sciences morales et politiques, d'abord dans la section de morale, puis dans celle de philosophie. En 1835, une première invasion de la terrible maladie qui, sept ans plus tard, devait le conduire au tombeau, força Jouffroy à aller demander la santé au soleil de l'Italie. Ce fut à cette époque qu'il acheva sa traduction des Œuvres complètes de *Thomas Reid* : travail qui, avec la traduction des *Esquisses de Philosophie morale de Dugald-Stewart*, et les *Préfaces* et *Introductions* annexées par Jouffroy à ces traductions, contribua puissamment à populariser en France cette philosophie écossaise dont Royer-Collard, dans son cours à la Faculté, avait donné de si savantes analyses. De retour à Paris, Jouffroy quitta, en 1838, sa chaire [illegible]

(1) Cette école, supprimée en 1822 par M. de Corbière, [illegible] en 1826, sous le ministère de M. l'abbé de Frayssinous, évêque d'Hermopolis. De [illegible] à [illegible], elle occupa un des quartiers du collége Louis le Grand. Vers la fin de [illegible] elle fut transférée au collége du Plessis. [illegible] alors le modeste nom d'École préparatoire [illegible], celui d'*École Normale*, ne lui fut restitué qu'à la révolution de 1830.

[illegible]

[illegible] qu'en 1835 (2). Jouffroy a joint au tome III et au tome IV de sa traduction [illegible] *Fragments* [illegible] à la Faculté des Lettres de Paris, de 181[illegible] à 1814, par Royer-Collard, et une [illegible] à ces *Fragments*. Le t. I[illegible], qui a été publié le dernier des six, s'ouvre par une *Préface du Traducteur*, très-étendue, très-développée, dans laquelle Jouffroy entreprend de fixer la véritable valeur de la philosophie écossaise. A cet effet, il divise son travail en quatre parties, qui ont successivement pour objet : 1° les idées des philosophes écossais sur la science ; 2° la [illegible] idées écossaises sur l'ensemble de la philosophie ; 3° la critique des idées écossaises sur les limites de la science de l'esprit ; 4° la critique des idées écossaises sur les conditions de la science de l'esprit. Cette préface est suivie de la traduction d'une *Vie de Reid par Dugald-Stewart*, et d'une liste, aussi complète qu'il a été possible à Jouffroy de la former, de tous les ouvrages philosophiques sortis du mouvement écossais, à le prendre à son origine, c'est-à-dire depuis Hutcheson jusqu'à nous. Cette notice bibliographique

(1) Cet ouvrage n'a eu jusqu'ici (septembre 18[illegible]) qu'une édition.

(2) Même observation que de la note précédente.

[illegible]

(2) Il n'y en a eu jusqu'ici (sept. 18..) qu'une édition.

(3) Essai Ier, chap. V et VI, intitulés : *Des trois moyens* [illegible] *les opérations de l'esprit.* — *De la difficulté d'étudier les opérations de l'esprit.*

[illegible]

[illegible] Cette méthode lui paraît devoir être la même que celle par laquelle nous déterminons les propriétés naturelles des choses. Le feu produit de la chaleur ; il a donc la propriété de la produire. Certains corps [illegible] ils ont donc la propriété d'être [illegible] de ce fluide. [illegible] C'est de la même manière qu'on parvient à [illegible]

(1) Voir, indépendamment de la Psychologie [illegible], l'article intitulé De la Science psychologique, dans les Mélanges philosophiques.

(2) Mélanges, art. De la Science psychologique.

(3) Voir notamment, à cet égard, dans le Cours de Droit naturel, la [illegible] leçon, intitulée : Faits [illegible] de la nature humaine.

(4) Voir plus loin, dans ce recueil, notre article sur LAROMIGUIÈRE.

2.

[illegible] de l'âme [illegible] ... [illegible] 4° la *faculté expressive* (1), [illegible] de traduire au dehors par des signes ce qui se passe en nous, et de [illegible] avec nos semblables; 5° la *sensibilité* (2), ou cette suscep[illegible] agréablement [illegible] et [illegible] par des mouvements d'amour ou de haine, de désir ou de répugnance, qui sont le principe de toute passion; 6° enfin, les *facultés intellectuelles*; sous cette dernière dénomination Jouffroy comprend plusieurs facultés distinctes, dont il ne lui paraît possible [illegible] et de décrire les caractères que dans un traité sur l'intelligence. Telles sont, dans la théorie de Jouffroy, les six facultés de l'âme humaine. Il s'étend en de grands développements sur l'action de la première de ces facultés. Dans une analyse aussi délicate que [illegible], il remarque que l'empire du pouvoir personnel ne s'exerce pas en nous sans interruption. De même qu'un cavalier [illegible] et quitte [illegible], de même nous sentons la volonté tantôt s'emparer des capacités de notre nature et les employer à ses desseins, tantôt les délaisser et les abandonner à elles-mêmes, sans que pour cela elles cessent d'agir. Il remarque encore qu'ordinairement notre pouvoir personnel ne se retire pas en même temps de toutes nos facultés, et que c'est presque toujours parce qu'il est très-occupé à en diriger une qu'il délaisse les autres. Quelquefois cependant il y a [illegible] à peu près complète de la personnalité, et c'est cette défaillance qui caractérise l'état de l'âme pendant le sommeil (3). Et Jouffroy ajoute que non-seulement le pouvoir personnel ne gouverne pas toujours nos capacités naturelles, mais encore qu'il est facile de prouver qu'elles se sont primitivement mises en mouvement et développées sans lui. Ainsi, par exemple, nous ne voulons nous souvenir que parce que nous savons que nous le pouvons. Or, comment saurions-nous que nous pouvons nous souvenir? comment saurions-nous ce que c'est que se souvenir, si jamais nous ne nous étions souvenus? Il faut donc, de toute nécessité, que nous nous soyons souvenus spontanément une première fois, pour que nous ayons pu ensuite vouloir nous souvenir. Et le même raisonnement s'applique à toutes nos facultés.

Maintenant, quelle nature Jouffroy attribue-t-il à cette âme, douée des facultés qui viennent d'être énumérées et décrites? Il est bien certainement à regretter que, dans un passage de sa *Préface des Esquisses* (1), Jouffroy ait écrit que jusqu'ici l'immatérialité de l'âme ne peut être considérée que comme une hypothèse. Mais, immédiatement après l'expression de ce doute, viennent de si bonnes et si [illegible] raisons en faveur de la spiritualité, que ce qui précède se trouve, pour ainsi dire, effacé, et qu'il semble que le philosophe, hésitant qu'il était d'abord, se soit converti lui-même à une opinion mieux arrêtée. Après avoir établi qu'il est attesté par la conscience que c'est le même principe qui veut, qui sent et qui pense, qu'ainsi le sujet des faits de conscience est simple et unique, qu'ainsi encore il ne peut être la [illegible] fibre cérébrale, laquelle est composée d'une infinité de parties, Jouffroy expose avec beaucoup de force les raisons qui peuvent nous [illegible] concevoir l'hypothèse d'une force immatérielle servie par des organes corporels (2). Son spiritualisme se pose sous des formes plus explicites encore dans un autre de ses écrits (3), composé à une date ultérieure, et qui, par conséquent, peut être regardé comme son dernier mot sur cette question. Il montre que le moi, par un acte d'aperception immédiate de conscience, se saisit lui-même, et, en même temps, saisit tous les phénomènes dont il est le sujet. Au contraire, ce qui se passe dans le corps et dans les organes du corps, le moi n'en est pas informé directement, et, s'il arrive à le savoir, ce n'est qu'à l'aide de procédés complexes et laborieux. Que suit-il de là? C'est que le corps n'est pas le moi, et ne saurait être confondu avec lui. Si le corps était le moi, le moi saurait ce qui se passe dans le corps; la vie du corps, les fonctions des organes corporels, les phénomènes qui résultent de l'action de ces organes lui seraient connus comme sa vie propre;

(1) Voir le développement de ce point dans un article [illegible]

(2) Voir, dans les premiers *Mélanges*, les articles [illegible] *Nouveaux Mélanges*, [illegible]

(3) Voir, dans les premiers *Mélanges*, l'article intitulé *Du Sommeil*.

(1) Part. IV : *Du Principe des phénomènes de conscience.*

(2) *Préface des Esquisses*, part. IV.

(3) *Nouveaux Mélanges*, mémoire sur la distinction de la psychologie et de la physiologie.

[illegible]

[illegible] équation entre le bien [illegible] être. Le bien, pour [illegible] fin, c'est d'abord un [illegible] gendré. L'homme, ayant une [illegible] tendance, a nécessairement un [illegible] développement est son bien. Il [illegible] avec les facultés pour l'accomplir. [illegible] l'homme enfant, s'éveillent en lui, [illegible] les tendances qui sont l'expression de la nature de l'homme, des facultés qui lui ont été données pour que ces tendances [illegible]. Tant que ces [illegible] l'empire des passions [illegible] actuellement dominante. Mais bientôt la raison, aidée de la volonté, vient poser un but, et y dirige les facultés humaines. Ce but n'est plus la satisfaction des penchants, c'est la recherche de l'intérêt bien entendu. Ce second état est supérieur au premier; mais il ne mérite pas encore véritablement le nom d'état moral. La raison, atteignant un degré supérieur de développement, nous fait concevoir, au-dessus de notre bien personnel, le bien de tous. Échappant à la considération exclusive des phénomènes individuels, elle conçoit que ce qui se passe en nous se passe dans toutes les créatures possibles; que toutes, ayant leur nature spéciale, aspirent, en vertu de cette nature, à une fin spéciale, qui est aussi leur bien, et que chacune de ces fins diverses est un élément d'une fin dernière, d'une fin qui est celle de la création, d'une fin qui est l'ordre universel, et dont la réalisation mérite seule, aux yeux de la raison, le titre de bien, en remplit seule l'idée, et forme seule avec cette idée une équation évidente par elle-même. Quand la raison s'est élevée à une telle conception, c'est alors, mais seulement alors, qu'elle a l'idée du bien. Le bien, le véritable bien, le bien en soi, le bien absolu, c'est la réalisation de la fin absolue de la création, c'est l'ordre universel. Dès que l'idée de l'ordre universel a été conçue par notre raison, il y a entre notre raison et cette idée une sympathie si profonde, si vraie, si immédiate, qu'elle se prosterne devant cette idée, qu'elle la reconnaît pour vraie et obligatoire, qu'elle s'y soumet comme à sa loi naturelle et éternelle. Tels sont les faits moraux de l'ensemble desquels Jouffroy compose les bases de la morale générale. Il n'est pas entré dans les détails de la morale particulière, c'est-à-dire dans l'examen des différents devoirs qui s'imposent à l'homme en cette vie. Mais l'idée de l'ordre universel, base de la morale générale, lui a servi, comme à Kant l'idée de sanction morale, de transition entre la morale et la théodicée. Il montre fort bien que l'idée d'ordre universel,

[illegible]

[illegible] quelque chose qui les [illegible] ramassent, et, en se ramassant, prouvent [illegible] sens, l'existence du beau sublime dans le concours de l'unité et de la variété ; celle-ci pour la satisfaction de la sensibilité, celle-là pour la satisfaction de l'intelligence.

Telles sont [illegible] c'est-à-dire [illegible] d'exposer. Voilà [illegible] la plupart des points [illegible] sont [illegible] dits souvent élégants, [illegible] très-clairs. Après trente ans, on sait [illegible] avec le même charme, dans les *Mélanges philosophiques*, cette [illegible] étude [illegible] Observations et [illegible] et les [illegible] pages dont se compose [illegible] morceau (1) qui a pour titre : *Du Problème de la Destinée humaine*. Nous y joindrons [illegible] dans les *Nouveaux Mélanges*, [illegible] *Mémoire sur l'Organisation des Sciences philosophiques*, si la première partie de ce travail [illegible] d'idées moins contestables. Quant à la seconde partie de ce mémoire, elle offre le plus haut intérêt : l'auteur y décrit, avec [illegible] et une grâce charmante, ses [illegible] impressions et les différentes phases que sa pensée religieuse et sa pensée philosophique ont traversées. Dans les derniers temps de sa vie, Jouffroy, attiré par la politique, [illegible] études historiques [illegible] commencé [illegible] *des Révolutions de la Grèce* ; il avait communiqué des fragments de ce travail à l'Académie des Sciences morales et politiques, [illegible] du nombre, et [illegible] que de ces [illegible] ne fût sorti un travail sérieux, si la [illegible] fait [illegible] prématurément une vie si [illegible] à la science. Un fragment d'histoire [illegible] dans les premiers *Mélanges*, et intitulé *Du Rôle de la Grèce dans le Développement de l'Humanité*, peut donner une idée de [illegible] qu'eût été une grande histoire écrite par Jouffroy.

Bien que Jouffroy ait été surtout un psychologue, cependant l'histoire de la philosophie occupe une certaine place dans ses écrits. Dans cet ordre de travaux, on peut citer : 1° le *Discours* prononcé par lui en 1828, à l'ouverture du cours d'histoire de la philosophie ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (2), et dans

(1) Voir les premiers *Mélanges philosophiques*.
(2) Voir les *Nouveaux Mélanges*.

[illegible]

Le premier appareil nageur de Jouffroy offrait le défaut que lors du retour des volets, à charnières de l'arrière à l'avant, l'eau formant un courant rapide, empêchait les volets de se rouvrir dès que le bâtiment marchait vite, surtout en remontant le courant. Ne pouvant remédier à ce défaut, il se décida, quoique à regret, à remplacer les rames à châssis par des roues à aubes. Il plaça le [illegible] à encliquetage, autour duquel s'enroulaient les chaînes [illegible] aux pistons, à l'arbre des roues, et chacune de ces chaînes faisait alternativement tourner cet arbre. Il mit cet appareil sur un bateau de

[illegible]

JOUFFROY (*Achille*, marquis de), publiciste et mécanicien français, fils du précédent, né vers 1790. Il se fit d'abord connaître comme journaliste, et composa des ouvrages pour la défense de la légitimité. Il débuta dans l'*Observateur*, à qui il donna des articles en faveur du droit divin, de l'ultramontanisme et du pouvoir absolu. Après la révolution de 1830, M. de Jouffroy se retira à Londres, où il fonda un journal intitulé *La Légitimité*, soutenu par les fonds des réfugiés et rédigé par Capelle, Doden, de Lab[illegible]. La police n'en permit pas l'introduction en France. Bientôt M. de Jouffroy rentra dans sa patrie, et s'occupa de mécanique. Il revint aux idées primitives de son père sur les bateaux à vapeur, et construisit un appareil palmipède à charnières pour faire marcher les navires à l'aide d'espèces de rames reproduisant à peu près les mouvements des pieds palmés des oiseaux aquatiques. Cette idée n'aboutit pas à la pratique. Après l'épouvantable catastrophe du 8 mai 1842 sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche), M. de Jouffroy imagina un nouveau système de rails, qui devait, selon lui, assurer une plus grande adhérence des locomotives et permettre de franchir des pentes plus rapides, des courbes plus resserrées, et d'arrêter plus promptement les convois; il s'agissait notamment d'ajouter aux voies actuelles un rail à crémaillère au milieu, et de joindre aux locomotives une roue à engrenage entre les deux roues lisses et correspondant au rail central. Cette idée n'aboutit encore qu'à la faillite de M. Germain Sarrut, qui s'était constitué le gérant d'une société fondée pour l'exploiter. On a de M. Jouffroy : *Des Idées libérales des Français*, par A. J.; Paris, 1815, in-8°; — *Les Fastes de l'Anarchie, ou précis chronologique des événements mémorables de la révolution française depuis 1789 jusqu'à* [illegible]; Paris, 1820, 2 vol. in-8°; — *Le Vampire*, mélodrame, en trois actes (avec M. Carmouche); Paris, 1820; — *Réclamation en faveur de Mons*[illegible] *Othon, âgé de vingt et un ans, condamné à mort par la cour d'assises du Calvados*; Paris, 1821; — *Les Siècles de la Monarchie*

[illegible]

[illegible] en marbre, — en 1845, [illegible] statue [illegible] Jeune fille [illegible] déjà exposée en 1839, lui valut une mention honorable. Enfin, il a sculpté [illegible] au fronton à l'Institution [illegible] de Paris, une statue à l'église [illegible] de Paris, et une statue de [illegible] Autonne. [illegible]

Livret des Salons, [illegible].

JOUHEN. Voyez DIARMIS.

JOUI-TSOUNG, empereur de Chine, de la dynastie des Tang, né en 664 de notre ère, mort la 6e lune de 716. Avant de monter sur le trône impérial, il portait le nom de *Li-Tan*; il succéda à Tchoung-Soung, en 710. Son règne ne fut troublé que par les intrigues de sa sœur, la princesse Taï-Ping, qui voulait assurer la couronne au fils aîné de Joui-Tsoung, tandis que ce prince avait donné à son autre fils le titre de prince héréditaire. Joui-Tsoung, la troisième année de son règne, remit le trône à ce prince, qui régna depuis cette époque (712), sous le titre de Hiouen-Tsoung. L. L—t.

Histoire générale de la Chine, par Mailla, tome VI. — *Toung-Kien-Kang-mou*, in-4°.

JOUIN (*Nicolas*), pamphlétaire et versificateur français, né à Chartres, en 1684, et mort à Paris, le 22 février 1757. D'abord marchand joaillier, il exerça ensuite la profession de banquier dans la capitale. Il se fit connaître, dans la première moitié du dix-huitième siècle, par la publication d'un grand nombre de pamphlets, tant en vers qu'en prose, contre les jésuites. Quoique la liste de ses écrits soit considérable, il y a lieu de croire qu'un certain nombre d'entre eux ont dû échapper aux recherches des bibliographes. Nous allons passer en revue ceux dont les titres sont parvenus à notre connaissance : *Les Tuileries*, cantate; 1717, in-12; — *Le Portefeuille du Diable, ou suite de Philotanus*; 1733, in-12; — *Le Véritable Almanach nouveau pour l'année* 1733, *ou le nouveau calendrier jésuitique*; Trévoux, in-24; — *Les Regrets des Jésuites au sujet du nouveau* Bréviaire de Paris, *et Réponse de l'Archevêque aux Jésuites*, en vers, avec des notes; 1736, in-12; — *Chanson d'un Inconnu, nouvellement découverte et mise au jour, avec des remarques critiques par M. le docteur Chrysostome Mathanasius, ou histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus*; Turin (Rouen), *Aléthophile*, in-12 de 164 pag. C'est une imitation du *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*; la chanson ou complainte sur l'air *des Pendus* est relative à l'aventure vraie ou fausse d'un père Couvrigny (1), d'Alençon, qui avait cherché à séduire au confessionnal une jeune et jolie fille, qui n'était qu'un garçon déguisé. A part quelques

(1) Dans un article du *Journal des Savants*, M. Cousin a dit n'avoir aucun renseignement sur le Père Couvrigny.

[illegible]

En 1827, [illegible]

[illegible] Pétersbourg, en 18[illegible] [illegible] vol. [illegible]

Le prince [illegible] français, dont [illegible] Joukofski. [illegible] par Augustin [illegible]

Grafen, [illegible]

SOURRAIN ou SOURAIN de L[illegible], ecclésiastique français, né vers la fin du [illegible] siècle, de Gérard et d'Odolgarde. De [illegible] vit qu'il était à Saint-Léonard, il [illegible] de Limoges, en 10[illegible] [illegible] d'autres. La dignité d'évêque [illegible] brigués par un grand nombre de [illegible] laume IV, duc d'Aquitaine, [illegible] Jourdain; mais l'ordination ayant [illegible] concours de Gauzlin, archevêque de [illegible] métropolitain de Limoges, [illegible] portée, et on convoqua à Poitiers [illegible] archevêque, le roi Robert et [illegible] avec leurs suffragants. Hugues, abbé de [illegible] Martial et Odolric, [illegible] présenta des lettres de Guillaume IV, [illegible]

[illegible]

J. LAMOUREUX.

[illegible] vers 1861. Après avoir [illegible]

(1) Nous citerons, entre autres, la suivante: [illegible]

[illegible]

[illegible] année, Alfonse, profitant de sa victoire, s'empara de force de l'abbaye de Saint-Gilles, qui avait pris parti contre lui, et en chassa l'abbé et les religieux : ce fut l'origine de la première excommunication lancée contre lui. Ainsi que plus tard il termina par un partage la guerre qu'il avait avec Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, au sujet de la souveraineté de la Provence. Par ce partage, qui eut lieu le 16 septembre 1125, une partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, de Cavaillon, d'Orange, de Carpentras, de Vaison et de Die, échurent au comte de Toulouse sous le titre de marquisat de *Provence*. Ce prince atteignit alors l'apogée de sa puissance : maître de toute la contrée qui s'étendait des Alpes aux Pyrénées et des montagnes d'Auvergne à la mer, il sut pendant quinze ans y maintenir la paix et la prospérité, et fut plus d'une fois l'arbitre des différends qui s'élevaient entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre. Au printemps de 1141, tandis qu'Alfonse était en Provence, le roi Louis le Jeune envahit ses États, et s'avança jusqu'à Toulouse, dont il entreprit le siége. C'est tout ce que nous apprend de cette guerre Orderic Vital, chroniqueur contemporain, qui en laisse ignorer les motifs et les circonstances. On sait seulement que l'expédition ne fut pas heureuse; les habitants de Toulouse se défendirent vigoureusement, et leur maître leur en témoigna sa reconnaissance par l'octroi de divers priviléges. L'année suivante (1142) il encourut, de la part du pape Innocent II, une nouvelle sentence d'excommunication pour la protection dont il couvrait la rébellion de Montpellier contre son seigneur. Il est assez singulier de voir un prince qui donna tant de marques de sa piété, qui entreprit par dévotion deux pèlerinages à Saint-Jacques en Galice, et qui s'engagea dans une croisade où il perdit la vie, exposé si souvent aux anathèmes de l'Église; « mais, dit un historien, entre le soin qu'il eut de se faire relever de

[illegible] à l'assemblée de Vézelay [illegible] en 1147, sur une flotte [illegible] à l'embouchure du [illegible] [illegible] Alphonse fut le quatrième [illegible] de Toulouse qui périt à la Terre Sainte.

Paul Louisy.

[illegible], *Histoire du Languedoc*, t. II. — *Art de vérifier les dates.*

JOURDAIN (*Claude*), érudit français, plus connu sous le nom de *Dom Maur*, né en 1690, à [illegible], mort le 20 juillet 1782, à Paris. Après avoir achevé ses études, il fut admis dans l'ordre des Bénédictins, et enseigna d'abord la philosophie et la théologie à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon; dans la suite il occupa différents emplois, et parcourut, comme visiteur, plusieurs des anciennes provinces de la France, entre autres la Bourgogne et la Franche-Comté, dont il étudia et releva avec soin les antiquités. Pendant qu'il était prieur de Saint-Martin d'Autun, il fit reconstruire l'église d'après ses plans. Il mourut à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il s'était retiré vers la fin de sa vie. Dom Maur appartenait à plusieurs académies; il entretenait une correspondance avec la plupart des savants de son temps; d'Anville et Caylus parlent avec éloge de son érudition. On a de lui: *Oraison funèbre de Claude Bouhier, évêque de Dijon*, par un Bénédictin; Dijon, 1756, in-4°; — *Mémoires sur les Voies romaines dans le pays des Séquanois*, couronné par l'Académie de Besançon en 1758; — *Défense de dom Grégoire Tarisse, supérieur général de Saint-Maur*; 1766, in-4°; — *Éclaircissements de plusieurs points de l'histoire ancienne de France et de Bourgogne, ou lettres critiques à M. M.* (Mille); Liége et Paris, 1774, in-8°.

P. L—y.

Lelong, *Bibliothèque Historique* (nouv. édit.), t. IV. — [illegible]

JOURDAIN (*Anselme-Louis-Bernard* [illegible]), chirurgien français, né à Paris, le 28 novembre 1734, mort le 7 janvier 1816. Après dix années d'études [illegible], sous la direction de Morand, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, il embrassa, en 1755, la profession de dentiste. On lui doit les ouvrages suivants, qui renferment des vues assez neuves [illegible] — *Essai sur la Formation des Dents* [illegible] *avec celle des Os*; 1766, in-12; — [illegible] *des Maladies et des Opérations* [illegible] *de la Bouche*; 1778, 2 vol. in-8°. — Il a aussi publié, sous le voile de l'anonyme: *Le Médecin des Dames, ou l'art de les conserver* [illegible] 1771, in-12; — *Le Médecin des Hommes* [illegible] *puis la puberté jusqu'à l'extrême* [illegible] 1772, in-12; — *Principes de Santé, ou introduction au Dictionnaire de Santé*; 1772 [illegible] Il était étroitement lié avec Fréron, et a collaboré à l'*Année Littéraire*.

C. [illegible]

Quérard, *La France littéraire.*

JOURDAIN (*Amable-Louis-Marie-*[illegible] Bréchillet), fils du précédent, orientaliste [illegible] philologue français, né à Paris, le 20 [illegible] 1788, mort le 19 février 1818. Il [illegible] carrière du droit, à laquelle ses parents [illegible] tinaient, pour se livrer tout entier, [illegible] vestre de Sacy et Langlès, à l'étude de [illegible] et du persan. Il fut attaché, comme [illegible] au ministère des Affaires étrangères, et, [illegible] lité de secrétaire adjoint, à l'École des [illegible] orientales vivantes. On lui doit les ouvr[illegible] suivants: *Mémoire sur l'Observatoire de* [illegible] *ragah et sur quelques Instruments* [illegible] *à y observer*; Paris, 1810, in-8°; — [illegible] *sur l'Histoire universelle de Mirkhond*; [illegible] 1812, in-4°; — *La Perse, ou tableau du gouvernement de la religion et de la litté*[illegible] *de cet empire*; Paris, 1814, 5 vol. in-18; — [illegible] *cherches critiques sur l'Âge et l'Origine* [illegible] *anciennes Traductions latines d'Aristote* [illegible] ouvrage couronné en 1817 par l'Académie [illegible] Inscriptions et Belles-Lettres, publié après [illegible] mort de l'auteur, Paris, 1819, in-8°; tradu[illegible] allemand par M. Stahr, Halle, 1831, in-8°; [illegible] nouvelle édition, revue et augmentée, a [illegible] née en 1843 par M. Charles Jourdain, son [illegible] (voir ci-après). Amable Jourdain a été l'un [illegible] collaborateurs des *Annales des Voyages*, [illegible] *Mines de l'Orient*. Il a fourni à M. [illegible] divers mémoires, qui ont été insérés dans l'*His*[illegible] *toire des Croisades*. Une *Histoire des* [illegible] *mécides*, qu'il annonçait au moment de sa mort, est restée inédite.

C. M.

Biograph. portat. des Contemp.

JOURDAIN (*Charles-Marie-Gabriel* [illegible] chillet), philosophe français, fils du précédent, est né à Paris, le 24 août 1817. Entré à vingt ans dans les fonctions universitaires, chargé de conférences au collége Henri IV (aujourd'hui lycée Napoléon), il devint en 1841 professeur de philosophie au lycée de Reims, en 1842 au collége Stanislas, en 1847 au collége Bourbon (aujourd'hui lycée Bonaparte); en 1849 et 1850, chef du cabinet au ministère de l'instruction publique et des cultes sous MM. de Falloux et

[illegible] ... (1834), ... 1836, ... Le Salon ... 1846 ... devait ... pour titre ; ... Philosophie ... en ... du ... Johannis Ger- ... Les autres ... : Ques- ... 1857, in-12 ; — ... in-12 ; — Le ... et des Éta- ... Paris, ... Tho- ... in-8° : ouvrage ... de Gilles ... la Bel, en ... de 36 pages, ... du Journal gé- ... ; — Revue ... Paris, ... de l'Instruc- ... en outre les ... sur l'Âge et ... traductions latines ... 2e édit., revue ... — Œuvres ... avec une ... 1845, in-12 ; ... Nicole, avec ... Paris, 1845, ... le Grand Au- ... Saint-Denis, publié ... publique et ... — Mélanges et ... Paris, ... de Port-Royal, ... Paris, 1854, ... collaboré, pendant ... nouvelle, dans ... Sur Giordano ... un autre Sur ... Il a collaboré au ... au- ... Association des ... Définition, Idée, etc. ; ... Instruction publique ; à ...

O. MALLET.

[illegible]), littérateur fran[çais] ... mort en 1795. ... ; La Haye

[illegible] 1744, in-12 ; — Histoire d'Aristomène [illegible] — [illegible] — L'École des jeunes [illegible]

[illegible]

Feller, [illegible] — [illegible].

JOURDAN (*Mathieu* Jouve), dit *Coupe-tête*, révolutionnaire français, né en 1749, dans un village du Vivarais, exécuté à Paris, le 27 mai 1794. Successivement apprenti maréchal ferrant, garçon boucher, soldat, contrebandier, et condamné à mort par contumace à Valence, Jourdan vint se cacher à Paris, sous le nom de *Petit*. Attaché d'abord aux écuries du maréchal de Vaux, il entra ensuite, dit-on, au service du gouverneur de la Bastille. La révolution le trouva établi comme cabaretier, profession qui s'accordait au mieux avec des habitudes d'ivrognerie qui ne le quittèrent jamais. Au 14 juillet, ce fut lui, à ce qu'on assure, qui égorgea l'infortuné de Launay, son ancien maître. Plusieurs biographes le présentent aussi comme un des meurtriers des gardes-du-corps massacrés à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre ; mais d'autres prétendent que, dès cette époque, il exerçait à Avignon l'état de roulier. Les troubles qui éclatèrent en cette ville, au mois d'avril 1791, à l'occasion du projet de réunion du comtat Venaissin à la France, ayant donné lieu à la formation d'un corps de volontaires sous le nom d'*armée de Vaucluse*, Jourdan, qui ne savait ni lire ni écrire, et qui ne signait qu'au moyen d'une griffe, devint général en chef de cette troupe, après la mort du chevalier Patrix, assassiné par ses soldats. Sous ce nouveau chef, l'armée de Vaucluse mit tout à feu et à sang dans le comtat, dévastant les moissons, incendiant les églises, les châteaux et n'épargnant pas même les chaumières. Au mois d'août suivant, six membres de la municipalité et plusieurs citoyens ayant été emprisonnés à l'instigation de Rovère, Mainvielle et Duprat jeune, chefs des révolutionnaires de cette commune, ces fonctionnaires et d'autres détenus, au nombre de 73, furent, dans la nuit du 16 au 17 octobre, massacrés par Jourdan et ses satellites. Cette exécution, qui, sous le nom de *massacre de la glacière d'Avignon*, a acquis une horrible célébrité, fut suivie d'un décret d'arrestation émané de l'Assemblée législative contre Jourdan Coupe-tête ; mais il échappa aux effets de ce décret par suite de l'amnistie du mois de mars 1792 ; alors il entreprit à Avignon le commerce de la garance. Vers la fin de 1793, Rovère et Poultier ne craignirent pas de l'investir du commandement de la gendarmerie dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Il fut, dans ces fonctions, le pourvoyeur infatigable de la sanguinaire commission populaire établie à Orange. Un

[illegible]

[illegible] la patience de ... de sa [illegible] vie ... il ne ... révélé la puissance de sa [illegible] ... dont [illegible] de sa [illegible] une position [illegible].

Nommé, en 1790, lieutenant des chasseurs de la garde nationale de Limoges et l'année d'après commandant du 2e bataillon des volontaires de la Haute-Vienne, Jourdan partit pour l'armée du nord au mois de septembre 1792. En arrivant à Étampes, les volontaires trouvèrent les habitants en pleine émeute : cette ville est un des greniers de Paris, et la cherté des grains était la cause de ce mouvement populaire. Jourdan rassura les officiers municipaux, effrayés par le récent assassinat du maire Simonneau, et contribua à calmer les esprits autant par sa prudence que par la bonne contenance de sa troupe. Ce début [illegible] l'avenir ; et, plus tard, à Jemmapes, à Nerwinde, à Famars, au camp de César, sous Dumouriez, Dampierre et Custine, il se montra chef de corps [illegible] dans l'action et aussi ferme dans le service que soigneux de maintenir la discipline.

[illegible] demi, allait entreprendre le siége de Dunkerque. A la bataille d'Hondschoote, [illegible] menait les deux divisions du centre, et fut grièvement blessé d'un boulet de canon au moment où, maître des bois qui couvraient la position des Anglais, il débouchait sur leur principale batterie. A peine rétabli de sa blessure, il remplaça Houchard, le 22 septembre, dans le commandement des armées du nord et des Ardennes. Depuis un mois le prince de Cobourg bloquait Maubeuge à la tête de 70,000 Autrichiens et Impériaux ; il fallait se hâter de la secourir et de dégager la frontière du nord. Dans ce dessein, Carnot avait quitté le comité de salut public, et s'était rendu au quartier général [illegible] pour y fortifier de sa présence l'autorité de Jourdan, l'assister de ses conseils et [illegible] lui-même aux mouvements des troupes.

Clerfayt occupait avec trois divisions, [illegible] le corps d'observation sur la rive droite de la Sambre, les positions de Wattignies et de [illegible] lères. Dans l'armée autrichienne on les croyait inexpugnables, et le prince de Cobourg [illegible] dit, en présence de son état-major : « Si les républicains parviennent à me déloger d'ici, je consens à me faire républicain ». Le 15 octobre, Carnot, contrairement à l'opinion de Jourdan, décida qu'on engagerait l'action de front. Les colonnes assaillirent simultanément les [illegible] ailes des Autrichiens, et furent constamment repoussées. Carnot persévéra toute la journée dans sa fatale obstination, et fut la cause du désordre et du malheur de nos attaques. Le soir, au conseil de guerre où s'assemblèrent les principaux généraux, il eut la grandeur d'âme de reconnaître sa faute, et laissa Jourdan libre d'agir comme il l'entendrait ; celui-ci tira de sa gauche et de son centre un renfort de 8,000 hommes qu'il porta à sa droite en face de Wattignies. Par ce mouvement de concentration, la gauche des Autrichiens se trouva trop faible pour repousser les colonnes d'attaque ; elle fut enfoncée et leur position prise à revers. La cavalerie impériale essaya d'arrêter nos bataillons ; mais l'élan de la victoire leur était donné ; ils avaient eu le temps de se former sur le plateau de Wattignies ; et les feux des batteries françaises firent reculer les escadrons autrichiens. Pendant la soirée et la nuit, Cobourg leva le blocus de Maubeuge, repassa la Sambre, et se mit en retraite sur Mons.

L'hiver approchait ; et le comité de salut public manda Jourdan à Paris afin de concerter ensemble le plan des opérations en Belgique. Les principaux membres du comité, Robespierre, Barère, Saint-Just, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois songeaient à faire reprendre l'offensive;

[illegible]

[illegible] à la rive droite de la Meuse.

[illegible] Clerfayt succéda au prince de Cobourg. Le nouveau général avait établi derrière l'Ourthe et [illegible] le corps du comte de Latour, et [illegible] le camp retranché de la Chartreuse et se porta sur les hauteurs de Sprimont. Le [illegible] Jourdan fit franchir l'Ourthe et [illegible] à quatre divisions qui enlevèrent la position de Sprimont. Ce combat força Clerfayt à quitter la ligne de l'Ourthe et les positions de la Meuse; il concentra son armée derrière la Roër sous le canon de Juliers. Jourdan ne devait plus songer à s'emparer de Maëstricht tant que Clerfayt se tiendrait à portée de secourir cette forteresse : le 2 octobre, l'armée de Sambre et Meuse, forte pour la première fois de [illegible] combattants, remporta la victoire d'Aldenhoven. La forteresse de Juliers se rendit à discrétion; les [illegible] dans Cologne; le 10, à Bonn; le 23, la droite de son armée occupa Coblentz; enfin, le 4 novembre, Maëstricht ouvrit ses portes : il ne resta aux coalisés sur la rive gauche du Rhin que Luxembourg et Mayence.

Pendant le rigoureux hiver de 1795, l'armée de Sambre-et-Meuse, forte de 82,000 hommes, resta cantonnée entre Bingen et Dusseldorf; en face d'elle, de l'autre côté du Rhin, Clerfayt lui opposait ses 96,000 Impériaux. Le printemps et l'été se perdirent à examiner, et à discuter avec le gouvernement des projets et des contre-projets pour le passage du Rhin. Le comité de salut public ne l'ordonna que trop tard, vers la fin du mois d'août, et Jourdan l'effectua le 7 septembre. Ses instructions étaient d'obliger l'ennemi à évacuer le duché de Berg et la partie de la Wétéravie située entre le Mein, le Rhin et la ligne de neutralité que garantissait un cordon de troupes prussiennes. En conséquence, il s'avança jusqu'au Mein, et prit position entre Hoechst et Cassel : par ce mouvement, l'armée couvrait le siége d'Ehrenbreitstein, confié à Marceau, et complétait, sur la rive droite du Rhin, l'investissement de la place de Mayence, bloquée de l'autre côté du fleuve par quatre divisions de l'armée de Rhin et Moselle. Le 11 octobre, Clerfayt, ayant traversé le Mein au-dessus de Francfort sans rencontrer la moindre opposition de la part du général prussien qui commandait le territoire neutralisé, marcha sur Bergen. Les Autrichiens manœuvraient pour déborder notre gauche, s'em-

[illegible] communications d'une coupure [illegible] [illegible] était pas [illegible] [illegible] la position très-aventurée de Jourdan ; [illegible] en retraite, et, le 30 octobre, reprit ses [illegible] cantonnements sur la gauche du fleuve. [illegible] Clerfayt, poursuivant l'offensive, attaqua les [illegible] de Mayence, les força pendant la journée [illegible] et, le lendemain, rejeta derrière la [illegible] l'armée qui les avait défendues. Jourdan [illegible] porte de Coblentz sur le Rhin ; mais, tandis qu'il faisait ses préparatifs pour traverser cette rivière, il apprit la reddition de Manheim, la perte de la bataille de la [illegible] par Pichegru et [illegible] de l'armée de Rhin et Moselle sur la Queich.

Il aurait été trop dangereux pour la droite de l'armée de Sambre et Meuse de s'aventurer seule au delà de la Nahe ; d'ailleurs, Jourdan avait la défense formelle de livrer une bataille sur la rive droite du Rhin : il se replia, et revint prendre ses anciennes positions de la Moselle. Le 21 décembre, Clerfayt proposa un armistice, que les généraux Jourdan et Pichegru acceptèrent. Le cabinet de Vienne, mécontent de Clerfayt, le rappela, et l'archiduc Charles reçut le commandement des armées impériales.

L'armée autrichienne du bas Rhin faisait face à l'armée de Sambre et Meuse, et lui était de [illegible]. Le 1er juin 1796 Jourdan fit déboucher par la tête de pont de Dusseldorf son avant-garde et sa division de gauche ; elles battirent si complétement, à Altenkirchen le corps du prince de Wurtemberg, que l'archiduc abandonna la Nahe et se retira par Mayence pour aller défendre le passage de la Lahne. Son mouvement rétrograde dégagea notre centre, qui franchit le Rhin à Newvied ; et l'armée prit position sur la Lahne, sa droite au Rhin et sa gauche à Wetzlar. Le 7 juin, l'archiduc dirigea la masse de ses forces contre cette ville, occupée par la division de Lefèvre, et l'accabla sous le nombre. Jourdan, compromis à sa gauche, se retira sur Newvied et sur le camp retranché de Dusseldorf.

Cependant Moreau avait débouché en Souabe à la tête de l'armée de Rhin et Moselle ; l'archiduc marcha contre ce nouvel adversaire, et laissa Wartensleben sur la Lahne, avec un corps d'observation de 34,000 hommes. Jourdan, profitant aussitôt de sa supériorité momentanée, repassa le Rhin, s'empara de Francfort par capitulation, et entra à Wurtzbourg le 24 juillet. Il n'avait pas sur le haut Main et en Franconie plus de 44,000 hommes, parce qu'il s'était affaibli des trois divisions aux ordres de Marceau, occupées à bloquer Ehrenbreitstein et Mayence, et cherchait à remplir l'ordre du Directoire qui lui prescrivait de livrer une bataille décisive aux Autrichiens. Il eût pu les attaquer à Zeil ; mais Wartensleben lui échappa, pendant la nuit du 1er août, et vint prendre derrière la Naab une bonne position, appuyée aux montagnes de la Bohême. Le 21, Jourdan s'établit au delà

d'Amberg, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Ratisbonne [illegible]

Rhin, tandis que l'armée de [illegible] se rapprochait du Danube, celle de [illegible] Moselle s'en éloignait : le 23 [illegible] après la victoire de Neresheim, [illegible] enchaîner à la lutte [illegible] [illegible] loire, se dirigeait sur le Lech. L'[illegible] une manœuvre habile, avait donc [illegible] position centrale entre ses deux [illegible] péché leur jonction dans la plaine de [illegible] gue, en attirant Moreau vers le cours [illegible] vière. Depuis le 14 août, il avait [illegible] Ingolstadt un corps de 26,000 hommes [illegible] contre la droite de l'armée de Sambre [illegible] et, le 24, la chassa de sa position de [illegible] Découvert à sa droite, séparé de [illegible] attaqué à la fois par Wartensleben et [illegible] chiduc, Jourdan, trop faible pour [illegible] et ayant perdu sa ligne de commun[illegible] Lauf à Nuremberg, ne se mit [illegible] traite qu'à la dernière extrémité ; il [illegible] tenant, malgré la rapidité des mouvements de l'archiduc et la vivacité de ses [illegible] offensives ; car il devait espérer que [illegible] près de forcer le passage du Lech à [illegible] réussirait à ramener le prince autrichien [illegible] rive droite du Danube. Jourdan [illegible] milieu d'un pays de montagnes et sur des [illegible] mins à peine praticables à l'artillerie et [illegible] tures, et ne parvint derrière le Mein [illegible] trois jours de marches forcées et un [illegible] passage à la baïonnette. Le 2 septembre [illegible] dirigea sur Wurtzbourg, avec cinq [illegible] attaqua le lendemain l'archiduc et [illegible] taille. L'armée de Sambre et Meuse n'avait [illegible] ce jour-là, plus de 30,000 hommes, et les [illegible] chiens en comptaient 45,000. Jourdan [illegible] sa retraite vers la Lahne, rejoignit [illegible] vant Mayence ; et, le 20 septembre, [illegible] Rhin à la suite du combat d'Altenkirchen [illegible] Marceau fut tué par un chasseur tyrolien [illegible] jours après, Jourdan quitta le commandement de l'armée, et fut remplacé par Beurnonville.

La campagne de 1796 est à jamais mémorable [illegible] l'examen des opérations des généraux français [illegible] des généraux autrichiens en Italie, dans la [illegible] en Allemagne formerait peut-être un cours complet d'art militaire. Elle a commencé la [illegible] renommée de Bonaparte ; elle a accru [illegible] Moreau, monté, par sa victorieuse retraite [illegible] Bavière, au rang des grands capitaines ; [illegible] seul a été malheureux, et s'est trouvé [illegible] de nombreuses et rudes critiques. Napoléon dans ses dictées de Sainte-Hélène, l'archiduc Charles, dans ses principes de stratégie, ne [illegible] pas épargné ; cependant, le maréchal Saint-Cyr fait observer qu'à cette époque « Jourdan [illegible] plus d'expérience de la grande guerre qu'[illegible] rien ; qu'en Franconie la fortune de l'armée de Sambre et Meuse avait été balancée ; [illegible]

[illegible]

[illegible] l'armée de Rhin-et-Moselle [illegible]

Réélu membre du Conseil des Cinq-Cents, il [illegible] de bonne heure [illegible] et fit une tentative [illegible] dans le but de [illegible] directorial. Le 13 septembre, il proposa de déclarer la patrie en danger; sa motion fut [illegible] à une grande majorité, composée du parti modéré, qui redoutait [illegible] réminiscences des plus mauvais jours révolutionnaires, ne [illegible] et de dangereuses agitations.

Les éditeurs des *Mémoires de Napoléon* ont prétendu que Jourdan avait été un des premiers à offrir à Bonaparte une dictature militaire. A cet égard, voici ce que Jourdan écrivait au général Gourgaud, le 12 février 1823 : « Vers le 10 brumaire, je me présentai seul chez le général Bonaparte. Ne l'ayant pas trouvé, je laissai une carte. Le lendemain il m'envoya faire des compliments par le général Duroc, son aide de camp; peu après, il m'invita à dîner pour le 14. J'eus lieu d'être flatté de l'accueil qu'il me fit. En sortant de table, nous eûmes une conversation qui sera publiée un jour avec d'autres documents sur le 18 brumaire : on y verra que, si mon nom fut inscrit, peu de jours après, sur une liste de proscription, c'est précisément parce que, prévoyant l'abus que ferait un général du pouvoir suprême, je déclarai ne vouloir lui prêter mon appui que dans le cas où il donnerait des garanties positives à la liberté publique, au lieu de vagues promesses. Si j'avais proposé une dictature militaire, genre de pouvoir qui est sans limites, j'aurais été traité plus favorablement. »

Le 18 brumaire, Jourdan fut exclu du Conseil des Cinq-Cents.

Deux mois après (21 janvier 1800), Jourdan fut nommé inspecteur général d'infanterie et de cavalerie; le 24 juillet, il devint ambassadeur auprès de la république cisalpine et administrateur général

[illegible]

il voulait faire celui de général en chef, et [illegible]

[illegible]

Jourdan avait suivi Joseph [illegible] le titre de major général [illegible] Majesté Catholique. Ce titre [illegible] conféra réellement qu'une autorité [illegible]

[illegible] de la discipline, Jourdan [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] par plus de 30,000 [illegible]

[illegible]

En un juillet, Joseph [illegible] le commandement de l'armée, et [illegible] de major général. [illegible]

[illegible] commandant supérieur de la [illegible] division militaire depuis le 30 janvier [illegible], lorsque le sénat prononça la déchéance de l'Empereur; le 8 avril, il envoya, de Rouen, son adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Louis XVIII l'accueillit avec une distinction [illegible]

[illegible]

des affaires du culte catholique; il se [illegible] ensuite à Marseille, avec le titre de conseiller honoraire.

[illegible]

JOURDAN ([illegible]), [illegible] 1788 (non en 1785, comme l'indiquent [illegible] biographes), mort à Paris, [illegible]

[illegible] à Paris. [illegible] 1844, il se livra [illegible] complet des [illegible] Paris, 1826, 2 vol. in-8° [illegible]

[illegible]

[illegible] reçu docteur le 11 août 1822, [illegible] professeur [illegible] de [illegible] à la Faculté de Droit de Paris [illegible] du Droit français ([illegible] vol. in-8°).

Jourdan [illegible] l'étude du droit romain [illegible]. Jusque-là cette étude ne consistait guère que dans un exposé superficiel des *Institutes* de *Justinien*. Secondé par Blondeau & Ducaurroy, Jourdan se mit au courant des découvertes faites en cette matière par les savants allemands et italiens. Il publia les *Institutes* de *Gaïus* trouvées à Vérone, en 1816, par Niebuhr, et fonda, avec ses collègues que nous venons de mentionner, la *Thémis*, recueil périodique destiné à propager en France les [illegible] du droit éclairé par l'histoire. Il entra en relation avec l'abbé (depuis cardinal) Maï, qui avait découvert, dans la bibliothèque du Vatican, des palimpsestes contenant des textes anté-justiniens, et acquit de lui le droit de les publier à Paris, ce qu'il fit sous le titre de *Fragmenta Juris Romani Vaticana* (1823). Enfin, il publia les *Tabulæ Chronologicæ* de Haubold (1823). Jourdan entretenait une correspondance suivie avec MM. de Savigny, Gans, Warnkœnig, Mittermaier et autres savants allemands dans le but de se tenir au courant de leurs travaux.

Nommé membre d'une commission chargée de préparer un projet d'organisation judiciaire pour nos colonies, il reçut, en outre, du garde des sceaux, M. de Serre, la mission d'aller en Angleterre étudier l'organisation des justices de paix. Il accomplit avec un zèle éclairé cette tâche honorable.

Jourdan a participé, avec Isambert, Decrusy, Armet et l'auteur de cette notice, à la collection des *Anciennes Lois françaises*, en 29 vol. in-8°. Il y a donné seul les quatre premiers volumes, consacrés à la législation du règne de Louis XVI, qui s'arrêtent au mois de mars 1781.

Dans le courant de 1826, Jourdan avait été chargé, par le ministre de la marine, de se rendre en Angleterre pour y étudier la législation coloniale. Il se livra avec ardeur aux travaux que nécessitait cette mission. Mais, vers la

[illegible]

de vers intitulée *Le Fou* :

Au pied de ce palais, où son destin l'appelle,
Voyez, tout près du parc, [illegible]
Voyez ce [illegible]
Lorsque l'aube paraît, [illegible]

[illegible]

[illegible] *et réduite de grand en petit* [illegible]

[illegible]

JOUSSE [illegible], né à Orléans, le 10 février [illegible], mort [illegible] 1781. Il cultivait les mathématiques [illegible] nomie, lorsqu'un de ses parents [illegible] charge de conseiller au bailliage [illegible] et châtelet d'Orléans. Il exerça [illegible] jusqu'à sa mort. Ses ouvrages sont consultés aujourd'hui : on y trouve [illegible] méthodique d'une législation [illegible] aux travaux des rédacteurs [illegible] Jousse ne voulut jamais, malgré [illegible] sa fortune, tirer profit de [illegible] dont il abandonnait le produit [illegible]. On a de Jousse : [illegible] *la Ville d'Orléans*; Orléans, 172[illegible] in-12; — *Commentaire sur l'Édit* [illegible] *concernant la Juridiction Ecclésiastique* [illegible] 1751, in-4°; ibid., 1764, 2 vol. in-12 [illegible] et 1764, 3 vol. in-12; — *Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance criminelle de 1670* [illegible] 175[illegible], 1756, et 1763, in-12; — *Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance civile* [illegible] 175[illegible], in-4°; ibid., 1757 et 1767, 2 vol. [illegible] *Nouveau Commentaire sur les* [illegible] 16[illegible] et 1673, *ensemble sur l'Édit de* 16[illegible] *chant les Épices*; Paris, 1764, 1767 et 176[illegible]; — *Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance du commerce de 1673*; Paris, 1755 et 1761, in-[illegible]

[illegible]

— *Le Protestantisme* [illegible] *depuis l'an 1000 jusqu'en 179*[illegible] in-8° ; — *Documents historiques sur la* [illegible] *foret de Bellême* [illegible], 1846, in-8° [illegible] sieurs articles de médecine et de chirurgie [illegible] dans des recueils spéciaux. [illegible]

Documents inédits.

[illegible] YOUSOUF ou YUSUF, général français, naquit suivant les uns à l'île d'Elbe, en 1807, et suivant d'autres en 1810, dans le midi de la France. Pris par des corsaires tunisiens, alors qu'il se rendait à Florence pour faire son éducation, ou enlevé sur les côtes de la Provence, il fut emmené tout jeune à Tunis, où le bey [illegible] chota. Ce prince le fit élever au milieu des femmes de son harem, puis il le plaça dans ses gardes du corps. Une intrigue amoureuse qu'il eut avec une fille du bey le força à s'enfuir, en 1830. Recueilli par un brick français, il débarqua à Alger et entra au service de la France. Il parvint bientôt au grade de capitaine dans le corps indigène des *spahis*, et sut se rendre utile, tant par son courage et son habileté que par sa connaissance des mœurs musulmanes et de la langue des indigènes. Dans un hardi coup de main, il s'empara de Bone, en 1832. En 1836, dans l'expédition contre Tlemcen, il battit complétement Ab-el-Kader, et fut nommé, en récompense, bey de Constantine ; mais il ne put prendre possession de cette dignité, l'expédition contre cette ville ayant échoué. En 1837, il vint à Paris, où il fut vivement remarqué. A son retour à Alger, à la fin de l'année, on le mit à la tête d'un détachement de spahis à Oran. Plus tard il obtint le commandement des chasseurs d'Afrique. Peu de temps après, il fut nommé colonel d'un régiment de cavalerie, et finit par avoir sous ses ordres toute la cavalerie irrégulière. Il fit la plupart des campagnes qui signalèrent l'administration du maréchal Bugeaud en Algérie, et contribua efficacement à la soumission du pays. Après la bataille d'Isly, il fut créé maréchal de camp, hors cadre. Revenu à Paris en 1845, il embrassa le christianisme, et épousa une nièce du général Guilleminot. En 1852 sa position dans l'armée fut régularisée, et il fit partie de l'expédition de Laghouat. Mis en 1854 à la disposition du commandant de l'armée d'Orient, il devait commander un corps de bachi-bouzouks au service

[illegible]

[illegible] *dabat plurimum* [illegible]

[illegible] *paris carmina*; Rome, 170[illegible]

[illegible] 1846, 1849, etc.; à Lyon [illegible] à Tours en 1849 [illegible] par L.-L. [illegible] et corrigée, Paris, 17[illegible] [illegible]

Ce volume forme le dernier [illegible] partie de cette histoire, à laquelle [illegible] [illegible], séculiers et réguliers [illegible]

[illegible]

... *La France Littéraire.*

[illegible]

... vue à l'agriculture. ... le nomma maire de Versailles. Il conserva ces fonctions en 1814, lorsque le corps d'armée de Marmont fut amené à Versailles par suite de la défection du maréchal. En apprenant ce qui se passait, les troupes rangées en bataille sur l'avenue de Paris, crièrent [illegible] et demandèrent [illegible] devoir, [illegible] guerre [illegible] la ville [illegible] Le roi récompensa Jouvencel par la croix de la Légion d'Honneur. Pendant les Cent Jours il garda sa place, mais des dénonciations l'obligèrent à donner sa démission. Rappelé à la tête de la municipalité de Versailles par ses concitoyens, le 30 juin 1815, la veille de l'entrée de l'armée prussienne dans cette ville, il en remplit les fonctions avec dévouement, et réussit à adoucir les maux de l'occupation. Le 6 juillet, résistant aux réquisitions humiliantes et vexatoires de quelques officiers étrangers, il leur dit, en découvrant sa poi-

[illegible]

... M. de Bouillé ... [illegible]

[illegible]

... qui avait reçu cette brochure ... [illegible]

[illegible] ... né à Versailles, le 25 juillet [illegible]. Élève de l'École polytechnique en 1822, il en sortit en 1824 ... [illegible] ... il donna sa démission ... pour suivre la carrière du barreau. ... au conseil d'État le ... [illegible]

[illegible]

A Paris ... [illegible] ... graveur. ... [illegible]

[illegible] 1672. Jouvenet ... [illegible] (où ils ... [illegible]) ... [illegible] ... qui est encore à Notre-Dame ... [illegible] ... mirée pour la ... [illegible] ... fermeté du dessin et la ... [illegible] ... Brun, alors premier peintre ... [illegible] d'encourager le jeune artiste ... [illegible] vante il le fit admettre au nombre ... de l'Académie royale de peinture ... pour œuvre de réception un tableau ... évanouie devant Assuérus, ... [illegible] comme un de ses meilleurs ouvrages ... [illegible] élu à l'unanimité un des quatre recteurs ... Académie, et exerça aussi les fonctions ... teur. Sur la fin de sa vie, en 1713, il ... ralytique et désespérait de pouvoir ... qu'un jour, donnant leçon à un de ses ... peignait, et impatienté d'être mal ... prit le pinceau de la main gauche ... avec succès l'endroit défectueux. ... tentative, il réussit à terminer avec la ... un grand plafond qu'il avait commencé ... grande salle du parlement de Rouen ... tableau de la Visitation de la Vierge ... encore dans le chœur de Notre-Dame ... ses derniers ouvrages, et ils ... [illegible] férieurs aux précédents. Le nombre de ... est considérable. Le musée du Louvre ... huit ... portraits et les sujets suivants ... Descente de Croix, l'un des ... [illegible] ... le plus de sentiment, de ... [illegible] ... la Résurrection de Lazare ... [illegible] ... remarquable par l'expression ... [illegible]

(1) Né ... le 14 août 1644 ... [illegible] ... par erreur la date de naissance ... [illegible] 1646. Henri Jouvenet.

[illegible]

[illegible] Juillet [illegible] Bastille [illegible] Jouy [illegible]

[illegible] Biogra[illegible] à Jouy, [illegible] la plupart des [illegible] Belle ; ce qui [illegible] château de [illegible] mbre 1846.

[illegible] Guyane française. » Jouy [illegible] tant qu'il savait peu de [illegible] de Boufflers, et les lumières aux yeux [illegible] le laisser revenir en Europe [illegible], ce qui lui fut accordé. Un navire de [illegible] le ramena ; en route il étudia les [illegible] « Pour récréation, ajoute M. [illegible], il s'élança à l'attaque d'un corsaire, et reçut [illegible] coup de feu. Il débarque à [illegible] à Versailles, dépose son [illegible] l'ouverture des classes [illegible] trois ou quatre mille lieues, le voyageur [illegible] venu [illegible], le bras en écharpe, [illegible] sur les bancs du collège comme l'écolier qui revient des vacances. » Deux ans après, Jouy était sous-lieutenant d'artillerie. En 1787 il alla rejoindre le régiment de Luxembourg aux Indes orientales. Présenté à Tippo-Saïb, qui [illegible] les officiers français, il l'étonna par un trait d'audace, et reçut de lui un collier de filigrane [illegible] de sa main. Tippo-Saïb l'admit ensuite aux fêtes de son sérail et à ses chasses. Épris d'une jeune fille de l'île de Ceylan, Jouy, avec trois de ses amis, essaye de l'enlever dans une pagode ; les indigènes se soulèvent ; les officiers français se défendent courageusement ; [illegible] tue l'objet de son amour sous les yeux de Jouy, qui, accablé sous le nombre, est conduit dans un cachot ; mais son régiment a tout appris, et dix officiers viennent le délivrer sur une barque ; un coup de vent le jette dans la mer ; un vaisseau anglais le recueille, et le porte à Madras, où Parny lui fait une [illegible] généreuse. Pendant les deux années de séjour qu'il fit au Bengale, Jouy eut un grand nombre d'aventures romanesques. Avec un inconnu, il essaye d'empêcher le sacrifice d'une veuve ; un détachement de cipayes anglais le sauve des mains des fanatiques hindoux : l'inconnu était Charles de Longchamps, qui devait être plus tard son collaborateur. En apprenant la prise de la Bastille, Jouy revint en France. « Jeté

[illegible] Jouy comme poète [illegible] lyrique. [illegible] Jouy [illegible] que-là à peu près [illegible] Chaptal, à qui le [illegible] réussirent-ils [illegible] pétitions, on ne cessa de prédire [illegible] tante à cet ouvrage, qui [illegible] quel [illegible] de *Fernand Cortez* [illegible] qui y ajouta quelques [illegible] pour accommoder [illegible] même temps Jouy [illegible] à Feydeau et au Vaudeville. [illegible] Talma (1). [illegible] jusqu'à [illegible] écrivit dans la *Gazette de France* [illegible]

[illegible] de sa pièce à Talma après la [illegible]

[illegible]

(1) M. Alexandre Dumas, qui [illegible] a fait Jouy maître et soldat de l'armée [illegible] raconte encore qu'après la restauration, [illegible] Jouy [illegible] Cependant, Jouy dit lui-même, dans une préface : « Je n'ai sollicité ni grâces ni faveurs ; on ne m'a trouvé dans les bureaux d'aucun ministère, dans les antichambres d'aucun palais. » Sous l'empire, il dédia *Tippo-Saïb* à l'impératrice Joséphine, [illegible] Sous la restauration, il dédia [illegible] Ses autres ouvrages sont dédiés tout simplement à ses vieux amis.

[illegible]

... qu'il avait ... à M. Berger. Quand il devint du nouveau pouvoir, il fut décoré en 1831, et nommé bibliothécaire en chef de la bibliothèque du Louvre. Dévoué de cœur à la [illegible] plus encore qu'à son gouvernement, Jouy ne s'occupa plus de politique. Une [illegible] à coup cette forte organisation ; [illegible] mourut sur la [illegible]. De ce moment le vieillard fut [illegible]

(1) [illegible] le rôle de Sylla [illegible]

[illegible]

« Comme Fontenelle, [illegible] dit M. Viennet, [illegible] malgré les graves [illegible] ouragans des révolutions qu'il a traversées en chantant, il avait [illegible] jeunesse d'esprit, cette [illegible] cette facilité de [illegible] sociabilité qui faisaient [illegible] Paris l'école du monde [illegible] jadis dans ce monde [illegible] remplissait de sa [illegible] l'Europe [illegible] de fonctions de tout un [illegible] écrivain qui avait été [illegible] les peuples pour dicter [illegible] vait insister de sang-froid à [illegible] éternelles de la littérature. La [illegible] de Voltaire lui semblait [illegible] de colère, et dans les [illegible] de sa vie, quand l'affaiblissement [illegible] physiques le retenait moins [illegible] de prononcer le nom de Voltaire [illegible] même de ses détracteurs pour [illegible] vivacité de son esprit, toute l'énergie [illegible] dignation. »

On a de Jouy : *Le Paquebot, ou* [illegible] *des courriers de Londres et de Paris*, 1791, in-4° : ce journal, qui paraissait [illegible] par semaine, est attribué à Jouy ; — *La* [illegible] *l'amour*, *divertissement à l'occasion* [illegible] paix ; Lille et Paris, 1798, in-8° ; — [illegible] *ou les consultations de l'an VII*, comédie en un acte en prose, mêlée de vaudevilles (avec Longchamps) ; Paris, 1799, in-8° [illegible]

[illegible]

[illegible] in-8°; — *Les* [illegible], musique de [illegible]; — *Les Ama*-[illegible], opéra en [illegible] Paris, 1812, [illegible], opéra-co-[illegible] 1812, in-8°; — [illegible], *ou obser*-[illegible] *français*

[illegible] vers; Paris, 1815, in-8°; — [illegible] suite de l'Hermite de la Chaussée-d'Antin; Paris, 1814 (7e édition, 1817), 2 vol. in-12; — *Pélage, ou le roi et la paix*, opéra en un acte, musique de Spontini; Paris, 1814, in-8°; — *L'Hermite de la Guyane, ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du dix-neuvième siècle*; Paris, 1816, 3 vol. in-8° et in-12; l'auteur a traduit le premier volume et ajouté la [illegible]; — *L'Hermite en Province*; Paris, 1818 et années suivantes, 14 vol. in-8° et in-12; « M. de Jouy a l'obligation, dit M. Quérard, envers plusieurs personnes de nos départements, de nombreuses notes et de matériaux pour cet Hermite; on assure même que plusieurs autres ont participé à la rédaction d'une manière moins secondaire; c'est ainsi que l'on cite le baron La Mothe-Langon comme auteur de la partie qui concerne le Languedoc; M. Dufilhol, auteur de celle qui concerne le département du [illegible], etc. M. de Jouy a ensuite appliqué son [illegible] à l'ensemble de ces parties. » On attribue encore une part à MM. Lefebvre-Duruflé, Amanton, [illegible] et L'Héritier de l'Ain; — *Bélisaire*, tragédie en cinq actes et en vers; Paris, [illegible] 1825, in-8°; — *Zirphile et Fleur de Myrte, ou cent ans en un jour*, opéra-féerie en deux actes (avec N. Lefebvre), musique de Catel; Paris, 1818, in-8°; — *L'Amant et le Mari*, opéra comique en deux actes (avec Roger); Paris, 1820, in-8°; — *Maurice, ou l'Ile de France; situation actuelle de cette colonie et pièces à l'appui des réclamations des habitants*; Paris, 1820, in-8°; — *État actuel de l'Industrie française, ou coup d'œil sur l'exposition de ses produits dans les salles du Louvre en* 1819; Paris, 1821, in-8°; — *Vues des Côtes de la France dans l'Océan et dans la Méditerranée, peintes et gravées par L. Garneray, décrites par V.-J. de Jouy*; Paris, 1821-1832, 16 livraisons in-fol.; — *La Morale appliquée à la Politique, pour servir d'introduction à la Collection des mœurs françaises au dix-neuvième siècle*; Paris, 1822, 2 vol. in-12; cet ouvrage est attribué à M. Aunée; — *Salon d'Horace Vernet. Analyse historique et pittoresque des quarante-cinq tableaux exposés chez lui en* 1822 (avec Jay); Paris, 1822, in-8°; — *Sylla*, tragédie en cinq actes; Paris, 1822; 6e édition, avec variantes, 1824, in-8°; — *Les Hermites en prison, ou consolations de Sainte-Pélagie* (avec Jay); Paris,

[illegible]

[illegible] quatre volumes in-8°; [illegible] des Spectacles [illegible] des théâtres, cotillé [illegible] au [illegible] Journal général, à la France chrétienne, etc., etc. [illegible] figuré sur le titre de la Biographie nouvelle des Contemporains, avec ceux de Arnault, Jay et Norvins; mais il paraît qu'il n'y a donné qu'un petit nombre de notices. On doit à Jouy des discours prononcés dans les séances publiques de l'Académie française pour les réceptions de M. de [illegible], le [illegible] novembre 182[illegible], de M. Dupin aîné, le [illegible] août 18[illegible], de [illegible], le [illegible] août 1828, de [illegible], le [illegible] décembre 18[illegible]; tous ont été imprimés in-4°. Il a été [illegible] prononcé, comme [illegible] de l'Académie Française, les discours [illegible] des séances du [illegible] et du 17 juin 1841; tous les [illegible] ont été imprimés en un petit livret in-18. Il a [illegible] dans le Livre des Cent-et-un: [illegible] politiques, tome Ier, page [illegible]; — [illegible] et la [illegible]

[illegible] Gaspard [illegible], ... à Gijon (Asturies) le [illegible] ... cadet, il [illegible] par [illegible] pour cette [illegible] droit, et fut nommé [illegible] ... de Séville. C'est [illegible] au jour sa comédie [illegible] pièce, qui a été traduite dans [illegible] gues de l'Europe. Il [illegible] gédie dans le goût classique [illegible] présentée à Madrid, en 17[illegible] ... Millon, et donna, sous le [illegible] Ocios juveniles, [illegible] Nommé en 1778 [illegible] de [illegible] minelle de Madrid, puis en 17[illegible] seil de l'ordre de Calatrava, il [illegible] les tournées qu'il était chargé de [illegible] téressa d'un excellent mémoire [illegible] expediente de la ley agraria [illegible] informe las questiones [illegible] economía política, [illegible] sente de la Espanna, qui [illegible] suprême de Castille par [illegible] des Amis de la patrie. [illegible] rus, il partagea sa disgrâce [illegible] de la résidence royale [illegible] la mission de surveiller la [illegible] dans la maison de Calatrava [illegible] l'exploitation des mines de [illegible] Asturies. En 1794 Jovellanos [illegible] de [illegible] titulaire du conseil de [illegible] 1797, Godoy le fit nommer [illegible] Saint-Pétersbourg, et, sur son refus, [illegible] grâce et justice. Mais bientôt la faveur [illegible] puissant favori se changea en une haine [illegible] En 1798 Godoy fit exiler Jovellanos à Gijon; il le fit conduire en 1801 à la chartreuse [illegible] demosa, dans l'île de Majorque, puis trans[illegible]

[illegible]

... ceux de *Flavius Claudius*, [illegible] à la famille impériale qui [illegible]. Il s'occupa ensuite de tirer l'armée de la position dangereuse où la laissait la mort de Julien. Il ordonna de commencer immédiatement la retraite. Les vétérans de Julien repoussèrent les attaques réitérées des Perses, et après dix jours de combat, l'armée romaine atteignit le Tigre, qui séparait les deux empires. Il était presque impossible de traverser un fleuve large et rapide en présence d'une armée ennemie et victorieuse. Dans cette extrémité, Jovien écouta les propositions de Sapor, qui craignait de son côté de pousser les Romains au désespoir. Après [illegible] jours de négociations, Jovien acheta le salut de son armée en rendant à la Perse les cinq provinces ou districts que Galerius avait réunies à l'empire en 297, c'est-à-dire l'Arzanène, la Moxoène, la Zabdicène, la Réhimène et la Corduène, avec la cession de Nisibe et de plusieurs autres villes fortes de la Mésopotamie. Cet ignominieux traité a été blâmé par tous les historiens, et, suivant Ammien Marcellin, il n'eut pas même l'excuse de la nécessité, puisque Jovien aurait pu se retirer dans la Corduène. Soit qu'il regardât cette retraite comme impossible, soit plutôt qu'il eût hâte d'en finir avec un ennemi extérieur, afin de pouvoir assurer son autorité au dedans, l'empereur accepta les conditions de

4.

[illegible] l'empire [illegible] il se [illegible] le commandement [illegible] de celui [illegible] Sa [illegible] le [illegible] chrétiens, [illegible] sous [illegible] les [illegible] le [illegible] il rappela [illegible] épiscopal d'Alexandrie. [illegible], il se dirigea [illegible] par Édesse, [illegible] Tyane [illegible] Cappadoce, il [illegible] gouvernement [illegible] pour [illegible] une escorte de [illegible] à l'obéissance [illegible] Jovin. De Tyane il poursuivit sa [illegible] vers Constantinople, malgré les rigueurs de l'hiver. Le 1er janvier 364 il célébra à Ancyre [illegible] consulat, et prit pour collègue [illegible] Varronien, auquel il [illegible] Nobilissimus. Sa marche était [illegible] les frontières de la Bithynie [illegible] vers le milieu de février. A Dadastana, petite ville de la Galatie, il se livra avec excès aux plaisirs de la table. Au sortir d'un [illegible], il se retira dans une chambre récemment blanchie à la chaux et où on avait allumé un réchaud. Le lendemain matin on le trouva mort dans son lit. Sa mort fut attribuée à différentes causes, à l'intempérance, à la vapeur du charbon, au poison. Ammien Marcellin ne semble pas croire à une fin naturelle, et compare la mort de Jovien à celle de Scipion Émilien. Après un interrègne de dix jours, les chefs de l'armée appelèrent Valentinien à l'empire. Y.

Ammien Marcellin, XXV, 5, 10. — Eutrope, X, 17, 18. — Zosime, III, p. 194, édit. du Louvre. — Zonaras, vol. II, p. [illegible], édit. du Louv. — Orose, VII, 31. — Sozomène, VI, 3. — Philostorge, VIII, 5. — Agathias, IV, p. 135, édit. du Louv. — Themistius, *Orat.*, 5 et 7. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV. — La Bléterie, *Histoire de l'empereur Jovien*. — Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, t. III, l. XV (édit. de Saint-Martin).

JOVIN, général romain, d'origine gauloise, mort en 370 après J.-C. Il commanda un corps de cavalerie en Gaule, sous les ordres de Julien, alors césar. Lorsque Julien, proclamé empereur à Lutèce, se fut décidé, dans l'été de 361, à pousser la guerre avec vigueur contre son oncle Constance, il confia le gros de son armée à Nevitta et à Jovin, et les dirigea sur la Pannonie. La mort de Constance mit bientôt fin à la guerre. Jovin, après avoir siégé dans une commission instituée par Julien pour examiner les actes des ministres du dernier empereur, retourna en Gaule avec le titre de maître de la cavalerie, c'est-à-dire de lieutenant de l'empereur dans cette province. Jovien, [illegible] ce [illegible] Lucillien [illegible] et le [illegible] qui vint prendre [illegible] l'arrivée de Jovin, fut [illegible] soldats. Jovin [illegible] l'événement, et fit [illegible] lui. Jovien, heureux de [illegible] hâta de confirmer Jovin [illegible] maître de la cavalerie [illegible] casion de se distinguer lorsque [illegible] vahirent la Gaule en 366, sous [illegible] lentinien. Jovin battit ces [illegible] rencontres, et les rejeta au delà [illegible] tour de cette expédition, il [illegible] pour l'année suivante. Il [illegible] sieurs édifices, et fit bâtir près [illegible] bitait dans cette ville une église [illegible] vell. « Son tombeau, qu'on voit [illegible] dit Le Bas, est un des plus beaux [illegible] sculpture du Bas-Empire. On lui [illegible] dation de plusieurs châteaux forts [illegible] de ceux de Joinville et de Joigny. » [illegible]

Ammien Marcellin, XXV, 10; XXVII, [illegible] 38. — Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, [illegible]

JOVIN, usurpateur gaulois, [illegible] historiens font descendre du pr[illegible] 412. Il se fit proclamer empereur [illegible] en 411, et mit dans ses intérêts les [illegible] germaniques qui débordaient de [illegible] la Gaule. Avec l'appui des [illegible] Alains, il étendit son autorité [illegible] jusqu'à la Méditerranée. Mais sa [illegible] de courte durée. Les Francs [illegible] et contraignirent Jovin à s'enfuir [illegible] de la Gaule. Là il rencontra des [illegible] plus redoutables. Ataulfe, roi des [illegible] riva en Gaule dans les premiers jours [illegible] Des négociations s'ouvrirent entre le [illegible] bare et l'usurpateur; mais elles n'eurent [illegible] suite, et Ataulfe promit à l'empereur [illegible] de lui envoyer la tête de Jovin. Il [illegible] faire tuer Sébastien, frère de Jovin, [illegible] avait nommé césar; il assiégea ensuite [illegible] teur dans Valence, le força de se rendre [illegible] vra au préfet romain Dardanus, qui le [illegible] mène et Philostorge donnent à cet [illegible] nom de *Jovien*, tandis que les médailles [illegible] *Jovinus*.

Sozomène, IX, 15. — Philostorge, XII, [illegible] *Histoire du Bas-Empire*, t. V, l. XXI[illegible]

JOVINIEN, hérésiarque romain, [illegible] 412. Il était moine dans un monastère [illegible] Fatigué des austérités du cloître, il le quitta [illegible] rendit à Rome. Là, il soutint que la [illegible] et l'abstinence n'étaient en elles-mêmes [illegible] ni mauvaises, et qu'on pouvait user [illegible] ment de toutes les viandes, pourvu [illegible] rendît grâce à Dieu. Il prétendit ensuite [illegible] virginité n'était pas un état plus parfait [illegible] mariage, qu'il était faux que la mère du [illegible] fût restée vierge. Il alla même jusqu'à [illegible] que les hommes n'ont de mérite que par [illegible]

[illegible] pôle [illegible] sont [illegible] était [illegible] fut condamné [illegible] Ces anathèmes [illegible] la foi orthodoxe. [illegible] et Théodose le [illegible] 399. Il pé- [illegible] exécutée, [illegible] en 412. Jovinien [illegible] été relégué. V.

[illegible] saint Augustin, De [illegible] — Baronius, [illegible] Ecclésiastique, [illegible]

[illegible]), théologien an- [illegible] de Bedford, [illegible] l'université de Cam- [illegible] avec ar- [illegible] d'hé- [illegible] pendant [illegible] Tindale, [illegible] l'impression de [illegible] qu'il fit à tort [illegible] de ce [illegible] la traduc- [illegible] de plagiat. [illegible] son retour en [illegible] qu'il y mourut [illegible] natal. On a [illegible] of the An- [illegible] The Sub- [illegible]; Emblem, [illegible] for the [illegible] énumérés [illegible] T. L—y.

[illegible] Translations of the [illegible]

[illegible] paysagiste fran- [illegible] 1802, mort dans la [illegible] Il acquit une répu- [illegible] par ses [illegible] le sur- [illegible] pour le [illegible] Son [illegible], sa cou- [illegible] touche élégante [illegible] par les con- [illegible] Venise et [illegible] difficile du [illegible] de Joyant [illegible] originalité. [illegible] de projets à [illegible] haut par les [illegible] recherchés [illegible] des [illegible] vigueur [illegible] l'élève des [illegible] l'architecte [illegible] poid Robert, et [illegible] pour ses chefs-d'œuvre [illegible] Marc, à Venise; — La [illegible] Doges et la Vue de Santa-Maria-della-Salute. Les principaux ouvrages de Joyant ont été exposés aux salons des années 1835, 36, [illegible], 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, [illegible]. Il eut deux fois la médaille d'or en France, une fois à Bruxelles, et fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 7 août 1852. [illegible]

Documents particuliers.

JOYAUT (*Aimé-Augustin-Alexis*), [illegible], conspirateur français, l'un des complices de Georges Cadoudal, né à Léhon (Bretagne), en 1778, exécuté à Paris, le 5 messidor an XII (24 juin 1804). Son extrême jeunesse l'empêcha de prendre part aux premiers troubles de la Bretagne; mais, vivant à Rennes dans l'oisiveté, il finit par s'enrôler parmi les chouans. Le gouvernement le fit arrêter et conduire au Temple en l'an VII (1799), et il n'obtint sa liberté qu'en rejetant ses écarts sur son jeune âge. Lors de l'insurrection de 1799, il [illegible] pour Georges, et devint son aide de camp. L'amnistie lui ayant permis de venir à Paris, il y resta sous prétexte d'affaires de commerce, et contribua à l'explosion du 3 nivôse. Il [illegible] la machine, déguisé en charretier. Recherché après l'attentat, il erra en divers endroits, et parvint enfin à s'embarquer pour Jersey, d'où il gagna Londres. Ses [illegible] avec Georges l'engagèrent à le suivre en France dans les premiers jours d'août 1803. Ils débarquèrent ensemble et arrivèrent dans la capitale, où la police le fit arrêter et conduire de nouveau au Temple : il ne tarda pas à être mis en jugement, fut condamné à mort le 21 prairial an XII (10 juin 1804), et exécuté [illegible] jours après. Au moment de l'exécution, il cria : *Vive le roi!* à plusieurs reprises, et mourut avec courage. J. V.

Moniteur, an XI, [illegible]. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Chaudon et Delandine, *Dict. univ. Histor., Crit. et Bibliogr.*

JOYCE (*Jeremiah*), compilateur anglais, né en 1764, mort en 1816. Il était ministre unitairien. Après avoir été précepteur des enfants du comte de Stanhope, il fut compris dans les poursuites dirigées par le gouvernement contre Hardy, Tooke et Thelwall; mais il fut renvoyé sans jugement. Il s'établit alors à Londres, et embrassa la carrière littéraire. Il fut d'abord collaborateur de la *Cyclopædia* du docteur Georges Gregory. Il compila ensuite un ouvrage du même genre publié sous le nom de William Nicholson.

[illegible]

de France en 1582, après s'être signalé contre [illegible]

[illegible]

signala, en 1580, au siège de La Fère, où il reçut

[illegible]

d'amiral. Toutes ses [illegible]

[illegible]

ne put obtenir que [illegible] pour ses [illegible]

[illegible] il engagea Henri III à [illegible]

[illegible] d'une armée en Gascogne, à la [illegible]

[illegible] vint en toute hâte à la cour, [illegible]

[illegible] père, il revient en Gascogne, [illegible]

varre dans la plaine de Coutras, [illegible]

[illegible] ce qu'il était à propos de faire : [illegible]

[illegible]

[illegible]

gouverneur général du pays Messin et du Verdunois, et gouverneur particulier de la ville et de la citadelle de Metz. Il conserva ces deux charges jusqu'à sa mort.

Courcelles, *Dictionnaire historique des Généraux français.*

[illegible]

[illegible] réforme, en 1702. Dans cette position il s'occupa

[illegible]

[illegible] 1772, in-8°. J. V.

[illegible]

[illegible] U.-B.

[illegible] t. XX, p. [illegible]

[illegible] (Guillaume), littérateur anglais, [illegible] à Oxford, mort le 14 septembre [illegible] à l'Université d'Oxford, il [illegible] en 1644, [illegible] puis [illegible] en France, [illegible] Lord de [illegible] d'Oxford [illegible] dans le village [illegible] plus profonde [illegible] dans [illegible] On a de lui : [illegible] London, 1630 [illegible] — *Some Observations on the Life of cardinal Pole*; [illegible] — *Verses latin and english* [illegible] P. L—Y.

[illegible] — *Biographia Dramatica.*

[illegible] (*Le père João*), [illegible] portugais, né en 1668, mort après 1733. [illegible] il était né à Lisbonne; il s'appelait dans le siècle *João de Nogueira-Freire*. [illegible] avec une de [illegible] pour solliciter [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Antonio*), [illegible]

[illegible] le bûcher. Parmi les nombreuses [illegible] nous ne citerons que : *Don Quixote*, [illegible] *Enchantements de Médée.*

Ferdinand Denis, *Théâtre portugais*; [illegible] *tion choisie des Auteurs dramatiques*.

JUAN D'AUTRICHE (Don), [illegible] espagnol, fils naturel de Charles-Quint, [illegible] Ratisbonne, le 24 février 1545, mort dans [illegible] retranché de Namur, le 1er octobre [illegible] mère, nommée Barbe Blomberg, [illegible] une bonne famille de Ratisbonne [illegible] Quint prit un tendre intérêt à cet [illegible] vieillesse. Il le fit élever en secret et [illegible] grand soin par Louis de Quexada, [illegible] espagnol, qui lui était dévoué, et dont il [illegible] sait la discrétion. Aussi la naissance [illegible] resta-t-elle ignorée de tout le monde [illegible] même grandit sans connaître le sang [illegible] dans ses veines. Avant de mourir, [illegible] appelé à Philippe II qu'il avait un [illegible] donna de le traiter comme tel, [illegible] tendresse paternelle, à laquelle le [illegible] peut-être pas tout à fait étranger, [illegible] mande de le faire entrer dans l'Église [illegible] lui conférer que des dignités [illegible] ans après la mort de l'empereur, [illegible] Juan de la retraite où il vivait, lui [illegible] naissance, et le fit élever selon son [illegible] don Carlos et Alexandre Farnèse. [illegible] [illegible], qui se distinguait par sa [illegible] aptitude aux exercices du corps, montra [illegible] la plus vive répugnance pour la carrière ecclésiastique et un penchant décidé pour [illegible] armes. Philippe II, touché, malgré [illegible]

[illegible]

[illegible] Tunis, don Juan [illegible] et des ports [illegible] les ruines de Carthage [illegible] qui pût servir de boulevard à [illegible] à son imagination chevaleresque [illegible] pape demanda au roi d'Espagne la permission de proclamer don Juan roi de Tunis ; mais le naturel ombrageux de Philippe l'emporta encore sur son affection pour son frère : il refusa, et peu de temps après Tunis retomba au pouvoir des Turcs. Cette déception fut cruelle pour don Juan, mais ne le découragea point. Son idée fixe, on peut le dire, était de combattre les infidèles, et il fit tout ce qu'il put pour déterminer le conseil d'État d'Espagne à entreprendre une expédition vigoureuse contre les Turcs et à les chasser pour toujours de l'Europe. Ses efforts furent vains. « Une des principales tendances de la politique européenne, dit Ranke, a toujours été de sauver les Turcs. » Le conseil ne fit à ses propositions que des réponses évasives. Don Juan vit bientôt qu'il fallait renoncer à ce rêve de sa jeunesse, et le héros de Lépante, sous peine de rester dans l'inaction, dut tourner ses armes contre des chrétiens.

Les Pays-Bas venaient de commencer la lutte héroïque qui les affranchit du joug espagnol. Ni les cruautés et les talents militaires d'un duc d'Albe, ni les artifices et les talents [illegible] d'un Requesens, n'avaient pu rétablir les provinces confédérées sous l'autorité de Philippe II, qu'elles ne reconnaissaient plus que pour la forme. Don Juan fut envoyé dans les Pays-Bas pour les pacifier et les faire rentrer dans la foi catholique. En combattant l'hérésie, il lui semblait défendre encore la cause de la chrétienté. Les Belges accueillirent d'abord favorablement le fils de l'empereur dont ils vénéraient la mémoire. Il entra à Luxembourg le 4 novembre 1576, le jour même du pillage d'Anvers par les troupes royales, dont il blâma ouvertement les affreux excès. Cependant il ne put faire son entrée à Bruxelles comme gouverneur qu'après avoir renvoyé du pays les troupes espagnoles, odieuses aux habitants. Ce fut à Bruxelles qu'il publia l'*Édit perpétuel*, ou traité de paix avec les provinces, que les États de Hollande et de Zélande, fidèles à la cause de Guillaume de Nassau, refusèrent seuls d'accepter. Mais la tâche que don Juan avait entreprise était au-dessus des forces humaines. Il ne pouvait y avoir ni paix ni trêve entre l'inquisition de Philippe II et les Pays-Bas. En vain don Juan s'empara (par une ruse peu honorable, il faut le dire) des forteresses de Namur et de Charleroi ; en vain il remporta sur les rebelles la victoire de Gembloux (31 décembre 1577) : sa position devint de plus en plus critique, et il ne put se soutenir

[illegible]

réussit de le faire exiler à Consuegra; mais ce

[illegible]

bâtiments qu'il fit lancer étaient [illegible]

[illegible]

expédition aux articles La Condamine et Ulloa.

[illegible]

[illegible] Quoi qu'il en soit, César [illegible] pendant Juba revint au secours de Scipion avec des troupes considérables ; mais après plusieurs combats, où l'avantage fut disputé vivement avec des résultats divers, une bataille décisive fut livrée près de Thapsus. Scipion et Juba furent vaincus. Le roi de Numidie s'enfuit alors, et parvint, en se cachant, à regagner Zama, où il avait réuni tout ce qu'il avait de plus précieux ; mais les habitants lui en refusèrent l'entrée, sachant bien qu'il les ferait tous périr [illegible] plutôt que de rendre la place à César. Ni menaces ni prières n'ayant pu [illegible] de Zama, Juba se retira dans [illegible] de campagne avec quelques cavaliers, parmi lesquels était Petréius, lieutenant de Pompée ; là, ces deux chefs résolurent de se combattre pour se tuer mutuellement, et Juba, après avoir abattu Petréius, se fit achever par un esclave.

Dans les différents récits qui nous sont parvenus sur la vie de Juba, il n'est rien qui nous donne une haute idée de son talent et de son caractère, rien qui le place au-dessus des barbares ordinaires ; mais il ne faut pas oublier que ces récits viennent de ses ennemis. Si le parti de Pompée avait triomphé, les historiens romains nous donneraient sans doute une plus haute idée du roi de Numidie. [De Golbéry,

[illegible]

[illegible] reçut une excellente éducation, et [illegible], qu'il devint un des hommes [illegible] de son temps. Il s'insinua dans [illegible] d'Octave, l'accompagna dans l'expédition [illegible], et ne fut pas oublié dans le [illegible] qui suivit la bataille d'Actium. Octave lui rendit le royaume de Numidie, et lui donna en mariage Cléopâtre ou Sélené, fille d'Antoine et de Cléopâtre. Plus tard, en [illegible] Auguste reprit la Numidie pour en faire une province romaine, et donna en échange à Juba deux provinces de Mauritanie (la Tingitane et la Césarienne) qui formaient les royaumes de Bocchus et de Bogud. En même temps [illegible] tribus gétuliennes furent placées sous sa domination. Une révolte de ces tribus fut le [illegible] de son long règne. Incapable de les [illegible], il fit appel au général romain Cornelius Cossus, qui ne les soumit lui-même qu'après une longue lutte, et reçut le titre de *Gétulique*. La date exacte de la mort de Juba n'est pas [illegible]; mais un passage de Strabon qui parle de lui comme récemment mort, et une des médailles de ce prince qui porte la date de la quarante-huitième année de son règne, font penser qu'il mourut en 18 après J.-C., ou en 19 au plus tard.

Le règne paisible de Juba fournit peu d'événements à l'histoire. Il est évident que sous sa domination la Mauritanie atteignit un degré de prospérité qu'elle n'avait pas connu jusque-là. Il s'efforça d'introduire parmi ses barbares sujets les éléments de la civilisation grecque et romaine. Il convertit la ville d'Iol en une belle cité, à laquelle il donna le nom de *Césarée* (1), et qui fut depuis la capitale de la Mauritanie. C'est surtout à ses travaux littéraires que Juba doit sa réputation. Il garda sur le trône les studieuses habitudes de sa jeunesse, et par le nombre et la variété de ses écrits, il parut vouloir rivaliser avec les auteurs de profession. Ses ouvrages sont souvent cités par Pline, qui le regarde comme une autorité considérable. Plutarque l'appelle le plus historien des rois (ἱστορικώτατος βασιλέων); Athénée le mentionne

(1) Césarée, aujourd'hui Cherchel, dans l'Algérie. On y [illegible] en marbre. [illegible] l'âge. [illegible]. Ce buste offre [illegible] Juba II.

[illegible]

[illegible] faits, [illegible] dans les [illegible] quatre, l'ar[illegible] l'histoire [illegible] partie des ouvrages [illegible] qu'il nous [illegible] totale, et les [illegible] Assyriens [illegible] quelle Juba [illegible] notes, [illegible] précieux. [illegible] pas son savoir, et il [illegible] grecques aux [illegible] les lieux. Pline et [illegible] Philostrate lui ont [illegible] C'est probablement de [illegible] que toute la géographie [illegible] dans le cinquième livre [illegible] vrage. Les Λιβυκά [illegible] — Περὶ Ἀσσυρίων (Sur les [illegible]) livres. Juba avait suivi [illegible] une histoire d'Arabie [illegible] fils d'Auguste, lorsqu'il se [illegible] dition contre l'Arabie. Cet [illegible] une description générale de l'A[illegible] que l'on connaissait alors [illegible] productions naturelles de ce pays [illegible] comme le meilleur livre que [illegible] sujet; — Ῥωμαϊκὴ ἱστορία (Histoire [illegible]) dont on cite au moins deux livres [illegible] vait en contenir beaucoup [illegible] quoique Étienne de Byzance [illegible] fois sous le titre de Ῥωμαϊκὴ [illegible] tendait jusqu'à la fin de la [illegible] nique, peut-être même jusqu'[illegible] avait cédé au penchant [illegible] grecs de donner aux [illegible] origine hellénique; — Ὁμοιότητες [illegible] qui est connu par une [illegible] tenait sans doute une comparaison [illegible] mœurs des Romains et celles [illegible] synonymie des deux langues; — [illegible] volumineux ouvrage, dont [illegible] septième livre, et qui traitait de [illegible] rapport au théâtre. Le quat[illegible] culier était consacré à la musique [illegible] — Περὶ γραφικῆς ou Περὶ ζωγράφων [illegible] qui contenait au moins huit livres [illegible] doute une histoire générale de la [illegible] les *Vies* des peintres les plus [illegible] petits traités : l'un sur l'euphorbe [illegible] mont Atlas, que Juba découvrit le [illegible] à laquelle il attribuait beaucoup [illegible] médicales; l'autre sur l'opium; — Π[illegible] λέξεως (Sur la corruption du [illegible]). Athénée a conservé une épigramme [illegible] un mauvais acteur nommé Léonteus [illegible]

[illegible]

dans [illegible] *Alexandre* [illegible] *moyens de* [illegible] *Français*; Paris, [illegible] L'empereur de Russie [illegible], dit-on, de recevoir cet hommage [illegible] d'état-major de [illegible] de la garde consulaire; — *Lettre d'un Français à lord Stanhope*, suivie de *Réflexions sur l'événement arrivé à lord Wellington dans la nuit du 10 au 11 février 1818*; Paris, 1818, in-8°; — *Le Temple de la Gloire, ou les fastes militaires de la France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours*; Paris, 1819, 2 vol. avec 40 grav.; — *Histoire générale militaire des guerres de la France, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1815*; 2 vol. seulement ont paru, le 3e est resté manuscrit. Le général Jubé a écrit depuis 1818 jusqu'à sa mort dans le *Journal général*. H. Lesueur.

Mahul, *Annuaire nécrologique*, [illegible].

JUBÉ (*Jacques*), ecclésiastique français, né à Vanvres, près Paris, le 24 mars 1674, mort à Paris, le 20 décembre 1745. Fils d'un blanchisseur de linge, il dut sa première éducation à un ecclésiastique qui consacrait sa vie à instruire gratuitement de pauvres enfants, et qui, plus tard, l'adressa au P. Jouvenci, professeur de rhétorique au collége des Jésuites. Il prit les ordres, et fut pourvu de la cure de Vaugirard, et, en 1701, de celle d'Asnières, près Paris. Il devint bientôt un janséniste fanatique. Il se signala par l'austérité de sa conduite et par la sévérité de sa vie. Il s'érigea en réformateur des doctrines et de la discipline de l'Église. Il gémissait sur le culte que le peuple semblait rendre aux images et aux figures de saints qu'il avait trouvées dans son église. N'osant brusquer les choses, il prit un parti plus modéré, il conçut le dessein de se faire construire une nouvelle église, sous le prétexte que l'ancienne était trop petite et peu convenable, et à force d'habileté, il parvint à se procurer des fonds. Pendant qu'on bâtissait l'église, il instruisait ses paroissiens, et les préparait à la réformation qu'il méditait. Ses discours étaient pathétiques, sa vie prêchait d'exemple, ses aumônes étaient abondantes; enfin, il gagna tellement l'affection de son troupeau, que chacun se serait fait tuer pour lui. Dans cette disposition des esprits, il lui en coûta peu pour établir la rigueur de l'ancienne discipline. Mais sa sévérité était grande : il mettait en pénitence publique les pécheurs publics; une fille, par exemple, qui avait manqué à son honneur, se tenait pendant trois mois sous le porche de l'église, sans oser y entrer, et, avant de l'y admettre, il prenait les avis de ses plus graves paroissiens. La marquise de Parabère avait une maison à Asnières; le régent l'aimait et venait la voir de temps à autre. Ces galanteries enflammèrent le zèle du curé, qui fit

[illegible]

[illegible] — *Mystères inédits du quinzième siècle*; Paris, [illegible], 2 vol. in-8°, contenant : *Le Martyre de saint Étienne*; *La Conversion de saint Paul*; *Le Martyre de saint Denis*; *Les Miracles de sainte Geneviève*; *La Vie de saint Fiacre*; *La Nativité Notre-Dame*, [illegible]; — *Les anciennes Tapisseries historiées, ou collection des monuments les plus remarquables de ce genre qui nous soient restés du moyen âge, à partir du onzième siècle au seizième inclusivement*, [illegible]; Paris, 1838, 2 vol. in-fol. oblong, ornés de 120 planches, [illegible] comprenant les tapisseries de Bayeux, de [illegible], de Valenciennes, d'Aix et d'[illegible], de Nancy, de Dijon et [illegible], de Berne, et de La Chaise-Dieu; — *La Armeria* [illegible] *tion des principales pièces de* [illegible] *de Madrid*, dessins de M. G. [illegible]; Paris, [illegible], 2 vol. in-fol.; — *La* [illegible] *des* [illegible] *Arles, pièces inédites du* [illegible] *siècle, en langue romane*; Paris, 1838, in-8°; — *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la bibliothèque de Berne*; Paris, 1838, in-8°; — *Lettre au directeur de l'Artiste, touchant le manuscrit de la bibliothèque de Berne, n°* [illegible], *perdu* [illegible] *suivie de quelques pièces inédites du treizième siècle relatives à divers* [illegible] *du moyen âge et tirées de ce manuscrit*; Paris, [illegible], in-8°; — *Notice sur les* [illegible] *fonds et spécialement sur ceux qui ont été établis en Espagne depuis l'antiquité jusqu'au* [illegible] *siècle inclusivement*; Paris, 1839, in-8°; — *Recherches sur l'usage et l'origine des tapisseries à personnages, dites historiées, depuis l'antiquité jusqu'au seizième siècle inclusivement*; Paris, [illegible], in-8°; — *Explication de la Danse des morts de La Chaise-Dieu, fresque inédite du quinzième siècle, précédée de quelques détails sur les autres monuments de ce genre*; Paris, [illegible], in-4°; — *Nouveau Recueil de Contes dits fabliaux, et autres pièces inédites des treizième, quatorzième et quinzième siècles, pour faire suite aux collections Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon*; Paris, 1839-1842, 2 vol. in-8°; — *Lettre sur la Mort du duc d'Orléans*;

[illegible]

[illegible] *Le Français Littéraire*; *Le* [illegible] (1852); — à la *Revue* [illegible] (1846); — à la *Revue* [illegible] le fondateur et le directeur [illegible], entre autres une *Notice sur* [illegible], 184[illegible]. Enfin, il a travaillé au recueil intitulé : *Allemagne, Espagne, Grande*; à *La France départementale*; à *L'Artiste*; au *Journal des Demoiselles*; au *Moniteur*; à *L'Illustration*, etc. M. Jubinal vient d'être nommé officier de la Légion d'Honneur (août 1852). L. Louvet.

[illegible] et biographiques des Sénateurs, Conseillers d'État et Députés. — [illegible]

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS (*Antoine*), général français, né le 11 septembre 1778, à [illegible] (Calvados), mort vers 1848. Il fut élevé à l'école de [illegible], et commençait à suivre ses cours à l'école du génie militaire à Mézières, lorsque son père, ancien colonel directeur d'artillerie, périt sur l'échafaud révolutionnaire. Son oncle [illegible], qui résidait au Canada, l'envoya chercher à la nouvelle de cet événement tragique, le fit passer d'abord en Angleterre, puis de là en Amérique. Pendant son séjour en Amérique, le jeune Juchereau de Saint-Denis perfectionna, dans la célèbre académie de Woolwich, ses études scientifiques et ses connaissances spéciales, comme ingénieur militaire. N'ayant retrouvé à son retour en France, après la paix d'Amiens, que quelques débris de sa fortune patrimoniale, Juchereau de Saint-Denis se rendit à Constantinople, où il se fit admettre au service de la Porte Ottomane comme directeur et instructeur en chef du génie militaire. Ayant obtenu aussitôt l'estime et la confiance du sultan Selim III, il fut chargé par ce prince de la direction des fortifications de l'empire. Il y était

[illegible] Après la mort de [illegible] de Selim [illegible] de son frère [illegible] siège de [illegible] 1814, il prit part [illegible] restauration [illegible] l'arme du génie, et [illegible] 1815, il remplissait les fonctions [illegible] major dans le sixième corps [illegible] général Lobau, et se trouva [illegible] gny et de Waterloo. En 1818 [illegible] les fonctions de chef [illegible] dans plusieurs divisions militaires [illegible] de l'armée expéditionnaire [illegible] la capitulation de [illegible] néral en chef. En 1826 [illegible] Denis fut chargé d'une mission [illegible] gleterre; il s'agissait d'examiner [illegible] adoptés dans les armées britanniques [illegible] le rapport du matériel que [illegible] nouveaux et des nouvelles institutions [illegible] Il lui était particulièrement [illegible] un cat [illegible] sur la nouvelle [illegible] Perkins et d'en apprécier les avantages [illegible] convénients. Il devait faire construire [illegible] yeux, pour le compte du gouvernement [illegible] gais, un canon du calibre de [illegible] système. Après avoir bien [illegible] les changements opérés dans l'artillerie [illegible] des troupes britanniques [illegible] reau de Saint-Denis proposa d'en adopter [illegible] partie, avec des modifications conformes [illegible] ractère et aux dispositions du soldat [illegible]

[illegible]

... conduit au discours par lequel [illegible] même : « Dorénavant [illegible] mon père, dit-il [illegible] nous [illegible] adulte [illegible] comme [illegible] à côté [illegible] son frère, et se fit [illegible] Juda procéda [illegible] de [illegible] patriarcale [illegible] Juda [illegible] parfois [illegible] Thamar [illegible] Juda voulut faire brûler après l'avoir [illegible] mère. Il est vrai qu'elle [illegible] naître d'abord, et probablement que [illegible] eût été exécutée si, avec une prévoyance toute féminine, elle ne s'était fait donner par lui certains objets qui devaient constater son identité. C'est ce qui arriva; Thamar [illegible] cusation de prostitution lancée contre [illegible] « Thamar est justifiée plus que moi [illegible] et « il ne la connut pas davantage [illegible] criture.

Juda fut compris dans les paroles prophétiques prononcées par Jacob avant sa dernière heure. La [illegible] dont ce grand [illegible] parla alors de son fils s'accorde parfaitement avec le caractère et les actes de ce frère de Joseph : « Juda, tes frères te loueront, dit Jacob ; tes mains seront sur le dos de tes ennemis ; les fils de ton père t'adoreront » (c'est-à-dire subiront ton influence). « Juda est un lionceau ; tu es devenu comme un lion. Il ne manquera pas de prince dans Juda,... de tes cuisses viendra un chef, qui est l'attente des nations ».

On a voulu voir, dans ces paroles, la prédiction d'un Messie, d'un sauveur. [illegible]

Genèse, XXXVII-XLIX.

JUDA HAKKADOUCH, c'est-à-dire *Juda le Saint*, fils du rabbin [illegible], de la tribu de Benjamin, et descendant de Hillel l'ancien, né à Tibériade, en 122 de J.-C., le jour même de la mort du rabbin Akiba, et mort en 190, à Zippori. Il entra au sanhédrin dans la plus grande jeunesse, mais après avoir fait une profonde étude de la loi. A l'âge de trente-huit ans il devint le chef de ce corps, qui siégeait alors à Tibériade. Le nom du *Nasi* (prince), sous lequel on le désigne souvent, lui fut donné parce qu'il était à la fois patriarche et directeur de l'école. On l'appelle aussi *Rabbenou* (notre maître) pour indiquer qu'il fut le maître par excellence. Les traditions juives rapportent une foule de fables tout à fait

[illegible]

[illegible] dans la Castille, vers 1080, et mort en 1140. [illegible] Samuel Ha-Levi [illegible] Abou-Ezra [illegible] dans le Schebet-Jehudah [illegible] qu'il s'avança [illegible] Jérusalem [illegible] est un fait incontestable. On lui doit le célèbre [illegible] Juda ben-Tibbon [illegible] Bâle, 1660, [illegible] Londres, 1838-1840, [illegible] traduit en espagnol [illegible] Amsterdam, 1663, in-4°, et en allemand [illegible] Leipzig, 1841-42, [illegible] seulement les deux premières parties [illegible] ancienne édition de la traduction hé-

[illegible] un de leurs plus grands [illegible] au premier rang, à côté [illegible] ben-Ezra. Il a laissé des [illegible] en particulier [illegible] des Orients (Leipzig [illegible]) 1840-48, par M. Sachs dans son [illegible] Poesie der Juden in Spanien [illegible] Mendelssohn, à la fin des [illegible] langue du savant juif berlinois, [illegible] 1771 et 1776, in-8° [illegible]

[illegible] Sachs, Die religiöse Poesie der Juden [illegible]

JUDA BEN-DAVID, plus [illegible] de Juda Chajug, appelé en [illegible] Abou-Zacharia, un des plus célèbres [illegible] rien juif, né à Fez, au commencement [illegible] siècle. Élevé parmi les Arabes [illegible] la médecine dans le nord de l'Afrique [illegible] surtout renommé pour ses travaux [illegible] hébraïque, qui, avant lui, était [illegible] un état d'enfance, et à laquelle il donna [illegible] qui lui manquait. Les Juifs le [illegible] comme le restaurateur de leur langue et [illegible] des grammairiens. Juda Chajug est le [illegible] qui ait établi en principe que toutes les [illegible] hébraïques sont trilitères. Jusqu'alors [illegible]

[illegible]

contre. les [illegible]

[illegible]

fesse avec toute la [illegible]

[illegible]

les livres saints. [illegible] la version de la Bible [illegible]

[illegible] Sorbonne, et [illegible] à son [illegible] ouvrages de Léon [illegible] en donner une idée complète [illegible] *Des* [illegible] *Christi* (Opinion du [illegible] ther touchant la sainte Cène); Zurich, 1526, [illegible] anonyme, qui lui attira de [illegible] part d'Érasme; — *Die* [illegible] (*Les Livres qui ne sont pas compris dans la Bible*); ibid., 1529, in-fol., [illegible] sur la Bible allemande publiée par Froschover à cette époque; — *Annotationes in IV Evangelistas, Epistolas, Genesin, etc., excerpta Zuinglii*; Tongres, 1581, in-folio: recueil complet des commentaires publiés séparément depuis 1517; — *Catechismus*; ibid., 1534, in-8°, [illegible] en usage dans l'église de Zurich jusqu'au quatorzième siècle; — *Adversus omnia Catabaptistarum prava dogmata H. Bullingeri lib. IV*, per *L. Judae aucti*; ibid., 1535, in-8°; — *Biblia sacrosancta Testamenti Veteris et Novi*, *religiosissime translata in sermonem latinum*; ibid., C. Froschoverus, 1543, in-fol.; Paris, R. Estienne, 1545. La version de la Bible, laissée incomplète par Juda, fut terminée par

[illegible]

JUDAS MACCHABÉE. Voy. Macchabée.

JUDAS, surnommé Iscariote, sans doute parce qu'il était originaire de Carioth, ville de Juda. C'est l'apôtre qui eut la lâcheté de trahir le Christ. Judas était le trésorier de la petite association de Jésus et de ses disciples, et portait [illegible] la bourse commune. Saint Jean [illegible] d'être un homme sans honnêteté; il [illegible] avarice le regret que Judas [illegible] Marie répandit du parfum sur le [illegible] à Béthanie. Judas devait bientôt [illegible] livrer son maître à ses ennemis. Il alla trouver les principaux sacrificateurs, et s'engagea, moyennant trente deniers d'argent, à faire tomber Jésus entre leurs mains. Néanmoins, Judas prit sa place au milieu des autres apôtres à la Cène, et Jésus, oppressé de tristesse, ayant dénoncé la trahison, Judas osa demander : « Maître, est-ce moi? — Tu l'as dit, » lui

[illegible]

Jean, XII [illegible] XXVII, [illegible]

* JUDAS (Michel) [illegible] le troisième [illegible] contemporain [illegible] histoire [illegible] depuis [illegible] jusqu'à [illegible] des dissertations sur les [illegible] de Daniel. Ces deux ouvrages [illegible]

Eusèbe, Hist. Eccles., VI, [illegible] — saint Jérôme, Catal. Script. eccles., [illegible]

* JUDD (Sylvestre), [illegible] né le 23 juillet 1813, à W[illegible] 20 janvier 1853, à Augusta. Il [illegible] collége d'Yale, et se [illegible] l'enseignement; puis, [illegible] théologie d'Harvard, il reçut [illegible] et devint pasteur d'une congrégation [illegible] dans l'État du Maine. On a de lui [illegible] moraux et des poésies : Margaret, [illegible] the real and ideal; 1845, in-12 [illegible] mentée, 1851, 2 vol.; — Philo [illegible] 1850, poëme didactique écrit en vers [illegible] Richard Edney and the governor's [illegible] 1850; — The white Hills, tragédie [illegible] Church; 1854, discours.

Cyclop. of American Literature. — [illegible] S. Judd, 1854.

JUDDE (Claude), écrivain [illegible] çais, né à Rouen, le 21 décembre [illegible] à Paris, en 1735. Entré dans la Compagnie de Jésus, il reçut les ordres, [illegible] quelque temps avec succès, et fut chargé de la direction d'un noviciat [illegible] ensuite, jusqu'en 1721, supérieur [illegible] Paris, d'où il passa à la retraite de [illegible] et, puis à la maison professe [illegible] Ses principaux ouvrages sont : Réflexions [illegible]

[illegible] ... Rom. ... [illegible] ... 1726, [illegible] ... 1875 ... [illegible]

[illegible] ... L. LOUVET.

[illegible] ... III. — Luc, [illegible] — Jude, *Épître.* —

[illegible]

... JUDICAEL ... [illegible] ... le 17 décembre ... [illegible] ... Alain III ... [illegible] ... En 636 ... [illegible] ... saint Éloi (depuis évêque de Noyon) ... [illegible] ... En 638 il abdiqua en faveur de son fils [illegible] ... Outre ce fils, Judicaël, [illegible] Morone, sa femme, deux autres fils, [illegible] et Arnec, qui tous deux se consacrèrent à la vie monastique. A. DE L.

Dellet, *Hist.* ... [illegible] ... Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I.

JUDICAEL II, comte de Rennes, mort en 907. Il était fils de Gurvand, comte de Rennes, et succéda en 877 à son père. Il partagea alors la Bretagne avec Alain III, dit le Grand, comte de Vannes, et dans maintes occasions eut à défendre son patrimoine contre Alain. Pendant ces divisions, les Normands [illegible] la Bretagne. Les princes bretons durent alors conclure un traité en 890, et, réunissant leurs forces, ils marchèrent contre les envahisseurs, qu'ils défirent; mais Judicaël périt, la vie en poursuivant les vaincus. Alain III fit preuve de loyauté en abandonnant le comté de Rennes aux fils de son allié. A. DE L.

Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I.

JUDITH, héroïne juive, était de Béthulie, de la maison de Siméon. Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle elle vivait. Elle était femme de Manassé, de la même tribu. Veuve de bonne heure, elle vécut à Béthulie dans une sage retraite et uniquement adonnée à d'austères pratiques de piété. C'était l'époque où Nabuchodonosor, roi des Assyriens, en guerre avec Arphaxad, roi des Mèdes, fit appel aux peuples voisins et leur demanda leur concours. Ils s'y refusèrent; Arphaxad ayant été vaincu, Nabuchodonosor songea à se venger des voisins récalcitrants. Son général Holopherne ravagea les frontières asiatiques depuis le Tharsis jusqu'à l'Arabie, puis, traversant le Jourdain, il vint mettre le siége devant Béthulie. Les Juifs qui l'habitaient, récemment revenus de la captivité, se préparèrent d'abord à une énergique défense. Conseillé par les Bétuliites, qui commençaient par-

[illegible]

pour lui, il [illegible] dans le [illegible] d'Aquitaine. A force d'[illegible], Judith [illegible] l'empereur à des actes de sévérité [illegible]; toutefois, ce prince ne [illegible].

[illegible]

presque impérativement à leur père une entrevue que celui-ci n'osa pas leur refuser. L'empereur et les princes vinrent, chacun de leur côté, camper, avec des troupes nombreuses, dans une vaste plaine de l'Alsace. Judith et son fils accompagnaient Louis le Débonnaire. La conférence s'ouvrit par des discussions [illegible], et se termina par la défection de la plupart des seigneurs et des évêques qui jusque-là étaient restés fidèles à l'empereur. Celui-ci, effrayé de son isolement, se mit, avec Judith et Charles, au pouvoir de Lothaire et de Louis; il fut aussitôt déposé, et l'on condamna pour la troisième fois l'impératrice à prendre le voile; elle fut conduite dans un monastère, à Tortone, en Lombardie.

En 834, Louis le Débonnaire ayant été rétabli sur le trône, Judith revint auprès de son époux et recouvra toute son influence. En [illegible], voyant que la santé de l'empereur déclinait sensiblement, elle jugea à propos de se mettre d'accord avec Lothaire, qui s'était retiré en Italie. [illegible]

[illegible] père, [illegible]

[illegible] pendant plu- [illegible] Judith [illegible] cette [illegible] lorsqu'on [illegible] aux [illegible] Lemaire.

[illegible] — Menot. [illegible] idem. — Daniel, idem.

[illegible] fille de la précédente. Elle [illegible] reine des Anglo-Saxons et [illegible] Cette princesse naquit vers [illegible] Elle [illegible] de France (1). Charles II, sur- [illegible] d'Hermentrude, sa pre- [illegible] Ethelwolf, roi de Wes- [illegible] (2) revenant d'un pèlerinage à Rome, s'ar- [illegible] à la cour de Charles, à qui il avait déjà fait [illegible] Cette fois, il passa [illegible] au palais de [illegible] résidence fa- [illegible] des princes carlovingiens. Avant de partir [illegible] dans ses États, Ethelwolf de- [illegible] en mariage au roi Charles, sa fille Ju- [illegible] Cette princesse sortait à peine de l'enfance; [illegible] Ethelwolf n'était plus jeune; il avait plusieurs [illegible] (dont quatre fils) de sa première femme, [illegible] Judith, charmée de deve- [illegible] accepta avec joie sa main. Les deux [illegible] Hincmar, le célèbre ar- [illegible] Immédiatement après la bé- [illegible] Judith fut couronnée, et elle [illegible] Ethelwolf. Depuis [illegible] roi de Wessex, le [illegible] légitimes des rois [illegible] de la souveraineté avait [illegible] saxonnes. La préten- [illegible] par la fille de Charles le Chauve, [illegible] mariage, de nombreux [illegible] contre elle les [illegible] mais ils convinrent vai- [illegible] à la dignité de la princesse

[illegible]

[illegible] Pendant le séjour de peu [illegible] [illegible] Judith, arrivée [illegible] devait venir [illegible] situation [illegible] cette princesse, sans [illegible] dignité [illegible] veuve de la royale [illegible] nage avec son beau-fils [illegible] l'avait si mal accueillie [illegible] terre, et dont l'intimité [illegible] l'amour. Entre alliés [illegible] permit pas le mariage [illegible] sujets du nouveau roi et [illegible] l'évêque de Winchester [illegible] de ce commerce incestueux [illegible] séparèrent. Judith, ne voulant pas [illegible] pays où elle ne jouissait plus d'[illegible] religion, vendit les terres dont [illegible] douaire, et retourna en France. [illegible] se méfiant avec raison de la [illegible] la confina à Senlis, où [illegible] fort révérencieusement. Mais [illegible] accommoda pas de cette réclusion [illegible]

Pendant le séjour de peu [illegible] avait fait à la cour de son [illegible] habiter le château de Senlis [illegible] wolf avait remarqué un jeune [illegible] guerre, Baudouin (1), grand-forestier [illegible] Le titre de grand-forestier [illegible] Charlemagne, en même temps [illegible] ment à perpétuité la Flandre [illegible] ancêtres de Baudouin. Grâce à [illegible] de ses frères, Judith put [illegible] douin. Cette princesse, pré[illegible] France ne consentirait pas [illegible] de sa fille avec un [illegible] le dénoûment de son amour [illegible] gnitement, elle échappa à [illegible] gardes, joignit Baudouin, qui [illegible] chevaux hors de la ville, et [illegible] en Lorraine. Le roi, très-irrité [illegible] Nicolas, pour les séparer [illegible] à cette époque. À [illegible] de France excommunièrent [illegible]

[illegible] mois, qu'il fut surnommé Bras de Fer.

[illegible] Lille, où [illegible] du roi. [illegible] Gomez (Mlle). [illegible] (Massachu- [illegible] 1850. Fils d'un [illegible] élevé à l'u- [illegible] séminaire de [illegible] Ayant [illegible] le [illegible] Indes, il provo- [illegible] royaux, résolut [illegible] Aussitôt qu'il [illegible] Calcutta, où il se [illegible] l'année suivante [illegible] s'établit à [illegible] grâce [illegible] état de com- [illegible] pays; bientôt [illegible] quelques ou- [illegible] et les mis- [illegible] d'une [illegible] caractères bir- [illegible] de cet atelier [illegible] Doctrine chré- [illegible] de la Bible, des [illegible] prescriptions reli- [illegible] superiors [illegible] à Ava, la capi- [illegible] avec le roi, qui lui [illegible] prêcher publi- [illegible] les Anglais enva- [illegible] le rendit suspect : [illegible] ses compagnons, [illegible] aux pieds [illegible] à la fin de la cam- [illegible] d'interprète, et il [illegible] anglais pour arrêter [illegible] (1826). Après avoir [illegible] second établis- [illegible] en 1845 aux [illegible] missions religieu- [illegible] De retour [illegible] retrouva la mission [illegible] mais les grands

[illegible] ayant [illegible] citée, en 1826 [illegible] *Memoir* [illegible] Judson [illegible] mont and *Burma* [illegible] 1849-1852; le premier [illegible] quel cette langue et [illegible] en avait depuis longtemps [illegible] imprimée, que la première partie [illegible] achevé d'après les instructions [illegible] Le nom de Judson est [illegible] Amérique; plusieurs personnes ont [illegible] toire de ses travaux apostoliques [illegible] la vie de chacune de ses femmes [illegible] trois, paraissent avoir été [illegible] leurs talents que par leurs vertus. La première, *Anna* Hasseltine, qui a courageusement par- tagé ses périls et sa captivité et qui [illegible] au mois d'octobre 1826, a publié quelques [illegible] de piété pour les néophytes et une *History of the Burman Mission*. La seconde, veuve d'un mis- sionnaire protestant nommé Boardman, [illegible] des poésies; elle mourut en 1845. La troisième est l'objet de la notice suivante. Paul Louisy.

Clément, Gillette et Wayland, *Lives of the* [illegible] *Jud- son*. — Mme Conant, *The earnest man*, [illegible] Boston, 1856. — Allen, *American biography*. — *The English Cyclopaedia* (Biogr.).

* JUDSON (*Emily* Chubbuck, [illegible]), femme du précédent, née à Morrisville (État de New-York), morte le 1er juin 1854. Après avoir été attachée comme professeur au séminaire de femmes d'Utica, elle débuta dans la carrière des lettres par l'insertion de quelques pièces de vers dans le *Knickerbocker Magazine* et la *Weekly Mirror*, sous le pseudonyme de *Fanny Forres- ter*, qu'elle conserva pour toutes ses productions. Étant venue passer l'hiver de 1845 à Philadel- phie, elle y connut le docteur Judson, qui la chargea d'écrire la vie de sa seconde femme, morte récemment. Des relations intimes, fon- dées sur une estime réciproque, s'établirent en- tre eux; un mariage s'ensuivit (juillet 1846), et miss Chubbuck accompagna son mari dans l'Inde orientale. Après la mort du missionnaire, elle retourna aux États-Unis, où elle traîna, pen- dant quelque temps, une existence languissante. On a d'elle : *Alderbrook*, 1846, 2 vol., recueil de ses *Esquisses de Village*, qui avaient paru en morceaux détachés; — *A Biographical Sketch of mrs Sarah Judson*; 1849; — *An Olio of domestic verses*; 1852, mélanges poétiques; — *My two Sisters*, 1 vol., etc. P. L—y.

Cyclopaedia of American Literature.

JUEL (*Niels* ou *Nicolas*), l'un des plus cé- lèbres marins danois, né le 8 mai 1629, mort à Copenhague, le 8 avril 1697. Après avoir étudié l'art nautique en France et en Hollande, il servit sous Martin Tromp et Ruyter, et devint capitaine,

[illegible]

[illegible] de la paix [illegible] (1679). [illegible]

[illegible]

[illegible] revue. [illegible]

[illegible] philosophe français, [illegible] mort à Limoges, en janvier [illegible] professeur d'histoire [illegible]

[illegible]

... *L'Homme*, 1780, ... 1784, dans ... *Fous*; 1784, ... in-8°; — ... *Histoire des* ... 1807, in-8°.

... *Stapleton*; ... ; 1828; ... *Cangoul*; ... *Esquisse de Belgique* ... en 1766 ... *La Ma*... ... *Charles* ...

[illegible] 1666, in-8° ... in-4°; ... in-4° ...

[illegible] né le 17 ... 1711 ... 1781. Fils ... dans la ... articles ... (1729-1750). En 1750 ... Wolfenbüttel ... inspecteur de l'Académie ... de Lunebourg ... fortune et d'autres ... nières années de sa vie, il ... vit forcé à vendre sa belle bibliothèque, composée de 8,000 volumes et de 3,000 ... supporta ces coups du destin avec le courage du sage, et garda jusqu'aux derniers moments de sa vie une grande sérénité d'esprit à travers des plus grandes douleurs. Les principaux ouvrages sont : *Axiomes*..., *sive de* ... *Medicina* ... *sermo*, ... *scriptum*; Leipzig, 1741, in-4°; — *Commentatio de Eruditione Theodori Augusta*; Hambourg, 1742, in-4°; — *De Poesia Ciceronis* ... *historia literaria*; Leipzig, 1744, in-4°; — *De insignibus Germanorum in Jurisprudentiam elegantiorem meritis*; Lunebourg, 1753, in-4°; — *Beiträge zur juristischen Biographie oder genaue literarische und kritische Nachrichten von dem Leben und den Schriften verstorbener Rechtsgelehrten und Staatsmänner welche sich in Europa berühmt gemacht haben* (Biographies d'Hommes de Droit, ou Notices littéraires et critiques sur la vie et les œuvres de quelques jurisconsultes et hommes d'État devenus célèbres en Europe); Leipzig, 1773-1780, 6 vol. Cet ouvrage est consulté avec fruit.

E. L.

Weidlich, *Geschichte der jetztlebenden Rechtsgelehrten*, vol. I, p. 182. — Weidlich, *Biographische Nachrichten von Rechtsgelehrten*, vol. I, p. ... — ... *Nachrichten von niedersächsischen berühmten Leuten*, vol. I, p. 253. — Sax, *Onomasticon Literarium*, p. ..., p. 712. — Koppe, *Juristischer Almanach* ... *Jahr* 1750. — Schlichtegroll, *Nekr.* ...

JUROSSI. *Voy.* Ingoni (*Giovanni-Battista*).

JUGURTHA (dans les historiens grecs Ἰουγούρθας ou Ἰογόρθας), roi des Numides; petit-fils de Masinissa, né vers 160 avant J.-C., mort

[illegible] Scipion exhorta [illegible] du peuple romain [illegible] et l'instinct [illegible] avec ses fils, auxquels il [illegible] ses exemples. A sa mort, [illegible] à Jugurtha de tou- [illegible]. Quand il eut fermé les yeux, on [illegible] au partage de ses États. Jugurtha avait proposé précédemment l'annulation des actes faits par Micipsa pendant les cinq dernières années de son règne : « Volontiers, avait répondu Hiempsal, car il n'y en a que trois qu'il t'a adopté. » Depuis ce moment, la mort d'Hiempsal fut résolue, et comme il logeait à Thirmida, chez un des licteurs de Jugurtha, celui-ci le fit égorger pendant la nuit, dans l'appartement d'une esclave chez laquelle il s'était enfui au moment où l'on pénétrait dans sa demeure. Ce meurtre augmenta le nombre des partisans d'Adherbal ; mais les plus belliqueux se déclarèrent pour Jugurtha, qui prit toutes les villes du royaume, et remporta une victoire qui lui assura le pouvoir. Adherbal s'enfuit à Rome ; il y fut suivi par les envoyés du vainqueur, chargés de corrompre le plus de sénateurs qu'ils pourraient. Ce moyen réussit. Dix commissaires furent dépêchés en Numidie pour partager cet État entre les prétendants et [illegible] du meurtre d'Hiempsal. Ils justifièrent ce crime, et donnèrent à Jugurtha la plus riche partie des États de Micipsa, en 117. A peine furent-ils partis, que Jugurtha fit une nouvelle irruption dans les terres de son frère adoptif ; ni représentations ni prières ne purent l'arrêter. Cette invasion fut suivie d'une attaque générale ; il fallut combattre, et les deux armées campèrent près de Cirta. Une surprise nocturne mit le camp d'Adherbal en déroute, et ce roi fut obligé de s'enfermer dans la place, qui ne put tenir que [illegible] garnison romaine. Jugurtha [illegible] le siège, voulant finir la guerre avant que Rome pût envoyer ses commissaires.

[illegible] Le sénat [illegible] en Afrique le consul Calpurnius [illegible] et y occupèrent [illegible] gurtha arrêta Calpurnius [illegible] tenant ; ces petites villes [illegible] il fit une feinte soumission [illegible] à Rome, laissant [illegible] taine, indigné de tant de [illegible] par le peuple que L. Cassius [illegible] Afrique pour s'emparer de [illegible] à Rome : ce roi y parut en [illegible] en 111. Alors Memmius le somma [illegible] quels Romains étaient ses complices [illegible] tous ses crimes ; mais C. Bæbius [illegible] que le roi de Numidie avait gagné [illegible] qu'il répondît, et l'assemblée [illegible] résultat. L'audace de Jugurtha [illegible] point qu'il fit tuer dans Rome [illegible] petit-fils de Massinissa, qui briguait [illegible] de Numidie. Bomilcar fut accusé [illegible] et quoique Jugurtha eût donné [illegible] lui, il le fit évader et partit lui- [illegible] qui lui fut donné de quitter l'Italie [illegible] porte qu'en sortant de Rome [illegible] ville vénale, et qui périrait bientôt [illegible] un acheteur ! » La guerre, qui [illegible] sitôt, fut conduite d'abord par le [illegible] en 110. Après son départ, son [illegible] fut attiré dans une position défavorable [illegible] complétement. Il fut obligé de [illegible] joug, et d'évacuer la Numidie [illegible] jours. Cependant cette capitulation [illegible] par le sénat. Alors le commandement [illegible] Metellus, qui se hâta d'achever [illegible] de rétablir la discipline dans les [illegible] d'Aulus ; bientôt il remporta [illegible] sive, en 109. Jugurtha était sur le point de se rendre ; mais, craignant le châtiment [illegible] faits, il assembla une nouvelle armée [illegible] il harcela les Romains, et, sans [illegible] le combat, il leur faisait quelquefois [illegible] grandes pertes. Metellus ne put [illegible] il ramena ses troupes dans la province [illegible] en 108. Quelque temps après, une [illegible] tramée par Bomilcar fut sur le point [illegible] gurtha aux Romains. Mais, sur ces [illegible] intrigues de Marius firent rappeler [illegible] il était le lieutenant ; le général [illegible] porter une victoire et de prendre Thala [illegible] s'était enfui chez Bocchus, où il [illegible] armée, quand, en 107, Marius arriva [illegible]

[illegible] à livrer [illegible] fut chargé [illegible] par Sylla. On la [illegible] des vainqueurs, [illegible] qui pré- [illegible] Jugurtha ; elle [illegible] Plutarque. « On [illegible] la marche [illegible] raison. La ce- [illegible] une prison, où [illegible] déchi- [illegible] bouts des [illegible] qu'il y por- [illegible] frappé d'égare- [illegible] que [illegible] après avoir lutté [illegible] conservant [illegible] vivre, il trouva [illegible] la juste punition [illegible] qui avaient pré- [illegible] à Vé- [illegible] dans la capi- [illegible] chef barbare, [illegible] ne man- [illegible] mais incapable [illegible] dans les actes [illegible] sa réputation [illegible] de guerre [illegible] la Numidie, [illegible] leur inspira [illegible] à l'inca- [illegible] ; mais si sa [illegible] faut l'attribuer [illegible] Le livre [illegible] depuis [illegible] à combattre, [illegible] qui rappellent [illegible] (De [illegible] avec ad- [illegible]

[illegible] *Théologique, Historique,* [illegible] *et Chronologique* ; [illegible] Rouen, 1688, etc. [illegible] de Charles-Étienne [illegible] nouveaux [illegible] [illegible] Moréri [illegible] dans le [illegible] *Dictionnaire* [illegible] les erreurs sans nombre, l'inexactitude et [illegible] de style, n'arrêtaient pas les lecteurs, auxquels une pareille compilation manquait. » [illegible]

Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist.* [illegible]

JUIGNÉ (*Antoine-Éléonore-Léon* [illegible] de), prélat français, né à Paris, en 1728, mort dans la même ville, le 19 mars 1811. Sa famille appartenait à la province du Maine. A l'âge de six ans, il perdit son père, qui fut tué au combat de Guastalla. Il fit ses études au collége de Navarre, à Paris, y acheva sa philosophie, entra au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, et prit ses degrés dans la société des théologiens de Navarre. L'évêque de Carcassonne, qui était un de ses parents, l'avait pris pour grand-vicaire, lorsqu'on lui confia les fonctions d'agent-général du clergé, fonctions qui conduisaient ordinairement à l'épiscopat. En effet, après avoir refusé le siége de Comminges, il accepta celui de Châlons (1764). Il sévit avec rigueur contre le jansénisme, reconstruisit le grand séminaire de sa ville épiscopale, en établit un second, et après l'incendie de Saint-Dizier, en 1776, où il accourut, malgré une distance de quinze lieues, et où il s'exposa à de grands dangers, il fonda dans sa ville épiscopale un bureau de secours pour le soulagement des victimes de ces sortes de désastres. L'archevêché de Paris étant devenu vacant par la mort de Christophe de Beaumont en 1781, le roi désigna pour lui succéder Juigné, qui auparavant avait refusé de passer à Auch. Il n'accepta que sur des ordres réitérés, et consacra les revenus considérables de sa nouvelle place à des œuvres de bienfaisance. Dans le rigoureux hiver de 1788, il vendit sa vaisselle, et engagea

[illegible]

[illegible] par suite du concordat. [illegible] de ses jours au sein de sa famille, dit la *Biographie Rabbe*, et avec beaucoup de [illegible] il était quelquefois au [illegible] aucun regret [illegible] de Belley, [illegible] L'étude [illegible] et la littérature [illegible] lui était pas étrangère. [illegible] *Rituel* [illegible] Châlons, 1774, 2 vol. in-4° [illegible] *Pastoral de Paris*, Paris, 1786, 3 vol. in-4°. Ce livre, attaqué par les jansénistes dans les *Réflexions sur le Rituel*, les *Observations sur le Pastoral*, l'*Examen des Principes du Pastoral sur l'Ordre*, la *Pénitence*, le *Mariage*, etc., fut dénoncé au parlement le 10 décembre 1786, par Robert de Saint-Vincent. [illegible] ancien bibliothécaire de l'archevêque [illegible] en partie, les changements faits dans la seconde édition, [illegible] *du Pastoral*.

[illegible] de l'archevêque de Paris, le marquis Jacques [illegible] appelé à la pairie par Charles X, en 1827, [illegible] J. V.

[illegible] de M. de Juigné, [illegible] Paris. — [illegible] Vieille de Rolland [illegible] *Biogr.* univ. et portat. des *Contemp.* [illegible] Hervins, *Biogr.* nouv.

[illegible]

in-12.

[illegible]

[illegible], acteur [illegible] Paris, en 1764, mort [illegible]. Après avoir été [illegible] médien, et il avait [illegible] province lorsqu'il fut [illegible] et lyrique de la rue de [illegible] eut lieu en 1790. [illegible] manquait de ce théâtre, dont [illegible] la fortune, et qui [illegible]. Il attira la foule pendant plus de [illegible] tations en jouant [illegible] cousin Jacques. Dès l'année [illegible] gagé au théâtre de Monsieur [illegible] où il débuta par le rôle de [illegible] *toire universelle*, [illegible] eut qu'un médiocre succès. Il [illegible] par le rôle de Thomas, de [illegible] *Gens*. En 1792, il [illegible] vrai et le plus plaisant les [illegible] ivrogne dans *Les Visitandines*, [illegible] Germand dans *L'Amour filial*, [illegible] bois; il n'eut pas moins de [illegible] Cadichon, dans les *Bohémiens*, [illegible] page Jeannot, et, en 1796, [illegible] Thomas du *Traité nul*, [illegible] de *La Petite Nanette*, dans [illegible] Le rôle du porteur d'eau Mikeli, [illegible] *Journées*, en 1800, mit le sceau à sa [illegible]

[illegible]

Le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, ministre de Louis XII, briguait la tiare; Julien promit de tout mettre en œuvre pour la lui faire donner. Mais ces protestations de dévouement n'étaient qu'un voile au moyen duquel il espérait déguiser sa propre ambition. La situation d'ailleurs était difficile; l'armée française, qui approchait et tenait Rome en respect, pesait d'un grand poids dans la balance, et semblait assurer l'élection du cardinal d'Amboise. Julien de La Rovère comprit que le moment n'était pas encore venu pour lui de se mettre en avant; il prit une autre voie: il fit sentir aux cardinaux italiens qu'il était de leur intérêt d'être un pape italien; il persuada sans peine aux Espagnols que, s'ils nommaient un Français, le royaume de Naples était perdu pour l'Espagne; et, tout en continuant de laisser croire au cardinal d'Amboise qu'il défendait ses intérêts, il mania si habilement les esprits que le choix du conclave tomba sur Piccolomini, qui prit le nom de Pie III; ses vertus le rendaient sans doute digne du pontificat; mais il était trop âgé et trop infirme pour en porter longtemps le fardeau; dans l'intervalle, Julien comptait affaiblir la faction française, éloigner les troupes du roi et s'assurer les voix pour le prochain conclave. Tout marcha suivant ses désirs; Pie III mourut le 13 octobre, vingt-six jours après son élection. Julien ne perdit pas de temps; le car-

[illegible]

[illegible] et implorer la [illegible] [illegible] Constantin, [illegible] publia des indulgences pour tous ceux qui contribueraient à l'érection de ce monument, dont le célèbre Bramante avait dessiné le plan, et qui ne devait pas avoir d'égal. En présence des cardinaux et d'un nombre immense de prélats, Jules posa lui-même, le 18 avril 1506, la première pierre du nouveau temple, qui, dit un [illegible] devait être la cause indirecte d'un soulèvement contre Rome, et enlever la moitié de [illegible] à la domination de la papauté. Julien [illegible] avait pris le nom de Jules, en mémoire de Jules César, dont il admirait le génie guerrier et qu'il cherchait à imiter; il le prouva dès le commencement de son pontificat. Audacieux et infatigable, résolu à jouer le premier rôle dans les affaires politiques de l'Europe, il voulut avant tout reprendre les places démembrées du domaine de l'Église, et renvoyer les Français au delà des Alpes. Il leva des troupes, se mit à leur tête, et s'empara de Pérouse sur [illegible] et de Bologne sur Jean Bentivoglio. Quant aux Français, Jules se rappelait les inquiétudes que Charles VIII avait données à Alexandre VI; il n'osa donc pas se déclarer ouvertement contre eux. Il fit agir en secret la population de Gênes, qui se souleva. Ce soulèvement prit bientôt le caractère d'une révolte contre l'autorité royale; un simple teinturier, Paul de Nove, fut élu doge par les Génois. Louis XII se dirigea aussitôt à la tête de cinquante mille hommes contre la ville rebelle. Jules s'adressa alors à l'empereur Maximilien : il lui présenta l'entreprise de Louis XII comme un prétexte pour troubler le repos de

[illegible]

[illegible] bulle qui leur [illegible] pour restituer [illegible] usurpés, et même les revenus [illegible] tirés; les menaçait de mettre [illegible] de Venise et toutes les terres [illegible] et d'abandonner les [illegible] quiconque pourrait s'en emparer [illegible] soumise au sénat, qui, suivant [illegible] tume, en appela au prochain [illegible] Jules eut connaissance de cet appel [illegible] seconde bulle (1er juillet) par la [illegible] dait interdire les appels dans [illegible] tholiques. Mais pendant que Jules [illegible] étrange abus des armes spirituelles [illegible] s'avançait à la tête de quarante [illegible] et le 14 mai eut lieu la bataille [illegible] Vénitiens perdirent près de dix [illegible] et qui permit au roi de France de [illegible] dix-sept jours toutes les villes [illegible] duché de Milan. Les troupes du pape [illegible] dées par le duc d'Urbin, neveu de [illegible] en même temps de grands progrès [illegible] magne, et s'emparèrent de tous les [illegible] membrés du saint-siége; l'empereur [illegible] pénétra en Italie, et reprit sans [illegible] places que les Vénitiens lui avaient [illegible] ne restait plus au sénat qu'à [illegible] mence des vainqueurs. Le doge [illegible] dans les termes les plus soumis [illegible] maître de fixer lui-même les conditions [illegible] don. Jules avait voulu humilier [illegible] non la ruiner; sa jalousie contre [illegible] faisait chercher partout des alliés, [illegible] empressement l'occasion de se concilier [illegible] nitiens; leurs ambassadeurs furent [illegible] cueillis avec de grands égards, et [illegible] 1510, ils reçurent solennellement l'[illegible]

[illegible]

Espagnols, des Vénitiens [illegible] pénétrèrent dans le [illegible] Français, commandés par Gaston de [illegible] une lettre du roi [illegible] cours, [illegible] Il ouvrit alors [illegible] 1512, 1re session, le 10 mai [illegible] le concile de Latran; il publia un monitoire contre Louis XII, renouvela la bulle qui annulait les décisions prises à Pise et à Milan, et déclara qu'il ne quitterait pas les armes avant d'avoir chassé les Français de l'Italie. A la voix du pape, dix-huit mille Suisses envahissent de nouveau le Milanais; les Français durent céder devant des forces supérieures et quitter le pays. Jules, au comble de la joie, prépara aussitôt d'autres intrigues; cherchant partout des alliés, il s'adressa à la cour d'Angleterre pour décider Henri VIII à employer ses

[illegible]

[illegible] César [illegible] César [illegible] l'Amour [illegible] Vénus Génitrix [illegible] quatre familles de la maison Julia, voir : César, Julia, Mucia et Libo. [illegible] familles la plus célèbre [illegible] César (voy. ce nom).

[illegible]

JULIA DOMNA [illegible] impératrice romaine, [illegible] Septime Sévère, née à Émèse, [illegible] morte en 217. Elle était fille d'un [illegible] Bassianus, prêtre du Soleil et de famille phénicienne. Un astrologue lui prédit qu'elle serait la femme d'un empereur. Cette prophétie attira l'attention de Septime Sévère, qui nourrissait d'ambitieuses espérances, et qui avait [illegible] fiancé dans l'astrologie. Après la mort de sa femme Marcia, il épousa la jeune Syrienne, qui n'avait d'autre dot qu'un horoscope. Dion [illegible] conte que l'impératrice Faustine prépara la chambre nuptiale de Sévère et de Domna dans un temple de Vénus adjacent au palais, [illegible] Faustine vint rejoindre Marc Aurèle en Orient

[illegible] Si cette rumeur [illegible] Dion Cassius [illegible] par Spartien et [illegible]

[illegible] était sans doute un nom [illegible] désignation de [illegible] portées par d'autres [illegible] contraction [illegible]

Y.

[illegible] LXXVI, [illegible] LXXV, 13; LXXVI, [illegible] — Hérodien, IV, [illegible] Capitolin, [illegible] Lampride, [illegible] — Philostrate, [illegible] VI [illegible] — Bayle, [illegible]

[illegible]

[illegible] in-18; — Manuel [illegible] Vinaigrier et du Moutardier [illegible] velles recherches sur la [illegible] Paris, 1828, 1830, [illegible] plet du Marchand Papetier [illegible] Paris, 1828, in-18; — Manuel [illegible] Sorcier, ou la Magie blanche [illegible] les découvertes de la chimie [illegible] sique et de la mécanique [illegible] notice sur les sciences occultes [illegible] 1831, 1835, 1842, in-18; — [illegible] théorique et pratique du [illegible] Paris, 1830, 2 vol. [illegible] nuel complet du Bijoutier, [illegible] l'Orfèvre, du Graveur sur [illegible] Paris, 1832, 2 vol. in-18; [illegible] procédé de M. J. Wislin [illegible] tion et la Conservation des [illegible] in-8°; — Manuel du [illegible] de l'Hongroyeur et du [illegible] 1830, 1833, in-18; — [illegible] légales sur l'interdiction des [illegible]

[illegible]

JULIE, fille d'Auguste et de Scribonia, née en 39 avant J.-C., morte en 14 [illegible] fut élevée avec un [illegible]. [illegible] la cour impériale [illegible] et Auguste voulait que sa fille [illegible] laine; il lui défendit de [illegible] qui ne pût figurer dans le [illegible] de la maison. Il exigea aussi qu'elle [illegible] rapports avec des étrangers, et [illegible] jeunes hommes irréprochables [illegible] vait [illegible] Baïes. En 25 elle épousa son cousin Marcellus, fils d'Octavie. Après la mort de ce premier mari, qui ne lui laissa pas d'enfant, elle fut donnée en mariage en 22 à M. Vipsanius Agrippa, dont elle eut trois fils, Caïus et Lucius César et Agrippa Postumus, et deux filles, Julie et Agrippine. Elle accompagna Agrippa en Asie Mineure en 17, et faillit se noyer dans le Scamandre. La mort d'Agrippa, en 12, la [illegible] pour un troisième mariage. Auguste [illegible] elle à un simple chevalier C. Proculeius, [illegible] fils de Marc Antoine, à Cotison, roi des Gètes, et fixa son choix sur Tibère Néron. Cette union ne fut ni heureuse ni durable. Après la mort d'un enfant, seul fruit de ce mariage, Tibère se sépara de sa femme (l'an 6). Cet éclat ouvrit les yeux d'Auguste sur la mauvaise conduite de sa fille. Il est probable que les vices de Julie furent, dès l'origine, exagérés par sa belle-mère Livie et par son mari Tibère, et que les historiens les ont exagérés encore. Cependant, ces vices ne sont pas douteux; il paraît même que Julie prenait peu de soin de les cacher. La vivacité de son caractère et de son esprit la portait à braver l'étiquette du palais. Le forum et les rostres furent plus d'une fois le théâtre de ses orgies nocturnes.

[illegible]

[illegible] l'ordre de Claude. [illegible]

Tacite, *Annales*, III, [illegible] XVI, [illegible] — [illegible]

JULIE, fille de l'empereur [illegible] vivait vers 80 après J.-C. [illegible] avec Flavius Sabinus [illegible] Domitien, oncle de Julie [illegible] [illegible]. Elle mourut [illegible] ment. Ses restes furent [illegible] la gens Flavia.

[illegible]

[illegible]

Constantinople : s'il ne commanda ...

... de la branche paternelle, et ...

... Une ... à une sol-

[illegible]

Il n'a pas changé. Dès ses premières années [illegible]

[illegible] Maintenant il s'en revêt comme d'un masque pour faire tomber les insinuations de ses [illegible] et calmer les défiances de l'empereur [illegible] par hypocrisie si l'on veut.

La faveur de Gallus fut de courte durée [illegible] convaincu par d'habiles [illegible] entraîner près de Pola en Istrie [illegible] après une instruction sommaire [illegible]. Les rapports des deux frères [illegible] s'étaient vus une fois à Constantinople [illegible] avaient à peine échangé quelques lettres courtes et insignifiantes (1). La calomnie essaya de les envelopper. Constance n'était que trop facile à persuader. Julien fut saisi, entouré de gardes, [illegible] de ville en ville. Pendant sept mois il attendit un arrêt de mort. Les voyages et [illegible] avaient déjà altéré sa santé (2). Cependant, malgré ses angoisses, il demeurait ferme,

(1) Libanius, *Orat. Parentalis*, XII.

(2) *Epît. de Julien*, lett. à Jamblique, LX, [illegible] ou plutôt à plusieurs reprises [illegible] et de fièvres.

[illegible]

... d'un document historique.

(3) Libanius, Id., ibid., XVIII.

(4) Constantio parvo, dit Ammien ... vii. Maq. ... Libanius ...

... tant qu'il se trouverait dans la ...

... fendre.

[illegible]

du césar et à couvrir sa personne de [illegible]

[illegible]

(1) Ammien Marcellin, XXI, [illegible]

[illegible]

tioribus exorientem. » (Amm. Marcell. XXI, [illegible])

[illegible]

servitude (2).

Cependant Julien [illegible] achever la [illegible] fut envoyé pour [illegible] et dès que la saison [illegible] campagne (360) [illegible] ligne du Rhin de [illegible] les magasins pillés [illegible] Bretagne; puis [illegible] Mayence, le Rhin fut [illegible] bares étonnés. [illegible] forts, et leur territoire [illegible] Julien repassa le Rhin suivi [illegible] tifs romains délivrés de leurs [illegible] terminé une guerre dont [illegible] aux victoires remportées [illegible] Carthaginois, et mis pour [illegible] à l'abri des entreprises des G[illegible]

Voilà ce que S. Julien [illegible] des soldats mal [illegible]

(1) Ce témoignage sur Paris [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] les barbares à une levée de boucliers [illegible] après avoir battu les Francs Attuariens [illegible] le cours du Rhin, jusqu'à Bâle, et arriva [illegible] Vienne. Il dirigea [illegible] tion contre Vadomaire, roi barbare. C'est dans cette guerre, qu'il eut (il le dit lui-même) les preuves [illegible] de Constance avec les barbares [illegible] (Constance) sollicita les barbares pour ravager le pays des Gaulois... Ce ne sont point des discours mais des faits, car j'ai saisi les lettres que les barbares avaient reçues de lui (3).

La voie des négociations semblait [illegible] entre les deux augustes. Hélène et Eusébie venaient de mourir presque en même temps. Les liens du sang et de l'affection [illegible] Constance et Julien n'avaient désormais d'autre moyen que la force des armes, l'un pour se faire obéir, l'autre pour conserver un pouvoir qu'il tenait de la volonté des troupes. Des deux côtés on se prépara à la guerre, et une fois sa résolution prise, Julien se porta en avant avec cette rapidité foudroyante que la fortune avait jusque-là toujours couronnée de succès. Le jour de l'Épiphanie (6 janvier 361), il s'était associé pour la dernière fois aux prières des chrétiens.

(1) Pendant que Julien était retiré dans son palais, le bruit qu'on l'avait assassiné circula parmi les soldats et excita une nouvelle émeute. On envahit le palais en armes; on ne se calma et on ne quitta la place qu'après avoir vu Julien en costume impérial. (Amm. Marcellin, XX, 4.) Libanius raconte qu'un eunuque fut suborné par les partisans de Constance pour le tuer, et que les soldats demandèrent vengeance à grands cris. « Tous les dieux savent, dit Julien dans sa lettre aux Athéniens, quels assauts j'eus à soutenir pour lui sauver la vie. »

(2) Ammien Marcellin, XX, 6, édit. Nisard.

(3) Lettre de Julien au sénat et au peuple d'Athènes.

[illegible] Le jeune [illegible] à la racine d'un vieux tronc [illegible] vivaces [illegible]

[illegible]

(1) Épist. de Julien, [illegible] XVII, [illegible] Heyler.

[illegible] annoncés (3). »

Julien veilla lui-même à ce [illegible] fussent rendus à C[illegible]

[illegible]

(3) [illegible]

(4) Épist. de Julien, lettre XIII, [illegible]

[illegible]

aux nations barbares. En Gaule, pendant qu'il était césar, il avait fait rétablir la ligne des fortifications du Rhin. [illegible]

La grande affaire de la vie de Julien, [illegible] aux yeux de tous, est l'entreprise qu'il forma de restaurer et de réformer le polythéisme.

(1) Libanius, Orat. Parentalis, LXXXV.
(2) Cod. Theod., liv. [illegible], t. XXIX, l. 1re.
(3) Ibid., liv. VIII, t. V, l. [illegible], 13, 14, 15.
(4) Ibid., l. VI, t. XXVI, l. 1re; t. XII, t. 1, l. [illegible]; liv. XVIII, t. III, l. 6.
(5) Ibid., t. XI, t. XVI, l. [illegible].
(6) Ibid., liv. VIII, t. I, l. 6, 7.
(7) Ibid., liv. XII, t. VI, l. 2.
(8) Ibid., liv. II, t. V, l. 1re; t. XII, l. [illegible]; liv. XI, t. XXX, l. 29, 36, 31.

[illegible] la situation res- [illegible] avait bien changé. Le [illegible] avait commencé à subir à son tour [illegible] pouvait-il être [illegible]

[illegible]

[illegible] désormais refusé, disait-il [illegible] jusqu'à ce que nous [illegible] que nous impose l'intérêt de [illegible]

[illegible]

(1) *Épîtres de Julien*, lett. [illegible] Heyler.

(2) *Épîtres de Julien*, lett. LX[illegible], p. [illegible]

[illegible] Il n'en fut [illegible] l'Église [illegible] Platoniciens [illegible] de doctrine, [illegible] Bien qu'A- [illegible] Alexan- [illegible] aucun caractère [illegible] la même [illegible] les schismes [illegible] l'animosité [illegible] que, divisés [illegible] les pires des [illegible] (2). « Le [illegible] les Ga- [illegible] raison, ni [illegible] je suis en- [illegible] des hom- [illegible] élevé [illegible] nos monu- [illegible] donc les [illegible] hommes qui les [illegible]

[illegible] n'expliquait [illegible] nouveau prince [illegible] même, à [illegible] apathique. Il [illegible]

[illegible] Œuvres de Julien, [illegible] Galli- [illegible] de l'empereur [illegible] Caïus, avant [illegible] Était-ce pour [illegible] le temps les [illegible] de la parole [illegible] vous arrêtez [illegible] à la [illegible] l'évangile de [illegible] Julien? Feuilletez [illegible] point de pro- [illegible] (Hist., III, 21) [illegible] chrétiens qu'il [illegible] (Advers. [illegible] une loi pour [illegible] Jean Chrysost. [illegible] les préfets à se [illegible] pas trace de cette [illegible] de Julien.

[illegible] les abus, [illegible] imposteurs [illegible] avec un zèle [illegible] Par [illegible] leurs [illegible] furent [illegible] temples. Il apportait une grande attention dans le choix des pontifes. [illegible] point de leur rappeler la dignité du caractère dont ils étaient revêtus et les devoirs que la religion bien entendue leur imposait. « Je t'ai chargé de présider aux affaires religieuses de toute l'Asie, écrit-il à Théodore; dans cette charge, la première vertu est la modération, la seconde la bonté et l'humanité envers les inférieurs qui en sont dignes. La troisième consiste à reprendre librement et à punir avec sévérité quiconque offense le ciel, soit par sa témérité envers les dieux, soit par son injustice envers les hommes. Pour les règles à observer touchant les pratiques secrètes de la religion, je te les expliquerai ainsi qu'aux autres. Je ne veux aujourd'hui que te donner un petit nombre de préceptes. Tu y obéiras sans doute fidèlement. Les dieux m'en sont témoins que je ne parle de ces matières qu'avec la plus grande réserve. Personne n'est [illegible] plus circonspect que moi. En toutes choses je répugne aux nouveautés, mais spécialement en ce qui concerne les dieux, persuadé qu'il faut s'en tenir strictement là-dessus aux traditions de nos ancêtres.... Le débordement du luxe et de la mollesse les ont altérées ou les négligeons; c'est pourquoi il convient de les garder et de les observer scrupuleusement (2). Julien va jusqu'à régler les rapports des magistrats civils ou militaires avec le sacerdoce, et l'esprit religieux domine à tel point en lui l'esprit politique, qu'il ne craint pas d'abaisser la dignité des premiers devant la majesté des pontifes : « Visite rarement chez eux les gouverneurs, écrit-il à Arsace; mais corresponds très-souvent avec eux. Lorsqu'ils entrent dans la ville, qu'aucun des prêtres n'aille à leur rencontre. Quand ils se présentent au temple, que le prêtre les reçoive dans le vestibule; les soldats peuvent les suivre, mais non marcher devant eux. Car en entrant dans le temple, ils redeviennent simples particuliers. Tu n'ignores pas, en effet, que tu es le souverain maître dans l'intérieur du temple. La loi divine l'ordonne ainsi. Ceux qui l'obéissent sont véri-

(1) Τοὺς θεοὺς πέφρικα, καὶ φιλῶ, καὶ σέβω, καὶ ἅζομαι. — Julien, *Orat.*, VII. « La variété et l'abondance de la langue grecque semblent ne pas suffire à la ferveur de la dévotion de Julien. » (Note de Gibbon, t. IV, p. 251.)

(2) *Épît. de Julien*, lettre LXIII, p. 180 et suiv.

[illegible] d'y avaient placé Constantin et ses fils? Plus tard, quand l'évêque arien Georges fut massacré dans une émeute populaire, à laquelle les chrétiens [illegible] peut-être avec les païens,

[illegible]

(1) Apol. de Julien, lettre LXIII, p. 120 et suiv.

(2) Ibid., lettre [illegible]

[illegible] ver, l'agrandir et lui donner [illegible] les biens dont elle jouit [illegible] Jésus ni de la doctrine [illegible] S'il vous plaît de demeurer [illegible] et dans la doctrine de [illegible] de regretter Athanase. Il ne manque [illegible] disciples dont les discours [illegible] oreilles. [illegible] Si vous le redemandez pour [illegible] intrigues ([illegible] plein d'artifices), [illegible] pour cette cause qu'il a été [illegible] La présence d'un chef [illegible] troubles et de nouveautés [illegible] tout quand c'est un misérable [illegible] Athanase, qui s'imagine [illegible] C'est pour cela que [illegible] d'Alexandrie; aujourd'hui nous [illegible] sorte de toute l'Égypte (2). » [illegible] l'arien à Alexandrie était-il [illegible] l'exil d'Athanase? N'est-ce pas [illegible] politique que Julien invoque? Il [illegible] clairement avec le préfet d'Égypte; « [illegible]

(1) Apol. de Julien, lettre XXVI, [illegible]

(2) Ibid., lettre LI, p. 96 et suiv.

[illegible]

[illegible] des Galiléens [illegible] sacrifices (1). » Les chrétiens [illegible] de cet édit, par lequel on [illegible] à la barbarie et à l'ignorance, et Grégoire de Nazianze [illegible] avec chaleur [illegible] cette persécution des esprits, plus cruelle que toutes les violences. Julien, en retirant la parole aux maîtres chrétiens, espérait [illegible] pervertir la jeunesse, ainsi placée de force entre l'absence de toute culture intellectuelle et les leçons des rhéteurs et des sophistes fidèles à l'hellénisme, dont il comptait faire de dociles instruments de propagande religieuse.

Julien avait, par une loi, condamné les chrétiens à restituer au domaine public les édifices et emplacements consacrés autrefois au culte des dieux. L'application de cette loi rencontra de grandes difficultés et donna lieu à des violences que Julien n'avait pas autorisées, qu'il blâma plusieurs fois, trop faiblement peut-être, et dont

(1) *Épît. de Julien*, lettre XLII, p. [illegible] et suiv.

[illegible]

[illegible] (1). [illegible] [illegible] tous deux tour à tour, et [illegible] En Syrie, le réveil du [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] d'Apollon à [illegible] d'Antioche, [illegible] d'une sorte [illegible] tombait en [illegible] [illegible] y avaient [illegible] où [illegible] avait perdu la [illegible] la présence de l'empereur [illegible] rendre à des cérémonies [illegible] leur ancien éclat. Quel [illegible] de son impatience dans [illegible] la triste situation de ce [illegible] de Daphné ! « Vers le dixième mois [illegible] solennelle d'Apollon, et la ville [illegible] à Daphné pour célébrer cette [illegible] le temple de Jupiter Cassius, et [illegible] que j'allais voir toute la [illegible] Antioche, sa capitale, j'avais l'ima[illegible] de parfums, de victimes, de li[illegible] revêtus de magnifiques [illegible] symbole de la pureté de leur [illegible] : mais tout cela n'était qu'un beau songe. [illegible] dans le temple, et je n'y trouve pas une [illegible] pas un gâteau, pas un grain d'encens. [illegible] ; je crois pourtant que les pré[illegible] au dehors et que par respect pour [illegible] le souverain pontife, on attend mes [illegible] pour entrer. Je demande donc au prêtre [illegible] la ville [illegible] dans ce jour si solennel. [illegible] il, voilà seulement une oie [illegible] car la ville n'a rien [illegible] (1). » Julien fit purifier le lieu [illegible] les restes de saint Babylas et [illegible] dans l'intérieur d'Antioche. Les [illegible] accompagnèrent les saintes reliques en chantant des psaumes [illegible] pour l'empereur. Le lendemain, la flamme du ciel, disaient les chrétiens, consuma le temple et la statue d'Apollon. Julien ordonna la fermeture de l'église cathédrale d'Antioche et la confiscation de [illegible] richesses, et fit mettre à la question plusieurs ecclésiastiques instigateurs présumés de la [illegible]. Le comte d'Orient, Julien, oncle de l'empereur, fit à cette occasion décapiter un prêtre nommé Théodoret. L'empereur blâma énergiquement cette condamnation. « Est-ce ainsi, dit-il à son oncle, que vous entrez dans mes vues ? Tandis que je travaille à ramener les Galiléens par la douceur et par la raison, vous faites des martyrs sous mon règne et sous mes yeux. Ils vont me flétrir dans leurs écrits comme ils ont

[illegible] [illegible] leur [illegible] [illegible] les églises et [illegible] officielle de l'empereur [illegible] païens d'Émèse en Syrie [illegible] [illegible] des chrétiens [illegible] mis trop de chaleur [illegible] poussé le châtiment des [illegible] voulait (2). A Gaza, en Palestine [illegible] châtiment d'exciter [illegible] les coupables, qu'il [illegible] gouverneur, qui l'avait [illegible] dire ! Dans ce qu'on appelle [illegible] lien, on fait trop souvent [illegible] tance des chrétiens, qu'on ne [illegible] comme timides, doux [illegible] pensait eux [illegible] que la [illegible] fanatiques. Il faut voir les [illegible] sont. Ce sont les révoltes [illegible] tions qui armèrent contre [illegible] clémence de Julien et le [illegible] tion. Césaire, Jovien et [illegible] impunément. Il avait employé [illegible] embrasser le paganisme [illegible] en avait fait autant pour [illegible] tienne (3). Quelques soldats, [illegible] à leur insu, s'élevèrent contre [illegible] les menaça et leur fit grâce. A D[illegible] Émilien eut la tête tranchée pour [illegible] les autels. Théodule et Tatien [illegible] vèrent le même sort pour [illegible] A Pessinonte, l'autel de Cybèle [illegible] à peine de nommer une [illegible] les coupables furent livrés au [illegible] sarée, en Cappadoce, le temple de [illegible] jeté par terre. La punition [illegible] doute ce sont là autant de martyrs [illegible] s'étonner si Julien prit le glaive [illegible] ses dieux attaqués de vive force ; et [illegible] légales doivent-elles être [illegible] sécution ? Pouvait-il, lui, sincère [illegible] dieux, voir avec indifférence [illegible] temples, briser leurs images, [illegible] leurs sanctuaires ? Les païens [illegible] tins, Libanius, Ammien Marcellin [illegible] l'excès de sa dévotion et [illegible] son zèle. C'est qu'il ne faut pas [illegible] lien un philosophe, un disciple de [illegible] artiste épris des arts et des [illegible] de la Grèce, mais un dévot [illegible] qui va jusqu'à l'enthousiasme, [illegible] exalté dont le cœur appartient [illegible] core plus qu'à l'empire, et qui [illegible]

(1) *Misopogon*, édit. Spanheim, 362.

(1) Philostorg., VII, 10, 12, cité par La [illegible] *Julien*, p. 366.

(2) *Misopogon*, p. 361.

(3) Eusèbe, *Vie de Constantin*, IV, [illegible] liv. III, 8.

[illegible] sont
[illegible] et à
[illegible] de
[illegible] les hommes
[illegible]
[illegible] de lui
[illegible] encore
[illegible] et à la
[illegible] qu'il avait
[illegible] essaya-
[illegible] adver-
[illegible] aux cé-
[illegible] et à une gravité
[illegible] de réformer les
[illegible] Julien emprunta
[illegible] à lui les dans
[illegible] qu'il reconnaît à
[illegible] que le polythéisme
[illegible] point au ha-
[illegible] La poli-
[illegible] mais non des fi-
[illegible] majesté impériale
[illegible] des dieux. Ce con-
[illegible] à Arsace, pontife
[illegible] décadence du poly-
[illegible] pas assez floris-
[illegible] à ceux qui
[illegible] pas nos re-
[illegible] favorisé l'accrois-
[illegible] nos adversaires,
[illegible] envers les
[illegible] à ensevelir et à
[illegible] quoique feinte
[illegible] vertus, il nous
[illegible] pratique, et c'est
[illegible] les prêtres de la
[illegible] et les in-
[illegible] de défendre à tout
[illegible] de boire dans
[illegible] métier vil ou
[illegible] bannis ceux
[illegible] chaque cité
[illegible] étrangers sans asile
[illegible] de nos
[illegible] qui sont atta-
[illegible] ceux qui sont
[illegible] à tout ce
[illegible] œuvre.... Il est
[illegible] aucun men-
[illegible] galiléens
[illegible] pauvres mais
[illegible] parmi nous
[illegible] et délaissés
[illegible] à con-
[illegible] toutes les bour-
[illegible] de telles
[illegible] adorateurs des
[illegible] et qu'ils ser-
[illegible] l'objet de
[illegible] rougir de notre
[illegible] autres hommes

[illegible] Les [illegible] relever le temple [illegible] qui l'accompagnaient [illegible] volonté du ciel et [illegible] prophéties. Les travaux de reconstruction [illegible] en effet commencés par ordre de l'empereur, qui voulait laisser un souvenir [illegible] de la grandeur de son règne, et peut-être aussi ani[illegible] mer le zèle religieux des juifs et donner un démenti aux prédictions des chrétiens. Alypius fut chargé de diriger et de pousser les travaux. Les enfants dispersés d'Israël voyaient dans Julien un nouveau Cyrus. Ils accoururent de toutes parts: « Les hommes creusèrent la terre, et les femmes leur délicatesse. La vanité des riches se servit de bêches et de pioches d'argent, et on vit porter des décombres dans des manteaux de pourpre et de soie (2). » Mais les ordres de l'empereur et l'enthousiasme d'un peuple nombreux échouèrent devant les éléments déchaînés. « Pendant qu'Alypius, dit Ammien Marcellin, assisté du gouverneur de la province, pressait la reconstruction de l'édifice, d'épouvantables globes de feu, ébranlant par des secousses répétées les fondements, brûlèrent quelques ouvriers, empêchèrent les autres d'approcher, et forcèrent ainsi de suspendre l'entreprise commencée (3). » Peut-être ces secousses et ces éruptions volcaniques n'ont-elles rien de plus miraculeux que le tremblement de terre qui, à la même époque, se fit sentir à Constantinople, et à Nicée, et acheva de détruire Nicomédie? Julien, dans cette conjuration des éléments qui interrompit son projet, vit moins un prodige que la sottise et la superstition des juifs, et dans la lettre qu'il leur écrivit peu de temps avant son expédition contre les Perses, il leur promit qu'à son retour il relèverait leur ville et y rendrait avec eux de solennelles actions de grâces au Dieu suprême (4). L'absence et la mort de l'empereur, les nouvelles maximes d'un règne chrétien expliquent peut-être, dit Gibbon, l'interruption d'un ouvrage difficile commencé six mois avant la mort de Julien, et au milieu des nombreux préparatifs d'une guerre importante (5). »

Dès le commencement de son règne, en effet, Julien songeait à porter la guerre en Perse et à laver les affronts que l'orgueil romain avait constamment essuyés chez les Parthes. Il espérait prendre une revanche éclatante des échecs de ses prédécesseurs. « Par impatience naturelle

(1) *Epist. de Julien*, lettre à Arsace, XLIX, p. [illegible] et suiv.
(2) Gibbon, *Hist. de la Décad.*, tom. 4, p. [illegible].
(3) Amm. Marcellin, XXIII, 1. Voir la note de Gibbon, p. 461 et suiv. du tom. IV, et le tom. I. p. [illegible] et suiv., des *Œuvres de l'empereur Julien*, par R. Tourlet; Paris, 1821.
(4) Fragment d'une lettre de Julien à un pontife [illegible] à la fin, *Epist. de Jul.*, lettre XXV p. 41, 42.
(5) Gibbon, tom. IV, p. [illegible].

[illegible]

et est emporté tout sanglant dans sa [illegible]

[illegible] Le sang coulait à [illegible] [illegible] des derniers [illegible] Les paroles qu'[illegible] bouche à cette heure [illegible] d'un sage : « Mes [illegible] la nature me redemande ce qu'[illegible] je lui rends avec la joie d'un débiteur qui s'acquitte, et non point avec la douleur [illegible] que le plupart des hommes [illegible] de l'état où je suis. La philosophie m'a convaincu que l'âme n'est vraiment heureuse que lorsqu'elle est affranchie des liens du corps, et qu'on doit plutôt se réjouir que s'affliger quand la plus noble partie de nous-mêmes se dégage de celle qui la dégrade et l'avilit. Je [illegible] que les dieux ont souvent envoyé la mort aux gens de bien comme la plus grande récompense dont ils payent leurs vertus. Je la reçois à titre de grâce ; ils veulent m'épargner les difficultés qui m'auraient fait succomber sans doute, ou commettre quelque action indigne de moi. Je meurs sans remords, parce que j'ai vécu sans crime, soit dans les temps de ma disgrâce, lorsqu'on m'éloignait de la cour et qu'on me cachait dans des retraites obscures et [illegible], soit depuis que j'ai été élevé au pouvoir suprême. J'ai regardé l'autorité dont j'étais revêtu comme une émanation de la puissance divine : je crois l'avoir conservée pure et sans tache, en gouvernant avec douceur les peuples confiés à mes soins, et ne déclarant ni ne soutenant la guerre que pour de bonnes raisons. Si je n'ai pas réussi, c'est que le succès ne dépend, en dernier ressort, que du bon plaisir des dieux. Persuadé que la fin unique de tout gouvernement équitable est le bonheur des sujets, j'ai détesté le pouvoir arbitraire, source funeste de la corruption des mœurs et des États. J'ai toujours eu des vues pacifiques, vous le savez ; mais dès que la patrie m'a fait entendre sa voix et m'a commandé de courir aux dangers, j'ai obéi avec la soumission d'un fils. On m'avait prédit que je périrais par le fer. Aussi je remercie le Dieu éternel de n'avoir pas permis que je mourusse ni par une conspiration, ni par les douleurs d'une longue

[illegible] de Vieux [illegible] qu'il but, et expira [illegible], vers le milieu de la nuit du 26 au 27 juin 363, à l'âge de trente-deux ans, après avoir régné vingt mois depuis la mort de Constance (2). Le corps de Julien fut transporté à Tarse, et inhumé dans le faubourg de cette ville suivant la volonté du prince. Deux vers grecs, d'une simplicité toute spartiate, furent gravés sur la pierre tumulaire. « Ici repose Julien, mort au delà du Tigre. Il fut à la fois un bon empereur et un vaillant guerrier (3). »

Il est peu de princes qui aient été jugés aussi diversement et avec plus de passion que Julien. Presque tous les portraits qu'on nous a laissés de cet homme extraordinaire tournent à l'apologie ou à la satire. Dès sa mort, au moment même où Libanius, son maître et son ami, exhalait ses regrets dans une oraison funèbre où l'éloge éclate comme un hymne religieux, saint Grégoire de Nazianze, son condisciple à l'école d'Athènes, saisissait la trompette d'Isaïe pour célébrer la mort du *Dragon*, de *l'Apostat*, du *Démon*. Ici l'amour, l'admiration, la piété pour cette âme divine (4); là

[illegible] de toutes parts. Son génie [illegible] pratique, l'esprit de ce [illegible] qu'il n'y eût quelque chose de [illegible] dévouement [illegible] quelque chose de hardi et d' [illegible] entreprise de ranimer l'hellénisme [illegible] rallumer le flambeau de [illegible] présentait l'adolescence [illegible] genre humain? Victime des [illegible] Constance, enthousiaste [illegible] Libanius et de Maxime, Julien [illegible] put penser librement. Son [illegible] se servir de ce mot, fut donc [illegible] à l'état de tendance; elle éclata dès [illegible] sir sa voie. Salué auguste à [illegible] ments qu'il souhaitait peut-être, [illegible] vait pas provoqués, il porta sur [illegible] esprit religieux jusqu'à la [illegible] propagande et intolérant. Relever [illegible] le rajeunir en le spiritualisant, [illegible] souffle nouveau les éléments [illegible] monde, voilà son œuvre, œuvre [illegible] politique. L'intérêt qui veut traîner [illegible] autels peut bien prendre aux [illegible] fêtes et les cérémonies publiques [illegible] avec ostentation aux prières et [illegible] mais l'intérêt ne joue pas l'enth[illegible] gieux tous les jours, à tous les inst[illegible] yeux de la foule, et dans tous les [illegible] vie. La politique n'inspire jamais [illegible] ardent, une activité aussi inquiète [illegible] sionnée, des joies et des douleurs [illegible] politique n'eût jamais dicté les [illegible] lien à ses prêtres; elle n'eût pas [illegible] avec tant de chaleur les [illegible] ni railler si amèrement les [illegible]

(1) Ammien Marcellin, XXV, 3.

(2) L'[illegible] de Libanius que Julien a péri par une [illegible] chrétienne partie des rangs des Romains ne paraît [illegible] aucun fondement. [illegible]

en redouter encore de plus grandes; [illegible] dieux; toi qui foulais aux pieds [illegible] lupté, excepté celles qui [illegible]

(1) M. Jondot, en 1817, a trouvé [illegible]

[illegible]

... à un pontife païen ;

... le résumé fidèle de ... lettre de Julien à

3. Il est [illegible] et des [illegible] des formes [illegible] nutieux, à remplir [illegible] plus [illegible] pontificat ; mais il est [illegible] duit le paganisme d'une façon [illegible] voile que les païens eux-mêmes [illegible] leur surprise. Jamais prince n'avait parlé un langage plus noble au nom d'une religion plus dégradée, et n'avait recommandé, par l'exemple et le précepte, de plus solides vertus. En même temps, par zèle pour ses dieux et par imitation des usages chrétiens, il instituait des écoles de chant sacré, fondait des hôpitaux et essayait de créer un clergé païen. Dans sa lutte avec les chrétiens, la douceur naturelle de son caractère fut aux prises avec son zèle pour ses dieux; il fut tolérant d'abord, mais non pas impartial; le pouvait-il être, ayant pris parti? La résistance des chrétiens, leurs outrages et leurs attaques, et d'autre part la tiédeur et l'indifférence des païens l'aigrirent, le poussèrent aux menaces, puis aux violences. Ces violences, il put presque toujours les couvrir d'un voile de légalité; souvent il ne les ordonna pas, quelquefois il les blâma; mais les prétextes aux exécutions ne lui manquèrent pas. Et quel plus sacré devoir, à ses yeux, que de défendre ses dieux, naguère opprimés par ses prédécesseurs, conspués et attaqués sous son règne par ceux qu'il appelait lui-aussi des apostats (1) et des athées! Le fanatisme religieux n'alluma-t-il pas de tous temps des bûchers? Quel grand-pontife, armé comme Julien d'un pouvoir absolu, se fût contenté de se venger comme lui des insultes d'Antioche par une innocente satire? Sans doute si une civilisation morte eût pu être ressuscitée, et un culte qui dès longtemps avait perdu l'empire des âmes eût pu être transformé et rajeuni, il l'eût été par Julien. Son entreprise échoua, et sa mémoire a été flétrie. L'histoire doit dire que sa piété fut profonde et sincère, quoique touchant à la superstition, et que jamais plus noble athlète ne dépensa de plus généreux efforts pour une cause plus désespérée.

Il reste à dire peu de chose sur l'empereur et sur l'homme.

Appelé de l'école d'Athènes pour soutenir un empire chancelant, Julien, à peine âgé de vingt ans, montra que les études silencieuses et la méditation l'avaient préparé à la vie active. Il eut le génie de la guerre et du gouvernement. Ammien Marcellin, soldat et historien, qui l'a vu à l'œuvre, le met de pair avec les plus grands généraux de l'ancienne république. On sait ce qu'il fit en Gaule. En quelques années il délivra ce pays des barbares, qu'il refoula au delà du Rhin, répara les villes ruinées, rétablit les forteresses,

un pontife païen. Quel évêque, quel docteur, quel père de l'Église eût désavoué ces préceptes?

(1) Οἱ τὸν ἑαυτῶν παραβάντες νόμον. *Epist. de Julien*, lettre LI, p. 94.

[illegible] Ou peut dire de lui qu'il [illegible] comme Brutus [illegible] Romains. Enfin, [illegible]

[illegible] pour Julien un délassement du [illegible] affaires publiques. Il fut plus homme d'action [illegible] traités de théologie païenne [illegible]

[illegible] compo[illegible]

[illegible] de Julien : « Il était de moyenne taille, avait [illegible] comme si le peigne y eût passé, la barbe rude et terminée en [illegible]; ses yeux étaient pleins de douceur et [illegible] un esprit qui se sent à l'é[illegible], le nez droit, la bouche un peu grande, la lèvre inférieure proé[illegible] longues et [illegible] de la tête aux pieds [illegible] proportions (3) ».

[illegible] à Rome (parmi les [illegible] philosophes). « Il est [illegible] la physionomie [illegible]

[illegible] Il semble [illegible]

[illegible]

Panégyriques : [illegible]

[illegible] 361. [illegible]

[illegible] pour les Gaules [illegible]

Dans l'Éloge [illegible] Julien [illegible]

être la vie.

Traités théologiques [illegible] cours en l'honneur [illegible] en l'honneur de la Mère des [illegible] traités de théologie païenne [illegible] visible de l'école [illegible] ment de Lettre à un pontife [illegible] remarquable par l'élévation [illegible] ton d'autorité qui y règne. C'est [illegible] pontife qui y trace les devoirs [illegible] prêtre païen ; — Lettre à [illegible] Devoirs de la Royauté, composé [illegible] à la fin de 361 : c'est comme [illegible] loi politique ; — Consolation [illegible] commun de sentiment ; — Discours [illegible] Cyniques ignorants, composé [illegible] dans les premiers mois de 362 [illegible]. C'est l'apologie de Diogène et [illegible] losophie naturelle. Julien y [illegible] la vie et les actes d'un vrai [illegible] et à l'avidité des intrigants qui [illegible] cour, couverts du masque de la [illegible] cours contre le cynique [illegible] l'emploi des fables, composé à la [illegible] époque que le précédent. Julien [illegible] encore la fausse sagesse des [illegible] teurs de Diogène. Il condamne [illegible] cactius et les fictions qu'il y [illegible] occasion, il montre quand il [illegible] ployer le voile des fables, [illegible] dans lequel il représente avec vivacité [illegible] de ses malheurs et de sa fortune.

Lettres. La correspondance de [illegible] quatre-vingt-trois lettres, [illegible] Heyler, sans compter un [illegible] peuple d'Athènes, manifeste qu'il [illegible] Grèce dès que sa rupture avec Constance [illegible] clarée, et quelques fragments courts [illegible] rieusure que nous a laissée saint-[illegible]

(1) Revue des Deux Mondes du 15 mai 1844, article de M. [illegible]

(2) Vacherot, Hist. de l'École d'Alexandrie, t. II, p. [illegible]

(3) [illegible] Il y a quelque différence entre ce portrait, tracé par ce contemporain, et le co-

(1) Revue des Deux Mondes du 15 [illegible] ticle de M. Ampère.

[illegible]

JULIEN, thaumaturge grec, vivait dans le [illegible] siècle de l'ère chrétienne; il était [illegible]déen de naissance, et fut surnommé [illegible], (le Magicien). On prétend qu'il sauva l'armée de Marc Aurèle, en faisant tomber sur elle, par son pouvoir magique, une pluie abondante. Suidas lui attribue plusieurs ouvrages sur la théurgie et les mystères ([illegible]) et une collection d'oracles en vers hexamètres. Il appartenait à l'école néo-platonicienne, et il jouissait sans doute d'une grande réputation, puisque Porphyre écrivit sur lui un ouvrage en [illegible]. A. Mai a découvert au Vatican [illegible] fragments relatifs à des sujets astrologiques, et attribués à un certain *Julien de Laodicée*, qu'il identifie avec Julien le Magicien. [illegible]

Suidas, au mot [illegible]. [illegible]

* JULIEN, grammairien grec, d'une époque incertaine. Selon Photius, il écrivit un ouvrage, aujourd'hui perdu, intitulé : [illegible] (*Lexique alphabétique des locutions des dix orateurs*).

Un autre Julien ([illegible]), ami d'Aulu-Gelle et professeur d'éloquence, s'était aussi occupé de grammaire. Mais les [illegible] que mentionne de lui Aulu-Gelle ne sont pas venus jusqu'à nous. Y.

Photius, *Bibl.*, Cod. [illegible]. — Fabricius, *Bibl. Græc.*, vol. VI, p. [illegible].

* JULIEN de *Césarée en Cappadoce*, philo-

[illegible]

[illegible] Ce [illegible] Y.

[illegible]

JULIEN [illegible] (*[illegible]*), [illegible] vivait au commencement du cinquième siècle. Son père, Memorius ou Mémor, [illegible] en 416, évêque d'Eclanum en Apulie. Julien se déclara pour Pélage, et se montra un de ses plus habiles et plus fervents partisans. Il en fut puni par la perte de son évêché, et mourut dans l'obscurité, vers 455. Il ne reste de lui aucun ouvrage authentique. Y.

[illegible]

JULIEN *l'Égyptien* ou *d'Égypte*, poète grec, vivait dans le sixième siècle de J.-C. Il fut [illegible] gouverneur de l'Égypte. L'*Anthologie Grecque* contient de lui soixante et onze épigrammes, qui semblent inédites de poëmes plus [illegible]. Elles sont pour la plupart d'un genre descriptif, et se rapportent à des œuvres d'art. D'après deux épigrammes adressées à Hypatius, neveu de l'empereur Anastase et mis à mort, en 532, on pense que Julien vivait sous le règne de Justinien. Y.

Brunck, *Anal.*, II, 493. — Jacobs, *Anthol. Græca*, III, 196; XIII, 906.

JULIEN ou JULIANUS ANTECESSOR, jurisconsulte romain, vivait au sixième siècle. On ne sait rien sur sa vie, sinon qu'il était professeur de droit à Constantinople sous le règne de Justinien. D'après la plupart des manuscrits, c'est à lui qu'il faut attribuer la traduction latine des *Novelles* de Justinien, faite selon toute vraisemblance en l'an 556, à l'usage des Italiens, qui venaient d'être de nouveau soumis à l'empire. Cette traduction n'est pas littérale; souvent l'auteur abrége et résume, dans un style généralement clair, les longues phrases de Justinien. Les *Novelles* de cet empereur sont au nombre de cent soixante-cinq; Julianus n'en a traduit que cent vingt-cinq, qu'il a divisées, après les avoir rangées dans un ordre différent de celui de la collection grecque, en cinq cent soixante-quatre chapitres. L'œuvre de Julien, citée sous le nom d'*Epitome* ou de *Novelle*, se répandit dans tout l'Occident, tandis qu'on n'y eut pendant plusieurs siècles aucune connaissance de l'original grec des *Novelles*. Dans les collections de canons, dans d'autres sources juridiques de l'empire franc et de la Lombardie, ainsi que dans les œuvres de Hincmar, se trouvent de nombreux extraits de l'*Epitome*. Vers le commencement du douzième siècle, une traduction plus complète des *No-*

[illegible] quinzième siècle [illegible] nument. L'*Epitome* [illegible] parut imprimé à Lyon, en 15[illegible] de Boërius; cette édition [illegible] plusieurs autres, parmi [illegible] Lyon, 1561, in-fol., par [illegible] Bruges, 1565, in-8°; Bâle, 1[illegible] soins de Pithou; et Paris, [illegible] velle édition, dressée [illegible] verte récente de plusieurs [illegible] pitome, sera bientôt [illegible] attribué faussement à Julien [illegible] juridiques qui, rédigés [illegible] du sixième siècle, dans la [illegible] partenant aux Grecs, sont [illegible] *pro Consiliariis* et *Collectio* [illegible] Zacharias et Montreuil ont [illegible] lianus un extrait des *Novelles* [illegible] clusions ont été attaquées par [illegible] les *Kritische Jahrbücher* [illegible] 1839); — dans l'*Anthologie* [illegible] vent trois épigrammes de Julien [illegible]

Biener, *Geschichte der Novellen*. — [illegible] *ver Julianus* (dans le t. IV de la [illegible] *schichtliche Rechtswissenschaft*). — [illegible] *les manuscrits de l'Epitome* (dans [illegible] *même revue*). — Witte, [illegible] Smith, *Dictionary of Greek and Roman* [illegible] Savigny, *Histoire du Droit romain au* [illegible]

JULIEN (Comte), gouverneur [illegible] au commencement du huitième [illegible] manda pendant longtemps à Ceuta [illegible] bravement cette forteresse contre [illegible] sans cesse renouvelées, des Arabes [illegible] de l'avénement de Roderic, il [illegible] ardeur la cause des fils de Witiza [illegible] d'être dépouillés de la couronne [illegible] sentant pas assez forts pour renverser [illegible] teur sans un appui étranger, les [illegible] pelèrent les Maures à leur aide [illegible] Ceuta au gouverneur de l'Afrique [illegible] se défiant de ses promesses, l'envoya [illegible] reconnaître, à la tête d'un corps [illegible] goths, toute la côte de l'Andalousie [illegible] avec une ample moisson de captifs [illegible] et servit de guide à l'expédition [illegible] Tareck ben-Zeyad. A la fameuse bataille [illegible] dalete (juillet 711), il soutint [illegible] liés de tout son pouvoir; d'après [illegible] vains arabes, il serait allé, pendant [illegible] précéda le troisième jour de la bataille [illegible] camp espagnol trouver les fils de Witiza [illegible] commandaient les deux ailes de l'armée [illegible] tienne, et traiter avec eux le plan [illegible] fection, ce qui eut lieu le lendemain [illegible] de Roderic accomplie, les vainqueurs [illegible]

[illegible]

… pour les enfants … du Noblesse, alors [illegible] secours qui arrivèrent trop tard. [illegible] ses tableaux les plus remarquables, [illegible] : *[illegible] entre les bras de Junon [illegible]*; — *Le Triomphe d'Aurélien*; — *L'Aurore sortant des bras de Titon*. L. L—T.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains*.

JULIEN (*Pierre*), sculpteur français, né à Saint-Paulien, près du Puy, en 1731, mort à Paris, le 17 décembre 1804. Il commença, à l'âge de quatorze ans l'étude de son art chez un sculpteur doreur de la ville natale, nommé [illegible]. Son oncle, jésuite, reconnaissant ses dispositions, le fit entrer chez Pérache, architecte, qui était alors à la tête de l'Académie de Lyon. Pérache le conduisit à Paris, et le mit sous la direction de Guillaume Coustou. Julien resta pendant dix années dans l'obscurité sous ce maître, et ne concourut pour le grand prix qu'à l'âge de trente-quatre ans. Le sujet était un bas-relief représentant *Subinus offrant son char aux Vestales obligées de fuir les Gaulois saccageant Rome*. Il remporta le prix. La simplicité du style, un meilleur goût dans les [illegible], la noblesse du caractère contrastaient dans cet ouvrage avec la manière du temps et de ses maîtres. Il fut envoyé à Rome en 1768 et y resta quatre ans. C'est là qu'il fit, pour le président Hocquart, deux charmantes copies réduites de l'*Apollon du Belvédère* et du *Gladiateur combattant*. A son retour il avait acquis une certaine réputation. Coustou l'avait pressé de revenir pour l'aider dans l'exécution du tombeau du dauphin, fils de Louis XV, à la cathédrale de Sens. Comptant trop sur l'appui de son maître, Julien se présenta pour être agréé à l'Académie avec une figure de *Ganymède versant le nectar*; il fut refusé. Cet échec le découragea; se croyant voué à la médiocrité, il sollicita l'emploi de sculpteur de proues de vaisseaux à Rochefort. Il allait l'obtenir quand ses amis le retinrent à Paris. L'Académie, voulant réparer le tort qu'elle s'était fait à elle-même, le reçut agréé en 1778, sur le modèle de son *Guerrier mourant*, et académicien en 1779, sur le marbre de la même statue, qui a le caractère de l'antique. A cette époque, d'Angivilliers avait eu l'idée de faire exécuter aux frais du gouvernement les statues de quelques grands hommes français : Julien fut chargé de La Fontaine et du Poussin. Il fit avec bonheur le fabuliste. Bientôt après il produisit la charmante statue de *La Baigneuse*, destinée à la laiterie de Rambouillet. Deux bas-reliefs représentant *Apollon chez Admète* et la

[illegible] français du dix- [illegible] *de Lucien* [illegible] *qui la pudeur* [illegible] Paris, 1696, [illegible] (de Chartres).

[illegible] français, né en [illegible] 23 février 1800. [illegible] sous Dandré- [illegible] Vanloo. Il fit en- [illegible] s'attacha à l'é- [illegible] de la ma- [illegible] nom de *Julien* [illegible] ses ouvrages, [illegible] et, par reconnais- [illegible] *de Parme*, [illegible] à Paris, il

[illegible]

M. Stanislas Julien acquit une grande facilité dans l'interprétation du texte chinois, et il fit à même de publier : *Meng-tseu vel Mencium, inter Sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, edidit, latina interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensita, instruxit, et perpetuo commentario e sinicis deprompto, illustravit,* etc.; Paris, 1824, 2 vol., in-8o (plus un vol. de texte chinois lithographié). Cet ouvrage fit la réputation de l'auteur comme sinologue. En mars 1827, il fut nommé sous-bibliothécaire à l'Institut; fonction dont il se démit dix-huit ans après. Il publia trois ans plus tard : *Vindiciæ Philologicæ in lin-* [illegible]

[illegible]

Paris, 1841, in-8o; — [illegible] *Syntaxe et de Lexicographie* [illegible] 1842, in-8o; — [illegible] 1842, in-8o; ce volume [illegible] ment les critiques de M. [illegible] M. Pauthier (voy. ce nom); — *Vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde depuis 629 jusqu'en 645, par Hoeï-li et Yen-Thsong*, traduite du chinois [illegible] in-8o. Ce volume est le premier de la collection des *Voyages des pèlerins bouddhistes*, entreprise par M. S. Julien [illegible] a paru les tomes II et III de cette collection sous le titre de : *Mémoires sur les contrées occidentales*, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648, par Hiouen-Thsang, et du chinois en français, par M. S. J.; Paris, 1857-1858, [illegible] avec cartes (voy. sur cet ouvrage [illegible] Hiouen-Thsang de cette biographie) [illegible] pour enfin le premier et le second [illegible] voyage : *Histoire et Fabrication de la porcelaine chinoise*; Paris, 1856, [illegible] planches et cartes. Ces derniers ouvrages [illegible] tout présentaient des difficultés [illegible]

[illegible]

[illegible] Louis XVI [illegible] Clichy-la-Garenne [illegible] Versailles [illegible] il fut découvert, le [illegible] octobre 179[illegible] dans les prisons de Versailles. [illegible] liberté trois mois après le 9 thermidor, il [illegible] au parti [illegible], et par [illegible] contre les hommes [illegible] de [illegible] considéré comme un des chefs de [illegible] dorée. Le 10 germinal an III il présenta à la Convention une adresse par laquelle il demandait le jugement de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois; Bourdon de l'Oise le dénonça lui-même comme *chevalier du poignard*, et plusieurs députés proposèrent de le mettre en arrestation; mais cette motion n'eut pas de suite. Pendant les insurrections des 12 germinal et 1er prairial an III, il se rendit successivement dans plusieurs sections, qu'il engagea à se rallier pour défendre la Convention nationale. Dans la seconde de ces journées, il eut ses habits déchirés et fut sur le point de partager le sort de Féraud. Au 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il se rangea du côté de la Convention, et accompagna plus tard le représentant Fréron à Marseille, pour y arrêter les progrès de la réaction. Dans un mémoire qu'il publia vers cette époque, Jullien s'applaudissait d'avoir rempli cette mission sans verser une seule goutte de sang. Le 30 avril 1797, il fit insérer dans le *Moniteur* un article par lequel il demandait que dans le traité de paix que la France allait conclure avec l'Autriche, elle exigeât l'élargissement de La Fayette. Après la journée du 18 fructidor, Jullian, accusé d'avoir participé à une radiation d'émigrés, fut arrêté et détenu au Temple pendant six mois. Traduit devant le tribunal criminel de la Seine pour ce fait, il fut acquitté à l'unanimité. Jullian avait connu Lucien Bonaparte à Marseille, en 1795; il renoua connaissance avec lui après le 18 brumaire; mais il ne fut jamais en faveur auprès de Napoléon, qui l'exila deux fois. Chef d'escadron de la garde nationale en 1809, il fut envoyé auprès du maréchal Bernadotte, chargé de repousser l'agression des Anglais contre Anvers, et fit pendant deux mois le service d'officier d'ordonnance du maréchal. De retour à Paris, il se vit encore menacé d'un emprisonne-

[illegible] avec [illegible] il parcourut les di[illegible] de l'Italie, et lorsqu'en 1814 [illegible] la domination autrichienne, [illegible] à Paris, il retourna bientôt à Naples, où il [illegible] sous la catastrophe qui mit fin à la domination de Murat. [illegible] en Europe en 1815, Jullien, persécuté, se [illegible] de Bruxelles, où il se livra à [illegible], et visita ensuite l'Espagne. Avec Lesbroussart et van Lennep, il entreprit à Bruxelles la Galerie historique des Contemporains, 1817-1820, 8 vol. in-8° : il était chargé de la partie politique. Il a fourni les notes qui ont servi à Beauchamp pour rédiger les prétendus Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante; Paris, 1824, 2 vol. in-8°. On a de lui : Mémoire sur le midi, présenté au Directoire exécutif par L. Jullien et Alex. Méchin, chargés par les anciens comités du gouvernement d'accompagner le citoyen Fréron dans les départements méridionaux; Paris, prairial an IV, in-8° ; — Du Retour en France des Émigrés, considérés comme fugitifs ou rebelles; Paris, — Fragments historiques et politiques; Paris, 1804, in-8° ; — Souvenirs de ma Vie, depuis 1774 jusqu'en 1814; Paris, 1806, in-8°; 1815, in-8° ; — Considérations politiques sur les affaires de France et d'Italie pendant les trois premières années du rétablissement des Bourbons sur le trône de France; Bruxelles, 1817, in-8° ; c'est la suite des Souvenirs; — Précis historique des principaux Événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne; Paris, 1821, in-8° ; — Histoire du Ministère de G. Canning; Paris, 1828, 2 vol. in-8°. J. V.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Biogr. nouvelle des Contemp. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, Biogr. univ. et portat. des Contemp. — Quérard, La France Littéraire.

JULLIEN de la Drôme (Marc-Antoine), homme politique français, né au Péage de Romans (Dauphiné), le 18 avril 1744, mort à Pisançon, Drôme, le 27 septembre 1821. Il habitait Paris lorsque éclata la révolution. Il en adopta les principes, qu'il développa avec chaleur dans sa correspondance avec les principaux habitants du Dauphiné. Ceux-ci le firent nommer membre suppléant de l'Assemblée législative. Il fut réélu à la Convention. Lors du procès de Louis XVI, Lanjuinais ayant avancé que les membres de la Convention ne pouvaient former un tribunal compétent pour juger le monarque déchu, Jullien soutint avec force l'opinion contraire; il alla jusqu'à accuser le président Defermon de partialité « pour la cause des tyrans, »

[illegible]
[illegible] la veille [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
vie privée, en 1795 [illegible]
1814 il revint dans [illegible]
exercé de fonctions [illegible]
fut pas atteint par la loi [illegible]
cides. Agé de [illegible]
chute qu'il fit [illegible]
donné au Mercure, en 180[illegible]
La nouvelle Ruth; en 180[illegible]
d'Opuscules en vers [illegible]

Rabbe, Dictio. [illegible]
des Contemp. [illegible]

JULLIEN (André), [illegible]
en 1766, à Châlons-sur-[illegible]
lère, à Paris, en 1832. [illegible]
cupa surtout de [illegible]
obtinrent les suffrages [illegible]
plus tard la Société d'E[illegible]
parmi ses membres. On lui [illegible]
sérifères pour transvaser [illegible]
et une poudre pour la clarifi[illegible]
deux inventions obtinrent [illegible]
expositions des produits de [illegible]
Appareils perfectionnés [illegible]
les vins et autres liqueurs [illegible]
munication avec l'air [illegible]
ris, 1809, in-12 : extrait de la [illegible]
sico-Économique; — Topogr[illegible]
vignobles connus, contenant [illegible]
graphique, l'indication du [illegible]
des produits de chaque cru, [illegible]
font les chargements et le [illegible]
merce des vins, le nom et la [illegible]
neaux et des mesures en [illegible]
de transport ordinairement [illegible]
tarifs des douanes de Fr[illegible]
étrangers; précédée d'une [illegible]
phique sur les vignobles de [illegible]
suivie d'une classification [illegible]
Paris, 1822; 3e édition, [illegible]
Paris, 1832; in-8° ; — Manuel [illegible]
ou instruction pratique sur [illegible]
soigner les vins, suivi des tarifs [illegible]
mouvement, d'entrée, d'octroi [illegible]
détail; Paris, 1826, 1836, 184[illegible]

Bourquelot et Maury, La Littér. [illegible]

JULLIEN (Louis-Joseph-V[illegible]
général français, né le 12 mars 17[illegible]
(Vaucluse), mort le 19 mai 18[illegible]
lieu. Élève d'artillerie en 1782, [illegible]
tanément dans cette arme, où il [illegible]
vement les grades de capitaine ([illegible]
de brigade (an III) et de général [illegible]
(11 fructidor an XI). Officier [illegible]
il fit les campagnes d'Allemagne [illegible]

[illegible]

[illegible] joint à la [illegible] publique, [illegible] Camille Desmoulins [illegible] moyen d'une [illegible] à la Convention [illegible] ces termes : « Ses lettres sont presque [illegible] tant de plaintes dans lesquelles [illegible] à sa jeunesse [illegible] vent des vues saines, quelquefois des [illegible] humains, qui font regretter de voir sa jeunesse livrée aux dévorateurs de l'humanité, de la morale et de la vertu. » Il paraît que Jullien n'avait aucun pouvoir réel à Bordeaux, qu'on n'y faisait rien sans son ordre ou sa permission, et lui-même prétendait que les persécutions qu'il éprouva provinrent du mépris qu'il avait affiché pour une jolie femme qui devint ensuite toute puissante. Après l'arrivée de Garnier, Jullien quitta Bordeaux, le 12 thermidor, ignorant ce qui s'était passé à Paris. Il apprit la mort de Robespierre et de ses amis à La Rochelle; un journal lui apporta la dénonciation faite contre lui par Carrier et par Tallien. Il se dirigea sur Paris, et vint trouver le comité de salut public, qui lui accorda quinze jours pour présenter le compte-rendu de sa mission; le jour même il fut arrêté. Tenu au secret pendant deux mois [illegible] des Carmes, il fut ensuite transféré dans une maison de santé, grâce aux sollicitations de son père. Une foule d'écrits et de journaux l'accusaient. Cependant Carrier passa en jugement; Jullien, appelé comme témoin, se contenta de dire qu'il avait dénoncé l'accusé lorsqu'il était proconsul, et demanda des juges pour lui-même. Enfin, le 3 brumaire an IV, le comité de sûreté générale prononça la mise en liberté de Jullien; le 2 germinal suivant, il fut appelé par Merlin de Douai, ministre de la police générale, à la place de chef du bureau des lois et arrêtés du Directoire exécutif. Il donna bientôt sa démission, et reprit la carrière de journaliste.

Il avait déjà collaboré au *Journal du Soir*, à l'*Anti-Fédéraliste* et au *Bulletin politique*. Il s'associa avec Ève Demaillot pour la fondation et la rédaction de *L'Orateur plébéien*, dans lequel il inséra une philippique ardente dirigée contre la réaction royaliste. Impliqué dans la conspiration de Babeuf, Jullien dut se cacher pendant plus de six mois dans une campagne des environs de Versailles. Un Piémontais de ses amis obtint pour lui un emploi de capitaine adjoint à l'état-major de la légion lombarde à Milan; Jullien se procura un passeport sous le nom de *Julien Dupré*, et se rendit à Milan, où il fut parfaitement accueilli par le général Lahoz.

[illegible]

sous ce titre : *Biomètre, ou mémorial horaire* [illegible] Londres, 1833 ; — *Quelques fragments* [illegible] *du Portefeuille politique de Bonaparte, ou mémoires sur les intérêts politiques de l'Italie et sur ceux de la France* [illegible], in-8° ; — *Le Conciliateur, ou la nouvelle époque* ; appel à tous les Français ; considérations impartiales sur [illegible] et sur les vrais intérêts de la France [illegible] du 1er mai 1815, par un Français ami de la patrie et de la paix, membre d'un collège électoral ; Paris, 1815, in-8° ; — *Précis sur les instituts d'agriculture et d'éducation d'Hofwil, près de Berne, fondés et dirigés par M. de Fellenberg* ; extrait du journal d'Éducation ; Paris, 1817, in-8° ; — *Vie de Kosciusko* ; Paris, 1818, in-8° ; — *Esquisse d'un Essai sur la Philosophie des Sciences*, contenant un nouveau projet d'une division générale des connaissances humaines ; Paris, 1819, in-8° ; — *Esquisse d'un Plan de Lectures Historiques*, rapporté spécialement à l'influence des femmes considérée dans les différentes nations, suivie de deux pièces de vers relatives au même sujet ; Paris, 1821, in-8° ; — Réponse provisoire à quelques articles des répertoires de diffamations et de calomnies intitulés : Biographie des Hommes Vivants, etc. ; Paris, 1821, in-8° ; — *Lettre de Jullien de Paris à MM. les Éditeurs de la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française, au sujet d'une imputation calomnieuse dirigée contre lui dans les Mémoires de Louvet et reproduite depuis dans plusieurs Biographies modernes des Hommes Vivants* ; Paris, 1823, in-8° ; — *Le Bon Sens national, indication de la marche à suivre par le nouveau gouvernement pour fondre*

[illegible] Paris, 1839 [illegible]; — [illegible] [illegible] *l'Histoire des* [illegible] [illegible] Paris, 1840, [illegible] *Discours sur les* [illegible] *qui* [illegible] *la France de la Navigation* [illegible] 1854. L. LOUVET.

[illegible] *Paris* [illegible] *des documents inédits, de lettres* [illegible] Paris, [illegible] in-8°. — *Biogr.* [illegible] Saint-Edme, *Biogr. des* [illegible] partie, p. [illegible]. — [illegible] *Biogr.* [illegible] *des Contemp.* — [illegible] *Biogr. univ.* [illegible] *La France Litté-raire*; [illegible] *La Littér. franç. Con-temporaine.*

JULLIEN (*Marcel-Bernard*), grammairien et littérateur français, né à Paris, le 2 février 1798. Docteur ès lettres et licencié ès sciences, il a été principal de collége et secrétaire général de la Société des Méthodes d'Enseignement. On a de lui : *Sur l'Étude et l'Enseignement de la Grammaire*; Paris, 1836, in-8°; — *De l'Hymne* [illegible]; Paris, 1836, in-8°. Ces deux ouvrages sont des thèses pour le doctorat ès lettres; — *Histoire de la Grèce ancienne*; Paris, 1837, in-18 : dans la *Bibliothèque des Familles*; nouv. édit., revue et corrigée par une société d'ecclésiastiques; Tours, 1836, in-12; — *Méthode Brévilective ou de prompt enseignement*. *Abrégé de Grammaire Latine*; Paris, 1841, in-12; — *Petit Traité d'Analyse grammaticale et d'analyse logique*; Paris, 1842, in-12; — *Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*; Paris, 1844, 2 vol. in-12; c'est en partie la reproduction d'un cours que M. B. Jullien fit à l'Athénée en 1844 et 1845; — *Cours supérieur de Grammaire* : 1[re] partie, *Grammaire proprement dite*; 2[e] partie, *Haute Grammaire ou étude du style*; Paris, 1849, in-8°; — *Coup d'œil sur l'Histoire de la Grammaire*; Paris, 1849, in-8°; — *De quelques points des Sciences dans l'Antiquité (physique, métrique, musique)*; Paris, 1854; — *Thèses de Grammaire*; Paris, 1855, in-8°; — *Thèses de Littérature*; Paris, 1856, in-8°; — *Thèses de Critique et Poésies*; Paris, 1856, in-8°. M. Jullien a rédigé avec M. Hippeau le *Bulletin d'E-*[illegible]

[illegible] de Vendôme, curé de [illegible] tion et des autres. Paris [illegible]

JULLIÉRON (*Guichard*) [illegible] à Lyon, vers la fin du [illegible] moins connu par la beauté [illegible] ouvrages qu'il a édités que [illegible] d'épreuves de dévouement [illegible] preuve pendant les troubles [illegible] quelques-uns, devenus [illegible] font le désespoir des [illegible] rite d'être conservé [illegible] loyaux. Pendant la Ligue, [illegible] avaient été introduites à Lyon [illegible] cause de Henri IV; mais, [illegible] ment leur pays, elles devaient [illegible] retirer, lorsque Jullièron, [illegible] sation qui aurait laissé la ville [illegible] ligueurs, vendit deux maisons [illegible] avec le prix, de 50,000 liv., [illegible] naires. Il fit plus : il s'engagea [illegible] contrat, à leur fournir une [illegible] temps que les intérêts du roi [illegible] Lyon. Cet acte de générosité [illegible] lors de la soumission [illegible] Jullièron d'en porter l'acte [illegible] Il partit avec Jean, son fils, [illegible] cette mission, et [illegible] ment des 50,000 livres qu'il [illegible] Suisses; ne demandant pour [illegible] que le titre d'imprimeur du roi [illegible] accordé par lettres patentes [illegible]

Son petit-fils, *Antoine* JULLIÉRON [illegible] 1702, prit la suite de ses [illegible] passage de Louis XIII à Lyon, [illegible] en Roussillon, le *Livre d'Heures* [illegible] ayant besoin d'être réparé, un [illegible] imprimeur, qui en refit plusieurs [illegible] profita de cette circonstance [illegible] roi ce qu'avait fait Guichard, [illegible] touché qu'il lui offrit lui-même [illegible] l'emmena en Roussillon. A son [illegible] fut nommé l'un des capitaines [illegible] la milice bourgeoise de Lyon. [illegible] deux filles.

Pernetti, *Lyonnais dignes de Mémoire* [illegible] Lute-Pericaud, *Catalogue des Lyonnais* [illegible] *moire.* — Cochard, *Calendrier* [illegible] *Lyonnais*, *De la Milice et Garde bourgeoise* [illegible]

JULYOT ou JULLIOT (*F*[illegible]) [illegible] né à Besançon, dans le [illegible] qu'il fut notaire. Il avait [illegible] que fit Charles Dumoulin à [illegible] fait aimer de ce savant jurisconsulte [illegible]

[illegible] de la Belle [illegible] avec [illegible] Hom [illegible] Bingen; [illegible] ce [illegible] J. V.

[illegible] Gen. et nat.

[illegible] français, [illegible] siècle, [illegible] avoir étudié [illegible] il entra dans [illegible] de Saint- [illegible] du Mans, [illegible] de Versailles, [illegible] collège; [illegible] départe- [illegible] Éloge de Suger; [illegible] pour [illegible] Française; — [illegible] relus [illegible] plus [illegible] impro- [illegible] et Actes de [illegible]; [illegible] prêché en [illegible] Éloge de Charle- [illegible] Introduction à [illegible] rique; Du- [illegible] Enfants, ou [illegible] étude des [illegible] actions de [illegible] qui ont [illegible] 1825, 1832, [illegible] Paresseuses, ou [illegible]; Paris, [illegible] ou le vieillard [illegible] en trois actes [illegible]; — Ornements [illegible] morales et his- [illegible]. Il a été l'éditeur [illegible] de La Fontaine, [illegible] de notices [illegible] vol. in-18. J. V.

[illegible] savant français, [illegible] Vigneux, près [illegible] jeune à [illegible] et suivit le [illegible] voyage en [illegible] l'Hellade, [illegible] l'emplace- [illegible] Sparte. Ayant [illegible] l'aida [illegible]. Il était de [illegible] révolution, et [illegible] travaux de sa [illegible] physiques. Il [illegible] une [illegible] chercha à [illegible] produits [illegible] les résul- [illegible] des liqueurs [illegible] verte des [illegible] il fut nommé [illegible] chimie au lycée [illegible] *Œuvres diverses* [illegible] les *Arts*; Paris, 1790, in-8°; — [illegible] *taire de Physique, de Chimie* [illegible] *physico-mathématiques*, [illegible] in-8° : l'ouvrage n'a pas été achevé. J. V.

Quérard et Beuchot, *Dict.* [illegible] — [illegible] *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — Quérard, *La France Littéraire.*

JUMENTIER (*Bernard*), compositeur français, né le 24 mars 1749, à Lèves ([illegible]), mort le 17 décembre 1829, à Saint-Quentin. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut mis jeune au séminaire; mais, sur son refus formel de prendre les ordres, il fut placé sous la direction d'un organiste de Chartres, qui lui enseigna la musique et l'harmonie. Maître de chapelle à Saint-Malo en 1773, il alla en 1778 exercer les mêmes fonctions au chapitre de Saint-Quentin, et les conserva jusqu'à sa mort. Compositeur estimé, il n'a guère écrit que de la musique religieuse; aucune de ses productions n'a été publiée, mais tous ses manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Saint-Quentin. On cite de lui dix *Messes solennelles*, dont quelques-unes ont été exécutées à la chapelle de Louis XVI à Versailles, trois *Te Deum*, huit *Magnificat*, soixante-quatre motets avec orchestre, dix *O Salutaris*, cinq oratorios, un *Stabat Mater*, trois *Symphonies*, l'opéra de *Chloris et Médor*, représenté en 1786, un petit *Traité du Chant*, etc. P. L—y.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens.*

JUMILHAC (*Pierre-Benoît*), compositeur français, né en Limousin, en 1611, au château de Saint-Jean-Ligoure, mort le 22 mars 1682. Après avoir terminé ses études à Bordeaux, il entra dans la congrégation de Saint-Maur (1630), malgré la volonté paternelle, et fit profession l'année suivante, à Saint-Remi de Reims. En 1647, il fut nommé prieur général de Saint-Julien de Tours, et six ans après supérieur des religieuses de Chelles. Il devait cette nomination à la crainte qu'on eut, pendant la guerre de la Fronde, de voir les troupes espagnoles piller l'abbaye de Chelles et faire violence aux religieuses. Grâce à ses démarches, la communauté fut respectée. Appelé en 1651 au prieuré de Saint-Nicaise, il occupa peu de temps cette place, devint visiteur de Bretagne puis de la province de Toulouse (1654), assistant du général de son ordre, 1657, prieur de Saint-Corneille, de Saint-Pierre, enfin sous-prieur au monastère de Saint-Germain-des-Prés, 1666.

Dom Benoît de Jumilhac a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux ont pour titre : *Règles communes et particulières de la Congrégation de Saint-Maur*; 1667. Il en existe

[illegible] Aug[illegible]

[illegible] voyagea en Allemagne [illegible] de France, et resta quelque [illegible] du grand Frédéric. A son retour, il [illegible] de colonel, et fut nommé con[illegible] ambassade de Portugal. Il avait obtenu [illegible] du gouvernement de la Bastille, dont son père avait été gouverneur avant de Launay, son beau-père, lorsque la révolution [illegible]. Il n'émigra pas, et vécut dans la retraite [illegible] la restauration, Louis XVIII lui donna [illegible] et le brevet de maréchal de camp. [illegible] député en 1815 par le département de [illegible]-et-Oise, il vota avec la majorité [illegible]. En 1816, il [illegible] la pro[illegible] [illegible] registres [illegible] dissolution de la chambre, il revint siéger au centre [illegible] : *Réflexions sur l'État des Finances*, [illegible] 1816 [illegible] sur les Moyens [illegible] à fonder le Crédit Public, [illegible] 1818 [illegible] — *Opinion de M. le baron* [illegible] de Seine-et-Oise, sur la [illegible]

J. V.

[illegible]

JUMONVILLE (N.... COULON DE), [illegible] né vers 1725, [illegible] Il appartenait à une famille [illegible] cardie, et [illegible] Villiers, capitaine. [illegible] pelle avait adopté de régler [illegible] tières américaines [illegible] « Créée, dit M. Lefebvre [illegible] vait décider ; mais elle était [illegible] contestée, et tandis que [illegible] des Français [illegible] des Alleghanys et de [illegible] milieu de la colonie [illegible] dait la Virginie [illegible] vait en 1749 que [illegible] montagnes était le centre [illegible] glais ; c'était [illegible] que l'Angleterre [illegible] lui fallait la vallée de l'Ohio [illegible] lui s'assurer la possession [illegible] Le gouverneur de la Virginie [illegible] C'était Georges Washington [illegible] militaire. Il [illegible] d'Ohio, la rivière Alleghany [illegible] C'est là que [illegible] [illegible] En 1754 [illegible] dés par Washington, [illegible]

[illegible]

[illegible] la Bibliothèque de [illegible] zig, 1708, in-8° [illegible] Leipzig, 1714, in-12. — [illegible] Hambourg et Leipzig, 1710, 1712, [illegible] in-8°. — *Allgemeine Schauplatz der Welt* (Théâtre général du monde); Francfort, [illegible] 1744, 2 vol. in-fol. [illegible] — *Anleitung zur Geographie der mittlern Zeiten* (Instruction sur la Géographie du Moyen Age); Iéna, 1712, in-4°: cet ouvrage [illegible] beaucoup de soin, se rapporte [illegible] à l'Allemagne. — [illegible] *Historia Philosophicae*; [illegible] 1714, in-4°. Juncker a aussi publié des éditions, ad usum [illegible], de Phèdre, de [illegible], de Virgile, de Florus, de Suétone, de Salluste, d'Horace, de Quinte-Curce, etc.; [illegible] autres éditions données par Juncker [illegible] : *Der curiose Medailleur* [illegible]; Francfort, 1708, in-12; ouvrage auquel [illegible] a ajouté un [illegible] *Zeitungen von 1660 bis 1708*. — [illegible] *Latinitatis* de Juncker; Leipzig, [illegible] — *Historie der Stadt Eisenach* [illegible]; Leipzig, 1710, in-8°. On doit encore à Juncker des traductions allemandes de plusieurs ouvrages d'histoire français ainsi qu'une traduction latine de la Science des *Médailles* [illegible], laquelle parut sous le titre de : *Notitia rei Nummariae*; Leipzig, 1695, in-8°. Juncker a aussi publié plusieurs dissertations, parmi lesquelles nous mentionnerons : *De* [illegible] *oratoriis* [illegible]; [illegible] in-12; il a laissé en manuscrit [illegible] *Comitatus Hennebergensis*, dans lequel [illegible] de Schultes, auteur d'un travail historique sur ce pays, Juncker a fait preuve [illegible] d'exactitude; trois volumes de cet ouvrage se trouvent dans la bibliothèque de Zeitz, deux autres dans celle de Gotha. E. G.

Schütze, *Ehrengedächtniss Junckers*; [illegible] 1706, in-4°. — J. [illegible] *Epistola de* [illegible] Dresde, 1716, in-4°. — Tafel, *Monumenta* [illegible] — [illegible] *Conversations-Lexikon* [illegible] t. XLVI, p. 27. — [illegible] — [illegible] *Allgem. Gelehrten-Lexikon*. — [illegible]

JUNCKER ou JUNKER (*Jean*), médecin et chimiste allemand, né le 23 septembre 1679, à Lohndorf près Giessen, mort le 25 octobre 1759, à Halle. Il fit ses premières études à Giessen et à Marbourg, et vint en 1697 à Halle, où

[illegible] Voici les [illegible] *Conspectus Therapiæ specialis* [illegible] ; Halle, 1707, in-4° ; ibid., 1724, in-4° ; ibid., [illegible] in-4°. — *Conspectus Medicinæ* [illegible] *tabulis CXII* [illegible] ; Halle, 1718, in-4° ; ibid., 1724, in-4° ; ibid., 1730, in-4° ; ibid., 1750, in-4°. — [illegible] *methodo Stahliana* [illegible] *instrumentalis* [illegible] *tabulis CXII exhibentur* ; Halle, [illegible] ; ibid., 1761, in-4° ; — *Fasciculus* [illegible] ; ibid., 1722, in-4° ; ibid., 1744, in-4° ; — [illegible] *Formularum Medicarum*, [illegible] *tabulis XVI, juxta methodum rationalem* [illegible] *specimina, ex praxi Stahliana potissimum desumta, et therapiæ generali accommodata* ; Halle, 1723, in-4° ; ibid., 17[illegible], in-4° ; ibid., 1739, in-4° ; ibid., 1753, in-4° ; — *Conspectus Therapiæ generalis, cum notis* [illegible] *tabulis XX methodo Stahliana conscriptus* ; Halle, 1724, in-4° ; ibid., 1730, in-4° ; — *Conspectus Chemiæ theoretico-practicæ, in forma tabularum repræsentatus, in quibus physica imprimis subterranea et corporum naturalium principia,* [illegible] *proprietates, vires et usus,* [illegible] *Chemiæ pharmaceuticæ* [illegible] *Becheri et Stahlii* [illegible], *explicantur, eorumdemque aliorum* [illegible] *chemicorum experimentis* [illegible] ; Halle, 1730-1754, 3 vol. Traduit en allemand par Jean-Joachim Lange ; Halle, 1749-1754, 3 vol. in-4°. Traduit en français par Demachy ; Paris, 1757, 6 vol. in-12 ; — *Conspectus Physiologiæ Medicæ et Hygienes, in forma tabularum repræsentatus, et ad dogmata Stahliana potissimum adornatus* ; Halle, 1735, in-4° ; — *Conspectus Pathologiæ, ad dogmata Stahliana præcipue adornatæ, et* [illegible] *Hippocrato-Galenicæ, in forma tabularum repræsentatus* ; Halle, 17[illegible], in-4° ; — *Institutiones Physiologiæ Pathologiæ Medicæ, quibus accedit hygiene et semiologia* ; Halle, 1745, in-8° ; — Cent [illegible] *Dissertations* sur différentes questions de médecine et de chimie. Outre ces travaux, on a de Juncker une *Grammaire grecque*, ouvrage de sa jeunesse. Cette grammaire a pour titre : *Hallische Griechische Grammatik* ; elle [illegible]

[illegible] 1771, in-8° [illegible]

[illegible] *et Compendium* [illegible] furt, 1834, in-4°.

L'autre, *Jean-Chr*[illegible], né à Halle, en 1761, [illegible] ville, en 1800, a écrit [illegible] *nosilende* [illegible] Halle, 1787, in-8° ; — [illegible] *Heilkunde* [illegible] rale) ; Halle, 1788-1791, [illegible] *Nervenpathologie* [illegible] *sahler* ; Halle, 1789-1790, [illegible]

Ersch et Gruber, *Allgemeine* [illegible] — *Biographie Médicale.*

JUNCOSA (Fra Joaquin) [illegible] espagnol, né en 1631, à [illegible] Tarragone), mort près de Rome, [illegible] pour maître son père, Juan Juncosa, [illegible] sez médiocre, qu'il surpassa bientôt [illegible] encore, il se distingua par quelques [illegible] thologiques qu'il exécuta pour le [illegible] Guardia, vice-roi de Sardaigne. [illegible] genre pour se consacrer aux sujets [illegible] se retira, le 21 septembre 1660, à [illegible] la grande Chartreuse de la Scala [illegible] dans la salle capitulaire de ce [illegible] portraits des hommes de mérite [illegible] lustré son ordre, et décora les [illegible] couvent d'un grand nombre de [illegible] posées avec art et exécutées avec [illegible] chef-d'œuvre est *Saint Bruno* [illegible] *à ses disciples*. Il se rendit [illegible] treuse du Monte-Alegre, y peignit [illegible] et le *Couronnement de la Vierge* [illegible] autres fresques d'une grandeur [illegible] lusifs à l'*Histoire du Saint-Sacrement* [illegible] couvrirent toutes les murailles [illegible] présenta aussi sur la voûte une [illegible] composée d'un grand nombre [illegible] après il partit pour Rome, et [illegible] considération parmi les meilleurs [illegible] cette époque, il transforma [illegible] nière. A son retour en Espagne [illegible] chargé avec son cousin, fra [illegible] Juncosa, et José Franquet, de [illegible] ainsi que la chapelle majeure [illegible] de Notre-Dame de la Miséricorde [illegible] fls y représentèrent les [illegible] l'*Histoire de la Vierge*. Ces [illegible] terminés en 1680 ; fra Juncosa [illegible] les couvents de la Catalogne, [illegible]

(1) Ces tableaux sont de huit palmes [illegible] et de plus de onze de hauteur.

[illegible] lement
[illegible] il reçut
[illegible] aux
[illegible] supérieurs
[illegible] de cette
[illegible] droit à
[illegible] saints-pères
[illegible] talent du
[illegible] dans un ar-
[illegible] à se livrer
[illegible] Ce fut là
[illegible] la répu-
[illegible] distingués de
[illegible] sont justement
[illegible] la franchise
[illegible] entente de la

A. de L.

[illegible] — Quillet
[illegible] — Guevarra, *Los*

[illegible]), peintre es-
[illegible] né à Cornadella,
[illegible] de son oncle Juan
[illegible] Joachim. Il ne
[illegible] il étudia la
[illegible] habile pré-
[illegible] prit le des-
[illegible] travaillé
[illegible] mais n'avait ni
[illegible] son cousin,
[illegible] décoration de
[illegible] Miséricorde près
[illegible] la coupole du
[illegible] Seula Dei, où il
[illegible] la *Vie du Christ*
[illegible] En 1682, il
[illegible] *Mystères de la*
[illegible] chapelle de la
[illegible] de Taragona. Il
[illegible] chapelle de Sainte-
[illegible] de La Merced.
[illegible] nombre de ta-
[illegible] particuliers, une
[illegible] à Barcelone et
[illegible] religieux

[illegible] LACAZE.

[illegible] — Quillet,

[illegible] époque in-
[illegible] composa un
[illegible] dont Stobée
[illegible] L'ouvrage
[illegible] apparte-

Y.

[illegible] abbé), na-
[illegible] en 1761,
[illegible] pour se
[illegible] et à son
[illegible] nommé sup-
[illegible] En 1799,
[illegible] et en

théologie, et, en 1802, il occupa la chaire [illegible] Wilna. Jundziłł [illegible] université. On a de lui [illegible] *tricité* [illegible] Bacaria; Wilna, 17[illegible], in-8°; — *Description des Plantes indigènes du Grand-duché de Lithuanie, selon le système de Linné*; Wilna, 1791, 1811, in-8°; — *Principes de Botanique et de Physiologie des Plantes*; Varsovie, 180[illegible], 2 vol. in-8°; — *Zoologie*; Wilna, 1807, 3 vol. in-8°. En 1805 et 1806, Jundziłł rédigea avec André Śniadecki et Joseph Kossakowski un excellent journal littéraire intitulé: *Journal de Wilna*.

J. V.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.*

JUNGE (*Joachim*), célèbre naturaliste et philosophe allemand, né à Lubeck, le 2[illegible] octobre 1587, mort à Hambourg, le 23 septembre 1657. Son père, recteur de l'école de Lubeck, fut assassiné en sortant de la maison d'un de ses amis, et le jeune Junge fut élevé par sa mère, qui ne négligea rien pour développer les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué. Pauvre, elle ne put parvenir à l'envoyer à l'université, et Junge passa plusieurs années de sa jeunesse à écrire de mauvaises tragédies et à expliquer la logique de Ramus à ses condisciples. En 1606, cependant, un parent lui fournit les moyens nécessaires pour terminer ses études. Junge se rendit à Rostock, et de là à Giessen, et subit dans cette dernière ville un examen brillant, qui détermina les curateurs de l'université à lui offrir une place de professeur de mathématiques. Junge occupa cette chaire pendant cinq ans; mais s'apercevant qu'elle le détournait de ses occupations particulières, il s'en démit en 1614. Il continua ensuite ses études d'histoire naturelle et de médecine, obtint en 1618, à Padoue, le grade de docteur, et se fixa plus tard à Rostock. Son intention d'établir une société pour l'avancement des sciences naturelles le fit soupçonner d'être un des chefs des frères Rose-Croix, dont l'existence mystérieuse inspirait alors d'étranges inquiétudes aux gouvernements de l'Allemagne. On répandit des insinuations perfides sur son compte, et ce ne fut qu'en 1624 qu'il parvint à obtenir à Rostock une place de professeur. Les intrigues de ses ennemis le décidèrent à la quitter et à se retirer à Brunswick. Rappelé, en 1626, à Rostock, il y fit un séjour de trois ans, et se rendit alors à Hambourg, où il passa le reste de sa vie, en qualité de recteur de l'école de Saint-Jean. Bientôt, après avoir pris possession de sa nouvelle place, il commença à attaquer les vieilles doctrines péripatéticiennes de l'université et à substituer l'expérience à la scolastique. Joignant beaucoup de sagacité et de franchise à une grande érudition, il ne recula point devant la rumeur que causèrent ses innovations parmi les partisans de l'aristotélisme, et

[illegible] in-4° (2); — [illegible] Hamburg, 1662, in-4°; cet ouvrage a été publié par Martin Vogel; — [illegible] demonstrant; ibid., 1678 et 1679, in-4°; — Isagoge phytoscopica; ibid., 1679, in-4°; — [illegible] ibid., 1685, in-4°; — [illegible] ibid., 1689; — [illegible] ibid., [illegible]

[illegible]

[illegible] (1791). [illegible] ibid., 1783-1789 [illegible] Rebus Schyticis; ibid. [illegible] ouvrages théologiques.

[illegible]

JUNGER [illegible] littérateur allemand, né [illegible] 1759, mort à Vienne, [illegible] d'un négociant, [illegible] merce; mais Junger, [illegible] temps à Chemnitz, [illegible] son cours de droit à [illegible] s'adonna plus [illegible] la littérature. Ses [illegible] eurent du succès, [illegible] sons se répandirent dans [illegible] (Celle qui commence par [illegible] la vie, on ne vit qu'une fois [illegible] des Lebens, etc., est [illegible] jourd'hui). En 1787 Junger [illegible] où il reçut de l'empereur [illegible] poète dramatique du [illegible] ques années plus tard il [illegible] et depuis ce temps [illegible] duit de ses travaux [illegible] continuelles qu'il dut [illegible] une profonde mélancolie [illegible] en folie. Il est à remarquer [illegible] époque que datent les [illegible] plus joyeux romans [illegible] Quelques années [illegible] ment plaint de la triste position [illegible] faite à l'homme de lettres. [illegible] les hommes celui qui [illegible] difficile et le plus ingrat [illegible] années à [illegible] seigner la [illegible] intentions [illegible] remplir une simple feuille [illegible] fonctionnaire n'en met [illegible] pour les gens [illegible] être obligé de faire rire [illegible] cœur saigne, [illegible] avec une [illegible] nant le nom d'homme de lettres [illegible] en récompense de tant [illegible] d'outrages et de larmes [illegible]

[illegible] Hanau, 1605, in-f°; [illegible] Hanau, 1606, in-f°; [illegible] in-4° : édition où se trouve pour la première fois imprimée la [illegible] attribuée communément à [illegible]; — [illegible] Francfort, 1608, in-fol. : [illegible] qui contient la traduction latine d'Hérodote par Valla. — Jungermann a aussi donné une édition annotée du *Tractatus de Equuleo* [illegible] Maggi; Hanau, 1609, in-8°. Il avait encore écrit des observations sur l'*Onomasticon* de Julius Pollux; [illegible] après sa mort, le manuscrit fut trouvé chez un [illegible] de Strasbourg, et envoyé à Lederlin, qui publia le travail de Jungermann dans l'édition de Pollux qu'il donna en 1706, à Amsterdam, 2 vol. in-fol. — Deux lettres de Jungermann, adressées à Scip. Gentilis, se trouvent dans les [illegible] *clarorum virorum ad eum Epistolæ*, p. 360; deux autres, adressées à Mich. Piccart, sont dans le tome I des *Notitiæ historico-criticæ librorum veterum variorum* de [illegible]; dans le tome II de la *Sylloge Epistolarum* de Burmann sont insérées vingt et une lettres de Jungermann à Saumaise; enfin, dans les recueils de lettres de Scaliger et de Casaubon, il y a quelques-unes de Jungermann. E. G.

Bayle, *Diction.* — [illegible], tome V, p. 11-20 et p. [illegible], — [illegible] *biographique*.

JUNGERMANN (*Louis*), botaniste allemand, frère du précédent, né à Leipzig, le 4 juillet 1578, mort à Altdorf, le 7 juin 1653. Il étudia la médecine et les sciences naturelles à Giessen, et obtint en 1625 la chaire de botanique à l'université d'Altdorf, qu'il occupa ensuite jusqu'à sa mort. Rupp (non Linné, comme dit la *Biographie médicale*), en récompense des travaux dont Jungermann et un autre botaniste du même nom (*Joachim Jungermann*) ont enrichi la botanique, a donné leur nom à un genre de plantes de la famille des hépatiques (*Jungermannia*, III, 24, L.). On a de lui : *Catalogus Plantarum quæ circa Altdorfium noricum et vicinis quibusdam locis nascuntur*, recensitus à Casp. Hoffmanno; Altdorf, 1615, in-4°; — *Cornu Copiæ Floræ Giessensis*, *proventu spontanearum stirpium cum flora Altdorfensi amice et amœne conspirantis, ubi Lipsiensium, Wittenbergensium, Jenensiumque deliciis herbarum abundantis*; Giessen, 1623, in-4°; — *Auleum academicum, in quo clariss. professorum, quibus Athenæum Giessense maxime inclaruit, [illegible] grammata tum latine quam vernacula lingua [illegible] exhibentur*; ibid., 1624, in-4°; —

[illegible] dans la haute [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] — [illegible] [illegible]

JUNGHUHN (Franz-Guillaume), voyageur et naturaliste allemand, né à Mansfeld, le [illegible] octobre 1809. D'abord chirurgien dans l'armée prussienne, il eut un duel, à la suite duquel il fut enfermé au fort d'Ehrenbreitstein; il en [illegible] après une captivité de vingt mois, et après avoir [illegible] rempli les fonctions d'officier de santé dans la légion étrangère [illegible] et dans l'armée hollandaise de Batavia, il commença en 1835 à explorer, au point de vue de la géographie et de l'histoire naturelle, les parties [illegible] de l'île de Java. En 1840 il se rendit dans l'île de Sumatra, et il y fut chargé par le gouvernement hollandais d'aller visiter le pays des Battas, peuple anthropophage. De retour à Batavia en 1842, il s'occupa, pendant les années suivantes, à déterminer la constitution géologique de Java. En 1848 sa santé, affaiblie par les privations auxquelles il avait été soumis pendant ses pérégrinations, le força de retourner en Hollande, où il travaille maintenant à une carte topographique de Java. On a de lui : *Topographische und naturwissenschaftliche Reisen* (Voyages entrepris dans l'intérêt de la topographie et de l'histoire naturelle); Magdebourg, 1845, publié par Nees von Esenbeck; — *Die Battaländer* (Le Pays des Battas); Berlin, 1847, 2 vol. in-8°; le même ouvrage parut en hollandais à Leyde, 1847; — *Zurückreise von Java nach Europa* (Retour de Java en Europe); Leipzig, 1851; traduit de l'original hollandais par Hasskarl; — *Java, seine Gestalt Pflanzendecke und innere Bauart* (Java, sa conformation, ses plantes et sa constitution géologique); Leipzig, 1852, 3 vol.; traduit de l'original hollandais par Hasskarl. Les objets d'histoire naturelle recueillis par Junghuhn se trouvent décrits dans les *Plantæ Junghuhnianæ*; Leyde, 1851, in-8°, ouvrage rédigé par Gœppert, de Vriese, Molkenboer et autres. — Junghuhn a aussi publié de nombreux mémoires dans le *Tijdschrift voor Neerlandsch Indië* et dans d'autres revues. E. G.

[illegible]

JUNGMANN (Joseph), lexicographe bohême, né le 16 juillet 1773, à Hudlitz, mort le 14 novembre 1847, à Prague. Fils d'un paysan qui s'occupait principalement de la culture des abeilles, il manifesta de bonne heure une vocation marquée pour l'étude des lettres, et eut beaucoup à lutter avant de pouvoir librement s'adonner à ses goûts favoris. Son exemple parait avoir entraîné d'autres membres de sa famille; car deux de ses frères suivirent également des carrières libérales; l'un, Antonin, fut méde[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] à faire des [illegible] et l'histoire [illegible] pour [illegible] à [illegible] Ville, il devint en 18[illegible] sement, et prit sa [illegible] dant quelques années, [illegible] savant, dont il [illegible] entouré de la vénération [illegible] durant sa longue carrière [illegible] notables; celui des [illegible] tchèque ou bohême, [illegible] par l'allemand, et [illegible] donné aux classes [illegible] grande, l'unique [illegible] peut dire sans exagération [illegible] couronnés de succès, et [illegible] renaissance d'une littérature [illegible] S'il ne prit pas à ce [illegible] dérable, marquée par l'[illegible] nalité de ses écrits, il [illegible] l'indiquer et à y pousser la [illegible] raine. Jungmann fut l'[illegible] d'une utilité incontestable, [illegible] et qui sont, en quelque [illegible] ques. L'un, *Slownik Cesko*[illegible] naire Bohême-Allemand), [illegible] 5 vol. in-4° à 2 col., [illegible] ment d'érudition et de patience [illegible] triotes placent avec orgueil [illegible] analogues de Johnson et d'A[illegible] aux frais du Muséum de P[illegible] impérial, rendu vers 1840, l'[illegible] teur fut imposée dans toutes [illegible] ques; mais en 1848 le Muséum [illegible] système, auquel Jungmann [illegible] former. L'autre ouvrage est [illegible] *Littérature de Bohême*; Prague, [illegible] 1849. C'est moins une [illegible] répertoire bibliographique, [illegible] plète et minutieuse énumération [illegible] vres écrits en langue bohême, [illegible] nuscrits, depuis le moyen âge [illegible] 1846. On a encore de ce savant [illegible] *Mélanges*; Prague, 1841, 1 vol. [illegible] quelques essais littéraires et [illegible] entre autres celle du *Paradis* [illegible] qui avait paru à part en 1811, [illegible] 1843 dans la *Nowočeska Bibliotheka* [illegible]

Conv.-Lex. — The English Cyclopædia [illegible]

JUNIUS. Voy. JON (Du).

JUNIUS (Adrien), poëte [illegible] liste hollandais, né en 1511, à Hoorn [illegible] 1575. On a de lui : un poëme [illegible] genre d'une figure singulière [illegible] tanistes *Phallus Batavicus*, [illegible] particulièrement en Hollande; [illegible] croît aussi près d'Oxford (Lo[illegible]

[illegible] ... Recueil ... 1773 ... Paris ... 1771 ... 1772 ... de Campe ... Le Nouveau ... Leçons de ... in-fol. R. L. [illegible]

[illegible] vain religieux [illegible] en septembre [illegible] le 9 octobre [illegible] Monumen- [illegible] La Velle; [illegible] funèbre Ja- [illegible] in-4°; — Orai- [illegible] de Rou- [illegible] du Ciel

[illegible]

P.-L—, [illegible]

JUNOT (Andoche), [illegible], général français, né le [illegible] à [illegible]-le-Grand, mort à Montbard le [illegible]. Son père, qui exerçait des [illegible], lui fit faire ses études au collége de [illegible]. Il était, dit-on, un écolier plein [illegible], faisant faire ses devoirs par ses camarades, qu'il [illegible] quoiqu'il fût toujours [illegible] les lettres. Il étudiait le droit quand la révolution éclata. Il partit comme simple grenadier dans un bataillon de volontaires de la Côte-d'Or. « Il s'était déjà fait remarquer par une valeur poussée jusqu'à la témérité, dit le général Thiébault, et ses camarades, qui ne le désignaient que sous le nom de *la Tempête*, l'avaient nommé sergent par acclamation quand le hasard voulut, au siége de Toulon, qu'il servit de secrétaire au chef de bataillon Bonaparte, commandant l'artillerie du siége. Cet incident devint l'origine de la fortune de Junot. Une bombe, qui éclata au moment où il écrivait une dépêche sous la dictée de son nouveau chef, le couvrit de sable et de terre, ainsi que ses papiers; loin de s'en effrayer et de ressembler au secrétaire de Charles XII, Junot s'écria en plaisantant : « Bien ! nous n'avions pas « de sable pour sécher l'encre, en voici ! » Ce bon mot, ce sang-froid, au milieu d'un péril évident, plurent à Bonaparte ; il s'attacha Junot, qui plus tard devint son aide de camp. Junot, de son côté, subjugué par l'ascendant du grand homme, se dévoua entièrement à lui. » Après le 9 thermidor, Junot partagea la mauvaise fortune de son chef. Bonaparte ayant été mis en arrestation et enfermé au fort Carré à Antibes, Junot prépara des moyens d'évasion et de fuite à l'étranger. Bonaparte le sut, et lui répondit, du 12 au 18 août 1794 : « Je reconnais bien ton amitié, mon cher Junot, dans la proposition que tu me fais ; depuis longtemps tu connais aussi celle que je t'ai vouée, et j'espère que tu y comptes. Les hommes peuvent être injustes envers moi, mon cher Junot, mais il suffit d'être innocent : ma conscience est le tribunal où j'évoque ma conduite. Cette conscience est calme quand je l'interroge ; ne fais donc rien, tu me compromettrais. » Junot se tint tranquille, et la captivité du vainqueur de Toulon ne fut pas de longue durée. Junot fréquentait avec Bonaparte la maison de Mme Permon. Il recevait de sa famille une petite pension qu'il avait le bonheur de doubler au jeu ; il partageait sa bourse avec Bonaparte, et songeait alors à épouser une des sœurs de son ami, Pauline. Bonaparte ne le repoussait pas ; mais il l'engageait à attendre des temps meilleurs. Quand il eut obtenu le commandement de l'armée d'Italie, il emmena Junot comme aide de camp. Après la bataille de Millesimo, où il s'était distingué, Junot fut chargé de porter à Paris les

[illegible] de Marseille à la tête de 300 [illegible] de 10,000 Turcs [illegible]

[illegible] que Junot [illegible] général Bonaparte [illegible] général Kléber [illegible] qui ne partageait [illegible] Murat et Bessières furent les [illegible] quitta l'Égypte avec Bonaparte, [illegible] quelque temps après, mais [illegible] général en chef, il fut pris par les [illegible] et ce n'est qu'à l'active intervention de sir Sidney Smith [illegible] de pouvoir rentrer en France. Il débarqua à Marseille le jour de la bataille de Marengo. » Un mois après, le 9 thermidor an VIII, il fut nommé commandant de Paris, et continua à porter [illegible] les [illegible] du nouvel ordre de choses. Déjà il épousa Mlle Permon (voy. l'article suivant); que le premier consul [illegible] et fut nommé général de division. Une [illegible] le fit envoyer à Arras avec le commandement des grenadiers de l'armée dite d'Angleterre. A la fin de 1804, Murat lui succéda dans le commandement de Paris. A Arras, Junot [illegible] beaucoup de l'instruction de ses grenadiers. « Je n'ai jamais vu, dit Mme d'Abrantès, de mère plus coquette pour sa fille, de femme plus coquette pour elle-même, que Junot ne l'était pour ses grenadiers, leur toilette et surtout leur coiffure. » Il fit [illegible] le schako au [illegible] et la coiffure à la Titus à la coiffure poudrée. A son passage à Arras, Napoléon, [illegible] admira la belle tenue des grenadiers de Junot. Nommé colonel général des hussards à la création de l'empire (mai 1804), avec une pension de 30,000 fr. sur la cassette impériale, Junot fut créé grand-officier de la Légion d'Honneur en juillet suivant. Cependant, il ne pouvait se consoler de n'avoir pas été compris parmi les maréchaux. Sa femme lui faisait [illegible] ses grandes dépenses, son luxe, [illegible] ses libertés de langage et ses rapports avec les hommes les moins dévoués à l'empire, les littérateurs de l'opposition

[illegible] Junot revint à Paris, [illegible] de Paris et commandant [illegible] militaire. [illegible] Junot ne fit [illegible] extravagant. Il [illegible] l'empereur, il [illegible] et prodigues [illegible] à coups de [illegible] tard à l'empereur. [illegible] l'impératrice Joséphine [illegible] d'attacher le [illegible] de quelque [illegible] assure, dit [illegible] plus [illegible] d'Abrantès [illegible] à quelque [illegible] Quoi qu'il en soit, [illegible] d'une armée [illegible] « Cette armée, dit [illegible] dans les premiers [illegible] Salamanque, en partit le [illegible] en Espagne, [illegible] elle éprouva de grandes [illegible] ver à Alcantara. Mais ce [illegible] des souffrances inouïes [illegible] pour pénétrer en Portugal [illegible] Beira. Junot, pendant cette [illegible] comparée à la retraite de [illegible]

[illegible]

[illegible] Junot, le 22 juillet 1813, et deux heures après son arrivée, dans un violent accès de fièvre, il se précipita par une fenêtre. Il se cassa la cuisse. On fit l'amputation; mais il arracha l'appareil, et mourut quelques jours après.

Junot ne manquait ni d'instruction ni de goût pour les beaux-arts, et sa riche bibliothèque contenait les plus beaux exemplaires des belles éditions de Bodoni et des Didot, imprimées sur peau de vélin. En s'emparant à Lisbonne de la célèbre Bible ornée des miniatures de Julio Clovio, il avait été [illegible] (1).

[illegible]

Mme d'Abrantès, *Mémoires*. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — Général Thiébault, dans l'*Encyclop. des Gens du Monde.* — Berard, dans le *Dict. de la Conversat.* — Norvins, *Hist. de Napoléon.* — Thiers, *Hist. de la Révol.* et *Hist. du Consulat et de l'Empire.* — *Moniteur*, 1793 à 1813. — *Correspondance de Napoléon.*

JUNOT (*Laure* PERMON, Mme), duchesse D'ABRANTÈS, femme du précédent, née à Montpellier, le 6 novembre 1784, morte à Paris, le 7 juin 1838. Son père était commis aux vivres; sa mère prétendait descendre des Comnène. Vergennes, qui avait épousé une femme de la même race, fit obtenir à Permon l'entreprise des vivres de l'armée de Rochambeau en Amérique, ce qui procura une grande fortune à Permon. Il allait traiter d'une charge de fermier général quand la révolution éclata. A l'époque de la terreur,

(1) Il possédait, entre autres beaux ouvrages publiés par P. Didot, les *Fables de La Fontaine*, avec les dessins originaux de Percier, et les *Daphnis et Chloé*, avec les dessins de Prudhon et de Gérard. Il avait fait offrir à M. Firmin Didot 32,000 fr. pour l'exemplaire unique de Racine, 3 vol. in-fol., imprimés sur peau de vélin et accompagnés de 57 dessins par Gérard, Girodet, Prudhon et autres peintres renommés de cette époque; mais M. Firmin Didot voulut conserver ce précieux ouvrage dans sa bibliothèque, où il avait réuni les plus célèbres monuments typographiques.

[illegible] à Toulon [illegible] Après la [illegible] à Paris, et elle [illegible] de l'[illegible]. En 179[illegible] [illegible] Au premier [illegible] trouva un refuge près de [illegible] à Bordeaux sous le [illegible] échappé à la proscrip[illegible] plus tard Laure Per[mon] [illegible] Mme Permon [illegible] peu de [illegible] son mari et ses [illegible] tout à fait [illegible] le 13 vendémiaire. Sa [illegible] un hôtel à la Chaussée-[illegible] un certain luxe. Bonaparte [illegible] chez elle, et, si l'on en croit [illegible] Mme d'Abrantès, il voulait [illegible] la mère, tandis qu'il aurait marié Laure à son frère Louis, et le jeune Permon à sa sœur [Pauline]. Mme Permon, qui avait peut-être bien l'âge de la mère du général, reçut cette proposition avec des éclats de rire, et un refroidissement s'ensuivit. Après un voyage aux eaux, en 1795, Laure Permon fit les délices des bals de l'hôtel Thélusson et de l'hôtel Richelieu. Enfin Junot, nommé commandant de Paris au retour de la campagne d'Égypte, demanda et obtint Mlle Permon en mariage. Le premier consul, en approuvant cette union, fournit une dot de 100,000 fr. et une corbeille de 40,000 fr. La position de Mme Junot lui donnait son entrée à tous les spectacles, à tous les bals, à toutes les réunions. Aussi prodigue que son mari, elle dépensait énormément en toilette, faisait des dettes, et s'attirait des désagréments par sa causticité et sa médisance; aussi Napoléon l'appelait-il *petite peste*. Elle était pourtant de la société de la Malmaison, et y jouait la comédie. Si on l'en croit, elle captiva assez l'attention du premier consul pour donner quelque jalousie à Mme Bonaparte. A la naissance de sa première fille, que le premier consul tint sur les fonts de baptême avec sa femme, Mme Junot reçut en cadeau du parrain une maison dans les Champs-Élysées avec 100,000 fr. pour le mobilier, et de la marraine un superbe collier de perles. D'énormes gratifications étaient accordées à son mari. Son oncle était nommé évêque de Metz, son beau-frère Geoffre receveur de Lot-et-Garonne, son frère commissaire général de police à Marseille. En 1801 Mme Junot perdit sa mère. Junot avait été chargé du commandement de la réserve des grenadiers à Arras; sa femme dut l'aller rejoindre en 1803, lorsqu'il fut remplacé par Murat dans le commandement de Paris.

[illegible] des cadeaux [illegible] de dettes; il [illegible] politique [illegible] Portugal, dans le [illegible] Mme Junot, après avoir [illegible] fête du 15 août à [illegible] de recevoir [illegible] acheté, la princesse [illegible] épouser le prince [illegible] pas été payé; l'empereur [illegible] offrit à Mme Junot [illegible] en Portugal, nommé [illegible] néral de ce pays, tout [illegible] gouverneur de Paris, [illegible] titre que la nouvelle [illegible] joli nom de la troupe [illegible] firent l'empereur, qui [illegible] le titre de premier [illegible] voyé à sa femme [illegible] ments et de pierres précieuses [illegible] la naissance de son premier [illegible] par le commerce de [illegible] ments évalués à 350,000 fr. [illegible] *Folie Saint-James*, à Neuilly [illegible] théâtre, joua la comédie, [illegible] continua de recevoir une [illegible] déplaisaient à Napoléon. Après [illegible] Cintra, elle vint retrouver [illegible] chelle. L'empereur [illegible] la péninsule, pendant que [illegible] revenait à Paris avec [illegible] la rejoignit après qu'il fut [illegible] lorsqu'il partit pour la grande [illegible] elle fit un voyage aux eaux [illegible] reprendre son service auprès [illegible] Junot ayant repris le comm[illegible] corps en Espagne, la [illegible] suivit, supportant avec courage [illegible] privations, les dangers, [illegible] lever par les guérillas, [illegible] nant des bals, [illegible] dut la quitter à Ciudad-Rodrigo [illegible] d'un garçon. Huit jours après [illegible] manque. Junot la rejoignit [illegible] France. Elle fut bien reçue [illegible] pératrice, et partit pour Aix [illegible] montra légère et inconsidérée [illegible] fit une visite à Mme Récamier [illegible] son retour de Moscou, l'empereur [illegible] reproches : il n'était pas [illegible]

[illegible] à Paris [illegible] une so- [illegible] la [illegible] de [illegible] mais l'em- [illegible] à Rocis ; [illegible] lui que [illegible] où il [illegible] l'ordre [illegible] elle fit une [illegible] une lettre [illegible] Alexandre. [illegible] 17 septembre [illegible] ministre de la [illegible] les ordres [illegible] complète [illegible] la rendez [illegible] le charme [illegible] Espérant avoir [illegible] lui réussit, [illegible] remirent les [illegible] son [illegible] illustres per- [illegible] l'empereur Alexan- [illegible] qu'il s'entre- [illegible] pour lui faire [illegible] 50,000 fr. [illegible] et domaine [illegible] famille, pré- [illegible] de changer la [illegible] La duchesse [illegible] Louis XVIII [illegible] ce qu'elle lui [illegible] le roi [illegible] que Junot avait [illegible] portugais [illegible] Mme d'A- [illegible] Napoléon. En [illegible] chez elle les [illegible] dans [illegible] magnifique. [illegible] meubles ; elle [illegible] bout de res- [illegible] libraires, et [illegible] où elle ra- [illegible] sur tous ceux [illegible] A la révolution [illegible] à l'Abbaye- [illegible] l'im- [illegible] style facile, [illegible] composition [illegible] au bavar- [illegible] curieuses [illegible] bien vite. [illegible] » En même [illegible] fournit de [illegible] et vécut ainsi [illegible] dans [illegible] jours après [illegible] était arrivé [illegible] de Quelen,

lui apporta [illegible] les derniers secours de la religion. On a d'elle : *Mémoires* [illegible] *historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*; Paris, 1831-1835, 18 vol. in-8°; 2e édition, 1835-1837, 18 vol. in-8°; — [illegible] *de Castille*; Paris, 1833; — [illegible] 2 vol. in-8°; — *Les Femmes célèbres de tous les pays, leurs Vies et leurs portraits* [illegible] *graphiés* (avec M. J. Straszewicz); Paris, 1834-1836, in-fol. et in-8°; — *L'Opale* (avec [illegible] lart, Aubert et autres); Paris, 1834, in-16; — *Catherine II*; Paris, 1835, in-8°; — [illegible] *contemporaines*; Paris, 1835, 2 vol. in-8°; — *Mémoires sur la Restauration, ou Révolution de 1830 et les premières années du règne de Louis-Philippe*; Paris, 1836, 6 vol. in-8°; — *Scènes de la vie espagnole*; Paris, 1836, 2 vol. in-8°; — *Histoire des Salons de Paris, tableaux et portraits du grand monde sous Louis XVI, le Directoire, le Consulat et l'Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe Ier*; Paris, 1837-1838, 6 vol. in-8°; — *L'Exilé, une Rose au désert*; Paris, 1837, 2 vol. in-8°; — *Souvenirs d'une Ambassade et d'un Séjour en Espagne et en Portugal de 1808 à 1811*; Paris, 1837, 2 vol. in-8°; — *La duchesse de Valombray*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *Hedwige, reine de Pologne*; Paris, 1838, in-8°; — *La Vallée des Pyrénées*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *Églantine*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *Blanche, roman intime*; Paris, 1840, 2 vol. in-8°; — *Louise*; Paris, 2 vol. in-8°; — *Les Deux Sœurs, scènes de la vie d'intérieur*; Paris, 1840, 2 volumes in-8°; — *Étienne Saulnier, roman historique*; Paris, 1841, 2 vol. in-8°. Mme d'Abrantès a donné des articles à différents recueils périodiques, notamment à la *Revue de Paris*. Il y a d'elle, dans le *Livre des Cent et un*, *L'Abbaye-aux-Bois* (tome IX). Elle a travaillé au *Conteur*, *recueil de contes et de nouvelles*. Elle avait entrepris avec Alex. de Laborde, Ch. Nodier et le marquis de Custine un ouvrage intitulé : *La Péninsule, tableau pittoresque de l'Espagne et du Portugal*, dont il n'a paru que la première livraison, Paris, 1835, in-8°. E. LOUVET.

A. de Rocmélen, *Les derniers moments de la duchesse d'Abrantès*; Paris, 1838, in-8°. — Bourquelot et Maury, *La Littér. Franç. Contemp.* — F. Fayot, dans l'*Encyclopédie des G. du Monde*. — *Dictionnaire de la Conversation*.

JUNOT (*Napoléon-Andoche*), duc D'ABRANTÈS, littérateur français, fils aîné des précédents, né à Paris en 1807, mort dans la même ville en mars 1851. Filleul de Napoléon et de Joséphine, il fut confirmé, en janvier 1815, par ordonnance de Louis XVIII, dans le titre conféré à son père par Napoléon Ier. Après avoir été pendant quelque temps attaché au corps diplomatique, il dut renoncer à cette carrière par suite du fâcheux éclat que reçut dans de nombreux procès le mauvais état de ses affaires privées. Il s'occupa alors

[illegible]

Le Voyage de Paris, Limoges, 1858, in-12 ; ces [illegible] ouvrages font partie de la *Bibliothèque* [illegible]. J. V.

[illegible] et [illegible]. *La Littér. Franç. Contemp.*

[illegible] (*Constance*), plus connue sous le nom de *Mme Constance Aubert*, [illegible] française ; sœur de la précédente, née à Paris en 1805. Elle a épousé M. Aubert, [illegible] plus tard [illegible] du [illegible] de la Cour en 1848. Elle a participé à la rédaction de divers recueils littéraires, *L'Opale*, *Le Salon*, et *La Salmigondis*, où elle a donné une nouvelle intitulée : *Dénouement*. Enfin Mme Aubert a publié dans différents journaux des articles de modes et de variétés, et a [illegible] les *Abeilles parisiennes* en 1848. J. V.

[illegible] et [illegible]. *La Littér. Franç. Contemp.*

JUNQUEIRA FREIRE (*Luis-Jozé*), poète brésilien, né à Bahia, [illegible] décembre 1832, mort le 24 juin 1855. [illegible] l'habit de bénédictin le 9 février 1851 ; il est très-probable que les [illegible] qu'il espérait trouver dans cet [illegible], le plus riche du Brésil, lui firent [illegible] ce parti. Mais il ne persévéra pas longtemps dans cette vocation, et se fit séculariser en 1854. [illegible] de *Inspirações do Claustro*. Il mourut [illegible] après son départ du couvent, et expira près de sa mère. On l'enterra dans le [illegible]

[illegible]

Venise.

[illegible]

[illegible] *Reformationis.* [illegible]

[illegible]

JUPPIN (*Jean-Baptiste*), peintre des Pays-Bas, né à Namur en 1676, et mort dans cette ville en 1729. Il alla perfectionner son talent pour la peinture sous d'habiles maîtres, en Italie, et se fixa ensuite à Liége. Il se fit connaître par des paysages d'une belle exécution. On admire ceux qui sont dans le chœur des Chartreux. On doit regretter les tableaux qu'il a peints pour l'hôtel des États et qu'un incendie a consumés.

G. de F.

Descamps, *Vie des Peintres flamands*, etc.

JURAIN (*Claude*), historien français, né à Auxonne, au seizième siècle, mort dans la même ville, le 9 novembre 1618. Après avoir pris ses grades en droit à Dôle à l'âge de dix-neuf ans, il se fit recevoir avocat à Dijon à vingt ans; mais il renonça bientôt à l'exercice de son état. Nommé président à Vezelay, il occupa cette place pendant un petit nombre d'années, donna sa démission, et revint dans sa ville natale, dont il devint maire. On lui doit : *Histoire des Antiquités et Prérogatives de la ville et comté d'Auxonne, contenant plusieurs belles remarques des duché et comté de Bourgogne; plus la harangue funèbre du défunt Henri le Grand, et une prière pour le roi à présent, du même auteur*; Dijon, 1611, in-8°; — *Voyage de sainte Reine, contenant l'instruction des pèlerins, la vie, mort et passion de cette vierge, la translation de son corps, plusieurs prières et cantiques spirituels à ce sujet, et la messe du jour de la fête*; Dijon, 1612, in-8°. Jurain a laissé en manuscrit un *Voyage à Saint-Claude* et quelques traductions en vers français de l'office de l'église, d'hymnes, psaumes, etc.

J. V.

Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne.*

JURET (*François*), éditeur français, né à Dijon, en 1553, mort le 21 décembre 1626. Fils d'Antoine Juret, greffier au bailliage de Bourgogne, il fit ses études à Dijon et à Orléans, et prit ses

[illegible] Ensuite il embrassa l'état ecclésiastique [illegible] chanoine de Langres, et [illegible] [illegible] faveur de Jacques Gillot. Pendant les troubles de la ligue en Bourgogne, il [illegible] au petit royal. Le président de Harlay [illegible] l'attirer à Paris en lui offrant une place de conseiller clerc au parlement; mais il ne put le décider à quitter sa retraite. Outre quelques pièces en vers latins recueillies par Gruter dans ses *Deliciæ Poetarum Gallorum*, on a de Juret les éditions suivantes : *Symmachi Epistolæ, cum notis*; Paris, 1580, in-4°; Genève, 1587, in-8°; 1598, in-8°; 1600, in-8°; Paris, 1604, in-4°; Mayence, 1608, in-8°; — *Notæ in Cassiodori Epistolas et de Ratione Animæ, ejusdem Cassiodori*, imprimées pour la première fois dans l'édition de Cassiodore par le père Jean Garet, bénédictin, 1679, in-fol.; — *Carmen de Jona et Ninive, cum notis*; ce poëme, attribué à Tertullien, revu sur les manuscrits des Pithou, a paru dans la *Bibliotheca Patrum* de Marg. de La Bigne, réimprimé à Leipzig en 1651, et dans le Tertullien de Paris, 1675; — *Jureti Præfatio ad notas suas in libros Paulini, de Vita Martini Turon. episc.*, 1584, 1686, in-8°; — *Yvonis Carnotensis Epistolæ; ejusdem Chronicon de Regibus Francorum*; Paris, 1585, 1610, in-8°; 1647, in-fol.; — *Senecæ ad Lucilium Epistolarum Liber, cum notis Jureti*; Paris, 1602, in-8°. Ces notes furent jointes la même année à celles que Juret avait faites sur toutes les œuvres de Sénèque, et imprimées à Paris, in-fol., reproduites dans l'édition *cum notis Variorum*; Amsterdam, 1672, 3 vol. in-8°, et plusieurs autres fois; — *Panegyrici veteres, cum notis Jureti*; Paris, 1652, 2 vol. in-12. Bouhier et Lamare de Dijon avaient dans leurs mains des notes et corrections de Juret sur une cinquantaine d'auteurs anciens ou du moyen âge, dont on trouve la liste dans Papillon. Les livres annotés par Juret que possédait Lamare passèrent à la Bibliothèque du Roi. Une lettre de Lamare à Heinsius du mois de février 1668 lui mande que Juret avait ordonné pendant sa dernière maladie à un de ses frères, qui n'était point versé dans les belles-lettres, de brûler tous ses papiers, et qu'à peine on en avait sauvé les fragments des anciens poëtes chrétiens latins que Bouhier voulait faire imprimer. Juret a été comblé d'éloges par Saumaise, Scaliger, Colomiès, La Monnoie et par dom Brial.

J. V.

Amanton, *Notice sur Juret*, par un contemporain, publiée dans le *Journal de la Côte-d'Or* du 1er janvier 1812. — Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*. — Barbier, *Examen crit. et Compl. des Dictionnaires Histor.* — *Scaligerana secunda*. — *Menagiana*. — Dupin, *Catal. des Auteurs Ecclés.* et *Biblioth. des Auteurs Ecclés.* — Schoppius, *Consilia de Scholar. et Studior. Ratione*. — Labbe, *Biblioth. des Mss.* — Baeler, *Bibliogr. Crit.*

JURGENSEN (*Urbain*), horloger danois, né à Copenhague, le 5 août 1776, mort le 14 mai 1830. Après avoir longtemps étudié l'horlogerie en Suisse, à [illegible] dans sa ville natale [illegible] jusqu'à son [illegible] nommé à l'[illegible] bre de l'*Académie* [illegible] (1815). On a de lui [illegible] *Afhandling* [illegible] in-4°; 2e édition, [illegible] Louis-Urbain [illegible] l'auteur, né en 1806 [illegible] duit en français, sous le titre [illegible] *Principes de l'Exacte* [illegible] *Horloges*, suivis de [illegible] logerie de précision, [illegible] nouveau thermomètre [illegible] ib., 1805, in-4°; 2e édit., [illegible] 17 planches; — *Mémoires* [illegible] *exacte*; Paris, 1832, in-4°; [illegible] des mémoires sur un échappement [illegible] roue et sur l'isochronisme des [illegible] pendule; la description d'un [illegible] teur, etc.; — des Mémoires [illegible] (Traités) de l'Académie des [illegible] III.

Autobiographie, dans [illegible] — Jürgensen, Note en tête de [illegible] *Junet*, trad. allem. [illegible] 1842, in 4°. — Erslew, *Forfatter-Lex.*

*JÜRGENSEN (*Jørgen* ou [illegible]) [illegible] turier danois, frère du précédent [illegible] Copenhague, mort vers 1830 [illegible] Galles du Sud. Envoyé de bonne [illegible] gleterre, il entra dans la marine [illegible] vit en qualité de *midshipman* [illegible] vant en Danemark lors de la [illegible] il commanda un bâtiment nommé [illegible] *miral Juel*, fut pris à la mer, [illegible] nier sur parole à Londres. [illegible] complet où son pays était [illegible] ses colonies, notamment l'Is[lande] [illegible] le hardi projet d'entreprendre la [illegible] île éloignée, de s'y maintenir [illegible] force ou tout au moins d'y [illegible] anglais; assurément il com[ptait que] cette tentative se perdrait au [milieu de la con]flagration générale de l'Europe. [illegible] peut-être l'un et l'autre, d'un [mar]chand de Londres nommé Ph[illegible] pât d'un gain considérable. Il [illegible] au mois de janvier 1809, [illegible] de produits. A cette époque toute [relation] avec l'étranger était punie de [illegible] ayant résisté, le bâtiment [illegible] dûment pourvu d'une lettre de [illegible] de commencer les hostilités, [illegible] tendit à merveille. Quelque [illegible] brèche fut faite au monopole [illegible] des marchandises de pr[illegible] résultat ne toucha que médiocr[ement] [illegible] qui s'inquiétait peu du commerce [illegible] entendu de nouveau avec [illegible] à bord d'un nouveau bâtiment, [illegible]

moin prétend ainsi justifier l'inaction de ses compatriotes : *Le Margaret*, bien armée de canons, n'avait point quitté son poste ; au moindre signe de résistance, elle aurait bombardé la ville, qui était bâtie en bois. Pour éviter un incendie probable et le soin de leur défense, les habitants hésitèrent, et la conquête fut faite.

Tombé dans l'obscurité de la vie privée, l'ex-protecteur de l'Islande se débattit jusqu'à sa mort avec la mauvaise fortune. Après avoir été confiné sur les pontons de Chatham, dont il a tracé une peinture des plus attrayantes, il se mit à courir le monde et à mener un train de prince déchu. Malheureusement il se croyait toujours en pays conquis, et un jour, au mois de mai 1820, il s'entendit condamner à la transportation pour avoir confisqué le bien d'autrui ; il s'était pourtant présenté comme innocent dans une plaidoirie aussi longue qu'embrouillée, où, entre autres choses, il avait amèrement critiqué les défauts de la législation anglaise. Au bout d'une année de prison, il fut relâché on ne sait pourquoi, repris et envoyé définitivement à la Nouvelle-Galles du Sud (1825). Il est probable que la mort ne tarda pas à mettre fin à ses tribulations. On a quelques écrits de Jürgensen, mais aucun (chose bizarre !) ne se rapporte au fait capital de sa vie. Nous citerons : *Efterretning om Engellendernes og Nordamerikanernes fart og Handel paa Sydhavet* (Notice sur les Voyages et le Commerce des Anglais et des Américains dans la mer du Sud) ; Copenhague, 1807 ; — *State of Christianity in the Island of Otaheite and a Defence of the Gospel against modern Antichrists* ; Londres, 1811 ; — *Travels through France and Germany in the years* 1815-1817 ; ibid., 1817, in-8° ; — *The Religion of Christ is the Religion of Nature ; written in the condemned cells of Newgate* ; ibid., 1827, in-8°. Paul Louisy.

J. K. Høst, *Politik og Historie*, t. III. — S. Skulason, *J. Jürgensens usurpation i Island i aaret 1809* ; Copenhague, 1862, br. in-8°. — Sir William Hooker, *A Tour in Iceland* ; Londres, 1809. — *The Religion of Christ* (préface). — *Gentleman's Magazine*. — *English Cyclopædia* (*Biogr.*). — Erslew, *Forfatter-Lexikon*.

JURIEN (*Charles-Marie*, vicomte), administrateur français, né en 1763, à Paris, mort le 16 août 1836, à Fontainebleau. Entré dès l'âge de vingt ans dans les bureaux de la marine, il combattit, à la journée du 10 août, avec le bataillon des Filles-Saint-Thomas, et fut laissé pour mort dans la cour des Tuileries. En 1793 il passa à l'armée du nord, et y fut chargé des transports militaires. Rappelé dans l'administration de la marine par Truguet, il se rendit, en 1804, à Boulogne pour organiser la flottille, et fut appelé, le 3 avril 1814, par les commissaires du gouvernement provisoire, à remplir l'intérim du ministère dont il était un des principaux employés. La première restauration le nomma successivement conseiller d'État, intendant des armées navales et directeur du personnel et du

[illegible]

... en 1814 [illegible] il fut chargé d'aller reprendre possession de l'île Bourbon, rendue à la France par les traités. Promu contre-amiral le 30 octobre 1817, il commanda en 1824 la station navale du Brésil, et en 1834 celle des Antilles, [illegible] de 1837 à 1839, [illegible]. Vice-amiral et pair de France depuis la révolution de Juillet, il fut élevé, en 1841, au rang de grand'croix de la Légion d'honneur.

Son fils, [illegible], est aujourd'hui contre-amiral.

[illegible]

Biographie maritime. — [illegible], *Histoire de la marine française*. — *La France maritime*.

JURIEU (*Pierre*), célèbre théologien, protestant, né le 24 décembre 1637, à Mer, dans l'Orléanais, mort à Rotterdam, le 11 janvier 1713. Il était par sa mère petit-fils de Pierre du Moulin. Son père, ministre à Mer, soigna lui-même sa première éducation, et l'envoya ensuite à Saumur, où il fut [illegible] le 13 septembre [illegible]. Il alla alors faire sa théologie à Sedan, où son grand-oncle, Pierre du Moulin, était encore [illegible]. Ses études terminées, il visita les universités de la Hollande et de l'Angleterre. Il succéda ensuite à son père dans l'église réformée de Mer. En 1666, il refusa de se rendre aux sollicitations de l'église wallonne de Rotterdam, qui le demandait pour ministre. Mais, en 1674, il ac-

[illegible]

D'un autre côté, cette [illegible] tour de sanglants [illegible] cités des catholiques, [illegible] foule de ses coreligionnaires [illegible] porter les esprits à un [illegible] couvrir de ridicule la [illegible] tradiction n'eut d'autre effet [illegible] nouvel aliment à l'enthousiasme [illegible] faire naître en son esprit [illegible] sentiments religieux de [illegible] contre une prophétie [illegible] Écritures. Cependant l'année [illegible] que la prédiction se réalisât [illegible] ne la rendit pas plus [illegible] une démesurée crédulité [illegible] prodiges qui s'opéraient [illegible] réformés du Béarn et du [illegible] d'ailleurs outre mesure sur les [illegible] testants du prince d'Orange, qui [illegible] sur le trône de la Grande-Bretagne [illegible]



[illegible]

[illegible] *Justification de la Morale des réformés* [illegible] *accusations de M. Arnauld*, La Haye, 1685, [illegible] *L'Esprit de M. Arnauld*, Deventer, 1684, in-12 [illegible] *L'Accomplissement des Prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Église*; Rotterdam, 1686, 2 vol. in-12; plusieurs édit.; trad. en anglais, Londres, 1687, in-8° : dans cet ouvrage qu'il annonce, d'après l'Apocalypse, la chute de l'Église catholique et le rétablissement du protestantisme en France pour le mois de [illegible] 1689; — *Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties*, Rotterdam, 1687, in-12; trad. en anglais, Londres, 1688, in-8° : contre [illegible], qui avait relevé quelques erreurs dans les [illegible] que Jurieu prétendait tirer des passages de l'Apocalypse; — *Lettres Pastorales adressées aux Fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone*, Rotterdam, 1686-1689, 3 vol. in-12. Ces lettres, publiées d'abord [illegible], pénétrèrent en France, malgré la surveillance de la police, et produisirent [illegible] sur les protestants : ce fut à leur occasion que le gouvernement français voulut, dit-on, s'emparer de sa personne. Ces lettres furent traduites en allemand et publiées avec des notes historiques et théologiques par [illegible], profes. de théol. à Marbourg; — *Traité de la Nature et de la Grâce contre les nouvelles Hypothèses de M. P.* (Pajon); Rotterdam, 1688, in-12; — *De l'Unité de l'Église*, Rotterdam, 1688, in-8° : contre Nicole; — *Des Droits des deux Souverains en matière de religion, la Conscience et le prince*, Rotterdam, 1687, in-12 : contre le *Commentaire Philos.* de Bayle. Sous le spécieux prétexte de combattre une tolérance sans bornes et sans règles, Jurieu plaide dans cet ouvrage la cause de l'intolérance; — *Tableau du Socinianisme*, La Haye, 1690, in-12; — *La Religion des Latitudinaires*, Rotterdam, 1696, et Utrecht, 1697, in-12 : contre Élie Saurin; — *Traités Historiques, contenant le Jugement d'un Protestant sur la Théologie mystique, sur le Quiétisme et sur les Démêlés de l'évêque de Meaux avec l'archevêque de Cambrai, jusqu'en 1698*; Paris, 1699, in-8°, sans nom d'auteur; 2e édit. augm., 1700, in-12; — *La Pratique de la Dévotion, ou traité de l'amour divin*; Rotterdam, 1700, 2 vol. in-8° :

[illegible] 1710, in-8°; — [illegible] [illegible] [illegible] et des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Amsterdam, 1705, in-4°; — La Philosophie de [illegible] [illegible], [illegible] et [illegible]; Amsterdam, 1707, in-12; contre Bayle; — Les Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté; publication in-4°, qui parut sans nom d'auteur et sans indication de lieu, en quinze livraisons; la première porte la date du 1er août 1689 et la dernière celle du 15 septembre 1690. Les treize premières ont été réunies et réimprimées sous ce titre: Les Vœux d'un Patriote; Amsterdam, 1788, in-8°. Attribué par les uns à Le Vassor et par d'autres à Gatien de Courtilz, cet ouvrage est bien réellement de Jurieu. Il contient une critique juste, quoique exprimée en termes fort vifs, du gouvernement de Louis XIV. Les principes de la souveraineté du peuple et de la subordination des rois aux états généraux y sont nettement proclamés. Cette publication fut naturellement l'objet d'une surveillance spéciale de la police. On détruisit avec le plus grand soin tous les exemplaires sur lesquels on put mettre la main; et elle devint si rare qu'en 1772 le chancelier Maupeou en acheta un exemplaire dans une vente au prix de cinq cents livres, sur l'enchère du duc d'Orléans. Michel Nicolas.

Desmaizeaux, *Mémoires de la Vie de Bayle*. — De La Monnoye, *Histoire de Bayle et de ses Ouvrages*. — Chauffepié, *Dictionn.* — Schröckh, *Lebensbeschreib. berühmter Gelehrten*. — MM. Haag, *La France Protest.*

JURIN (*James*), médecin et mathématicien anglais, né en 1684, mort en 1750. Il reçut son éducation au collége de La Trinité à Cambridge, où il devint *fellow* en 1711. Ensuite il exerça la médecine à Londres, où il se fit connaître comme praticien, devint médecin de l'hôpital de Guy, membre et secrétaire pendant plusieurs années de la Société Royale de Londres; à sa mort il était président du Collége des Médecins. Il se distingua par une série de mémoires publiés dans les *Philosophical Transactions* en 1718 et années suivantes, imprimés collectivement en 1732, sous le titre de *Physico-Mathematical Dissertations*, et dans lesquels les mathématiques sont ingénieusement appliquées à des sujets physiologiques. Ces mémoires l'engagèrent dans diverses discussions, d'abord avec Keill, à propos de ses calculs relatifs à la force des contractions du cœur, contre lesquels aussi Senac publia quelques objections que Jurin réfuta. Jurin ajouta au *System of Optic* de Smith publié en 1738: *An Essay upon distinct and indistinct Vision*, dans lequel il donne les [illegible] [illegible] [illegible] critiqué et [illegible] [illegible] [illegible] Michelotti [illegible] [illegible] [illegible] de Leibnitz sur les [illegible] [illegible] que [illegible] la [illegible] [illegible] la petite [illegible] [illegible] [illegible] défenseur de la pratique de [illegible] petite vérole, et dans [illegible] [illegible] et établit l'utilité de cette [illegible] paraison de la mortalité [illegible] vérole et ceux de l'inoculation [illegible] l'éditeur de la [illegible] 2 vol. in-8°, publiée à [illegible] Newton et du docteur Bentley [illegible] *of the Learned* pour 1737 [illegible] tint une controverse avec [illegible] en faveur de Newton dans [illegible] signés *Philalethes Cantab[illegible]*

Rees, *Cyclopædia*. — [illegible]

JURINE (*Louis*), médecin [illegible] né à Genève, le 6 février 1751, [illegible] ville, le 24 octobre 1819. Il [illegible] dans sa ville natale, et vint [illegible] à Paris. De retour à Genève [illegible] et la chirurgie avec distinction [illegible] surtout vers les expériences [illegible] La Société royale de Médecine [illegible] proposé pour sujet de concours [illegible] « avantages que la médecine [illegible] eudiomètres », Jurine remporta [illegible] mémoire dont le mérite tient [illegible] d'analyse et à la patience [illegible] a dû déployer pour reconnaître [illegible] changements que l'air éprouve [illegible] la respiration, soit dans l'état [illegible] l'état de maladie. On y trouve [illegible] choses importantes pour découvrir [illegible] quantité d'air se dégage [illegible] est la nature de l'air ambiant [illegible] états morbides, et quelle est [illegible] des gaz intestinaux. Jurine [illegible] d'histoire naturelle, particulièrement [illegible] logie et d'ornithologie. A la [illegible] [illegible], il vint à Paris [illegible] traitement de la maladie [illegible] célèbre contemporain. De retour [illegible] livra avec un nouveau zèle à [illegible] tomologiques; mais atteint [illegible] d'une violente attaque d'[illegible] sur laquelle il venait de publier [illegible] il n'en releva pas. Ses principaux [illegible] *Mémoire sur cette question:* [illegible]

[illegible] *de Médecine* [illegible] *Nouvelle Mé-* [illegible] *et les Dip-* [illegible] grand pour [illegible] des nerveux [illegible] *Groupe, qui a par-* [illegible] *de 12,000 fr. fondé* [illegible] *Genève*, 1810, [illegible] *de Poitrine*, [illegible] concours sur ce [illegible] de Paris, le [illegible] 1815, in-8° ; — *His-* [illegible] *qui se trouvent* [illegible] 1820, in-4°. [illegible] insérés dans [illegible] *Bibliothèque* [illegible] dans les *Mémoires de* [illegible] *de cette ville.* [illegible] assez grand [illegible] une précieuse col- [illegible] travaux zoologiques [illegible] dont la fin prém- [illegible] Son cabinet était [illegible] riches de l'Europe.

J. V.

[illegible] *Médecin.* — Rabbe, [illegible] *Biogr. univ. et* [illegible]

[illegible], écrivain finlandais, [illegible] (diocèse d'Abo), [illegible] mort à Skara, en 1752. [illegible] de philologie (1712) [illegible] l'université d'Abo, il [illegible] de Borga. Expulsé [illegible] en Suède et de- [illegible] Outre quelques [illegible] : *Aboa vetus et* [illegible] *Lingua* [illegible] ibid., 1712 ; — [illegible] de Dictionnaire [illegible]

E. B.

[illegible] *Pro-Cancellier*, [illegible]

[illegible] (*François-Joseph-* [illegible]), né à Lyon, le [illegible], en 1797. Conseiller [illegible] sa ville natale, il [illegible] droit, et après la [illegible] il appartenait, [illegible] des lettres. Reçu [illegible] en 1777, il vint [illegible] années après. [illegible] sur les *Con-* [illegible] *les divers* [illegible] *dans la so-* [illegible], in-12 ; souvent [illegible] sur les *Prin-* [illegible], in-12.

J. V.

[illegible] *Dictionnaire historique* [illegible] — Quérard, *La France Littéraire.*

JUSSIEU (*De*), famille française, dont l'origine remonte à la fin du dix-septième siècle. En voici les principaux membres, qui tous se sont fait un grand nom dans les sciences naturelles, particulièrement en botanique.

JUSSIEU (*Antoine* DE), né à Lyon, en [illegible]; mort à Paris, le 22 avril 1758. Il était fils de Christophe de Jussieu, apothicaire en renom, qui se fit connaître par un *Nouveau Traité de la Thériaque*; Trévoux, 1708. Antoine fit ses études médicales à Montpellier, parcourut plus tard, avec son frère Bernard, le Portugal, l'Espagne, le midi de la France, et vint à Paris l'année même de la mort de Tournefort (1708), auquel il succéda, sur la recommandation de Fagon, premier médecin et intendant du Jardin du Roi. Antoine fut l'homme d'action de la famille, doué d'une grande activité, d'une pénétration de vues peu commune, d'une vigueur de tempérament qui lui permettait de répondre aux exigences d'une clientèle médicale des plus étendues, de diriger en même temps le Jardin botanique, et de publier chaque année dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, où il entra avant l'âge de trente ans, des notes du plus grand intérêt. On lui doit, entre autres, un Mémoire sur les empreintes de végétaux des houillères de Saint-Étienne, dans lequel il démontra que ces tracés de plantes se rapportent à des végétaux analogues à ceux qui peuplent encore aujourd'hui la surface du globe. Après ce travail remarquable, il faut citer quelques mémoires de zoologie, d'anatomie humaine, et surtout de botanique, une note sur les mines de mercure d'Almaden, une autre sur les ammonites. Le premier il a fait connaître la fleur et le fruit du caféier, envoyé à Louis XIV, et qui, confié à Declieux par Chirac, devait plus tard (1719), servir de souche à tous les caféiers des Antilles. Ces nombreux travaux n'effacent cependant pas les souvenirs du cœur : Antoine publia une édition nouvelle des *Institutions* de Tournefort, auquel il devait son entrée à l'Académie, et enrichit cet ouvrage d'un Appendice ou Corollaire dans lequel il cite toutes les espèces recueillies en Orient par son illustre prédécesseur. Il publia (1718), conduit par ce même sentiment, l'*Éloge de Fagon*, avec l'histoire du Jardin royal de Paris, et une introduction à la botanique, ainsi qu'un *Discours sur le progrès de la Botanique*. Ce travail fut suivi, en 1721, d'une dissertation : *De Analogia inter Plantas et Animalia*. La science lui doit encore la publication du grand ouvrage posthume du P. Barrelier : *Plantæ per Galliam, Hispaniam et Italiam observatæ*, etc. (1714), dont le manuscrit avait échappé comme par miracle à l'incendie du couvent des Minimes, ordre auquel appartenait Barrelier. Lui-même laissa manuscrit un *Traité des Vertus des Plantes*, qu'édita Gandoger de Foigny. Antoine de Jussieu mourut

[illegible] ses organes [illegible] n'avaient point encore été découverts, une seconde sur la [illegible], qu'il rangea avec la pilulaire à côté des fougères, et enfin un travail sur les fleurs femelles d'un genre voisin des plantains, la littorelle [illegible], dont J.-J. Rousseau devait nous entretenir plus tard dans ses [illegible]. [illegible] les recherches de Bernard sur les polypes [illegible] le condui[illegible] à établir définitivement dans la science cette opinion, émise par Peyssonel, que ces petits êtres sont des animaux, et nullement, comme on [illegible], des fleurs de plantes marines. Le [illegible] une idée qui ne devait se démontrer qu'un siècle plus tard : à savoir que les coralliens appartiennent au règne végétal, et non aux polypiers, comme on le croyait naguère. [illegible] de gloire de Bernard de Jussieu ne repose pas sur ses mémoires ; la place importante qu'il occupe dans l'histoire des sciences [illegible] pour quelques feuil[illegible] [illegible] des familles naturelles. [illegible] de la méthode [illegible] qu'il a essayé [illegible]

[illegible] monocotylédones épigynes, pér[illegible]gynes, puis les dicotylédones [illegible]gynes, périgynes et [illegible], venons de dire, par de simples [illegible] désignation spéciale. [illegible] ainsi groupés, sont à [illegible] plus claire que Bernard de [illegible] établi le principe de la [illegible]tères, qu'il a reconnu [illegible]tères déduits de la structure [illegible] l'insertion des étamines [illegible]. Cette vive lumière jetée sur [illegible]gétale tout entière, devait guider [illegible] de Jussieu dans la recherche [illegible] des familles naturelles.

Les écrits de Bernard de [illegible] nombreux, mais ils [illegible] mirable sagacité. A [illegible] sur des végétaux aquatiques [illegible] marquer sur la structure [illegible] [illegible] de la classe des [illegible] [illegible] [illegible] le 1er août 1725 ; il était [illegible] Saint-Pétersbourg, d'Upsal et de la [illegible]

[illegible] ... le 12 avril ... carrière de ... Médecin plein ... Joseph ... accompagner ... Joseph de ... à son oncle, [illegible]

[illegible] le lendemain. Une phrase de Bernard à [illegible] semble avoir été pour A.-L. de Jussieu le trait de lumière qui devait lui dévoiler tout le système de la subordination des caractères : « Il y a dans les végétaux, avait dit Bernard, des caractères qui sont incompatibles les uns avec les autres, et qui s'excluent. » A.-L. de Jussieu [illegible] les rechercher, et les découvrit.

Il n'est donc pas douteux que le jeune homme avait puisé dans le commerce intime du vieillard, et dans ses leçons, le germe qu'il sut si bien féconder et développer. Dès l'année 1773, il exposait à l'Académie des Sciences les principes d'une classification *naturelle* dans un *Mémoire sur les Renoncules*, qui détermina cette compagnie à l'admettre dans son sein. Il compléta cette exposition l'année suivante (1774) dans un second mémoire, non plus borné à l'examen d'une seule famille, mais s'étendant à leur ensemble. Il s'agissait, en effet, de replanter l'école botanique du Jardin du Roi, la méthode de Tournefort, jusque alors appliquée à cette école, ne répondant plus aux progrès et aux besoins de la science. Quoique le système de Linné prévalût dans presque toute l'Europe, il ne pouvait en être question au Jardin du Roi, administré par Buffon. Bernard l'eût peut-être tenté; mais, vieux et presque aveugle à cette époque, il laissa à son jeune successeur le soin de créer l'ordre nouveau qui devait présider à la plantation, qui commença à l'automne de 1773, pour se terminer au printemps de 1774. Ce ne fut qu'après seize ans de travaux préparatoires que sa méthode nouvelle, mûrie par des méditations et des observations continuelles, reçut sa forme et son expression définitives en s'étendant à tous les végétaux cités dans l'ouvrage fondamental, le *Genera Plantarum secundum ordines naturales disposita, juxta methodum in Horto Regio Parisiensi exaratam, anno 1774*; Paris, 1789.

Les principes qui ont dirigé cet illustre savant sont exposés dans une introduction aussi remarquable par la logique que par l'élégante clarté; puis discutés dans le cours du livre toutes les fois qu'ils sont appliqués, c'est-à-dire à la suite des articles qui définissent les classes et les familles. On a donc toute la pensée de l'auteur et le secret de ses procédés dans l'emploi d'un principe qui avait échappé à ses prédécesseurs, celui de la *subordination des caractères*, qui, dans la méthode de Jussieu, sont, suivant sa propre expression, « pesés et non comptés. » Cette valeur est déterminée par l'expérience ou l'observation, et à mesure qu'elle s'abaisse elle est

[illegible] du même âge ; de sorte que l'existence pure et simple d'un caractère supérieur suffit pour faire préjuger la coexistence ou l'absence d'autres, et qu'une partie de l'organisation d'une plante est annoncée par un seul point qu'on a su constater, ce qui a fait dire à Cuvier « que la méthode naturelle était la science réduite à sa plus simple expression ». Cette subordination des caractères conduisit Jussieu à prendre, avant tout autre, la structure de l'embryon; de là sa division du règne végétal en trois grands embranchements, les *Acotylédones*, les *Monocotylédones* et les *Dicotylédones*. Ce premier pas le conduisit naturellement à la constitution des *familles*, pour lesquelles le même principe devait s'appliquer. Ainsi la plupart d'entre elles ont été conservées avec les seuls changements qu'amène nécessairement le progrès de la science, soit en apprenant à connaître à fond des plantes qui n'étaient connues qu'imparfaitement, soit en en faisant découvrir un grand nombre de nouvelles. Mais, dans ce cas, ainsi que le fait remarquer Adrien de Jussieu, si les limites conventionnelles changent, les rapports réels ne changent point, pas plus, par exemple, que ceux de divers points dans une étendue de pays qui, de province unique, serait scindée en plusieurs départements.

De 1789 à 1824, A.-L. de Jussieu ne cessa de travailler aux perfectionnements des *familles* qu'il avait fondées, et de préparer une seconde édition de son *Genera*, qui ne devait jamais voir le jour; car les matériaux s'accumulaient à mesure que ses forces déclinaient et que sa vue affaiblie se refusait à des observations poussées à un degré de finesse et de précision de plus en plus élevé. Il se contenta de publier dans les *Annales du Muséum* une suite de Notes ou de Mémoires où il remaniait des familles ou des groupes plus généraux.

La dernière feuille du *Genera Plantarum* venait d'être tirée lorsque éclata la révolution française, le 14 juillet 1789. De Jussieu fut nommé lieutenant de la mairie de Paris, et dirigea le département des hôpitaux jusqu'en 1790. Son passage à l'administration municipale fut signalé par un Mémoire qui a aidé à l'organisation de cette importante administration. En 1793 il fut chargé de choisir dans les bibliothèques des communautés religieuses les livres scientifiques au moyen desquels on fonda nos établissements publics. En 1808 il fut nommé membre du conseil de l'université, et il apporta dans ses fonctions la sagacité et la profondeur de vues qui l'avaient dirigé dans ses recherches scientifiques. C'est en compagnie de Desfontaines, de Thouin, de Daubenton, de Lemonnier, etc., qu'il organisa en 1790 le Muséum tel à peu près qu'il est aujourd'hui. A.-L. de Jussieu s'opposa donc au changement que le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, voulut introduire en 1800 [illegible] était régi par un [illegible] de son choix. [illegible] vers un passé qu'[illegible] autre devait [illegible] ne se fit pas [illegible] laquelle il [illegible] est un modèle de tact et [illegible] la date du 20 octobre [illegible] fuser le titre de directeur [illegible] Voici cette lettre :

« Citoyen ministre, [illegible]

« Ayant été absent [illegible] je n'ai reçu que [illegible] dont vous demandiez la [illegible] est conçue en termes [illegible] même temps, elle me met dans [illegible] barras. L'expérience du passé [illegible] mesure générale d'administration [illegible] dans les établissements publics [illegible] Muséum, qu'elle tend à [illegible] sans lesquelles tout l'édifice [illegible] lera tôt ou tard, et, dès lors [illegible] laisser séduire par le plaisir de [illegible] dissolution serait très-rapide [illegible] étranger, revêtu des pouvoirs [illegible] tribuer, était introduit dans [illegible] interprété naturellement [illegible] pections particulières de chaque [illegible] partie qui lui est propre, ou [illegible] d'une manière trop subordonnée [illegible] Dès lors, chacun d'eux s'en [illegible] ment, et laissera à ce dernier [illegible] vation, de disposition des objets [illegible] dance, d'envois dans les départements [illegible] clature des objets envoyés [illegible] ceux qui habitent d'autres [illegible] l'ordre de ceux réunis au [illegible] se charger d'une fonction qu'il [illegible] férence d'un administrateur [illegible] et peut lui retirer. Sous les [illegible] Roi, chaque professeur prenait [illegible] tablissement, se tenait à l'écart [illegible] rivera sous l'administrateur, et [illegible] sera de prospérer.

« Nous avons rédigé en commun [illegible] qui doivent vous être remises [illegible] lesquelles l'expérience est citée [illegible] nement. J'ose vous prier de les [illegible] sentiment qui les a dictées. Il [illegible] du bien de l'établissement, et [illegible] prétendent point opposer de [illegible] pensé qu'il était de leur devoir de [illegible] tableau exact de la situation [illegible] de l'étendue de ses travaux [illegible] gnement, lesquels ne peuvent [illegible] une société d'hommes instruits.

« Si, après les avoir lues, vous [illegible] décision, j'accepte la place, [illegible] éviter un administrateur étranger [illegible] serait le signal d'une dissolution [illegible] l'espoir que vous ne tarderez pas [illegible] séum ses véritables moyens de [illegible]

« En me résignant ainsi, je crois [illegible] parce que je risque d'encourir [illegible] l'affection de mes collègues [illegible] passer ; mais il faut s'exposer à un [illegible] en éviter un plus grand.

« Recevez donc, citoyen ministre, mon [illegible]



[illegible] ... de A.-L. de Jussieu ont [illegible] les *Annales* et dans [illegible] Nous rangeons ici les [illegible] ... qui traitent [illegible] les mémoires [illegible] certains points du sy- [illegible]

[illegible] *naturales* [illegible] *Horto Regio Pari-* [illegible] ... *Introductio in his-* [illegible] ... 2e série 1837) ; — [illegible] *de Plantes, adopté* [illegible] *Jardin royal* (*Mém.* [illegible]

[illegible] généraux des familles [illegible] ou rectifiés par les [illegible] mémoires, au nombre [illegible] à 1818, et embras- [illegible] — 2° Mo- [illegible] Monopétales périgynes. [illegible] réunies, en [illegible] épigynes à an- [illegible] et Loranthacées. [illegible] — 3° Renonculacées [illegible] Guttifères. — [illegible] — 12° Meliacées, Gé- [illegible]

[illegible] plantes à ajouter et à [illegible] : 1° Primula- [illegible] Jasminées, Verbé- [illegible] — 2° Solanées, Borragi- [illegible] Bignoniacées, [illegible] Ardisiacées.

[illegible] de plusieurs genres de [illegible] famille des Laurinées. [illegible] des Amarantacées [illegible] (1803). Obser- [illegible] (1807). [illegible] *Blechnum* (1807) ; [illegible] de Thunberg [illegible] et les Stylidées [illegible] Rubiacées (1820) ; [illegible] (1815) ; deux [illegible] ; mémoire sur les [illegible] *Opercularia*, genre [illegible] des Dipsacées (1804) ; [illegible] espèces d'Anémones [illegible] espèces d'*Hype-* [illegible]

[illegible] du Mexique [illegible] genre de la famille [illegible] nouveau genre [illegible] Polémoniacées (1804) ;

[illegible] de *Marcgravia* [illegible] de ce genre (1804) ; [illegible] des Paronychiées [illegible]

Notes sur quelques genres de la Flore de Cochinchine : 1° [illegible] ; 2° *Tetradium*, [illegible] sur l'*Elaeo*[illegible] — [illegible] *ria*, *Psilium*, *Thilachium*. — 6° [illegible] note sur les genres de la famille des [illegible]cées. — 7° *Physkium*.

J. D.

JUSSIEU (*Adrien* DE), fils du précédent, né au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, le 23 décembre 1797, mort dans le même établissement, le 29 juin 1853. Sa santé délicate ne permit point d'assujettir son enfance aux exercices réguliers de la vie de collége : il fut élevé au sein de sa famille, et, à dix-sept ans, en 1814, il remportait le prix d'honneur au grand concours. Maître de suivre ses goûts, Adrien se fût livré peut-être aux études littéraires, mais il comprit vite que noblesse oblige, et sans rompre avec ses livres favoris, il aborda vaillamment l'étude de l'histoire naturelle et celle de la médecine. La thèse par laquelle l'étudiant couronna, en 1824, ses études médicales fut aussi le début du botaniste. Il prit pour sujet la famille des Euphorbiacées, dont il discuta les propriétés médicales et les affinités botaniques, les unes liées aux autres, comme l'indique l'épigraphe mise en tête du mémoire : « *Plantæ quæ genere conveniunt etiam virtute conveniunt, quæ ordine naturali continentur etiam virtute propius accedunt.* » Cette thèse fut soutenue en latin, audace déjà rare à cette époque, et avec un talent qui justifia l'audace ; l'honneur de la séance fut, dit-on, du côté du jeune récipiendaire.

Ce fut en 1826, après avoir rempli depuis 1770 les fonctions de professeur de botanique, que son père songea à la retraite. Sur sa proposition, l'assemblée des professeurs du Muséum nomma Adrien professeur de botanique rurale. Ses *herborisations* ont su continuer, sans les rompre, les traditions anciennes, et comme au temps de Linné, de J.-J. Rousseau, on a vu se joindre à lui, dans ses courses lointaines, des hommes éminents dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, attirés et retenus par le charme de sa conversation. Rien de plus charmant, en effet, que le cours de botanique rurale dans lequel le maître s'élevait des notions élémentaires jusqu'aux sommités de la science ; rien de plus touchant que de le voir entamer et résoudre, à la manière des sages de l'antiquité, les questions les plus controversées de la botanique. Il prodiguait dans ces occasions les trésors de son érudition variée, répondant à toutes les questions qu'on lui adressait avec cette précision, ce sens exquis, cette variété d'images qui trahissaient autant la richesse de son esprit que son savoir profond. Ceux qui ont pu vivre avec lui, dans cette intimité de l'école, savent l'heureuse influence de ces herborisations sur les jeunes esprits et quelle sage direction il a su leur imprimer. Tempérant avec une bonté paternelle le zèle trop ardent des uns au début de leur car-

[illegible]

[illegible] de simplicité qu'il [illegible] [illegible] du héritage laissé par ses ancêtres, tel [illegible]

[illegible]

[illegible] *Taxonomie générale des Botanique*; — [illegible] — en 1842, la *Monographie* [illegible] — [illegible] ; — des *Mémoires sur les Embryons monocotylédonés* (1844); — *Sur les* [illegible] (1845); — une vingtaine de *Rapports* présentés à l'Académie des Sciences; son *Cours élémentaire de Botanique*, qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, ainsi qu'une quinzaine de *Notices* insérées dans les recueils scientifiques publiés à Paris. Adr. de Jussieu fut appelé à la Faculté des Sciences en qualité de professeur d'organographie végétale en 1845. Trois fois nommé directeur du Muséum par le suffrage unanime de ses collègues, il eut l'occasion de démontrer les avantages du système électif qu'avait défendu son illustre père.

Adrien de Jussieu mourut dans l'établissement qui l'avait vu naître, sans laisser d'enfants mâles, et aussi admiré qu'aimé de ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Le Muséum et l'Institut perdirent en lui une de leurs illustrations, la Faculté des Sciences un de ses professeurs les plus renommés, la France un nom glorieux et populaire, étroitement lié aux grands noms de Buffon et de Cuvier. Cette gloire repose entièrement sur la science; elle n'emprunte rien à la majesté du style ni à la hardiesse des vues, comme celle de Buffon; elle ne parle pas à l'imagination comme celle de Cuvier, qui nous a fait assister à la résurrection d'un monde perdu; mais elle s'appuie sur des découvertes non moins importantes; elle a des vérités non moins éternelles, la subordination des caractères dans les êtres organisés, et leur distribution en *Familles naturelles*, auxquelles restera pour toujours attaché le nom illustre des de Jussieu.

J. Decaisne, membre de l'Institut.

Éloges des Jussieu, par Condorcet, Flourens, Ad. Brongniart, Fée, Ach. Comte, etc.

JUSSIEU (*Laurent-Pierre* de), littéra-[illegible]

[illegible] un [illegible] trúction [illegible] destiné à servir de lecture [illegible] et des campagnes [illegible] — *Notices* [illegible] *Gaultier, de Montyon,* [illegible] Paris, [illegible] *Discours prononcés* [illegible] *terre par J.-C.* [illegible] l'anglais (avec H. de [illegible]) 12 vol. in-8°; — *La* [illegible] 1820; 1829, in-12 [illegible] — *Antoine et Maurice*; [illegible] cet ouvrage a obtenu le prix [illegible] Société pour l'Amélioration [illegible] veur du meilleur livre [illegible] lecture aux détenus; — [illegible] *Méthodes de l'abbé Gaultier,* [illegible] *à faire connaître l'esprit* [illegible] *ces méthodes*; Paris, [illegible] sous ce titre : *Guide des* [illegible] *tres qui enseignent d'après* [illegible] *l'abbé Gaultier, ou* [illegible] *méthodes coordonnées* [illegible] [illegible]; Paris, 1832, in-12; — *Simon Giberne, ancien sergent* [illegible] *français, ou petit journal* [illegible] *publiée pour l'instruction* [illegible] *des soldats de l'armée française*, [illegible] in-12; — *Œuvres posthumes* [illegible] *Nantua*; Paris, 1829, in-12 : cet [illegible] tenu un prix Montyon, à l'Académie [illegible] l'année de sa publication; — *Les* [illegible] *du Père Lamé*, contenant : [illegible] *naissances*; *Historiettes morales*; [illegible] *de Géographie*; *Histoire* [illegible] *France*; *Arts et Métiers*; Paris, [illegible] 1842, 6 vol. in-18; — [illegible] vers; Paris, 1844, in-18 : cet [illegible] réunion des pièces de poésie que [illegible] Jussieu a insérées dans un petit journ[illegible]

[illegible]

Dé[illegible] en 1790. [illegible] dirigea [illegible] de W[illegible] nant [illegible] fait [illegible] des Hessois qui y avaient [illegible] vaux [illegible], tels que le grand [illegible] Wilhelmshöhe, le [illegible] de la Neustadt, etc. [illegible] des théâtres publics, [illegible] de l'occupation française, [illegible] construisit les grandes [illegible] nom de Wilhelmshöhe. [illegible] lecteur Guillaume Ier, Jussow [illegible] de la construction du palais [illegible] travail qu'il [illegible] en 1821 [illegible] mort de Guillaume Ier. E. G.

R. W. Justi, *Hessische Gelehrtengeschichte*, [illegible] — *Neuer Nekrolog* [illegible] — Ersch et Gruber, *Encyklopädie*.

JUSSY (*Jacques-Philippe*), chirurgien français, né à Besançon, en 1715, mort le 1er avril 179[illegible]. Après avoir étudié la médecine à Paris, il alla l'exercer dans sa ville natale. Chargé de faire l'opération de la pierre à un malade, il se servit du lithotome, nouvellement inventé par frère Côme. L'opération eut un plein succès, et le *Mercure* de 175[illegible] contient l'extrait d'une pièce que le chirurgien-major Fertier avait écrite à ce sujet. Malheureusement Jussy échoua dans une seconde opération faite par le même procédé, et une polémique assez vive s'engagea entre lui et Vacher, chirurgien-major des hôpitaux militaires de Besançon. Elle donna lieu à des lettres, à des réponses contradictoirement [illegible] dans le *Mercure*, ou publiées à part, en 17[illegible]. Il ne paraît pas, du reste, que Jussy en ait éprouvé beaucoup de tort, car, quelques années après, il reçut le titre de premier chirurgien du lieutenant de roi à Besançon, et plus tard il fut nommé professeur au collège de chirurgie de cette ville. Outre quelques opuscules, on a de lui deux *dissertations* importantes insérées dans le *Journal de Médecine*; l'une *Sur l'Ouverture d'une artère guérie sans ligature*, novembre 1742, tome XLII; l'autre, *Sur les Plaies pénétrantes du bas-ventre*, août 1777, t. XLVIII. G. DE F.

Biographie Médicale.

JUST (Saint), disciple de saint Hilaire de Poitiers, vivait à la fin du quatrième siècle. Il naquit à quelques lieues de Limoges, dans un village qui est aujourd'hui chef-lieu d'une commune qui porte son nom. Fils de paysans encore païens, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Poitiers, qui le chargea de combattre les ariens du Périgord. Comme le fait remarquer dom Rivet, on attribue à tort à saint Just une histoire de saint Hilaire. Bollandus et Baillet attribuent encore à saint Just, avec aussi peu de vraisemblance, le Ier livre de la *Vie de saint Hilaire*, écrite par Fortunat, qui, suivant eux, aurait profité des notes du disciple pour ampli-

[illegible] et travail. Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Amiens, [illegible]

[illegible] L. [illegible]

[illegible] Bollandus, *Acta Sanctorum*, [illegible]

JUST (Saint). *Voy.* [illegible]

JUSTAMOND (*Jean-Obadiah*), chirurgien anglais, d'origine française, mort le 27 mars 1786. Il était membre de la Société royale de Londres. Outre la traduction en anglais de l'*Histoire Philosophique des Indes* de Raynal, de la *Vie privée de Louis XV* et des *Observations sur l'emploi de la Ciguë* de Hoffmann, on a de lui : *An account of the Methods pursued in the Treatment of Cancerous and Scirrhous disorders and other indurations*; Londres, 1780, in-8°; — *Surgical Tracts: the whole collected and interspersed with occasional notes and observations by W. Houlston*; Londres, 1789, in-4°. J. V.

Haag, *La France Protestante*.

* JUSTE (*Théodore*), littérateur belge, né en 1818, à Bruxelles. Depuis plus de dix ans il remplit les fonctions de secrétaire près la commission centrale de l'instruction publique. Il fait partie de l'Académie belge d'Archéologie. Ses nombreux écrits sont presque tous relatifs à l'histoire de la Belgique ou de la France; nous citerons notamment : *Histoire populaire de la Belgique*; Bruxelles, 1838, in-18, qui a eu trois éditions et a été remaniée en 1848; — *Histoire de la Révolution française*; ibid., 1839, in-8°; — *Histoire du Consulat et de l'Empire*; ibid., 1840, in-8°; — *Essai sur l'Histoire de l'Instruction publique en Belgique*; ibid., 1844, in-8°; — *Précis de l'Histoire Moderne considérée dans ses rapports avec la Belgique*; ibid., 1845 et 1848, in-8°; — *Histoire de la Révolution belge de 1790*; ibid., 1846, 3 vol. in-8°; — *Hist. des Pays-Bas*; 1857, 3 vol. P. L—Y.

Annuaire de Belgique. — *Dictionnaire des Belges.*

JUSTE LIPSE. *Voy.* LIPSE.

JUSTEL (*Christophe*), canoniste protestant français, né à Paris, le 5 mars 1580, mort dans la même ville, au mois de juin 1649. Conseiller et secrétaire du roi sous Henri IV, il devint, après la mort de ce prince, secrétaire intime de Henri de la Tour, duc de Bouillon. « Je ne trouve petit avantage pour lui (estant bien appointé comme il est), dit L'Estoile, d'entrer au service d'un tel seigneur que M. de Bouillon [illegible] [illegible] que ne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vieux, édits et [illegible] ledit Justel. La [illegible] accompagna le duc de [illegible] de Loudun en 1616. [illegible] soin de former la [illegible] lui établir [illegible] cette bibliothèque [illegible] dix-septième siècle [illegible] lon, Justel passa [illegible] Frédéric-Maurice [illegible] maison [illegible] commissaires [illegible] des [illegible] que ce prince [illegible] au roi en 1642. [illegible] tel était « l'homme [illegible] mieux l'histoire [illegible] ajouter, comme le [illegible] de ceux qui par leurs [illegible] plus à éclaircir les [illegible] ecclésiastique ». On a de [illegible] *Ecclesiæ universæ* [illegible] *matus, gr. et lat.* [illegible] *Christ. Justelli*; Paris, 16[illegible] *Canonum Ecclesiæ Africanæ* [illegible] *notis*; Paris, 1615, in-[illegible] — *Nomocanon Photii* [illegible] *commentariis Theodori* [illegible] *primum græce edit*[illegible] *Christ. Justello, cum* [illegible] *prete H. Agylæo*: *accessere* [illegible] *metropolitæ Rhodii et* [illegible] *Synodis œcumenicis, ex* [illegible] *cod. Christ. Justello nunc* [illegible] *editi et cum versione* [illegible] *Agylæi*; Paris, 1615, in-4°; — [illegible] *Dieu, ou discours de l'Église* [illegible] *et de l'excellence des perfections* [illegible] *chrétienne*; Sedan, 1612, in-[illegible] sous ce titre : *Excellent* [illegible] *chrétienne, de son origine*, [illegible] *de l'excellence d'icelle*; Sedan [illegible] in-12; — *Codex Canonum* [illegible] *Dionysii Exigui*; *item* [illegible] *S. Cyrilli et concilii Alexandrini* [illegible] *torium, eodem Dionysio* [illegible] Paris, 1628, in-8°; — *Discours* [illegible] *Bouillon, et du Rang des* [illegible] *en France*; (Paris) 16[illegible] *Arvernicum, seu genealogia* [illegible] *nicæ, ducumque Aquitaniæ* [illegible] *tum Claromontensium*; Paris [illegible] — *Histoire généalogique de* [illegible] *vergne*; Paris, 1645, in-fol.; — [illegible] *logique de la Maison de Turenne* [illegible] in-fol.; — *Histoire généalogique* [illegible] *Vergy*; Paris, 1645, in-fol. Justel [illegible]

[illegible] *Histoire de* [illegible] L—z. [illegible] — [illegible] *de France*

[illegible] français, [illegible] Paris, mort à Lon[illegible] succéda à son père [illegible] du roi de France. [illegible] il se plaisait à [illegible] autres, et entre[illegible] avec les premiers [illegible] se faisait un plaisir [illegible] communiquer ses [illegible] et de [illegible] bons esprits qui [illegible] se faisait chez lui une [illegible] de gens doctes qui [illegible] qu'il y a de beau, de [illegible] les sciences, sur[illegible] » Justel employait [illegible] et à procurer [illegible] l'impression de [illegible] le rendez-vous [illegible] Leibnitz le [illegible] mes amis, écri[illegible] je voyais souvent à [illegible] fort utile *Sur les* [illegible] ramassé quan[illegible] et pratiques utiles [illegible], bâtiments, voyages [illegible] à souhaiter qu'on [illegible] les mémoires [illegible] part au public. » [illegible] Justel a d'ailleurs [illegible] la révocation [illegible] années d'avance, [illegible] conversation que le [illegible] Il se prépara donc [illegible] il avait des amis. [illegible] le manuscrit grec [illegible] *universalis*, pu[illegible] manuscrits pré[illegible] l'université d'Oxford, [illegible] diplôme de docteur [illegible] une nombreuse [illegible] manuscrits ; il s'en [illegible] Londres. « Quoique [illegible] il fut nommé garde [illegible] Saint-James, avec un [illegible] par an. Il con[illegible] » Selon Bruzen [illegible] que le roi d'An[illegible] soin de sa biblio[illegible] pour six années ; [illegible] revenir. » Justel [illegible] des pasteurs et [illegible] 1684, Bayle se fé[illegible] chercher un [illegible] espère, dit-il dans [illegible] *des Lettres*, que

M. Justel, qui [illegible] et qui est [illegible] tout ce qui [illegible] si exact à [illegible] nous apprendra bien des choses qui [illegible] coup d'honneur à notre [illegible] » Justel [illegible] marié à l'âge de [illegible] che parenté, et sa [illegible] l'université d'Oxford [illegible]. On a de Justel : *Bibliotheca Juris Canonici veteris in duos tomos distributa : quorum unus canonum ecclesiasticorum codices antiquos, tum græcos, tum latinos, complectitur ; alter vero insigniores Juris Canonici veteris Collectores græcos exhibet ; ex antiquis codd. mss. Bibliothecæ Christ. Justelli ; horum major pars nunc primum in lucem prodit, cum versionibus latinis, præfationibus, notis et indicibus ; opera et studio Guil. Voelli et Henr. Justelli* ; Paris, 1661, 2 vol. in-fol. Ce recueil contient : *Codex Canonum Ecclesiæ universæ, gr. et lat. ; Codex Dionysii Exigui latinus ; Codex Carthaginiensis Ecclesiæ ; Breviarium Fulgentii Ferrandi ac Cresconii ; Martini Bracarensis Collectio Canonum Orientalium ; Cresconii Concordia Canonum ; Græci Canonum Collectores ; Joannes Antiochenus, Joannes Scholasticus, Alexius Aristenus, Simeon Logotheta, Photius cum Commentariis et Paratitlis Balsamonis ; Varia Synodica, cum notis variorum.* Barbier attribue à Henri Justel : *Recueil de divers Voyages faits en Afrique et en Amérique*, par le père Ligon, le père Tellès et de Laborde, le tout traduit de l'anglais, et publié par les soins de Henri Justel ; Paris, 1674, 1684, in-4°. Le bibliographe anglais Watt indique trois communications faites par Justel à la Société royale de Londres, en 1684, une entre autres au sujet d'une machine fumivore. Chauffepié a imprimé deux lettres de Justel au ministre Jurieu ; l'une traite de la sorcellerie. On en trouve trois autres, adressées à Bayle, dans la *Bibliothèque raisonnée*, et une autre a été publiée par Colomiès. L. L—z.

Chauffepié, *Nouv. Dict. Histor. et Crit.* — Sax, *Onomast.* — Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclés.* — Le père Simon, *Lettres choisies*, avec des notes de son neveu, Bruzen de La Martinière. *Biogr. Britann.*, suppl. — Chalmers, *General Biographical Dictionary.* — Haag, *La France Protestante.*

JUSTI (*Jean-Henri-Gottlob*), économiste allemand, né à Bräken, en Thuringe, au commencement du dix-huitième siècle, mort Custrin, le 20 juillet 1771. Il étudia à Iéna, et servit dans l'armée prussienne. Fait prisonnier par les Autrichiens, il parvint à s'échapper, et se réfugia à Leipzig, où il se mit à écrire divers ouvrages et devint professeur d'éloquence et d'économie politique au *Theresianum* de Vienne, place qu'il perdit bientôt. En 1758 il partit pour Copenhague, et il y obtint l'emploi d'inspecteur des colonies. Puis il vint à Berlin, et y fut nommé directeur

[illegible]

[illegible] les sciences qui con- [illegible] Francfort et [illegible], 1755, in-8°; [illegible], 1759, 2 vol., in-8°; [illegible] Francfort et Leipzig, 1756; [illegible] la valeur du [illegible] duc de Wur- [illegible] avec violence dans cet ouvrage, lorsqu'il vint en 1758 dans le pays [illegible] en prison pen- dant quelque temps; — [illegible] (Principes de la science de la [illegible]); Gœttingue, 1756, 1758, in-8°; et 1782; — [illegible] Mineralreichs ([illegible] de la Minéralogie); 1760, in-8°: dans cet ouvrage l'auteur attaque [illegible] tous les [illegible]; — [illegible] Abhandlung von den Manufacturen und Fabriken (Traité complet des Manufactures et des Fabriques); Co- penhague, 1758-1761, 3 vol., in-8°; Berlin, 1789, 2 vol., in-8°; — Fabeln und Erzählungen (Fables et Contes); Cologne, 1759, in-8°; — Scherzhafte und satyrische Schriften (Écrits badins et satiriques); Berlin, 1760-1765, 3 vol. in-8°; — Œkonomische Schriften (Écrits sur l'économie politique); Berlin, 1760-1761, 2 vol. in-8°; — Moralische und philosophische Schrif- ten (Ouvrages de morale et de philosophie); Berlin, 1760-1761, 3 vol., in-8°; — Historis- che und juristische Schriften (Écrits histori- ques et juridiques); Francfort, 1760-1761, 2 vol. in-8°; — Gesammelte politische und Finanz- schriften (Recueil d'ouvrages de politique et de finance); Copenhague, 1761-1764, 3 vol. in-8°; — System des Finanzwesens (Système des Finances); Halle, 1766, in-4°. Justi a encore publié de nombreux mémoires sur divers sujets

[illegible]

Justi [illegible] et comme [illegible] cultiver la [illegible] [illegible] passer [illegible] philosophie et [illegible] de plus [illegible] car il ne savait [illegible] tai, qui n'adressai à un autre [illegible] républicain, homme qui [illegible] sa pénétration. Après [illegible] demanda de fixer son opinion [illegible] quelque profit de ses [illegible] cette raison, je le quittai [illegible] pas du tout philosophe! [illegible] important de connaissances [illegible] et capital de la philosophie [illegible] fameux pythagoricien [illegible] la sagesse. Je m'adressai [illegible] dai qu'il voulût bien me [illegible] recevoir pour son disciple [illegible] as-tu donc étudié la musique [illegible] la géométrie? Tu ne [illegible] river à la contemplation [illegible] soi, qui est essentielle [illegible] avoir d'abord approfondi [illegible] vent à détacher l'âme des [illegible] préparent à l'intuition des [illegible] insistai sur ce point avec [illegible] je lui avouai que j'ignorais [illegible] ferais en perte. Je me consolai [illegible] d'avoir vu s'évanouir [illegible] rances, d'autant plus que je [illegible] quelque chose. Mais, réfléchissant [illegible] me faudrait passer à ces [illegible]

[illegible]

(1) [illegible] Theo. Otto, Iena, [illegible]

[illegible] Justin répondit [illegible] tement, que la [illegible] le Bon et le Bien [illegible] au-dessus de toute [illegible] que par cette partie de l'homme [illegible] et par l'amour qu'elle porte. Le vieillard [illegible] contre ce système platonicien [illegible] objections qui [illegible] dans l'esprit de Justin. Et quel guide faut-il donc suivre, dit-il, si Pythagore et Platon aussi, ignorent? Le vieillard le renvoie aux Prophètes : eux seuls ont vu le vrai et l'ont annoncé aux hommes, sans scrupule, sans crainte, sans vanité, par la seule inspiration de l'Esprit-Saint. ... Prie donc avant tout que les portes de la lumière s'ouvrent devant toi; car il n'est personne qui puisse connaître et comprendre la vérité que par la grâce de Dieu et de son Christ (1). »

Ce long passage du dialogue de saint Justin avec le Juif Tryphon est fort curieux à plusieurs titres. D'abord c'est le renseignement le plus étendu que nous possédions sur les études et la direction d'esprit de Justin. Il nous apprend ensuite qu'à cette époque le christianisme, loin d'avoir en face de la philosophie profane cette position hostile et agressive qu'il prit plus tard, la considérait comme son alliée et son auxiliaire naturelle. Enfin nous pouvons induire de là que la foi chrétienne, qui dès le principe s'était répandue dans les classes inférieures de la société, parmi ceux qui avaient plus besoin d'espérances et de consolations que de science et de convictions raisonnées, commençait à envahir les régions supérieures, à disputer à la philosophie l'empire des âmes, et à faire des conquêtes plus utiles et plus glorieuses. Justin en effet unit en lui deux hommes : il est philosophe et chrétien. C'est la philosophie qui le conduisit au christianisme. Il devint chrétien sans cesser d'aimer et de pratiquer la philosophie. On sait qu'il en conserva les insignes, et couvrit du manteau platonicien un disciple du Christ. Tant s'en faut même que la philosophie soit pour Justin l'opposé du christianisme, qu'il se sert du mot de philosophie pour le désigner : il l'appelle la philosophie barbare (ἡ φιλοσοφία βάρβαρος). C'est une philosophie plus large et plus compréhensive que la philosophie grecque ou romaine : elle est faite pour tous les hommes et leur convient à tous. La science profane n'est pas méprisable sans doute, mais l'obscurité y est mêlée à la lumière; elle ne contient que quelques rayons épars de la vérité. Cette science nouvelle est la lumière, la vérité complète et absolue. Le voyage que saint Justin fit à travers toutes les sectes nous paraît comme une marche ascendante vers le

(1) *Dialogue avec Tryphon*, p. 21.

10.

[illegible] Christ lui-même dans l'âme humaine. La conversion de saint Justin n'a donc pas le caractère d'une rupture violente avec la philosophie et avec la raison. C'est, au contraire, la dernière démarche de la philosophie et le dernier effort d'une raison incomplétement éclairée jusque alors. « Pour moi, dit-il, en effet, je me fais gloire d'être chrétien, non pas que la doctrine de Platon soit contraire à celle du Christ, mais parce qu'elle ne lui est pas en tout semblable, non plus que celles des autres, poëtes, stoïciens, historiens. En tant qu'il a parlé conformément à cette parcelle de raison divine répandue partout, et dont il participait, chaque philosophe a bien parlé. Mais s'étant contredit lui-même dans les questions les plus importantes, aucun ne paraît avoir atteint la science sublime et la vérité parfaite et irréfutable (1). » Ainsi la philosophie est une révélation de la Raison (λόγος) divine, mais une révélation partielle, altérée et troublée par le mélange des idées et des passions humaines : le christianisme est l'apparition de la Raison elle-même (2) dans l'humanité, sa révélation pure et parfaite. Une autre cause qui porta Justin à embrasser le christianisme est le spectacle du courage et de la fermeté que les chrétiens déployaient devant les supplices. « Et moi, dit-il, lorsque j'étais attaché à la doctrine de Platon, et que j'entendais répéter partout les accusations portées contre les chrétiens, et que je les voyais braver intrépidement la mort et tous les périls, je ne comprenais pas qu'il fût possible qu'ils vécussent dans le crime et au sein des voluptés. Quel est donc, en effet, le débauché, l'intempérant, l'homme qui met au nombre des biens les plaisirs de la chair et les voluptés, qui consentît à se priver par la mort de tous ces biens, au lieu de demeurer dans cette vie, et n'essayât d'échapper aux magistrats, au lieu de se livrer lui-même à la condamnation (3). »

Saint Justin avait trente ans quand il se fit chrétien. Il lut et médita les livres sacrés, et se voua dès lors à la propagation et à la défense de la foi nouvelle. Le costume de philosophe qu'il conserva lui permit de converser avec sécurité

(1) *Apologie II*, t. I, part. 1re, p. 201.

(2) Voyez l'article *Jean* (saint), où il a été établi que parmi les nombreuses significations du mot λόγος les interprètes ont précisément choisi la moins exacte : *Verbe*, au lieu de *Raison*.

(3) *Apologie II*, t. I, part. 1re, p. 197.

[illegible] nature. [illegible] directement à [illegible] datent la grecque [illegible]

Le christianisme [illegible] par la violence plus que [illegible] reurs avaient lancé contre [illegible] cution, les philosophes [illegible] fait l'honneur de leur [illegible] prisor cette « doctrine [illegible] cherchait ses disciples [illegible] société » ; ils l'accusaient [illegible] de s'adresser de préférence [illegible] femmes, aux vieillards [illegible] ceux dont l'intelligence [illegible] exercée, est accessible [illegible] stitions. [illegible] et écrivit son *Discours* [illegible] mier ouvrage de polémique [illegible] tisme. Il fut composé sous [illegible] deux premières Apologies [illegible] celle d'Aristide, sont [illegible] sont pas venues jusqu'à nous [illegible] fragment de la première.

Ces apologies suspendirent [illegible] sécution. Elle recommença [illegible] années du règne d'Adrien [illegible] lorsque saint Justin, alors à [illegible] mière apologie adressée à l'empereur [illegible] Pieux, à son fils adoptif, au [illegible] Romain. Marc Aurèle n'y [illegible] césar, d'où on peut conclure [illegible] fut composée avant l'année [illegible] élevé à cette dignité.

Cette apologie respire d'un bout [illegible] noble indépendance. C'est un [illegible] dresse à des philosophes, et [illegible] leur faire la leçon : « Vous vous [illegible] appeler princes, philosophes, [illegible] tice et amis de la science : vous [illegible] qu'il en est. Nous ne voulons [illegible] flatter par cet écrit, mais vous [illegible] suivant la plus exacte raison [illegible] n'écouter ni les préjugés, [illegible] pour les superstitieux, ni la [illegible] bruits semés depuis longtemps [illegible] jugements qui vous nuiraient à [illegible] pour nous, nous pensons que [illegible] peut faire du mal tant qu'on [illegible] vaincre d'être des hommes [illegible] nels ; vous pouvez nous [illegible] pouvez nous nuire (2). » Le [illegible]

(1) Neander, *Hist. de l'Église*, t. I.

(2) *Apolog.*, § 2, p. 12, 14.

[illegible]

sonne n'est plus que nous [illegible] pût; nous [illegible] sense, [illegible] et croyons à l'immortalité [illegible]. Avec les démons nous avons abandonné les débauches, l'ambition, l'insatiable avidité; nous avons dit adieu aux [illegible] partageons avec les pauvres [illegible] que nous possédons, nous prions pour nos ennemis et pour ceux qui nous persécutent. »

Saint Justin défend la doctrine chrétienne en montrant sa parenté avec ce que la philosophie a produit de plus excellent. « Pourquoi, quand nous émettons certains dogmes enseignés par vos poëtes et vos philosophes, et d'une manière plus haute et plus divine qu'eux tous, et seuls en apportant des preuves, pourquoi sommes-nous de toutes parts en butte à des haines injustes?... Quand nous disons que Dieu a tout produit et tout ordonné, nous exprimons une pensée de Platon; quand nous affirmons que le monde sera la proie des flammes, nous sommes d'accord avec les stoïciens; que les âmes des méchants conservent la sensibilité après la mort et qu'elles sont châtiées pour leurs crimes, tandis que celles des justes évitent les supplices et jouissent de la félicité, nous répétons ce qu'ont dit vos poëtes et vos philosophes; que les hommes ne doivent pas honorer d'un culte ce qui est inférieur à eux-mêmes, nous ne faisons que rappeler ce qu'a dit le poëte Ménandre et plusieurs autres qui ont exprimé la même idée, et ont dit que l'artiste est supérieur à son ouvrage (1). De même encore tout ce que nous disons du Fils de Dieu, de sa génération, de sa nativité, de sa croix, de ses miracles et de son ascension trouve une excuse dans les fables des poëtes. Quand nous appelons Jésus-Christ la Raison de Dieu, nous ne faisons que lui appliquer la dénomination appliquée à Mercure... Si on dit qu'il a été crucifié, en cela même il ressemble à tous ceux des fils de Jupiter qui, selon vous, ont eu des tourments à souffrir. Il est né d'une vierge. Il a cela de commun avec Persée. Il guérissait les boiteux, les paralytiques et les infirmes, il ressuscitait les morts; c'est ce que vous racontez d'Esculape (2). »

C'était une manière ingénieuse et adroite en même temps de défendre le christianisme que de l'appuyer ainsi sur la philosophie et la théologie païennes; mais il n'était pas sans péril de marquer de la sorte l'origine humaine de cette religion, qui se glorifiait d'être nouvelle et se fondait sur une révélation spéciale. Aussi est-ce à des emprunts faits aux livres sacrés de l'Ancien Testament que Justin attribue tout ce que les philosophes et les poëtes païens ont dit de bon et de conforme à la doctrine chrétienne : il estime cependant que la raison humaine participe na-

(1) *Apolog. I*, § 20, p. 82.
(2) *Apolog. I*, § 21, p. 84, 85

[illegible]

Saint, et offre des actions de grâces. [illegible] le [illegible] de [illegible] Avec [illegible] les orphelins, les [illegible] et les [illegible] jour où Jésus-Christ Notre Sauveur est ressus-

(2) Apolog. I, § 66, p. 110.

[illegible]

à Rome, [illegible] surtout d'un [illegible] il compose une [illegible] tiens, qu'il adressa [illegible] ment entre 161 et 166. « [illegible] commencement, j'[illegible] nous poursuivent [illegible] si indigne du nom de [illegible] accuse de ce qu'il ignore, [illegible] peuple abusé, que les [illegible] et des athées. »

Saint Justin reprend [illegible] cette seconde apologie [illegible] dans la première, et qui [illegible] blait, avoir une grande [illegible] philosophe. « On hait les [illegible] suit, on les tue. De même, [illegible] l'incarnation du Christ, [illegible] de pénétrer la vérité [illegible] comme impies et téméraires [illegible] d'entre eux tous, a été [illegible] comme nous accusé d'intro[illegible] velles, et de ne pas [illegible] Socrate, encore n'[illegible] vérité. Il ne connut [illegible] car c'était et c'est la Raison [illegible] tout; cette Raison qui par [illegible] a prédit l'avenir; qui, [illegible]

(1) Apolog. I, § 67, p. [illegible].
(2) Apolog. II, § 3, p. 174.

[illegible]

[illegible] le style orné, [illegible] enfin, la [illegible] que saint Justin juge [illegible] avec une [illegible] être [illegible] (Exhortation aux Grecs). Le plus [illegible] l'ordre qui règne dans la manière de [illegible] d'examiner les idées, la rapidité et l'élégance soutenue du style, et aussi le point de vue d'où la philosophie grecque est jugée, tout cela est [illegible] à Justin.

La *Lettre à Diognète*, quelquefois attribuée à saint Justin, est évidemment [illegible] d'une autre main. Il y a dans cette lettre une élégance, une vivacité et comme un parfum classique fort étrangers à la manière de saint Justin. L'auteur y parle des sacrifices des Juifs ; or, on sait que depuis la destruction du temple de Jérusalem les Juifs n'offraient plus de sacrifices. L'auteur se donne comme un disciple des Apôtres, et il est difficile d'admettre que saint Justin ait de sa propre autorité pris ce titre vénéré. L'auteur oppose à la religion nouvelle le paganisme et le judaïsme, qu'il place pour ainsi dire dans une seule et même catégorie ; au contraire, saint Justin dans ses *Apologies* oppose vivement la mythologie païenne et la sagesse juive.

Des autres écrits, intitulés : *Epistola ad Zenam et Serenum ; Expositio rectae Confessionis ; Quaestiones et Responsiones ad Orthodoxos ; Quaestiones Christianorum ad Graecos, et Graecorum ad Christianos ; Confutatio quorundam Aristotelis Dogmatum*, sont incontestablement des ouvrages supposés.

Nous avons perdu un certain nombre d'ouvrages de saint Justin, le *De Monarchia Dei*, le *Psaltes* dont le sujet nous est inconnu, un écrit contre le paganisme, dans lequel il traitait de la nature des démons ; un traité [illegible] sur la nature de l'âme humaine, un traité contre les hérésies et un en particulier contre Marcion. Justin parle de ces deux ouvrages dans sa première apologie. Eusèbe après avoir donné la liste des ouvrages de saint Justin, ajoute que plusieurs autres sont dans toutes les mains. Il serait difficile de les énumérer, et ce n'est pas le lieu de discuter l'authenticité douteuse de ceux qu'on lui a attribués.

La première édition grecque de saint Justin fut publiée par Robert Étienne, en 1551. — Henri Étienne y ajouta l'*Oratio ad Graecos* et la *Lettre à Diognète* ; Paris, 1592-1595. Fréd. Sylburg en donna une nouvelle, grecque-latine, avec remarques ; Heidelberg, 1593. Cette édition fut réimprimée à Paris, avec les œuvres d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, de Tatien et d'Hermias, en 1615 et 1636. Une autre édition parut à Wit-

[illegible] 1636, avec les annotations de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Venise [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] de la Congrégation de Saint-Maur, [illegible] [illegible] [illegible] a donné à diverses [illegible] [illegible] des éditions particulières de saint Justin. La meilleure édition [illegible] des œuvres de saint Justin est celle de [illegible], Paris, 1742. — Enfin, dans ces derniers temps, M. J.-Charles-Théodore Otto, dans son *Corpus Apologetarum Christianorum sæculi secundi*, a donné les œuvres complètes de saint Justin, Iéna, 1847-1849, 5 vol. in-8°. Le tome Ier (2 volumes) comprend les œuvres authentiques, les deux *Apologies* et le *Dialogue avec Tryphon*; le tome second (3e volume) contient les œuvres [illegible] (*Opera addubitata*). Les deux [illegible] du tome 3e comprennent les œuvres supposées (*Opera subditicia*).

B. Aubé.

[illegible] [illegible], *Hist.*, IV, V. — [illegible] [illegible] — [illegible], *Hist. des Auteurs* [illegible]. — Fleury, *Hist. Ecclésiastique*. — [illegible], *Histoire de l'Église*. — [illegible] *Patrologie*, traduit par [illegible], t. I, p. [illegible] et suiv. — Charpentier, [illegible] *des Pères de l'Église*, t. II. — Ritter, *Hist. de la Philosophie Chrét.*, t. I; et tous les historiens des premiers temps de l'Église.

JUSTIN (*Justinus*), historien romain, d'une époque incertaine, mais antérieur au cinquième siècle avant J.-C. Nous possédons un ouvrage intitulé *Justini Historiarum Philippicarum Libri XLIV*. L'auteur dans sa préface nous apprend que son ouvrage est entièrement emprunté à l'histoire universelle (*totius orbis historia*) composée en latin par Trogus Pompeius. Le nom de l'auteur de cet abrégé est douteux. Un manuscrit l'appelle *Justinus Frontinus*, un autre *M. Justinus Justus*, tandis que le plus grand nombre lui donnent le nom de *Justinus*. Sa date est incertaine. Les remarquables expressions qu'il emploie dans son VIIIe livre « Græciam etiam nunc et viribus et dignitate orbis terrarum principem », semblent indiquer que l'auteur vivait à une époque où l'empire byzantin d'Orient avait remplacé l'empire romain, c'est-à-dire au plus tôt dans le quatrième siècle. Les mots de la préface « Imperator Antonine », qui ne se trouvent dans aucun manuscrit, doivent être une interpolation des premiers éditeurs, qui, avec Isidore, Jornandès et Jean de Salisbury, confondaient Justin l'historien et Justin le Père de l'Église. Saint Jérôme est le plus ancien écrivain qui parle de Justin. On a souvent reproché à Justin de s'être fort mal acquitté de sa tâche d'abréviateur. Beaucoup d'événements importants sont omis ou à peine touchés en passant, tandis que des faits d'une moindre valeur sont traités longuement. Le blâme serait fondé si Justin avait voulu faire un abrégé de Trogue Pompée; mais tel n'était

pas son [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Pompée [illegible] quoi [illegible] qu'il [illegible] paru digne d'être [illegible] qui n'était pas d'une [illegible] instruction utile. [illegible] dire, un humble [illegible] soin de recueillir [illegible] savant et de l'agrément [illegible] Ainsi Justin ne prétend [illegible] tématique, mais une sorte [illegible] *florum corpusculum*.) [illegible] extraits de Trogue Pompée [illegible] tuellement les plus beaux [illegible] riginal est perdu, il est [illegible] les extraits qui [illegible] part revient à Justin dans [illegible] nom. (Voy. Trogue Pompée.)

L'édition princeps de [illegible] Venise par Jenson, 1470, in-[illegible] cienne édition, qui paraît [illegible] nom d'imprimeur, appartient [illegible] bliographes, à la même année [illegible] vante. La première édition [illegible] est Antonius Sabellicus, Venise, 1507, in-fol. (avec Florus), [illegible] par celle de Alde, Venise, [illegible] par celle de Bongars, Paris, [illegible] Bongars les meilleures éditions [illegible] celles de Grævius, Leyde, [illegible] Hearne, Oxford, 1705, in-8°; [illegible] Leyde, 1719, 1760, in-8°, dans [illegible] *riorum*; de Frotscher, Leipzig, [illegible] et de Dübner, 1831. Il existe [illegible] traductions de Justin dans les [illegible] gues de l'Europe. La plus ancienne [illegible] anglaise parut à Londres, en [illegible] sous le titre suivant : *The abridgment of the Histories of Trogus Pompeius gathe-red and writhen in the latin tongue by the famous historiographer Justine, and trans-lated into English by* [illegible] *works containig brefly great plentye of most delectable historyes and notable* [illegible] *worthy not only to be red, but* [illegible] *embraced and followed of all men* [illegible] *confered with latin copye, and* [illegible] *the translator. Anno Domini* [illegible] *ted at London, by Th. Marshe.* [illegible] même langue les traductions [illegible] ton, Londres, 1654, in-12; de [illegible] Londres, 1712, in-12; de [illegible] dres, 1732, in-8°; de John [illegible] 1732, in-8°, et de Turnbull, [illegible] in-12. Les plus anciennes traductions de Justin sont celles de Michel [illegible] 1540, in-12, et de Claude de Seyssel [illegible] L'abbé Paul en donna en 1774, [illegible] a été réimprimée en 1817. MM. [illegible] Boitard ont traduit Justin dans la [illegible] latine française de Panckoucke.

Möller, *Dissertatio de Justino*; Albert [illegible]



[illegible] d'Orient, né [illegible]. Il était d'origine [illegible] dans le village [illegible] de l'humble [illegible] exerçait depuis son [illegible] de ses jeunes amis [illegible], sous le règne [illegible] et sans apparence [illegible] la garde. Son cou- [illegible]. Il servit avec [illegible] les guerres contre [illegible] s'éleva successi- [illegible], de comte, de [illegible] en chef de la [illegible] le règne d'Anas- [illegible] désignerait pour [illegible]. Mais Anas- [illegible] capacité des [illegible], l'eunuque [illegible] d'Anastase pour [illegible] Théodat. Il confia [illegible] à Justin, et le [illegible] de la garde. Il [illegible] soldat qui, selon [illegible] plus à Hé- [illegible] que de sa con- [illegible]. Justin employa [illegible] compte, et lorsque [illegible] 518, la garde pro- [illegible] Théodat. Justin ne [illegible] son prédécesseur [illegible] le peuple avait [illegible] que d'un [illegible] fut le bon [illegible] incapable d'ad- [illegible] des affaires au [illegible] honnête et ha- [illegible], il prit le nom [illegible] historiens pensent [illegible] adopté par un [illegible]. Amantius, fu- [illegible] par un soldat gros- [illegible] Théodat. Ils [illegible] sous l'inculpa- [illegible]. Beaucoup [illegible] leur sort. En [illegible] de la foi [illegible] contre [illegible] le pape Hormisdas [illegible] quelque temps [illegible] Rome et celle [illegible] neveu Justi- [illegible] du pouvoir [illegible] furent [illegible]. La faction [illegible] d'un de ses [illegible] des violences [illegible] réprimer, et [illegible] finit cepen-

dant par en être informé, et chargea le préfet Théodotus de rétablir l'ordre dans la capitale. En même temps il termina, par une démarche plus prudente qu'honorable, le différend qui s'était élevé entre lui et Théodoric, roi des Ostrogoths. Théodoric prétendait avoir le droit, comme maître de Rome, de nommer les consuls. Justin y consentit, et le roi des Ostrogoths conféra le consulat pour l'année 522 à Symmaque et à Boèce. Une querelle plus sérieuse ralluma la guerre entre l'empire d'Orient et les Perses. Le roi de Perse Cabadès revendiquait la Colchide et la Lazique; il désirait de plus que l'empereur adoptât son fils favori, Nushirwan ou Chosroès, depuis si célèbre. Proclus, qui prévit les dangers de cette adoption, décida Justin à refuser. Cabadès, irrité, envahit les provinces romaines du Caucase. Bélisaire, dont le nom parait pour la première fois dans l'histoire, fut envoyé contre lui. Quoique malheureux dans cette campagne, il n'en fut pas moins nommé gouverneur de la forteresse de Dara, sur les frontières de la Mésopotamie et de la Syrie. La guerre traina pendant plusieurs années sans événements importants. En 525 un terrible tremblement de terre, coïncidant avec des inondations, renversa quelques-unes des plus belles villes de l'empire. Édesse, Anazarbe et Pompeiopolis en Asie, Corinthe et Dyrrachium en Europe, furent en grande partie ruinées. Mais rien n'égala le désastre d'Antioche. Le 26 mai 526, pendant la fête de l'Ascension qui avait attiré beaucoup de visiteurs dans la ville la plus peuplée de l'Orient, un violent tremblement de terre eut lieu, et causa presque instantanément un incendie général. L'invasion de ce double fléau fut si subite qu'une faible partie de la population put seule s'échapper; tout le reste périt écrasé sous les décombres, ou consumé par les flammes. Les historiens byzantins portent le nombre des victimes à deux cent cinquante mille. A cette nouvelle Justin ordonna la fermeture des théâtres, et fit faire des processions où il parut sans diadème et avec des habits de deuil. Il prit en même temps des mesures promptes et efficaces pour réparer le mal autant que possible, et consacra une somme de cinquante millions à la reconstruction d'Antioche. Au printemps de l'année 527, se sentant atteint d'une maladie mortelle, il associa Justinien à l'empire. Il mourut quelques mois après, le 1er août 527, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et fut enseveli dans l'église de Sainte-Euphémie, près de sa femme Euphemia, qui, non moins illettrée et grossière que lui, mais honnête et pieuse, ne s'était jamais mêlée des affaires publiques.

J.

Évagre, IV, 1-10, 36. — Procope, *Vandal.*, I, 9; *De Æd.*, II, 6, 7; III, 7; IV, 1; *Anecd.*, 6, 9; *Pers.*, I, 19; II, 15. — Théophraste, p. 141, édit. du Louvre. — Zonaras, vol. II, p. 28, etc. — Cedrène, p. 363. — Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, t. VIII (édit. de saint Martin).

JUSTIN II, *le Jeune*, empereur d'Orient de 565 à 578. Il était fils de Vigilantia, sœur de

[illegible] l'Empire, Justin, revêtu de la dignité de curopalate, [illegible] palais, [illegible] Constantinople, était dévoué de cœur à Justinien. Il obtint de [illegible] l'empereur en épousant Sophie, nièce de l'impératrice Théodora. Justinien mourut dans la nuit du 14 novembre 565. Justin, retiré dans son appartement, dormait, lorsqu'on frappa à sa porte; c'était une députation du sénat qui venait le féliciter sur son avénement. Il se rendit en toute hâte au sénat. Là, après la lecture d'un document que l'on donna pour le testament de Justinien, on proclama Justin empereur. Dès qu'il fit jour, le nouveau prince se rendit à l'hippodrome, où l'attendait une foule immense. Il harangua le peuple, annonça une amnistie générale, et ordonna de payer immédiatement toutes les dettes de Justinien. Ces premières mesures, où il n'y avait à blâmer qu'un peu de précipitation, promettaient un bon règne; elles furent suivies d'un acte encore plus louable. Justin, quoique très-orthodoxe, publia un édit de tolérance universelle. Toutes les personnes exilées pour cause de religion, excepté Eutychius, furent rappelées. L'Église jouit pendant cinquante ans d'une tranquillité telle que l'histoire byzantine n'en avait pas jusque-là fourni d'exemple. L'âge d'or semblait arrivé pour Constantinople et les provinces. Ces espérances furent promptement déçues. Justin [illegible] de ne pas imiter en tout son prédécesseur, mais il eut tort de se jeter dans une réaction téméraire contre le règne précédent. La conduite de Justinien à l'égard des barbares avait été habile et prudente; Justin crut qu'un empereur devait montrer plus de fierté. Il reçut avec une hauteur déplacée l'ambassade que lui envoya le roi de Perse Chosroès, et excita dans le cœur de ce prince un ressentiment qui éclata bientôt après. Il se montra encore plus hautain avec les députés des Avares, lesquels venaient lui offrir leurs services, et demander les présents que Justinien avait l'habitude de donner à cette peuplade. « Je vous donnerai, leur dit-il, une leçon plus utile que tous les présents. Je vous apprendrai à vous connaître : retirez-vous; l'empire n'a pas besoin de vos armes; c'est à vous à respecter ses frontières : nous saurons bien les défendre. Les gratifications de mon père, que vous osez apparemment regarder comme un tribut, n'étaient que des gages qu'il payait à ses esclaves. » Il fallait soutenir cette jactance par des actes, et Justin se priva du général le plus capable de résister aux barbares;

[illegible]

[illegible]

son art [illegible] la jeune [illegible] compte; mais [illegible] vrir les yeux sur [illegible] brûla ses livres de magie [illegible] probable que Justine [illegible] fice, car, lors de la persécution de [illegible] de Maximien, ils furent arrêtés [illegible] juge, du nom d'Eutolme, sur leur [illegible] crifier devant les idoles, ordonna que Cyprien serait suspendu au chevalet et déchiré avec des ongles de fer, tandis que Justine serait [illegible] avec des nerfs de bœuf. Le saint couple persévéra dans sa foi, et subit [illegible] encore d'autres tourments. Eutolme, lassé de leur constance, les envoya à l'empereur Dioclétien, qui était alors à Nicomédie. Ce monarque les fit aussitôt décapiter sur les bords d'un ruisseau nommé Gallus, ou dans la petite ville de Gallica. Leurs corps furent portés à Rome, on ne sait pas trop comment; cependant quelques siècles plus tard ils furent retrouvés auprès du baptistère de Saint-Jean de Latran. Les Grecs vénèrent ces martyrs le 2 octobre, et les Latins le 26 septembre. « On prétend, disent les PP. Richard et Giraud, que l'on a des reliques de sainte Justine à Toulouse, dans l'église consacrée sous son vocable, et ceux de Cyprien et [illegible]. » L'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le jeune, a célébré les aventures de saint Cyprien et de sainte Justine en un poëme en trois chants.

A. L.

Photius, *Bibliotheca*, cap. CLXXXIV. — Cyprien d'Antioche, *Confess.* — Grégoire de Nazianze, *Oraisons*, nº XVIII. — Tillemont, *Mémoires Ecclésiastiques*, t. V. — Baillet, *Vies des Saints*, au 26 septembre. — Richard et Giraud, *Bibliothèque Sacrée*. — Dupin, *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du troisième Siècle*.

JUSTINE DE PADOUE (Sainte), patronne de Venise et de Padoue, était, selon les hagiographes, de cette dernière ville, et y souffrit le martyre, en 304, sous Dioclétien. Quelques auteurs la font périr sous le règne de Néron. Fortunat la met au nombre de « ces illustres vierges dont la sainteté et les triomphes ont fait l'honneur et l'édification de l'Église. Elle fait la gloire de Padoue, etc. » Dans son poëme sur saint Martin, Fortunat « recommande à ceux qui vont voir Padoue d'aller baiser respectueusement le tombeau de la bienheureuse martyre ». Cependant, il ne donne aucun détail sur ce prétendu martyre. Il ajoute « que Justine fut enterrée hors de la ville, par les soins de saint Prodocimus, et qu'Opilion, préfet du prétoire et consul en 453, fit bâtir à Padoue une église en l'honneur de la sainte ». Ses reliques, qui s'étaient perdues, furent retrouvées en 1177, et on les garde avec une grande vénération dans l'église qui porte son nom; cette église fut rebâtie en 1501; elle est, avec le monastère des Bénédictins, auxquels elle appartient, un des plus beaux édifices en ce genre. Dès 1417, il s'établit dans ce monastère

les religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui s'étendit dans diverses provinces d'Italie sous le nom de *Congrégation de Sainte-Justine de Padoue*. Une nouvelle réforme eut lieu, en 1408, par les soins de Luigi Barbo, sénateur de Venise, que le pape Alexandre VI créa le premier abbé de l'ordre. Le monastère du mont Cassin, ayant, en 1504, accepté cette réforme, le pape Jules II en fit le chef-lieu de la congrégation de Sainte-Justine.

Sainte Justine est, avec saint Marc, patronne de Venise, et son image était empreinte sur les monnaies de cette république. Suivant l'abbé Morcelli, les actes du martyre de cette vierge sont récents et fabuleux ; néanmoins l'Église l'honore le 7 octobre. A. L.

Tillemont, *Histoire de la persécution de Dioclétien*, art. IX. — Baillet, *Vies des Saints*, au 7 octobre. — Cavalieri, *Historia Cassin. Sanctae Justinae*, lib. IV et V. — Godescard, *Vies des Principaux Saints*, au 7 octobre. — Moréri, *Le grand Dictionnaire Historique*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque Sacrée*.

JUSTINGER (*Conrad*), chroniqueur suisse, mort en 1426. Il était, de 1411 à 1426, greffier de la ville de Berne, dont le grand conseil l'invita à écrire l'histoire. Justinger composa en allemand une chronique de Berne, qui, commençant à l'an 1152 et se terminant en 1421, est de la plus haute importance pour l'histoire suisse du moyen âge; car Justinger, loin de mériter les reproches d'inexactitude, que lui adresse Haller, dans le tome IV de sa *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, fait preuve au contraire d'une étude approfondie des documents qui concernent les événements dont il parle. L'œuvre de Justinger, qu'on cite ordinairement sous le titre de : *Der Stadt Bern alte Chronik* (Vieille Chronique de la Ville de Berne), est le plus ancien travail historique sur Berne, si l'on fait abstraction de la *Cronica de Berno*, petit opuscule de quelques pages, écrit vers 1325, par Ulrich Phunt. La *Chronique* de Justinger a été publiée à Berne en 1819, par Stierlin et Wyss. E. G.

Ersch et Gruber, *Encyklopädie*.

JUSTINIANI. *Voy.* GIUSTINIANI.

JUSTINIEN Ier, *le Grand* (*Flavius-Anicius-Justinianus Magnus*), empereur d'Orient, né vers 483, régna de 527 à 565 (1). Son lieu de naissance fut le village de Tauresium, dans le district de Bederiana, en Dardanie, où il fit bâtir plus tard la splendide cité de Justiniana (aujourd'hui *Giustendil* ou *Kostendil*) (2). Sa mère portait le nom de [illegible]
son père celui de [illegible]
même s'appelait [illegible]
certains philologues [illegible]
latins de *Justiniana* [illegible]
d'Upravda, *Istok* [illegible]
tion ; mais son oncle [illegible]
père s'était élevé à [illegible]
le fit venir près de lui [illegible]
cation et de son avancement [illegible]
tails sur sa vie jusqu'à [illegible]
Il vécut quelque temps [illegible]
de Théodoric, roi des [illegible]
Zonaras racontent qu'il [illegible]
cusé dans un complot [illegible]
l'empereur Anastase [illegible]
faire périr, lorsque [illegible]
une vision. Ce fait [illegible]
ni les autres écrivains [illegible]
moins fort suspect. Lorsque [illegible]
trône en 518, Justinien [illegible]
grande part au gouvernement [illegible]
tune en assurant celle de [illegible]
d'Amantius et de [illegible]
de Vitalien. Ce chef goth, [illegible]
contre l'empereur Anastase, [illegible]
rons de Constantinople, [illegible]
et à la tête d'une troupe [illegible]
et Justinien l'attirèrent [illegible]
de promesses, et lui [illegible]
général et de consul. Justinien [illegible]
avec lui, ce qui constituait [illegible]
fraternité indissoluble. Sept [illegible]
talien, en quittant la table [illegible]
de seize coups de poignard. [illegible]
lement Justinien de ce meurtre [illegible]
le fruit. Il fut aussitôt nommé [illegible]
ou général en chef de l'armée [illegible]
quittant Constantinople pour [illegible]
commandement de ses troupes, [illegible]
de perdre son pouvoir sur le [illegible]
resta donc prudemment au [illegible]
et se ménagea avec soin la faveur [illegible]
clergé et du sénat. Il fut [illegible]
521, et son influence devint si [illegible]
la demande du sénat, l'empereur [illegible]
collègue, le 1er avril 527. [illegible]
de mois après, et Justinien, [illegible]
y fit monter l'impératrice Théodora [illegible]
épousée malgré l'opposition de [illegible]
plusieurs membres de la famille [illegible]
THÉODORA).

Justinien signala son avénement [illegible]
les plus splendides que les Grecs [illegible]
vues. L'argent seul qu'il distribua [illegible]
leva, dit-on, à 288,000 pièces [illegible]
n'avait pas été un excellent financier [illegible]
pas trouvé tant d'argent pour [illegible]
perflues, lorsque des guerres [illegible]
maient toutes les ressources [illegible]
s'entendait admirablement à [illegible]
qu'il avait remplies, et si ses [illegible]

(1) Le jour de la naissance de Justinien est connu par un passage de Théophane. Ce chronographe rapporte qu'on célébra le 5 des ides de mai les jeux anniversaires de la naissance de Justinien, les vingt et unième et vingt-huitième années de son règne. Ce prince était donc né le 5 des ides de mai ou le 11 mai ; on ignore en quelle année, mais après une discussion approfondie des témoignages, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (vol. I, p. 400) ont adopté l'année 483. M. Isambert (*Histoire de Justinien*, Part. I, p. 210), préfère la date 482.

(2) *Voy.* D'Anville, *Mémoire sur deux villes qui ont porté le nom de Justiniana*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXI.

[illegible] qui ne fut pas [illegible] ravages [illegible] subjugués, [illegible] Arabes, [illegible] avancés [illegible] devant les [illegible] entre la Perse & [illegible] difficiles; [illegible] Tzathus, roi des [illegible], de l'assister [illegible] rupture. Dans [illegible] généraux romains, [illegible] éprouvèrent des [illegible] succès, fut plus [illegible] plusieurs années de [illegible] frontières de la [illegible] Justinien, sans né-[illegible] à payer aux Perses [illegible] pièces d'or. Deux [illegible] la [illegible] l'Afrique sur [illegible] les factions [illegible]. Deux partis, dont [illegible] du cirque, remon-[illegible] de l'empire, les Bleus [illegible], avaient [illegible] associations po-[illegible] adhérents de [illegible] dans Justinien [illegible]. Les [illegible] pour les hérésies, [illegible], et concer-[illegible]. Justinien [illegible] les Bleus, [illegible] toutes les vic-[illegible] distinctif le [illegible] sous [illegible] de voler [illegible] et même [illegible] à [illegible] forcer l'entrée [illegible] de Cons-[illegible] d'assaut. Ces [illegible], et les Verts, [illegible] la force à [illegible] qui, depuis [illegible] croissant, en-[illegible] janvier 532. Le [illegible] aux jeux [illegible] pris place que [illegible] de grands cris, [illegible] se renouvelè-[illegible] Justinien y répon-[illegible] avec les [illegible] (mandator) un [illegible] Théophane. Les [illegible] avaient déjà [illegible] impériale, lors-[illegible] au scandale en [illegible] finirent par [illegible] le cirque à

l'empereur et aux Bleus. Le préfet de Constantinople, [illegible] impopulaire, voulut [illegible], et, dans une [illegible] pensée d'impartialité, il [illegible] rigueur sur les deux partis. [illegible] parmi lesquels se trouvaient [illegible] Verts et [illegible] Bleus, furent attachés à la potence. Un [illegible] supplicié [illegible] aussitôt. Les deux autres tombèrent [illegible] patibulaire. La foule, les [illegible], les conduisit dans une église voisine, et les y [illegible] comme dans un asile sûr, elle courut au prétoire et demanda leur grâce. Le préfet refusa, et la foule, exaspérée, incendia sa maison. Ainsi commença le mercredi soir une émeute qui se recruta d'abord également parmi les factieux des deux partis, mais où les Verts dominèrent bientôt. Les Hérules de la garde, envoyés pour rétablir l'ordre, chargèrent la multitude avec une brutalité extrême, et ne respectèrent pas même les prêtres, qui, avec les saintes images, s'interposaient entre les combattants. La vue du sacrilége poussa la foule au dernier degré de fureur. Les Hérules furent repoussés, et les factieux vainqueurs se répandirent dans Constantinople aux cris de *Nika* (victoire)! qui devait donner son nom à cette mémorable sédition. Justinien, effrayé, tenta de calmer les esprits par des concessions. Sur le rapport de Constantiolus et de Basilide, qui avaient entendu les vœux et les griefs des insurgés, il destitua les deux magistrats les plus impopulaires, le préfet Jean de Cappadoce et le préteur Tribonien. Cette concession tardive n'apaisa pas la révolte, et annula momentanément toute autorité. Pendant trois jours, jeudi, vendredi et samedi, en l'absence de la population paisible, qui s'était enfuie de l'autre côté du Bosphore, les insurgés et les malfaiteurs mêlés avec eux pillèrent et incendièrent impunément. Des milliers de maisons, l'église de Sainte-Sophie, une grande partie du palais impérial, les bains de Zeuxippe, où étaient réunis tant de chefs-d'œuvre de l'art antique, le grand hôpital de Sampso, beaucoup d'églises et de palais publics ou privés furent la proie des flammes. Enfin, des conseils énergiques se firent entendre au palais. Bélisaire, que ses échecs dans la guerre de Perse avaient fait disgrâcier, et qui attendait avec impatience l'occasion de rentrer en faveur, offrit d'attaquer les rebelles avec des troupes appelées des villes voisines. L'empereur y consentit, et Bélisaire refoula les insurgés sur plusieurs points; mais il fut forcé de reculer devant l'acharnement populaire, et ramena ses soldats au palais. Tout semblait perdu. Jusque-là Justinien avait gardé près de lui les deux neveux de l'empereur Anastase, Hypatius et Pompée; n'osant ni les faire tuer, ni les retenir, il leur ordonna de quitter immédiatement le palais. La nuit du samedi au dimanche se passa en délibérations. L'empereur avait fait porter ses richesses sur un vaisseau, et songeait à s'enfuir à Héraclée, en Thrace. Théodora le retint par de nobles pa-

[illegible] tous les ministres de Justinien l'engagèrent à saisir [illegible]. Au lieu de recourir à la force, il usa encore de mesures conciliantes. [illegible] auxquelles il défendit [illegible]; le livre des évangiles entre les mains, il se rendit à l'hippodrome, où les insurgés [illegible] de leur empereur, et leur promit une amnistie complète. Il s'attribua même la faute de ces malheureux événements. A ces expressions de clémence et de repentir, les Verts répondirent par de violentes injures. Les Bleus ne partageaient pas les mêmes sentiments. Les promesses de l'empereur et surtout l'argent prodigué par l'eunuque [illegible] des cubiculaires, Narsès, aux chefs des Bleus décidèrent ce puissant parti à garder la neutralité. Justinien rentra au palais, et [illegible] à ses généraux d'attaquer les insurgés. Bélisaire, avec 3,000 vétérans, pénétra dans l'hippodrome à travers les décombres des maisons incendiées, tandis que Mundus, Constantiole, Basilide et Narsès, chacun à la tête d'une troupe de soldats, y pénétrèrent par différentes issues. Les Verts, étonnés de cette attaque subite et abandonnés par les Bleus, se défendirent pourtant avec courage. On prétend qu'il en périt 30,000. Hypatius et Pompée, faits prisonniers, furent [illegible] le lendemain avec dix-huit de leurs principaux partisans, patriciens ou consulaires. Ainsi se termina, par la ruine momentanée des Verts, une insurrection qui faillit renverser le trône de Justinien. Les ministres disgraciés, Tribonien et Jean de Cappadoce, revinrent bientôt au pouvoir. Les Verts se relevèrent aussi, et quinze ans plus tard une nouvelle émeute reproduisit, mais dans de bien moindres proportions, les horreurs de la révolte de *Nika*.

Aussitôt après ces troubles, Justinien s'occupa sérieusement des préparatifs d'une expédition contre les Vandales. Hildéric, roi légitime de ce peuple et très-cher à l'empereur à cause de son orthodoxie, venait d'être détrôné par Gélimer, prince guerrier et arien. C'était pour Justinien un motif de guerre suffisant. Le peuple, qui ne partageait pas ses passions orthodoxes, voyait cette guerre avec mécontentement. Le prudent Jean de Cappadoce s'y opposait aussi. Justinien aurait peut-être cédé à ses représentations sans les instances de Théodora, poussée elle-même par Antonina, femme de Bélisaire. Au mois de juin 533, une armée de 16,000 hommes, commandée par Bélisaire, s'embarqua sur 500 vaisseaux conduits par 30,000 matelots. La principale force de l'armée consistait dans son excellente cava-

[illegible] Gélimer [illegible] Carthage [illegible] Gothie [illegible] après une [illegible] des Ostrogoths [illegible] Cappadoce [illegible] prévoyance [illegible] grande partie de ses [illegible] Vandales [illegible] conquête de [illegible]

La destruction du royaume [illegible] suivie d'une expédition [illegible] d'Italie. [illegible] Amalasonthe, [illegible] fortifier son autorité, [illegible] Théodat. Justinien, [illegible] à la politique [illegible] obtenir la [illegible] ne renonça point à son [illegible] mariage d'Amalasonthe et de [illegible] qui soupçonna [illegible] le prince de se défaire [illegible] suivit ce conseil, et Amalasonthe [illegible] en château fort, y fut étranglée [illegible] nien, irrité, se prépara à venger [illegible] La prétexte [illegible] la possession de la forteresse [illegible] sile, que les Ostrogoths avaient [illegible] dales, qu'ils avaient [illegible] Gélimer, et qu'ils refusaient de [illegible] La guerre contre les Ostrogoths [illegible] périodes. Dans la première, [illegible] la Sicile en 535, Naples en [illegible] Rome le 10 décembre de la même [illegible] fendit cette ville pendant une [illegible] à mars 538) contre Vitigès, [illegible] et força ce prince à lever le [illegible] para de Ravenne et de Vitigès [illegible]

[illegible]

Slaves et les Gépides [illegible] fonds [illegible] Italie dans la [illegible] tinent [illegible] victoires de Bélisaire, de [illegible] et de beaucoup d'autres [illegible] pénétrèrent par les barbares [illegible] les frontières romaines, [illegible] favorable pour les franchir. De l'extrémité septentrionale de la Germanie, les Lombards [illegible] conduirent vers le Danube, et s'établirent dans la Moravie et au nord de la Hongrie. Justinien, les regardant comme de dangereux voisins, essaya de les gagner en leur cédant la Pannonie et la Norique, et dirigea leur activité guerrière contre les Gépides. Cette politique, malgré des avantages immédiats, offrait des dangers pour l'avenir; et si Justinien avait vécu quelques années de plus, il aurait vu la destruction des Gépides suivie de l'invasion de l'Italie. Il pratiqua la même politique à l'égard des Avares, peuplade d'origine turque, qui arrivèrent sur le Don en 557. A force d'argent, il les décida à tourner leurs armes contre des tribus barbares qui inquiétaient les Grecs dans la Chersonèse Taurique (Crimée). Cinq ans plus tard, tous les peuples établis sur la rive gauche du Danube jusqu'en Bavière étaient soumis aux Avares, et l'empire payait chèrement la politique de Justinien. Les succès des Avares rejetèrent vers le Danube les Bulgares, établis entre le Volga et le Don. Ces barbares, sous les ordres de Zabergan, passèrent le Danube sur la glace dans l'hiver de 559, ravagèrent la Thrace, la Macédoine, et pénétrèrent jusque sous les murs de Constantinople. Le vieux Bélisaire, tiré d'une longue disgrâce, sauva la capitale.

Pendant que Justinien reconquérait ses États au sud et à l'ouest et les protégeait au nord, il avait encore à les défendre à l'orient contre les Perses. A peine la trêve entre les deux empires avait-elle été conclue que le roi de Perse, Chosroès ou Nushirwan, en viola les conditions, et la guerre éclata de nouveau en 540. Chosroès envahit la Syrie, imposa d'énormes contributions aux principales villes, s'empara d'Antioche au mois de juin de la même année, et ruina de fond en comble cette métropole de l'Orient. Justinien la fit reconstruire après la retraite des Perses. Les provinces asiatiques de l'empire auraient été perdues si Bélisaire, par une invasion hardie en Mésopotamie (541), n'avait forcé Chosroès de revenir défendre ses États. Le rappel de Bélisaire amena une nouvelle invasion des Perses en Syrie et en Palestine. Son retour à la tête de l'armée romaine suffit pour décider Chosroès à repasser l'Euphrate. On pensait que le général romain allait marcher sur Ctésiphon; mais sa présence parut indispensable en Italie, et il quitta en 543 l'armée d'Orient, qui éprouva presque aussitôt une grave défaite. Cependant, on revint de part et d'autre à l'ancienne trêve, et les

[illegible] sur les frontières de la Perse [illegible] repos. Les hostilités, qui recommencèrent peu après, eurent lieu dans les vallées [illegible] du Caucase. Les habitants de la Lazique et de la Colchide, qui s'étaient volontairement placés sous la suzeraineté des Perses, se fatiguèrent de leurs nouveaux maîtres, et demandèrent à redevenir sujets de Rome. Justinien accueillit leur offre, et leur envoya 8,000 hommes commandés par Dagisthée. Pétra, la plus puissante forteresse du pays, fut enlevée aux Perses après un long siége (549-551). La guerre continua avec des alternatives de succès et de revers jusqu'en 561. Alors les deux monarques, las de cette éternelle et inutile effusion de sang, conclurent un traité où l'honneur fut pour les Perses, qui reçurent un tribut annuel de trente mille pièces, mais où le profit fut pour Justinien, qui acheta à ce prix la sûreté des provinces orientales et la possession de la Colchide et de la Lazique, alors renommées par leurs mines d'or. Parmi les peuples barbares que la politique ou la guerre mirent en rapport avec Justinien, il en est un qui, malgré son peu d'importance, mérite d'être mentionné, ce sont les Abyssiniens. A cette époque, il existait au sud de l'Arabie un royaume chrétien, qui s'étendait sur l'Yemen et l'Hadhramaut, et qui s'appelait le royaume des Homérites. Un prince arabe, nommé Dunaan, s'étant saisi du pouvoir suprême, persécuta les chrétiens, qui réclamèrent l'assistance d'Elesbam, *negus* ou roi chrétien d'Abyssinie. Elesbam se rendit en Arabie, et occupa le royaume des Homérites. Justinien entra en rapport avec le prince abyssinien, et lui envoya en 533 un ambassadeur nommé Nonnosus, qui devait lui proposer d'unir ses forces à celles des Romains contre les Perses, et de protéger le commerce entre l'Inde et l'Égypte, particulièrement le trafic de la soie, auquel Justinien voulait donner de l'extension. Nonnosus remonta le Nil, et fut reçu par Elesbam à Axum; mais il n'atteignit pas l'objet de sa négociation. Le *negus* éluda la demande au sujet du commerce de la soie, et au lieu de pouvoir s'engager dans une guerre lointaine, il ne parvint même pas à maintenir sa puissance. Abrahah, esclave d'un marchand romain d'Adulis, se saisit du sceptre des Homérites. Justinien renoua les négociations avec cet usurpateur, qui se reconnut tributaire de l'empire, et qui, après une longue suite de succès, fut vaincu devant La Mecque. Ses enfants ne conservèrent pas le trône des Homérites, et les Abyssiniens finirent par être chassés du continent asiatique. « Ce récit d'événements obscurs et éloignés, dit avec raison Gibbon, n'est pas étranger au déclin et à la chute de l'Empire Romain. Si une puissance chrétienne s'était maintenue en Arabie, Mahomet aurait été écrasé dans son berceau, et l'Abyssinie aurait prévenu une révolution qui a changé l'état civil et religieux du monde. »

La chute définitive du pouvoir des Ostrogoths [illegible] la Lazique et la [illegible] guerre, [illegible] de Justinien. Il [illegible] l'âge de quatre-[illegible] faible neveu Justin II [illegible] minable d'apparence [illegible] voué à un prochain [illegible]

Justinien ne se fit [illegible] qui marquaient son [illegible] par le plus vaste système [illegible] mais existé. Toutes les [illegible] l'Euphrate jusqu'aux Alpes [illegible] tantes de l'intérieur furent [illegible] fortes. Quatre-vingts [illegible] cours du Danube et fortifiés [illegible] par des forts détachés [illegible] les contrées barbares. [illegible] qui couvrait la Chersonèse [illegible] dans de plus larges dimensions [illegible] des remparts du même [illegible] des Thermopyles et sur [illegible] suite montra que tant de [illegible] pas leur but. Montesquieu a [illegible] dicieuses réflexions. « [illegible] Procope sur les édifices de [illegible] voit les places et les forts [illegible] partout, il vient toujours [illegible] mais bien fausse, d'un état [illegible] les Romains n'avaient point [illegible] taient toute leur confiance [illegible] qu'ils plaçaient le long des [illegible] vaient des tours de distance [illegible] loger les soldats. Mais lorsqu'on [illegible] de mauvaises armées, que [illegible] n'en eut point du tout, la frontière [illegible] plus l'intérieur, il fallut la [illegible] eut plus de places et moins [illegible] retraites et moins de sûreté. [illegible] tant plus habitable qu'autour [illegible] on en bâtit de toutes parts [illegible] de la France du temps des [illegible] jamais été si faible que lorsque [illegible] étaient entourées de murs. [illegible] de noms des forts que Justinien [illegible] Procope couvre des pages entières [illegible] des monuments de la faiblesse [illegible]

Pour suffire aux frais de [illegible] dépenses de tant de constructions [illegible] libéralement répartis parmi des [illegible] une administration fiscale, [illegible] insatiable. Sur ce point Justinien [illegible] ses prédécesseurs et laissa un [illegible] égaler. Même au milieu de [illegible] frein qui tolérait et provoquait [illegible] rables abus, Justinien [illegible] d'ordre. Il essaya par de [illegible] heureusement d'une exécution [illegible] mettre un terme au péculat [illegible] s'il eut recours sans scrupule [illegible] il recula toujours devant le [illegible] de l'altération des monnaies. [illegible]



[illegible]

... ances. Il crut avoir [illegible] il n'avait fait [illegible] Procope nous [illegible] des Samaritains, [illegible] et ce qui rend ce

[illegible] tinople, en 565.

Le règne de Justinien a quelque [illegible] grandeur, et [illegible] est resté [illegible] des plus [illegible] figures de l'histoire. Les révélations [illegible] de l'historien Procope [illegible] au commencement du [illegible] une partie [illegible] traditionnelle. Gibbon et [illegible] ont ramené à ses véritables proportions ce personnage [illegible], malgré beaucoup de [illegible] caractère de Justinien [illegible] mélange de bien et de mal. Sa vie privée [illegible] il était frugal, extrêmement laborieux [illegible] libéral, mais trop porté [illegible] des plus indignes serviteurs, et trop peu [illegible] souffrances que des guerres perpétuelles [illegible] à ses sujets. Il eut tous les défauts que [illegible] du pouvoir absolu développe chez les princes, et il y joignit quelques qualités d'un grand roi. En le jugeant il ne faut pas oublier à quelle époque il vivait, et quelles difficultés il eut à [illegible]. Lorsqu'on le compare aux princes qui le précédèrent et à ceux qui le suivirent, on trouve qu'il mérite le surnom de grand. Son règne, marqué par des conquêtes éphémères, des monuments durables, des codes immortels, fut un suprême réveil de la vitalité dans un corps épuisé, une dernière halte du monde gréco-romain sur la pente de la décadence. L. J.

JUSTINIEN LÉGISLATEUR. Justinien a attaché son nom à une œuvre de législation qui a eu sur la civilisation du monde moderne une très-grande influence. Les règles de droit, qu'il a choisies parmi les anciennes lois romaines, jointes aux principes juridiques nouveaux, qu'il a introduits pour la première fois, forment ce qu'on appelle proprement le *droit romain*, droit qui a régi la plupart des pays de l'Europe et qui en régit encore aujourd'hui plusieurs. Cette refonte complète de l'ancien droit romain fut inspirée à Justinien dès son avénement au trône par l'aspect des vices de la législation d'alors, dont les deux éléments principaux, *jus* et *constitutiones*, c'est-à-dire les écrits des jurisconsultes et les ordonnances des empereurs, offraient les plus grands empêchements à une bonne administration de la justice. Les constitutions impériales, dont une partie seulement avaient été réunies dans les codes de Gregorianus, d'Hermogenianus et de Théodose II (*voy.* ces noms), étaient si nombreuses, qu'il était dans beaucoup de procès presque impossible de dé-

[illegible]

[illegible] principes du droit romain [illegible] sa pureté primitive [illegible] droit. On ne peut donc plus [illegible]

Quoi qu'il en soit, les Pandectes n'en sont pas moins une œuvre qu'il a été glorieux pour Justinien de concevoir et de mener à terme. Quelques-uns prétendent qu'au lieu de compiler les lambeaux d'ouvrages, il aurait mieux valu faire rédiger une nouvelle législation entièrement originale; mais [illegible] que personne alors n'était capable d'un pareil travail. La race des anciens jurisconsultes était éteinte depuis longtemps; leur esprit [illegible], leur prévoyance rare, leur puissance de raisonnement avaient disparu sans retour. [illegible] autant désiré que Justinien n'eût touché en rien aux écrits des jurisconsultes, qui, devenus superflus depuis les Pandectes, n'ont plus été l'objet, disent-ils, d'aucun soin et ont péri presque tous. Mais à cela on peut encore répondre que, lors même que les Pandectes n'auraient pas été rédigées, les ouvrages des jurisconsultes, où il était question à tout moment de principes juridiques qui n'étaient plus en vigueur, ou qui avaient cessé d'être, auraient bientôt perdu leur utilité pratique; les textes [illegible] qui [illegible] du temps de Justinien n'auraient plus été ni copiés ni même conservés. C'est le 16 décembre 533 que les Pandectes furent promulguées par Justinien, comme devant acquérir force de loi le 30 de ce même mois. L'empereur défendit de se servir pour les copier d'abréviations ou de signes, comme pouvant amener de l'incertitude sur le sens, et il interdit aussi de les commenter, de peur de voir renaître les controverses, dont l'élimination avait été un de ses buts principaux (1). Presque en même temps que les Pan-

(1) Pour de plus amples détails sur l'histoire de la ré-

[illegible] les Institutes [illegible] Tribonien [illegible] professeurs de droit [illegible] de 150 [illegible] Gaius servit de base [illegible] à l'usage des étudiants [illegible]

[illegible] constitution du 16 décembre 533, [illegible] aussi complètement [illegible] qu'il ne maintint que [illegible] de Rome, de Constantinople et de Béryte, fixa la durée des études à cinq ans, et [illegible] dans quel ordre les diverses parties de ses codes devaient être exposées aux étudiants. Les lumières nouvelles, acquises par le dépouillement complet des anciens ouvrages, firent bientôt apercevoir des lacunes et d'autres défectuosités dans la collection de constitutions publiée en 529. Justinien, désirant y [illegible] un plus grand nombre de constitutions rendues sous son règne, remit à Tribonien, à Dorothée et à trois avocats le soin de procéder à une révision de ce code et de le compléter. En novembre 534, le nouveau code, préparé par cette commission, fut promulgué sous le titre de *Codex repetitæ prælectionis*; c'est le code de Justinien que nous possédons encore aujourd'hui. Il fut disposé d'après un ordre des matières presque identique à celui des Pandectes. Avec ce recueil était achevée la réforme législative dont Justinien avait conçu le projet dès son avénement au trône; et il annonça à ses sujets que bien qu'il dût encore rendre plusieurs décisions sur diverses questions de droit public et privé qui n'étaient pas encore résolues, ces décisions seraient réunies à part, et qu'il ne serait plus touché aux codes déjà promulgués.

Depuis le 1er janvier 535 jusqu'à sa mort, Justinien publia encore un nombre considérable de constitutions séparées, connues sous le nom de *Novelles*, dont cent cinquante-trois sont parvenues jusqu'à nous. Elles furent presque toutes rédigées primitivement en grec, quoique le latin fût encore la langue officielle de l'empire. Justinien les fit porter successivement sur un registre qui devait servir plus tard de base à un recueil complet de ces Novelles. Mais ce projet ne fut [illegible] exécuté, et c'est à des particuliers, tels que Julien *Antecessor* (voy. ce nom) et autres, que sont dues les diverses collections de Novelles qui parurent dans le public. (Consultez Biener, *Geschichte der Novellen.*)

Une grande partie de ces ordonnances règlent des matières d'administration et de gouvernement; d'autres concernent les affaires ecclésiastiques et le droit civil. Dans ses Novelles, Justinien ne respecte ni l'usage ni la tradition; il fait

[illegible] cution des Pandectes, consultez : Hugo, *Lehrbuch der Digesten*, édition de [illegible]; Tigerström, *De Ordine et Historia Digestorum*, Berlin, [illegible], in-8°.

[illegible] de l'empire [illegible] les Pandectes [illegible] En [illegible] les [illegible] dans [illegible] publiques [illegible] pendant [illegible] d'y être observées [illegible] nouvelles [illegible] lois et [illegible] empire [illegible] En Occident il ne fut [illegible] gué en 554 dans l'Italie [illegible] quise, [illegible] des [illegible] peu de temps après [illegible] nière constante [illegible] dernières siècle [illegible] contrebalancer [illegible] Jusqu'au commencement [illegible] tradition presque [illegible] tribuait ce fait à [illegible] manuscrit des Pandectes [illegible] malfi, en 1135, par les Pisans [illegible] emparés de ce manuscrit, [illegible] disait-on, qui existait alors [illegible] raient obtenu de l'empereur [illegible] étaient les alliés, une [illegible] ordonnant les tribunaux [illegible] auraient à juger selon [illegible] Justinien, et non plus [illegible] niques. Ce récit, comme [illegible] dans le tome III de ses [illegible] mais au moyen âge [illegible] vraie cause de l'autorité [illegible] commencement du douzième [illegible] tion de Justinien doit [illegible] nouveaux besoins de la [illegible] mençant à créer alors [illegible] ports multiples et compliqués [illegible] des lois et coutumes barbares [illegible] les hommes à se laisser [illegible] régir par des codes où [illegible] périence d'une époque dont [illegible] se ranimait dans tous les [illegible] du siècle fut comprise par [illegible] (voy. ce nom) et par ses [illegible] de l'école de Bologne, qu'on [illegible] teurs, et ils parvinrent [illegible] l'étude scientifique du droit [illegible] de leurs recherches consciencieuses [illegible] curer les meilleures leçons [illegible] nien, ils eurent connaissance [illegible] nuscrit de Pise, qu'ils [illegible] comme l'unique exemplaire [illegible] comme celui qui devait faire [illegible] part des cas, à cause de la [illegible] texte. Ce manuscrit, en effet, [illegible] servé à Pise pendant des siècles, [illegible] porté en 1406 à Florence, où il [illegible] lement, contient, en deux [illegible] ple des Pandectes, qui, faite [illegible] à la fin du sixième ou au [illegible]

[illegible] le plus ancienne [illegible] aujourd'hui. [illegible] du con- [illegible] d'autres [illegible] permettaient [illegible] de lacunes qui [illegible] désigné au- [illegible] Florentine (1). C'est [illegible] entre eux et avec [illegible] texte, [illegible] l'Europe, [illegible] Vulgate, et [illegible] parties, Diges- [illegible] détails à [illegible] de révi- [illegible] de Justi- [illegible] qu'ils eurent d'abord [illegible] que les neuf pre- [illegible] concernant sur- [illegible] l'Empire Byzantin, [illegible] à l'état d'in- [illegible]

[illegible] les glossateurs n'eurent [illegible] disposition que le re- [illegible] Julien antéos- [illegible] Occident avant le [illegible] aux Novelles, dans [illegible] une autorité [illegible] parties de la [illegible] on se procura [illegible] des Novelles, [illegible] contenait moins de [illegible] Le texte grec [illegible] avant le seizième [illegible] ainsi dix-neuf [illegible] dans l'Authenti- [illegible]

[illegible] de Bologne, pour l'uti- [illegible] furent cou- [illegible] toute l'Europe, la [illegible] acquit bientôt une [illegible] disparaître peu à [illegible] laïques ou [illegible] pour devenir enfin, [illegible] principaux élé- [illegible] Si les histo- [illegible] de blâmer les [illegible] les peuples doivent [illegible] respect et reconnais- [illegible]

[illegible] faut croire que [illegible] n'ont eu pour [illegible]

[illegible] l'autorité légale qu'à [illegible] un recueil [illegible] autres novelles [illegible] Authenticæ [illegible]

[illegible] l'histoire de la légis- [illegible] in das [illegible] Hanovre, 1818, [illegible] Dictionary of [illegible]

Les diverses parties du corps de Justinien ont été imprimées un très-grand nombre de fois, tantôt à part, tantôt réunies et formant alors le recueil qu'on appelle le *Corpus Juris civilis*. On distingue ces éditions, au sujet desquelles on peut consulter le *Indicis Codicum et Editionum Juris Justinianei Prodromus*, de Haubold (Leipzig, 1822, in-8°), selon qu'elles sont accompagnées de la glose, commentaire détaillé écrit par les légistes de Bologne du douzième et du commencement du treizième siècle, ou munies de notes plus succinctes, ou enfin dépourvues de toute explication.

Parmi les éditions séparées nous citerons, pour les INSTITUTES : Mayence, chez Pierre Schœffer, 1468, in-fol., ed. princeps ; Nuremberg, 1529, in-8°, par les soins de Haloander ; Paris, 1567, in-8°, par Cujas ; Paris, 1585 ; Lyon, 1585 ; Paris, 1684 et Gœttingue, 1772, par Cujas ; Berlin, 1842, par Biener. Le meilleur texte se trouve dans l'excellente édition annotée, donnée par Schrader, Clossius et Tafel ; Berlin, 1832, in-4°. (Sur la valeur comparative des six éditions et quelques éditions des Institutes, voyez : *Prodromus Corporis Juris civilis a Schradero, Clossio et Tafelio edendi*, Berlin, 1823, in-8°.) Parmi les nombreux commentaires écrits sur les Institutes, nous indiquerons, comme étant les meilleurs, ceux de Baudoin, de Cujas, d'Hotman, de Janus a Costa, d'Otto, de Mérillius, de Vinnius (*voy.* tous ces noms), et enfin celui de M. Étienne ; Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

PANDECTES. Nous rappellerons que les glossateurs avaient divisé les Pandectes en trois grandes sections, dont chacune devint, dans le courant du quinzième et du seizième siècle, l'objet de nombreuses éditions à part, qui n'ont plus aujourd'hui d'intérêt que pour les bibliophiles et pour ceux qui s'occupent de la critique du texte. Nous nous bornerons donc à indiquer les éditions princeps : *Digestum vetus*, sans indication de lieu, 1473 ; — *Infortiatum*, Venise, 1474 ; — *Digestum novum*, Venise, 1474. Quant aux éditions complètes des Pandectes, dont la plus ancienne fut publiée à Lyon, chez Syber, en 1481, celles antérieures à 1529 ne sont plus recherchées que comme curiosités bibliographiques ; elles ne sont, en effet, que la reproduction de la Vulgate. Mais dans la même année 1529 Haloander donna à Nuremberg une édition (in-4°), dont le texte, appelé *Lectio Haloandrica* ou *Norica*, est le résultat d'une confrontation de la Vulgate avec la leçon florentine, dont Haloander avait pu prendre connaissance, non pas directement, mais par des notes manuscrites laissées par Bologninus ; ce dernier avait été autorisé à inspecter le manuscrit de Florence, et il avait de plus eu à sa disposition une collection de variantes faites par Aug. Politien d'après ce même manuscrit. En 1553 parut à Florence, en un volume in-folio, qu'on trouve ordinairement relié en deux ou trois tomes, le texte presque littéral de la Florentine ;

[illegible] Schilling et Gibbe (voy. ces noms) [illegible] les diverses éditions du Digeste, voy. Fr. Thibaut, [illegible] Theile der Theorie des Rechts, t. I, p. 289-314.

Code [illegible] : les premières éditions, dont la plus ancienne fut publiée à Mayence, chez Schöffer, 1475, ne contenaient que les neuf premiers livres du code; celle qui fut donnée avec beaucoup de soin par Haloander, Nuremberg, 1530, in-fol., renferme pour la première fois les trois derniers livres, dont Cujas fit paraître [illegible] édition; Lyon, 1562. Les critiques qui depuis ont travaillé avec le plus de succès à compléter le texte du code sont Contius, Godefroy (voy. ces noms) et [illegible], lequel a donné en 1843 dans le Corpus Juris de Leipzig l'édition du code la plus exacte qui ait paru jusqu'ici. Les principaux interprètes du code sont: Cujas, [illegible], Perez, Brunnemann et Wissenbach (voy. ces noms).

Novelles : les quarante et quelques premières éditions (édition princeps, Rome, 1476, in-fol.) ne contiennent que les quatre-vingt-dix-sept Novelles de l'Authenticum reçues par les glossateurs, ainsi qu'un nombre plus ou moins considérable d'extravagantes. En 1531, Haloander fit paraître à Nuremberg, in-fol., d'après un manuscrit de Florence, une collection plus complète des Novelles, qui, recueillie en Orient sous le règne de Tibère II, était rédigée en langue grecque. Cette dernière collection fut ensuite publiée par Scrimger, Genève, 1558, in-fol., d'après un manuscrit de Venise, qui ne présente pas les mêmes lacunes que le manuscrit de Florence. Les éditions suivantes, notamment celle de Contius, Lyon, 1571, in-8°, sont le résultat d'une combinaison souvent inintelligente, de l'Authenticum avec la collection grecque, qui a été jusqu'ici regardée, quoiqu'à tort, comme digne de la plus grande confiance, car on y remarque la plus grande négligence de rédaction. L'amélioration du texte des Novelles ne pourra être obtenue que par une comparaison attentive de la collection de Julien [illegible], [illegible] nouvelle édition est depuis longtemps à désirer, avec l'Authenticum, dont Heimbach a donné en 1846, à Leipzig, la première édition critique.

Œuvres. Cette dernière dénomination, quoique déjà employée par Justinien, ne servit pas [illegible]

[illegible] Godefroy [illegible] Digestum novum [illegible] totalité des éditions [illegible] généralement [illegible] se trouve [illegible] principalement [illegible] 1585; Lyon, 1589 [illegible] defroy, dont les remarques [illegible] avec des corrections [illegible] Genève, 1624, 1650 [illegible] 6 vol. in-fol. [illegible] qui parurent avec la glose [illegible] l'appelle [illegible] terprétations [illegible] surtout celles de [illegible] in-fol., de Russard, Lyon [illegible] in-fol., et Anvers, 1567 [illegible] tius, Lyon, 1571 et 1580 [illegible] 1580, in-fol.; ensuite celles de [illegible] (voy. ce nom), les plus recherchées [illegible] d'Amsterdam (Elzevier), 1663 [illegible] celle de Leipzig, 1740, 2 vol. [illegible] Gebauer et Spangenberg, [illegible] 2 vol. in-4°, remarquable [illegible] pour les Pandectes [illegible] Enfin, parmi les éditions [illegible] Elzevier, Amsterdam, 1664 [illegible] estimée, connue sous le nom de [illegible] faute d'impression [illegible] Amsterdam, 1681 et 1700 [illegible] de Freyesleben [illegible] Juris academicum; Altenburg, 1721, in-8°; Bâle, 1734, 1748, [illegible] in-4°; celle de Beck, Leipzig [illegible] grand in-8°; et enfin [illegible] frères Kriegel, Leipzig, [illegible] ces éditions du Corpus [illegible] rièment, un appendice [illegible] des empereurs du Bas-Empire [illegible] Apostolorum, les Feudorum [illegible] quelques textes de lois [illegible] Juris a été traduit en [illegible] assez inexacte, par Hulot et [illegible]

[illegible]

[illegible] les Arabes en Afrique. Justinien II [illegible] coup d'activité [illegible] flotte, partie [illegible] de troupes considérable [illegible] tingue de la Sicile, défendit [illegible] thage contre le chef arabe Zobeir [illegible] de profiter de cet avantage, il [illegible] l'évacuation de l'île de Chypre, qui fut [illegible] et ravagée par les Arabes. Ceux-ci [illegible] gis par l'étrange conduite de l'empereur, envahirent l'Asie Mineure et la Mésopotamie [illegible] et conquirent l'Arménie l'année suivante. Il se consola des pertes de l'empire en se plongeant dans les plaisirs et en tourmentant ses sujets. Son goût pour les bâtiments, qui rappelait le premier Justinien, l'entraînait à des dépenses extraordinaires, et l'art d'inventer des taxes devint son occupation favorite. Il fut assisté dans cet art par deux ministres dont les noms sont restés fameux dans les annales byzantines. « L'un, dit Le Beau, d'après Théophane, était Étienne, Persan de nation, receveur des deniers du prince et chef de ses eunuques. Cet homme sanguinaire, préposé à la construction des nouveaux édifices, traitait inhumainement les ouvriers, et, sur le moindre sujet de plainte, il faisait tuer à coups de pierres les manœuvres et les inspecteurs. Fier de sa faveur et sans respect pour la maison impériale, il porta l'insolence jusqu'à menacer la princesse Anastasie, mère de l'empereur, de lui faire subir le châtiment ordinaire des enfants. Justinien était alors absent de Constantinople, et nul historien ne dit qu'il ait été sensible à cet outrage. Tout l'empire se ressentait des violences et des rapines d'Étienne, qui rendait son maître aussi odieux que lui-même. Il n'avait qu'un rival en fait de méchanceté : c'était un moine nommé Théodore, qui avait longtemps vécu en reclus sur les bords du Bosphore. Tiré de sa cellule par quelque dame de la cour, dupe de son hypocrisie, il était parvenu à la dignité de grand-trésorier, ce que les Grecs désignaient par le nom de *grand-logothète*. Plus cruel qu'Étienne, il inventait tous les jours de nouvelles taxes, et le rang ni la naissance ne pouvaient soustraire personne à ses persécutions ; il se faisait un jeu des confiscations, des proscriptions, des supplices même. Payer lentement, murmurer contre l'imposition, c'était un crime digne de mort. On pendait par les pieds à un gibet les malheureuses victimes d'un fisc barbare, et on allumait au-dessous de leur tête un monceau de paille humide, dont la fumée les étouffait. » Le peuple de Constantinople, exaspéré de tant de rapacité et de cruauté, montra des symptômes de révolte, et Justinien ordonna au patrice Étienne de faire prendre les armes à la garde, pendant la nuit, et de massacrer tous les habitants qui se trouveraient hors de leurs maisons. Cet ordre atroce fut connu, et hâta l'explosion de la révolte. Le général Léonce, retenu en prison depuis trois ans, venait de recou-

[illegible] de sortir immédiatement [illegible] [illegible] Léontius [illegible] [illegible] Justinien [illegible] [illegible] et se contenta de le bannir [illegible] (Crimée). Justinien, avant son départ, [illegible] Étienne et Théodote furent massacrés par le peuple (695).

Après un règne de trois ans, Léonce fut détrôné en 698, et enfermé dans une prison par Tibère Absimare, qui régna jusqu'en 704. A cette époque, Justinien rentra en possession du trône dans les circonstances suivantes. Relégué à Cherson, il se servait du peu de pouvoir qu'on lui avait laissé pour tourmenter les habitants de cette ville. Fatigués de ses violences et de ses menaces, ils résolurent de le tuer. Il eut connaissance de leur projet, et se retira auprès du khakan des Khazares, Busirus, qui l'accueillit avec honneur, et lui fit épouser sa sœur Théodora. Malgré cette alliance Busirus consentit, par la suite, à le livrer à Tibère; mais le prince déchu fut encore averti de ce dessein, et s'enfuit chez Terbelis, roi des Bulgares. Terbelis, à sa persuasion, entreprit une soudaine invasion sur les terres de l'empire et avant que Tibère apprit que Justinien avait quitté Phanagoria (ville des Khazares), il le vit, sous les murs de Constantinople, à la tête de quinze cents cavaliers bulgares. Une nouvelle révolution eut lieu. Justinien signala son retour sur le trône en versant des flots de sang. Il commença par faire trancher la tête à ses deux compétiteurs. Avant l'exécution, Léonce et Tibère furent promenés ignominieusement dans les rues. On les jeta ensuite aux pieds de Justinien, assis sur un trône brillant, dans le lieu le plus élevé du cirque. Tant que dura la première course de chars, il tint ses pieds appuyés sur la gorge des deux princes, qui avaient comme lui le nez coupé. Le peuple applaudissait à cet étrange et odieux spectacle et vociférait ce verset des psaumes : « Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon. » L'exil n'avait fait qu'aigrir le caractère féroce de Justinien. On rapporte que dans la traversée de Phanagoria en Bulgarie, assailli d'une violente tempête, il s'écria : « Que Dieu m'engloutisse si j'épargne un seul de ceux qui ont contribué à ma chute. » Rétabli sur le trône, il sembla vouloir tenir son horrible serment, et exerça contre les partisans de Léonce et de Tibère une persécution sans égale dans l'histoire byzantine. Les propriétés des victimes servirent à satisfaire l'avidité de Terbelis. Ce chef barbare rentra en Bulgarie, plein d'horreur et de mépris pour Justinien II, et [illegible]

[illegible] en 708 [illegible] les Bulgares [illegible] commettre [illegible] Tyane [illegible] l'Asie Mineure [illegible] des [illegible] Justinien ne put faire [illegible] à Nicomédie [illegible] il tourna [illegible] Cherson [illegible] surnommé le [illegible] Sept des [illegible] de fer [illegible] une violente tempête [illegible] lesquels se trouvait [illegible] sur les rivages [illegible] qu'à Héraclée. Justinien [illegible] coup de joie de ce désastre [illegible] sans doute exagéré [illegible] soixante-treize mille [illegible] une seconde expédition [illegible] des Chersonites. Mais [illegible] leurs gardes [illegible] un général [illegible] et craignant [illegible] sa flotte, et [illegible] l'expédition. Il vit [illegible] capitale, et apprit bientôt [illegible] maître de Constantinople [illegible] Tibère avait été [illegible] Sainte-Vierge. Il voulait [illegible] révoltés ; mais ses soldats [illegible] de ses anciens amis [illegible] envoya la tête à Constantinople [illegible] le dernier prince de la [illegible] avait occupé le trône [illegible] la personne de six empereurs [illegible]



[illegible] Ewal. [illegible] ... [illegible]

[illegible] fils de [illegible] né vers [illegible] Il fit ses [illegible] de son père, [illegible] en Italie [illegible] malgré sa jeunesse il [illegible] la mort de Ger- [illegible] contre les [illegible]. Plus tard il [illegible] d'Abvin contre [illegible] Tibère, re- [illegible] général en chef de [illegible] Chosroès, qui [illegible] campa- [illegible] Scythes, merce- [illegible] Chosroès à Mélitène, [illegible] de l'Euphrate. [illegible] gauche des Perses [illegible] dans sa dé- [illegible] de ses États, [illegible] vainqueur les [illegible] pénétrait jus- [illegible] quartiers d'hiver. [illegible] être inquiété [illegible] surprendre par [illegible] et fut vaincu. [illegible] lesquels sup- [illegible] engagées par [illegible] espoir [illegible] de la cam- [illegible] campagne, [illegible] Maurice, com- [illegible] Justinien, irrité de [illegible] entra en [illegible] avait pour but de [illegible] couronnement et de [illegible]. Soit qu'il décou- [illegible] soit qu'il en eût [illegible] Tibère, qui lui par- [illegible] ne guérit [illegible]. L'année [illegible] de l'empereur, [illegible] Justin II, il renoua [illegible]. Tibère par- [illegible], et ne le priva [illegible] ignore la date [illegible] L. J.

[illegible] — Évagrius, V, [illegible] IV, 21, 22. — [illegible] De Castis Lan- [illegible] Excerpta Legat. [illegible] JUSTINIEN I[er], [illegible]

[illegible] de Tibériade [illegible] premier siècle de père chrétien. Il [illegible] patriote et l'ennemi [illegible] écrivit en grec une Chronique [illegible] due) des Juifs de [illegible] Moïse jusqu'à [illegible] Trajan. Il [illegible] faits, entre autres l'histoire de [illegible] sèphe l'accuse de [illegible] le récit des hostilités qui [illegible] Jérusalem. [illegible]

Josèphe, Vita, 65, 74. — [illegible] — Saint Jérôme, *De Script. Eccles.*, c. 14. — [illegible] *Bibl.*, cod. 33. — *C. Müller*, *Fragm. Hist. Graecorum*, t. III, p. 523.

JUSTUS. *Voy.* JOOSTEN (*Pasquier*).

JUUL ou **JUHL** (*Paul*), conspirateur norvégien, né à Throndhjem, où son père était marchand, décapité à Copenhague, le 3 mars 1723. Après avoir voyagé en Allemagne, aux frais du roi, pour étudier l'exploitation des mines, il fut nommé préfet (*amtmand*) de Lister et Mandal en Norvège. Mais, destitué en 1720, à cause de sa conduite hautaine, il se rendit à Copenhague, et forma avec le baron de Coiet, général suédois, et le duc de Holstein-Gottorp, un complot pour enlever la Norvège au roi de Danemark. Le mécontentement causé par le projet de remaniement du cadastre favorisait le dessein des conjurés; ils espéraient faire soulever le pays, tandis qu'une flotte russe y ferait une descente. Après l'expulsion des Danois, le duc de Holstein et la Suède devaient se partager la Norvège, et la Russie s'emparerait des colonies (l'Islande, les îles Feroë et le Groenland), dont Juel serait nommé gouverneur général. Mais la découverte de ce projet coûta la liberté à Coiet et la vie à Juel, qui fut décapité, puis écartelé. On a de ce dernier : *Et lyksaligt Liv* (Une Vie heureuse), en vers; Copenhague, 1721, in-4°; — *En Gode Bondes Avl og Bjering* (La Culture et la Récolte du bon Paysan); Copenhague, 1722, 1733, 1746, 1753; Throndhjem, 1777; trad. en islandais par J. Eigelsen. E. B.

Wolf, *Journal for Politik*, 1808, t. IX, p. 1-[illegible]. — Ch. Falster, *Amoenitates Philologicae*; Amsterdam, t. I, 1729. — Nyerup et Rahbek, *Digtekunst Hist.*, IV, p. [illegible]. — Nyerup et Kraft, *Danske-Norsk Litteraturlex.*

JUUSTEN et non **JUSTEN** (*Paul*), historien suédois, né à Wiborg (Finlande), mort à Abo, le 24 août 1576. Il fut successivement évêque de Wiborg (1554) et d'Abo (1563). Chargé d'une mission diplomatique auprès du czar de Russie Iwan Wasiliewitch, en 1569, il fut enfermé, durant trois ans, dans une prison malsaine, où il perdit la santé. A son retour à Abo, en 1572, il fut anobli. On a de lui : *Narratio de Legatione sua*, publiée par Porthan; Abo, 1775, relation pleine d'intérêt; — *Chronicon Episcoporum Finlandensium*, insérée dans *Schwedische Bibliothek* de Ch. Nettebladt; Stockholm, 1728 et rééditée par Porthan, Abo, 1780-1796, avec des notes et des commentaires; — des écrits religieux en langue finnoise. E. B.

[illegible] plus [illegible] qui paraît être l'ouvrage d'un [illegible] plus récent, peut-être de Valerius [illegible]. D'après l'auteur de cette *Vie*, « Junius Juvénal, fils ou pupille d'un riche affranchi, déclama jusque vers le milieu de sa vie, plutôt par inclination que pour se préparer à l'enseignement [illegible] ayant composé [illegible] une satire de peu de vers contre [illegible] dans le [illegible] il [illegible] ce genre littéraire [illegible] faire part à [illegible]. Plus tard il récita [illegible] des vers devant une grande [illegible] succès qu'il glissa [illegible] dans ses nouveaux écrits : « Ce [illegible] les grands, un histrion [illegible] les Fabius, les Camérinus [illegible] nobles ! La Pélopée [illegible] le Philomèle des tribuns (1). » Un histrion faisait alors les délices de la cour et beaucoup de ses partisans étaient journellement promus aux honneurs. Juvénal fut donc soupçonné d'avoir fait allusion aux temps présents, et aussitôt, quoiqu'il eût quatre-vingts ans, sous prétexte de lui conférer une dignité militaire, on l'éloigna de la Ville, et on l'envoya commander une cohorte à l'extrémité de l'Égypte. Ce genre de supplice parut convenable pour un délit léger et une simple plaisanterie. Mais, en très-peu de temps, Juvénal mourut de chagrin et d'ennui. »

Diverses notices trouvées dans les manuscrits du poëte ajoutent peu de détails à la *Vie* précédente, dont elles sont des amplifications ou des abrégés. Un biographe nous apprend que Juvénal fut exilé sous le règne de Néron, qu'il fut ensuite rappelé, et mourut à l'âge de quatre-vingt et un ans du chagrin que lui causa l'absence de son ami Martial. Un autre nous dit qu'il fut banni vers la fin du règne de Domitien, et rappelé par un des successeurs de ce prince, et qu'il mourut sous Antonin le Pieux. D'après un troisième, Trajan, irrité d'une attaque du poëte contre son favori Pâris, envoya Juvénal dans une expédition contre les Scots. Enfin Jean Malalas d'Antioche, copié par Suidas, prétend que Domitien relégua Juvénal dans la pentapole de Libye; tandis qu'un ancien commentateur voit dans deux [illegible]

(1) Quod non dant proceres, dabit histrio; tu Camerinos Et Bareas, tu nobilium magna atria curas! [illegible] Pelopea facit, Philomela tribunos. ([illegible])

[illegible]

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

[illegible] ... Juvénal n'est [illegible] ... Il vint au [illegible] ... [illegible]

[illegible] de toute, [illegible] au contact [illegible] avec une énergie [illegible] dit, un mot [illegible] vert de deux [illegible] plus d'une [illegible] vrais de plancher, c'est qu'elle [illegible] ridicule (1). — Pour [illegible] lui [illegible] nuit, dans leurs [illegible] (sortes) [illegible] tables, il éprouva des humiliations dont le souvenir lui dicta quelques-unes de ses meilleures satires. Lui, le Romain de la vieille race des vainqueurs du monde, il se vit partout supplanté par ces valets souples et intrigants, cette race [illegible] (*[illegible]*), ces Grecs qui avaient fait de Rome une « ville grecque » (*urbem graecam*), où les Romains ne pouvaient plus vivre. Rien n'égale l'exécration de Juvénal pour les Grecs. Chaque fois qu'il touche à ce sujet, il est d'une verve incomparable. Voici quelques traits empruntés à la troisième satire : « Génie ardent, audace effrontée, débit prompt et plus rapide que celui d'Isée, dis-tu ce que c'est qu'un Grec? Quand un d'eux nous arrive, il apporte avec lui toute espèce d'hommes; il est grammairien, rhéteur, géomètre, peintre, baigneur, augure, danseur de corde, médecin et magicien; que n'est-il point? Dis à un Grec affamé d'aller au ciel, il ira (2). » Cruellement froissé dans son orgueil de romain, Juvénal trouve sa vengeance dans la satire, où débordèrent les rancunes accumulées pendant une longue existence de misère. Les grands l'avaient dédaigné, il les marqua d'une flétrissure, excessive, sans doute, mais que le temps n'a pas effacée. L'infamie des mœurs qu'il leur attribue est encore surpassée par leur bassesse; et les grandes dames [illegible] de [illegible] suites offrent un tableau moins repoussant que les sénateurs appelés à délibérer sur l'assaisonnement d'un turbot. Au milieu de cette colère personnelle, il faut reconnaître un noble regret du glorieux et libre passé de Rome. Lorsque le poète peint avec une force admirable « ce peuple qui donnait jadis, empire, faisceaux, légions, tout, et qui maintenant abdique et ne désire plus avec anxiété que deux choses du pain et

(1) .... materiam praebet causasque jocorum
.... si foeda et scissa lacerna,
Si toga sordidula est, et rupta calceus alter
Pelle patet; vel si consuto vulnere crassum
Atque recens linum ostendit non una cicatrix.
Nil habet infelix paupertas durius in se,
Quam quod ridiculos homines facit.
(*Sat.* III, 147-153.)

(2) Ingenium velox, audacia perdita, sermo
Promptus, et Isaeo torrentior. Ede quid illum
Esse putes? Quemvis hominem secum attulit ad nos
Grammaticus, rhetor, geometres, pictor, aliptes,
Augur, schoenobates, medicus, magus; omnia novit.
Graeculus esuriens; in coelum, jusseris, ibit.
(*Sat.* III, 73-78.)

[illegible] (1) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (2) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] C'est [illegible] l'inspira, et [illegible] mais la [illegible] [illegible] et [illegible]. L. J.

La plus ancienne édition de Juvénal est un in-4° de 79 feuillets imprimé à Rome, vers 1470, par Ulric Gallus ; elle est très-rare et peut-être postérieure à un autre volume petit in-4°, sans aucune indication et dont le caractère ressemble à celui dont Ulric Han faisait usage à Rome en 1468 ; le *Manuel du Libraire* ne signale aucune vente publique où ait passé ce volume. Plusieurs autres éditions du quinzième siècle, sans aucune indication, paraissent, d'après la similitude des caractères, devoir être attribuées à Vindelin de Spire ou à Georges Laver. Un petit in-fol., portant le nom de Brescia, est exécuté avec les types dont Th. Ferrandus faisait usage en 1473 pour l'impression de Lucrèce. On peut signaler comme d'une excessive rareté le Juvénal imprimé à Paris en 1472, avec les caractères de Gering et de ses associés ; on ne pourrait citer nulle vente publique où se soit montré ce volume, dans lequel Juvénal est joint à Perse. Après les éditions sans indication de lieu et de date, il en est une, fort rare, portant la date de 1470, sans mention de lieu ; elle paraît exécutée par Vindelin de Spire. Viennent ensuite les éditions de Brescia et de Montreal, 1473, et celle de 1474, attribuée par quelques bibliographes à Arnold de Bruxelles, et selon d'autres à l'Allemand Gueldinbeck, qui travaillait à Rome. Le Juvénal mis sous presse à Parme, chez Antoine Zarot, en 1474, est également une rareté qui manque aux collections les plus riches en ce genre. Vers la fin du quinzième siècle, plusieurs éditions sont accompagnées de commentaires, dans lesquels il y a peu de chose à apprendre aujourd'hui. Les notes de Calderin, disposées autour du texte, parurent pour la première fois à Venise, en 1475, in-4° ; en 1478 on publia celles de Merula ; en 1485, celles de Mancinelli ; parfois plusieurs de ces commentaires sont réunis. Le seizième siècle débute par l'édition aldine, in-8°, datée de 1501 ; elle est belle et très-recherchée des bibliophiles. Il en existe plusieurs contrefaçons lyonnaises, assez peu correctes ; leur rareté et le caprice de quelques amateurs les ont parfois fait payer des prix bien supérieurs à leur valeur intrinsèque. Parmi les très-nombreuses éditions qui se succédèrent dans le cours du seizième siècle, nous signalerons celle de Simon de Colines, Paris, 1528, in-8°, qui est estimée ; celle que donnèrent les héritiers d'Alde, Venise, 1535

(1) .... Nam qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantum res anxius optat,
Panem et circenses......
(*Sat.* X, v. 78-81.)

(2) .... Claras [illegible] abstulit urbi
Illustresque animas impune et vindice nullo!
Sed periit postquam cerdonibus esse timendus
Coeperat : hoc nocuit Lamiarum caede madenti.
(*Sat.* IV, v. 151-154.)

[illegible]
[illegible] 1817, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
chés. Celle que M. [illegible]
1820, in-8°, [illegible]
amples et bien [illegible]
[illegible]
[illegible] Juvénal [illegible]
[illegible]
(Londres, 1716), de [illegible]
Foulis (Glasgow, 1750) [illegible]
1750) ; toutes ces éditions [illegible]
[illegible]
blié par Baskerville [illegible]
se recommande [illegible]
En Allemagne [illegible]
pagnée de [illegible]
2 vol. in-8°) [illegible]
soumis 1,757 [illegible]
manuscrits différents [illegible]
ment du texte. Le [illegible]
tre (Paris, Didot, 1810) [illegible]
et fort estimée ; l'édition [illegible]
cria conservée à Paris [illegible]
taire des notes d'Achaintre [illegible]
inédites. L'édition de [illegible]
est grande partie [illegible]
Londres, en 1820, [illegible]
collection des classiques [illegible]
et que ce prince [illegible]
ceux de la lecture [illegible]
rieures très-[illegible]
2 vol. in-8°, est [illegible]
travaux de Ruperti [illegible]
Weimar, 1825, in-8° ; de [illegible]
in-8° ; de O. Jahn, Berlin, [illegible]

Les anciennes traductions [illegible]
sont tombées dans l'oubli, [illegible]
celle de Michel d'Amboise [illegible]
de celle de l'avocat [illegible]
pour la liberté du [illegible]
Paris, 1770, est en prose [illegible]
primée (en 1782, 1796, 1810) [illegible]
dition de 1796, en 2 vol. [illegible]
belle. Le traducteur [illegible]
faire à chaque édition [illegible]
rections, sans [illegible]
Parmi le grand nombre des [illegible]
distingue celle en prose de M. [illegible]
les notes sont bonnes et [illegible]
rendu. Les traductions [illegible]
Des critiques sévères ont [illegible]
M. Raoul (1811, 1815, 1818, [illegible]
blié les traductions de M. [illegible]
in-18 ; de M. Méchin, 1817, [illegible]
Paris, 1825, 3 vol. in-8° [illegible]
nouard dans le *Journal des* [illegible]
Plus récemment, M. [illegible]
les Lacroix, en 1846 ; M. Dugas [illegible]

[illegible] 1710, 2 vol. in-[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] G. B.

[illegible] *Liber Juvenal*; [illegible] *Juvenal* [illegible] 1851, in-8°. — Bachr, [illegible] p. 391. — Teuffel, [illegible]

[illegible] Voy. Ursus.

[illegible] (*Aquilinus*), un des [illegible] vivait sous Cons-[illegible] première moitié du qua-[illegible] Espagne, et descen-[illegible] Il entra dans les [illegible] sur la vie de cet [illegible] sa réputation à l'ou-[illegible] *Evangelicæ Libri IV*, [illegible] vie de Jésus-Christ, [illegible] d'après les quatre [illegible] pour base le récit [illegible] a comblé les lacunes [illegible] aux autres Évangiles. [illegible] plus recommandable [illegible] talent de l'auteur. Ce-[illegible] fautes contre la [illegible] en est généralement [illegible] une imitation parfois heu-[illegible] encore de Juvencus un [illegible] (*Liber in Genesim*) en [illegible] du même genre que [illegible] les mêmes qualités et [illegible] et d'autres bio-[illegible] de Juvencus des hexa-[illegible]; il n'en est rien venu [illegible] *Evangelica* fut publiée [illegible] Deventer en Hollande; [illegible] insérée dans les *Poeta-*[illegible], de G. Fabricius; [illegible] dans les *Opera et Frag-*[illegible] de Maittaire; [illegible] 1713, in-fol.; dans la *Bibliotheca* [illegible] p. [illegible] les diverses [illegible] elle a été publiée séparément avec des commentaires par [illegible] Leipzig, 1710, in-8°. On ne connut pendant longtemps que les quatre premiers [illegible] *Liber in Genesim*, et on les attribuait [illegible] saint Cyprien, à Salvien de Marseille. L'ouvrage complet parut pour la première fois [illegible] de l'auteur dans les *Scriptorum et Monumentorum amplissima Collectio* de Martène et Durand; Paris, 1723, vol. IX, p. 14; il a été réimprimé dans la *Bibliotheca Patrum* de Galland; Venise, 1770, in-fol., vol. IV, p. 587. V.

Saint Jérôme, *De Vir. illust.* [illegible] — Ersch et Gruber, *Encyklopædie*.

JUVENEL (*Félix* DE), historien français, né à Pézenas (Languedoc), en 1596 ou 1597, mort en 16.. Travailleur infatigable, il a composé un grand nombre d'ouvrages; voici les titres de quelques-uns : *Histoire de Paul Jove, contenant les plus mémorables événements arrivés dans tous les pays du monde, depuis l'an 1494 jusqu'à la fin de l'an 1544, traduit et abrégé du latin en françois*, 2 gr. in-fol. (manuscrit); — *Traduction des Sermons de Louis de Grenade*, 6 vol. gr. in-fol. (manuscrit); — *Histoire de la Croisade générale sous le pontificat d'Urbain II jusqu'à la mort de Godefroi de Bouillon*, gr. in-folio (manuscrit); — *Histoire de Florence*, 4 vol. in-folio (manuscrit); — *Histoire des Papes et de l'Église universelle*, 2 vol. in-folio (manuscrit); — *Dom Pélage, ou l'entrée des Maures en Espagne*, imprimé en 1645, 2 vol. in-8°; — *Portrait ou le véritable Caractère de la Coquette*, imprimé à Paris, 1685, in-12, sans nom d'auteur; c'est une instruction en forme de lettres sur les précautions que doit prendre un jeune homme pour éviter les piéges d'une coquette.

G. DE F.

Fréron, *Année Littér.*, 1762, t. II. — Barbier, suppl. aux *Dictionn. Histor.*

JUVENEL (*Henri* DE), écrivain français du dix-septième siècle, fils du précédent. Il fut mousquetaire et capitaine de marine. Il mourut jeune. On a de lui les trois ouvrages suivants, imprimés sans nom d'auteur : *Le Comte de Richemont*; Amsterdam (Paris), 1680, in-12; — *Les Amours d'Edgard, roi d'Angleterre*; La Haye, 1697, in-12; c'est sans doute une réimpression; — *La Hardie Messinoise*; 16.. in-12.

G. DE F.

Fréron, *Année Littér.*, 1762, t. II. — Barbier, Suppl. aux *Dictionn. Histor.*

JUVENEL DE CARTENCAS (*Félix* DE), historien français, fils du précédent, né à Pézenas, en 1669, mort dans la même ville le 12 avril 1760. Il fit ses études chez les oratoriens de Pézenas,

[illegible] ... Lyon, [illegible] ...

[illegible]

Juvénis (Raymond), chroniqueur dauphinois, né à Gap, dans la première moitié du dix-septième siècle, a été mort le 7 janvier 17[illegible]. [illegible] *De varia* [illegible] *fortuna* [illegible] ... la ville de [illegible] ... *Dauphiné et de ses dépendances* est très-estimée des curieux. Elle a été signalée pour la première fois par DD. Durand et Martène dans leur voyage littéraire (t. I, p. 279). Elle est aussi mentionnée dans la *Bibliothèque Historique* de Lelong. On la conserve aujourd'hui à la Bibliothèque de Carpentras, à laquelle l'a léguée le savant évêque d'Inguimbert. Juvénis a encore laissé quelques autres ouvrages moins importants et qui sont également restés manuscrits. On en trouve une liste complète dans la *Biographie du Dauphiné* de M. A. Rochas.

A. R—d.

[illegible] ... *Lafarge* ; Paris, [illegible] ... *Application de* [illegible] ...

[illegible]

[illegible]

... homme politique danois, ... d'une ancienne ... en Allemagne, où ... théologie sous Mé- ... pendant plusieurs an- ... de Copenhague, ... charge de chancelier ... Frédéric II, il fut élu ... des quatre mem- ... qui devaient, sous ... les affaires de ... le conduisit au pou- ... et lui fit donner an ... excellente éducation. ... correspondait avec la ... et plusieurs de ses ... dans le recueil de Chy- ... l'édition de la *Loi de Jut-* ... in-4°, a été revue, ... par le chan- K.

[illegible]

KAAU-BOERHAAVE (*Abraham*), médecin hollandais, [illegible] 1712, à [illegible], le 16 [illegible] 1758, avait pour père Jacques Kaau, docteur en médecine à Leyde, et pour mère [illegible] Boerhaave, sœur du célèbre Hermann Boerhaave. [illegible] à Saint-Pétersbourg en 1740. [illegible] son premier médecin en 1748. Outre [illegible] *Mémoires* insérés dans les *Novi Commentarii* du collège médical de Saint-Pétersbourg, dont il était directeur, Kaau-Boerhaave a laissé les ouvrages suivants : *Perspiratio dicta Hippocrati per universum corpus anatomice illustrata*; Leyde, 1738, in-8°; — *Impetum faciens dictum Hippocrati per corpus consentiens philologice et physiologice illustratum*; ibid., 1745, in-12; — *Sermo academicus* [illegible]; ibid., 175[illegible], in-8°, excellente dissertation, digne d'être reproduite. A. [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Jean*), peintre hollandais, mort en 1680. Il voyagea en France et en Italie, puis s'établit à Amsterdam, où il passa le reste de sa vie. Quelques-uns de ses sujets de [illegible] ou de paysages, qui ont un grand mérite d'exécution, ont été gravés par Perelle. K.

Rose, *New Biog. Dict.*

KABEL (*Adriaen* VAN DER), peintre et graveur hollandais, né en 1634, à Ryswick, mort à Lyon, en 1695. Il fut élève de Jean van Goyen, paysagiste habile. Ses progrès furent rapides; il prit surtout la manière de Benedetto Castiglione et de Salvator Rosa. Il a très-bien imité le premier, au point même de tromper les connaisseurs; sa touche est libre, belle et large. Il dessinait fort bien, surtout les animaux, et ses tableaux sont toujours composés d'après nature; on en possède de lui remarquables par une facilité et une finesse singulières. Ce sont au surplus les qualités dominantes de ses œuvres. Quant à son coloris, il donne trop dans la *manière rembrunie*; aussi ses paysages, quoique composés avec goût, sont tristes à l'œil par la couleur sombre qui règne partout. Il a gravé à l'eau-forte quelques estampes aujourd'hui fort recherchées. A. DE L.

Jakob Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. II, p. 377. — Descamps, *La Vie des Peintres*

[illegible], t. II, p. 172. — Pinkerton & Catel, [illegible]

Kabris (Joseph), aventurier français, né à Bordeaux, en 1780, mort le 23 septembre 1822. Il servit d'abord dans la marine impériale en qualité de simple matelot. Ayant été fait prisonnier et jeté dans une prison d'Angleterre, il obtint, comme faveur extrême, de servir à bord d'un [illegible] les insulaires se portèrent en foule vers [illegible] navire, et [illegible] de tous les [illegible] l'équipage. Ces [illegible] pour être dévorés [illegible] même sort, lorsque la fille d'un chef, nommée Vaitaïna, [illegible] que lui donnait sa naissance pour l'arracher aux anthropophages qui allaient le sacrifier. Kabris épousa sa libératrice, légitimement selon les rites, beaucoup plus compliqués qu'on ne le croit généralement, de ces peuples. Dès ce moment le jeune matelot fut compté parmi les chefs de Noukahiva ; son beau-père lui fit solennellement cadeau d'un magnifique manteau de plumes d'ivi, et il dut se résoudre à subir l'opération douloureuse du tatouage. Revêtu de cet ornement indélébile, dont le caractère hiéroglyphique constatait sa valeur, Kabris marcha l'égal des plus grands guerriers, il prit part à une foule d'expéditions dans l'intérieur de l'île. Il paraît certain que son adhésion très-franche aux lois que lui imposaient les sauvages lui constitua bientôt une sorte de magistrature ; il jugeait ceux qui naguère devaient le dévorer. Il était père de six enfants lorsque l'amiral Krusenstern arriva en 1804 aux Marquises. Le célèbre navigateur commandait alors une expédition scientifique de circumnavigation entreprise aux frais de la Russie. Malheureusement pour Kabris, il n'était pas le seul Européen admis parmi les chefs qui eût du crédit dans Noukahiva. Un matelot anglais, nommé Roberts, partageait avec lui la faveur de l'aristocratie ; ce dernier parvint à entrer dans les bonnes grâces du commandant russe et à lui faire partager l'antipathie bien marquée qu'il avait conçue contre le Français. Krusenstern ne déguisa pas les soupçons qu'il avait conçus contre le matelot bordelais, dont, à son avis, les menées sourdes mettaient fréquemment obstacle à la réussite de ses projets. Ainsi une misérable question de nationalité, vidée aux antipodes, devint pour un pauvre diable, dont on ne peut s'empêcher d'admirer le courage, la source des plus grands maux. On était au mois de mai, et le commandant russe songeait à quitter ces parages lorsque, pour son malheur, l'ariki européen alla le visiter à bord (1) ; le vent [illegible] kiva (1).

Kabris [illegible] Saint-Pétersbourg [illegible] tation ? Il se [illegible] Louis XVIII [illegible] mais la munificence [illegible] jusqu'à arrêter un [illegible] prince de Noukahiva [illegible] sions. Le roi de [illegible] fut présenté ensuite, [illegible] être plus généreux [illegible] natale avec l'espoir [illegible] pour les îles Marquises [illegible] la pensée qu'en [illegible] épargnes, il pourrait [illegible] sante pour aller [illegible] femme et ses enfants. [illegible]

(1) Si l'on admettait les confidences de Kabris lui-même, confidences reproduites par M. Aimé Leroy, les choses se seraient passées [illegible] saisi dans un bois, [illegible] nité comme les [illegible] guère d'admettre cette version [illegible] gnaient l'amiral Krusenstern [illegible] ser qu'il ait agi ainsi [illegible] croyait avoir à se plaindre [illegible]

(1) Krusenstern, Voyage [illegible] français par Eyriès, 2 vol. in-8°.



[illegible] le Bouddha, qui, [illegible] précéda immé- [illegible] le nom d'un [illegible] qui le chan- [illegible] On met générale- [illegible] de Mahâ (le [illegible] d'un autre disciple [illegible] Kâçyapa, qui n'é- [illegible] maître au moment de [illegible] par un trem- [illegible] d'aller rendre les [illegible] et fut un de ceux [illegible]

Ph. Ed. Foucaux.

[illegible]

[illegible] Kadlubek), historien polonais, [illegible] (Galicie), mort le 8 mars [illegible] était gentilhomme [illegible] à la famille des Rota, [illegible] Kadlubek. S'é- [illegible] la théologie, Kadlubek [illegible] et en 1206 évê- [illegible] le Blanc, qui le [illegible] affaires importantes, [illegible] à Halich sa fille Sa- [illegible] Coloman, fils du roi [illegible] ayant détruit [illegible] le palais épiscopal, [illegible] se démit de son [illegible] en Galicie, [illegible] de Cîteaux. Il y ter- [illegible] qu'il avait entre- [illegible] Casimir II. Cet ou- [illegible] 1612, in-8°, se trouve aussi dans le tome II de l'édition de l'*Historia Polonica* de Dlugosz, donnée à Leipzig en 1712. Le texte qui a paru à Dantzig en 1749, en un volume in-fol., qui contient aussi la chronique de Martin Gallus, n'est qu'un extrait de l'*Historia Polonica*, fait au commencement du quinzième siècle; un autre extrait, traduit en polonais, a été publié en [illegible]. Quoique écrit dans un style barbare et rempli de fables sur l'histoire primitive de la Pologne, le travail de Kadlubek n'en est pas moins précieux, à cause des détails qu'il contient sur les événements qui se sont passés en Pologne durant le onzième et le douzième siècle. L'*Historia Polonica* est divisée en quatre livres; les trois premiers, dans lesquels l'auteur résume les entretiens que Jean, archevêque de Gnesne, et Mathieu, évêque de Cracovie, avaient eus ensemble sur l'histoire de leur pays, s'arrêtent à l'année 1146; le dernier, qui est entièrement l'œuvre de Kadlubek, finit à l'an 1202. L'ouvrage entier a été commenté par un auteur anonyme qui vivait à l'époque des Jagellons, et sur lequel on peut consulter: Oudin, *De Scriptor. Ecclesiasticis*, t. III, p. 25. E. G.

Starowolski, *Commentar. de Vita V. Kadlubko.* — Visch, *Bibliotheca Script. Ord. Cister.* — Groddeck, *De Script. Polonicis.* — Hopp, *De Historicis Polonicis.* — Ossolinski, *V. Kadlubek, ein historisch-kritischer Beitrag zur slavischen Literatur*; Varsovie, 1822, in-8°.

* KADOU, surnommé l'*Ulysse polynésien*, né vers 1795. Ce sauvage, si intelligent, avait pris naissance dans l'île d'Oulea-Jouli, qui appartient au groupe des Carolines. Son début en navigation aventureuse explique parfaitement comment se sont peuplées certaines régions de la Polynésie. Il était à la pêche avec plusieurs naturels de la Caroline, lorsque son embarcation fut emportée par le vent en pleine mer; les provisions étaient exiguës, elles furent bientôt épuisées, et plusieurs compagnons de Kadou succombèrent. Des sauvages comme lui, mais des sauvages de Tonga-Tabou, le secoururent, et il vécut plusieurs années dans leur île. Lors du voyage de circumnavigation entrepris pour le compte de la Russie par le capitaine Kotzbue, Kadou se sentit pris d'une telle admiration pour les merveilles de la civilisation européenne, qu'il résolut bon gré mal gré de faire partie de l'expédition; grâce à sa persévérance il obtint ce qu'il désirait, et bientôt, considéré à bord comme l'ami du capitaine, il rendit largement en renseignements utiles, en récits de traditions curieuses l'hospitalité qu'il avait reçue. Sa bonne humeur constante ne fut pas même troublée par le froid rigoureux qui se fit sentir à l'approche des régions américaines de l'extrême nord. Son empressement d'être utile à tous l'avait fait aimer de l'équipage entier. Kadou était un observateur sagace, comme le sont la plupart des sauvages; il savait diriger une embarcation d'après le cours des étoiles, mais il sentit tout d'abord la supériorité que donnaient sur lui aux Européens les indications de la boussole : surpris de voir dans les lati-

[illegible] se rattachent à l'is- [illegible]; le tatouage varié [illegible] curieux; on crai- [illegible] qu'aucune construction [illegible] On venait d'en- [illegible] de Valenciennes, dit [illegible] au-dessus de lui, et sur [illegible] d'un autre vieillard du même

[illegible]

— Von den Temperamenten (Des Tempéraments); Schaffhouse, [illegible] 1760, in-8°; — Enchiridium medicum; Francfort et Leipzig, 1778, in-8°; ibid., [illegible] in-8°: cet ouvrage a été traduit en allemand [illegible] 1794, in-8° [illegible] Leipzig; [illegible] in-8°; — [illegible] und Kranke [illegible] die [illegible] Unterleib haben, besonders die Hypochondrie, sicher und gründlich zu heilen (Dissertation destinée aux médecins et aux malades [illegible] d'une nouvelle méthode de guérir les maladies les plus tenaces du bas-ventre, surtout l'hypochondrie); Dessau, 1784, in-8°; Leipzig, [illegible]; ibid., 1786; [illegible] 1788; Augsbourg, 1786 et 1791. Traduction en hollandais par G.-J. de Koning; Utrecht, 1787, in-8°. Cet ouvrage, dans lequel Kaempf développa

[illegible]

pour se rendre à Moskou, par [illegible]

et Novogorod. En [illegible]

l'ambassadeur [illegible]

tités dont il [illegible]

Il se dirigea, [illegible]

(1) [illegible] né le 26 novembre [illegible] date est erronée.

[illegible]

[illegible] des auteurs [illegible] etc.). Il [illegible] en juin 1690, s'embarqua à bord de la flotte néerlandaise, et visita : [illegible] l'Arabie Heureuse, les États du Grand-Mogol, les côtes du Malabar, l'île de Ceylan, le golfe du [illegible] de Bengale et l'île de Sumatra. Vers la fin de septembre 1689, il débarqua dans l'île de Java, et [illegible] Batavia, la plus grande partie de son temps fut passée à recueillir les plantes de ce pays, à les décrire exactement [illegible] à les dessécher.

Ces précieux documents ont été [illegible] Sloane au musée britannique de Londres, qui renferme la plus grande partie. La plupart des notices botaniques de Kæmpfer renferment des détails extrêmement curieux sur les emplois de certaines plantes en Orient. Le [illegible] mai 1690, il s'embarqua, comme médecin, à bord du navire envoyé chaque année par la Compagnie des Indes néerlandaises, au Japon, pour y commercer. Les résultats scientifiques qu'Engelbert Kæmpfer devait retirer de ce voyage devaient faire passer son nom à la postérité et l'immortaliser : on sait qu'il s'y attendait. En effet, il n'eut pas plus tôt débarqué à Dé-sima (25 septembre), qu'il déploya toute l'activité dont il était capable pour se procurer des renseignements précis sur un pays si peu connu de l'Europe et cependant si digne de l'être. Non-seulement il s'efforça de se procurer les livres qui contenaient l'histoire de tout ce qui concerne le Japon ; non-seulement il parvint à réunir de riches collections de plantes recueillies dans les différentes parties de l'empire ; mais encore il sut, par ses largesses et par ses profondes connaissances, s'attacher plusieurs Japonais instruits, qui lui firent connaître une foule de faits curieux sur l'histoire, les sciences et la littérature des Japonais, et même, dit-on, certains renseignements sur lesquels les Japonais devaient conserver le plus scrupuleux silence devant les étrangers. Le 10 février 1691, Kæmpfer partit pour Yédo, résidence du syogoun ou grand général des Japonais, près duquel se rendait le chef de la factorerie hollandaise. L'année suivante, il lui fut donné de faire encore une fois ce curieux voyage, ce qui lui

[illegible]

Au mois d'avril 1694, Kæmpfer fut reçu docteur en médecine à l'université de Leyde. Il publia, à cette occasion : *Dissertatio medica inauguralis exhibens decadem observationum exoticarum*; Leyde, 1694, in-4°. Ce mémoire renferme de curieuses notices, composées avec les matériaux qu'il rapportait de ses voyages. On y trouve notamment des renseignements sur la guérison de la colique au Japon par l'acupuncture, et sur les nombreux usages que les Chinois et les Japonais font du moxa en matière médicale. Il avait eu l'intention, à son retour en Europe, de mettre en ordre ses nombreux matériaux, afin de les publier; mais il ne put se livrer tout d'abord à ce travail, par suite de la nomination qu'il reçut à son arrivée de médecin du comte de Lippe, prince souverain de son pays natal. En 1700, il épousa Marie-Sophie Wilstach, et en eut trois enfants, qui moururent en bas âge. Ce mariage du reste ne fut pas heureux, et remplit d'amertume la seconde période de la carrière de l'illustre voyageur allemand. Ce ne fut qu'à l'âge de soixante ans que Kæmpfer se décida à publier ses *Amœnitates exoticæ*, qu'il donna à titre de préface ou d'introduction aux documents considérables dont il annonçait la publication ultérieure. Cet ouvrage fut couronné de succès; mais il devait se borner la récompense de ses utiles travaux, car il ne lui fut pas donné d'en faire paraître d'autres. Il mourut épuisé de fatigues et accablé par les orages de la vie de famille, le 2 novembre 1716, à la suite de vomissements de sang accompagnés d'une fièvre violente; il avait alors soixante-cinq ans. On l'enterra dans l'église cathédrale de Saint-Nicolas, à Lemgo.

Outre la dissertation citée, voici le titre des travaux de Kæmpfer : *Amœnitatum exoticarum physico-politico-medicarum Fasciculi V, quibus continentur variæ relationes, observationes et descriptiones rerum persicarum et ulterioris Asiæ, multa attentione, in peregrinationibus per universum orientem, collectæ*; Lemgo, 1712, in-4°, avec gravures. Le cinquième fascicule dudit ouvrage renferme la description des plantes

(1) En novembre 1652, suivant Scheuchzer.

[illegible]

jourd'hui que nos [illegible] ont été beaucoup [illegible] l'époque de Kæmpfer [illegible] sont, pour la plupart, [illegible] déchiffrer, et les [illegible] quent le plus souvent [illegible] sommes en droit d'exiger [illegible] vaux. La partie spéciale [illegible] manuscrits de Kæmpfer est [illegible]

[illegible] Kæmpfer [illegible] *Narrative of the* [illegible] Kæmpfer [illegible] Bernoulli [illegible] E. G. [illegible] *Traité de Physique* [illegible] *sur la Végétation* [illegible] *les Amendements*; [illegible] 1838, in-8°; [illegible] Chimie [illegible] mémoires [illegible] d'astronomie, insérés [illegible] des Sciences Physiques [illegible] dans les *Bulletin* [illegible] du *Haut-Rhin*. [illegible] d'une machine à

[illegible] l'exposition universelle de Paris [illegible]

[illegible]

KÆSTNER (*Abraham*), jurisconsulte allemand, né à Bernstein dans la seconde moitié du dix-septième siècle, mort le 16 novembre 1737. Après s'être fait recevoir, en 1717, docteur en droit à Helmstædt, il exerça pendant vingt-trois ans la profession d'avocat; en 1740 il devint professeur de droit à Leipzig. Il est auteur de soixante-douze dissertations juridiques et historiques, parmi lesquelles nous citerons : *De Angariis et Perangariis*; Leipzig, 1728, in-4°; — *De Solidorum Valore*; Leipzig, 1733, in-4°; — *De Pauli Pediculis argenteis* (?); Leipzig, 1735, in-4°; — *De Jurisconsulto Musico*; Leipzig, 1740, in-4°; — *De Jurisconsulto Œconomo*; Leipzig, 1740, in-4°; — *De Wergeldo*; Helmstædt, 1742, in-4°. E. G.

Rotermund, *Supplément à Jöcher*.

KÆSTNER (*Abraham-Gotthelf*), mathématicien et littérateur allemand, fils du précédent, né le 27 septembre 1719, à Leipzig, mort le 20 juin 1800. Le rapide développement de ses facultés intellectuelles lui permit de suivre, dès l'âge de douze ans, les cours de droit de son père; bientôt après il se livra avec ardeur à l'étude de la physique et des mathématiques, tout en continuant à s'initier à la jurisprudence. Sous la direction de son oncle G. Pomner (?), avocat de renom, il apprit très-jeune la plupart des langues de l'Europe; quant à sa langue maternelle, il l'écrivait avec pureté et élégance, ayant formé son style d'après les conseils du célèbre Gottsched. Après s'être fait recevoir, en 1735, bachelier en droit et deux ans après maître en philosophie, il commença, en 1739, à faire des cours de mathématiques. Peu de temps après, il s'adonna à l'étude de l'astronomie, et fit en commun avec Breitenbach (?), opticien exercé, qui lui avait procuré un télescope, plusieurs observations intéressantes. En 1746 il fut nommé professeur suppléant de mathématiques à l'université de sa ville natale; ses appointements n'étant que de cent écus, il se mit à publier, pour vivre, des traductions de divers traités scientifiques ainsi que quelques ouvrages, où il consignait ses propres recherches, qui attirèrent sur lui l'attention de plusieurs hommes distingués, tels que le cardinal Quirini, Euler et Maupertuis, avec lesquels il entra en correspondance. Devenu en 1756 professeur titulaire de mathématiques et de physique à l'université de Gœttingue, il fut appelé en même temps à faire partie de la société savante de cette ville. Six ans après, à la mort de Tobie Mayer, il fut mis à la tête de l'observatoire de Gœttingue. Grâce à son talent d'exposer les mathématiques avec une grande lucidité et en même temps d'une manière attachante, il parvint à réunir

[illegible]

[illegible] Leipzig, 1737, in-4° ; — *Specimen* [illegible]

[illegible]

[illegible] Gœttingue, 1767, in-4° ; [illegible]

[illegible] (mémoires de la Société royale allemande de Gœttingue); Allem-

[illegible]

[illegible] de 1743 à 1790 [illegible]

Tour et Taxis, [illegible]

[illegible]

... plus tard [illegible] d'Augsbourg. [illegible] *Le Jugement dernier*, dans la salle d'audience de l'hôtel de ville d'Augsbourg [illegible] plus beaux [illegible] de [illegible] — *L'Adoration des Mages* [illegible] dans la cathédrale d'Augsbourg [illegible] dans l'église [illegible] — *Saint André*, dans l'église de Saint-Martin de Landshut [illegible]

[illegible] une douzaine de gravures. Il était aussi un architecte distingué, et dirigea la reconstruction de l'église de [illegible] quelques peintures de lui.

[illegible]

[illegible] né en 1529, dans l'île de [illegible] mort le 24 mars 1617. Il professa à Greifswald. On a de lui : *Historia de* [illegible] Wittemberg, 1584, in-4° ; — [illegible]

Son fils, [illegible] *Christian* [illegible] On a de lui [illegible]

[illegible] (*Joseph*), [illegible] né vers 1674, mort vers 1730. Il [illegible] Wittemberg, sa patrie [illegible] le pain, des pierres, [illegible] la carte des repas de [illegible]

[illegible] des plus curieuses [illegible] ne se trouvaient pas [illegible] il ne [illegible] d'avoir [illegible] de [illegible] des [illegible] des [illegible], des [illegible] des cailles, des [illegible]. Il ne [illegible] [illegible] l'Ennemi dont [illegible] leurs [illegible] lors de son autopsie, [illegible] dans lui [illegible] de l'estomac. [illegible] V. B.

[illegible], *De Polyphago et Allotriophago Wittenbergensi*, [illegible] 1757.

KAHLE (*Louis-Martin*), philosophe et jurisconsulte allemand, né à Magdebourg, le 6 mai 1712, mort le [illegible] avril 1775, à Berlin. Après avoir étudié à Iéna et à Halle, il se fit recevoir, en 1734, maître en philosophie, et commença ensuite des cours de philosophie et de mathématiques ; en 1735, il entreprit un voyage en Hollande, en Angleterre et en France. En 1737, il devint professeur de philosophie à l'université de Gottingue. Quelque temps après, il se mit à étudier la jurisprudence, obtint le grade de docteur en droit en 1744, et fut nommé en 1747 professeur de droit à Gottingue ; en 1751 il passa en cette même qualité à Marbourg. Deux ans après, il fut appelé à Berlin par Frédéric II, qui lui conféra successivement plusieurs hautes fonctions dans l'administration. On a de lui : *De Divinatione*; Halle, 1734, in-4° ; — *Elementa Logicæ probabilium*; Halle, 1735, in-4° ; — *De Scholis Prophetarum*; Gottingue, 1737, in-8° ; — *Abriss von dem neusten Zustande der Gelehrsamkeit und einigen wichtigen Streitigkeiten in der politischen Welt* (Précis de l'État actuel des Sciences et de quelques Discussions importantes dans le monde politique), ouvrage périodique publié de 1737 à 1744, à Gottingue ; il en a paru huit numéros, qui sont réunis en deux volumes, in-8° ; — *Bibliotheca Philosophica Struviana emendata, continuata atque ultra dimidiam partem aucta*; Gottingue, 1740, 2 vol. in-8° ; — *Vergleichung der Leibnitzischen und Newtonischen Metaphysik* (Comparaison de la Métaphysique de Leibnitz avec celle de Newton); Gottingue, 1740, in-8° ; traduit en français par Gautier de Saint-Blanchard, La Haye, 1744, in-8° : ce livre fut écrit pour répondre aux attaques faites par Voltaire contre la philosophie de Leibnitz. Voltaire adressa une lettre à Kahle au sujet de leur diversité d'opinions ; — *Elementa Juris Canonico-pontificio-ecclesiastici, tam veteris quam hodierni*; Halle, 1743-1744, 2 vol., in-4° ; — *De Trutina Europæ, quæ quasi præcipua belli pacisque norma*; Gottingue, 1744, in-4° ; traduit en français par Formey, sous le titre de : *La Balance de l'Europe*, Gottingue, 1744, in-8° ; — *Corpus Juris publici S. Imperii Romani*; Gottingue, 1744-1745, 2 vol. in-8° ; — *De Natura Investituræ per litteras*; Gottingue, 1749, in-4° ; — *De [illegible] fundamentis jurium fonda advocatiæ mo-*

[illegible] Il fut [illegible] poëme qui [illegible] quatorzième [illegible] siècle. Il a paru [illegible] *Pfarrenbuch* (Livre des [illegible] Hagen ; Halle, 1816. [illegible] jet d'une biographie [illegible] *chte des Pfarrers* [illegible] prêtre de Kahlenberg). [illegible] Jüson a fait paraître [illegible] biographie du même [illegible] Enfin, il est le héros [illegible] Grün intitulé : *Der* [illegible] Prêtre de Kahlenberg) [illegible]

Bœttiger, [illegible]

KAHNIS (*Charles*-[illegible]) théologien allemand, né [illegible] Greiz. Après avoir [illegible] tion classique, il étudia [illegible] rection de MM. [illegible] Berlin le diplôme de [illegible] dans l'enseignement [illegible] chaire de théologie [illegible] sident du collège [illegible] séparé de la religion [illegible] s'associer aux efforts [illegible] anciens luthériens. On [illegible] *gel* (Ruge et Hegel) [illegible] *Die moderne* [illegible] *unserer Kirche* (La [illegible] notre Église); Berlin [illegible] *philosophiæ* [illegible] *interessit*; Halle, 1842 [illegible] *heiligen Geiste* (Les [illegible] 1847 ; — *Die Lehre* [illegible] (Les Leçons de la Sainte [illegible] *Unionsdoctrin* (La Doctrine [illegible] zig, 1853 ; — *Der Gang* [illegible] *tantismus seit der Mitte* [illegible] grès du protestantisme [illegible] du siècle précédent) [illegible] bourg, 1856. M. Kahnis [illegible] *des Écoles et des* [illegible] un grand nombre d'articles [illegible]

Pierer, *Universal-Lexikon*; [illegible] *palger Repertorium*.

[illegible] succède à son père [illegible] Kobad, chef de la dynastie [illegible] des dynasties persanes, [illegible] William [illegible] l'an 510 av. J. C., [illegible] de quelques [illegible] voy. dans Kai-Kaous [illegible] Kai-Kobad mourut [illegible] l'an 900 [illegible] Nemrod [illegible] eut de bonnes [illegible] et des rébellions [illegible] de la ville de [illegible] s'étaient enfermés. Il [illegible] expédition contre [illegible] et fait prisonnier, il ne [illegible] succès de son [illegible] Dans la suite [illegible] et de même Rostam [illegible] vaincus dans la [illegible] désavantageux, il [illegible] leur commandement. [illegible] où il périt [illegible] revint à la cour de [illegible] préférer à son oncle [illegible] d'années, lui laissa [illegible] ses jours dans la [illegible]

F. X. T.

[illegible] *Histoire des Huns*, [illegible] t. I. — [illegible]

[illegible] sultan seldjoucide [illegible] Kai-Khosrou, en [illegible] le trône, il eut à [illegible] Togrul-Schah [illegible] de ces deux [illegible] le trône et la [illegible] la ville d'Angoura [illegible] s'était [illegible] Turcomans, fut con- [illegible] d'horreur à la [illegible] d'abord [illegible] cependant [illegible] Kai-Kaous [illegible] payer dès qu'il fut [illegible] ne chercha point [illegible] Il tourna ses jours, sous la conquête d'Alep, que la mort de Daher, fils de Saladin, plaçait sous la tutelle d'un enfant, le jeune prince Aziz. Lié avec le prince ayoubite [illegible], il eut d'abord quelques avantages, et s'empara de quelques places. Mais, ayant essuyé un petit échec près d'Alep, il abandonna ses conquêtes à son allié, et mourut en 1219. Comme il ne laissait que des enfants trop jeunes pour lui succéder, son frère Ala ed-Din Kai-Kobad sortit de prison et fut proclamé sultan.

F. X. T.

Khondemyr, *Kholassat al-Akhbar*. — [illegible] *l'Élévation du Pouvoir* [illegible] *dans l'Inde*, — Michaud, *Histoire des Croisades*.

KAI-KAOUS II (*Azz-ed-Din*), dixième sultan seldjoucide d'Iconium, succéda à son père Kai-Khosrou II, en 1244, et mourut en 1278. A peine monté sur le trône, il reçut du grand-khan des Mogols, Oktaï, l'ordre d'aller en Tartarie pour lui rendre hommage. Il eut beau combler de présents les envoyés mogols, leur démontrer l'impossibilité où il était de s'éloigner d'Iconium sans exposer son empire aux ravages des Grecs et des Arméniens; ils furent inflexibles, et le sultan se vit forcé d'envoyer à sa place son frère Rokn ed-Din-Kilidje-Arslan. Quand le prince seldjoucide arriva en Tartarie, Oktaï venait de mourir; il assista au kouriltaï qui proclama Kalouk grand-khan des Mongols, et où l'on vit paraître Jean de Plan-Carpin, ambassadeur d'Innocent IV, le connétable d'Arménie et l'ambassadeur du calife de Bagdad. Kalouk déposa Kai-Kaous II, et mit à sa place Kilidje-Arslan. Cependant, les deux frères, guidés par de sages conseils, consentirent à partager l'empire. Kai-Kaous garda Iconium avec la partie occidentale du royaume, et Kilidje-Arslan eut la partie orientale. Ala ed-Din-Kai-Kobad, leur plus jeune frère, ne fut point exclu du partage, et la légende des monnaies porta les noms des trois sultans. Sommé une seconde fois de se rendre en Tartarie auprès du khan des Mogols, pour lui prêter serment de fidélité, Kai-Kaous ne put encore se résoudre à quitter ses États, dans la crainte d'en être dépossédé par son frère Kilidje-Arslan. Il se contenta d'envoyer en Tartarie son plus jeune frère Ala ed-Din, avec une lettre dans laquelle il faisait connaître au grand-khan et les raisons qui le retenaient encore à Iconium et la disposition où il était de partir dès que la sécurité de son empire le lui permettrait. Ala ed-Din mourut avant d'avoir accompli sa mission. Kai-Kaous, craignant d'être dépouillé de ses États par les Mogols, bien résolu d'ailleurs de ne point aller en Tartarie, forma le dessein de faire périr son frère; Kilidje-Arslan, averti du danger, leva une armée, et marcha contre Iconium; mais la fortune le trahit : battu par son frère, il fut enfermé dans une forteresse. Kai-Kaous ne jouit pas longtemps de sa victoire. Vaincu par un détachement de l'armée d'Houlagou, auquel il refusait d'hiverner dans ses États, il prit la

[illegible] la [illegible] d'une partie de ses États au profit de [illegible]. Il fallut un nouveau partage pour [illegible] entre les deux princes la bonne intelligence. La tranquillité dont il jouit [illegible] [illegible]

[illegible] Kaï-Khosrou [illegible] [illegible] en 1258, [illegible]

[illegible]

Khoudemyr, [illegible]

KAÏ-KAOUS [illegible]

[illegible]

KAÏ-KHOSROU [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] douzième sultan seld[illegible] vers l'an [illegible] Kaï-Kaous II [illegible] quelques autres villes. Argoun, [illegible] Kaï-Khosrou III, et [illegible] Masoud, qui mourut [illegible] l'empire des Seldjoucides [illegible]

[illegible] de la dynastie kaïanienne,

[illegible] zélé de l'adoration du feu. [illegible]

[illegible] *Encyclopédie des Gens*, t. [illegible] — *Hist. des Royaumes du Cachemire*, [illegible]

KAÏ-KOBAD (*Ala ed-Din*), belliqueux sultan seldjoucide d'Iconium, fils de Kilidj-Arslan II, successeur de Kaï-Kaous Ier, en 1219, mourut en 1235. Comme Kaï-Kaous Ier laissait des enfants trop jeunes pour lui succéder, Kaï-Kobad, son frère, fut tiré de prison par les soldats et reconnu sultan. Il profita du repos que lui laissaient les Grecs et les croisés pour étendre sa domination du côté de l'Euphrate. Ayant fait une expédition dans les pays situés au midi de la Géorgie, et soumis alors aux princes de la famille des Ortokides, il conquit sur Masoud, l'un d'eux, plusieurs places importantes. Sourd à l'appel de Djélal ed-Din, sultan du Kharizme, qui implorait son secours contre Genghis-Khan, Kaï-Kobad laissa rompre la digue qui s'opposait au débordement des peuples de la Tartarie sur l'Asie occidentale (1230). [illegible] successeur de Genghis-Khan, fit sommer le sultan d'Iconium d'aller [illegible] pour lui prêter [illegible]. Le refus du prince seldjoucide [illegible] mongoles sur les [illegible]. Voyant Djélal ed-Din vaincu, l'empire du Kharizme détruit, [illegible] Kaï-Kobad reconnut qu'il fallait [illegible] il envoya donc un ambassadeur à [illegible]. Mais, irrité de la hauteur avec laquelle son envoyé avait été reçu, il reprit le cours de ses conquêtes, entra dans [illegible], et enleva plusieurs places au prince de Damas, Aschraf, frère de Malek el-Kamel, sultan d'Égypte. [illegible] au secours de son frère, [illegible] tous les princes de la famille de Saladin, et s'il ne put empêcher Kaï-Kobad de prendre plusieurs places qui lui appartenaient, il ne tarda pas du moins à les faire rentrer sous sa domination. Kaï-Kobad mourut en 1235, d'un flux de sang, au milieu des fêtes qu'il faisait célébrer au retour de son expédition. Au rapport d'Aboulféda, on donnait

[illegible] il établit des lois [illegible] Mais cet empire, [illegible] étant, après sa mort, [illegible] dissolution complète. Kaï-Kobad eut pour successeur son fils Kaï-Khosrou II.

F.-X. Tessier.

Aboulféda, *Annales*. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*. — De Guignes, *Histoire des Huns*. — Michaud, *Histoire des Croisades*. — *Annales Orient.*, partie I.

KAÏ-KWA, empereur du Japon, né vers l'an 212 avant notre ère, mort à Isagava, en 98 (av. J.-C.). Ce prince fut le neuvième des mikados ou souverains japonais investis tout à la fois du pouvoir religieux comme descendant d'Oo-Gay [illegible], le dernier des cinq génies terrestres, et du pouvoir temporel comme successeur de Sin-Mou, fondateur de la monarchie japonaise (voy. ce nom). Kaï-Kwa établit la résidence impériale à Isagava, la troisième année de son règne, et épousa une des femmes de second rang de feu son père. Nous manquons de documents précis sur ce règne, qui dura soixante années consécutives.

L. de R.

Titsingh, *Annales des Empereurs du Japon*. — Kaempfer, *Hist. nat., civ. et eccl. de l'empire du Japon*.

KAÏMAZ (*Kothb ed-Din*), général musulman, mort vers 1186. Esclave arménien du khalife abbasside El-Moktafi, il réalisa le type du sort de la plupart des hauts fonctionnaires en Orient. Sorti de la domesticité des [illegible], il arriva, sous le fils de son maître, Mostandjed (1160), à la dignité d'émir, maître des troupes, ministre suprême de l'empire, à une puissance telle enfin que le khalife paya de sa vie la tentative qu'il fit de vouloir reconquérir son autorité (1170). El-Mostadi, qui lui succéda et qui devait ainsi le trône à un crime dont il était innocent, résolut de venger son père, et y parvint. Un jour que le ministre, aidé de ses troupes, procédait au pillage de la demeure d'un de ses ennemis, le khalife monta sur l'un des balcons de son palais, et harangua ainsi le peuple : « Vous voyez l'insolence de Kaïmaz, qui attente chaque jour à mon autorité ; je vous abandonne tous ses biens, et je me réserve seulement le droit de le punir. » Kaïmaz, échappé par un effort désespéré à la colère de la populace, s'enfuit de Baghdad, et se retire à Hilla, d'où il fait offrir ses services à Salah ed-Din, qui les repousse avec dédain. Le malheureux, ne voyant plus de salut que dans la fuite, se dirigeait vers le nord pour gagner les

[illegible]

KAJOUK ou GAIOUK [illegible] Mongols, né en 1206 [illegible] 24 août 1248, [illegible] ainsi. Quelques [illegible] après Djihanguir [illegible] sur le trône par les [illegible] veuve d'Oktaï, et [illegible] ce dernier, qui désignait [illegible] rance son petit-fils par [illegible] Batjoumerien, ses deux [illegible] des armées formidables, le [illegible] vienne du Volga, le [illegible] naquit à la fois l'orient [illegible] était courageux et [illegible] son règne ne lui permit pas [illegible] qui avaient fait trembler [illegible] à diriger une expédition [illegible] dispositions bienveillantes [illegible] d'Orient, les [illegible] conversion au christianisme [illegible] peut-être la terreur de ses [illegible] pape à lui envoyer des [illegible] Plan-Carpin alla jusqu'à [illegible] de Kaïouk, dont il fut [illegible] ciscains Ascelin, Simon [illegible] Alexandre et Albéric, [illegible] saint-siége, se rendirent [illegible] jou-Novian. Ils [illegible] plus grands dangers, et [illegible] mission qu'une lettre [illegible]
« Par la divine disposition [illegible]
« les ordres de Baïjou-Novian [illegible]
« être assis sur votre terre [illegible]
« faut que vous vous [illegible]
« personne auprès de nous. » [illegible] pas ; mais il envoya un [illegible] même dans la suite il en reçut un [illegible] khan. [illegible]

Après un règne éphémère [illegible] sassiné, croit-on, par un [illegible] ou 1249. L'impératrice [illegible] gea de la régence. Peu de [illegible] fut élu khan par l'assemblée [illegible] alors qu'arriva à Caracorum [illegible] Louis IX envoyait à Kaïouk [illegible] chef Guillaume de Rubruquis [illegible]

[illegible]

D'Herbelot, *Bibliothèque Orientale* [illegible] *toire des Huns*, IV. — [illegible] Rubruquis, *Relat.* [illegible]

KAÏSER (*Frédéric*), graveur [illegible] Ulm, en 1775, mort en 18[illegible] l'art de graver à Bâle, auprès de [illegible] à Weimar, où il trouva de l'occ[illegible]

[illegible] qui était [illegible] les longues [illegible] des travaux [illegible] prince Lichnowski et le [illegible] Kaiserstaat [illegible]. On a de [illegible] Vues de Naples; [illegible], au nombre de [illegible] doit aussi les ex[illegible] qui se trouvait [illegible] (Paysage) pu[illegible]. K. G.

[illegible] Kunstblatt, [illegible]

[illegible] (le Sévillan), [illegible] mort à Maroc, en [illegible] doit un ouvrage [illegible] impériale de Paris; [illegible] illustres par leur [illegible] poétiques, dont la [illegible] de l'Escurial pa[illegible] des titres un peu [illegible] de le croire, sur[illegible] que le Catalogue, cit[illegible] des Hommes illustres [illegible] fleuri en Espagne. [illegible], et fut remar[illegible] avec autant d'élégance [illegible] aussi l'auteur de deux [illegible] (Les Colliers [illegible] (Des passions de [illegible]. O. MAC CARTHY.

[illegible] Cat. de la Bibl. imp.

[illegible] DE ZALONKEMENY), [illegible] mort le 25 octobre 1603. [illegible] l'empereur Rodolphe II, [illegible] le schah Abbas de [illegible] l'avait honoré deux [illegible] passa par Moscou, [illegible] de Boris Go[illegible] et par Astra[illegible] bourgade d'Arménie, [illegible] d'atteindre le but de sa [illegible] archives de Vienne pos[illegible] Le premier, qui est le [illegible] jamais été publié, est une [illegible] de Moscou, du 25 no[illegible] à Wolfgang Unverzagt à [illegible] négociation de sa mission, [illegible] compagnons, du nom de [illegible] [illegible] Elle a été imprimée à Ham-bourg, 1609, in-4°, ornée de huit gravures, réimprimée l'année suivante dans la même ville; cette relation étant devenue introuvable, Hormayr l'a judicieusement reproduite, en 1819, dans ses *Archiv für Geographie, Historie, Staats- und Kriegskunst*. J^me A. G—n.

Karamsin, *Hist. de Russie*, t. X. — [illegible], *Magazin*, t. VI et VII. — Fr. v. Adelung, *Übersicht der Reisenden in Russland bis 1700*.

KAKIG Ier, roi d'Arménie, de la dynastie des Pagratides, fils d'Aschod III, frère et successeur de Sempad II, en 989, mort en 1020. Après la mort de son frère aîné Sempad II, contre lequel il s'était plusieurs fois révolté, Kakig monta sur le trône, et prit le surnom de Schahenschah (roi des rois). Prince vaillant et guerrier, il soumit les peuples de Vajots-dzor, de Khatchen et de Pharhisos, qui avaient secoué le joug de l'Arménie; aida le curopalate David, prince de Daikh, à repousser une invasion de Mamloun, émir musulman de l'Aderbaidjan (998), et fit rentrer dans le devoir le roi de l'Albanie arménienne, son neveu, qui voulait se rendre indépendant. Prince ami des arts, il consacra les loisirs que lui laissa la guerre à l'embellissement de sa capitale et de la province de Schirag. Il mourut en 1020, dans un âge très-avancé, après un règne de vingt-neuf ans et dix mois. Il laissa deux fils, Jean Sempad et Aschod IV, qui lui succédèrent.

Fr.-X. T.

Tchamtchian, *Histoire d'Arménie*. — Michaud, *Histoire des Croisades*. — Migne, *Dictionnaire des Croisades*.

KAKIG II, dernier roi de la race des Pagratides, en Arménie, né en 1025, parvenu au trône en 1042, mort en 1079. Il était fils d'Aschod IV. Pendant l'interrègne qui suivit la mort de Jean Sempad, l'Arménie fut en proie à la plus violente anarchie. Sergius, prince de Sisouni, voulait s'emparer de la couronne, tandis que l'empereur grec Michel le Paphlagonien pressait l'exécution d'une prétendue promesse du roi Jean, qui lui abandonnait l'Arménie. Vahram, connétable du royaume, après avoir défendu la capitale Ani contre les attaques des Grecs et la couronne contre les prétentions de Sergius, fit élever sur le trône le jeune Kakig, alors âgé de dix-sept ans (1042). La première année de son règne fut consacrée à pacifier l'État et à repousser une invasion des Turcs seldjoucides. L'année sui-

[illegible] Il eût défendre l'héritage de [illegible] [illegible]

[illegible] l'année suivante son fils David [illegible] [illegible] sur son beau-père Abû-[illegible]. En [illegible]

[illegible]

de Kars, trop faible pour résister au vainqueur, se soumit volontairement, et obtint la libre possession de son royaume. [illegible] des Turcs, il céda à l'empereur grec Constantin Ducas, la ville de Kars et le pays de Vanant, en échange de quelques villes de l'Asie Mineure, où il se retira au mois de novembre 1064. L'année suivante, il obtint de l'empereur la permission de donner un successeur à Khatchig II sur le siége patriarcal d'Arménie. [illegible] fut convoqué à cet effet dans la ville de [illegible], de la province Ar[illegible] du patriarche, et prit, à son installation, le nom de Grégoire II. Kakig ne paraît plus dans l'histoire jusqu'à l'année 1079, où nous le voyons unir ses troupes à celles des princes arméniens de l'Asie Mineure, pour délivrer le roi Kakig II, prisonnier dans la forteresse de Cybistra. Cette tentative causa la mort du malheureux prince qu'ils voulaient sauver. Kakig mourut en 1080, sans laisser d'héritiers. [illegible]

[illegible]

Retiré aux [illegible] nonça vivement [illegible] guerre [illegible]

[illegible] Fayette. [illegible]

[illegible] En 1780 il fut placé [illegible] Gates qui [illegible] l'[illegible] mille hommes [illegible] une [illegible] taqués à l'improviste dans [illegible] mort par lord Cornwallis [illegible] le nombre, ils [illegible] que [illegible] le baron de Kalb [illegible] nemi; il le chargea [illegible] son régiment d'infanterie [illegible] il tomba dans [illegible] camp anglais, et expira [illegible] res. Par décision du congrès [illegible] éleva à la mémoire [illegible] napolis (Maryland).

[illegible] Sparks, American Biography [illegible]

[illegible] général allemand [illegible]

[illegible]

[illegible] gouvernement des tribus [illegible] Kaldan est très-célèbre par les guerres qu'il soutint avec gloire contre les armées de l'empereur Khang-hi (voy. ce nom), qui dut, lui-même, en personne, à plusieurs reprises, combattre ce chef redoutable. Kaldan vivait avec sa horde, dite des Eleuthes du nord, et avait de nombreux troupeaux sur les versants des monts Altaï. Poursuivi à outrance par l'empereur Khang-hi, il ne put conserver toujours sa liberté et la réputation de ses armes. Ambitieux et entreprenant, il avait le dessein de fonder, dans l'Asie centrale, un grand empire [illegible].

Histoire générale de la Chine, [illegible]. — Hist. des Guerres de Khang-hi contre le Kaldan [illegible] [illegible] Chine [illegible] — [illegible], Description de la Chine.

KASPI (Georges), jésuite hongrois, né en 1572, à Tyrnau, mort en 1634, à Presbourg. Il fit ses études à Rome, fut admis en 1598 dans la Société de Jésus, et, après avoir été chassé de Transylvanie, enseigna la théologie morale à Olmutz. Vers la fin de sa vie, il prit la direction du collége de Presbourg. On a de lui : Biblia sacra Vulgatæ editionis, in Hungaricam linguam translata, Vienne, 1626, in-fol. — Concionum Hungarico sermone [illegible] hyberni; Presbourg, 1631, in-fol. — Evangelia et Epistolæ [illegible] langue hongroise.

Alegambe, Biblioth. Soc. Jesu.

* KALERGIS, homme politique grec, né à Taganrog, vers 1803. [illegible]

[illegible]

[illegible] Après trois ans de séjour en Angleterre, il retourna, en 1848, dans sa patrie, où il vécut en simple particulier. En 1854 il fut appelé à faire partie du ministère imposé au roi par les puissances occidentales; il eut le portefeuille des affaires de la guerre. S'étant rendu coupable de plusieurs manques d'égards graves envers le roi, et ayant publié une brochure où il dévoilait, sans aucun ménagement, les intrigues de la cour, il dut se retirer du ministère en octobre 1855.

E. G.

Pierer, *Neuestes Encyclopädisches Universal-Lex.*

KALF (*Willem*), peintre hollandais, né à Amsterdam, en 1630, mort le 30 juin 1693. Élève de Henri Pot, peintre d'histoire et de portrait, il quitta la manière de son maître pour peindre des fruits, des vases d'or, d'argent, de cuivre, etc. Il réussit admirablement dans ce genre ingrat, et parvint à imiter la nature. Le goût et la vérité distinguent ses tableaux, qui, d'un très-bon ton de couleur, sont touchés avec force et bien coloriés. Le plus beau morceau de ce peintre est à Leyde dans la galerie de Lecourt; il représente *Un Melon coupé en deux et des vases de marbre*; ses principaux ouvrages se trouvent en Hollande et en Flandre.

Kalf, d'une figure aimable, assez instruit pour être amusant, imaginait des historiettes qu'il contait plaisamment. « S'il aimait à conter, dit Descamps, on aimait à l'entendre, et il y passait quelquefois des nuits à faire oublier à ses amis le sommeil. » Il mourut d'une chute qu'il fit en passant sur un pont.

A. de L.

Jakob Campo Weyerman, *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. II, p. 263. — Descamps, *Vie des Peintres Hollandais*, t. II, p. 196. — Pilkington, *Dictionary of Painters*.

KALIDASA, *Voy.* Calidasa.

KALKAR (*Henri de*), chartreux et écrivain ascétique allemand, né à Kalkar, dans le duché de Clèves, en 1328, mort le 20 décembre 1408. Après avoir obtenu à Paris le grade de bachelier en théologie, il retourna dans son pays natal, et il y fut pourvu de deux canonicats. Au bout de quelques années, il se démit de ses prébendes, et il entra à l'âge de trente-sept ans dans l'ordre des Chartreux. Nommé en 1368 prieur de la maison de son ordre à Monnickhuysen, près d'Arnheim, il y devint le directeur du célèbre Gérard Groot, qui s'était retiré dans ce monastère. Après avoir

[illegible]
Ruremonde [illegible]
même genre à C[illegible]
[illegible]
Cologne et [illegible]
la charge [illegible]
dant de [illegible]
avoir [illegible] moyens que [illegible]
bienfaisant. En 1396 [illegible]
[illegible] de toute [illegible]
dus, il se retira à Cologne [illegible]
ses jours dans [illegible]
sont : *Exhortatorium* [illegible]
tiones Carthusianæ [illegible]
Quidam Ordinis Fr[illegible]
dans la *Zeitschrift für* [illegible]
(*liche Theologie*, t. [illegible]
opuscule imprimé dans [illegible]
manuscrit 4201 de la [illegible]
avait déjà été publié [illegible]
F. Hanke et [illegible]
Quedlinbourg, où, [illegible]
second livre de l'*Imitation* [illegible]
de nom d'auteur et [illegible]
tula secundi libri [illegible]
Christi; cela [illegible]
traité de Kalkar, qui se [illegible]
dans la troisième édition [illegible]
véritable auteur de l'Im[illegible]
offre beaucoup d'analogie [illegible]
les autres ouvrages de K[illegible]
dits; ils se trouvaient [illegible]
cle, au dix-huitième siècle [illegible]
Cologne. En voici les titres : [illegible]
domus majoris Carthusiæ [illegible]
bibliothèque de Bruxelles, [illegible]
manuscrit contient [illegible]
Chronica une copie de l'[illegible]
tribuée à un chartreux de [illegible]
l'ouvrage de Kalkar est suivi [illegible]
pilata sunt hæc a M. Kalkar [illegible]
quelques personnes ont [illegible]
rapporte aussi à l'*Imitation* [illegible]
de Kalkar l'auteur de ce [illegible]
Hannöverisches Magazin, [illegible]
et *Controversiæ ecclesiasticæ* [illegible]
Castel, p. 540.) Mais cette [illegible]
tièrement gratuite : il n'y a [illegible]
rapport entre les opuscules [illegible]
époques, qui se trouvent [illegible]
nuscrit; — *De Ortu Ordinis* [illegible]
trouve à la bibliothèque [illegible]
dans celle de sir Thomas [illegible]
tola; à la bibliothèque de [illegible]
manuscrit contenant [illegible]
Kalkar ainsi que les lettres [illegible]
— *Epistola responsiva* [illegible]
bibliothèque de Bâle; — *Sermones* [illegible]
tiones capitulares carthusianæ [illegible]
bibliothèque; — *De Holocausto* [illegible]
spiritualis exercitii; à la [illegible]
— *Liber exhortationis ad* [illegible]



[illegible] — *Eco*[illegible] *Sur*[illegible] *ad* [illegible] *de* [illegible] — [illegible] *De Consistentia* [illegible] Kalkar a en[illegible] anonymes anté[illegible] recueils plus ou moins [illegible] dans les bibliothèques [illegible] Saint-Gall ainsi que dans [illegible]

E. G.

[illegible] *Bibl.* [illegible] *Bibl.* [illegible] — [illegible] — [illegible] *Mémoires* [illegible], t. IV.

[illegible]). *Voy.* CALKAR.

[illegible] (*Christian-André-Herman*), théo[illegible] le 27 novembre 1802, à Stock[illegible] Il fut élevé à Copen[illegible] en même temps [illegible] après s'être converti, en [illegible] suivit les cours de [illegible] dans les ordres. Profes[illegible] d'Odensee en 1827, il fut [illegible] de cet établissement. En [illegible] pasteur du diocèse de [illegible] diplômes de docteur en [illegible] des universités de [illegible] On a de lui : *Gramma*[illegible] fondamentales [illegible], 1825 ; — *Pla*[illegible] de Platon) ; [illegible] *Biblicarum* [illegible] 1835 ; — *Exegetisk* [illegible] ; Copenhague, [illegible] *critica et* [illegible] ibid., 1836 ; — *Forelæs*[illegible] *Historie* (Leçons sur [illegible] Odensee, t. I-II, 1837-1839, [illegible] *Idolatriske Cultus* [illegible] ibid., 1838-1839, 2 part. ; [illegible] *den apostoliske Kir*[illegible] l'Histoire de l'Église [illegible] — *Bibelhistorie* [illegible] ibid., 1843. M. Kalkar a [illegible] recueil intitulé *Chris*[illegible] à Odensee, et [illegible] *Fædrelandet*, au *Ber*[illegible] *für Kirchenges*[illegible]

K.

[illegible] — Erslew, *For*[illegible]

[illegible]), musicien com[illegible] le 22 septembre 1755, à [illegible] de Hanovre, et [illegible] Peu de temps [illegible] père, Michel Kalk[illegible] pour aller se fixer à [illegible] en qualité de musi[illegible] que le jeune Chris[illegible] clavecin sous la direc[illegible] de la cour ; il prit aussi à la même époque quelques [illegible] de Charles [illegible] 1777, il fut admis comme [illegible] à l'Opéra de [illegible] Kalkbrenner avait alors [illegible] ans. Dans sa nouvelle situation, les fréquentes occasions qu'il avait d'entendre les œuvres des maîtres développèrent promptement son goût pour la composition ; il écrivit d'abord plusieurs morceaux de musique instrumentale, entre autres une symphonie qui fut exécutée à la cour et qui lui mérita les éloges du landgrave. Plus tard, ayant composé une messe solennelle à quatre voix, il l'envoya, en 1784, à la Société Philharmonique de Bologne, qui lui décerna le titre de membre honoraire. Quoique ces productions l'eussent fait remarquer, sa position ne fut cependant point améliorée. En 1785, le landgrave étant mort, la musique de la cour fut supprimée. Marié depuis deux ans, Kalkbrenner resta longtemps sans pouvoir se placer convenablement ; il était même sur le point d'abandonner une carrière ingrate lorsqu'en 1788 la reine de Prusse l'appela à Berlin comme maître de sa chapelle. Après avoir rempli ces fonctions pendant deux ans, il céda aux instances du prince Henri de Prusse, qui l'engagea à se rendre à sa résidence de Rheinsberg, et lui confia la direction de sa chapelle avec un traitement considérable. Kalkbrenner montra alors une grande activité de travail, et composa pour le théâtre français que le prince avait établi dans son palais plusieurs opéras, parmi lesquels on cite *La Veuve du Malabar* ; — *Démocrite* ; — *La Femme et le Secret* ; — *Lanassa*. On ignore les motifs qui le décidèrent, en 17[illegible], à quitter le service du prince de Prusse ; on sait seulement qu'il se rendit à Naples, et qu'après avoir visité quelques villes d'Italie, il vint à Paris, où il obtint la place de chef du chant à l'Opéra, qu'il occupa jusqu'à l'époque de sa mort.

Cet artiste s'est fait connaître en France, comme compositeur, par les productions suivantes : *Chant funèbre pour la mort du général Hoche* (1797) ; — *Olympie*, grand opéra en trois actes, représenté en 1798 ; — *La Descente des Français en Angleterre*, pièce en deux actes, à l'Opéra, même année ; — *Pygmalion*, scène avec orchestre, exécutée en 1799 à la Société Philotechnique ; — *Chants d'Ossian*, scène exécutée, en 1800, dans la même société ; — à l'Opéra, avec Lachnith, *Saül*, oratorio (1803) ; — *La Prise de Jéricho* ; idem (1805) ; — *Don Juan*, de Mozart, traduit et arrangé pour la scène française (même année). Il s'occupait de la mise en scène d'*Œnone*, grand opéra en trois actes, reçu depuis 1800, lorsque la mort vint le surprendre ; ce dernier ouvrage ne fut représenté qu'en 1812. On a de lui plusieurs écrits sur la musique : *Theorie der Tonsetzkunst mit 13 Tabellen* (Théorie de la Musique en treize planches) ; Berlin, 1789, in-4° ; — *Kurzer Abriss der Geschichte der Tonkunst, zum Vergnügen der Liebhaber der Musik* (Court

[illegible]

KALKBRENNER (Frédéric), pianiste, compositeur allemand, fils du précédent, né en 1784, à Cassel, mort le 10 juin 1849, à Enghien-les-Bains, près Paris. Il reçut de son père les premières leçons de musique. Son éducation fut continuée à Naples pendant le séjour que ses parents firent dans cette ville, et lorsqu'en 1798 ceux-ci vinrent se fixer à Paris il entra au Conservatoire, dans la classe de piano de Louis Adam. Le jeune artiste fit de rapides progrès; il étudiait en même temps l'harmonie sous la direction de Catel; au concours de l'an VIII (1800), il obtint le second prix de piano; l'année suivante le premier prix de cet instrument et celui d'harmonie lui furent décernés. Ce fut vers la même époque que parurent ses premiers essais de composition. Lancé dans le monde, où son talent le faisait rechercher, Kalkbrenner se jeta, avec toute l'ardeur de la jeunesse, dans le tourbillon des plaisirs; il contracta quelques liaisons qui déplurent à son père, et celui-ci, vers la fin de 1803, prit la résolution de le faire voyager en Allemagne. Une nuit qu'il rentrait chez lui, Frédéric trouva son père, qui veillait en l'attendant, et qui lui signifia que dans quelques heures il partirait pour Vienne. Le fils obéit sans réplique, et peu de jours après il arrivait dans la capitale de l'Autriche, muni d'une lettre de recommandation pour Haydn. Ce grand musicien l'accueillit avec sa bienveillance habituelle, et le conduisit lui-même chez Albrechtsberger, pour qu'il apprît le contrepoint sous la direction de cet habile maître. Tous les dimanches, Kalkbrenner venait montrer à Haydn son travail de la semaine. Il était également bien reçu de Beethoven. Pendant les deux ans et demi qu'il passa à Vienne, il eut aussi l'occasion d'entendre Hummel, Clementi et d'autres célèbres pianistes; il étudiait avec soin la manière de chacun d'eux, prenait surtout pour modèle l'inimitable pureté de mécanisme de Clementi, et travaillait régulièrement dix heures par jour.

En 1806, Kalkbrenner revint à Paris, où il excita l'enthousiasme des connaisseurs par la perfection de son jeu. Cependant, il se faisait rarement entendre en public; ses nombreux élèves et ses travaux de composition absorbaient tout son temps. Dans le courant de l'année 1814, il se rendit à Londres. Dès son apparition dans cette ville, et malgré l'immense réputation dont

[illegible] metris très-productif [illegible] dans ses [illegible] de ses [illegible] dans une propriété [illegible] Paris et à Leipzig [illegible] nées artistiques [illegible] Belgique. Il se maria [illegible] pour l'exploitation [illegible] par les [illegible] tions sociales [illegible] capitale. Kalkbrenner [illegible] donner des leçons [illegible] les nombreux élèves qu'il [illegible] trouvé Mme Pleyel [illegible] était âgé de [illegible] vivre.

L'école de Kalkbrenner [illegible] d'exécution [illegible] l'action libre et indépendante [illegible] pour résultat [illegible] parfaite aptitude [illegible] élégant, mais [illegible] où toutes les façons d'a[illegible] admises, dans le [illegible] dans les effets. Comme [illegible] trouver a beaucoup [illegible] morceaux qui ont [illegible] certs et les salons, [illegible] est, vraiment inférieur [illegible] grand Concerto (en ré mineur) [illegible] Paris et Leipzig; — [illegible] op. 85; ibid.; — Troisième [illegible]

gr. et lat.; — *Nonnulla de Scientia ... Medica*; ibid., 1774, in-8°; — *De ... universitatis ...*; ibid., 1775-1776, 2 part., in-4° et in-8°; — *Den almindelige Verdens Historie* (Histoire universelle); ibid., 1770, 1793; — ... *historiarum libri IX*, græce et latine; ibid., 1778 et suiv., 4 vol.; — ... *delineationi vitæ ... quam feliciter peregit Otto, comes de ...*; ibid., 1787, in-fol.; — *Analyse des ... danoises manuscrites de la Bibliothèque royale de Copenhague*; ibid., 1792, 4 vol. in-4°; — *Histoire de la Noblesse et des Ordres de Chevalerie du Danemark*; ibid., 1794, in-8°, pl., etc. Ce savant a laissé en manuscrit un ouvrage considérable sur les *Monuments Septentrionaux du Moyen Age*. Il a également édité les tomes VIII et IX de l'*Historie af Danmark* de P.-F. Suhm, 1806-1808, in-4°, et il a collaboré à plusieurs recueils scientifiques et littéraires, entre autres au *Thesaurus Græcæ Linguæ* d'Henri Estienne; Londres, 1815; au *Danskes Journal* de Lorck, à la *Minerva*, au *Danske Magazin*, etc. K.

Hegt, *Politik og Historie*, t. V. — Nyerup, ... *Nekrolog*. — Kofod, *Conversations-Lexikon*, t. XXIV. — Nyerup, *Univ. Annal.* — *Dansk Minerva*, 1817. — ... 1821. — Erslew, *Forfatter-Lex.*

KALL (*Nicolas-Christophe*), théologien danois, frère du précédent, né à Copenhague, le 25 septembre 1740. Il fit ses études à l'école de Randers; puis il devint doyen et maître en philosophie. En 1777, au retour d'un voyage à l'étranger, il remplaça son père dans la chaire de langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Commentationes critico-philologicæ in prophetam Haggæum*; Copenhague, 1771-1773, in-4°; — *De duplici Plantarum ... Arabibus cognito progr.*; ibid., 1782. V. R.

Nyerup et Kraft, *Almindeligt Litt.-Lex.*

[illegible] (*Pierre-Woldicha*), [illegible], [illegible] précédent, né le 19 septembre 173[illegible], à Copenhague, mort le 18 février 1817. Élevé [illegible] de Baden, il fut reçu en 1790 [illegible] en médecine, et fit partie de la Société Médicale. Outre plusieurs traductions qu'il a insérées dans la *Bibliothèque des Romains* [illegible] (1771, in-4°), des morceaux dans la *Bibliothèque générale Danoise* et des revues critiques pour le *Journal de la Littérature* [illegible], on a de lui : *Jesu Christi Levnets* [illegible] (Histoire de la Vie de Jésus-Christ); Copenhague, 1773, in-8°, trad. de l'allemand de Hess; — *De frequentissima ac praecipua* [illegible] *Causa*; ibid., 1775, in-8°; — *De dijudicanda Ossium parium Situ in dextro aut sinistro corporis humani latere*; ibid., 1776-1777; — *De Vitiis Conformationis* [illegible] *pelvis apertura quæ dystociam* [illegible] *valent*; ibid., 1778, in-8°. K.

[illegible] *Borgeres Sørgefest*, etc., par J. Ch. Kall, 1817. — Holst, *Polit. og Hist.* — Erslew, *Forfatter Lexicon.*

KALLIWODA (*Jean-Venceslas*), compositeur allemand, né à Prague, en 1800. Il étudia la musique au conservatoire de sa ville natale. Venu à Munich en 1822, il y fut accueilli par un amateur éclairé, le prince de Fürstenberg, qui lui donna l'emploi de maître de chapelle. Kalliwoda occupa cet emploi jusqu'à sa mort, et se fit surtout remarquer comme violoniste : son jeu était empreint d'une sensibilité et d'une chaleur peu ordinaires. On en peut dire autant de ses compositions musicales; ses symphonies méritent d'être rangées parmi les plus remarquables du genre. V. R.

Convers.-Lexik.

KALM (*Pierre*), naturaliste suédois, né en 1715, mort le 16 novembre 1779. Il fit ses études à l'université d'Abo, où il étudia avec ardeur la théologie et les sciences naturelles. Il visita ensuite la Finlande, la Carélie suédoise et russe, l'Upland et d'autres contrées. Il se rendit à Upsal pour s'occuper, sous Linné, des sciences naturelles. Encouragé par l'accueil qu'il reçut de cet illustre savant, il visita la Westgothie, dont la description parut en 1746. Un autre voyage qu'il fit dans la Westgothie et la Sudermanie accrut ses connaissances en botanique. En Russie, où il se rendit avec Bielke, il recueillit les graines des plantes qu'il put semer ensuite en Suède. A son retour, il devint membre de l'Académie des Sciences de Stockholm, et celle d'Abo lui confia la chaire d'histoire naturelle et d'économie. De 1748 à 1751, il visita l'Amérique du Nord et publia à son retour une *Description* de cette contrée. Il introduisit dans le jardin botanique, créé par ses soins à Abo, les plantes qu'il avait recueillies dans ce voyage. Cependant, en 1757, il revint à la théologie, qu'il avait toujours aimée, et accepta l'administration de deux communautés. Les principaux ouvrages de

[illegible] *Resa*, etc. (Voy[illegible] holm, 1756; — [illegible] *Naturel* [illegible] Suède) [illegible] l'histoire naturelle [illegible] *Anmärkningar* [illegible] *climatet af* [illegible] l'histoire naturelle [illegible] vanie); 1748; — [illegible] *Meysen*; 1752; — [illegible] *rika*, etc. (Voyage [illegible] 1753, 1re partie; — [illegible] Abo, 1754; — *De* [illegible] *bilia exotica* [illegible] *lendis* [illegible], Abo [illegible] *Hequiningy*, [illegible] *putatio Oliarea* [illegible] 1756; — *Nova Americ*[illegible] — *Thermometrische* [illegible] *Meer* (Expériences [illegible] l'eau dans la mer); — [illegible] *in terris borealibus* [illegible] *Wohlgemeinte* [illegible] *besserungen der* [illegible] *Nördlichen Theils* [illegible] *nien* (Observations [illegible] tion de l'Économie rurale [illegible] Bothnie orientale), 1779. [illegible]

Adelung, *Supplément à Jöcher* [illegible]

* KALKOFOISKI (*Athanase*) [illegible] russe, moine de Kief, [illegible] du dix-septième siècle. Il [illegible] nique polonaise intitulée [illegible] contient le récit de tous [illegible] dans les fameuses grottes [illegible] Antoine de Kief. Imprimée [illegible] ques, en 1658, cette chronique [illegible] extrême rareté, et ne [illegible] gulières légendes du moyen [illegible] des récits.

J. Herbinius, *Religiosae Kijovienses* [illegible] 1675. — *Slovar* [illegible] *rossiiskoi tserkvi.*

KALRAAT (*Abraham*), [illegible] teur hollandais, né à Dordrecht [illegible] mort vers 1705. Fils d'un [illegible] ce qu'il n'abandonnât pas [illegible] il reçut des leçons des [illegible] Hulp, habiles sculpteurs [illegible] mort de son père, il [illegible] fession, et quitta le ciseau [illegible] peintre, il fit assez bien [illegible] lait particulièrement à [illegible] fruits. Ses tableaux ont [illegible] reté, une bonne composition [illegible] monie de coloris.

Descamps, *La Vie des Peintres* [illegible] p. 280. — Pilkington, *Dictionary* [illegible]

KALRAAT (*Barnard*) [illegible] dais, frère du précédent [illegible] 1650, mort en 1721. Peint[illegible]

[illegible] la peinture [illegible] le [illegible] de [illegible] ambition [illegible] d'un grand [illegible] il ne fit un genre [illegible] Ses paysages [illegible] de son pays [illegible] la touche, et la bonté

A. de L.

[illegible] Hollandais. — [illegible]

[illegible] (Charles-Frédéric), médecin [illegible] le 21 mai 1706, mort [illegible] 1769. Ayant terminé ses [illegible] publics sur la médecine [illegible] de l'anatomie, et devint [illegible] l'université de Iéna. Ses [illegible] pour la plupart de [illegible] pratiques, se trouvent [illegible] *Biographie Médicale*. [illegible] *De Distinctione inter* [illegible]; Iéna, [illegible] *exstirpationis* [illegible] *majorum* [illegible] *vel Hydro-* [illegible] — *De Chirurgia* [illegible] *reliquarum* [illegible] *perfectum*; [illegible] *De Morbis Puerperarum*; [illegible] *De Signis Graviditatis* [illegible] — *De Causis et Af-* [illegible] 1756, in-4°; — *De* [illegible] 1756, in-4°; — *De* [illegible] 1760, in-4°; — *De Re-* [illegible] 1760, in-4°; — *De* [illegible] in-4°; — *De Theoria* [illegible] in-4°; — *De* [illegible] *aquoso-* [illegible] *chirurgicis*; Iéna, [illegible]

Dr L.

[illegible] *Litter. Handbuch*.

[illegible], fondeur et ciseleur [illegible] 1718, mort en 1787. Après [illegible] temps la profession [illegible] à des travaux d'orfévrerie [illegible]. S'étant [illegible] il fit bientôt remarquer [illegible] les ouvrages de ciselure [illegible] au service du roi, [illegible] plusieurs châteaux de [illegible] avec une grande [illegible] de meubles in[illegible] remarque des tables, [illegible] la manière florentine [illegible] comme son chef-d'œuvre [illegible] massif qui [illegible] cour de Prusse.

E. G.

[illegible] — Nicolaï, *Nach*[illegible] *Litter. Hand*[illegible] *Schweizer*.

KAMENSKI (Le comte *Michel-Fédorovitch*), feld-maréchal russe, né vers 1735, [illegible] le 12 août 1809. Il [illegible] la carrière militaire en 1751; il était déjà colonel en 1765, quand Frédéric le Grand dit de lui : « C'est un jeune Canadien qui est pourtant assez poli. » Le jeune Canadien se distingua dans toutes les guerres que Catherine II entreprit contre la Sublime Porte, et participa aux succès qui forcèrent cette dernière à signer le traité de Kaïnardji. A la mort du prince Potemkin (1791), Kamenski se trouvait le plus ancien général dans l'armée d'expédition dont ce favori était le chef; il en saisit le commandement sans savoir que Potemkin l'avait légué au général Kakovski. Lorsque celui-ci vint le réclamer, Kamenski le lui refusa aigrement; il fallut bien toutefois le lui céder, et sa persistance à revendiquer son droit lui valut la disgrâce de l'impératrice, qui, libérale dans son commerce avec Voltaire, n'admettait pareille réplique à ses oukazes. L'empereur Paul, qui avait pour principe de tenir une conduite diamétralement opposée à celle de sa mère, se hâta de l'en dédommager, le jour de son couronnement (5 avril 1797), par le bâton de maréchal et le titre de comte. Quand l'empereur Alexandre déclara la guerre à Napoléon en 1806, c'est Kamenski qu'il nomma généralissime de ses armées. La Russie applaudit à ce choix, Derjavin le célébra dans ses odes nationales; mais cette fois l'attente générale fut déçue. Démesurément sensible à un manque d'égard commis envers lui, il prétexta une indisposition la veille d'une affaire, se démit de son commandement, et se retira dans ses terres, d'où personne ne chercha plus à le retirer. Aussi intrépide qu'excellent tacticien, mais original à l'excès et vif jusqu'à la plus extrême violence, ces défauts ne contribuèrent pas peu à sa fin sinistre, qui a été narrée par Joukofski. Affublé d'une jaquette bleu de ciel et de culottes jaune serin, il avait coutume de se promener dans un drochki conduit par deux postillons avec un laquais sur le siége. Ces trois serviteurs avaient l'ordre de regarder droit leur chemin et de ne jamais retourner la tête. Un misérable paysan, auquel, sans doute, le maréchal avait, le premier, manqué d'égards, l'épia dans un bois, et, d'un coup de hache, lui fendit le crâne. Le laquais, immobile sur son siége, entendit bien son maître faire un mouvement extraordinaire; mais, plus obéissant que la femme de Loth, il n'osa pas se retourner, et, sans s'en douter, il ramena le corps inanimé de son maître dans son château. Un des mérites du maréchal Kamenski, et non un des moindres, c'est d'avoir eu de l'inclination pour les belles-lettres; il est l'éditeur du charmant poëme de Bogdanovitch intitulé *Douchenka*; Moscou, 1778.

Pce A. Galitzin.

Histoire de la Guerre entre la Russie et la Turquie par Keralio, annotée par le prince Dmitri Galitzin; Saint-Pétersbourg, 1773. — *Mémoires* du comte de Ségur. — Bantich-Kamenski, *Slovar Dostopamiatnikh Rousskoï Zemli*.

[illegible] (Pierre), [illegible] [illegible] 1805.

[illegible]

KAMEYAMA, ou Ko-SAN, mikado japonais, né [illegible] 1248, mort en 1305. Il régna de 1260 à 1274 [illegible]. Ayant été monter sur le trône, [illegible] son nom, Tsoune-fito; il était le [illegible] fils de l'empereur Saga II. Le principal événement de ce règne fut l'arrivée d'une ambassade chinoise envoyée par Fou-Tsoung, empereur de la dynastie mongole des Youen, qui réclamait du Japon le payement d'un tribut. Cette ambassade n'ayant point réussi dans sa mission, revint encore un peu plus tard (1271); mais elle n'obtint pas encore satisfaction, et s'en retourna en Chine avec un Japonais, nommé Yasiro, qui fut [illegible] comme ambassadeur à la cour des Youen. L'ambassade revint encore une fois au Japon la même année, mais elle ne fut point reçue par l'empereur, et n'obtint pas la liberté de se rendre à Kyoto. Le premier mois de la [illegible] année du nengo ou ère impériale Bun-ye (1274 de notre ère), Kameyama abdiqua en faveur de son fils Yo-fito, qui était alors âgé de vingt ans, et qui régna sous le titre de Oussa II (voy. ce nom). Il continua toutefois à prendre une certaine part aux affaires. Ce prince vécut sous quatre mikados: Oussa II, Fousimi, Fousimi II et Nidjo II, qui se cédèrent successivement les rênes du gouvernement. Kameyama mourut le 5e mois de la 3e année de l'ère impériale Ka-gen (1305). L'ex-mikado Oussa II et tous les grands de la cour assistèrent à ses funérailles. L. LÉON DE ROSNY.

[illegible] ; in-4°. — [illegible] ; in-f°.

[illegible] (Caroline), femme de lettres allemande, née en [illegible], le 21 janvier 1758, morte le [illegible] novembre 1813. Fille d'un noble polonais qui, sous le règne d'Auguste II, s'était établi en Saxe, elle reçut une éducation très-soignée, et cultiva avec succès la peinture, la musique et les lettres. Ses productions ont été réunies et publiées sous le titre de : Meine Muse (Ma Muse); 1780. De 1787 à 1790 madame [illegible] rédigea la revue littéraire intitulée Lina.

R. L.

[illegible]

[illegible] (Jacob VAN), anabaptiste hollandais, né à [illegible], mort le 10 juillet 1535, à Amsterdam. On l'a appelé quelquefois [illegible], mais son véritable nom était Jacob Jans. Un des principaux partisans de Jean de Leyde, il l'accompagna à Munster, assista à son couronnement, et fut nommé par lui évêque d'Amsterdam, en 1534. Il se rendit dans cette ville avec Jean de Geelen, convertit un grand nombre de gens du peuple à ses doctrines, et aurait acquis beau-

[illegible] de [illegible] plus [illegible] [illegible] Boulevard [illegible] établie [illegible] [illegible] pendant [illegible] de torture, Kampen [illegible] dans [illegible] chaud pendant une [illegible] aux [illegible] portât [illegible] la langue coupée [illegible] avait [illegible] baptisé, fut [illegible] trancha la tête, on [illegible] et l'on fit une [illegible] de sa main [illegible]

[illegible]

KAMPEN (Nicolas [illegible]), [illegible] hollandais, né à Harlem [illegible] 14 mars 1839. [illegible] pour y apprendre [illegible] qu'il en peu de temps [illegible] fonds d'instruction [illegible] langues anciennes [illegible] çais, et s'être [illegible] ses études l'histoire [illegible] vint, en 1816, professeur [illegible] ture allemande à [illegible] 1829 professeur de [illegible] landaises à l'Athénée d'[illegible] Geschied kundig over [illegible] tenissen in Europa [illegible] Amiens tot [illegible] van Parijs [illegible] des Événements importants [illegible] en Europe depuis la paix [illegible] de Paris); Leyde, 1814 [illegible] denis van de franschen [illegible] (Histoire de la Domination [illegible] Leyde, 1815-1823, 3 vol. [illegible] letteren en wetenschappen [illegible] (Histoire de la Littérature [illegible] les Pays-Bas); La Haye, [illegible] — Geschiedenis der [illegible] Orient (Histoire des Croisades [illegible] 1826, 2 vol.; — De [illegible] lijken [illegible] ([illegible] rel); Harlem, 1826; [illegible] [illegible], of [illegible] perken en personen [illegible] geschiedenis (Tableaux [illegible] de diverses époques de [illegible] esquisses de plusieurs [illegible] moins historiques); Harlem, [illegible] en geographische beschrijving [illegible] grijk der Nederlanden [illegible]

[illegible] Gottingue [illegible] Description géo- [illegible] Gouvernements de [illegible] in-8°; ce volume [illegible] description du gou- [illegible] remarquables [illegible] gouvernement de Saint- [illegible] ouvrage inachevé; [illegible] Chronologique de la [illegible] Leipzig, 1803, in-8° [illegible] publiés en allemand.

[illegible]

[illegible] mort à Berlin [illegible] à Gottingue [illegible] administrative, il occupa [illegible] des places dans le [illegible] Mecklembourg. En [illegible] la Prusse, où il se [illegible] conseiller référendaire [illegible] de la police et [illegible] en 1824 premier [illegible] instruction publique [illegible] ministère de la justice [illegible] de la justice et [illegible] des provinces [illegible] un homme d'État fort [illegible] un travail extraor- [illegible] services à la légis- [illegible] dans le fameux [illegible] se rendre [illegible] la jeunesse des [illegible] de longues an-

née, il a présidé l'Académie des Sciences d'Erfurt et celle de [illegible]. Ses principaux ouvrages littéraires sont : *Beiträge zum Mecklenburgischen Staats- und Privatrecht* (Documents pour servir au Droit public et privé du Mecklembourg); Schwerin, 1795-1800, 6 vol. in-8°; — *Mecklenburgische Rechtssprüche* (Verdicts judiciaires du Mecklembourg); Rostock, 1800-1804, 3 vol.; — *Civilrecht der Herzogthümer Mecklenburg* (Droit civil des duchés de Mecklembourg); Schwerin et Rostock, 1805-1824, 2 vol.; — *Handbuch des Mecklenburgischen Civil-processes* (Manuel de la Procédure civile du Mecklembourg); Berlin, 1810 et 1822; — *Codex der Gensdarmerie* (Code de la Gendarmerie); Berlin, 1815 : ce livre fut solennellement brûlé à la célèbre fête de la Wartbourg; — *Beiträge zum Staats- und Völkerrecht* (Études sur le Droit public et sur le Droit des Gens); Berlin, 1815; — *Literatur des Mecklenburgischen Privatrechts* (Littérature du Droit privé du Mecklembourg); Berlin, 1819; — *Jahrbücher für die Preussische Gesetzgebung, Rechtswissenschaft und Rechtsverwaltung* (Annales de la Législation, Jurisprudence et Administration judiciaire en Prusse); Berlin, 1813-1840, 54 vol.; — *Annalen der Preussischen innern Staatsverwaltung* (Annales de l'Administration de l'Intérieur en Prusse); Berlin, 1821-1836, 18 vol.; — *Die Provinzial und statutarischen Rechte in der Preussischen Monarchie* (Les Droits provinciaux et les Statuts de la Monarchie prussienne); Berlin, 1826-1828, 3 vol.; — *Zusammenstellung der drei Entwürfe des Preussischen Strafgesetzbuchs* (Les trois Projets du Code pénal prussien); Berlin, 1844-1845. R. L—n.

Conversations-Lexikon.

* KANAKAMOUNI, appelé aussi KANAKAMOUNI VAVA, est le nom du cinquième des bouddhas, qui, suivant les livres bouddhiques, ont précédé Çâkya Mouni, qui a été le septième et le dernier.

P.-E. F.

Rgya-tcher-rolpa (*Le Développement des Jeux*).

* KANARIS (*Constantin*), célèbre marin grec, est né à Psara, vers 1790. Avant 1821, Kanaris était capitaine d'un petit bâtiment marchand qui faisait habituellement le commerce avec Odessa. Ce n'est que dans la seconde année de l'insurrection qu'il se fit remarquer. Il obtint d'être désigné avec Georges Pipinos, d'Hydra, pour incendier la flotte turque stationnée dans le canal de Chios, après les massacres qui ensanglantèrent cette île. Le 7 (19) juin 1822, Kanaris et Pipinos partirent de Psara sur deux chaloupes transformées en brûlots; il fallait passer, malgré le calme, sous le canon de deux frégates qui croisaient en avant de la flotte. Kanaris entraîna, par sa résolution, les marins un instant ébranlés, et, trompant toute surveillance, il pénétra dans le canal et attacha son brûlot aux flancs du vaisseau amiral, illuminé ce soir-là pour les fêtes du ramazan : les chefs turcs célébraient leurs san-

[illegible] de plus de deux mille [illegible] toutes les [illegible] la [illegible]. Cependant Kanaris avait [illegible] sur un brûlot, pour [illegible] de son île, avait passé à [illegible] autre vaisseau. Le [illegible] novembre de la même année, Kanaris, accompagné de Kyriakos, [illegible] cette périlleuse entreprise, avec un [illegible] dans la rade de Ténédos. Arborant [illegible] le pavillon turc, et feignant d'être poursuivis par deux bricks hydriotes, ils se [illegible] au milieu de la flotte ottomane, où [illegible] ils répandirent l'incendie. Cette fois encore Kanaris, choisissant pour sa proie le vaisseau amiral, engagea son beaupré dans un de ses sabords, et après y avoir mis le feu, se retira tranquillement, bravant l'équipage frappé de stupeur.

Ce double triomphe paralysa en quelque sorte la flotte turque, que depuis l'on vit souvent fuir à la vue de quelques misérables caïques. En même temps, il remplit les Grecs de confiance, en montrant que l'intrépidité de leurs marins compensait l'inégalité des forces matérielles. Ces hauts faits devinrent célèbres en Europe. Pour Kanaris, simple autant que brave, et paraissant surpris de la réputation qu'il s'était acquise, il ne chercha jamais à se prévaloir des services qu'il avait rendus à son pays. Le comité grec, en faisant élever son fils à Paris, lui décerna la récompense à laquelle il fut le plus sensible. En 1825, le capitaine Kanaris conçut l'audacieux projet d'aller brûler, dans le port même d'Alexandrie, la flotte prête à transporter les Arabes en Morée. Le 4 août, il appareilla en compagnie d'autres braves, et retenant à son bord le capitaine du port qui était venu le reconnaître, il lâcha des brûlots dans le bassin rempli de vaisseaux; mais le vent les ayant repoussés, ils se consumèrent inutilement. Capodistrias, à son arrivée en Grèce, nomma (juin 1828) le capitaine Kanaris commandant de la forteresse maritime de Monembasie, et lui confia plus tard une escadre de la marine du gouvernement, choix que l'héroïque marin justifia en servant loyalement dans les circonstances les plus critiques. Après la mort du président Capodistrias, en décembre 1831, il se retira dans l'île Syra. Le roi Othon l'éleva au grade de capitaine de vaisseau de première classe (*[illegible]*), puis d'amiral, et le nomma sénateur en 1847. Kanaris a été ministre de la marine en 1846, 1848-1849 et 1854-1855. [[illegible], dans l'*Enc. des G. du M.*, avec add.]

Al. [illegible], *Histoire de la Révolution grecque*. — *Conversations-Lexikon*.

KANCHAC ou [illegible], femme poëte péruvienne du quinzième siècle. Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le couvent de Sainte-Catherine de Sienne s'élevait jadis à Cuzco ce palais des vierges du Soleil, toutes [illegible] de la [illegible] jeunes [illegible] (1) [illegible] noms de la Se[illegible] peut-être [illegible] *ta* qui, avec les [illegible] traditions de l'empire [illegible] l'avait [illegible] les vers les plus [illegible] Yahuar Huacac [illegible] naguère encore [illegible] ils ont probablement [illegible] fortuné [illegible] l'on regardait comme [illegible] en ce genre [illegible] pourrait lui raconter, d'une [illegible] amours de Kanchac et de [illegible] ce qu'on sait par la tradition [illegible] Kanchac, emportée par [illegible] passion, résolut de [illegible] se précipiter dans le [illegible] *gens*.

Il serait intéressant [illegible] la Quebrada [illegible] quelques-uns de [illegible] de Kanchac [illegible] tige littéraire de cette [illegible] et si guitarale [illegible] *Yaravi*, que l'on chante [illegible] dans le Pérou et dans [illegible] poëme consacré surtout [illegible] malheureux, qui, dans sa [illegible] peu monotone, produit [illegible] les plus profondes [illegible] geurs, il faut avoir entendu [illegible] pour comprendre l'impression [illegible] faire ressentir. Ces chants [illegible] en espagnol, reproduisent [illegible] le rhythme quichua; on les [illegible] au son de la guitare; c'était [illegible] ravienne qui leur servait [illegible] Entre chaque distique il y a [illegible] quelques moments, pendant [illegible] ment continue, et, après un [illegible] voit éclater parfois un [illegible] interjections douloureuses [illegible] la manière la plus touchante [illegible]

Dans l'état actuel de la science [illegible] poser que si les trois livres [illegible] de Cieça León étaient retrouvés [illegible] des renseignements précieux [illegible] mités. Ferd[illegible]

Valdès y Palacios, *[illegible]* *Peruana*, etc. vol. in-8. — D'Orbigny, [illegible] *ricain*, etc. in-4. — Rivero et [illegible] *des*, etc.

(1) Cette institution remontait [illegible] sixième roi du Pérou. La reine [illegible] droit [illegible] dont [illegible] le droit [illegible] Comme les antiques vestales, les [illegible] enterrées vives si elles [illegible] qui les regardaient avec [illegible]

[illegible] ... Baih- [illegible] ... d'Abaka, [illegible] ... l'hégire [illegible] ... retiré [illegible] ... Il [illegible] ... et toutes les [illegible] ... occupa le plus [illegible] ... famille. Tous les his- [illegible] ... d'avoir toujours fait [illegible] ... et de n'avoir jamais [illegible] ... A peine avait-il [illegible] ... qu'il fut obligé d'y retour- [illegible] ... pour apaiser [illegible] ... Il rentra vain- [illegible] ... capitale (1092). Pendant [illegible] ... de régler les affaires [illegible] ... de l'armée à [illegible] ... grand-vizir à Sadreddin- [illegible] ... il retomba ensuite [illegible] ..., et les chefs des [illegible] ... corrompu, [illegible] ... des étrangers, se ré- [illegible] ... Thogadgiamo- [illegible] ... Raïdall-Oguil, petit- [illegible] ... alors dans [illegible] ... des résistances, [illegible] ... à la tête d'une [illegible] ... rencontre. Mais, trahi [illegible] ... de ses troupes, il se [illegible] ... étranglé par plu- [illegible] ... l'an 494 de l'hégire [illegible] ... historiens, il avait [illegible] ... les cartons mon- [illegible] ... fut un des prin- [illegible] ... qui le détrôna.

[illegible] ... X. Tessier.

[illegible] ... *Bibliothèque* [illegible] ... — De Guignes, [illegible] ... *Histoire des Afghans.*

[illegible] ... *Sales*), musicien et [illegible] ... août 1792, à Klos- [illegible] ..., mort dans cette [illegible] ... 1831. Fils d'un [illegible] ... de Kloster-Neubourg, [illegible] ... éléments de la [illegible] ... le jeune Kandler [illegible] ..., à la chapelle de la [illegible] ... cette circonstance de [illegible] ... littéraires en [illegible] ... une solide instruc- [illegible] ... Après avoir [illegible] ... et de contrepoint [illegible] ... les conseils de Sa- [illegible] ... plusieurs mor- [illegible] ..., à partir de [illegible] ... à la litté- [illegible] ... ment con- [illegible] ... publiés dans [illegible] ... Un emploi dans [illegible] ... lui fournit l'occa-

sion de se rendre à Venise, [illegible] ... Bologne, Rome et Naples [illegible] ... documents qui pouvaient [illegible] ... enfin, en 1827, après un séjour de [illegible] ... en Italie, pendant lesquelles [illegible] ... lurent les diplômes de membre [illegible] ... académies d'Étrurie, de Rome, et de [illegible] ... autres sociétés italiennes et [illegible] ... revint à Vienne, où le choléra vint l'enlever, à l'âge de trente-neuf ans.

On connaît de Kandler plusieurs articles sur divers sujets, entre autres sur le *Mélodrome* de Maëlzel, publiés dans dans la *Gazette musicale* de Vienne, années 1816 et 1817; — *Cenni storico-critici intorno alla Vita ed alle Opere del celebre compositore Gio.-Adolfo Hasse, detto il Sassone*; Venise, 1820, in-8°, avec le portrait de Hasse; — *Musikzustand von Neapel im Jahr* 1826 (Situation de la Musique à Naples dans l'année 1826), dans le *Cæcilia*, 1827, t. VI, avec deux chansons populaires et une tarentelle. Une traduction française abrégée de cette notice a été donnée dans la *Revue Musicale*, t. IV; — *Sur l'État actuel de la Musique à Rome*, traduction du manuscrit allemand communiqué par l'auteur, dans le troisième volume de la *Revue Musicale*; — *Ueber das Leben und die Werke des G. Pierluigi da Palestrina* etc. (Notice sur la Vie et les Ouvrages de G. Pierluigi de Palestrina, etc.), ouvrage posthume, publié avec un avant-propos et des notes par M. R. G. Kiesewetter; Leipzig, 1834, in-8°. C'est un extrait du grand ouvrage en deux volumes, in-4°, publié sur le même sujet par l'abbé Baini.

Dieudonné Denne-Baron.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens.*

KANE (*Elisah-Kent*), célèbre voyageur américain, né à Philadelphie, le 3 février 1822, mort à La Havane, le 16 février 1857. Il étudia pendant sept ans à l'université médicale de Pensylvanie. Après avoir obtenu son diplôme, il partit comme médecin attaché à l'ambassade de Chine, et visita en même temps les Philippines, Ceylan et les Indes orientales. Dans un but purement scientifique, il entreprit des explorations en Afrique; il traversa dans toute sa longueur l'Égypte, jusqu'aux frontières de la Nubie, puis visita Gorée, l'Afrique australe, et s'avança jusqu'à la côte de cette partie du monde, notamment le Dahomey. En 1846, lorsque éclata la guerre entre les États-Unis et le Mexique, il s'engagea comme volontaire dans l'armée de l'Union, et se signala en maintes occasions par son courage, son intelligence et son sang-froid. Après s'être occupé de relever le littoral du Mexique par des opérations géodésiques, il entreprit son premier voyage dans les régions polaires. C'était le moment où le triste sort de Franklin et de ses compagnons éveillait toutes les sympathies, où, sous l'impulsion de sa veuve, des expéditions se succédaient dans les contrées polaires pour aller à sa recherche. Les Américains

[illegible] prendre part à cette croisade [illegible] qui devait [illegible]. [illegible] Grinnell, [illegible] expédition, à la tête de laquelle [illegible] de Haven, qui partit sur le [illegible], ayant pour commandant [illegible]. Kane entra comme [illegible] l'expédition en qualité de chirurgien, et s'embarqua sur le premier de ces bâtiments. Les deux navires quittèrent New-York le 22 mai 1850, et se rendirent [illegible] de Baffin pour aller de là gagner le [illegible], puis de [illegible] jusqu'au détroit de Lancaster et à l'île de Beechey. L'expédition remonta le canal de Wellington, s'avança jusque [illegible] la terre de Cornwallis, et opéra son retour par le Groënland, qu'elle quitta le [illegible]. Trente-quatre jours après, elle rentrait à New-York.

Kane fut chargé, pendant le cours du voyage, de la partie scientifique. Il se livra surtout à des observations de météorologie et de physique, qu'il a consignées dans sa relation : *United States Grinnell Expedition, in search of sir John Franklin*, 2e édition, Philadelphie et Londres, 1857.

Kane poursuivait la constatation de la grande mer ouverte que l'on supposait s'étendre au voisinage du pôle. Son premier voyage l'avait convaincu de la possibilité de pénétrer dans cette mer, et, le 14 octobre 1852, il lisait devant la société de géographie américaine un mémoire à ce sujet. Une seconde expédition fut organisée, toujours aux frais de M. Grinnell. Kane, cette fois, en eut le commandement, qui lui fut donné d'après les ordres du secrétaire au département de la marine des États-Unis. Un Anglais, M. Peabody, avait voulu s'associer à M. Grinnell pour supporter les frais de cette dispendieuse entreprise, patronnée par les principales sociétés américaines. Le docteur Kane se fit assister d'un officier de marine, M. Henri Brooks ; il s'adjoignit un autre médecin, M. Isaac Hayes, et un astronome, M. A. Sontag. Les personnes qui composaient l'expédition, munies de toutes les choses nécessaires pour un séjour prolongé dans les contrées polaires, s'embarquèrent sur l'*Advance*, bâtiment qui avait déjà fait ses preuves, et qui portait cinq petites embarcations, dont une barque de sauvetage en métal. C'est le 30 mai 1853 que Kane et ses compagnons appareillèrent de New-York, d'où ils se rendirent directement à la baie de *Fiskernaes*, sur la côte du Greenland, où ils laissèrent leurs bâtiments. De là ils explorèrent, pendant les années 1853, 1854 et 1855, les régions qui s'étendent au sud et surtout au nord de la baie. En 1852, le capitaine Inglefield n'avait pas dépassé dans le détroit de Smith le 78° 30' de latitude. L'expédition de Kane remonta beaucoup plus haut. Elle reconnut que le détroit de Smith s'élargit d'abord, de manière à déterminer à l'ouest la *baie de Peabody*, qu'il [illegible]

[illegible] découverte [illegible] mer polaire [illegible] l'expédition [illegible] membres, s'avança [illegible] *Indépendance* [illegible] *Constitution*. [illegible] fut [illegible] le dernier point [illegible] de latitude, [illegible]

L'expédition [illegible] en Groënland, [illegible] vembre 1855, [illegible]. Le récit de cette [illegible] sous le titre : *Arctic Explorations* [illegible] 1853, 1854, 1855, Philadelphie [illegible] in-8° ; il a été traduit [illegible] teraliées [illegible] l'intérêt de la [illegible] mina sa santé. [illegible] plus [illegible] ne put [illegible] vana, le 16 février 1857. [illegible] furent rapportés à Philadelphie [illegible] grands honneurs. [illegible] avaient envoyé des députations [illegible] qui eurent lieu [illegible]

[illegible]

Rapport [illegible] 1858 par MM. Jomard, [illegible] — *Notice* dans le recueil de [illegible] *über wichtige neue Erforschungen* [illegible] *gebiete der Geographie* [illegible]

KANE (Sir Robert [illegible]), né en 1810, à Dublin. Fils d'un [illegible] duits chimiques, [illegible] dicale, fut admis à l'hôpital [illegible] en 1832 son diplôme [illegible] Dublin le *Journal of Medical* [illegible] insérer de nombreux articles [illegible] la direction en 1836. Quelque [illegible] chargé d'un cours de chimie [illegible] Collège des Médecins, [illegible] lectures à la Société royale [illegible] naturelle. A la fin de 1845, [illegible] sident du Collège de la Reine [illegible] partie de la commission [illegible] pour mission de rechercher les causes de la maladie des pommes [illegible] Irlande (1845), bien que [illegible] de MM. Lindley et Taylor [illegible] résultat négatif, il fut [illegible] par le lord-lieutenant. C'est à [illegible] Dublin doit la création du [illegible] trie nationale, où l'on a réuni [illegible] les échantillons de l'agriculture [illegible]

[illegible] ... il en a ... [illegible] ... 1840, [illegible] ... et Fra- [illegible] ... in-8°. [illegible] ... une flore [illegible] ... E. L—r.

[illegible]

[illegible] ... érudit allemand, né [illegible] 1773, mort le 17 décembre [illegible] ... sans beaucoup de suite [illegible] ... il se rendit à Berlin, [illegible] ... Mais il se [illegible] ... et il partit alors [illegible] ... quelque temps [illegible] ... une vie [illegible] ... quelque ouvrage [illegible] ... s'engager dans [illegible] ... par les Fran- [illegible] ... et il entra [illegible] ... bientôt dange- [illegible] ... à l'hôpital de Lintz, [illegible] ... Adolphe Wagner, [illegible] ... cent soixante [illegible] ... autrichien, et [illegible] ... Nommé en 1809 pro- [illegible] ... de Nuremberg, il [illegible] ... enseigner la philo- [illegible] ... 1818 à une chaire de [illegible] ... l'université d'Erlangen. [illegible] ... exalté et bizarre; [illegible] ... sa vie, il devint [illegible] ... ses ouvrages on re- [illegible] ... profonde, et [illegible] ... merveilleuse, à [illegible] ... On a de lui: [illegible] ... 1802, in-4°; [illegible] ... Leipzig, 1803, [illegible] ... sous le pseu- [illegible] ... ainsi que l'opus- [illegible] ... Petit Voyage [illegible] ... — Ueber die Ver- [illegible] ... und deutschen [illegible] ... langues grecque et [illegible] ... in-8°; — Neue [illegible] ... der Griechen [illegible] ... de la Mytho- [illegible] ... Leipzig, 1805, [illegible] ... Geschichte oder [illegible] ... Documents [illegible] ... universelle); Bay- [illegible] ... 1815, 2 vol. [illegible] ... — Pan- [illegible] ... und Natur- [illegible] ... Philosophie et de [illegible] ...); Tubingue, [illegible] ... der Zwillinge (... [illegible] ...); Nurem-

berg, 1811, in-8°, [illegible] ... dehnten; — [illegible] ... de [illegible] ... en deux actes; — [illegible] ... oder *Cronos* und [illegible] ... menschen in der Periode [illegible] ... *Nachtgleichen* (Système [illegible] ... Cronos et l'Histoire de l'[illegible] ... période de l'avancement des équinoxes); Leipzig, 1813, in-8°; — *Lappalien und* [illegible] *Preisschriften* (Fariboles et Mémoires couronnés); Leipzig, 1814, in-8°; — *Sammlung wahrer und erwecklicher Geschichten aus dem Reiche Christi* (Recueil d'histoires véritables et intéressantes tirées de l'histoire du christianisme); Nuremberg, 1815-1822, 2 vol. in-8°; — *Leben merkwürdiger und erwecklicher Christen aus der protestantischen Kirche* (Vies de Chrétiens Protestants remarquables); Bamberg, 1816-1817, 2 vol. in-8°; en 1824, Kanne publia à Francfort un volume de supplément aux deux ouvrages précités; — *Christus im Alten Testament* (Le Christ dans l'Ancien Testament); Nuremberg, 1818, 2 vol. in-8°; — *Biblische Untersuchungen mit und ohne Polemik* (Recherches Bibliques avec et sans polémique); Erlangen, 1819, 2 vol. in-8°; — *De Vocabulorum Enantiosemia, sive observationes de confusione in lingua hebraica*; Nuremberg, 1819, in-8°; — *Zwei Beiträge zur Geschichte der Finsterniss in der Reformation, oder Ph. Camerarius Schicksale in Italien and Clarenbachs Martyrerthum* (Deux Documents pour servir à l'Histoire des ténèbres du temps de la Réforme, ou aventures de Ph. Camerarius en Italie et le martyre de Clarenbach); Francfort, 1822, in-8°. On doit encore à Kanne les éditions suivantes: *Cononis Narrationes, ex Photii Bibliotheca*; Gottingue, 1798, in-8°; — *Anthologia minor, sive florilegium epigrammatum græcorum ex Anthologia Planudis*; Halle, 1799, in-8°, avec la traduction latine de Grotius. E. G.

Conversations-lexikon.

KANNE (*Frédéric-Auguste*), compositeur allemand, né le 8 mars 1798, à Delitsch (Saxe), mort le 16 décembre 1833, à Vienne. Il étudia d'abord la médecine et la théologie aux universités de Leipzig et de Wittemberg, puis abandonna les sciences pour les beaux-arts; il reçut du choriste Weinling des leçons de musique, et apprit seul la composition dans quelques bons traités. Établi à Vienne depuis 1808, il trouva dans le prince de Lobkowitz un protecteur généreux, cultiva à son gré la poésie et la musique, écrivit des critiques pour les journaux, et rédigea les dernières années de la *Gazette Musicale*. « Malgré l'étendue de son savoir et la variété de ses connaissances, dit un biographe, il finit par tomber dans une misère profonde, et fut souvent réduit à faire, pour vivre, de petites pièces de vers pour les noces ou les

[illegible] malade d'une inflammation d'entrailles, il refusa tout secours de la médecine, et [illegible]. Doué d'un esprit [illegible] et n'écrivant que par caprice, il dissipa dans une vie désordonnée les trésors d'un génie original et vigoureux, mais souvent incorrect. On a de lui plusieurs opéras et mélodrames, entre autres *Die Elfenkönigin* (La Reine des Elfes); — *Sapho*; — *Miltiades*; un très-grand nombre de chants à voix seule, des marches militaires, des trios, des sonates, etc. K.

[illegible]

KANNEGIESSER (*Théophile-Henri*), médecin allemand, né à Gotha, le 22 juillet 1712, mort à Kiel, le 26 août 1792. Il étudia la médecine à Iéna, et plus tard à Halle, sous la direction de Hoffmann, d'Alberti et Juncker, qui devinrent ses protecteurs. Durant un voyage qu'il entreprit dans le Nord, le gouvernement danois lui accorda la place de médecin ordinaire des bailliages de Neumünster et de Bordisholm. Il se décida alors à rester dans le Danemark, et il devint en 1743 professeur de médecine à Kiel. Voici ses principaux ouvrages : *De veterum in re medica Laude & Meritis plane singularibus*; Kiel, 1747, in-4°; — *De Temperamentorum Formalitate*; ibid., 1748, in-4°; — *De Pneumatosi*; ibid., 1748, in-4°; — *De Pleuritide*; ibid., 1749, in-4°; — *De tubulosa Nervorum Structura*; ibid., 1749, in-4°; — *De Salivae Efficacitate*; ibid., 1753, in-4°; — *De Ætatibus*; ibid., 1755, in-4°; — *De Impotentia Conjugali*; ibid., 1756, in-4°; — *De Philosophia naturali futura medico-necessaria*; ibid., 1757, in-4°; — *De Quadratura Circuli physica*; ibid., 1765, in-4°; — *Institutiones Medicinæ legalis*; Halle, 1768, in-8°; ibid., 1777, in-8°; Kiel, 1777, in-8°; — de nombreuses *Observations* insérées dans les *Actes* de l'Académie des Curieux de la Nature, etc. Dr L.

Biographie Médicale.

* KANNEGIESSER (*Charles-Frédéric-Louis*), littérateur allemand, né le 9 mai 1781, à Wendemark, près Werben (Marche prussienne). Il fit ses études à Berlin et à Halle, occupa depuis 1811 jusqu'en 1822 la place de recteur du collége de Prenzlau, et devint en 1822 directeur du collége de Breslau, et agrégé à la faculté philosophique de cette ville. Depuis plusieurs années il vit retiré à Berlin. On a de lui une traduction des œuvres dramatiques de Beaumont et Fletcher (*Dramatische Werke*); Berlin, 1808, 2 vol.; — une traduction de la *Divine Comédie* et des poésies lyriques de Dante : *Göttliche Komödie*; Amsterdam et Leipzig, 1809-1821, 3 vol.; 4e édition corrigée, Leipzig, 1843; — *Lyrische Gedichte*; Leipzig, 1827, 2e édit., 1842, 2 vol.; — une traduction des *Odes* d'Horace, Prenzlau, 1821, et des *Odes* d'Anacréon et de Sapho, ibid., 1827; — des traductions d'ouvrages de Biron, de madame de Staël, de Leopardi, de [illegible] Sismondi, d'Oehlenschläger [illegible] traité [illegible] chen [illegible] Poésies lyriques [illegible] — *Italienische* [illegible] liche); Leipzig, 3e édit. [illegible] *Declamatorium* ([illegible] Leipzig, 3e édit., [illegible] *deutsche Redner* ([illegible] Leipzig, 1844; — [illegible] (Comédies pour la Jeunesse) [illegible] 12 vol.; — [illegible] Berlin, 1853, etc. [illegible]

Conv.-Lex. [illegible]

K'ANSOU EL-GOURI [illegible] l'avant-dernier des sultans d'Égypte [illegible] dynastie des mameloucks [illegible] affranchi d'El-Achraf [illegible] mamelouks le fit successivement [illegible] attaché spécialement à [illegible] administrateur de la haute [illegible] émir dizainier et gouverneur [illegible] de Syrie, et entre autres [illegible] Puis le sultan [illegible] mit à la tête d'un corps [illegible] sous K'ansou-Abou-Saïd [illegible] de chef des [illegible] 1500); ce fut avec ce titre qu'il [illegible] sur Toumanbaï, envoyé [illegible] Djanbolat pour combattre le [illegible] qui venait de se révolter. [illegible] dition, Toumanbaï ayant été [illegible] émirs circassiens, revint au [illegible] lui K'ansou, qu'il fit [illegible] palais), vizir et [illegible] La milice s'étant bientôt [illegible] Toumanbaï (1500-1501) [illegible] suprême K'ansou el-Gouri [illegible] accepter, il fallut plus que [illegible] des menaces, et les historiens [illegible] pleura amèrement lorsque [illegible] tion, on lui ceignit l'épée. [illegible] cien des affaires de son [illegible] quelle était l'instabilité [illegible] avaient jeté les yeux sur lui [illegible] verna assez paisiblement [illegible] les notes officielles de [illegible] Naceur. A cette époque le [illegible] nople était occupé par [illegible] derim (Bajazet), avec lequel [illegible] jours se maintenir en [illegible] il ne pouvait en être de même [illegible] seur, Sélim Ier, dont l'intention [illegible] de réunir l'Égypte à son [illegible] sultan ottoman, voulant [illegible] texte, prit d'abord sous [illegible] mécontent de K'ansou, et [illegible] sofi de Perse, Ismaël-Chah [illegible] bons termes avec K'ansou [illegible] neutralité complète, bien [illegible] server pour ce dernier. K'ansou [illegible]

[illegible] de son aïeul, préposa [illegible], et lui envoya l'émir [illegible] ayant été traité de la [illegible], il n'y avait plus à [illegible] dans d'Alep le [illegible] l'ennemi, qu'il ren- [illegible] de Mourdj-Dabek. Au [illegible] égyptiennes eurent le [illegible] même sérieusement à la [illegible] se répand parmi les [illegible] à ses mame- [illegible] de laisser tomber tout le [illegible] les vieux mamelouks, qui [illegible] combat. En même temps [illegible] et qui commandait [illegible] les Ottomans reprennent [illegible] est perdue. En vain [illegible] de valeur, il est [illegible] le désespoir l'atteint jus- [illegible] la vie; il est frappé [illegible] de cheval sans connais- [illegible] l'entourent, afin de sous- [illegible], l'achèvent, lui [illegible] dans une citerne. [illegible] el-Achraf Abou-Nasour; [illegible] soixante-quinze ans; sa mort [illegible] la conquête définitive [illegible]. O. Mac Carthy.

[illegible] — 'Al'med ben Iousef, [illegible]

[illegible]), célèbre philosophe et [illegible], né le 22 avril 1724, à [illegible] 12 février 1804. Sa vie [illegible] remarquable : comme celle [illegible] penseurs allemands, [illegible] et du cabinet. Son [illegible], était un sellier pauvre, [illegible], et sa mère poussait [illegible] jusqu'au puritanisme le [illegible] exemples de ses pa- [illegible], comme il le reconnut lui- [illegible] cette moralité austère qui [illegible] ses écrits. Sa première [illegible], se fit sous le toit [illegible] de facilité que d'avi- [illegible] envoyé au collége (*Gym-* [illegible]), sur le conseil d'un [illegible] Schultz, cordonnier aisé, [illegible] l'écolier. Le directeur [illegible] Schultz, s'aperçut bientôt [illegible] : il en avertit la [illegible] plus grand soin de l'é- [illegible] parla toujours depuis [illegible] sentiment de recon- [illegible] sa vie, il exprimait [illegible] avoir pas rendu un [illegible] quelqu'un de ses écrits. [illegible] études de collége, il [illegible] particulièrement les cours [illegible] qui, dans l'organi- [illegible] allemandes, comprend à [illegible] sciences. Les mathématiques eurent bientôt pour lui un [illegible] attrait, et influèrent dès lors puissamment sur toute la direction de son esprit. Reçu maître ès arts (licencié en philosophie), il se destina à l'enseignement, s'employa quelque temps à une éducation particulière, et, à l'âge de trente-trois ans, il fut attaché à l'université de Kœnigsberg comme simple répétiteur (*Privatdocent*). En 1770 il obtint la chaire de mathématiques, qu'il ne tarda pas à permuter contre celle de logique et de métaphysique. C'est dans cette chaire que Kant s'illustra comme l'apôtre d'une philosophie nouvelle, qui compte des disciples nombreux et dévoués. De toutes les parties de l'Allemagne on vit affluer à Kœnigsberg une jeunesse avide de recueillir les paroles du maître, et, après que, affaibli par l'âge, il eut, dès 1792, renoncé à l'enseignement public, les hommes d'État et les diplomates les plus célèbres tenaient à honneur de venir visiter le grand philosophe dans sa profonde retraite. Deux de ses élèves et amis, G. Hasse (1) et Wasianski (2) nous ont retracé les dernières années de la vie de Kant. Les détails qu'ils nous en donnent sont insignifiants en eux-mêmes : ils n'ont de l'intérêt que parce qu'ils se rapportent à un homme qui, par l'originalité et la hardiesse de ses idées, fixa sur lui un moment l'attention du monde.

On a cité comme un trait de ressemblance entre Socrate et Kant, que le premier, dans une vie de soixante-dix ans, ne quitta jamais le territoire d'Athènes, de même que le second mourut dans sa ville natale sans en être sorti une seule fois. Mais on oublie que Socrate assista au siége de Potidée et que Kant fut précepteur dans une famille éloignée de Kœnigsberg. — Chaque heure avait son emploi dans la vie du philosophe allemand, qui n'eut jamais de Xanthippe dans son intérieur. « Cinq minutes avant cinq heures du matin, été ou hiver, il se faisait réveiller par son domestique, Martin Lampe, ancien soldat prussien. A cinq heures précises, il s'asseyait à sa table, prenait une ou deux tasses de thé, et fumait une pipe en repassant dans son esprit le plan qu'il s'était tracé la veille de sa journée. A sept heures il sortait pour faire son cours, et de retour au logis, il se remettait au travail jusqu'à une heure. Depuis qu'il eut cessé ses cours, il ne travaillait plus, pendant toute la matinée, qu'à ses derniers écrits. A une heure moins un quart, la cuisinière, qui, avec Lampe, composait toute sa maison, venait lui dire : « Les trois quarts sont sonnés ». Alors Kant se levait de son bureau, ajustait sa toilette, prenait un verre de vin de Hongrie ou du Rhin pour ouvrir l'appétit (3), et

(1) *Letzte Æusserungen Kant's*; Kœnigsberg, 1804.

(2) *Immanuel Kant, in seinen letzten Lebensjahren*, etc.; Kœnigsberg, 1804.

(3) Kant était ennemi déclaré de la bière. Quand quelqu'un était incommodé, sa question ordinaire était : « Ne boit-il pas de bière le soir? » Ou même quand quelqu'un

[illegible] livrer à l'exercice [illegible] de la promenade(1).

[illegible] M. Heine, que la grande [illegible] de Kœnigsberg [illegible] de régularité que son [illegible] Kant. Ses voisins savaient [illegible] trois heures et demie quand [illegible] Kant, vêtu de son habit gris, [illegible] à la main, sortait de chez lui et se dirigeait vers la petite allée de tilleuls qu'on nomme encore à présent, en souvenir de lui, l'Allée du Philosophe. Il la montait et la descendait [illegible] fois par jour, en quelque saison que ce fût, et, quand le temps était couvert, ou que les nuages annonçaient la pluie, on voyait son domestique, le vieux Lampe, qui le suivait d'un air vigilant et inquiet, le parapluie sous le bras. Si les bourgeois de Kœnigsberg avaient pressenti toute la portée de cet homme et de sa pensée destructive de toute divinité, ils auraient éprouvé à sa vue un frémissement bien plus horrible qu'à la vue d'un bourreau, qui ne tue que des hommes. Mais ces braves gens ne virent jamais en lui qu'un professeur, et, quand il passait à l'heure dite, ils le saluaient respectueusement et réglaient d'après lui leur montre(2). » Kant donnait deux raisons de sa promenade : d'abord, il désirait méditer à son aise ; ensuite, il voulait « respirer seulement par le nez, en tenant la bouche fermée, afin que l'air [illegible]

[illegible] traire à tous les principes de [illegible] philosophie [illegible] (voy. Descartes). [illegible] géographie physique et aux [illegible]

mourait avant l'âge, il disait : « C'était probablement un buveur de bière. » (M. Cousin, *Dernières Années de Kant*, p. [illegible].)

(1) Voy. M. Cousin, *Kant dans les dernières Années de sa vie*, Paris, 18[illegible].

(2) H. Heine, *De l'Allemagne*, t. Ier, p. [illegible] (édit. de Paris, [illegible]).

(1) M. Cousin, ouvrage cité, p. [illegible]

[illegible] était [illegible] que la méde- [illegible] pour [illegible] il est loin [illegible] la première [illegible] à la suite [illegible] tout à fait [illegible] Le 7 fé- [illegible] deux intimes [illegible] dans un tombeau [illegible] de lui [illegible] professeur [illegible] Le 9 février, il ne [illegible] l'âme [illegible] L'université [illegible] de magni- [illegible] pour la cé- [illegible] les bagatelles [illegible] philosophe furent [illegible] une vieille cas- [illegible] valait [illegible] 25 francs; et on [illegible] dans un [illegible] ses écrits lui [illegible] aisée. A [illegible] à environ 64,000 [illegible] pour le pays où il [illegible] était très-peu nom- [illegible] de 450 volu- [illegible] des cadeaux. [illegible] et il en [illegible] cabinet une [illegible] (centigrades), et [illegible] manquait un seul; [illegible] intempérature [illegible] du feu jus- [illegible] ce degré. [illegible] qu'il ne fait [illegible] jarretières, mais

[illegible] à côté [illegible] métaphysique [illegible] tenir la libre circulation du sang (1). [illegible] croire que l'auteur de la *Critique du* [illegible] (Théorie du Goût et des Arts) [illegible] belle et noble musique [illegible] tistes; [illegible] il distinguait [illegible] musique de la mauvaise, et il aimait [illegible] tout la musique forte : sa grande [illegible] la musique de la garde montante (2). — [illegible] adopté le paradoxe d'Aristote : « Mes amis, il n'y a pas d'amis. » Il se servait de l'expression [illegible] dans les rapports ordinaires, comme de celle de « très-humble serviteur » au bas d'une lettre. On ne s'en étonnera pas si l'on songe à la [illegible] il avait passé sa vie. Sa destinée [illegible] tout entière dans son cabinet. Son [illegible] monde était celui d'un penseur et d'un obser- vateur. Il ne connaissait les passions, les souf- frances et le malheur que de nom. [illegible] entier à ses études, il avait recherché et [illegible] ment rencontré des relations sûres et agréables, sans éprouver le besoin d'une affection [illegible]. Mais quand, avec l'âge, des soins [illegible] lui étaient devenus nécessaires, et qu'il les eut trou- vés dans quelques-uns de ses amis, il abandonna son triste paradoxe, et convint que l'amitié n'est pas une chimère (3).

Le principal ouvrage de Kant, celui qui contient les fondements de tout le système du grand phi- losophe, a pour titre *Critik der reinen Vernunft* (Critique de la Raison pure), dont la première édi- tion parut à Riga, en 1781, in-8° (4). Que signifie ce titre ? Au lieu de le dire immédiatement dans l'avant-propos de cet ouvrage, il ne s'en explique que dans la préface de la *Critique du Jugement*, œuvre postérieure à la première : « *La Raison pure*, c'est la faculté de connaître d'après des principes *a priori*. La discussion de la *possibi- lité* de ces principes et la délimitation de cette faculté constituent la *Critique de la Raison pure*. Comme l'imagination tend sans cesse à fran- chir les bornes de la réalité, il est nécessaire d'établir en principe quelque chose de non ar- bitraire ou de non fictif. Mais quel sera ce *non- arbitraire*, ce *non-fictif*? La *possibilité* des choses en général. Telle chose est possible, bien qu'elle ne soit pas toujours réelle ; la pos- sibilité n'est pas une affaire d'opinion : elle repose sur des conditions invariables, nécessaires, in- hérentes à notre faculté de connaître, ainsi que

(1) M. Cousin, *Dernières Années de Kant*, p. 22.
(2) Ibid., p. 17.
(3) Ibid., p. 24.
(4) La 7e édition, publiée à Leipzig, en 1828, in-8°, est la plus correcte. La 2e est la dernière qui ait paru sous les yeux de l'auteur. Enfin, l'édition la plus récente [illegible] est celle de Schubert et Rosenkrantz, Leipzig, [illegible], formant le 2e vol. des *Œuvres complètes* de Kant.

[illegible] les conditions de l'expérience. » [illegible] système, se [illegible] mal [illegible] par Kant [illegible] de [illegible] certitude des mathématiques [illegible] et il se [illegible] s'il n'y [illegible] moyen de [illegible] à la [illegible], qui jusqu'ici n'avait [illegible] dans les sciences, la marche [illegible] d'une [illegible] de cette idée que Kant [illegible] l'examen de la faculté de connaître, [illegible] la critique de la raison pure.

De quelle nature sont les propositions mathématiques? sont-elles *analytiques* ou *synthétiques*? Cette question fut le point de départ du philosophe. Les propositions analytiques reposent, dit-il, sur le principe de l'identité ou de la contradiction : elles n'ajoutent rien de nouveau au rapport du *sujet* à l'attribut (l'un et l'autre pris dans le sens grammatical); elles ne font qu'éclaircir ou expliquer ce qui s'y trouvait déjà. Ainsi, quand on dit : « Tous les corps sont étendus », on ne présente que deux points de vue ou deux formes de la même connaissance; car il est impossible de concevoir un corps (sujet) sans étendue (attribut), et réciproquement. Les propositions synthétiques, au contraire, ajoutent quelque chose de nouveau au rapport du sujet à l'attribut. En disant : « les corps sont pesants », on introduit dans le sujet un attribut qui n'y était point logiquement contenu : on aura beau décomposer la notion de corps, on n'en fera point sortir celle de pesanteur; la notion de pesanteur n'est ici donnée que par l'expérience : c'est donc là une proposition synthétique *a posteriori*. On se tromperait si, d'après ces définitions, on continuait à croire que les propositions mathématiques sont analytiques : Kant affirme qu'elles sont toutes synthétiques, contrairement à l'opinion de Hume, qu'il s'attachait particulièrement à combattre. Elles sont, de plus, synthétiques *a priori*, parce qu'elles impliquent un caractère de nécessité et d'universalité étranger à l'expérience. Or, qu'est-ce qui leur donne ce caractère? Quelque chose qui est en nous, la forme de notre intuition, de notre sensibilité le moule en un mot par lequel passe toute la matière fournie par les sens, pour être ensuite élaborée par l'entendement suivant des lois certaines. Quel est ce moule? L'*espace* et le *temps* : toute représentation, toute connaissance réelle porte l'empreinte de l'espace ou du temps, qui ne sont pas des objets réels, existant en dehors de nous, mais, pour le répéter, la forme de notre *réceptivité* (faculté de recevoir des impressions). C'est à quoi les mathématiques doivent leur certitude : la géométrie est toute tirée de l'intuition de l'espace, comme la science du mouvement ou la mécanique l'est de l'intuition du temps. « La ligne droite est le plus court chemin entre deux points donnés », voilà une proposition synthétique; car à la notion de ligne *droite* il faut ajouter celle du *plus court* chemin, qui ne s'y trouvait nullement comprise.

[illegible] *de notre* [illegible] lui [illegible] tout [illegible] de l'identité [illegible] ainsi les [illegible] sera [illegible] faut sortir de la [illegible] tuition en représentant [illegible] les doigts ou par [illegible] ensuite [illegible] proposition [illegible] toute proposition [illegible] nuit surtout quand on [illegible] Quelque proposition [illegible] dent analytique [illegible] à lui-même ou ($a = b$) [illegible] que sa partie. Mais [illegible] liens de méthode, [illegible] valeur qu'à l'intuition. [illegible]

Les notions [illegible] sensations [illegible] temps peut [illegible] ment pour être [illegible] sances humaines. [illegible] tivité (sensibilité) [illegible] et s'enchaînent [illegible] lois d'après lesquelles [illegible] coordonnent ou s'[illegible] télique de *catégories*. Kant [illegible] quatre classes, [illegible] *tité*, *qualité*, *relation*, [illegible] prend les propositions [illegible] particuliers (*besondere*) [illegible] la 2e les jugements [illegible] nia; la 3e les jugements [illegible] ques et disjonctifs; la 4e [illegible] tiques, probables [illegible] Telles sont les conditions [illegible] quelles fonctionne l'[illegible] a pour objet ne [illegible] donne pas comme [illegible] bilité de l'expérience [illegible] d'après des idées *a priori* [illegible] *transcendentale*, de [illegible] nant les formes de la [illegible] s'appelait *l'esthétique* [illegible] *transcendentale*. L'espace [illegible] les catégories de l'entendement [illegible] valeur subjective, sans réalité [illegible] prit humain, la conclusion [illegible] c'est que l'homme ne [illegible] *soi* (c'est-à-dire telles [illegible] habitants de tous les [illegible] pour Dieu lui-même), mais [illegible] *apparaissent d'après* les [illegible] *organisation d'être* [illegible] un mot, toutes les [illegible] *phénoménales*; leur valeur [illegible] mais seulement relative [illegible] départies aux habitants de [illegible] extérieur se règle donc [illegible]



[illegible] on l'avait [illegible] que la [illegible] sa phi- [illegible] que Ka- [illegible] (1). Tels sont [illegible] de Kant. [illegible] de ces principes, [illegible] devient obscur; [illegible] et fait [illegible] à un lecteur [illegible] de l'extrême flexi- [illegible] (2). Ce qui ressort [illegible] des *phéno-* [illegible] de la *dialectique* [illegible] *paralogismes* et des *an-* [illegible] entre ces derniers [illegible] c'est que l'au- [illegible] la possibilité d'at- [illegible] qu'il espère surtout à [illegible] l'*immortalité de* [illegible]

[illegible] la *Critique de la* [illegible] est incapable d'ar- [illegible] à la démons- [illegible] métaphysique et de [illegible] la *Critique de la Rai-* [illegible] *Vernunft*), [illegible] par la pratique du de- [illegible] faut tenir compte [illegible] libre, dégagée de [illegible] tout penchant ou inté- [illegible] exemple : c'est un de- [illegible] sa vie; mais la sa- [illegible] qu'un instinct : [illegible] Supposé mainte- [illegible] intolérable par suite [illegible]; la suppor- [illegible] pour d'autres devien- [illegible] c'est imprimer au [illegible] de l'exercice de la [illegible] la bienfaisance est [illegible] d'âmes charitables [illegible] éprouvent autant ou [illegible] que d'autres à re- [illegible] qu'ils soient, leurs [illegible] désintéressés : ce [illegible] la pureté du devoir. [illegible] en quelque sorte [illegible] philosophe croit avoir [illegible] nous rattache à l'ab- [illegible] l'immortalité. Le monde moral, bien qu'il ne tombe pas sous les sens comme le monde [illegible] une conséquence [illegible] la terre. Mais, [illegible] toute sa rigueur, [illegible] heureux [illegible] monde? Car, en définitive, [illegible] le bonheur, et le bonheur est à la pratique de la morale ce que le savoir est à l'étude des choses sensibles. Or, le rapport nécessaire entre la [illegible] et le bonheur n'ayant pas lieu sur cette planète, il faut qu'il y ait un autre monde. Donc, Dieu [illegible] vie future sont deux croyances qui, d'après des principes immuables, se lient inséparablement aux devoirs que nous impose la raison pure. La valeur universelle de la morale (devoir) et la nécessité interne nous conduisent donc à la conception d'une cause première et d'un sage régulateur du monde.

Mais si nous sommes, par cette voie, parvenus à l'idée d'un être suprême, nous ne devons pas, en retour, prendre cette même idée pour point de départ et considérer les lois de la morale comme des prescriptions accidentelles, arbitraires, d'une volonté mystérieuse et supérieure, d'une volonté dont l'examen préalable de nos facultés nous avait seulement fait soupçonner l'existence. Ce n'est pas parce que la morale est obligatoire qu'il faut la regarder comme commandée par Dieu; c'est plutôt parce que la voix de la conscience nous dit de faire notre devoir, que la morale est un commandement de Dieu. C'est ainsi que, sans recourir à des recherches surnaturelles et transcendantes, nous arrivons, par l'examen des lois mêmes de notre conduite, à nous former une idée de Dieu. Si nous croyons cette idée vraie, c'est parce qu'elle s'accorde parfaitement avec les principes qui font agir la raison. C'est donc toujours à la raison pure, mais dans son usage pratique et moral, que nous sommes redevables d'une connaissance qui domine notre destinée, connaissance que la *spéculation* peut bien supposer comme *probable*, mais que le *devoir* (morale) nous impose comme *nécessaire*. Tel est, en résumé, le sens de la *Critique de la Raison pratique*, dont la publication est de sept ans postérieure à celle de la *Critique de la Raison pure* (1).

C'est à tort qu'on a voulu voir là une sorte de rétractation : le philosophe aurait reculé devant les conséquences sceptiques de son système. D'autres y ont même trouvé matière à persiflage. « Kant, dit Heine, a jusqu'ici pris la voix effrayante d'un philosophe inexorable qui a passé toute la garnison du ciel au fil de l'épée. Vous voyez étendus sans vie les gardes du corps ontologiques, cosmologiques et physico-théologiques; il n'est plus désormais de miséricorde divine, de bonté paternelle, de récompense future pour les privations actuelles; l'immortalité

[illegible] *Critique de la Rai-* [illegible] cette préface (déta- [illegible] conservée par M. Cou- [illegible] par nous dans [illegible] 18[illegible]. La traduction [illegible] depuis par M. Tis- [illegible]

[illegible] en français, n'en [illegible] claire et complète [illegible] la *Philosophie de* [illegible] distinguer nette- [illegible] accessoires, et, en [illegible] importunes, il em- [illegible]

(1) Comparez l'*Examen de la Philosophie de Kant* par l'auteur de cet article dans *L'Époque* (Revue [illegible]), année 18[illegible], p. [illegible].

[illegible] la notion théorique [illegible] (1).

[illegible] Kœnigsberg, une *Société* [illegible] qui se réunit [illegible] fois par an, le 22 avril, pour célébrer l'anniversaire du grand philosophe. C'est cette société qui, sous les auspices de [illegible] et de F.-G. Schubert, a donné une édition des œuvres complètes (*Sämmtliche Werke*), en 12 vol. in-8° (Leipzig, [illegible]). [illegible] dans le classement [illegible] de Kant, ni l'ordre chronologique, ni l'ordre des matières. Nous analyserons [illegible] les plus importants, en nous bornant à une simple indication [illegible] sont contenus.

Dans le premier volume, intitulé *Kleine [illegible] Schriften* (Petits écrits [illegible]), nous signalerons [illegible] l'introduction de l'idée des quantités négatives dans la philosophie (*Versuch den Begriff der negativen Grössen in die Weltweisheit einzuführen*)(3). Ce mémoire, publié pour la première fois en 1763 (Kœnigsberg, 72 pages in-8°), [illegible] à la difficulté du sujet, que l'auteur lui-même ne se dissimule pas. Il commence par mettre un grand nombre d'erreurs commises par les philosophes sur le compte de leur ignorance en mathématiques. « [illegible], dit-il, de rejeter l'idée de l'infiniment petit comme purement fictive ou imaginaire [illegible] elle-même semble nous y conduire : ainsi, le passage du repos au mouvement d'un corps par [illegible] continue de la pesanteur doit être infiniment petit (2). Si [illegible] avait eu le [illegible]

[illegible] de moi, muni de un [illegible] puis une [illegible] *[illegible] c'est le Tout*, [illegible] *[illegible] en vue du Tout*, [illegible]

(1) [illegible] *De l'Allemagne*, p. 131 (nouvelle édit., Paris, [illegible]).

(2) Voir t. [illegible], pag. [illegible].

(3) [illegible] pendule [illegible] plus vite à une grande profondeur qu'à la surface du sol. S'il faut, par exemple, [illegible] mètres pour que la différence devienne [illegible], et que cette différence soit d'un dixième de seconde, on comprendra qu'à un mètre seulement de profondeur elle soit tout à fait inappréciable, bien qu'elle soit [illegible]. Voilà une des meilleures images de l'infiniment petit.

(1) C'est pourquoi le 0 n'est [illegible] *de rencontre de deux quantités* [illegible]

(2) « Ceux qui définissent [illegible] négative comme au-dessous de [illegible] disent une chose absurde. » [illegible] fondée, s'adressait particulièrement [illegible]

(3) Vol. I, pag. 3-44.

(4) Ibid., pag. 47-[illegible].

[illegible] Morgenstunden [illegible] (2). [illegible] de la clarté des Principes [illegible] de la Morale) (2). [illegible] l'Académie des Sciences [illegible] le mémoire de Kant [illegible] de Mendelssohn [illegible] Démonstration [illegible] possible pour [illegible] Dieu) (3), déjà parut [illegible] théologique, il y [illegible] qui existe entre les [illegible] exemple, la chute [illegible] est égale à celle de [illegible] Nachricht von der [illegible] c'est le programme [illegible] entre autres [illegible] pour y apprendre des [illegible] à penser et à se [illegible] en général si [illegible] dans le monde. — [illegible] intelligibilis forma [illegible] par Kant, le [illegible] comme prin[illegible] et de métaphysique [illegible] — Kant's und [illegible] (Correspon[dance de] Kant avec Lambert), [illegible] 1770 (?). Lambert (sug[illegible]) avec le plus [illegible] il se refuse à [illegible] ne soient que de [illegible] de notre fa[culté] [illegible] Was heisst sich im [Denken orientiren] (Ce que c'est que s'orienter [illegible]) la Revue men[suelle] [illegible] 1786 ; — Einige Be[merkungen] [illegible] des Mendelssohn[illegible]

[illegible] Morgenstunden (Quelques Observations sur la Critique de Kant, concernant les Morgenstunden de Mendelssohn) (1), [illegible] de quelque temps [illegible] publiée en 1786 ; — Eine Entdeckung, nach der alle neue Kritik der reinen Vernunft durch eine ältere entbehrlich gemacht werden soll (Découverte qui rend inutile la Critique de la Raison pure) (2), notice publiée d'abord à Kœnigsberg en 1790, in-8° ; c'est une réplique un peu vive de Kant à un article d'Eberhard (Philosoph. Magazin, t. I, p. 289), qui voulait montrer que les principes de la Critique de la Raison pure se trouvent déjà dans Leibnitz ; — Fortschritte der Metaphysik seit Leibnitz und Wolf (Progrès de la Métaphysique depuis Leibnitz et Wolf) (3) : c'est la réponse de Kant (déjà publiée par Rink en 1804, in-8°) à la question proposée par l'Académie de Berlin pour l'année 1791 ; ce mémoire intéresse particulièrement l'histoire de la philosophie moderne. Les trois dissertations qui terminent le volume (Sur les philosophes en général) publié en 1794 ; — Sur le ton [illegible] en philosophie, 1796 ; — Traité de paix éternelle en philosophie, 1796) (4) sont des écrits d'un médiocre intérêt.

Le IIe volume se compose de la Critique de la Raison pure, dont nous avons déjà rendu compte.

Le IIIe volume contient : 1° *Prolegomena zu einer jeden künftigen Metaphysik* (Prolégomènes pour toute Métaphysique future) (5), publiés à Riga, en 1783, in-8° ; 2° un Traité de *Logique*. Ce sont des commentaires de la Critique de la Raison pure. « Puisque l'esprit humain, dit l'auteur, dans les *Prolégomènes*, a erré pendant des siècles, il faut commencer par faire table rase de tout notre savoir, et se demander d'abord si et comment la métaphysique est possible. » De la possibilité des mathématiques pures, il conclut à celle de la métaphysique. Puis, répondant à ceux qui ont mal interprété son système, il montre que, par ses antinomies et l'idéal de la raison pure, il a voulu indiquer seulement les *limites* de la raison, et qu'il n'a nullement entendu par là nier l'existence de Dieu, la liberté et l'immatérialité de l'âme. Enfin, il appelle lui-même son système l'*idéalisme critique*, pour le distinguer de l'idéalisme dogmatique de Berkley et de l'idéalisme sceptique de Descartes. — La *Logique* (6), publiée d'abord par Jäsche, en 1800, à Kœnigsberg, provient d'une réunion de notes que Kant avait inscrites en marge des feuillets du Compendium philosophique de Meier. L'auteur définit la logique « la science du bon usage de l'entende-

[illegible] d'abord pour [illegible], publiée par Ber-

(1) Vol. I, pag. [illegible].
(2) Ibid., pag. [illegible].
(3) Ibid., pag. 485-578.
(4) Ibid., pag. 581-661.
(5) Vol. III, pag. 3-166.
(6) Ibid., pag. 169-340.

[illegible] en général, [illegible] d'après des principes [illegible] d'après des principes empiri[illegible] psychologiques. » — « L'entendement est la faculté de coordonner suivant des règles [illegible] par les sens ou par [illegible]; ces règles sont ou nécessaires ou [illegible]. » — Quant à l'ensemble de la philosophie, il la définit « la science de la formule suprême de l'emploi de la raison humaine », et il la résume aux quatre questions suivantes : « 1° Que puis-je savoir? 2° Que dois-je faire? 3° Qu'ai-je à espérer? 4° Qu'est-ce que l'homme? » A la première question répond la métaphysique, à la deuxième la morale, à la troisième la religion, et à la quatrième l'anthropologie (1). Plus loin (p. [illegible]), Kant donne, sur la marche de l'esprit humain, quelques aperçus dont Tennemann a fait son profit pour son *Histoire de la Philosophie*. « Parmi tous les peuples, les Grecs ont les premiers commencé à se faire une idée exacte de la philosophie : ils ont essayé de cultiver l'intelligence par des abstractions. Il y a encore aujourd'hui des nations qui, comme les Chinois et les Indiens, traitent des objets de la raison, tels que Dieu et l'immortalité de l'âme, mais par des images *in concreto*, et non par des règles *in abstracto*. »

Le IVe volume renferme la *Critique du Jugement* (Die Kritik der Urtheilskraft), divisée en deux parties, la critique de l'esthétique et la critique de la téléologie. La première édition parut à Berlin et à Libau, en 1790; la deuxième en 1793, et la troisième en 1799. Cet ouvrage, qui a été traduit en français par M. Barni (Paris, 1845, 2 vol. in-8°), est surtout remarquable en ce qu'il offre pour ainsi dire le spectacle d'un combat du philosophe avec lui-même : à peine touche-t-il au terrain de l'absolu, où son esprit voudrait s'arrêter, qu'il l'abandonne aussitôt, dans la conviction que l'absolu est complétement interdit aux investigations humaines; il s'élève avec audace aux hauteurs vertigineuses de la métaphysique pour en descendre immédiatement avec une circonspection extrême, n'osant rien décider après avoir tout examiné, battant prudemment en retraite après s'être avancé hardiment : tout Kant est là. Schelling et Schiller faisaient le plus grand cas de la *Critique du Jugement*. Le chapitre où l'auteur, à propos du principe téléologique, admet la possibilité d'intelligences (sur d'autres planètes) supérieures à l'intelligence humaine, et peut-être mieux organisées que la nôtre pour comprendre la raison et le but des choses créées; ce chapitre (2) faisait l'admiration de Schelling.

Notre intelligence, dit Kant, est *discursive*, c'est-à-dire qu'elle ne peut, d'après sa nature,

(1) Vol. III, pag. 186.
(2) Vol. IV, pag. 275-302.

[illegible] de l'intelligence [illegible] synthèse [illegible] [illegible] de la synthèse [illegible] de Hegel. — [illegible] qui avaient déjà [illegible] selon Kant, — [illegible] concevoir l'infini. [illegible] un tout, révèle [illegible] toute mesure [illegible] manière absolue [illegible] parative : [illegible] comparaison (1) ». [illegible] *sublime* se terminent [illegible] sommaire des principaux [illegible] est curieux de voir [illegible] mand, qui n'était [illegible] juge les Anglais, les [illegible] « L'Anglais, dit-il, est [illegible] férent envers l'étranger [illegible] mais il est intelligent et [illegible] imitateur; il ne demande [illegible] pensent de lui; il ne [illegible] tant, opiniâtre, [illegible] obstinément à ses [illegible] fait du Français n'est pas [illegible] ressemblant : « C'est un [illegible] venge de la cupidité de ses [illegible] des satires et par des [illegible] ment. » Il est vrai que ce [illegible] vingt ans antérieur à la [illegible] « L'Espagnol est grave, [illegible] du penchant pour le merveilleux [illegible] cruauté. » En prenant pour [illegible] l'honneur, Kant se résume [illegible] vaniteux, l'Espagnol fier, [illegible] le Hollandais bouffi et l'Allemand [illegible] ses parchemins et de ses [illegible] nations, il appelle les Arabes [illegible] Perses les *Français* de l'Orient [illegible]

Le Ve volume renferme 1° [illegible] Forces vives (*Schätzung* [illegible] *Kräfte*) (1), composé par Kant [illegible] deux ans (en 1747). Il y attaque [illegible]

(1) Suivant M. Alf. Michiels ([illegible] 18 sept. 1852), la théorie de Kant [illegible] verait déjà exposée dans un [illegible] en 1768, sous le pseudonyme de [illegible] probable que le philosophe [illegible] cette source, qui sans doute [illegible] connue.
(2) Vol. V, pag. 3—231.

[illegible] isme vis [illegible]. Son idée [illegible] la *matière*, [illegible] Kant [illegible] entre- [illegible]. — 2° *De* [illegible] (1), c'est la thèse [illegible] par Kant, [illegible] en 1838, par [illegible] de la biblio- [illegible] pense que les [illegible] de la matière ne sont pas [illegible] qu'il y a des inter- [illegible] du feu (éther), qu'il [illegible] ou la matière du [illegible] *Monadologia physica* [illegible] le 10 avril 1756, [illegible] (*Privat* [illegible] de Kœnigsberg (2); [illegible] la même année (16 pages [illegible] de remarquable. [illegible] *der Bewegung und* [illegible] du Mouvement et du [illegible] d'un cours fait pendant [illegible] 1758. Suivant l'auteur, les [illegible] ne doivent jamais [illegible] puisque la Terre [illegible] qui lui-même tourne [illegible] — *Von dem ersten* [illegible] *der Gegenden im* [illegible] la distinction des lieux [illegible] imprimé dans le *Nou-* [illegible] en 1768. Les divi- [illegible] les dénominations d'en [illegible] gauche, etc., dérivent, [illegible] naturelles de notre [illegible] que sur le sommet [illegible] cheveux se tournent de [illegible] houblon suit la même [illegible] vont de droite à [illegible] chercher le point initial [illegible] le côté droit a une pré- [illegible] sur le côté gauche, [illegible] côtés soient égaux; [illegible] *gründe der Natur-* [illegible] métaphysiques des Scien- [illegible] en 1756 et 1787, à [illegible] de propositions et de [illegible] aujourd'hui rien d'inté- [illegible]

[illegible] les écrits scientifi- [illegible] dits; tels sont: [illegible] *a-t-elle varié de-* [illegible] question, proposée en [illegible] Sciences de Berlin, [illegible] son histoire naturelle du [illegible] *des Himmels*), publiée à Kœnigsberg et Leipzig, en 1755; la se[illegible] primée en 1808. L'auteur suppose que le mouvement de la marée [illegible] de la rotation de la Terre [illegible] que retard, mais qu'il faudrait des milliers d'années pour que ce retard devînt sensible (1). Dans le chapitre *Sur l'infini de la création dans l'espace et dans le temps*, on trouve des aperçus qui furent repris et en partie démontrés par le célèbre astronome W. Herschel (voy. cet article). « Notre système du monde ne serait-il pas, se demande Kant, un petit anneau du grand système de l'univers? Si l'on suppose, dans l'immensité de l'espace, un point de départ pour la création des innombrables soleils de la voie lactée, ce point aura dû devenir, par sa masse, le centre d'une attraction puissante, autour duquel les étoiles tourneront comme les planètes autour du Soleil. La voie lactée est pour ces soleils ce que le zodiaque est pour nos planètes. Chacun de ces soleils forme, avec son cortége de planètes, un système du monde; ce qui n'empêche pas de les considérer comme des parties d'un tout plus grand encore. Ne pourrait-on pas en effet supposer, dans l'infini de l'espace, d'autres voies lactées? Nous avons vu avec surprise au ciel des lueurs elliptiques qui me paraissent être de ces voies lactées (2). » Il est évident que Kant parle ici des nébuleuses, dont la plus connue (celle d'Andromède) forme en effet une ellipse très-allongée. « Du reste, ajoute-t-il, dans la sphère des créations, on n'avancerait pas plus avec un rayon de la voie lactée que si l'on prenait un globe d'un pouce de diamètre : tout ce qui est fini, tout ce qui a un certain rapport avec l'unité est également éloigné de l'infini. Ce qui est vrai pour l'espace s'applique aussi au temps... Il s'est peut-être écoulé des millions d'années avant que la sphère où nous sommes placés fût arrivée à sa perfection actuelle; et il se passera peut-être encore autant d'années pour que la même création retourne au chaos; car tout se transforme; ce qui a commencé doit finir pour se transformer de nouveau et ainsi de suite dans des séries de siècles qui se comptent par milliards, fractions infinitésimales de secondes de l'éternité (3). » Tout ce chapitre est admirablement beau. — Mais les idées de Kant sur la constitution du soleil (qu'il considère comme un globe igné (4), sont inadmissibles depuis les travaux de Herschel. Il ne parle pas des taches. C'est un spectacle aussi curieux qu'instructif de voir Kant épuiser tout son savoir, déployer tout son talent pour expliquer d'une

(1) Plus tard, Laplace se demandait aussi si la durée du jour (rotation de la Terre) ne pourrait pas être altérée par des causes intérieures, telles que les volcans, les tremblements de terre, etc., et il trouva que depuis Hipparque, c'est-à-dire depuis plus de deux mille ans, elle n'a pas varié d'un centième de seconde.

(2) Vol. V, pag. 152 et suiv.

(3) Ibid., p. 155 et suiv.

(4) Ibid., pag. 172 et suiv.

[illegible]

[illegible] de ses explications, la plupart [illegible], on sent, pour ainsi dire d'instinct, [illegible] l'erreur : c'est que tout est [illegible] simple quand on tient le fil de la vérité. [illegible] la question de l'habitabilité des corps célestes sous un point de vue nouveau. Ainsi, il ne [illegible] que toutes les planètes soient nécessairement habitées, soit parce que, trop jeunes, elles n'aient pas encore reçu d'habitants, soit parce que [illegible] ne sont pas destinées à en recevoir. [illegible], dit-il, sur notre globe, des contrées [illegible] désertes. Comparativement à la grandeur de l'Océan de l'univers, les planètes [illegible] bien moindres que nos régions ou îles désertes. La terre flottait dans l'espace probablement depuis des millions d'années avant qu'elle [illegible] apte à nourrir des plantes, des animaux et l'homme. Cent mille ans de plus ou de moins [illegible] rien dans la vie d'une planète. »

Le VII[e] volume est, avec le précédent, l'un des [illegible] curieux de toute la collection. Les fragments [illegible] à la philosophie de l'histoire (*Zur Philosophie der Geschichte*), qui parurent d'abord, sous forme d'articles, dans la *Berliner Monatsschrift* (année 1784, p. 385-411), réimprimés dans le recueil de Tieftrunk, tome II, pag. 661 et suiv., méritent une attention particulière. « Comme les hommes n'agissent ni tout à fait instinctivement, ni tout à fait rationnellement, ainsi qu'il conviendrait aux vrais citoyens du monde, leur histoire, d'après un plan régulier (comme chez les abeilles et les castors) paraît impossible. » — « Nous attendons encore, ajoute l'auteur, le génie qui pourrait nous montrer la grande loi des contradictions et des excentricités des actions humaines, le Kepler ou le Newton de l'humanité (2). » Puis il formule les propositions suivantes : 1° Tout être vivant est, de sa nature, destiné à se développer complètement et conformément à un but. — 2° Le développement de l'homme, comme être rationnel, [illegible] être dévolu non à l'individu, mais à l'espèce. — 3° L'homme est destiné à tirer de lui-même tout ce qui dépasse la vie animale, et à ne chercher sa félicité ou sa perfection que dans l'emploi de sa raison, délivrée de l'instinct. — 4° Le moyen dont se sert la nature pour le dévelop-

[illegible]

l'homme, on ne [illegible]
so [illegible]
gendacht [illegible]
werden? (1). L'auteur [illegible]
suivante [illegible]
plaçant les [illegible]
[illegible]
un immense [illegible]
chef d'œuvre de la [illegible]
coup l'un d'eux, [illegible]
vira la tête d'un [illegible]
tous les esprits forts [illegible]
enthousiasme : Nous [illegible]
êtres vivants de la [illegible]
terre : elle est [illegible]
ainsi que l'homme, [illegible]
donné, [illegible]
tion, ne se rattache pas [illegible]
pris pour centre de [illegible]
hiérarchique que [illegible]
des espèces [illegible]
brables planètes des [illegible]
peut-être à celui des [illegible]
échelle zoologique, [illegible]
organisation [illegible]
dont l'intelligence est [illegible]
corps..... La majorité [illegible]
manquer le but de leur [illegible]
pensent leurs forces [illegible]
(vivre et se propager) [illegible]
plus sûrement et à [illegible]
teur suppose que l'intelligence [illegible]
nétaires est [illegible]

(1) Vol. VI, pag. 195-196.

(2) Kant émet cet espoir sous une forme dubitative et presque satirique (p. 318). Il a eu peut-être tort.

(1) Kant ajoute ici en [illegible] en est ici avec les habitants des [illegible] qu'il y a de certain, c'est que [illegible] à résoudre le grand problème [illegible] l'homme par l'homme, nous [illegible] cuper un rang distingué [illegible] vers.

(2) Vol. VII, pag. 206 et suiv.

[illegible] de [illegible] les [illegible] qu [illegible] un [illegible] la terre [illegible] deux [illegible] la formation [illegible]; puis au [illegible], qui par leur [illegible] (soleil), [illegible] (Occident-orient), [illegible] et pensée [illegible]. Quant à [illegible], qu'il estime, [illegible], à 4 h. 22 m. [illegible] de quatre heures en [illegible] (2). Il [illegible], qu'il appelle [illegible] à l'usage de [illegible] physique (Ver- [illegible]), publié [illegible] (4); y compris [illegible] de terre de 1755, la [illegible] humaines et des [illegible], contient beaucoup [illegible]. [illegible] parfaite constitution [illegible] d'une organisa- [illegible]. — 3° On peut con- [illegible] comme l'aboutis- [illegible] nature, d'après lequel [illegible] en dehors [illegible] à développer tous [illegible] de l'humanité. Déjà on est [illegible] État ne pourrait né- [illegible], sans perdre [illegible] vis-à-vis des États [illegible] philosophique de rédiger [illegible] le plan de l'unité com- [illegible] doit être consi- [illegible] (6). »

[illegible] de Kant, relatives [illegible] l'histoire. L'auteur pense, [illegible] véridique ne commence [illegible] de Thucydide.

[illegible] première partie de [illegible], lettre à M[lle] de [illegible] les maladies de la [illegible] de Kœnigsberg, [illegible] d'une [illegible], [illegible]), un re- [illegible]

[illegible] dances, [illegible] dents, à travailler au bien de tous, comme si nous étions sous la dépendance d'une volonté générale, analogue à la gravitation, à laquelle obéissent toutes les molécules de la matière. Le sentiment moral est en quelque sorte la conscience de cette dépendance de la volonté individuelle. Il se peut donc que, suivant l'origine de ce sentiment, l'âme se choisisse déjà la place qu'elle occupera, après la séparation du corps, dans la communauté des esprits (1). « Pour arriver à la vérité, il faut mettre son amour-propre sur un plateau de la balance et son jugement sur l'autre plateau; puis, après avoir constaté (ce qui est difficile) que le premier ne pèse plus, écouter sur le même sujet le jugement des autres hommes placés à des points de vue différents. Cette observation comparative donnera sans doute de très-fortes parallaxes; mais c'est là le seul moyen d'éviter des illusions optiques et de mettre les choses à leur vraie place, toujours relativement à notre faculté de connaître (2). » Le reste de la notice contient des détails intéressants sur le fameux Swedenborg. — 2° Qu'est-ce que la lumière morale (Was ist Aufklärung, article politique extrait de la Berliner-Monatsschrift, 1783)? On y trouve des idées qui sont comme le prélude de la révolution de 1789. « Pour devenir éclairé, dit l'auteur, il faut la liberté de faire publiquement usage de sa raison en toutes choses. Or, j'entends dire de tous côtés : Ne raisonnez point! L'officier dit : Ne raisonnez pas, mais portez armes! Le conseiller de finances : Ne raisonnez pas, mais payez! Le prêtre : Ne raisonnez point, mais ayez la foi. Un seul maître (3) dans le monde dit : Raisonnez tant que vous voudrez et sur tout ce que vous voudrez; mais obéissez. Là donc il y a partout des restrictions apportées à l'exercice de la liberté (4). » — 3° Sur la paix perpétuelle (Vom ewigen Frieden), Kœnigsberg, 1795, réimprimé en 1796 (5). C'est là peut-être un des opuscules les plus remarquables qui soient sortis de la plume d'un publiciste. Le premier chapitre débute par les propositions suivantes, que Kant voudrait voir ériger en lois : 1° Aucun traité de paix ne devra être déclaré valable s'il renferme une clause ou réserve qui puisse tôt ou tard devenir le motif d'une rupture. 2° Aucun État, grand ou petit, ne devra pouvoir être acquis par voie d'héritage, d'échange, d'achat ni de donation. « Car, ajoute l'auteur sous forme de commentaire, un État n'est pas un patrimoine

(1) Vol. VII, pag. [illegible].
(2) Ibid., pag. [illegible].
(3) C'est le célèbre Frédéric II, roi de Prusse, son souverain, que Kant veut sans doute désigner ici.
(4) Vol. VII, pag. 147.
(5) Ibid., pag. [illegible].

comme un bien-fonds; c'est une société d'hommes dont nul autre qu'elle-même n'a le droit de disposer. On sait quelle source de calamités pour les peuples ont été les acquisitions d'États par voie de mariage, nouveau genre d'industrie, particulièrement pratiqué en Europe, mais à peu près inconnu dans les autres parties du monde. » 3° « Les armées permanentes devront avec le temps disparaître ; elles sont une menace perpétuelle pour les États voisins et nuisent, par les frais de leur entretien, au développement de l'industrie et des arts. 4° Aucun État ne devra s'immiscer d'autorité dans les affaires d'un autre État. » Kant divise le droit en trois catégories, embrassant l'État, les nations et le monde : le droit politique, le droit des gens et le *droit cosmopolitique*. Quant au droit politique, l'auteur se déclare pour la forme républicaine, par laquelle il entend non pas le gouvernement de plusieurs ou de tous, mais la séparation du pouvoir législatif d'avec le pouvoir exécutif. Le droit des gens devra reposer sur une confédération d'États libres. Kant entre ici dans des considérations d'un ordre élevé. « Les sauvages, dit-il, préfèrent la liberté de se battre et de s'entre-tuer à la liberté de s'entendre et de se constituer. Leur barbarie nous afflige, et pourtant, nous, peuples civilisés, que faisons-nous? La majesté d'un chef d'État consiste à réunir sous son commandement des milliers d'hommes qui se font tuer pour une cause qui souvent ne les regarde pas. La différence entre les sauvages de l'Europe et ceux de l'Amérique n'est que dans l'usage qu'ils font de leurs vaincus : les premiers les mangent ou les tuent, tandis que les derniers en savent tirer un meilleur parti. On a lieu de s'étonner que cette perversité de la nature humaine, qui perce dans les rapports des nations entre elles, n'ait pas encore banni du langage le mot de *droit*; il est surprenant de ne pas voir un État qui l'ait franchement supprimé. Pour justifier une attaque ou un *casus belli*, on continue de citer H. Grotius, Puffendorf, Vattel, etc., tristes justificateurs : leur code diplomatique n'a ni ne peut avoir la moindre force légale, puisque les États ne sont pas soumis à une autorité commune et que chacun se tient prêt à faire toujours valoir ses arguments les armes à la main (1). » L'auteur conclut que, pour remédier à cet état de choses, toutes les nations de l'Europe devraient pas [illegible] s'entendre; car c'est l'Europe qui paraît destinée à faire la loi aux autres parties du monde. Enfin, le *droit cosmopolitique* devra se fonder sur les conditions d'une *hospitalité universelle*. Kant définit ici l'*hospitalité* « le droit de vivre pacifiquement sur le territoire d'autrui; droit que chacun tient de la possession commune de la surface du globe, corps céleste limité dans l'espace infini. Où iraient-ils

(1) Vol. VII, pag. 217 218.

chez [illegible]
lement [illegible]
Dans [illegible]
que [illegible]
planète [illegible]
espèce [illegible]
grand problème [illegible]
ce qui constitue [illegible]
d'être [illegible]
manière à ce que [illegible]
ordonne son [illegible]
Dans l'antinomie [illegible]
après avoir rapporté [illegible]
habiles (*fac et excusa* [illegible]
et impera), qu'il [illegible]
phisme, il ajoute : « [illegible]
de ces maximes [illegible]
usées qu'on ne s'étonne [illegible]
Toute cette sophistication [illegible]
que les hommes ne [illegible]
relations politiques et [illegible]
rapports privés. » Enfin, [illegible]
sipicence, il établit, comme [illegible]
du droit public, la proposition [illegible]
acte public (touchant aux [illegible]
la maxime répugne à la [illegible]
injuste (2). » — La deuxième [illegible]
remplie (pag. 1-376) par [illegible]
thropologie (*Anthropologie* [illegible]
cher Hinsicht), [illegible]
riées de définitions [illegible]
aux progrès de la science [illegible]

Le volume VIII contient [illegible]
complètent l'un par l'autre [illegible]
des Moeurs (*Grundlegung* [illegible]
der Sitten) et la Critique [illegible]
que (*Kritik der praktischen* [illegible]
nous avons déjà parlé. Le [illegible]
rut d'abord à Riga, 1785, le [illegible]
et le second en 1788, [illegible]
Leipzig, 1818). L'auteur [illegible]
phie grecque (aristotélique) [illegible]
divisée en *physique*, [illegible]
physique et l'éthique sont les [illegible]
rielles des formes de la pensée [illegible]
l'une aux lois de la nature et [illegible]
la liberté. La métaphysique [illegible]
thique, doit avoir pour objet [illegible]
volonté pure possible, mais [illegible]
ditions de la volonté en [illegible]
dérivent de la psychologie. [illegible]
de chacun, voilà, selon Kant, [illegible]
perfectionnement de la société [illegible]
l'esprit, le talent, le génie, la [illegible]
vérance, toutes ces qualités [illegible]
tempérament, sont sans doute [illegible]
gards, précieuses et désirables [illegible]
vent devenir nuisibles et [illegible]
préjudice de tous, si la volonté [illegible]

(1) Vol. VII, pag. 284.
(2) Ibid., pag. 285.

[illegible] la naissance [illegible] facultés phy- [illegible] (1). » [illegible] Éléments métaphysi- [illegible] Anfangsgründe [illegible] pour la première fois [illegible] (Tugendlehre), [illegible] et la Pédagogique [illegible] en 1803 par Rink. Dans [illegible] international (Völker- [illegible] les nations, au lieu de [illegible] les armes à la main, de- [illegible] permanent (Perma- [illegible] elles débattraient, [illegible] intérêts généraux; [illegible] le seul moyen d'obtenir [illegible] désordre; car tout ce [illegible] traités de paix ne [illegible] des armistices (2). L'o- [illegible] (p. 369-448) ren- [illegible] haut intérêt. Kant [illegible] périodes : celle du [illegible] et celle de l'apprenti. [illegible] son éducation, tandis [illegible] instinct. De tous les [illegible] annonce sa naissance [illegible] pas là des cris de [illegible] animaux ne crient pas [illegible]), mais pour ainsi [illegible] d'un maître en [illegible] commander et se faire [illegible] amoureux de la liberté, [illegible] il sacrifie tout [illegible] faut-il de bonne heure [illegible] : on envoie tout jeunes [illegible] pour leur faire ap- [illegible] et à obéir. Rien [illegible] indiscipliné qu'un [illegible] n'en fait qu'à leur tête. [illegible], comme l'a prétendu [illegible] de liberté, c'est [illegible] l'emporte encore sur [illegible] tous les sauvages ne [illegible] de l'Amérique : il y [illegible] — C'est une grande [illegible] princes de ne leur [illegible] doivent un jour com- [illegible] être élevé que par des [illegible] génération en généra- [illegible] d'idées, qui se [illegible] la civilisation : c'est [illegible] de l'avenir de l'hu- [illegible] avec l'art de se [illegible] problèmes à ré- [illegible] le gouvernement de [illegible] œuvre de l'homme; [illegible] c'est moins l'état [illegible] l'amélioration du [illegible] Kant, il y a à cela deux grands obstacles : l'un consiste en ce que les parents ne songent qu'à bien faire leurs enfants, comme on dit vulgairement, leur fortune dans le monde (gut in der Welt fortkommen); l'autre tient à ce que les princes ne considèrent leurs sujets que comme des instruments pour l'exécution de leurs vues toutes personnelles. Aux parents la maison, aux princes l'État. Mais ni les uns ni les autres n'ont en vue l'intérêt général ou le perfectionnement de l'humanité. Le plan d'une bonne éducation doit être cosmopolitique. Et que l'on ne s'imagine pas que le soin de l'intérêt général nuise à celui de l'intérêt privé (1). »

Le volume X traite de la religion dans les limites de la raison (*Die Religion innerhalb der Gränzen der blossen Vernunft*), dont la première édition parut en 1793, et la seconde, en 1794 (Francfort et Leipzig), avec des additions. Cet ouvrage est suivi de la Dispute des facultés de théologie, de médecine, et de philosophie, etc., entre elles (*Streit der Facultäten*), qui est la réimpression d'une série d'articles publiés dans la *Berliner Monatsschrift*. La Religion dans les limites de la raison est, en quelque sorte, le développement de la Critique de la Raison pure. « L'homme porte la loi de la morale en lui-même; pour la pratiquer librement, il ne lui faut ni l'idée d'un être supérieur, ni aucun motif étranger. Le royaume de Dieu ne revêt pas une forme sensible : Vous n'entendez pas dire : Tenez, le voilà. Le Christ lui-même l'a dit, non pas seulement à ses disciples, mais aux pharisiens : *Le royaume de Dieu est en vous* (2). » Kant définit la conscience « la connaissance du devoir en soi-même ». Kant s'élève avec force contre ceux qui font consister la religion dans la simple croyance aux dogmes et dans les pratiques du culte. « Les hommes, dit-il, ne se contentent pas de faire la cour aux rois; ils se font encore les courtisans de Dieu : ils s'imaginent lui plaire en marmottant des prières; ils lui demandent ses grâces comme à un souverain ses faveurs, sans se donner la peine de les mériter par leurs actions. Ce n'est point là une conduite digne d'un citoyen du royaume de Dieu. »

Le XI[e] volume contient la correspondance de Kant, qui fait, en partie, double emploi avec les lettres à M[lle] de Knobloch sur Swedenberg, à M[me] de Fung sur la mort de son fils, et à Lambert, déjà imprimées dans les volumes I et VII. On y remarque surtout une lettre de Schiller (13 juin 1794) et la réponse de Kant (30 mars 1795) : le grand poëte d'Allemagne se déclare, en termes chaleureux, partisan de la philosophie du sage de Kœnigsberg, et lui demande des conseils pour la publication d'une

[illegible] p. 3, l. 41 et suiv.

(1) Pag. 377.

(2) Saint Luc, XVII, 21-22. Ἡ βασιλεία τοῦ Θεοῦ ἐντὸς ὑμῶν ἐστίν.

[illegible]) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] celui-là est sage. — Si l'homme se plie [illegible] à la nécessité des circonstances qu'au joug [illegible], c'est qu'il peut, par l'exemple, [illegible] le paratir des maux [illegible], mais qu'il est impossible de prévoir les caprices de la volonté. Quiconque vit sous la dépendance complète d'autrui n'est plus un homme, c'est la chose d'un autre homme (2) ».

Le volume se termine par la biographie de Kant, due à M. Fr.-G. Schubert, et par la liste chronologique des ouvrages du grand philosophe.

Quant au volume XII et dernier, il ne devrait pas compter parmi les Œuvres de Kant : c'est une histoire de la philosophie allemande moderne par M. Rosenkranz.

Dans l'analyse qui précède nous avions moins en vue le mérite du chef si renommé d'une école philosophique, que l'incontestable valeur du savant d'une sagacité extrême. Sous ce dernier rapport, Kant était resté à peu près inconnu jusqu'à ce jour. F. Hœfer.

La Biographie de Kant, dans le t. XI de ses Œuvres complètes. — [illegible], *[illegible] Kants*; [illegible], [illegible]. — [illegible], *Immanuel Kant*, etc.; ibid. — M. J. [illegible], *Kant dans les dernières années de sa vie*; Paris, [illegible] (nouvelle édit.).

* KANYUHI ou CANTUHI, savant péruvien, vivait au [illegible] siècle, et habitait la vallée de Cochabamba. Il était exercé dans l'interprétation des quipos, et passait pour le descendant d'[illegible], qui les avait, dit-on, inventés (3).

(1) Ces fragments (p. [illegible]) sont tirés des papiers du pasteur Wasianski (exécuteur testamentaire), mort en [illegible], du libraire Nicolovius, et du professeur Gensichen de Kœnigsberg.

(2) Pag. [illegible].

(3) On sait que les peuples de la région du Pérou, qui faisaient partie du royaume de Quito ou de l'empire de Cusco, se transmettaient la suite des événements historiques dont le pays avait été agité, au moyen de signes [illegible] désignés chez les Quichuas sous les noms de quipus, quipu ou quipo, expression qui signifie proprement nouer. Les quipos consistaient en un assemblage de cordelettes de couleurs variées, auxquelles des nœuds de dimensions diverses donnaient une valeur [illegible], dont la signification réelle a très-certainement été exagérée. Les interprètes de ces nœuds colorés portaient le titre de quipocamayo ou quipucamayoc, et déployaient parfois une mémoire prodigieuse, soit qu'ils eussent à interpréter les paquets de cordelettes, soit qu'ils exerçassent leur système de mnémonique sur [illegible] ou petites pierres mobiles, disposées au fond de certaines boites, et dont l'assemblage semble avoir eu une analogie très-intime avec les [illegible]

[illegible]
[illegible] et de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
l'Académie [illegible]
[illegible]

Histoire de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
et Paris, [illegible]

* KANTER [illegible]
[illegible], né en 17[illegible]
études à l'université [illegible]
grâce, et fut [illegible]
[illegible]
embrassa [illegible]
il consacra ses [illegible]
l'Allemagne [illegible]
où il s'occupa de [illegible]
1795, il siégea, comme [illegible]
sol, à la [illegible]
comme l'un des [illegible]
modéré. Il [illegible]
de banque, et [illegible]
land, à cause de la [illegible]
partenait à l'Institut [illegible]
Specimen [illegible]
Éloge de H.-L. [illegible]
— *Considérations sur* [illegible]
1793, 1 vol. in-8°; [illegible]
Traité sur la Poésie [illegible]
in-8°, couronné par [illegible]
d'Amsterdam; — [illegible]
léraire; — plusieurs [illegible]
notamment l'*Ode à* [illegible]

Galerie hist. des Contemp. [illegible]

* KANTINGER [illegible]
avoir porté deux fois à [illegible]
des lettres de l'empereur [illegible]
Philippe de Castille, [illegible]
donnait pour la [illegible]
le titre de [illegible]
dans les archives du [illegible]
gique à [illegible]
de Kantinger [illegible]
Vienne.

[illegible]

* KANZLER (Rudolf), [illegible]
treizième siècle. [illegible]
ment historique [illegible]
tiques ont pris pour [illegible]
tion de *Kanzler* ([illegible]
notre poète n'était [illegible]
berg, chancelier de l'[illegible]

pus, ou les colliers [illegible]
nord.

[illegible] ... Les vers de Kanzler [illegible] ont été conservés par [illegible].

A. P.

[illegible]

KAO-[illegible], huitième empereur des [illegible] J.-C., mort en 425. L'empe[illegible] en mourant, [illegible] qui périt bientôt [illegible] Kao-ouang, [illegible] prit les armes [illegible] à l'usurpateur [illegible] sa propre main. Cette [illegible] remarquable de son [illegible] tout en ne le ren[illegible] de sa fa[illegible] en 425, après être resté [illegible] paisible spectateur des [illegible] des luttes des grands. [illegible] une foule de pro[illegible]. On eut de la neige [illegible]. Il eut pour suc[illegible].

F. T.

[illegible] universel de l'Histoire [illegible] (Chronologie [illegible]. — Mémoires concernant [illegible] de Péking.

[illegible] de Corée, mort vers la [illegible] chrétienne. Tout ce [illegible] qu'il [illegible] tout hom[illegible] de soumission à l'empe[illegible] des Souï, et entreprit [illegible] de la domination de la [illegible] au milieu des prépa[illegible] la gloire d'avoir [illegible] Kao-yuen (voy. ce [illegible]).

F. X. T.

[illegible] la Chine, V, 401. — Kang-[illegible] de Chine); in-4°.

[illegible], roi de Corée, [illegible] trône [illegible] 618 de J.-C., et mort [illegible] en 672(?). Il fut placé sur le trône par [illegible], meurtrier de [illegible] Tay-tsung, empereur de Chine; [illegible] de Leao-toung. Dont [illegible] ambassadeurs fournirent à l'empereur le prétexte et l'occasion de porter la guerre en Corée. Il ravage tout le pays; incendie les [illegible] de la capitale, et content d'avoir fait [illegible] sur le trône, il revient mourir en Chine (647). Sous Kao-tsoung, successeur de Tay-tsoung, la guerre recommence. Les Coréens, après s'être longtemps et vaillamment défendus contre deux grands empereurs, sont enfin forcés de plier, et Kao-tsang, enfermé dans Ping-yang, tombe aux mains des impériaux (668). Après avoir été retenu huit ans à la cour impériale, il est renvoyé dans le Leao-tong avec le titre de prince de Tchao-Sien, et toute liberté de rassembler ceux de ses sujets qui voudront se soumettre à lui. Une nouvelle rébellion lui vaut un second exil à Kiang-tchéou, où il meurt de chagrin, en 677(?). Ses partisans, ne se croyant plus en sûreté dans leur pays, s'enfuirent dans le royaume de [illegible], le long de la mer au nord de la Corée.

F. X. T[illegible].

Mailla, *Histoire générale de la Chine*, VI, 131. — *Mémoires concernant les Chinois*, par les missionnaires de Péking, V, [illegible]. — *Kang-Kien-Kang-mou* (Miroir universel de l'Histoire de Chine); in-4°. — *Li-tai-ti wang nien piao* (Chronologie des Empereurs de la Chine); grand in-4°.

KAO-TI (*Liéou-pang*), empereur chinois, chef de la dynastie des Han (cinquième), né dans le canton de Pei (Kiang-nan), en 248 avant J.-C., nommé roi de Han en 207, élu empereur de Chine en 202 et mort à Tchang-ngan, la quatrième lune de l'an 195. Kao-ti, dès sa première apparition dans l'histoire, se fait remarquer par sa [illegible], sa bravoure et son humanité. Chef de [illegible], puis prince de Pei, il servit dans les armées des rois de Tchou, se distingua contre les troupes impériales dans le San-Tchuen, et dans une expédition sur les terres des Tsin, expédition qui fut le principe de son élévation.

Maître de plusieurs places importantes et de la personne de Tsé-yng, que le meurtrier de l'empereur Tsin-chi-houng-ti avait désigné pour lui succéder, muni du sceau et des autres marques de la dignité impériale, il aurait pu dès lors aspirer au trône, sans la rivalité de Hiang-Yu. Celui-ci, après avoir inutilement tenté de faire périr Liéou-pang dans un repas, pille la capitale, crée un fantôme d'empereur, et médite le démembrement de l'empire à son profit, sans oser toutefois refuser à son rival la légitime possession de ses États et le titre de roi de Han (206). Liéou-pang, indigné de ce que Hiang-yu se fût arrogé l'autorité de faire sans lui ce partage, et plus encore de ce qu'il lui retranchait une partie de ses conquêtes, dissimula d'abord son

[illegible] de Kiang-nan, où [illegible] la grande [illegible], Lieou-pang [illegible] la [illegible] de roi de [illegible] et [illegible] de venger le meurtre de l'empereur Y-ti, forma une ligue puissante contre Hiang-yu. Après trois ans d'une lutte acharnée, où les deux prétendants déployèrent de bravoure et d'habileté et où Lieou-pang faillit deux fois tomber aux mains de son ennemi, Hiang-yu, après avoir inutilement tenté de corrompre Hansin, et proposé à son rival le partage de l'empire, perdit à Kai-hia, dans le Kiang-nan, une bataille décisive, et alla périr de sa propre main sur les bords du fleuve Ou-Kiang (202). La mort de Hiang-Yu et les conquêtes de Hansin assurèrent à Liéou-pang la possession de tout l'empire. Il monta sur le trône à la deuxième lune 202, et prit le nom de Kao-hoang-ti. Le premier acte de son gouvernement fut une amnistie accordée à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui et un pardon général même aux criminels. Pour réparer les désastres de la guerre, encourager le commerce et l'agriculture, il supprima temporairement les impôts. Il établit sa cour à Lo-yang, dans le Ho-nan ; rendit les honneurs funèbres à l'héritier de Tsi, qui avait mieux aimé se tuer que de se soumettre ; ferma par des bienfaits la bouche aux mécontents, et fit nommer son père *Tai-Chang-Hoang*, c'est-à-dire *l'empereur au-dessus* (201). Bientôt il eut à comprimer des révoltes et à repousser les Tartares, dont il obtint la paix en accordant sa fille à leur chef, Mété. En 200 il établit sa cour à Tchang-nan, capitale du Petchili. Le meurtre de Hansin et de Pong-yuéi, à qui il était redevable de la couronne, est une tache à sa gloire. Il répandit l'alarme et la consternation parmi les princes et les gouverneurs de l'empire, et devint la cause ou le prétexte de plusieurs révoltes. Kao-ti, quoique malade, partit lui-même pour les comprimer. C'est au retour de cette expédition qu'il visita Péi, son pays natal, et qu'en passant à Lou il rendit à Confucius des honneurs plus grands que tous ses prédécesseurs. Ce n'est pas que Kao-hoang-ti, qui avait, selon son expression, *conquis l'empire de dessus son cheval*, fît grand cas de Confucius et de ses livres, malgré les leçons de Loukia ; mais il voulait par là se concilier l'esprit des lettrés, aux cabales desquels il attribuait tous les troubles de son règne.

Une blessure négligée et les fatigues de la guerre lui occasionnèrent une rechute à son retour à Tchang-nan. Plus docile aux conseils des sages que sensible aux prières et aux larmes d'une femme préférée, il n'osa s'écarter de la loi fondamentale de l'empire chinois, et nomma son fils aîné pour lui succéder. Après avoir désigné à l'impératrice Lui-chi les hommes les plus capables et les plus fidèles, il mourut dans le palais de Tchang-yo, à la quatrième lune de

[illegible]

Kao-hoang-ti [illegible] des Han [illegible] d'une [illegible] chez lui ses défauts [illegible] tion lui fit [illegible] ses progrès [illegible] par-dessus tout à [illegible] Par son ordre Siao-ho [illegible] concernant la [illegible] traité sur la [illegible] musique en [illegible] les cérémonies [illegible] examinés et [illegible] des grands, scellés [illegible] més dans une [illegible] salle des ancêtres [illegible] qu'un de ses [illegible] gations et négligerait [illegible]

Mailla, *Histoire générale* [illegible] *moires concernant les Chinois* [illegible] Péking, VII. — [illegible] de l'Histoire de Chine [illegible] *pies* (*Chronologie des* [illegible]

KAO-TI ou TSI-KAO-TI [illegible] empereur chinois, fondateur [illegible] Tsi (neuvième), né en [illegible] descendait à la vingt-[illegible] fameux Siao-ho, qui, [illegible] siècle avant l'ère chrétienne [illegible] conservé le trône à Liéou-[illegible] tie des Han. Successivement [illegible] des gardes du palais, [illegible] son de l'empereur [illegible] craindre de la politique [illegible] de ce prince, et ne fut [illegible] néral des princes et des [illegible] pour avoir soin de l'[illegible] Song (471). Créé [illegible] Ming-ti mourant, [illegible] Liéou-yu, son fils adoptif [illegible] seulement de dix ans, [illegible] de l'empereur défunt, [illegible] assassiné. Mais comme [illegible] duit de plus en plus [illegible] même osé attenter aux [illegible] il le fit périr (477), refusa [illegible] la couronne et la mit [illegible] tchun, troisième fils adoptif [illegible] âgé de onze ans, qui [illegible] Chunti. Cette révolution [illegible] Chinyu-tchi, commandant [illegible] ments de King-tchéou [illegible] leva quelques provinces [illegible] hoéi tramèrent à la [illegible] par son adresse, déjoua [illegible] auteurs furent mis à [illegible]

[illegible] de dé- [illegible] il prend [illegible] à la cour [illegible] et [illegible] à la mort de la [illegible] des Song qu'un jeune [illegible] Kao.

[illegible] sur le trône, prit [illegible]. Pour se main- [illegible] à son ami, et pour as- [illegible], nomma l'un de ses [illegible] et fit élever les autres à [illegible] règne éphémère ne fut [illegible] du prince de Oueï, [illegible] la révolution, avait conçu [illegible] l'héritage de ses ancêtres. [illegible] avait envahi déjà la province [illegible] il fut repoussé successive- [illegible] et de Kéïe-Chan par Ouey- [illegible] de Kao-Ti. Une seconde [illegible] fut pas plus heureuse. [illegible] troisième lune de l'année [illegible] six ans. Il était ennemi [illegible] les sciences et littérateur [illegible] quatorze fils, Siao-Tse, lui [illegible] de Ché-Tsou-Ou-Hoang-ti.

F.-X. T[illegible].

[illegible] de la Chine, V, [illegible]. — Mé- [illegible] de Pékins, III, [illegible]. — Tsong- [illegible] universel de l'Histoire de Chine); [illegible]-piao (Chronologie des [illegible].

[illegible] Ouang), empereur chi- [illegible] Song (dix-neuvième), [illegible] sur le trône en 1127, mort [illegible] abdiqué en 1162. Kang- [illegible] fils de l'empereur Hoéï-tsong, [illegible] chez les Tartares Kin, sous [illegible] frère Kin-tsong (1126 de J.-C.). [illegible] des troupes vers la fin de [illegible] les garnisons des [illegible] secours des deux empe- [illegible] Kin-tsong, assiégés dans Cai- [illegible] des Tartares, Oualipou. Il [illegible] à leur rendre la liberté [illegible] reçu d'eux l'ordre de suc- [illegible] victorieuse. Son père Hoeï- [illegible] tsong, Hing-chi, son épouse, [illegible] de la famille impériale [illegible] au pouvoir de Oualipou, et [illegible] en Tartarie. Kang-Ouang, [illegible] trône de ses ancêtres. Il [illegible] tsong, et se fit inaugurer à [illegible]), où il établit sa cour, le [illegible] cinquième lune de l'année [illegible] par une amnistie, dont [illegible] qui étaient directement [illegible] famille. En apprenant l'a- [illegible] tsong, Oualipou proposa de [illegible] l'ancien empereur, et de [illegible] la Chine. Sa mort et l'opposi- [illegible] Niyamoho firent échouer [illegible] choisit pour ministre Likang

et pour [illegible] homme [illegible]. Mais [illegible] faire le malheur et la honte [illegible] il ren- voya Likang, et, malgré les sages [illegible] de Tsong-tsé, transporta sa cour à Yang-tchéou. Les Tartares profitèrent de l'éloignement de l'empereur pour envahir la Chine. Tsong-tsé défend Cai-foug-fou d'une attaque dirigée par Niyamoho, tandis que ses généraux battent dix fois les Tartares, qu'ils ne peuvent empêcher toutefois de prendre plusieurs places importantes du Honan (1128). Mais Tsong-tsé veillait seul au salut de l'empire. L'empereur laissait les rênes de l'État à Hoang-tsien et Ouang-pé-yen, plus occupés de leurs intérêts que de la gloire de leur maître. Plusieurs mécontents prennent les armes. Tsong-tsé étouffe la rébellion en gagnant Ouang-chen, un de ses principaux chefs. Il fut moins heureux auprès de l'empereur, que les plus vives instances ne purent déterminer à rentrer à Cai-foug-fou. Hoang-tsien et Ouang-pé-yen di- visent son commandement et font épier ses dé- marches. Rebuté de voir ses services méconnus et ses projets déjoués, Tsong-tsé, désespéré de ne pouvoir sauver l'État, mourut de chagrin, après avoir recommandé à ses officiers de servir l'empire et l'empereur. Tou-chand, qui le rem- plaça, n'avait ni son zèle ni sa capacité. Ouang- chen, Ting-tsin et les autres chefs des rebelles rompirent avec lui, et recommencèrent leur bri- gandage. Vers la fin de la même année 1128, à la demande d'un ambassadeur cambogien, Kao- tsong donna au roi du Camboge (Tchin-la) le titre de *Chi-yi* avec le rang de gouverneur per- pétuel. La mort de Tsong-tsé fut le signal d'une nouvelle invasion des Tartares. Niyamoho et Olito attaquent Pou-tchéou, que Yang-tsoui- tchong n'abandonne qu'avec la vie. Léouché et Poutcha, autres généraux tartares, poursuivent la conquête du Hoei pendant que Outchou en- vahit le Hopé et Niyamoho le Kiangnan. Kao- tsong, forcé d'abdiquer en faveur de son fils, puis remis sur le trône par la faction Miao-fou, fuit devant l'invasion tartare de Yang-tchéou à Hang-tchéou, à Kien-kang, à Ming-tchéou, d'où il s'embarque pour Ting-hai-hien en 1129. Oukimaï, roi des Kin, se voyant maître de l'em- pire, en donne le sud à Liéou-yu, qui établit sa cour à Taï-ming sous le nom de roi de Taï. Ce- pendant les succès des généraux chinois Tchang- sioun et Oukiai permettent à Kao-tsong de ren- trer à Yuéï-tchéou, d'où il envoie pacifier le Koangsi (1131) et d'où l'année suivante il trans- porte sa cour à Lin-nyan, plus au centre de l'empire. Dans toutes les villes il fait graver sur la pierre d'utiles instructions pour les manda- rins. De nouvelles victoires de Oukiai et Han- chitong l'engagent à rentrer dans ses droits. Lieou-yu, qui vient d'occuper à Cai-foug-fou le trône des empereurs, est déclaré par lui cou- pable de rébellion et abandonné des Tartares

[illegible]

KAO-TSOU. Voy. HAN-KAO-TSOU.

KAO-TSOU (Principe sublime), empereur de la Chine, se nommait originairement Li-yuen. Il fonda, en 618 de notre ère, la dynastie des Thang, et abdiqua en faveur de son fils Li-chi-min, en 626. Yang-ti, avant-dernier empereur des Thsouï, enorgueilli de ses succès militaires, avait rêvé la domination de l'Asie centrale; mais, pour entretenir ses armées, il avait arraché des bras à l'agriculture et surchargé le peuple d'impôts; puis, au lieu de réparer ces maux, il se livra sur la fin de sa vie au vin et aux femmes. Pour donner une idée du luxe et de la dépense que pouvait entraîner ce nouveau goût du monarque, nous rappellerons que le *Li-ki* (Livre des Rites) accorde à l'empereur trois reines ou concubines du premier ordre, neuf du second, vingt-sept du troisième, quatre-vingt-un du

[illegible]

[illegible] ... Il révoqua pour l'avenir [illegible] aux actes [illegible]

Ch. Labarthe.

[illegible] universel de l'histoire [illegible] la Chine [illegible] l'Univers pittoresque.

[illegible] Chine, fondateur de [illegible] Han postérieurs, [illegible] Il par- [illegible] la même année, [illegible] fils de l'empe- [illegible] la dynastie déchue des [illegible] Le commence- [illegible] occupé par la guerre [illegible] que Kao-tsou avait [illegible] ce joug, [illegible] de la couronne de [illegible] s'étant saisi d'un des [illegible] mener devant lui [illegible] avec fermeté la [illegible] l'inviolabilité de sa con- [illegible] avec honneur; et [illegible] même année, l'empereur [illegible] impériale à Ta- [illegible] et Ho-nan. Les prin- [illegible] dans la [illegible] la guerre contre les [illegible] et la reprise des [illegible] Kao-tsou mourut [illegible] méconnu- [illegible] son fils. Che-tchong- [illegible] pour lui succéder. Mais [illegible] que Fou-tao, son [illegible] de naître, [illegible] un tout jeune [illegible] neveu du [illegible] la Chine sous le titre [illegible] ne devait [illegible] de mauvais au- [illegible] annoncé, l'année

[illegible]

[illegible] (*Liéou-*[illegible]) chinois, fondateur de la dynastie [illegible] (Han postérieurs), la dernière [illegible] Empire, né en 892 de l'ère chrétienne [illegible] et mort à Ta-leang en 949. Originaire des [illegible] Tartares au service de la Chine, il [illegible] tingué dans les armées des Tsin; [illegible] ficier était parvenu, par [illegible] aux premiers emplois militaires. Ché-king-tang, chef de la dynastie des Héou-tsin, à qui il avait sauvé la vie et frayé le chemin au trône, l'appela au ministère et lui conféra le titre de prince de Péping (936). Mais Tsi-ouang, son fils et son successeur, cédant aux intrigues de quelques courtisans jaloux du mérite de Liéou-tchi-yuen, l'écarta de l'administration, et pour l'éloigner de la cour, l'envoya gouverner le Ho-tong. Cet exil fut l'origine de sa fortune. Se voyant en disgrâce, il travailla à [illegible] contre l'avenir; engagea dans ses intérêts les Tou-kouhoen et les petits États circonvoisins, leva des troupes et parvint à mettre cinquante mille hommes sur pied.

Pendant que les Tartares Khitans, [illegible] par les concessions de Ché-king-tang, et irrités par les perfidies et les provocations [illegible] de King-yen-kouang, ministre favori de Tsi-ouang, recommençaient leurs courses dévasta- trices dans toute la Chine, Liéou-tchi-youen, que l'empereur, [illegible] par [illegible] appelait à son secours, se tint à l'écart et refusa de se mêler à une guerre qu'il avait désapprouvée et dont il espérait recueillir les fruits. A la nouvelle de la prise de Ta-léang et de la captivité de l'empereur, il fortifia ses places frontières, les pourvut de bonnes garnisons, et tout en feignant de se soumettre au roi des Tartares, dont il reçut le bâton de bois simple, le plus insigne honneur que les souverains tartares puissent faire à leurs grands, il se préparait [illegible] à venger la Chine du joug qui venait de lui être imposé.

Acclamé empereur (947) par son armée à [illegible]-yang, il se fait [illegible] à la tête de ses troupes et proclamer dans toutes les provinces avec défense de payer aucun tribut aux Tartares. Il ordonne à tous les grands et officiers de la cour des Tcin de venir le joindre et aux gouverneurs de faire main basse sur tous les Tartares des départements. La retraite et la mort de Té-kouang, roi des Tartares, la conquête du Ho-nan, la prise de Tée-tchéou, la soumission de Li-tsong, de la famille impériale des Tang, et nommé empereur par Sao-han, gouverneur tartare de Ta-léang, achèvent le triomphe de Liéou-tchi-youen. A son arrivée sur le territoire de Ta-léang, il est proclamé empereur, et conduit à sa capitale par les grands de la famille

ce. Tsin, il donna à sa dynastie le nom de Heou-Han, et prit le nom royal de Kao-tsou. Il fit publier [illegible] dans tout l'empire, [illegible] les gouverneurs se [illegible] sans résistance. Les Tartares [illegible] secours contre les [illegible]. Il profita de cette occasion pour envoyer [illegible] avec quinze mille hommes [illegible] le Kouei.

Kao-tsou ne jouit pas longtemps de ses triomphes. Il mourut, à la première lune de l'an 949, à l'âge de cinquante-quatre ans, après avoir recommandé à ses ministres l'un de ses trois fils, [illegible], qui lui succéda sous le nom de Yn-ti. F.-X. T[illegible].

[illegible], *Histoire générale de la Chine*, t. V, [illegible] VII, [illegible] Paris, 1778. — *Mémoires concernant les Chinois*, par les missionnaires de Péking, t. III, in-4°; Paris, 1780. — *[illegible]* (Miroir universel de l'histoire de Chine); in-8°. — *Li-tai-ti, wang-nien-piao* (Chronologie des Empereurs de la Chine); gr. in-8°.

KAO-TSOUNG, empereur de la Chine, fils du célèbre Taï-tsoung, arriva à l'empire en 650, et mourut en 683 de notre ère. Le règne de cet empereur offre peu d'événements remarquables. Kao-tsoung conçut de la passion pour une concubine de son père, nommée Wou, qu'il décora du titre de Thian-héou (*céleste reine*). Il se laissa gouverner par cette femme, et lui abandonna si bien le pouvoir qu'après sa mort elle eut l'audace et le crédit de faire déposer son fils Tchoung-tsoung, qui resta en exil jusqu'en 705, époque où il revint s'asseoir sur le trône impérial.

Kao-tsoung ne peut donc servir que d'époque, de repère historique pour enregistrer certains faits qui prouvent jusqu'à quel degré de puissance et d'influence la Chine était alors parvenue.

En 661, le gouvernement chinois, se considérant comme possédant la suzeraineté sur les royaumes voisins, fit une nouvelle division de l'Asie, partageant les pays occidentaux, la Perse comprise, en 8 *fou* (districts) et en 72 *tchéou* (sous-districts) qu'il regardait comme ses feudataires. Ce droit était si bien considéré comme établi que Kao-tsoung nomma roi de Perse le fils même d'Iadegerde, roi de ce pays. Après la mort de son père, ce jeune prince ayant été chassé de ses États et Kao-tsoung ne voulant pas risquer son armée en raison du trop grand éloignement de la Perse, fit prier le khalife d'intervenir. Ce dernier, distrait par d'autres soins, refusa; mais il envoya une ambassade à l'empereur chinois.

En 667, les cinq Indes ou les cinq royaumes alors existants dans les Indes étaient gouvernés par le roi de la partie orientale nommé Mo-lo-pa-ma. Voici les les noms de ces royaumes :

Royaume	occid.	—	Chi-lo-yi-to.
—	centr.	—	Ti-mo-si-na.
—	mérid.	—	Tchi-loukhi-palo.
—	sept.	—	Na-na.

Ainsi que le raconte le *Tsi-fou-youan-kouéi*, la [illegible]
On voit que les [illegible]
[illegible]
avec les [illegible]

Trois grandes [illegible] guerre avec la [illegible] soumission [illegible] gouvernements [illegible] nommé vice-roi [illegible] occidentaux (Thou-[illegible]) battus (dans cette [illegible]) fus de servir, [illegible] deux Ko-han [illegible] exécutés [illegible] plusieurs [illegible] la guerre, si [illegible] enfin la guerre avec [illegible] heureuse par la [illegible] tique des généraux [illegible] encore le prestige [illegible] bet, malgré ses victoires [illegible] à l'empereur Kao-tsoung.

[illegible]

Thoung-kian-kang-mou [illegible] de la Chine). — Mailla, [illegible] — Pauthier, *Chine* [illegible].

KAO-YANG, roi de [illegible] taux (dans le Ho-[illegible]). [illegible] Son frère Kao-[illegible] au pouvoir du prince [illegible] nistre, fut assassiné [illegible] néral prisonnier qu'il [illegible] d'esclave dans les [illegible] apprit cet événement, il [illegible] tête de ses créatures, et [illegible] pacifique et qui ne se [illegible] l'empereur, à [illegible] époque (549 de notre ère) [illegible] fondateur des Liang [illegible] de la maladie que les [illegible] lui avaient, dit-on, causée [illegible] déchiré par la guerre [illegible] bitieux. Aussi le [illegible] frait que le rebelle [illegible] *pereur prince* (co-[illegible]) dans l'espérance de se [illegible] s'unit pas au trop [illegible] de ce côté, et pour [illegible] Kao-yang fit construire [illegible] (90 lieues) d'étendue [illegible] plus de deux millions [illegible] gieuse et théocratique [illegible] féodale a ses murailles [illegible] de sueurs encore. Pour [illegible] royaume et ôter tout [illegible] populaires, Kao-yang [illegible] deux religions militantes [illegible] (*tao-sé* et *ho-chang*) [illegible] eût dirigé. Il ouvrit [illegible] laquelle les discussions [illegible] en calomnies et en injures [illegible] au bouddhisme, il profita [illegible]

[illegible]

[illegible] de l'empereur Chun, [illegible]. Il était le sixième des [illegible] de Tchoan-hio, [illegible]-ti, et qui furent [illegible]. Après avoir servi [illegible] sous Yao, son [illegible] par Chun du minis-[illegible] cinq sortes de sup-[illegible] suivant la gra-[illegible] le peuple, instruit par [illegible] de l'homme, [illegible] que Kao-yao n'eût [illegible] code pénal. Chef [illegible] Yu, il refusa deux [illegible], aimant mieux [illegible] il mourut dans une [illegible] au moment où l'em-[illegible] approcher, songeait à [illegible].

F. X. T.

[illegible] universel de l'Histoire [illegible] générale de la Chine. [illegible], par les mission-[illegible]

[illegible], monté sur le [illegible], il hérita de [illegible]. L'empereur [illegible] de souveraineté, confirma [illegible] de Leao-tong. Kao-[illegible] de l'empereur,

[illegible]

KAPNIST (Vasili-[illegible]), [illegible] né en 17[illegible], mort en 18[illegible]. Il [illegible] comédie intitulée *La Chicane* ([illegible]) d'une tragédie (*l'Antigone*, 1815) [illegible] pièces lyriques, imprimées à Pétersbourg [illegible] 1806. Le prince Elim Mestchersky en a traduit [illegible] dans une strophe peint parfaitement le genre de Kapnist :

> [illegible]
> A suivre un chemin abrité,
> Loin des grandeurs, loin de l'envie,
> Je chanterai toute ma vie
> Le bonheur de la pauvreté.

P[ce] A. G—N.

Les Poëtes russes, trad. par le prince E. Mestchersky. — Gretch, *Opit istorii rousskoï Literatouri*.

KARA. Voy. CARA.

KARAÏSKAKIS (Georges), un des chefs de l'insurrection grecque, mort dans un combat livré au commencement de mai 1827, sur la route conduisant du Pirée à Athènes. Il appartenait à une famille souliote, et s'était trouvé en [illegible] en 1807, avec Capo d'Istrias, alors que celui-ci était attaché à l'administration des îles Ioniennes. Lorsque la Grèce se décida à secouer le joug des Turcs, il fut un des premiers à répondre à l'appel du pays. Armatole d'Agrapha, dans l'ouest de la Grèce, il s'efforça, en 1823, avec Marc Botzaris, de défendre Missolonghi contre les Turcs. En 1824 il soutint le gouvernement national contre le parti militaire. L'année suivante, il revint dans l'ouest de la Grèce, et, malgré tous ses efforts, il lui fut impossible de sauver Missolonghi, attaqué par les Turcs et les Égyptiens réunis. En mai 1826, il combattit énergiquement à Nauplie le parti anglais, dont Maurocordato était le chef. Karaïskakis fit décider qu'on rejetterait toute ouverture de négociations avec la Porte qui n'aurait pas pour base la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce, et que jusque-là on persisterait à soutenir la lutte. Il fit déclarer ensuite que ce serait à un Grec que l'on remettrait la direction des affaires du pays, et le comte Jean Capo d'Istrias fut élu président de la Grèce au congrès tenu à Trézène, en avril 1827. Appelé au commandement supérieur de la Rouméli, où la guerre se borna à peu près au siége de l'acropole d'Athènes, défendue par les Grecs sous les ordres de Gouras, Karaïskakis fit tout pour empêcher les troupes d'Ibrahim-Pacha de s'em-

[illegible]

[illegible] *jusqu'à ce jour dans les* [illegible] [illegible]

KARAJAN ([illegible]), philologue [illegible], né à Vienne, le 22 [illegible] 1810. Après avoir occupé divers emplois à la chancellerie du [illegible] et aux archives du [illegible], il obtint en 1841 une place à la Bibliothèque impériale de Vienne. Nommé [illegible] du parlement de Francfort, il y [illegible] du centre droit. En 1850 il fut appelé [illegible] professeur de littérature allemande à l'université de Vienne; mais il donna peu de temps [illegible], et il vit maintenant à Vienne [illegible] particulier. Membre de l'académie de cette ville depuis 1848, il en fut nommé vice-président en 1851. On a de lui : *Frühlingsgabe für Freunde älterer Literatur* (Prémices [illegible] Ancienne Littérature); Vienne, 1839, in-8° : recueil de pièces de poésie [illegible] au moyen âge; nouvelle édition; [illegible], 1842, sous le titre de : *Schatzgräber*; — *Deutsche Sprachdenkmale des 12. Jahrhunderts* (Monuments de la Langue Allemande du Douzième Siècle); Vienne, 1846; — *Mittelhochdeutsche Grammatik* (Grammaire du Haut-Allemand moyen); Vienne, 1850; — *Zur Geschichte des Concils von Lyon von 1245* (Documents pour servir à l'Histoire du Concile de Lyon de 1245); Vienne, 1851, in-fol.; — *Ueber zwei Gedichte Walters von der Vogelweide* (Sur deux Poëmes de Walter von der Vogelweide); Vienne, 1851, in-8°. — *Zwei deutsche Sprachdenkmale aus der Heidenzeit* (Deux Monuments de la Langue Allemande du temps du Paganisme); Vienne, 1858. Karajan a aussi donné l'édition de plusieurs textes allemands du moyen âge, parmi lesquels nous citerons : *Von den sieben Schläfern*; Heidelberg, 1839, in-8°; — *Seifried Helblings Gedichte*; Leipzig, 1844; — *Das Buch von den Wienern*; Vienne, 1843, ouvrage de Michel Beheim, ainsi

[illegible] Vienne [illegible] rajich, qui en tira [illegible] la suivie [illegible] d'origine récente [illegible] les exploits de [illegible] l'œuvre d'un aveugle [illegible] chef rebelle [illegible] avait donné au [illegible] toute la vie [illegible] aimer et connaître [illegible] l'alphabet russe, et [illegible] difficile. Ce savant [illegible] en Allemagne, se [illegible] des Académies de Vienne, [illegible] tersbourg, etc., et [illegible] une pension du [illegible]

Les principaux ouvr[illegible] *Narodne Srpske* [illegible] la Servie); Vienne, [illegible] Vienne et Leipzig, [illegible]

[illegible] — Pa[illegible], 1810 ; — [illegible] (Le Mal[illegible] [illegible], 1817, [illegible] encore [illegible] [illegible] Kara[illegible] [illegible] Bobrov. [illegible] (Karamsin)[illegible] dans le gouverne[illegible] [illegible] de Sim[illegible] [illegible] de ses [illegible] [illegible] il fut élevé [illegible] dans le ré[illegible] 1783. Il n'y servit [illegible] l'appelait [illegible] l'autre bientôt à [illegible] vocation et [illegible] de Nou[illegible] [illegible] la vieille [illegible] d'esta[illegible] [illegible] Ka[illegible] [illegible] Il vou[illegible] [illegible] par des voyages multipliés. Il [illegible] l'Allemagne, la [illegible] observations qu'il en [illegible] ne fut pas [illegible], à son retour [illegible], qu'il appela *Es*[illegible] Le premier, il osa [illegible], en extirper [illegible], choisir [illegible] la vie réelle et [illegible] la société à [illegible] qui revient le [illegible] réformateur de sa [illegible] pas à son ac[illegible] revue, l'*Aglaé*, en [illegible] un *Alma*[illegible] il inséra des vers qui, [illegible] sont toutefois d'un [illegible] un *Panthéon de* [illegible] — en 1801, un *Éloge* [illegible], et enfin, les an[illegible] du *Messager de*

[illegible] *ment*, [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] à laquelle [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] *Histoire de l'Empire de Russie*, il employa tous ses [illegible] pour les huit premiers volumes, [illegible] présenta, en 1815, à l'empereur Alexandre, [illegible] [illegible] nommé [illegible] car [illegible] que [illegible] [illegible] l'hiver [illegible] Tsars[illegible] koé-sélo, où il [illegible] lement avec lui dans ce qu'il appelait son *ca*[illegible] *binet vert*, [illegible] la plus [illegible] de son [illegible]. [illegible] époque, Karamsin ne [illegible] qu'indépendante qu'elle [illegible] quer à son [illegible]. [illegible] presque mystérieuse, de son [illegible] plume ; cette mort fit une impression si profonde sur son âme, qui ne s'était pourtant pas prosternée à la faveur, qu'elle abrégea sa vie, [illegible] par des veilles trop prolongées, [illegible] [illegible] et de [illegible] son souverain [illegible]. L'empereur Nicolas [illegible] l'illustre historiographe les bontés qu'avait eues pour lui son prédécesseur ; il mit à sa disposition une frégate pour le transporter sous un ciel plus doux que celui de Pétersbourg ; mais Karamsin n'eut plus la force d'en profiter, et s'éteignit, le 22 mai 1826, avec [illegible] particulière à la race slave, qui nuit [illegible] à son progrès social, mais lui imprime [illegible] un cachet de [illegible] si la Russie ne sait pas encore vivre, comme on l'a [illegible] dire, il faut au moins reconnaître qu'elle sait mourir. Esprit supérieur et bel esprit, on peut ajouter encore que Karamsin avait une physionomie qui dévoilait ce qu'il était, une vaste intelligence.

L'*Histoire de l'Empire de Russie* de Karamsin forme douze vol. in-8° ; elle s'arrête malheureusement à l'année 1611, à une de ses plus intéressantes périodes. Elle a été traduite en allemand, en anglais, en italien, voire même en chinois. La traduction française, commencée par MM. Saint-Thomas et Jauffret, terminée par M. le comte Pierre Divow, Paris, 11 vol. in-8°, 1819-1826, quoique ne contenant pas toutes les savantes *Notes* de l'auteur, mériterait d'être rééditée ; elle ne se rencontre plus facilement dans le commerce.

[illegible]

KARCHOUKAI, général d'Abbas le Grand, septième roi de la dynastie des Sofys, vivait au commencement du dix-septième siècle. Abbas, ayant résolu la mort de son fils Sefi-Mirza, chargea Karchoukai de l'exécution. Il refusa d'accomplir cet ordre sanguinaire et fut exilé en 1613. En 1618, rappelé de l'exil, il arrêta et mit en déroute complète une armée de 50,000 Ottomans que le sultan Ahmed IV envoyait reprendre Erivan. Apprenant cette victoire, Abbas sortit [illegible] au-devant du vainqueur, mit pied à terre, et lui dit en l'embrassant : « Mon « cher Aga, je viens par ton moyen d'obtenir « une victoire si belle, que je ne pouvais pas la « demander à Dieu plus grande. Viens, monte-toi « sur mon cheval, il faut que je te serve de va- « let de pied. » Karchoukai dut obéir. Il monta sur le cheval du roi, qui le suivit à pied, sept pas seulement, avec toute sa cour. F.-X. T.

[illegible], *Histoire de Perse.* — *Annal. Orient.*, partie II.

KARLSTADT, célèbre réformateur allemand, dont le véritable nom est *Andreas Bodenstein*, né à Karlstadt, en Franconie, vers 1483, mort à Bâle, le 24 décembre 1541. Après avoir parcouru les principaux pays de l'Europe et séjourné pendant quelque temps à Rome, où il étudia la théologie, il se fixa à Wittemberg. Professeur à l'université de cette ville, si célèbre dans l'histoire de la réforme, ce fut de lui que Luther reçut le grade de docteur en théologie. En 1519, Karlstadt prit part à la fameuse discussion religieuse de

[illegible]
en 152[illegible]
[illegible]
pour la [illegible]
de sortir [illegible]
Karlstadt, qui [illegible]
[illegible]
avait [illegible]
Luther dans laquelle il [illegible]
du Christ [illegible]
de la Sainte [illegible]
Zwingli se déclara [illegible]
des disputes entre [illegible]
ceux de Wittemberg [illegible]
séparation de l'Église [illegible]
luthérienne. En 152[illegible]
[illegible]
[illegible]
il fut poursuivi [illegible]
sans asile et [illegible]
écrivit une brochure [illegible]
[illegible]
s'était passé entre lui [illegible]
la défense de ses [illegible]
même la [illegible]
stadt passa alors [illegible]
d'agriculture et de [illegible]
temps, fatigué d'un [illegible]
si peu à ses goûts, il [illegible]
Schwenkfeld et Krau[illegible]
écrits dans lesquels il [illegible]
ther. Craignant les [illegible]
agressions, il se sauva [illegible]
là en Suisse, où Zwingli [illegible]
une place de diacre à [illegible]
tard celle de pasteur [illegible]
Après la bataille de [illegible]
Zurich, où ses [illegible]
succès. En 1534 enfin, [illegible]
l'église Saint-Pierre [illegible]
jusqu'à sa mort. [illegible]
christlicher Heilig[illegible]

[illegible] *Ecclesia ad* [illegible] *Monachum et* [illegible] in-4°; — *Von* [illegible] *Christi* (De la Pré- [illegible] de Christ); [illegible], 1525, [illegible] *Bilder*, *und dass* [illegible] *seyn solle* (De [illegible] et de ce qu'il [illegible] parmi les [illegible] in-4°; — *Homi-* [illegible] *Malachiam* (Ho- [illegible]), 1523, in-4°; — [illegible] *Dies ist mein Leib* [illegible] est mon corps); [illegible] *super Augustini* [illegible]; Wittemberg, 1518. [illegible] R. L—U.

[illegible] *Historia* [illegible] *Carlstadio* [illegible] *Universal-* [illegible] D. Gerdes. *Flo-* [illegible] D. Clément, *Biblio-* [illegible] *Andreas Bodenstein*, [illegible] *der Erlan-* [illegible] *Kirchen und Gelehrten* [illegible]

[illegible] technologiste allemand [illegible] à Vienne en Autriche. Il [illegible], enseigna depuis [illegible] technologie à l'Insti- [illegible] en 1830, appelé à Ha- [illegible] école polytechnique, [illegible] dès l'année sui- [illegible] devint le premier direc- [illegible] de l'Institut [illegible] et rédacteur de [illegible] société savante, sous [illegible] *des Gewerbevereins* [illegible] (Comptes-ren- [illegible] Métiers du royaume [illegible] est l'inventeur d'une [illegible] à copier des mé- [illegible]. Ses prin- [illegible] *Einleitung in die* [illegible] *der Technologie* (In- [illegible] mécaniques de la [illegible], 2 vol.; — *Grun-* [illegible] *Technologie* (Élé- [illegible]); Hanovre, [illegible], 1851. Ce travail a [illegible]; — *Technisches* [illegible] Technologique);

[illegible] *Journal* [illegible] il rédigea en commun [illegible] *Encyklopädie* (Encyc- lopédique); Tubingue, [illegible] R. L.

KARNKAWSKI. *Voy.* CAMERARIUS.

KARNKOWSKI (*Stanislas*), prélat polonais, né en 1525, mort le 8 juin 1603, à Lowicz. Il fut d'abord curé à Cracovie, et devint, en 1567, évêque de Wladislaw; il se signala dans ce diocèse par le zèle qu'il mit à restaurer la discipline ecclésiastique ainsi que par la publication des règlements synodaux. La postérité des Jagellons s'étant éteinte en la personne de Sigismond II (1572), il profita de l'interrègne pour donner ce fameux formulaire dit *Pacte des Dissidents*, par lequel une protection égale était garantie à toutes les opinions religieuses dissidentes; cet acte important, qui ouvrait en Pologne l'ère de la liberté de conscience, reçut l'adhésion de la noblesse; mais l'évêque de Cracovie, Krasinski, fut le seul des dignitaires de l'Église catholique qui consentit à y souscrire (1573). D'accord avec le grand-maréchal [illegible], Karnkowski prit soin de faire insérer dans le règlement des *Pacta conventa* que le futur roi s'engagerait à maintenir la tolérance religieuse. Bientôt après, lors du couronnement de Henri de Valois, il fut chargé de le complimenter, ce dont il s'acquitta dans une harangue française conçue avec l'ampleur du panégyrique de Pline le jeune à Trajan. La brusque fin de ce règne lui donna occasion de se jeter dans les intrigues d'où sortit l'élection d'Étienne Batory. Opposé d'abord à ce dernier, qu'il soupçonnait de pencher vers les doctrines de Luther, il se rapprocha du primat Uchanski et des évêques, et appuya vivement la candidature des princes de la maison d'Autriche, fils et frère de l'empereur Maximilien II. Peu à peu il se laissa gagner au parti du duc de Transylvanie, reçut de lui la déclaration solennelle de ne point abandonner la foi romaine, et le couronna ainsi qu'Anne Jagellon, sa fiancée. Malgré ses services, il brigua inutilement l'évêché de Cracovie et la coadjutorerie de Gnesne. Cependant, à la mort d'Uchanski (1581), il devint archevêque-primat, sur l'expresse recommandation du roi. Dès qu'il fut placé à la tête du clergé polonais, il s'efforça de contrebalancer l'influence toujours croissante des sectes dissidentes, en convoquant un synode, en prêchant lui-même de paroisse en paroisse et en travaillant à l'instruction des fidèles. Aussi, à la mort de Batory (1586), le vit-on former, avec les

M. Karr a une fille, Mlle Thérèse Karr, qui a traduit de jolis contes allemands pour L'[illegible] et le *Musée des Familles*.

On a de M. Karr : *Sous les Tilleuls*; Paris, 1832, 1834, 1836, 1840, 2 vol. in-8°; 18[illegible], in-12; — *Une Heure trop tard*; Paris, 1833, 1838, 2 vol. in-8°; — *Fa Dièze*; 1834, 1843, in-8°; — *Vendredi soir*; Paris, 1835, in-8°; — *Le Chemin le plus court*; Paris, 1836, 1837, 2 vol. in-8°; — *Einerley*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; — *Histoire de Napoléon*, avec vignettes; Paris, 1838, in-18; — *Des Paysans illustres : Plutarque des campagnes*; Paris, 1838, in-16; 1841, 2 vol. in-32; — *Ce qu'il y a dans une bouteille d'encre*, 1re livraison : *Geneviève*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°; 1846, 2 vol. in-16; 1850, in-4°; — 2e livraison : *Clotilde*; Paris, 1839, 2 vol. in-8°; 1850, in-4°; — 3e livraison : *Hortense*; Paris, 1842, in-8°; — 4e livraison : *Am Rauchen*; Paris, 1842, in-8°; — *Pour ne pas être treize*; Paris, 1841, in-32; — *Midi à quatorze heures*; Paris, 1842, in-32; — *Feu Bressier*, suivi d'*Une Histoire invraisemblable*; Paris, 1844, 3 vol. in-8°; 1847, in-8°; — *Voyage autour de mon Jardin*; Paris, 1845, 2 vol. in-8°; — *La Famille Alain*; Paris, 1848, 3 vol. in-8°; 1851, in-4° : ce roman avait d'abord paru dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1847; il a été réimprimé en 1857, dans les *Romans populaires illustrés*, in-4°; — *Le Livre des Cent Vérités*; Paris, in-8°, 1848; — *Les Fées de la Mer*; Paris, 1849, in-8°; — *Raoul Desloges, ou un homme fort en thème*; Paris, 1850, in-8°; — *Clovis Gosselin*; Paris, 1850, in-8°; — *Lettres écrites de mon Jardin*; Paris, 1851, in-8°; — *Les Soirées de Sainte-Adresse*; Paris, 1851, in-8°; — *Un Bonheur manqué*; Paris, 1852, in-8°; — *Christian*; Paris, 1853, in-8°; — *Fantaisies philosophiques*; Paris, 1854, in-8°; — *Dictionnaire du Pêcheur*; Paris, 1854; — *Histoires Normandes*; Paris, 1855, in-16 : dans la *Bibliothèque Nouvelle*; — *Histoire d'un Pion*, illustrée par Gérard Séguin; Paris, 1855; — *La Main du Diable*; *Un Vaudeville sans le voir*; *Histoire de*

[illegible]

[illegible] la nouvelle, 1839, in-8°, et [illegible] à des époques indéterminées. En 1848, M. Karr publia les *Guêpes hebdomadaires*, mais ce recueil eut moins de succès que son aîné. M. Karr a encore été l'un des collaborateurs du recueil intitulé : *L'Esprit, ou* [illegible] *Nouvelles*, de la *Revue de l'Éducation nouvelle*, de *La France Maritime* et de *La République du Peuple*. Il avait commencé en 1848 la publication du *Gymnase académique, ouvrage national destiné à recueillir les productions en prose et en vers de tous les hommes de lettres que possède la France*. On trouve de lui, dans la *Bibliothèque des Feuilletons* : *le Flâneur* ; — *Un Portrait* ; — et *Un Homme et une Femme* ; — dans le *Livre des Cent-et-un* : *Le Bal au cinquième étage* ; — Dans les *Cent et une Nouvelles des Cent et un* : *Dieu et le Diable* ; — et dans *Les Français peints par eux-mêmes* : *L'Horticulteur*. Il a donné divers articles sur les fleurs à différents recueils et des comptes-rendus d'expositions d'horticulture. Enfin, il a composé la *Notice sur Brillat-Savarin* qui se trouve en tête de l'édition illustrée de la *Physiologie du Goût* ; Paris, 1848, in-8°. L. L—T.

[illegible], dans la *Revue des Deux Mondes* [illegible]. — [illegible], *La Littérature* [illegible]. — [illegible], *Histoire de Louis Bonaparte* (Collection [illegible]), p. 172. — *Dict. de la Conversation*.

KARSCHIN (*Anna-Louise*, née DURBACH), femme poète allemande, née le 1er décembre 1722, près de Zullichau, en Silésie, morte le 12 octobre 1791. Son père tenait un petit cabaret dans les environs de Zullichau. Après avoir passé quatre ans en Pologne auprès de son [illegible]

[illegible] prima ses [illegible] bienfaisant [illegible] sur, elle [illegible] Fraustadt [illegible] était allée [illegible] se plut à [illegible] poésie qu'il avait [illegible] et il lui fit lire [illegible] lert, Haller, Young [illegible] Mme Karschin [illegible] elle composait [illegible] la rémunération [illegible] tion précaire. [illegible] plusieurs années [illegible] se disposa, vaincu [illegible] femme à remplir [illegible] schin lui donna [illegible] comprendre à la [illegible] éveillé du talent [illegible] chaleur à son [illegible] Glogau. Celui-ci [illegible] dans cette ville, [illegible] le besoin, elle [illegible] à son occupation [illegible] autres, avec [illegible] déric le Grand [illegible] roi lui valurent la [illegible] witz, qui l'emmena [illegible] Berlin, où il lui donna [illegible] maison. C'est là [illegible] naissance de Sulzer [illegible] 1761 elle se rendit à [illegible] talent d'improvisation [illegible] succès dans les salons [illegible] tour à Berlin, en 1762 [illegible] par la haute société [illegible] promptus ; elle reçut [illegible]

[illegible]

[illegible] tine, localité de son pays natal, après avoir refusé d'accepter une chaire à l'Académie de Saint-Pétersbourg, il se rendit, en 1778, à Halle, où il venait d'être nommé professeur d'histoire naturelle et de mathématiques. Il [illegible] par un grand nombre de travaux qui lui acquirent la réputation méritée d'avoir été un des premiers mathématiciens de l'Allemagne du dix-huitième siècle. Il était membre des académies de Munich et de Copenhague. On a de lui : *De Affectionibus quæ omnis generis functionum, præcipue si tres vel plures quantitates [illegible] variabiles, differentialibus competunt, et earum integrale sit possibile*; Rostock, 1756, in-4° ; — *Elementa Matheseos universalis*; Rostock, 1758, in-8° ; — *Praelectiones Matheseos theoreticæ elementaris*; Rostock, 1758, in-8° ; — *Beweis für die Wahrheit der christlichen Religion* (Preuves de la Vérité de la Religion chrétienne); Rostock, 1759, in-8° ; — *Regulæ pro differentiandis functionibus duarum variabilium*; Rostock, 1759, in-4° ; — *Mathesis Theoretica elementaris et sublimior*; Rostock, 1760, in-8° ; — *Lehrbegriff der gesammten Mathematik* (Enseignement sur l'ensemble des Mathématiques); Greifswald, 1767-1777, 8 vol., in-8° ; — *Auszug aus den Anfangsgründen und dem Lehrbegriff der Mathematik* (Extrait des Éléments et de l'Enseignement des Mathématiques); Greifswald, 1781, in-8° ; ibid., 1785, 2 vol. in-8° ; — *Physisch-chymische Abhandlungen* (Mémoires sur la Physique et la Chimie); Halle, 1786, in-8° ; — *Mathematische Abhandlungen* (Mémoires sur les Mathématiques); Halle, 1786, in-4°. Outre plusieurs ouvrages de moindre importance, Karsten a publié des mémoires intéressants sur divers points de mathématiques et de physique, dans les tomes V, VIII et IX des anciens *Mémoires* de l'Académie de Munich, et dans le tome X des *Mémoires* de la Société savante de Harlem.

E. G.

Feldmann, *Nachrichten von dem Leben Gelehrter Menschen*, t. VI, p. [illegible]. — Hirsching, *Historisch.-litter. Handbuch*. — *Denkwürdigkeiten aus dem Leben ausgezeichneter Deutschen des 18ten Jahrhunderts*, p. [illegible]. — Meusel, *Lexikon der deutschen Schriftsteller*, t. VI.

KARSTEN (*François-Chrétien-Lorenz*), agronome allemand, frère du précédent, né à Bützow, le 3 avril 1751, mort le [illegible] février 1829. Après avoir été commis dans une maison de commerce, il obtint une place de secrétaire auprès d'un gentilhomme campagnard. Dans ses

[illegible]

l'ouvrage de Nugent : *Voyage en Allemagne principalement dans le Mecklembourg*, [illegible]

[illegible] (Dietrich-Ludwig-Gustave), [illegible] minéralogiste allemand, [illegible] à [illegible], le 4 avril 1768, mort le 10 mai 18[illegible]. [illegible] à l'école des mines de Freyberg, [illegible] l'enseignement de Werner [illegible] En 1789 il [illegible] par [illegible] Heynitz [illegible]

[illegible]

[illegible] ... de l'Académie ... [illegible] ... Chimie ... [illegible] ... Ueber das [illegible] ... des métaux ... [illegible] ... E. G.

[illegible] (dans les ...) ; — [illegible]

[illegible] (Bernard), mi- [illegible] ... François-Chrétien ... le 28 novembre ... après avoir étudié ... et suivi la mé- [illegible] ... il se rendit dans ... afin d'y compléter ... pour laquelle ... beaucoup de goût. Placé ... des mines à ... pour la haute ... la Silésie ... en 1810 il fut nommé ... l'année suivante, ... des mines de la ... à Berlin comme ... Ses ouvrages ... élever la métallurgie ... la perfection où elle ... : Handbuch der ... (Manuel de l'Art de trai- ...), 2 vol.; Berlin, ... 1841, 5 vol. in-8°; ... und Hüttenwesen ... des Mines et des ... vol.; — Metal- ... von Baiern ... métallurgique à tra- ... et de l'Autriche); ... Substanzen ... des Substances du ... de charbon); ... Mineralogie Geo- ... (Archives ... et de l'Exploita-

[illegible] 1808, ... [illegible] ... (Philosophie de la ...) ... [illegible] ... 2 vol. in-8°; ... de 1801 à 1804 ... une grande part à la rédaction ... [illegible] ... de Chimie ... [illegible]

[illegible] (Pierre), le troisième ... l'âge ... de ... [illegible] ... la ... [illegible] ... [illegible]

[illegible]

RŒN (Kaspar von der), poète allemand du quinzième siècle. Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Dresde, qui contient une longue série de vieux poèmes, on trouve l'indication suivante: Sub anno Dni 1472 per K. V. d. R. [illegible] ... [illegible] 1472 jar ist geschriben worden von mir Kasper von der Roen, [illegible] ... Ainsi notre personnage [illegible] au temps [illegible] d'écrire les [illegible] poèmes contenus dans le manuscrit de Dresde (n° 103), et dont voici la liste: Ortnit; — Wolfdietrich; — [illegible] der Rosengarten (Le Jardin des Roses); — Das Meerwunder (Le Monstre marin); — Sigenot; — Etzels hofhaltung (La Cour d'Attila); — Herzog Ernst; — Laurin; — Dietrich und seine gesellen (Théodoric et ses Compagnons); — Hildebrant. Comme on le voit par cette énumération, Kasper von der Roen ne fut rien de plus qu'un abréviateur des anciennes épopées allemandes; mais aujourd'hui que les textes qu'il dut avoir sous les yeux sont perdus ou n'existent plus que par fragments, les résumés [illegible] du poète franconien deviennent assez importants pour l'histoire littéraire de l'Allemagne. Cette considération n'a pas [illegible] W. Grimm, qui déclare (Heldensage, p. 274) qu'il y a moins de différence entre le plus faible meistersinger du quinzième siècle et le plus grand poète du treizième qu'entre Kasper et les originaux qu'il a abrégés. D'autres critiques sont moins sévères, notamment Charles Goedeke, qui nous a donné une curieuse analyse des poèmes énumérés plus haut. Remarquons en terminant que le manuscrit où ils sont renfermés a appartenu au duc Balthasar de Mecklembourg (mort en 1477); ce qui autorise à penser que Kasper von der Roen jouit de quelque considération auprès de ce puissant

[illegible]

[illegible] Quoique bon capitaine et [illegible] il fut constamment défait sur les [illegible] en 1775. La perte de cette [illegible] F.-X. TESSIER.

[illegible] (ou [illegible]), [illegible] Ve siècle [illegible] KASDOUI, évêque de Daron, mort en 475. Il [illegible] la carrière des [illegible] à la mort de son épouse, quelques [illegible]. Ses vertus et ses talents le [illegible] sur le siége de Daron, dans l'Arménie [illegible]. Il nous reste de lui deux ouvrages [illegible] : l'Histoire de l'établissement du Christianisme en Arménie; — Réponse aux Nestoriens et à ceux qui admettaient les deux principes. F.-X. T.

[illegible], Biographie [illegible] et [illegible]. — [illegible], Mémoires sur l'Arménie.

KASTNER (Charles-Guillaume-Gottlob), chimiste allemand, né le 31 octobre 1783, à [illegible] (Poméranie), mort le 15 juillet 1857. Il entra à l'âge de douze ans comme élève dans une pharmacie à Swinemunde. Quelques analyses chimiques qu'il publia dans le Journal de Chimie de Trommsdorf attirèrent sur lui l'attention de Flittner, pharmacien de Berlin, qui engagea le jeune Kastner à se rendre auprès de lui. En 1801 Kastner partit pour Berlin, où il compléta ses connaissances dans les sciences naturelles et entra en relation avec plusieurs savants distingués, Klaproth entre autres. Après avoir, deux ans après, dirigé pendant un an une pharmacie à [illegible] en Saxe, il se rendit, en 1804, à Iéna, où il se mit à étudier la médecine, et obtint le diplôme de docteur en 1805. La même année il fut appelé comme professeur de chimie à Heidelberg, et dix ans après il se rendit en la même qualité à Halle. Après la bataille de Leipzig, il fut mis à la tête de quatre hôpitaux militaires, qui venaient d'être créés à Halle; quelque temps après il entra dans la landwehr, et fut envoyé en France auprès du chancelier Hardenberg, qui le chargea, en 1814, d'aller

[illegible] Handbuch [illegible] Theorie der [illegible] chaft [illegible] nach [illegible] Zeitschrift [illegible] Halle, 18[illegible] Kastner, der [illegible] Physique et de [illegible] Nuremberg, 18[illegible] 1822, in-4°. — [illegible] (Manuel de [illegible] 2 parties en [illegible] Sciences Naturelles [illegible] de 1824 à 1829 [illegible] Theorie der [illegible] polytechnischen [illegible] in-8°; — Archiv für [illegible] (Archives de Chimie [illegible] berg, 1830-1835 [illegible] der angewandten [illegible] Sciences Naturelles [illegible] 1835-1849, 21 livr[illegible] liquirung der [illegible] cation des Rapports [illegible] sique expérimentale [illegible] Kastner a encore [illegible] nant les sciences [illegible] à l'industrie, dans [illegible] l'Encyclopédie d'Ersch [illegible]

Convers.-Lexikon [illegible]

KASTNER (Je[illegible]) [illegible] français, né le 9 mars 18[illegible] de dix ans, il se [illegible] avec laquelle il [illegible]

[illegible] *Théorie abrégée* [illegible] *Fugue*; — un *Essai* [illegible] *et instrumentale*; [illegible] *d'Harmonie ap-* [illegible] *Méthode de Saxo-* [illegible] *et raisonnée*

[illegible] des [illegible] *militaire* [illegible] quel on trouve [illegible] documents historiques [illegible] la musique militaire, depuis les [illegible] jusqu'à la [illegible] années, par l'adoption des perfectionnements et des inventions de M. Adolphe Sax. Cet ouvrage contient un grand nombre de planches représentant les principaux instruments usités dans la musique militaire chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'à nos jours, et se termine par un curieux recueil des batteries et des sonneries de l'armée française sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, sous la république et sous l'empire, ainsi que des batteries et sonneries des divers pays étrangers. Le *Manuel de Musique militaire* marque la transition des travaux purement didactiques de M. Kastner à une classe de productions où les grandes questions relatives à l'histoire ou à la théorie de l'art sont discutées sous la forme d'essai scientifique par l'écrivain, pour être ensuite résolues en quelque sorte par l'artiste sous la forme de composition lyrique. Nous nous bornerons ici à indiquer ces ouvrages; les titres suivants, sous lesquels ils ont paru, suffiront pour faire connaître au lecteur les matières qui y sont traitées : *La Danse des Morts*, dissertations et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales sur les divers monuments de ce genre qui existent ou qui ont existé tant en France qu'à l'étranger, accompagnées de *La Danse Macabre*, grande ronde vocale et instrumentale, et d'une suite de planches représentant des sujets tirés d'anciennes danses des morts des quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, avec les figures d'instruments de musique qu'elles contiennent, ainsi que d'autres figures d'instruments du moyen âge et de la renaissance; Paris, 1852, in-4°; — *Chants de la Vie*, *cycle choral*, ou recueil de vingt-huit morceaux à quatre, à cinq, à six et à huit parties pour ténors et basses, avec accompagnement de piano *ad libitum*, précédés de recherches historiques et de considérations générales sur le chant en chœur pour voix d'hommes; Paris, 1854, in-4°; — *Les Chants de l'Armée française*, ou recueil de morceaux à plusieurs parties composés pour l'usage spécial de chaque arme, et précédé d'un essai historique sur les chants militaires des Français; Paris, 1855, in-4°; — *La Harpe d'Éole et la Musique cosmique*, études sur les rapports des phénomènes sonores de la nature avec la science et l'art, suivies de *Stephen, ou la harpe d'Éole*, grand monologue lyrique avec chœurs; Paris, 1856, in-4°; — *Les Voix de Paris*, essai d'une his-

[illegible]

KATANCSICH (Matthias-Pierre), savant [illegible], né à Valpo, en Slavonie, le [illegible] 1750, mort le [illegible] 1825. [illegible] entra [illegible] dans l'ordre des Franciscains, [illegible] professeur [illegible] à l'université de Bude, et fut nommé plus tard [illegible] professeur [illegible] Essek, après qu'il eut été docteur en 17[illegible] au collége [illegible] d'Agram. Nommé [illegible] maître d'archéologie [illegible] la bibliothèque de [illegible] cette ville, [illegible] ; la ville de Pesth lui [illegible] une [illegible] de cinq cents florins, [illegible] à la bibliothèque de la ville tout ce qu'il avait écrit et tout ce qu'il écrirait encore. Dès lors Katancsich vécut dans la retraite la plus complète, occupé exclusivement de ses travaux d'érudition, dans lesquels il a fait preuve d'une grande sagacité. On a de lui : *Dissertatio de Columna milliaria ad Essekinum reperta*, [illegible], 1782, in-4°; Agram, 1794, in-4°; — *E [illegible] Pannonicæ [illegible]*, [illegible] 1788, in-8°; — *In veterem Croatarum patriam [illegible]*, Agram, 1790, in-8°; — *[illegible] in Fugis Parnassi [illegible]*, Agram, 1791, in-8°; — *Specimen Philologiæ et Geographiæ Pannoniorum*, Agram, 1795, in-4°; — *Tentamen [illegible] de Numismatica utriusque [illegible]*, Pesth, 1797, in-8°; — *De Istro ejusque adcolis Commentatio*, Bude, 1798, in-4°; —

[illegible]

[illegible] Lambert [illegible] à [illegible] Deventer [illegible] 1796, in-8° [illegible]

[illegible]

KATE (Lambert TEN), [illegible] hollandais, vivait dans le [illegible] dix-huitième siècle. Il [illegible] recherches sur la langue [illegible] travaux sur les Saintes [illegible] teur éclairé. Il laissa un [illegible] et de curiosités. On a de [illegible] de Kennisse van het [illegible] *Nederduitsche Sprake* [illegible] Connaissance de la Langue [illegible] Amsterdam, 1723 ; [illegible] méthode sur les étymologies [illegible] de cette langue ; — [illegible] *gelijkheid [illegible] sprake en [illegible]* [illegible] dits ; Amsterdam, 1710 ; — [illegible] *onzen Heiland J.-C.* [illegible] voir Jésus-Christ, etc., [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris [illegible] de l'Encyclopédie [illegible] collaboration avec [illegible]

[illegible] né à [illegible], en 1589, mort le 22 octobre 1649 [illegible] collége [illegible] à l'âge de vingt [illegible] ans [illegible] en 1604 [illegible] théologie à Wittemberg et à Heidelberg [illegible] ensuite dans sa patrie [illegible] en 1609 [illegible] devint, quelque temps après, [illegible] la cour de George Ragoczi, prince de Transylvanie. Dans la suite il fut évêque [illegible] à Weissembourg. On a de lui: *De libero arbitrio* [illegible] *Andreas Saros* [illegible] en langue hongroise, [illegible] en cinq parties, où Katona s'abandonne à sa haine contre les catholiques; — *Preparatum de* [illegible] et *traditionum* [illegible] *auctoritate* [illegible] Francfort, 1641, in-8°, avec une vie de l'auteur, écrite par Pareus. [illegible] Horányi, *Memoria Hungarorum*, t. II, [illegible]

KATONA (*Étienne*), historien hongrois, né à [illegible], le 13 décembre 1732, mort le 17 août 1811. Il entra de bonne heure dans l'ordre des Jésuites; après la suppression duquel, il devint professeur d'éloquence sacrée et d'histoire à l'université de Tyrnau, et ensuite chanoine à Colocza, ainsi que abbé à Bodrog-Monostor. On a de lui: *Synopsis Chronologica Historiarum ad sublevandam memoriam historico-philo*[illegible]rum, Tyrnau, 17[illegible]-177[illegible], 2 vol. in-8°; — *Historia critica primorum Hungariæ Ducum*, Pesth, 1778, in-8°; — *Historia critica Regum Hungariæ stirpis Arpadianæ*, Pesth, 1779-1780, 2 vol. in-8°; — *Vindiciæ Cleri Hungariæ contra supplicem libellum Sam. Nagy*; Bude, 1790, in-8°; — *Larva pseudo-catholico detracta qui declarationem Statuum catholicorum Posonii commentatus est*, 1791, in-8°, sous le voile de l'anonyme, ainsi que l'écrit précédent; — *Historia critica Regum stirpis Austriacæ*, trente-sept petits volumes, dont les deux premiers furent imprimés à [illegible], et les autres à Bude; la publication, commencée en 1795, fut arrêtée en 1801; défense fut faite à l'auteur d'écrire les événements du règne de Léopold II

[illegible]

(La Reine des Étoiles); [illegible] des symphonies, [illegible], cantates, etc., ainsi que plusieurs méthodes pour violon, flûte et clarinette.

K.

[illegible]

KAUFFMANN (Marie-Anne-Angélique-Catherine), célèbre femme-peintre, née à Coire (pays des Grisons), le 30 octobre 1741, morte à Rome, le 5 novembre 1807. Dès l'enfance elle montra des dispositions pour la peinture et la musique. Son père, Jean-Joseph Kauffmann, peintre médiocre, lui donna les premières leçons de son art. « Artiste médiocre, dit un biographe, mais instruit dans les plus saines doctrines, il la guida par d'excellents principes, sans la pouvoir éclairer par ses exemples; car ce qu'il ne savait que dire, elle l'exécutait : de sorte que son talent, affranchi du joug de l'imitation, se forma sous l'inspiration libre et franche de la nature. Kauffmann aspira principalement à rendre sa fille supérieure comme coloriste. Il l'initia de bonne heure à l'entente difficile des jours et des ombres, à ces secrets du clair-obscur qui produisent la forme et le relief, et qui font si souvent pardonner le défaut de sévérité et de correction. Mais cet homme judicieux comprenait également que le peintre n'est pas tout entier dans les yeux et dans la main, et que, pour faire un artiste distingué, il est nécessaire d'éclairer l'esprit et d'échauffer l'âme. La jeune Angélique lisait les historiens et les poëtes, et cultivait la musique avec presque autant de passion et de succès que la peinture. » Elle était

[illegible] calme [illegible] tout entière [illegible] Il [illegible] pour [illegible] [illegible] d'Am- [illegible] en 1795. [illegible] 1741 [illegible] peintre. [illegible] de Saint- [illegible] et, comme [illegible] tableaux [illegible] anglaisent [illegible] — Ses [illegible] entre la divine [illegible] du Guide, et [illegible] Un exa- [illegible] d'énergie [illegible] Il man- [illegible] et [illegible] tous [illegible] , ne [illegible] ferme et vigou- [illegible] scènes fortes et [illegible] est plus com- [illegible] sujets d'un [illegible] caractère calme, [illegible] est tout entière [illegible] de tendresse et [illegible] comme co-

[illegible] de manière à [illegible] sonnages. — Ses figures [illegible] laissait [illegible]

Angélique avait l'habitude de [illegible] avec soin. À sa mort on [illegible] examinés. On lisait sur un de ces [illegible] jour que je trouvais de la difficulté à [illegible] dans la tête de Dieu les pensées que [illegible] je dis en moi-même [illegible] d'exprimer les choses [illegible] à l'imagination humaine, et je réserve cette [illegible] pour le moment où je serai dans [illegible] au ciel en fait de la peinture. [illegible] Angélique Kauffmann [illegible] peintre des passions [illegible] de la béatitude. Si elle eût [illegible] l'Olympe, elle aurait sans doute [illegible] haut. Du moins son pinceau [illegible] tendre et gracieux, [illegible] nation de l'art comme au caractère de son sexe, et ne peignit jamais que de pudiques [illegible] de chastes voluptés. L. L—T.

[illegible] *Vita di Angelica Kauffmann*, [illegible] Florence, 1810. — Jan [illegible] van *Angelica Kauffmann en Raphael*; Amsterdam, [illegible], in-8°. — Arm.-Fr.-Léon de Wailly, *Angelica Kauffmann*; Paris, 1838, 2 vol. in-8°. — Nagler, *Neues allg. Künstler-Lexik.* — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biogr. nouv. des Contemp.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et port. des Contemp.* — [illegible]

KAUFFMANN (*Philippe*), poëte allemand, né à Berlin, mort par suicide au bois de Boulogne, près de Paris, à la fin du mois d'août 1846. Il avait déjà publié en Allemagne une traduction en vers des tragédies de Shakspeare et des poëmes lyriques de Robert Burns lorsqu'il quitta son pays, en 1845, sur l'invitation du pianiste Listz, qui l'amena avec lui en France. A Paris, il s'était fiancé à une jeune Allemande, et c'est le chagrin que lui causa la mort subite de cette personne aimée qui le porta à s'ôter la vie. Deux jours avant qu'il exécutât cet acte de désespoir, il avait accepté les fonctions de précepteur dans une famille honorable. On trouva parmi ses papiers deux drames en manuscrit et le commencement d'une traduction en vers allemands de la *Divina Commedia* du Dante. J. V.

Moniteur, 10 septembre 1846.

[illegible]

… aujourd'hui [illegible] E. Cottenet.

[illegible] à *l'Histoire de* [illegible], Berlin, [illegible] par A. [illegible]

[illegible], comte DE [illegible] et diplo-

[illegible]

Kaunitz. En 1744 [illegible] gouverneur-général des Pays-Bas [illegible] peu de temps après [illegible] Marie-Anne, Kaunitz fut chargé [illegible] du gouvernement [illegible] fonctions difficiles à ce moment [illegible]. Après le retour du duc Charles, Kaunitz [illegible] position diplomatique auprès de lui [illegible] jusqu'à l'invasion française. En 1746, Bruxelles se rendit aux Français; Kaunitz obtint, pour le gouvernement et [illegible] qui se trouvaient dans cette ville, une capitulation qui leur accordait la liberté de se retirer à Anvers. Il suivit le duc Charles dans cette ville, qui peu de temps après eut le même sort que Bruxelles. Il se rendit alors à Aix-la-Chapelle, et y sollicita sa retraite pour rétablir sa santé.

[illegible]

[illegible] Kaunitz fut décoré [illegible] de Hongrie, et obtint [illegible] chancelier de cour [illegible] des Pays-Bas et di- [illegible] des affaires politiques [illegible] de l'Autriche. Marie- [illegible] l'empereur François Ier, [illegible] qu'il lui eût accordé la [illegible] de prince de l'Empire, en [illegible] sa conseils, dans [illegible] sur les affaires politi- [illegible] surtout à la suite de [illegible] des négociations ouvertes pour l'é- change de la Bavière contre les Pays-Bas. Cepen- dant, il accompagna son maître à l'entrevue qu'il eut avec le roi de Prusse à Neustadt, en 1770. On a souvent attribué au prince de Kaunitz la pre- mière idée du partage de la Pologne ; mais il y a lieu de croire qu'elle appartint au prince Henri (voy. ce nom) de Prusse, fut poursuivie par Frédéric II avec adresse, acceptée par Jo- seph II, tandis que Marie-Thérèse et Kaunitz [illegible] qu'ils purent. Kaunitz n'allait plus [illegible] mais Joseph II allait souvent le visiter. Kaunitz était un des plus zélés partisans des ré- formes que cet empereur tenta d'introduire dans le régime ecclésiastique des États héréditaires, et particulièrement des Pays-Bas. La cour de Rome crut même qu'il était le seul auteur de ces inno- vations, et le prit tellement en haine, que dans sa correspondance elle l'appelait *il ministro ere- tico*. Cependant lorsque Pie VI vint à Vienne, il dissimula adroitement sa colère, et fit au prince de Kaunitz un accueil extrêmement flatteur. Il poussa la bienveillance jusqu'à lui donner la paume de sa main à baiser, ce qui était alors regardé comme une faveur insigne, car les papes n'en présentent ordinairement que le revers. Kaunitz ne fut pas sensible à cet honneur : il fit semblant d'ignorer l'étiquette de la cour de Rome, et se contenta de serrer cordialement la main du souverain pontife, ce qui excita un grand scandale dans la catholique Autriche. Sous Léopold II, de 1790 à 1792, Kaunitz fut de nouveau placé à la tête des affaires. Enfin, à l'avénement de Fran- çois II, son grand âge le décida à se démettre

[illegible]

(1) Un des petits-fils du [illegible]

[illegible]

[illegible] Lieutenant [illegible] 1813 à la guerre [illegible] de service en [illegible] grades de [illegible] nommé co- [illegible] Zeitschrift für [illegible] Revue pour les [illegible] cahiers, rédigés [illegible] en commun avec la [illegible] — Versuch einer [illegible] Völker und Zeiten [illegible] de tous les [illegible]; Ulm, 1824 [illegible] Wörterbuch der [illegible] Waffen aller [illegible] historique des [illegible] de tous les Peuples [illegible] 1826-1830, 4 vol.; [illegible] der Kriegsges- [illegible] der Kriegskunst [illegible] (Tableau syn- [illegible] Guerres, des Pro- [illegible] des Sources con- [illegible], 4 livraisons, [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Viesé fait de lui [illegible] de Paris ont souvent [illegible] Le prince Kaunitz, [illegible]

[illegible] d'un Bourgeois

[illegible] 1835; — Das Leben des Prinzen [illegible] Savoyen (La Vie du prince [illegible]) Fribourg, 1828-1829, 2 vol. in-8°, avec cartes et plans de bataille; — Die Kriege von 1792-1815 in Europa und Ægypten (Les Guerres de 1792 à 1815 en Europe et en Égypte); Karlsruhe, 1840-1842, 28 livr., rédigées en commun avec Wörl. E. G.

Conv.-Lex.

KAUTZ (Constantin-François-Florian-Antoine DE), savant allemand, né à [illegible], près de Vienne, le 21 août 1735, mort le 28 janvier 1797. Après avoir étudié à Vienne la médecine et ensuite la jurisprudence, il devint, en 1771, conseiller aulique et membre de la commission de la censure des livres. On a de lui : Versuch einer Geschichte der österreichischen Gelehrten (Essai d'une Histoire des Savants autrichiens); Leipzig, 1755, in-8°; — De Cultibus magicis earumque perpetuo ad Ecclesiam et rempublicam habitu; Vienne, 1767 et 1771, in-4°, ouvrage qui contribua beaucoup à faire cesser en Autriche les procès de sorcellerie; — Ueber das Œstreichischen Wappenschild (Sur l'Écusson d'Autriche); Vienne, 1776 et 1783, 2 parties in-4°; — Ueber die wahre Epoche der eingeführten Buchdruckerkunst zu Wien (Sur la véritable Époque de l'introduction de l'Imprimerie à Vienne); Vienne, 1784, in-4°; — Pragmatische Geschichte des Markgrafthums Œstreich bis zum angehenden Herzogthum (Histoire du Margraviat d'Autriche jusqu'aux temps où il fut converti en duché); Vienne, 1788-1792, 2 vol., in-8°. Kautz a aussi collaboré au Specimen Bibliothecæ Germanicæ Austriacæ de Vögel; et c'est à lui qu'on doit les notes ajoutées aux Commentaria de Rebus transsylvanicis de Bethlen, dans l'édition donnée à Vienne, 1779-1780, 2 vol. in-8°. E. G.

Luca, Gelehrtes Œsterreich, t. I, p. [illegible]. — Allgemeine Litterator Zeitung, Iéna, année 1797, p. [illegible].

KAVANAGH (Julia), femme de lettres anglaise, née en 1824, à Thurles (comté de Tipperary). Issue d'une bonne famille irlandaise, elle fut amenée toute jeune à Paris, et y reçut une brillante éducation. De retour à Londres en 1844, elle se mit à écrire des contes et des scènes de mœurs pour les recueils littéraires; puis elle aborda le roman intime, et ne tarda pas à prendre dans ce genre une place distinguée. C'est d'ordinaire le grand monde qu'elle choisit pour sujet de ses peintures; elle produit aisément; son style est gracieux et élégant; elle a de la vivacité, de l'éclat, et ses fables, quoiqu'un peu nues, intéressent suffi-

mise au jour en latin en 1480 et

of Dissenting Churches.

[illegible]

de Kean, est très [illegible] fils Charles est acteur [illegible] cess-Théâtre, à Londres.

[illegible]

KEANE (John, lord) [illegible] 1781, mort le 24 août 18[illegible] d'Irlande, il entra au service [illegible] et prit part aux campagnes [illegible] d'Égypte et de la Martinique [illegible] colonel en 1812, il rejoignit l'armée [illegible] de lord Wellington, qui lui confia le commandement d'une brigade d'infanterie [illegible] se distingua aux batailles de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse. Promu en 1814 au grade de major général, il fut envoyé aux États-Unis, [illegible] l'amiral Cochrane une première attaque contre la Nouvelle-Orléans, et reçut deux blessures [illegible] à la seconde, qui n'eut pas un meilleur succès. Après avoir été, de 1823 à 1830, employé à la Jamaïque, il passa dans les Indes (1833), où il commanda pendant cinq ans la présidence de Bombay, et succéda à sir Henry Fane dans la difficile mission d'envahir le Scinde et d'étouffer la rébellion du prince Dhost Mahomed (1839). Les deux faits saillants de cette expédition furent l'occupation de Caboul (mai 1839) et la prise de Ghesni (24 juillet). Cette forteresse, réputée imprenable, était défendue par trois mille cinq cents Afghans et bien pourvue de canons, de munitions et de vivres; après deux jours d'une lutte acharnée, le fils de Dhost Mahomed, qui s'y trouvait, se rendit à discrétion, et ce beau fait d'armes amena toute la soumission du pays. Keane reçut en récompense le titre de baron,

[illegible] Netley abbey, poème, [illegible] Ferney, épître à Voltaire [illegible] — The Monument in Arcadia, 1773, [illegible] tableau de Poussin ; — Sketches from nature taken and coloured in a journey to Margate, 1779, 2 vol. in-12 : agréable imitation du Sentimental Journey de Sterne. En 1781, Keate recueillit en deux volumes ses œuvres poétiques, auxquelles il ajouta quelques pièces inédites, entre autres un fragment d'une épopée intitulée : The Helvetiad. Il avait commencé ce poëme en 1756, et il avait fait part de ce projet à Voltaire, qui lui répondit : « Si vous menez à fin votre entreprise, les Suisses vous en auront [illegible] ; mais ils pourront vous lire, et le reste du monde s'en souciera fort peu. » On a encore de Keate : The distressed Poet, a serio-comic poem, in three cantos, 1787, in-4° ; — An Account of the Pelew Islands, situated in the western part of the Pacific Ocean ; composed from the Journals and communications of captain Henry Wilson and some of his officers, who in August 1783, were there shipwrecked in the Antilope, a packet belonging to the honourable East India Company ; 1788, in-4° ; cette relation fort intéressante, [illegible] beaucoup de détails [illegible] fut traduite en français, [illegible] 1788, in-4°, et 2 vol. in-8°. D'après [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] créée [illegible] et com- [illegible] le lieutenant [illegible] la prise de [illegible] prise ont sait- [illegible] de [illegible] de [illegible] à sauver [illegible] (1796). Ce fut [illegible] et inexpér- [illegible] françaises contre [illegible] qu'habile [illegible] avec la Ca- [illegible] parmi lesquels [illegible] L'Inva- [illegible] en 1800. Quelques [illegible] lequel il n'a- [illegible] l'ordre d'attaquer [illegible] garde de [illegible] 1801). Vers [illegible] contre lui un feu [illegible] les flammes, [illegible] au milieu [illegible] sur l'autre, [illegible] il en attaqua un [illegible] qui [illegible] de [illegible] à l'engage- [illegible] vaisseaux du [illegible] succès fut at- [illegible] les Keats, [illegible] à l'expédition [illegible] assurer le pas- [illegible] l'année sui- [illegible] le corps expédi- [illegible] Il par- [illegible] avec la marquis [illegible] l'armée espa- [illegible] l'occupation du [illegible] avec six mille [illegible] de contre-amiral [illegible] en se- [illegible] contre Fles- [illegible] contribua à la [illegible] par les [illegible] de sa [illegible] Il était [illegible] Terre- [illegible] le comte [illegible] général d'infan- [illegible] 1821, à la tête de

l'aman [illegible] rallia [illegible] et le roi [illegible] accorda [illegible] pour lui élever un [illegible]

[illegible] Cambridge [illegible] Nouv [illegible]

KEATS (*John*), poète anglais, né à [illegible] en 1796, mort à Rome, le 24 février [illegible]. Il re- çut une instruction classique dans l'école de M. Clarke, à Enfield, et étudia ensuite la chi- rurgie; mais son inclination l'entraîna vers la poésie. Il fut présenté à M. Leigh Hunt, et pu- blia, sous le patronage de cet écrivain, un volume de poésies en 1817. Ce premier essai fut suivi de *Endymion, a poetic romance*, Londres, 1818, in-8°, et de *Lamia, Isabella, the Eve of St. Agnes, and other poems*, Londres, [illegible]. Ces poëmes, pleins de hardiesses [illegible] et protégés par un publiciste libéral, [illegible] à double titre à Gifford, le critique [illegible] et tory, qui maltraita beaucoup *Endymion* dans le *Quarterly Review*. Keats, qui dans un corps frêle portait une imagination ardente et une sensibilité maladive, s'affecta outre mesure de l'article de la *Revue* tory, et si on en croit lord Byron, les duretés de Gifford hâtèrent la mort du poète. Keats, découragé et malade, alla au mois de novembre 1820 chercher la santé en Italie; il arriva à Rome en décembre de cette année, et il y trouva des amitiés qui adoucirent l'amertume de sa fin prématurée. Il fut enseveli à Rome dans le cimetière des protestants; et son ami Shelley pleura sa mort dans la belle élégie d'*Adonais*. La critique anglaise n'avait pas attendu que Keats eût fini pour lui rendre justice. Jeffrey donna dans l'*Edinburgh Review* d'août 1820 un article qui, malgré quelques réflexions sévères, exprimait la sympathie et l'admiration pour l'auteur d'*En- dymion* et de la *Veille de sainte Agnès*. « M. Keats, dit-il, est un tout jeune homme, et ses ouvrages le prouvent assez. Ils sont pleins d'extravagance et d'irrégularité, de tentatives téméraires pour atteindre l'originalité, de diva- gations interminables et d'excessive obscurité. Ils ont certainement besoin de toute l'indulgence que peut réclamer un premier essai; mais cer- tainement aussi ils la méritent, car ils sont si richement colorés par l'imagination et offrent avec tant d'éclat et d'abondance les fleurs de la poésie, que, même égaré et perdu dans leurs labyrinthes, on ne peut résister à l'ivresse de leurs parfums, ni fermer son cœur aux en- chantements qu'ils étalent à profusion. Les mo- dèles sur lesquels il s'est formé dans son *En- dymion*, le premier et de beaucoup le plus im- portant de ses poëmes, sont évidemment la *Faithful Shepherdess* de Fletcher et le *Sad Shepherd* de Ben Jonhson. Il a copié avec beau- coup de hardiesse et de fidélité l'exquise versi- fication et la diction animée de ces deux cé- lèbres auteurs originaux, et il a réussi à donner

[illegible]

[illegible] — *Mineralogie*, [illegible] 1849.

Conversations-Lexikon.

KEGLER (*Jean*), médecin [illegible], né le 13 décembre 1573 à Sörnzig, mort le [illegible] 1639 à Dresde. Il termina ses études à Wittenberg, où il fit partie du corps enseignant, professa la botanique à Leipzig, et obtint, en [illegible], de cette université le diplôme de docteur. Quelque temps après il passa à Dresde, et y pratiqua la médecine jusqu'à sa mort. On a de lui : *De* [illegible] *de Categoriis, explicans* [illegible] *Aristotele, contra P. Ramum*. — [illegible] *Physica Medica*; Wittenberg, [illegible]. — *De Cute et cutaneis Affectibus*; [illegible] in-4°. — *De* [illegible]; Leipzig, [illegible].

Un écrivain du même nom, Kegler (*Ignace*), jésuite [illegible], qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, a [illegible] aux travaux des missions de son ordre en Chine, a publié sur l'astronomie : *Observations de la Comète de 1723, et de quelques Éclipses des satellites de Jupiter, faites à Pékin en 1724 et 1725*, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris*, 1726; — *Observations mathématiques, astronomiques et physiques tirées des anciens livres chinois* (en français); Paris, 1729, in-4°; — des traductions et des extraits.

Jöcher et Rotermund, *Gelehrtes-Lexikon*.

KEHR (*Georges-Jacques*), orientaliste allemand, né le 8 août 1692, à Schleusingen, mort

[illegible]

... plusieurs autres écrits, opuscules, lettres, etc. [illegible] K.

[illegible]

[illegible] (Frédéric-Sigismond), biographe allemand, né à [illegible], près de Grimma, le [illegible] 1717, et mort le [illegible] mai 1765, à [illegible], où il était pasteur depuis [illegible]. On a de lui trois ouvrages sur Luther et sa famille : *Historische Nachricht von der Geschlechts und den Nachkommen Mart. Luthers* (Notice historique de la Vie et des Descendants de Martin Luther); Leipzig, 1751, in-4° ; — *Leben heiligen Luthers und seiner Ehefrau, Margaretha Lindemann, nebst ihren Bildnisse und Erzählung aller ihrer Kinder* (Vie du bienheureux Luther et de sa femme, Marguerite Lindemann, avec leurs portraits et [illegible] de tous leurs enfants); Leipzig, 1752, in-4° ; — *Merkwürdige Lebensumstände Mart. Luthers, bei seiner medicinischen Leibesconstitution, Krankheiten, geistlichen und leiblichen Anfechtungen und andern Zufällen* (Circonstances remarquables de la Vie de Luther, dans sa constitution physique, ses maladies, ses affections d'esprit et de corps, etc.); Leipzig, 1753 et suiv., 4 parties in-4°. M. N.

[illegible], Neues Gel. Europa.

KEIL (*Charles-Auguste-Gottlieb*), théologien allemand, né à Grossenhain, le 23 avril 1754, et mort à Leipzig, le 22 avril 1818. Il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Leipzig en 1785, professeur extraordinaire de théologie en 1788, et professeur ordinaire en [illegible]. On a de lui : *Systematische [illegible] derjenigen theologischen [illegible], deren Kenntniss allgemein nöthig und nützlich ist* (Catalogue systématique des livres théologiques dont la connaissance est généralement nécessaire et utile); Stendal, 1783, 1792, in-8° ; — *De exemplo Christi recte [illegible]. Dissert.*; Leipzig, 1792, in-4° ; — *De Doctoribus veteris Ecclesiae culpa corruptae per platonicas sententias theologiae liberandis*; Leipzig, 1793-1816, in-4°, vingt-

[illegible]

KEILL (*John*), [illegible] Édimbourg, le [illegible] décembre 1671, [illegible] sa ville natale [illegible] de [illegible] mathématiques [illegible] David [illegible] Grégory. [illegible] Oxford, et [illegible] une bourse. [illegible] un cours de [illegible] ciples de Newton [illegible] et il fut ainsi le premier [illegible] tra les doctrines de [illegible] expériences sur [illegible] cette heureuse [illegible] grande réputation. [illegible] *Examination of [illegible] Earth*, in-8°, [illegible] sujet Mr *Whiston's* [illegible] Vers le même temps, [illegible] *Reflections upon the* [illegible] Keill répondit [illegible] *of the Reflections on* [illegible] *together with a* [illegible] *Mr Whiston's New* [illegible] En 1700, le docteur [illegible] fesseur de philosophie [illegible] été nommé [illegible] laume III, chargé [illegible] les écoles publiques [illegible] née suivante, il [illegible] ciété royale. [illegible] *ad verum Physicam* [illegible] raissent regardés comme [illegible]

[illegible] de [illegible] il [illegible] la pu-[illegible] un [illegible] par [illegible] par ce phi-[illegible] A la même [illegible] professeur de [illegible] les droits de [illegible] du calcul des [illegible] chaudement contestée ; [illegible] dans un ma-[illegible] royale et inti-[illegible] contemporains. En [illegible] Angleterre avec [illegible] qui [illegible] dans cette [illegible] l'année sui-[illegible] d'astro-[illegible] Savile. [illegible] avec [illegible] les droits de [illegible] La [illegible] spécial pour [illegible] et ce [illegible] Newton [illegible] calcul. Les parti-[illegible] été con-[illegible] de [illegible] de Keill dans [illegible] Jean Ber-[illegible] de con-[illegible] de Newton. Elle [illegible] in-4°, avec sa [illegible] l'Écosse, sur le [illegible] incessit. [illegible] surgi contre [illegible] des notions [illegible] rédigea un mé-[illegible] les Philosophical [illegible] quelques [illegible] la matière et [illegible] y répondait ha-[illegible] et indiquait [illegible] pouvaient être expli-[illegible] dans l'espace. [illegible] cette discus-[illegible] déchiffreur, [illegible] Ier jusqu'en [illegible] Oxford lui con-[illegible] et deux [illegible] l'Euclide de [illegible] deux traités [illegible] plane et [illegible] Arithme-[illegible] il publia à [illegible] Astrono-[illegible] en anglais, [illegible] éditions. Cette

[illegible] traduction [illegible]

Chaufepié, [illegible] — Martin, Biogr. [illegible] Dictionary. — [illegible]

KEILL (*James*), [illegible] précédent, né à [illegible] juillet 1719. Il commença [illegible] patrie et les termina dans les [illegible] de médecine, où il [illegible] vers Pitcairn. Il fit [illegible] sur cette science dans les universités [illegible] 1698, il publia un [illegible] *Anatomy of the Human Body abridged*. Le grade de docteur en médecine lui fut conféré à Cambridge, et, en 1703, il s'établit comme médecin à Northampton, où il passa le reste de sa vie. En 1706, il adressa à la Société royale un compte-rendu de la dissection d'un homme réputé avoir l'âge de cent trente ans. Il publia ensuite : *An Account of animal Secretion, the Quantity of Blood in the human Body, and muscular Motion*, 1708, in-8°; qu'il traduisit lui-même en latin et publia, avec des augmentations, en 1718, sous le titre de *Tentamina medico-physica ad Œconomiam animalem accommodata. Accedit Medicina statica Britannica*, in-8°. Il mourut d'un cancer à la bouche.

Chaufepié, Nouv. Dict. Hist. et Crit. — Biogr. Britan. — Martin, Biogr. Philos. — Rees, Cyclopædia. — Chalmers, Gen. Biogr. Dict. — [illegible] Gen. Biogr. Dictionary.

*KEINSPECK (*Michel*), musicien allemand, né dans le quinzième siècle à Nuremberg. Il est connu par un traité de plain-chant intitulé : *Lilium Musice Plane*; Bâle, Michel Furter, 1496, in-4°; c'est un opuscule de douze feuillets, très-rare, en beaux caractères gothiques avec musique. A la fin du dernier feuillet, on lit : *Explicit Lilium musice plane Michaelis Keinspeck de Nurnberga musici Alexandrini benemeriti*. Ces derniers mots, selon M. Fétis, signifient que l'auteur fut attaché à la chapelle pontificale sous le pape Alexandre VI. On connaît quatre éditions de ce livre : la seconde, imprimée à Ulm, 1497, pet. in-4°; la troisième et la quatrième, à Augsbourg, 1498 et 1500, in-4°. K.

Fétis, Biogr. univ. des Musiciens. — Brunet, Manuel. — Panzer, Annales. — Gerber, Neues Hist. Biogr. Lexik. der Tonkünstl. — Forkel, Allgem. litt. der Musik.

KEISAR (*Guillaume* DE), peintre belge, né vers 1647 à Anvers, mort vers 1693. Il exerça d'abord la profession de joaillier; mais, entraîné par une vocation marquée vers la peinture, il employa tous ses loisirs à l'étude de cet art, et exécuta quelques sujets religieux pour les églises de sa ville natale ainsi que pour un couvent anglais de Dunkerque. Appelé en Angleterre, il peignit une *Sainte Catherine*, placée dans la chapelle de Somerset-House. La révolution de 1688 ayant ruiné toutes ses espérances, il s'adonna à l'alchimie, dans le chimérique but de

[illegible] 1702; [illegible] 1703; — [illegible] — [illegible] [illegible] 1706; [illegible] 1706; [illegible] 1707; [illegible] 1709; [illegible] dans la [illegible] — La [illegible] 1710; [illegible] 1711; — [illegible] — Héra- [illegible] 1714; — La [illegible] phe de la [illegible] — Caton; [illegible] d'April; [illegible] phanie; [illegible] 1717; — [illegible]

[illegible] 1735. — [illegible]

[illegible]

KEITH (Georges), [illegible] [illegible] l'Amérique; [illegible] beaucoup [illegible] Georges Fox, [illegible] tout à fait du [illegible], le firent [illegible] de partout et [illegible] parmi les quakers. Keith rentra dans l'Église anglicane, et mourut oublié. Son principal ouvrage est intitulé : *The standard of the Quackers examined*; Londres, 1702, in-8°; c'est une réponse à l'*Apologie* de Barclay. Z.

Le P. Patrou, *Histoire du Quakerisme*. — [illegible] — Walch, [illegible] *Theolog. Select.*, t. II. — [illegible] année 1702, [illegible] — Rotermund, *Supplément* à Adelung. — Croesius, *Historia Quackerorum*.

KEITH (*Georges*), maréchal héréditaire d'Écosse, plus connu sous le nom de *Mylord Maré-*

[illegible]

... qui ... partit de ... l'Écosse ... avec l'A... la ... de ... Enfin ... lord Keith revit son ... mais il retourna en Prusse, où il mourut, dans le voisinage de Potsdam, où Frédéric lui avait fait bâtir une maison. Ce monarque lui avait confié le gouvernement de la principauté de Neuchâtel. C'est là que mylord Maréchal connut J.-J. Rousseau et se montra son ami et son protecteur. L. L—T.

D'Alembert, *Éloge de mylord Maréchal*; Berlin, 1779, in-8°.

KEITH (*Jacques*), général prussien, d'origine écossaise, frère cadet du précédent, né en 1696, à Inverugie, dans le comté de Kincardine, mort à Hochkirchen, le 14 octobre 1758. A l'instigation de sa mère, dont le père, lord Perth, avait été grand-chancelier d'Écosse sous Jacques II, le jeune Keith, âgé de dix-huit ans, se rangea sous les étendards du Prétendant, et prit part à la bataille de Sheriffmuir, où il fut blessé. L'armée du Prétendant ayant été dispersée, Keith se réfugia en France, où, sous la direction de Maupertuis, il se livra avec tant de succès à l'étude des mathématiques que l'Académie des Sciences le reçut dans son sein. En 1717, il quitta Paris, et visita, pour son instruction, l'Italie, la Suisse et le Portugal; il alla ensuite à Madrid, où le duc de Liria lui fit avoir le commandement d'un régiment irlandais. Ce diplomate ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, il emmena Keith avec lui. A la recommandation du duc, la tsarine prit Keith à son service, en 1728, comme général de brigade, et lui conféra bientôt

[illegible]

... 1746. Il ... A ... de son ... taille. C'est ... à un ... Ialess ... avoir ... 70 ... Keith ... chal, à ... il avait ... paix d'Hubertsbourg ... une ... lesse.

Memoirs of field-marshal ...

KEITH (lord) ... (*George* Elphinstone), amiral anglais, né ... 1746, mort dans ... 10 mars 18... Il était ... Charles d'Elphinstone ... Fleming, ... familles les plus illustres ... jeune dans la carrière ... les ordres de Jervis, il ... un premier voyage ... son frère aîné, capitaine ...

[illegible] Georges III [illegible] 1799 Keith [illegible] Ceylan et [illegible] la baie de [illegible] de Stirling le [illegible] parlement; [illegible] Saint-Vincent [illegible] Danois. [illegible] Keith bombarda [illegible] autrichien [illegible] défendit la [illegible] vaincu par [illegible] 1800, Keith [illegible] Malte, qui [illegible] suivant, [illegible] avec vingt-deux

[illegible] à s'obliger à les Espagnols [illegible] leurs vaisseaux armés qu'on en [illegible]. Mora rejeta cette proposition avec [illegible]. Le 6 octobre Keith envoya une sommation [illegible] défiance du brave gouverneur, et peut-être aussi la trahison de la garnison le décidèrent à rembarquer son monde. Il réussit cependant à empêcher la jonction des flottes française et espagnole, et poursuivit la première jusqu'à Brest. Il se dirigea ensuite vers l'Égypte, et contribua par ses bonnes dispositions au débarquement des troupes d'Abercrombie et aux victoires qu'elles remportèrent d'abord (mars 1801). On lui a reproché comme une perfidie insigne la lettre qu'il écrivit à sir Sydney Smith pour rompre le traité d'El-Arisch, passé (4 pluviôse an VIII, 24 janvier 1800) entre la Porte et Kléber et consenti au nom de l'Angleterre par Sydney Smith. Keith ne fut que l'interprète des ordres qu'il reçut de Londres, et sachant que son gouvernement exigeait que les Français se rendissent à discrétion, il s'empressa de prévenir Sydney Smith de ce désaveu. Quoique le traité fût en pleine voie d'exécution, Keith ne pouvait prendre sur lui d'en assurer la ratification. Sa lettre à Kléber est, il est vrai, pleine d'orgueil, et plus tard il traita avec une rigueur déplacée Desaix et ses compagnons. Keith eut l'honneur de signer la capitulation par laquelle Menou s'engageait à évacuer l'Égypte (12 fructidor an IX, 30 août 1801). Il reçut à cette occasion les remercîments publics des deux chambres, la pairie d'Angleterre, l'ordre du Croissant, et la place de chambellan-secrétaire-garde des sceaux du prince de Galles. Nommé en 1803 amiral de Plymouth, il reçut un commandement dans la mer Baltique, mais ne put empêcher la prise de Kœnigsberg (14 juin 1807); un corps nombreux qu'il débarqua pour secourir cette place fut détruit par les généraux français Lefèbvre-Desnouettes et Du May. Cet échec le fit rappeler en Angleterre. En janvier 1808 il se remaria avec miss Thrale, fille d'un membre du parlement, et ne tarda pas à rentrer en faveur. Il fut nommé amiral de la flotte blanche, et en cette qualité il présida, le 15 avril 1812, la cour martiale établie pour juger les causes de l'échouement du vaisseau *El Conquistador* sur les bas-fonds de Quiberon. En 1814, le prince régent le créa vicomte, et le chargea, le 4 août 1815, de notifier à Napoléon le traité conclu la veille entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et

[illegible]

... où il a de lui, entre autres ouvrages d'éducation ; [illegible] arithmeticals ; Londres, 1787, dont l'abrégé qu'il donna plus tard [illegible]. P. L—y.

[illegible] Biographies [illegible].

ELPHINSTONE (*Georges-William-Elphinstone*), général anglais, né vers 1782, mort le 23 avril 1842. Il était petit-fils d'un lord et fils d'un directeur de la Compagnie des Indes. En 1804, il entra au service comme enseigne, et après avoir monté successivement les degrés de l'échelle des grades, il devint en 1815 lieutenant-colonel. Il se trouva en cette qualité à Waterloo ; en 1825 il fut fait colonel, en 1837 major général. Il passa dans l'Inde, prit le commandement de l'armée du Bengale et dirigea cette invasion de l'Afghanistan dont le résultat fut un [illegible] désastre pour les troupes britanniques. Elphinstone ne vit pas la fin de ces malheurs ; atteint d'une blessure, souffrant de la goutte, il succomba à une attaque de dysenterie au moment le plus critique, lorsque l'insurrection des Afghans forçait les Anglais à repasser les frontières de l'Inde. G. B.

[illegible] Biographical Dictionary.

KELAOUN ou KALAOUN (*Seif ed-Din*), le neuvième sultan de la première dynastie des Mamelouks d'Égypte, régna de 1279 à 1290. Les populations fuyaient encore une fois de toutes parts devant les Mongols, conduits par Batou-Khan, petit-fils de Djenghiz-Khan, pourvoyeurs d'esclaves qui jetaient sur les marchés tout ce

[illegible]

[illegible]

Livres condamnés, t. I, p. 207. On attribue généralement [illegible] contre la France, et parut sous le titre *Mysteria politica*, [illegible] virorum *illustrium* sibi mutuo *confidentium*, 1625, in-4°; ce pamphlet fut brûlé à Paris par le bourreau. [illegible]

Alegambe, *Bibliotheca* [illegible]. — Bayle, *Diction.* — Placcius, [illegible]. — Deckher, *De Scriptoribus* [illegible]. — [illegible] *Supplément* à [illegible].

KELLER (*Jean-Balthasar*), fondeur, né à Zurich, en 1638, mort en 1702. Il exerça d'abord l'art de l'orfévrerie, et devint très-habile dans tout ce qui touche aux ouvrages de ciselure. Son frère, *Jean-Jacques Keller*, qui devint plus tard commissaire de l'artillerie et employé à la fonderie royale de Paris, le fit venir dans cette ville, et lui communiqua tous les secrets de l'art de couler les métaux. Jean-Balthasar, nommé dans la suite inspecteur de la fonderie de l'arsenal, dirigea la fonte de la plupart des statues en bronze placées dans les jardins de Versailles. En commun avec son frère, il fit exécuter, en 1674, d'après les modèles de Girardon, une statue équestre de *Louis XIV*, qui fut érigée en 1715 sur la place de Bellecour, à Lyon. Le chef-d'œuvre de Keller fut la statue de ce même roi qui, élevée en 1699 sur la place Vendôme, fut renversée un siècle après par la

[illegible]

[illegible] L'affaire s'arrangea en [illegible] par une transaction. En 1749 Keller se retira de la vie publique. K. S.

[illegible]

KELLER (Dorothée-Louis-Christophe, comte DE), diplomate et homme d'État allemand, né à [illegible], le 19 février 1757, mort le 21 novembre 1827, à [illegible], près d'Erfurt. Son père [illegible] du duc de Wurtemberg. Après avoir achevé ses études à Gœttingue et à Strasbourg, il voulut entrer dans la carrière diplomatique, et travailla d'abord dans le cabinet du baron de Dalberg, administrateur de l'électorat de Mayence. Sa mère obtint ensuite pour lui à Berlin le titre de conseiller de légation, puis de chambellan. En 1779, il fut chargé des affaires de Prusse en Suède. Peu de temps avant [illegible] le vieux Frédéric l'envoya à Saint-Pétersbourg. Frédéric-Guillaume II le fit passer en 1789 à La Haye. Keller [illegible] dans cette ville, [illegible] et les plénipotentiaires [illegible] de Londres et de Vienne, aux arrangements qui rétablirent en Belgique l'autorité de la maison d'Autriche. En 1790 il épousa [illegible] général russe comte [illegible] et fut créé comte par le roi de Prusse; il assista en 1791 aux conférences d'[illegible] [illegible] jusqu'en 1797, époque où il fut envoyé à Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire. Frédéric-Guillaume III, qui ap-

[illegible]

[illegible] revint à Paris [illegible] [illegible] l'île [illegible] [illegible] les écoles [illegible] plus que [illegible] près les cours [illegible] ducs d'Anhalt [illegible] sa mort.

[illegible]

KALLAR [illegible] 1769 [illegible] il prononça ses [illegible] le nom de Victor [illegible] doctrines [illegible] contre lesquelles [illegible] légua à sa mort [illegible]

[illegible] Arnim, enfin [illegible] Acht- [illegible] ce qu'il [illegible] en 1847, dans le [illegible] Adelungs [illegible] 1848 il ob- [illegible] il fut nom- [illegible] lui [illegible] Il se fut [illegible] où il devint [illegible] jours. On a [illegible] Stün- [illegible] Etats, où il- [illegible] 1831. — Ka- [illegible] *Form das Eins* [illegible] sous chaque [illegible] (Logo). Fri- [illegible] (Alphabet [illegible] *und der Nach-* [illegible] et la médi- [illegible] V. R.

[illegible] von Steinbock), [illegible] le 17 octobre [illegible] jurisprudence à Ber- [illegible] en 1872 le titre [illegible] professeur de droit [illegible] dans les [illegible] dans la magis- [illegible] du grand [illegible] 1834. Envoyé [illegible] de son can- [illegible] à la rédac- [illegible] au code [illegible] perdu, à la [illegible] jusqu'à son [illegible] en 1843 [illegible] de Halle. Qua- [illegible] pour succé- [illegible] droit romain. [illegible] chambre de [illegible] des idées [illegible] pays il se fût [illegible] En 1850 [illegible] comme dé- [illegible] ses dernières [illegible] de conseiller de [illegible] Gœttingue, [illegible] und [illegible] Recht [illegible] d'après les [illegible] des juris- [illegible] 1847, in-8°; — [illegible] 1842-1850, [illegible] *Process und die* [illegible]

[illegible] Conv.-Lex. [illegible]

KELLER [illegible] érudit allemand, [illegible] temberg, le [illegible] pendant quelque temps [illegible] Il commença à s'occuper [illegible] tout, de la littérature du moyen âge [illegible] cevoir en 1834 docteur en philosophie [illegible] dans la même année à Paris. De retour à Tubingue en 1835, il y ouvrit des cours [illegible] téraires romans et germaniques [illegible] alla passer six mois en Italie, à la recherche des manuscrits contenant les œuvres [illegible] res du moyen âge encore inédites. En 1844 il fut nommé professeur de littérature allemande à Tubingue, ainsi que conservateur en chef de la bibliothèque de l'université. On lui doit les publications : *Li Romans des Sept Sages*; Tubingue, 1836; — *Altfranzösische Sagen* (Traditions de l'ancienne France); Tubingue, 1839; — *Romancero del Cid*; Stuttgard, 1839; — *Zwei Fabliaux* (Deux Fabliaux); [illegible] 1840; — *Gesta Romanorum*; Quedlinburg, 1841; — *Li Romans dou chevalier* [illegible] Tubingue, 1841; — *Altdeutsche Gedichte* (Poésies allemandes du moyen âge); Tubingue, 1846; — *Altegute Schwaenke* (Bonnes vieilles facéties); Leipzig, 1847; — *Lieder Heinrichs von Wirtemberg* (Chants de Henri de Wurtemberg); Tubingue, 1849; — *Lieder Guillems von Berguedan* (Chants de Guillem de Berguedan); [illegible] Mitau, 1849; — *Meister Altswert* (Œuvres de maître Alt); Stuttgard, 1850; — *Italiänischer Novellenschatz* (Trésor des nouvelles italiennes); Leipzig, 1851-1852, 6 parties; — *Fastnachtspiele aus dem 15ten Jahrhundert* (Pièces de carnaval du quinzième siècle); Stuttgard, 1853; — *Romvart*, recueil de documents sur la poésie du moyen âge. On doit aussi à Keller plusieurs traductions, parmi lesquelles nous citerons celle de tous les romans de Cervantes; Stuttgard, 1838-1842, 12 vol., et celle des œuvres de Shakespeare, [illegible] en commun avec Rapp; Stuttgard, 1843-18[illegible] [illegible]

Brockhaus, *Conv.-Lex.* [illegible]

KELLER (*Gottfried*), poète suisse, né en 1819 à Zurich. Se destinant d'abord à la peinture, il alla suivre pendant [illegible] les cours de l'Académie de Vienne; mais, à son retour en Suisse (1842), il tourna son activité vers les travaux littéraires. Son premier livre fut un recueil de vers : *Gedichte*; Heidelberg, 1846. Le succès de ce livre valut à son auteur de la part du sénat de Zurich une pension, avec laquelle il put aller faire à Heidelberg et à Berlin une étude [illegible] de la littérature et de la philosophie. [illegible] 1855 il s'est fixé dans sa ville natale. On a encore de lui : *Neuere Gedichte* (Nouvelles Poésies); Brunswick, 1851; — *Der Grüne Heinrich* (Henri le Vert); Ibid., 1854, roman historique;

[illegible]

[illegible] Bonaparte arriva en Italie, le jeune Kellermann le rejoignit comme adjudant général au passage du Pô. Il le suivit à Lodi, à Milan, à Pavie. Mais bientôt, les fonctions de l'état-major lui convenant peu, il fut envoyé à la division du général [illegible], qui le chargea de diriger les expéditions et reconnaissances qui avaient pour but d'éclairer les mouvements des ennemis, et avec laquelle il se trouva aux batailles de [illegible], d'Arcole, de Rivoli et de [illegible]. Blessé au passage du Tagliamento, en 1797, il fut envoyé à Paris pour porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. Il en revint avec le grade de général de brigade. Il fit partie de l'expédition de Rome sous les généraux Berthier, Saint-Cyr et Macdonald successivement. Il commandait l'avant-garde de ce dernier à l'époque où le général Mack envahit l'État Romain; il fit des prodiges de valeur dans cette campagne, et battit plusieurs fois le général Roger de Damas, prit Viterbe, assista à la prise de Capoue, et contribua à la prise de Naples sous Championnet (1799). Les désastres éprouvés sur l'Adige par Scherer forcèrent Macdonald à abandonner Naples. Atteint d'une violente névralgie, qui le retint quelque temps à Gênes, Kellermann resta étranger aux événements qui nous firent perdre l'Italie. En apprenant le retour de Bonaparte, il offrit ses services à Berthier. Après le 18 brumaire, il rentra en Italie, avec le premier consul, à la tête d'une brigade de grosse cavalerie. Il assista à la bataille de Marengo, où il décida la victoire. Il avait fourni plusieurs charges et couvert la retraite de l'armée jusqu'au corps de Desaix. Celui-ci venant à heurter avec 4 à 5,000 hommes la masse entière de l'armée autrichienne, forte de plus de 30,000 hommes, fut tué aux premiers coups, et sa ligne culbutée et mise en fuite. Une terrible canonnade de Marmont jeta quelque désordre dans la colonne autrichienne. Par une heureuse inspiration, Kellermann se jeta sur le flanc des Autrichiens, leur fit mettre bas les armes, leur arracha un succès qui paraissait certain, et changea

[illegible]

KELLEY ou KELLY (*Édouard*), alchimiste et nécromancien, anglais, né à Worcester, en 1555, mort en 1595. [illegible] à Oxford. [illegible] versité, il parcourut l'Angleterre. [illegible] que temps dans le comté de Lancastre, [illegible] [illegible] Dee, et l'accompagna [illegible] [illegible] [illegible] trouvé dans [illegible] bourg une [illegible] leur au moyen [illegible] mutation des [illegible] pereur Rodolphe [illegible] à Prague, mit leur savoir à l'épreuve. Kelley ayant versé un grain de son élixir sur une once et un quart de mercure ordinaire, produisit [illegible] once d'or très-pur. Une autre fois les deux alchimistes [illegible] d'une bassinoire une pièce de métal, sur laquelle ils versèrent [illegible] préparation quelques gouttes de leur élixir, [illegible] métal approché du feu [illegible] bassinoire et la pièce qui en avait été [illegible] furent envoyées à la reine d'Angleterre Élisabeth. L'empereur nomma Kelley chevalier, et lui ordonna de préparer plusieurs livres de son élixir. L'alchimiste ne put y parvenir et fut mis en prison. Il essaya de s'évader en sautant par une fenêtre, se cassa une jambe, et mourut des suites de sa chute. Kelley laissa deux poëmes, l'un sur l'alchimie, l'autre sur la pierre philosophale, qui ont été insérés dans le *Theatrum Chemicum Britannicum*, et publiés séparément par Lange sous ce titre : *Tractatus duo egregii de Lapide Philosophorum*; Hambourg, 1676, in-8°. Des *fragments* de Kelley ont été publiés par Combach; Geismar, 1647, in-12. On trouve plusieurs discours de Kelley dans la *True and faithfull Relation of what passed for many years bet-*

[illegible] Kelly [illegible] grande pas- [illegible] plus avait [illegible] avant [illegible] Kelly [illegible] Drury- [illegible] Drury-Lane [illegible]

[illegible] Kelly [illegible] en 1802. [illegible] Kelly [illegible] — *Castle Spectre*, 1797; — *Tale of Mystery*, 1797; — *Blue Beard*, 1798; — *Castle of Sorrenberg*, 1798; Kelly en fit la musique [illegible] — *Aurelio and Miranda*, 1798; — *Feudal Times*, 1799; — *Pizarro*, 1799; — *Of Age To-morrow*, 1800; — *De Montfort*, 1800; — *Remorse*, 1801; — *Gipsy Prince*, 1801; — *Adelmorn*, 1801; — *Algonah*, 1802; — *House to be sold*, 1802; — *Urania*, 1802; — *Hero of the North*, 1803; — *Marriage Promise*, 1803; — *Love Laughs at Locksmiths*, 1803; — *Cinderella*, 1804; — [illegible], 1804; — *Deaf and Dumb*, 1805; — *Hunter of the Alps*, 1804; — *Land we live in*, 1805; — *Honey-moon*, 1805; — *Youth, Love, and Folly*, 1805; — *Prior Claim*, 1805; — *Forty Thieves*, 1806; — *We Fly by night*, 1806; — *Royal Oak*, 1806; — *Adrian and Orrila*, 1806; — *Adelgitha*, 1807; — *Town and Country*, 1807; — *Time's a Tell-tale*, 1807; — *Young Hussar*, 1807; — *Wood-Daemon*, 1807; — *Something to do*, 1808; — *Jew of Mogador*, 1808; — *Africans*, 1808; — *Venoni*, 1808; — *Foundling of the Forest*, 1809; — *Fall of the Taranto*, 1809; — *Britain's Jubilee*, 1809; — *Gustavus Vasa*, 1810; — *Humpo*, 1812; — *Absent Apothecary*, 1813; — *Polly*, 1813; — *Russian*, 1813; — *Nourjahad*, 1813; — *Peasant Boy*, 1814; — *Unknown Guest*, 1815; — *Bride of Abydos*, 1818; — *Abaliah*, 1818. L'année même de sa mort, Kelly avait publié des mémoires sous ce titre : *Reminiscences of the King's Theatre and Theatre Royal Drury-Lane, including a period of nearly half a century, with original anecdotes of many distinguished persons, political, literary and musical*; Londres, 1826, 2 vol. in-8°.

J. V.

Annual Register, tome LXVIII, 1826. — [illegible]

[illegible]

[illegible] Kolp [illegible] *Erklärung der* [illegible] Kolp [illegible] divers ouvrages [illegible] de l'Allemagne, qui [illegible] se trouvent à la bibliothèque de Hanovre. E. G.

[illegible]

[illegible], plain-chanteur, ou trouvère allemand, vivait vers le milieu du treizième siècle. On conserve de [illegible] quelques pièces de vers de sa composition font partie du recueil des productions de cent trente-six poëtes [illegible] par un patricien de [illegible] G. E.

[illegible] — [illegible] IV, p. [illegible]

[illegible] (Matthias), compositeur allemand, né [illegible] dix-septième siècle, à [illegible] Il apprit la composition à Halle, [illegible] en 16[illegible] à [illegible] pour y occuper la place de [illegible] la même place à [illegible] en la même qualité. On ignore l'époque de sa mort. Parmi ses ouvrages didactiques, on cite : [illegible] — *Ars methodica et fundamentalis* [illegible] *Documenta* [illegible]; in-4° ; — *De Arte Componendi*. Parmi ses ouvrages de musique pratique on

[illegible]

[illegible]

... Pesth, 1850; — *Férj és nö* (Homme et Femme), roman F, 2 vol.; Pesth, 1852.

R. L—u.

Conv.-Lex.

KEMP (*Joseph*), compositeur anglais, né en 1778 à Exeter, mort en 1824. Placé de bonne

[illegible]

... de la Hongrie. Conseiller du ministère de l'intérieur depuis le 14 avril 1849, il rédigea, en commun avec Csengery, la *Respublica*; mais après l'affaire de Vilagos, qui anéantit les espérances des patriotes hongrois, il abandonna son parti, et écrivit les deux brochures : *Forradalom után* (Après la Révolution), Pesth, 1850; et *Még egy szó a forradalom után* (Encore un mot après la révolution), ibid., 1851 : dans lesquelles il flagella la même révolution que peu de temps avant il avait exaltée. Néanmoins, il fut arrêté et envoyé devant un conseil de guerre; après une courte détention, il fut mis en liberté. Outre les ouvrages cités, on a de M. Kemeny : *Korteskedés és ellenszerei* (Du Vote et de l'Opposition); Pesth, 1843; — *Gyulai Pál*, roman en 5 vol.; Pesth, 1846-1848; *Études biographiques sur les deux Wesseleny et sur le Comte Stephan Széchenyi*; Pesth, 1850; — *Férj és nö* (Homme et Femme), roman F, 2 vol.; Pesth, 1852.

[illegible]

… contre les Européens. … au Cap … le gouverneur hollandais Janssens … avec les colonisateurs jusqu'en 1806 … [illegible] … avait été … en butte. V. R.

Biogr. belge. — Afrique Austr. (Univ. Pitt.)

KEMPE (*Étienne*), réformateur allemand, né à Hambourg, où il est mort, le 23 octobre 1540. Après avoir appris les sciences à Rostock, il se …

[illegible]

… la ville … à la … plus … ment … syl… par… de Kemp… chets … mathem… Wenn… Paris …

… holland…, né à … mort le 29 juillet …

[illegible]

... religieux allemand, né ... 1407. Après avoir ... à Vienne en ... Nicolas de ... dans l'ordre [illegible]

[illegible]

— [illegible] — *De ...* [illegible] *calogum*, ouvrage écrit ... [illegible] ... encore laissé un grand nombre d'ouvrages théologiques et ascétiques ... [illegible]

[illegible]

KEMPER (*Gérard*), [illegible] hollandais, vivait dans la première moitié du dix-huitième siècle. Il était ... [illegible] d'Alcmaer. On a de lui : une traduction en hollandais de l'ouvrage de ... [illegible] *De Ervers professores* [illegible] 1718, in-8° ; — un recueil [illegible] ; — une *Traduction d'Anacréon*, en vers, 1726 ; — [illegible] *Une, en Egypte*, tragédie, [illegible] 1737. Dans l'édition des *Poetæ latini rei venaticæ Scriptores*, parue à Leyde en 1728, se trouvent des *Observations* de Kemper sur les trois premières églogues de Calpurnius. — Enfin, Kemper a donné une édition corrigée et augmentée de la *Chronique de l'abbaye d'Egmont*, qui, rédigée en latin par le carme Jean de Leyde, avait été traduite en hollandais par Corneille van Herk ; cette édition fut publiée à Alcmaer, 1732, in-4°. E. G.

Saxe, *Onomasticon*, t. VI, p. [illegible]. — Rotermund, *Suppl.* à Jöcher.

KEMPIS (*Jean A*), religieux allemand, né à Kempen, petite ville du diocèse de Cologne, en 1365, mort le 4 novembre 1432. Son père, [illegible] merken, était un simple artisan, et ne possédait qu'une médiocre aisance. Vers 1380 Jean Kempis vint à Deventer, et y fut admis par Gerard Groot dans la communauté des frères de la vie commune. En 1386 il devint un des premiers membres de la congrégation des chanoines réguliers de Windesem, et fit ses vœux solennels l'année suivante. Nommé en 1392 prieur du couvent de son ordre à Mariabrunn, près d'Arnheim, il fut

[illegible]

[illegible] en 1379 [illegible] Cologne [illegible] 1471 [illegible] cette ville à l'âge de douze [illegible] à Deventer [illegible] Florent Radewijn, prêtre [illegible] et un des principaux disciples de Gérard Groot (voyez ce nom) (1). Radewijn [illegible] à l'école de Deventer, et lui fit [illegible] chez une dame considérée de [illegible] ville. Pendant plusieurs années, Thomas suivit les [illegible] de Jean de Boom, vicaire de [illegible] de Deventer. Vers 1398, il fut [illegible] la maison de Radewijn, chez lequel [illegible] plusieurs personnes pieuses, appelées les frères de la vie commune, qui s'occupaient [illegible] des manuscrits et à des exercices religieux. [illegible] Thomas alla habiter en 1398, avec vingt autres de ces frères, dans l'ancienne maison de la communauté, qui avait été abandonnée pendant quelque temps. Il y apprit à copier les manuscrits et fut instruit aussi dans la théologie morale et dans l'interprétation de l'Écriture; c'est alors aussi, nous apprend-il lui-même, qu'il fit les premiers pas dans le chemin de la vie contemplative. A la fin de 1399, il entra, comme novice dans le couvent des chanoines réguliers du

[illegible]

(1) Pour compléter notre article sur ce célèbre [illegible] [illegible] plusieurs [illegible] de M. Clarisse, insérées dans l'*Archief voor kerkelijke Geschiedenis, inzonderheid van Nederland* (t. I, p. [illegible]; t. II, p. [illegible]; t. III), dans l'Appendice [illegible] t. VIII, p. 1), et nous ajouterons encore que les [illegible] de Groot se trouvent aujourd'hui en [illegible] à la bibliothèque de [illegible] et à celle de [illegible]

Il [illegible] Sainte-Agnès [illegible] Falso, et elle y [illegible] rétablir entre [illegible] avec les [illegible] procureur [illegible] Il fut [illegible] 1471. A [illegible] l'œuvre [illegible] des biographes [illegible] en même temps [illegible] et a continué [illegible] Thomas avait [illegible] les propres [illegible] *Kempis* [illegible] *quem* [illegible] *sit autem Biblium* [illegible] *multos libros* [illegible] *temporali* [illegible] *nam* [illegible] *Fuit etiam* [illegible]

[illegible] Thomas était [illegible] de sous-prieur; [illegible] cinquante et un ans [illegible] Sainte-Agnès, où [illegible] intervalle. Sentant

[illegible] faite au sujet [illegible] ont été trouvées [illegible] bibliothèque de Bour- [illegible] deux [illegible] véritable auteur de

[illegible] même chose a été consignée [illegible] la *Chronique de Windesheim* [illegible] Cologne en 1621. [illegible] livres de l'*Imitation* [illegible] avant 1460, range aussi l'*Imitation* parmi les œuvres de Kempis [illegible] célèbre Wessel, disciple [illegible] écrit ces deux passages [illegible] dans ses œuvres, découverts par [illegible] 1842 et publiés par ce dernier dans [illegible] *[illegible] vor der Reformation* (t. II, p. [illegible] 296 et 737). « La réputation de [illegible] Thomas a Kempis attirait autour de lui beaucoup de monde. Il écrivait vers cette époque le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui commence ainsi : *Qui sequitur me*. Wessel avait coutume de dire qu'il avait puisé dans ce livre son premier zèle pour la piété, ce qui le détermina à s'engager dans une communauté [illegible] time et même dans la familiarité de maître Thomas, à tel point qu'il alla jusqu'à embrasser la vie monastique dans le même couvent de Sainte-Agnès. » — « Les religieux du Mont-Sainte-Agnès, dit encore Hardenberg, m'ont montré plusieurs écrits du très-pieux Thomas a Kempis dont on a conservé, outre plusieurs autres écrits, l'ouvrage vraiment inestimable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans lequel Wessel avouait avoir puisé le premier goût de la véritable théologie. Ce livre l'avait déterminé, lorsqu'il était jeune encore, à se rendre à Zwoll, pour y étudier les éléments des belles-lettres et pour jouir de l'amitié du pieux Thomas a Kempis, qui était chanoine dans la maison de Sainte-Agnès. Wessel honorait beaucoup ce religieux, et préférait cette demeure à toutes les autres. » — VI. Jean Mauburne, enfin, chanoine régulier, qui fit son novi-

[illegible]

— *Le plus an-* [illegible] n° 15427) ; [illegible] Au bas [illegible] la note suivante : « Il faut remarquer que ce traité a été composé

[illegible]

d'une autre [illegible] ces écrits. [illegible]

[illegible] siècle, [illegible] même fait, nous ne [illegible]

1570, des mains des [illegible]

[illegible] passages où l'ex- [illegible] classe particulière [illegible] à la pratique [illegible] religieux et [illegible] l'*Imitation* [illegible] un cha- [illegible] que [illegible] d'une [illegible] l'auteur lui- [illegible] avec

[illegible] Dans plusieurs manuscrits ce livre est intitulé : *[illegible]* [illegible] On n'y voyait qu'une suite d'avis, de conseils, [illegible] Eh bien, ce style est le style de Thomas à Kempis. Cet écrivain ne développe presque jamais son sujet ; jamais il ne s'abandonne à un élan ; il accumule les sentences ; il entasse des maximes ; il forme une agglomération de pieuses pensées ; il ne s'attache jamais à lier ses idées de manière à les présenter comme une chaîne continue dont tous les anneaux se tiennent. Voici comment il décrit lui-même sa manière de composer, qui est

[illegible] servi de [illegible] latin [illegible] ne savait [illegible] des germa-[illegible] que Jean [illegible]

[illegible] écrivit dans [illegible] pré-[illegible] qui était un de [illegible] n'avait pas lu [illegible] les manus-[illegible] qu'il [illegible] grand nombre [illegible] son *Théo-*[illegible] à déve-[illegible] de la rap-[illegible] cela se [illegible] œuvres de [illegible] eux, [illegible] donc [illegible] courent [illegible] comme [illegible] le *Li-*[illegible] sur lui l'at-[illegible] les contin-[illegible] manuscrits tels [illegible] qui, de même [illegible] *De Medita-*[illegible] encore, dit [illegible] appelé *doctor* [illegible] *De Con-*[illegible] a pu croire [illegible] *De interna Con-*[illegible] à l'*Imi-*[illegible] du *doc-*[illegible] une tren-[illegible] dont [illegible] l'*Imi-*[illegible] de Paris [illegible] termes spé-[illegible] du style [illegible] une con-[illegible] théologiques

[illegible] comment [illegible] auteur [illegible] que ce [illegible] Malch, ce [illegible]; le seul et [illegible] dix-septième [illegible] est qu'il y est [illegible] entré dans le [illegible] du reste, ne

latine [illegible] *dédicace* [illegible] comme un [illegible] un[illegible] l'auteur [illegible] l'*Imitation*, [illegible] nombreux, quelque [illegible] vrage, où il y a à peine [illegible] vraisemblable, où on ne [illegible] allusion à la philosophie, [illegible] cultiva jusqu'à la fin de sa vie [illegible] à peine une parole [illegible] on veut que cet ouvrage [illegible] connu et [illegible] *De* [illegible] [illegible] sur la fin de sa vie [illegible] détaché du monde après les [illegible] rieurs, est entré dans la [illegible] la vie mé-ditative, contemplative [illegible] chez lui. Quant à son style [illegible] se soit modifié [illegible] couvent des Célestins de Lyon. On n'a qu'à prendre le premier [illegible] qu'il écrivit alors, son traité *De Mystica Theo-logia*, son *Tractatus super Magnificat*, son *Tractatus super Cantica Canticorum*, et on trouvera, comme dans ses ouvrages antérieurs, toujours à côté de grands effets d'éloquence, de longues périodes compliquées et diffuses, de nombreux traits du plus mauvais goût, de même que l'on y rencontrera toujours [illegible] voie de la philosophie scolastique. [illegible] que Gerson s'adonna à cette époque [illegible] appréhendée des mystiques, [illegible] réduire en un système [illegible] leurs dogmes et leurs extases. C'est [illegible] nous le dit dans son *Tractatus super Cantica Canticorum*, le dernier de [illegible] *Nostrum* [illegible] *theologiam hanc mysticam cum* [illegible] *lastica*. Jamais il ne cessa de soumettre au con-trôle sévère de la logique et du dogme l'élévation de l'âme à son Créateur; et s'il veut bien qu'on se serve de certaines métaphores pour exprimer les rapports de l'homme avec Dieu, il y en a d'autres qu'il réprouve [illegible] celle de *dilectus*, [illegible] nommément dans le quatrième livre de [illegible]

Outre ces raisons [illegible] opposer aux gersonistes trois [illegible] concluants. Sollicité d'écrire un traité de dévotion pratique, Gerson s'y refuse en ces termes : *Fu-isset hæc materia* (*De consolatione* [illegible]-*vali*) *in longissimum protrahi orationem*; *sed ipsa talis est quæ a sanctis* [illegible] *tam verbo quam scripto et uberrime tradita est. Propterea neque de hac re amplius, neque de aliis ad hanc, quam pouvilàre* [illegible] *ris, consolationem spiritualem spectantibus, scribere quidquam præsumpsi.*

En 1423, Jean Gerson, prieur des Célestins, rédigea un catalogue détaillé de tous les ouvrages et opuscules de son frère le chancelier; l'*Imi-tation* ne s'y trouve pas mentionnée. Le prieur

[illegible] Amsterdam, 1652 (?) et de [illegible] de luxe [illegible] Paris, 1757 (?), in-fol. [illegible] par l'imprimerie [illegible] magnifique [illegible] Paris, 1857.

[illegible] qui, sauf deux, sont tous des ouvrages [illegible], ont été réunis dans [illegible] cependant n'est ni [illegible] avec une critique [illegible] Celle de [illegible], publiée à Utrecht quelques années après la mort de Thomas, qu'on [illegible]

[illegible] le prouvant [illegible]

[illegible]

(1) [illegible] être écrits par Kempis.

[illegible]

il avait été chapelain, lui accorda [illegible] « C'était un homme de talent et de [illegible] [illegible] sermons, des traités de morale et [illegible] [illegible] 1724, 4 vol. in-f°. On [illegible]

[illegible] Paul Louis[illegible]

[illegible]

[illegible] P. L—Y.

[illegible] astronome et chro-[illegible] mort vers 1770. [illegible] dans le comté de [illegible] en astronomie et en [illegible] de savoir que de [illegible] Method of sta-[illegible] Chrono-[illegible] principles [illegible] 1753, in-8°. [illegible] 1772, in-8°.

Z.

[illegible] savant bénédictin [illegible] mort le 11 avril [illegible] Saint-Benoît, et fit [illegible] Sciences de [illegible] conseiller au [illegible] Abhandlungen [illegible] Mémoires sur les [illegible]

[illegible] (Expériences sur le [illegible]); [illegible] t. [illegible] — Abhandlung von [illegible] (Mémoire sur quelques [illegible] trouvés en Bavière); même recueil, t. [illegible], p. 1-48; — Anmerkung über die Witterung [illegible] der Jahre 1784-1788 (Remarques sur la Température, surtout des années 1784-1788); même recueil, t. V, p. [illegible]; — [illegible] die Verwandtschaft des [illegible] (Sur la Parenté du [illegible]); même recueil, t. VI, p. [illegible]; — [illegible] über das Singen der Vögel (Remarques sur le Chant des Oiseaux); même recueil, t. VII, p. 170.

E. G.

[illegible], Gelehrten [illegible], p. [illegible]. — [illegible] Supplément à Jöcher.

KENNEDY (John), antiquaire anglais, mort le 26 janvier 1760, dans un âge avancé. Il était originaire d'Écosse, et avait embrassé la carrière médicale; le goût des voyages l'avait conduit en Orient, et il avait résidé plusieurs années à Smyrne. Amateur distingué, il possédait une belle galerie de tableaux et une collection estimée de médailles grecques et romaines; parmi ces dernières, il en avait réuni [illegible] appartenant au règne de Carausius. Le mémoire qu'il publia sur les monnaies de ce temps, Dissertation on the Coins of Carausius, amena entre lui et le docteur Stukeley, auteur de la Palæographia Britannica, une longue et très-vive discussion, pendant laquelle il fit paraître ses Further Observations; 1756, in-4°, en réponse à l'History of Carausius, écrite par son adversaire.

P. L—Y.

Nichols, Literary Anecdotes.

KENNEDY (Grace), femme auteur anglaise, née en 1782, à [illegible], morte le 28 février 1825. Elle appartenait à une ancienne famille écossaise, passa la plus grande partie de sa vie à Édimbourg, et s'y occupa sans relâche, depuis [illegible], à écrire des romans, dont le caractère, éminemment moral et religieux, fit pendant longtemps le succès dans son pays et même à l'étranger. Elle mourut en Écosse à la suite d'une longue maladie. On a d'elle : The Decision, 3 vol. in-12; — The Correction, 3 vol. in-12; — Father Clement, trad. en français, Paris, 1825, in-12; — Le Bon Choix, traduit en français; Paris, 1826, in-18; — Anna Ross, 10e édit.; Londres, 1853; traduit en français; Paris, 1826, in-18; — Dunallan, traduit en français, Paris, 1826, 4 vol. in-12; — The Two Friends, traduit en français; Paris, 1828, in-12; — Jessy Allan, traduit en français; Paris, 1829, in-18. Miss Ken-

[illegible]

... to a Friend in the country, concerning the approaching parliament ...

[illegible]

... la cathédrale.

[illegible]

[illegible]

... la faveur, fort rare, d'être [illegible] gratuitement et avant d'avoir [illegible] le cours d'études exigé par les statuts. Ce succès le fit appeler [illegible] professeur au collège d'Exeter. Quelques [illegible], dans lesquels on remarque une grande connaissance de la critique sacrée, [illegible] sa réputation. En 1767, il fut nommé conservateur de la bibliothèque Radcliffe. La même année, il reçut le grade de docteur en théologie. Plus tard, il fut chanoine de l'église du Christ à Oxford et pasteur [illegible]. Il fit partie de la Société royale des Sciences de Londres.

Kennicott est principalement connu par ses travaux sur le texte hébreu de l'Ancien Testament. Il consacra une grande partie de sa vie à chercher à le rétablir dans sa pureté primitive. L'évêque Lowth, qui vivait avec lui dans une grande intimité, lui ayant fait part, en 1748, d'une explication qu'il avait trouvée du passage difficile de [illegible] XXIII, [illegible] attention au texte hébreu; quelques doutes s'élevèrent dans son esprit sur la pureté de ce texte tel qu'il nous a été transmis. Il fit de ce sujet quelques recherches qui l'amenèrent à [illegible] que l'Ancien Testament avait, comme tous les autres ouvrages de l'antiquité, éprouvé diverses altérations; mais, en même temps, il conçut l'espoir de pouvoir les faire disparaître. Il exposa ses vues dans un écrit intitulé : The State of the

[illegible] à Edimbourg, 1762, in-12; [illegible] Oxford, [illegible] 1846-62. [illegible] par Burns, [illegible] 1772, in-8°; [illegible] 1765; [illegible] Nassau. [illegible] On a de lui : [illegible] 1759. Ces [illegible] l'auteur était [illegible] beaucoup de [illegible] tragi-co-

[illegible] On a traduit de Kenrick [illegible] de l'Emile et de la Nouvelle Héloïse de Rousseau [illegible] Eléments de Physique [illegible] Millot. Il publia les œuvres de Lloyd, 1774, 2 vol. in-8°. [illegible]

Chalmers, General Biographical Dictionary. — [illegible] Biographical Dictionary.

KENRICK (Francis-Patrick), prélat catholique américain, né le 3 décembre 1797, à Dublin. Destiné à l'état ecclésiastique, il se rendit en 1815 à Rome, où il étudia la théologie au collège de la Propagande, et fut ordonné prêtre en 1821. Dans la même année il passa dans les États-Unis, et fut attaché au corps enseignant du collège de Saint-Joseph, à Bardstown (Kentucky). Nommé évêque en 1830, il fut envoyé à Philadelphie en qualité de coadjuteur du révérend Conwell, et lui succéda en 1842. Il occupe depuis 1851 le siège archiépiscopal de Baltimore. Ce prélat, qui jouit, aux États-Unis, de la réputation d'un excellent canoniste, a publié : Letters of Omicron to Omega, 1828; sur le dogme de l'Eucharistie; — On the Primacy of the Holy See and the authority of general Councils, 1837; lettres à l'évêque protestant John Hopkins, accompagnées à la suite du traité spécial On the Primacy, 1845; — Theologia dogmatica, Philadelphie, 1839-1840, 4 vol. in-8°; — Theologia moralis, 1841-1843, 3 vol. in-8°; plus On Justification, 1841, in-12; — On Baptism, 1843, in-12; — Translation of the New Testament, 1849-1851, accompagnée de notes critiques; — A Vindication of the Catholic Church, 1855, in-12. M. Kenrick a aussi préparé la publication des Concilia provincialia Baltimori habita, ab anno 1829 usque ad annum 1849; Baltimore, 1851.

P. L—y.

Cyclopædia of American Literature.

KENT (Édouard-Auguste, duc DE), comte de Dublin et duc de Strathearn, quatrième fils de George III, roi d'Angleterre, et père de la reine actuelle Victoria, né le 2 novembre 1767, mort le 23 janvier 1820, à Sidmouth. Destiné à la profession des armes, il fut envoyé en Allemagne à l'âge de dix-sept ans, et soumis à la discipline la plus sévère et la plus minutieuse. Il y contracta une certaine roideur, une manière étroite d'envisager les devoirs militaires, qui ne fut pas sans influence sur le reste de sa carrière. En même temps commencèrent pour lui ces embarras pécuniaires, fruits de l'avarice paternelle, dont tous les enfants de Georges III eurent plus ou moins à souffrir, mais qui pesèrent particulièrement sur le duc de Kent. A vingt-trois ans, il fut rappelé en Angleterre; mais, comme si sa

[illegible]

... le style reli- [illegible] My song [illegible] my prayer; — [illegible] P. L—y.

[illegible] History of [illegible]

[illegible] jurisconsulte améri- [illegible] (de New-York), le [illegible] 1847. Après [illegible] de Yale-Col- [illegible]

[illegible] ans, de 1790 à 1794, il [illegible]

[illegible] York, ce qui [illegible] supérieur en 1798 [illegible] En 1804 il devint chief justice de New-York, et remplit [illegible] avec beaucoup de succès. [illegible] le poste plus élevé de chancelier, qu'il occupa jusqu'en 1823, où, parvenu à l'âge de soixante ans, il en fut dépossédé par une clause de la constitution de l'État, portant que personne ne peut être chancelier ou juge après cet âge. La même année, à l'occasion d'une vacance dans la cour suprême des États-Unis (1), il fut chaudement recommandé au président Monroe par M. Wirt, alors attorney-général et en cette qualité membre du cabinet. Le chancelier Kent appartenait au parti fédéraliste ou whig, et comme l'administration était entre les mains du parti opposé, le succès était chose assez difficile. « Kent, disait l'attorney-général, occupe dans le pays un rang si élevé pour le jugement

(1) La cour suprême des États-Unis se compose de neuf juges, dont l'un est président, sous le titre de *chief justice*. Elle a des attributions judiciaires et politiques de la plus haute importance. Sous ce dernier rapport, ses décisions sont souveraines et touchent à tous les intérêts vitaux du pays. Voy. chapitre VIII de l'ouvrage de M. de Tocqueville, *La Démocratie en Amérique*.

[illegible]

Kepler avait vingt-[illegible] Gratz, en Styrie. [illegible]

[illegible] Dans une de ses lettres, [illegible] Dans une autre lettre, [illegible] s'exprime ainsi : « Avant la création du monde il n'y avait d'autre matière que la Trinité, [illegible] Dieu lui-même. [illegible] et mesure. [illegible] Il ne reste que six corps réguliers [illegible] cinq corps rectilignes (3) [illegible] la Trinité [illegible] Le monde mobile [illegible] Père créateur [illegible] comme le Père [illegible] voit quelle influence [illegible] exercée sur l'esprit de Kepler, l'influence dont on retrouve tous ces détails [illegible] son *Mysterium Cosmographicum*, qui parut en 1596.

En 1597, Kepler épousa une veuve, belle et noble, Barbara de Müller, qui, [illegible] exigé des preuves de noblesse que l'astronome se vit obligé de faire venir du Wurtemberg. Cette union ne fut guère heureuse. Vers la fin de 1599 commencèrent en Styrie les persécutions religieuses, qui firent chasser de [illegible] de Gratz tous les professeurs protestants. Kepler accepta donc avec joie l'invitation que lui fit Tycho de venir à Prague, l'aider dans l'achèvement de ses travaux (4). Mais sa position n'en devint pas meilleure. « Tout est incertain ici, écrivait-il à ses amis ; Tycho est un homme dur, avec lequel il est impossible de vivre ». On promettait à Kepler de beaux honoraires ; mais en attendant il était obligé de faire demander par sa femme l'argent à Tycho, florin par florin. Heureuse-

(1) *De Motibus stellæ Martis*, p. [illegible].
(2) *Voy.* plus bas, col. [illegible].
(3) J. Kepler, *Opera omnia* (édit. de Ch. Frisch), t. I, p. 11.
(4) *Voy.* col. [illegible].

[illegible]

... Il dut bientôt céder sa place à un ... [illegible]

[illegible] ... dont il eut sept enfants. Les besoins du ménage augmentant, il fit de ...

[illegible] ... que par les fixes ... [illegible]

[illegible]

[illegible] mée de quatre triangles équilatéraux), l'hexaèdre ou cube (formé de six carrés), l'octaèdre (composé de huit triangles équilatéraux), le dodécaèdre (formé de douze pentagones réguliers), et l'icosaèdre (formé de vingt triangles équilatéraux). » Ce sont, comme on voit, les cinq polyèdres réguliers, les seuls de tous les solides géométriques qui soient composés de figures égales formant entre elles des angles égaux.

Voici maintenant l'hypothèse de Kepler, suivant laquelle le rayon d'un solide [illegible] aux rayons de toutes les autres. Si à une sphère dont le rayon est égal à celui de l'orbite de Mercure on circonscrit un octaèdre, la sphère circonscrite à ce solide aura un rayon égal à celui de l'orbite de Vénus. Si à cette seconde

(1) L'équant correspondait précisément, comme le découvrit plus tard Kepler, au foyer supérieur de l'ellipse que chaque planète décrit autour du Soleil placé à l'autre foyer, appelé, par opposition, foyer inférieur.

(2) Voici le titre complet de cet ouvrage : *Prodromus Dissertationum cosmographicarum, continens mysterium cosmographicum de admirabili proportione orbium cœlestium, deque causis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodicorum, genuinis et propriis, demonstratum per quinque regularia corpora geometrica*; Tubingue, 1596, in-fol.; nouvelle édit., Francfort, 1621.

[illegible]

[illegible] Tycho voulait fonder [illegible] nouvelles tables astronomiques, appelées Rudolphines, du nom de l'empereur Rodolphe II, qui lui avait donné une généreuse hospitalité. Il se faisait déjà aider dans cette tâche par [illegible], mais ce concours ne lui suffisait pas; il fit venir Kepler pour se l'adjoindre dans la composition de ses tables. « Ce fut là, dit [illegible], le grand astronome, un coup de la Providence. Je me rendis en Bohême au commencement de l'année 1600, dans l'espoir d'apprendre la correction des excentricités des planètes. En voyant que Tycho se servait d'un système [illegible] qui faisait tourner Mercure et Vénus autour du Soleil, tout en faisant ces trois astres avec toutes les autres planètes tourner autour de la Terre), je lui demandai la permission de me [illegible] suivre mes propres idées. La Providence [illegible] ; [illegible] planètes? c'est par les mouvements de Mars qu'il nous faut ar-

[illegible]

Or, les [illegible]

L'hypothèse [illegible]

dans fausse; l'orbite [illegible]

un cercle, et [illegible]

Cette conclusion, [illegible]

faire à Kepler le [illegible]

longue et pénible [illegible]

(2) Astronomia nova [illegible]

(3) Hist. [illegible]

[illegible] par le Soleil [illegible] (…ssime). [illegible] que le rayon [illegible] planète décrit [illegible] proportionnelles [illegible]

[illegible] appliquée [illegible] autres planètes, est [illegible] seconde loi de Kepler : [illegible] le premier dans [illegible] la regardait comme [illegible] : ayant assimilé le [illegible] représenter la [illegible] par la puissance [illegible] sur les planètes [illegible] rayons vecteurs. Car, [illegible] Kepler avait consi- [illegible] la lumière [illegible] dit-il, la lu- [illegible] la force motrice [illegible] et la lumière [illegible] ou d'un véhi- [illegible] motrice (1). Rien ne [illegible] son trajet : elle [illegible] large et éloignée, aussi [illegible] et plus rappro- [illegible] et fait mouvoir [illegible] *corporis* [illegible] un mot c'est le prin- [illegible] du monde (*actus* [illegible]). Quoique la [illegible]) ne soit rien de [illegible] soumise à des lois [illegible] qu'elle s'applique [illegible] les mouvements [illegible] dans le temps. » [illegible] c'est le rappro- [illegible] universelle du [illegible] Les exemples [illegible] montrer la parenté [illegible] les phénomènes ter- [illegible] (*cognatio*)… [illegible] des opérations na- [illegible] qui cause le mou- [illegible] de l'eau à se [illegible] Mais, comme [illegible] de l'eau s'influ- [illegible] et le mou- [illegible] par des causes [illegible] Plus loin (3) l'au- [illegible] l'observation, que [illegible] avec des vitesses

[illegible] au contraire, il Kepler [illegible] très-naturelles de la [illegible] avec les distances, qu'il supposait [illegible] planètes par le corps central. Il [illegible] clairement que les [illegible] plus grands *écarts* s'observent au [illegible] à l'apogée, sont à peu près en raison [illegible] carré des distances (*quam* [illegible] *proportione distantiarum*) (1).

En lisant avec attention les chapitres *De Motibus stellæ Martis*, depuis le [illegible] *Virtutem quâ planetam* [illegible] *attenuari cum discessu a fonte*, jusqu'au [illegible] intitulé : *De defectu æquationum* [illegible] *sectione eccentricitatis et* [illegible] *ribus construuntur* (p. 165-210), on serait porté à diminuer la gloire de Newton au profit de celle de Kepler. En effet, après avoir lu ces pages, on se demande quel mérite il y avait à découvrir que les corps célestes s'attirent en raison inverse du carré des distances et que cette loi s'applique de même aux corps terrestres, ou, d'autres termes, que la force qui fait mouvoir les astres dans leurs orbites est la même que celle qui règle la chute des corps. Mais on change d'avis quand on approfondit le développement de la science, qui, elle aussi, a ses [illegible] certaines : les grandes découvertes comme les grandes vérités forment en quelque sorte le patrimoine du genre humain ; elles sont plus ou moins confusément entrevues à des siècles différents, jusqu'à ce qu'enfin un penseur, doué de cette divination qui constitue l'homme de génie, les tire de leur état latent et les inonde de lumière. Tel est l'enseignement de l'histoire.

Dans ces mêmes pages *De Motibus stellæ Martis*, Kepler parle le premier de la rotation du Soleil autour de son axe (*Solem gyrari*). Cette proposition, parfaitement démontrée depuis la découverte des taches solaires, n'avait alors que la valeur d'une hypothèse : l'auteur y était arrivé en comparant le Soleil à un orateur qui, placé au centre du groupe circulaire de ses auditeurs, ne fait face à tous qu'à la condition de tourner sur lui-même (2).

Si Kepler eût essayé de tracer, par des points,

[illegible] habent lux inter [illegible] que virtus [illegible] *Martis*, cap. XXXIII, [illegible] p. 181.

(1) *De Mot. stell. Mart.*, cap. XLII, p. 204. Comp. Schubert, *Astronomie*, t. II, p. 178, et Biot, *Traité d'Astron.*, t. V, 16.

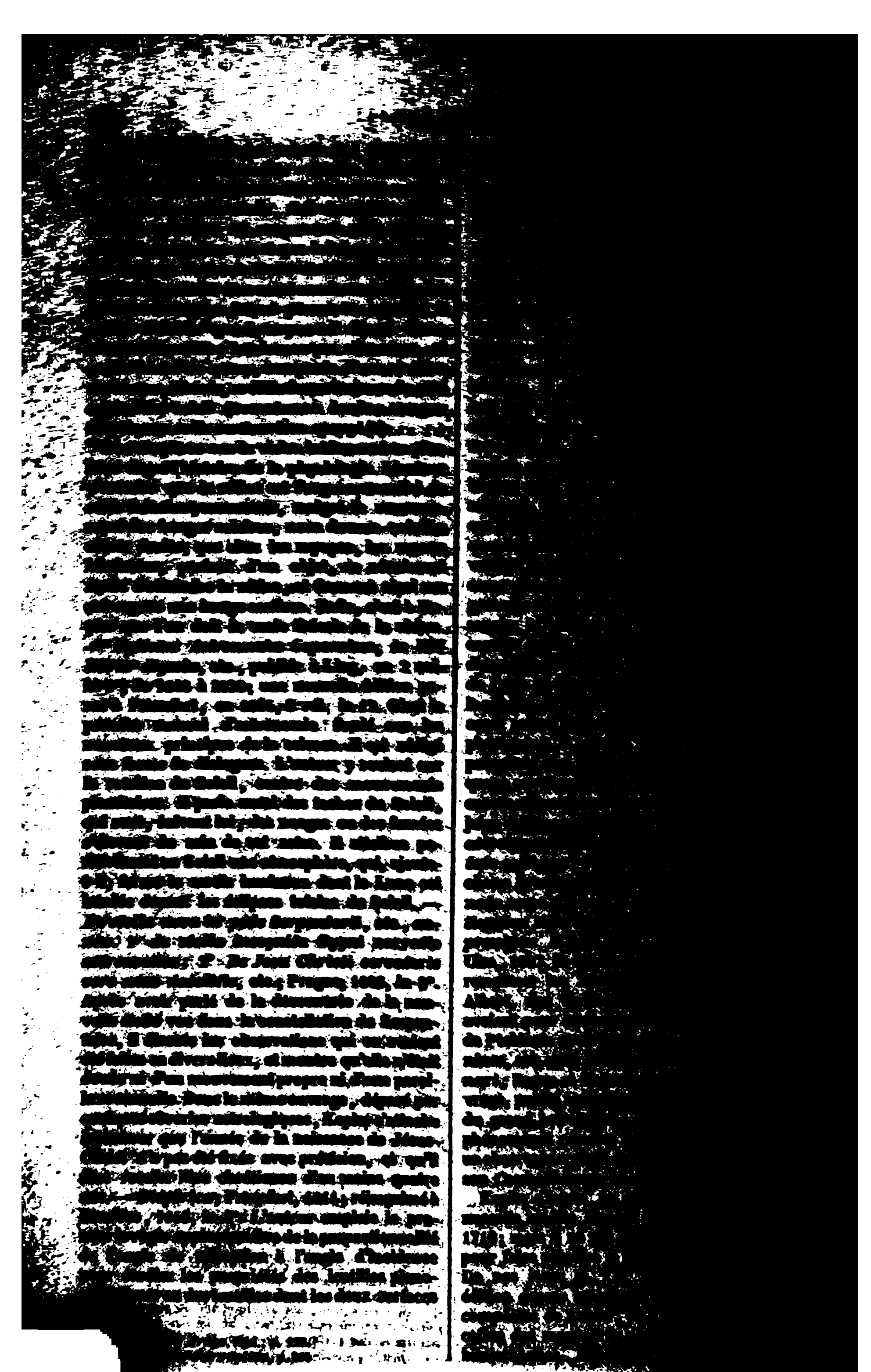
(2) « *Finge ergo oratorem aliquem* [illegible] *corpus, convertere sese*. *Quibus ergo auditorum* [illegible] [illegible] At sese convertens, circumfert oculos ad universum in orbem. » (*De Mot. st. Mart.*, cap. XXXIV, *Corpus Solis esse magneticum et in suo spatio converti*, p. 173.)

[illegible] de l'excentrique. Mais [illegible] lui échappe cette [illegible] lorsqu'il eut épuisé [illegible] tous les [illegible] pour faire accorder [illegible] une courbe dans laquelle le rayon vecteur [illegible] autour du Soleil des aires proportionnelles [illegible] qu'il tenait lui échappa [illegible], comme un véritable Protée. [illegible] d'avoir [illegible] une erreur [illegible] en admettant que la planète ne décrit pas un cercle mais un ovale aplati dans le sens [illegible] de l'apogée au périgée, [illegible] il pourrait donner à cette [illegible] la surface et y faire [illegible] des aires proportionnelles [illegible]

[illegible]

sionem incurrentum, qui aerem et hic et ubique, [illegible] seu ponderosum esse statuam : at me sic docuit totius naturæ contemplatio. » ([illegible])

(4) *Œuvres d'Arago*, t. [illegible]



[illegible]

... 1878 ...

[illegible] ... V. R.

[illegible]

... (Augustus, vicomte), ... mort dans le ... 1786. Il était le second ... [illegible] ... il fut ... dans l'escadre d'Anson ... [illegible] ... septembre 1740, ... au Brésil, et ... de Londres. Au ... l'escadre. An-

[illegible]

... Fernando ... [illegible] ... Payta, une des ... dans le Pérou. Ils ... virent 300,000 piastres ... les îles des Larrons; mais un ... *Centurion*, qui les ... le combat dans les ... [illegible] Ils touchèrent à l'île de ... craignaient les Espagnols, ils ... refaisaient leur bâtiment ... [illegible] en mer. Chemin faisant, ... navire espagnol portant 1,500,000 piastres ... argent, et un chargement d'égale valeur ... ces, cochenille, bois de ... [illegible] Keppel sillonnèrent ensuite l'archipel ... doublèrent le cap de Bonne-Espérance ... quirent en Angleterre, le 15 juin 17[illegible] prises se montaient à dix millions ... transportés triomphalement à Londres ... deux chariots. Keppel fut ... en 1762 et chargé de châtier les ... corsaires barbaresques. Il y ... De 1755 à 1758, il croisa sur les côtes ... ses, et le 29 mars 1792 partit ... Spithead avec des troupes de débarquement ... mandées par le général Hodgson. Le 7 avril il arrive sur les côtes de Bretagne, et la ... essaya une tentative de débarquement sur Belle-Isle. Repoussé avec perte, Keppel ... son attaque avec succès, et força les Français à capituler, le 7 juin. Il devint ... commandant de la division des *marines* (soldats de marine) de Plymouth (1760), contre-amiral de l'escadre bleue (1761), lord de l'amirauté en 1765, vice-amiral en 1775, et amiral en 1778. La guerre contre la France était dans toute sa fureur. Le 13 juin Keppel mit en mer avec vingt vaisseaux de ligne; le 17 il s'empara de la frégate *La Licorne*; *La Belle-Poule*, sa conserve, commandée par le baron La Clocheterie, après un combat acharné, gagna la côte de France. Le 27 Keppel rentra à Portsmouth pour se renforcer; l'arrivée des convois ... des Antilles et du Levant lui procura des ... expérimentés, et le 9 juillet il appareilla avec trente vaisseaux; le 23 il se trouva en présence de la flotte française, commandée par le comte d'Orvilliers et forte de trente-deux vaisseaux. Le 27 les deux armées combattirent à la hauteur d'Ouessant sans résultat décisif, ce qui causa un vif mécontentement en Angleterre. Sir Hugh Palliser, qui commandait l'arrière-garde de Keppel, crut devoir accuser son chef d'incapacité et de lâcheté. Le ministère semblait disposé à sacrifier l'amiral à l'opinion populaire. Un procès s'ensuivit; commencé le 9 janvier 1779, à Portsmouth, il se termina le 11 février suivant, par l'acquittement de l'accusé, auquel les chambres

[illegible] Paris, 1829, in-8° [illegible] Paris, 1841, [illegible] 1839, 1841, in-12 ; — [illegible] Paris, 1828 ; [illegible] Paris, 1829, in-8° ; — [illegible] Paris, 1828, [illegible] 1830, in-8° ; [illegible] Paris, [illegible] 1830 et 1831 ; [illegible] 3 vol. in-12 ou 2 vol. [illegible] l'Encyclopédie [illegible] philosophiques [illegible] sur le sentiment [illegible] dans le rapport des caractères [illegible] d'Ed. Hunt ; Paris, [illegible] de l'Artiste et de l'Amateur [illegible] de la Peinture [illegible] traduction nouvelle, [illegible] suivie de Réflexions [illegible] de Reynolds, [illegible] de Diderot, d'une [illegible] et trois [illegible] sur l'observation [illegible] de la nature et de l'art [illegible] in-12 ; — Le dernier [illegible] Auteur d'Héloïse ; Paris, [illegible] Du Culte en général [illegible] particulièrement en [illegible] in-8° ; 2e édition, aug-

[illegible] Paris, 1827, in-8° [illegible] Paris, 1835, [illegible] Paris et Rome [illegible] 3 vol. in-8° ; — La [illegible] une famille [illegible] 2 vol. in-8° ; — Quelques [illegible] Paris, 1837, in-8° [illegible] 1° de la politique intérieure de la France ; 2° de la législation [illegible] ; 3° de l'instruction publique [illegible] — Opinion de M. Kératry [illegible] la Chambre des Députés [illegible] spéciale de [illegible] rapport sur [illegible] 1837, in-4° ; — Une Fin de siècle [illegible] Paris, 1840, 2 vol. in-8° ; — [illegible] au collège électoral du Finistère, 1843, [illegible] — Que deviendra la France ? [illegible] in-8° ; — Clarisse ; Paris, 1853, [illegible] Il a travaillé au Journal général, [illegible] universelles, à la Revue Encyclopédique, au Courrier français. Il a donné, dans le Livre des Cent-et-un, Les Gens de lettres [illegible] (tome II), et Les Gens de lettres [illegible] (tome VI). Il a fourni de nombreux articles à l'Encyclopédie moderne et au Dictionnaire de la Conversation. L. Louvet.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, Biogr. nouv. des Contemp. — Sarrut et Saint-Edme, Biog. des Hommes du Jour, tome Ier, 2e partie, p. [illegible] — [illegible] et Portr., 1844, IVe partie, p. 67. — Lalanne, Dict. Histor. de la France. — Dict. de la Convers. — Biogr. des Députés. — [illegible] — Quérard, La France Littéraire. — [illegible] Maury, La Littérature Franç. Contemp. [illegible] 1827 à 1851. — Lesur, Annuaire Hist., [illegible]

KERAUDREN (Pierre-François), médecin français, né à Brest, le 15 mai 1769, mort à Paris, le 10 août 1858. Il remplit les fonctions de médecin inspecteur de la marine, et a publié, entre autres : Réflexions sommaires sur le scorbut, avec un tableau des moyens anti-scorbutiques ; Paris, 1804, in-8° ; — Considérations et observations théoriques et pratiques sur la Syphilis dégénérée (Ext. des Mém. de la Société médicale d'Émulation) ; Paris, 1814, in-8° ; — Mémoire sur les causes des maladies des marins et sur les soins à prendre pour conserver leur santé dans les ports de mer ; Paris, 1817, in-8° ; — De la Fièvre jaune ; Paris, 1823, in-8°. G. de F.

[illegible] La Littér. contemp. — Journal de la Librairie.

KERBOGA, prince de Mossoul, mort en 1096.

[illegible]

1827, il fut nommé pair de France par Charles X [illegible] deux fils.

[illegible]

[illegible] (Louis-Marius-Paul, [illegible] ne), homme politique et publiciste français, né le 26 avril 1768, mort en 1854. Frère cadet du président, il fut à l'âge de dix-ans reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte. Au commencement de la révolution, il était déjà parvenu au grade de capitaine dans un régiment de cavalerie. Il émigra, et fit la campagne de Champagne avec les frères du roi. Après cette campagne, il

[illegible]

[illegible] d'adoption d'une nouvelle charte [illegible] d'élection d'un nouveau roi, que quant à lui, il avait prêté un serment à ses rois et à la charte constitutionnelle, et qu'il avait toujours compris [illegible] pourtant qu'il engageait sa fidélité non-seulement à eux mais à leurs légitimes successeurs, et qu'il ne croyait pas que les erreurs [illegible] le [illegible] délier de [illegible] serment. » Cette lettre fut dénoncée par M. le comte de Montalivet à la chambre des pairs. Quelque temps après, son auteur fut cité à la barre de la chambre, avec de Genoude et Lubis, rédacteurs de la *Gazette de France*, et Briand, rédacteur de *La Quotidienne*, comme inculpés de provocation à la haine et au mépris du gouvernement et d'offenses envers la personne du roi. Il fut acquitté ; de Genoude et Briand, gé-

[illegible]

[illegible]

[illegible] Kerguelen [illegible] En 1767 il reçut le [illegible] destinée à protéger [illegible] sur les côtes d'Islande. [illegible] vit l'Islande le [illegible] se ravitailler à [illegible] 17 août il croyait par le [illegible] rentra à Brest que le [illegible] la mer n'était plus te[illegible] encore chargé de protéger [illegible] à Louis XV la *Relation* de [illegible] 1770 et au commence[illegible] relever diverses [illegible] et fit exécuter d'ex[illegible] pour l'entrée et la [illegible] même époque, le gouver[illegible] de faire explorer les terres

[illegible] La trouvant inaccessible, il opéra son retour, [illegible] à l'Ile-de-France presque aussitôt son arrivée. Kerguelen [illegible] de retour en France, [illegible] qu'il avait découvert [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

(2) Cet acte de prise de possession fut [illegible] par Cook, auquel on doit les meilleurs détails sur cette [illegible] terre.

[illegible]

l'on peut dire qu'il mourut sur l'Océan. On a de lui : *Relation d'un Voyage dans la mer du* [illegible]

[illegible]

[illegible]

Yores, [illegible]

[illegible] *Madrigali a quattro voci*, [illegible] ibid., 1570, in-4°; — [illegible] del Triumpho [illegible] *del Petrarcha* [illegible] *musica a V voci*; ibid., 1570, [illegible] *primo libro de' Motetti a V e VI voci*; [illegible] 1571, in-4°; — *Moduli sacri*; [illegible] in-4°; — *Motetti*; ibid., 1573; — [illegible] *et Te Deum*; ibid., 1574; — [illegible] dans les archives [illegible]

[illegible]

... Kerlérec, qui était grièvement blessé à la jambe, fut contraint de se retirer. Après avoir, en 1750, commandé une escadre aux îles sous le Vent, il fut nommé capitaine de vaisseau en 1751, et, l'année suivante, gouverneur de la Louisiane, qu'il administra pendant douze années consécutives. Dans l'intervalle eut lieu la guerre de Sept Ans, pendant laquelle l'incurie du gouvernement français laissa la colonie livrée à ses propres ressources. Kerlérec sut la mettre à l'abri des Anglais, et à son départ pour la France, en 1763, il la laissa florissante. Cependant, des officiers insubordonnés, qu'il avait dû punir et renvoyer en France, se liguèrent avec la veuve de l'ordonnateur de la colonie, avec lequel il avait eu des difficultés de service, et lui reprochèrent des actes d'autorité et une excessive sévérité. Ces accusations ne purent prévaloir devant l'intégrité et l'habileté de son administration. Son exil fut prononcé en 1769. Kerlérec avait rassemblé les preuves de son innocence, et allait se faire rendre justice lorsque la mort le frappa. Il avait, dit-on, composé sur la Louisiane des mémoires intéressants que l'on a perdus. P. LEVOT.

[illegible] et Mémoires de M. Martin. — [illegible]

KERLLEAU (Vincent DE), prélat français, né

[illegible]

[illegible] à l'université [illegible] plus [illegible] chirurgien [illegible] adop[illegible] avait une [illegible] et la [illegible] *Erfahrungen* [illegible] *Einimpfung* [illegible] (Mémoire [illegible] pour l'in[illegible] dans le duché de [illegible] 1798, in-8°); — *Labrewige* [illegible] *Theile der Heilkunde* [illegible] de la Médecine); [illegible] — *Annalen der chirur*[illegible] *der Hohenschule zu Wien* [illegible] chirurgicale à l'université [illegible] 1807-1809, 2 vol. in-8°; — [illegible] pour [illegible] à in[illegible] une méthode plus [illegible] et moins dispendieuse [illegible] des blessés; Vienne, 1809 [illegible] opuscule, écrit en français, [illegible] par Schaul; Stuttgard, [illegible] *Ueber die Handlungsweise bei* [illegible] *Glieder* (Sur la Manière de pro[illegible]); Vienne, 1814 et [illegible] *Bemerkungen ueber die neue* [illegible] *Roy geübte Methode die* [illegible] *Harnblase zu zermalmen und* [illegible] Remarques sur la nouvelle Mé[illegible] de Le Roy pour la triture et [illegible] de la vessie); Vienne, [illegible] *Ueber die Methode die Steine* [illegible] *zu zermalmen* (Sur la Mé[illegible]); Vienne, 1827, in-8°; — [illegible] *in der Harnblase* (Les [illegible]); Vienne, 1828, in-8°; — [illegible] *der Chirurgie* (Observa[illegible]); Vienne, 1828, in-8°; — [illegible] *des Glüheisens* (Sur [illegible]); Vienne, 1828, in-8°; — [illegible] *Klinik zu Wien* [illegible] la Clinique chirurgicale de [illegible] 1828; in-4°; — *Abhandlung* [illegible] *am Kopfe und die* [illegible] *Hirnschale* (Traité des Lé[illegible] la Perforation du Cerveau); [illegible] — *Vorlesungen aus der* [illegible] (Cours de Chirurgie pra[illegible] un tome en deux parties: [illegible] Kern a été publié par [illegible]

E. G.

[illegible] *Historique de la Médecine.* — [illegible] *Ritter* [illegible] [illegible] *Zeitschrift*, année 1834).

[illegible]), homme politique suisse, [illegible] de Berlingen, près d'Are[illegible] de Thurgovie). Fils d'un né[illegible] au gymnase de Zurich, com[illegible]

[illegible] légie, [illegible] droit à Berlin [illegible] dans son pays [illegible] nicipales, siégea [illegible] assemblée nationale [illegible] dent du tribunal suprême [illegible] truction publique. [illegible] [illegible] par la [illegible] [illegible] [illegible] naire. En 1838, le gouvernement [illegible] exigé, par l'organe de M. de Montebello, l'extra[illegible]dition du prince Louis-Napoléon. M. Kern [illegible] dit avec énergie le droit d'hospitalité de [illegible] ton ainsi que la liberté du prince, [illegible] [illegible] relations [illegible] Il fut [illegible] dans cette tâche [illegible] et Rigaud, qui représentaient Vaud et Genève. Lorsqu'il [illegible] tions de la diète au sein du [illegible] Thurgovie, tout en [illegible] calme, il les exposa à un [illegible] par les menaces de la France [illegible] adjoignons que [illegible] telle fut la [illegible] son discours. L'éloignement volontaire du prince Louis mit fin, comme on sait, au danger immi[illegible]nent d'une guerre européenne. En 1848, M. Kern remplit, à titre provisoire, les fonctions de chargé d'affaires à Vienne; mais il refusa d'y accepter des pouvoirs définitifs, revint collaborer à la nou[illegible]velle constitution fédérale, et fut chargé, avec M. Druey, de la rédaction française. Il représenta ensuite son canton au conseil national et au con[illegible]seil des états. Enfin, la part importante qu'il avait prise à l'organisation du tribunal fédéral l'en fit nommer président en 1850. A la suite de l'in[illegible]surrection des royalistes à Neufchâtel (septembre 1856), la guerre faillit éclater entre la Suisse et la Prusse, qui persistait à réclamer la souve[illegible]raineté sur ce canton. Au commencement de l'année suivante, M. Kern fut accrédité à Paris en qualité d'envoyé extraordinaire afin d'obtenir l'appui ou tout au moins la médiation du gou[illegible]vernement français dans cette périlleuse circons[illegible]tance. Il rapporta de ses entrevues avec Napo[illegible]léon III des espérances telles que, par un vote presque unanime, l'assemblée fédérale décida de faire le premier pas vers un accommodement pa[illegible]cifique en libérant les prisonniers neufchâtelois. Aussi, quelques mois après, le traité de paix fut-il conclu par lequel une indemnité d'un mil[illegible]lion était accordée au roi de Prusse, les biens ecclésiastiques étaient respectés, et les frais d'ar[illegible]mement restaient à la charge de la Confédération. Ces propositions d'arrangement, qui ne répon[illegible]daient pas tout à fait aux espérances précédentes, furent cependant ratifiées par les assemblées fé[illegible]dérales, qui votèrent des remerciments publics à M. Kern, leur principal négociateur, qui fut peu de temps après nommé ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris.

[illegible] K.

Leipziger illustrirte Zeitung, 1857. — *Illustration française*.

[illegible] Louis XIV [illegible] ne paraissent l'avoir [illegible] dix-septième [illegible] l'histoire

[illegible] Louis XIV [illegible] surtout, dit-on [illegible] de l'histoire [illegible] Portsmouth [illegible]

[illegible]

... Charles II, qui arriva en 1685 ... [illegible]

... la duchesse de Portsmouth ... [illegible] ... l'amour qu'elle lui avait ... [illegible]

... les ambassadeurs les plus ... [illegible] ... à la duchesse de ... [illegible] ... la nation britannique ... [illegible] ... mécontentement ... [illegible] ... religion protestante, ainsi ... [illegible] ... avec la Hollande ... Hume ... [illegible] ... cours de sa vie, Charles II ... Querouaille, et que ... beaucoup au ... [illegible] ... son propre pays et ... [illegible] ... de la duchesse de Portsmouth ... que ce monarque « fut ... [illegible] ... dernier moment de ... sa beauté égalait celle ... [illegible], et qu'elle fut en [illegible]

[illegible] ... Evelyn dans son *Diary* ... [illegible]

Après la mort de Charles, la duchesse de Portsmouth ... [illegible] ... Angleterre ... [illegible] ... la duchesse de Portsmouth ... [illegible] ... titre de *Prétendue* ... [illegible] ... Saint-Évremond ... [illegible] ... en Angleterre ... [illegible] ... la maîtresse de Charles II.

Lorsque la duchesse de Portsmouth eut mis ordre à ses affaires, elle retourna en France ... [illegible] ... jouissait d'elle, une grande partie de la fortune considérable qu'elle avait amassée pendant la durée de sa faveur. Comme elle vivait à l'époque où fut publiée son *Histoire secrète* ... [illegible] ... trouve pas la date de sa mort; mais il est certain qu'elle atteignit un âge assez avancé. Voltaire a écrit, en parlant d'elle : ... [illegible] ... ne conserva plus longtemps sa beauté ... à près de soixante-dix ans, elle avait une figure encore noble et agréable que les années n'avaient pas flétrie. » Camille Lebrun.

Hume, *History of England*. — [illegible] *Histoire secrète de la Duchesse de Portsmouth*, traduite de la copie anglaise, publiée à Londres ... [illegible] — Evelyn, *Diary*. — Mme de Sévigné, *Lettres*. — [illegible] *Louis XIV*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Saint-Évremond, *Œuvres complètes*.

KER-FOUVER. Voy. FOUVER.

KERR (Robert), chirurgien et [illegible] écossais, né vers 1760, mort au mois [illegible] 1814. Il était membre de la Société royale de Londres, chirurgien de l'hôpital de [illegible] et chirurgien de l'hôpital des Orphelins à Édimbourg. « Sa vie fut honorable, mais obscure, dit la *Biographie Médicale*; de grands talents comme praticien et des traductions de divers ouvrages utiles, le révélèrent seuls au public. » On a de lui : *A general View of the Agriculture of the County of Berwick*; 1809, in-8°; — *History of Scotland during the reign of Robert I, surnamed the Bruce*; Édimbourg, 1811, 2 vol. in-8°; — *Memoirs of the Life, Writings and Correspondence of the late Will. Smellie*; Londres, 1811; 2 vol. in-8°. Kerr a traduit en anglais les Éléments de Chimie de Lavoisier, [illegible]

[illegible] du Colonies, [illegible] [illegible] [illegible] 2 avril 1793 [illegible] député [illegible] [illegible] la [illegible] qui, [illegible] prise par le congrès de [illegible] que le pouvoir exécutif [illegible] réunion d'un congrès [illegible] à [illegible] la [illegible] et [illegible] Jusque-là [illegible] représentant [illegible]

[illegible] qui fut adopté [illegible] Louis XVI [illegible] la guerre [illegible] de sûreté générale [illegible] salut public [illegible]

Depuis ce moment [illegible] l'autorité [illegible] n'[illegible] Gensonné [illegible] près de Louis XVI, afin d'engager ce prince à [illegible] Louis XVI [illegible] Dumouriez [illegible] à l'Élysée, que les [illegible] démagogie, avait contribué à modifier ses opinions, se montra dans le procès de Louis XVI [illegible], entre

[illegible]

... à la Convention ... [illegible] ... à la mort. Chaudieu(?), ... demanda qu'on appliquât à Kersaint la loi qui déclarait infâmes et traîtres à la patrie ceux qui désertaient leur poste. La [illegible] n'en fut pas même appuyée, et la demande d'arrestation [illegible]. Toutefois, mardi le 22 [illegible] Kersaint, loin de [illegible] aucune [illegible], les répéta, les [illegible] reprendre ses fonctions, il déclara [illegible] les honneurs de la [illegible] de le soustraire à la [illegible] qui ne pouvait manquer de l'atteindre [illegible] le 30 [illegible] suivant, de le [illegible] de la [illegible] en conséquence [illegible] imprudente [illegible], n'eut d'autre résultat que de le mettre [illegible] en évidence. [illegible] après le 31 [illegible] hors de France, il s'y [illegible]. Oublié pendant quatre mois, il se croyait sauvé, lorsqu'il fut arrêté,

[illegible] 1790 [illegible] ... Organisation ... de la Marine ... Paris ... Convention ... Seine-et-Oise ...

KERSAINT ([illegible]) ... à Saintes(?), le 24 ... [illegible]

[illegible]

[illegible] Louis et de la Légion [illegible] le 25 août 1815 à [illegible] [illegible] il [illegible] de [illegible] de l'ordre de [illegible] en [illegible] [illegible] des troupes [illegible] [illegible] qui [illegible] à la retraite.

P. Levot.

[illegible] — Documents [illegible]

[illegible] (*Joachim-René-Théophile* [illegible]), [illegible] politique français, né à [illegible]-Nord), le 13 novembre [illegible], dit le premier gre[illegible] [illegible] son oncle maternel. Le [illegible], capitaine au 47e de [illegible] au champ d'honneur. Le [illegible] de Kersausie entra comme [illegible] hussards, six mois après sa [illegible], le 11 décembre 1820, [illegible]. En 1822, il se mit en [illegible] de carbonarisme. Il fit [illegible] d'Espagne en 1823. « Car[illegible] M. Raspail, M. de Kersausie [illegible] avec ses devoirs; [illegible] l'étranger sans compro[illegible] de ses compatriotes, il fut [illegible] sans trahir ses principes [illegible]; et les libéraux espa[illegible] n'auraient pas plus renié un [illegible] citoyen que ses supérieurs [illegible] bravoure militaire. » Dans [illegible] où il fut surpris par le [illegible] tant d'intrépidité et de [illegible] de la Légion d'Hon[illegible]. Le 1er novembre 1823 il [illegible], et cependant on l'accusait [illegible] guerre contre les Espagnols [illegible], et que, quant à lui, il la [illegible] et forcément ». Au [illegible] il était en garnison à Fon[illegible] ordonnances du 25, il or[illegible] dans son régiment et douze [illegible] sur Paris; à quinze [illegible] apprit le succès de la révo[illegible] d'aller arborer le drapeau [illegible]. En route il sut faire rentrer [illegible] révoltés, et bientôt [illegible] contre la chouannerie. [illegible] Cependant ceux dont il [illegible] relevaient la tête en se [illegible] gouvernement, et à bout [illegible] sa démission, qui fut ac[illegible]. Il fut arrêté et mis en [illegible]. Au mois de décembre [illegible] comme aide de camp [illegible]. Celui-ci ayant demandé de [illegible] Kersausie [illegible] [illegible] Hollande contre la Belgique [illegible] [illegible] les affaires [illegible] pétition se [illegible] au Havre [illegible] du général Fabvier en faveur de la Pologne. [illegible] Kersausie voulut en faire partie; [illegible] le vaisseau avait-il levé l'ancre, qu'il [illegible] la nouvelle de la prise de Varsovie. De retour à Paris, il se trouva compris dans le procès de l'affaire dite des vingt-sept, [illegible] de [illegible] par le procureur [illegible] qu'on lui prêta en pleine audience : « [illegible] ment », ce qui lui valut une condamnation à quelques mois de prison. Arrêté à [illegible] le jour de la conspiration de la rue des Prouvaires, le 2 février 1831, il fut relâché au bout de quinze jours. Il créa alors avec M. [illegible] le comité secret d'une grande fraction de la Société des Droits de l'Homme, où tous deux firent prévaloir le système de la [illegible]. Au mois de juin 1832, il dut prendre la fuite. En juillet 183[illegible], il fut arrêté comme ayant pris part à une [illegible] contre l'établissement des forts autour de Paris. Acquitté par le jury, M. de Kersausie fut arrêté de nouveau au mois d'avril 1834 et accusé d'avoir été membre du comité [illegible] de la Société des Droits de l'Homme. Traduit devant la chambre des pairs, il refusa de s'évader de la prison de Sainte-Pélagie avec ses coaccusés. Il avait choisi M. Raspail pour défenseur; la cour ne voulut pas l'admettre. M. de Kersausie refusa de se défendre. Il fut condamné à la déportation. Transféré à la citadelle de Doullens, et de là à Brest, où son père se mourait, il fut compris dans l'ordonnance d'amnistie générale accordée par Louis-Philippe le 8 mai 1837; il resta deux ans hors de France, puis revint à Paris, où il fut condamné en 1841 à dix jours de prison, pour rupture de ban, par le tribunal de police correctionnelle de la Seine. Après la révolution de février 1848, il revint à Paris, et le 15 mai il faisait partie de la démonstration qui portait une pétition à l'Assemblée nationale en faveur de la Pologne, et qui envahit la salle des Séances. Au 13 juin 1849 il parut un moment au Conservatoire des Arts et Métiers. Impliqué dans les poursuites de cette affaire, il fut condamné à la déportation par contumace, le 15 novembre, par la haute cour de Versailles, comme coupable d'avoir participé à un complot ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement et d'exciter à la guerre civile, complot suivi d'effet, et d'avoir commis un attentat ayant le même but. Depuis lors il a vécu hors de France. L. L—r.

F.-V. Raspail, dans la *Biogr. des Hommes du Jour*, tome II, 2e partie, p. 171. — L. Blanc, *Histoire de dix ans*. — *Moniteur*, 1832, 1835, 1841, 1849.

[illegible]

... il fut appelé deux ans après à diriger le collége ... avec ... publié par lui sous le titre de *Ratio studiorum scholæ* ...

[illegible]

... *Programme de* ...

[illegible]

[illegible] (Guillaume), [illegible] le 1er septembre [illegible] en 1720 [illegible] et il devint [illegible] l'administration [illegible] cette double [illegible] différents âges. [illegible] Philosophical Transactions [illegible] avec la Société [illegible]

[illegible] Kersseboom, classés et con[illegible] de La Haye, contiennent, [illegible] correspondance, des avis [illegible] des projets de lote[illegible] et [illegible] sur la réforme des impôts, [illegible] sur les emprunts [illegible] à ceux de l'étranger;

[illegible] des hommes [illegible] [illegible] d'après les [illegible] de Hollande et de la Frise occidentale [illegible] d'Amsterdam, de Haarlem [illegible] et de La Haye [illegible] Kort bewijs [illegible] d'un petit nombre [illegible] dat ... La Haye, 1748, in-4°, [illegible] évaluation du nombre des habitants de la [illegible] [illegible] La Haye, 1748, in-4°, 52 p.; travail consacré à la démonstration du principe que Kersseboom avait déjà énoncé touchant la contemporanéité des faits qui servent de fondement au calcul de la vie humaine. — Tweede verhandeling bevestigende de proeve om te weten de probable menigte des volks

[illegible]

[illegible] une plus juste proportion [illegible] d'or et d'argent ([illegible] des États de Hollande, 1758); sur la même question, au point de vue de l'Angleterre (Gentleman's Magazine, 1761); ce [illegible] traité a été traduit en français.

[illegible]

[illegible] (Denis de), homme politique français, né à Nantes, le 23 décembre 1735, mort le 5 octobre 1817. Il était fils d'un négociant, fit ses études à Rennes, et suivit la carrière du commerce. Lorsque la révolution éclata, il fut élu [illegible] et colonel général de la garde nationale de sa ville natale. Sous le gouvernement consulaire, ses concitoyens l'envoyèrent au corps législatif, où il s'occupa activement des intérêts du commerce en général et de ceux de la Bretagne en particulier. Il fut décoré par Louis XVIII en 1814; mais il refusa d'occuper aucune position officielle. H. L.

[illegible] — Biographie des Contemporains. — Galerie des Contemporains. — Biographie universelle [illegible].

[illegible] Voy. [illegible]

[illegible]

Paris, 1856, 2 vol. [illegible] Bruges, 1849 [illegible] 1860, in-8° [illegible] de l'Académie [illegible] face VIII et de [illegible] 1854, in-4°.

[illegible]

vingt-deux ans.

[illegible]

[illegible] perfection. Kossel [illegible]

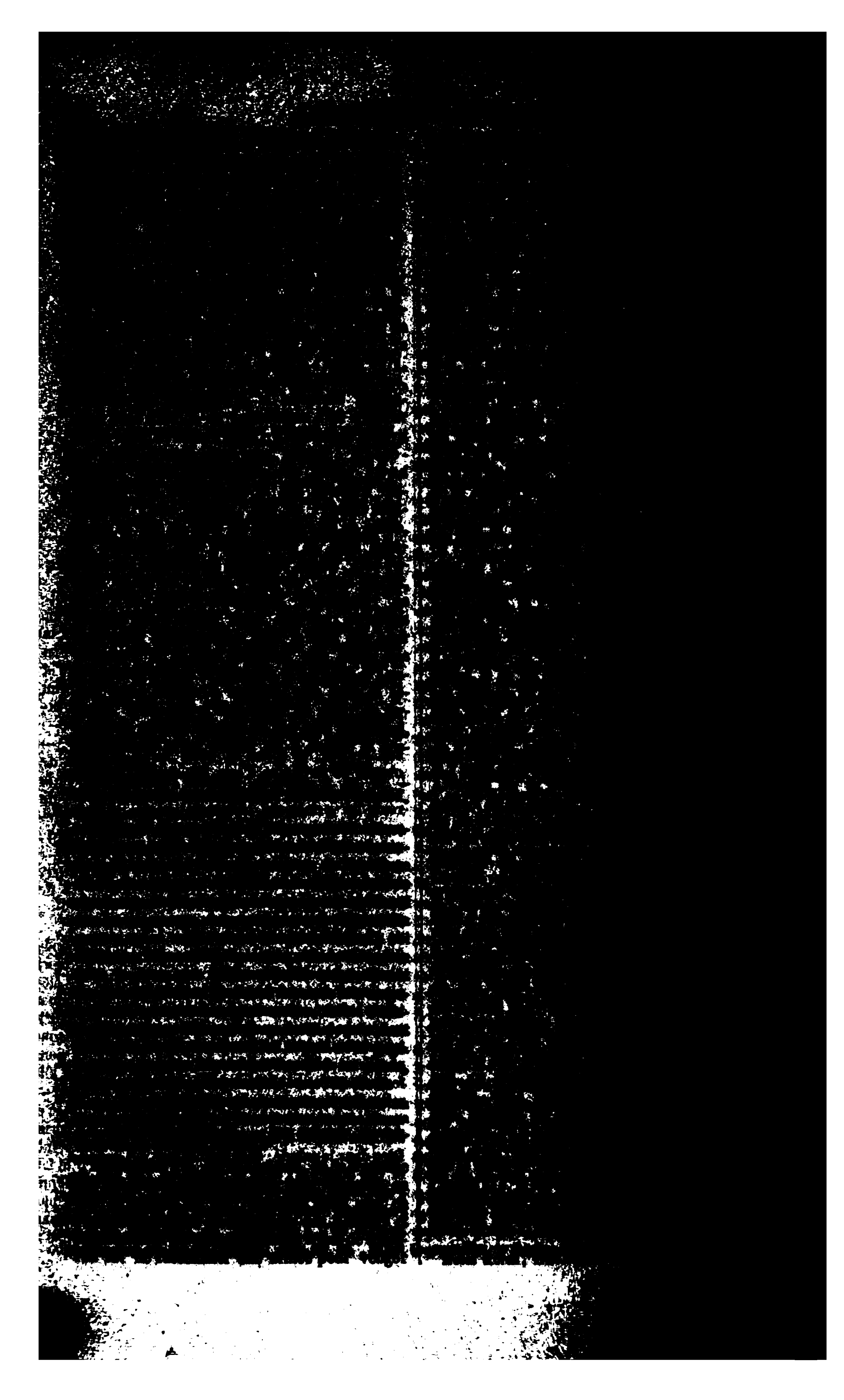
[illegible] *Une Forge d'Armurier*. [illegible] compositions de Kossel [illegible] ne laissaient [illegible] désirer. On [illegible] peintre *Les Quatre Éléments* [illegible] attribués à Brueghel. Kossel [illegible] vingt-deux [illegible]

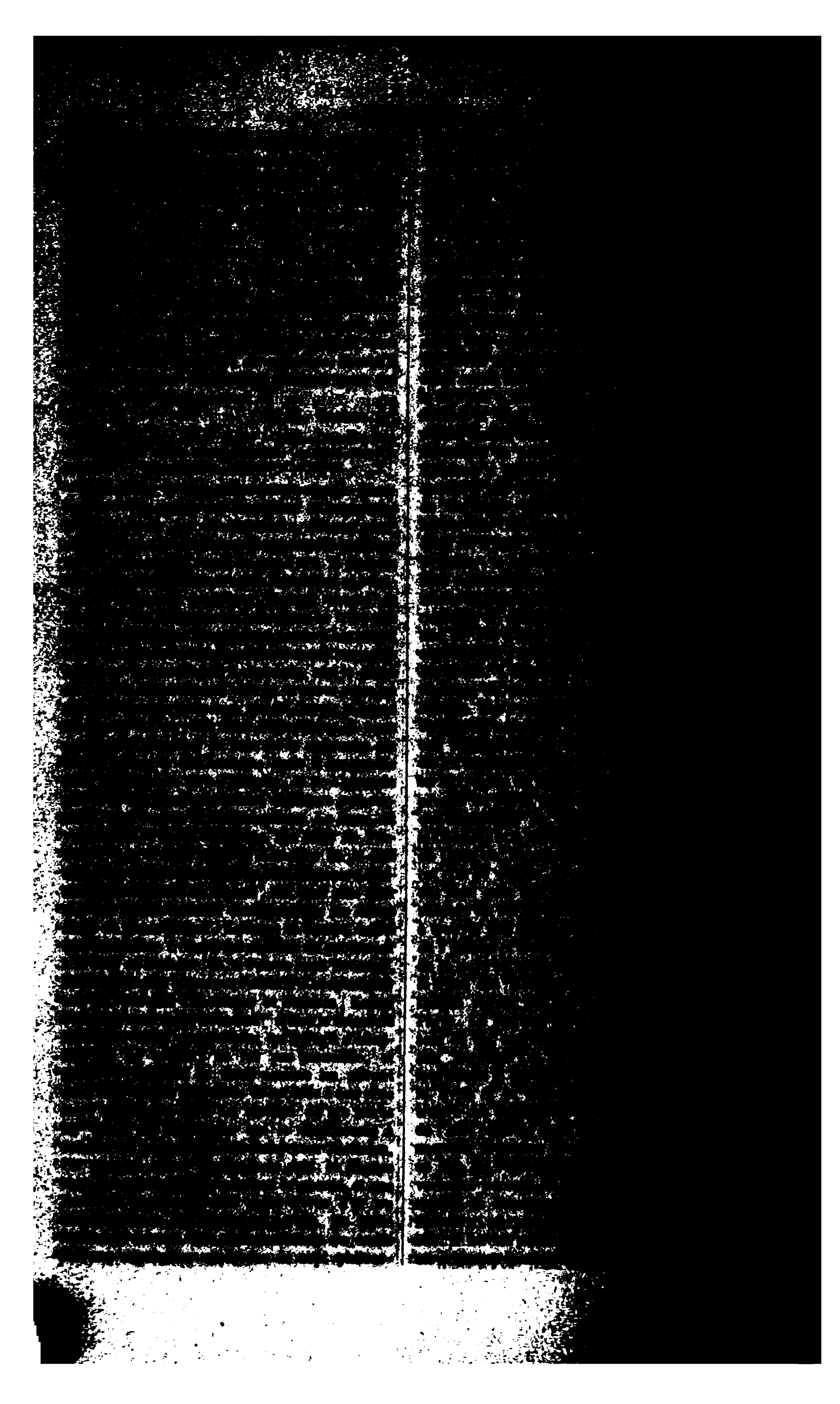
[illegible] éditions, [illegible] E. G.

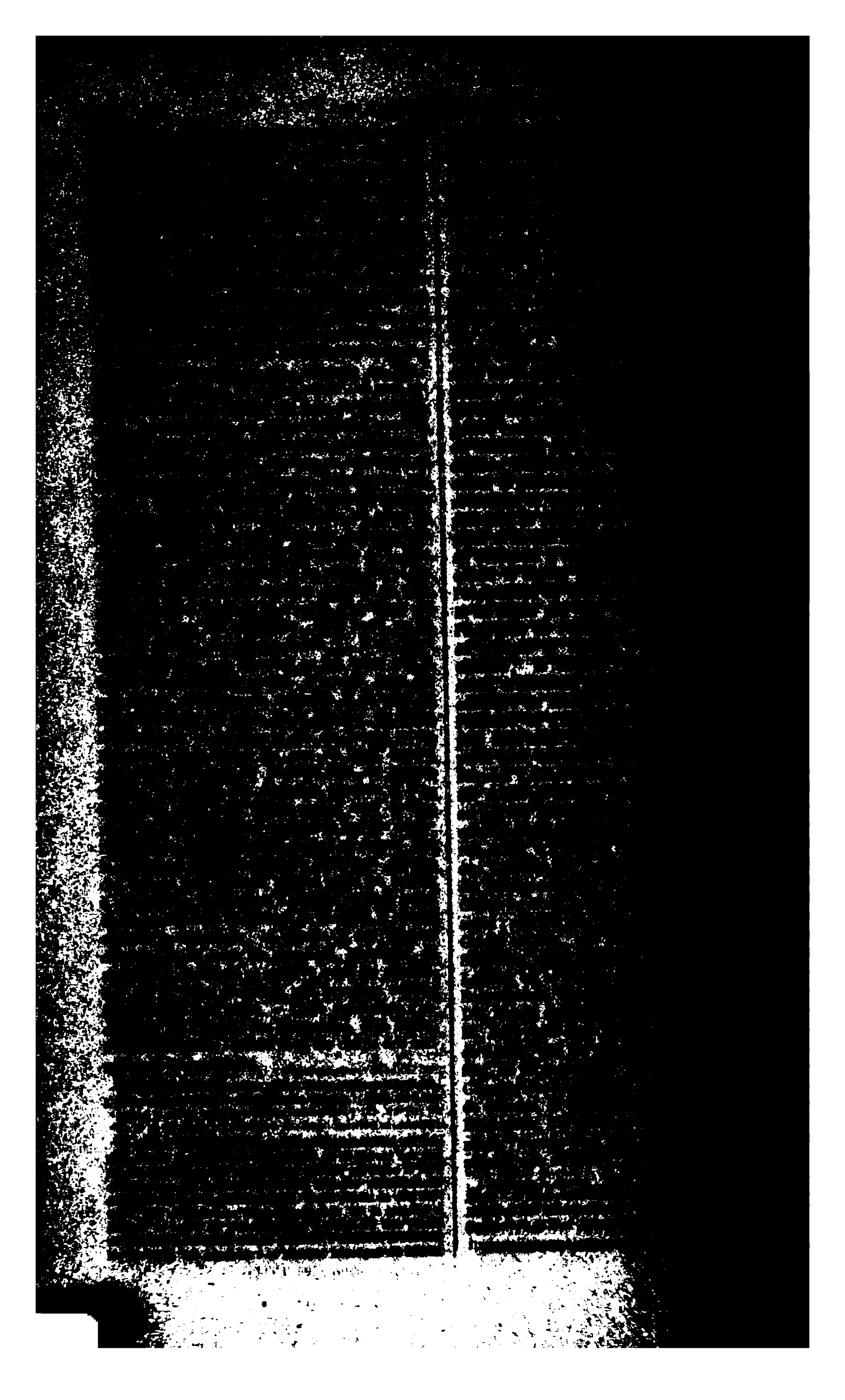
[illegible]

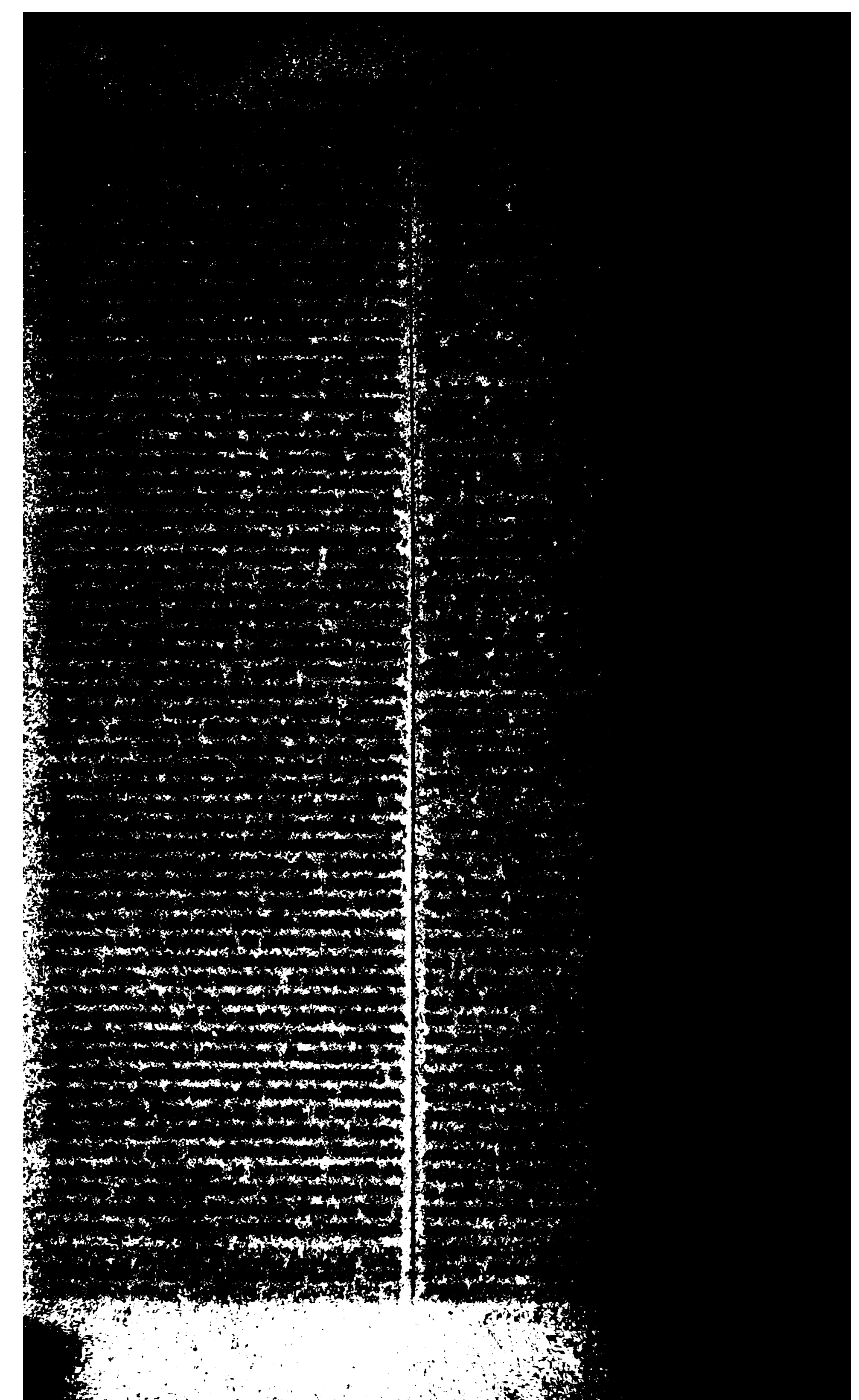
France, qu'il quitta bientôt, [illegible] rendu [illegible], à cause [illegible] 1627, il se rendit de nouveau [illegible] qualité [illegible], et [illegible] de Ferdinand II, qui lui confia encore de [illegible] beaucoup négociations diplomatiques [illegible]

(1) *Nouveaux Mélanges Asiatiques*, t. II.









[illegible]

[illegible] nommé aussi [illegible] Il fut un des pro- [illegible] la religion [illegible] un grand nombre de [illegible] et les religieux [illegible] de tout ce qui leur [illegible] sous leur direction on traduisit [illegible] des livres de la loi, [illegible] Les [illegible] et ses petits-fils [illegible] de leur oncle Lang- [illegible]

Ch.-Éd. [illegible]

[illegible] Cayenne. Mais ce projet [illegible] On croit qu'il mourut [illegible] Ce personnage est loin de [illegible] a vouloit donner [illegible] de son pays et n'en- [illegible] Il laissa à [illegible] qui ont été vendus [illegible] F.-X. T.

[illegible] Asiatiques, t. II.

[illegible] castellan de Po- [illegible] Pologne, en 1752, [illegible] Destiné à l'état ecclé- [illegible] d'entrer chez les [illegible] universelle, [illegible] En 1775 il entra dans [illegible] suprême [illegible] en 1778 il fit partie de la [illegible] et en 1782 il rédigea les [illegible] En 1783 il devint chef du [illegible] En 1784 il fut [illegible] à la diète de Grodno. En [illegible], il se présenta à

[illegible] fut [illegible] il vint à Varsovie [illegible] de la Pologne, que la Russie [illegible] fondateurs les plus [illegible] après avec tant d'émotion qu'il [illegible] tomba, frappé d'un coup d'apoplexie.

L. Ch—o. [illegible]

[illegible]

[illegible] (KACZKOWSKI?) [illegible], littérateur polonais, fils du précédent, né en Gallicie, en 17[illegible], mort à Varsovie, en 18[illegible]. [illegible] son père dans ses inspirations patriotiques, il agit [illegible] l'opinion publique par sa plume féconde, en prose et en vers. Traducteur de la *[illegible]* [illegible] d'Homère et des *Métamorphoses* d'Ovide, il rédigea tour à tour : en 1818, *[illegible]* *[illegible] de Varsovie*; en 1820, la *[illegible] quotidienne de Varsovie*; en 1821, la *[illegible] du dix-neuvième siècle*, et *[illegible]*, qui furent supprimés par la censure russe, au mépris de la charte constitutionnelle octroyée par Alexandre Ier lui-même, et qui garantissait la liberté de la presse. En 1830, après la délivrance de la Pologne pendant dix mois, il publia une excellente traduction en vers polonais de la *Varsovienne* de Casimir Delavigne.

Un fait étrange se produisit la veille de sa mort. Assis à une table de jeu avec quelques personnes, il se sent frapper sur l'épaule; il se retourne, et aperçoit un squelette enveloppé dans un manteau, et qui lui dit : « *Ton moment approche, prépare-toi* ! » Se croyant le jouet d'une hallucination, il en parle à plusieurs personnes, et ne se préoccupe pas un seul moment de la fin prochaine qui lui était annoncée. La journée du lendemain se passa bien. A minuit il se leva, se plaignit d'un malaise, but un verre d'eau sucrée, se recoucha, et dans la matinée on le trouva mort !

L. Chodzko.

Essai sur la Littérature polonaise du dix-neuvième Siècle, par M. Mochnacki. — *Histoire Littéraire de Pologne*, par Lukaszewicz, K. W. Woycicki, etc.

KICK (*Kornelis*), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1635, mort dans la même ville en 1675. Houbraken le fait naître d'un peintre et Weyermans d'un sculpteur. Quoi qu'il en soit,

[illegible]

… botaniste et minéralogiste, né … à Bruxelles, en 177[illegible], mort dans la … en 18[illegible]. Il fut membre du jury de … de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et se fit connaître par plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Flora Bruxellensis, exhibens characteres generum et specierum plantarum circa* … [illegible] … Bruxelles, 1812, in-8° ; — … *du Cours* … *et de Bota-* … *Sciences et Lettres*

[illegible]

[illegible]

Dunique, nommé ..., pour mettre [illegible] ... Philippe Galle, [illegible] ... gravures [illegible] ... aussi [illegible] ... pour défendre les corrections [illegible] ... contre les auteurs qui [illegible] ... de science ou peut-être [illegible] ... bien ou peu exactes, ne laissent [illegible] ... que aux fautes typographiques.

Theatrum [illegible] ... et Historiens, [illegible]

KIELMEYER [illegible] naturaliste allemand, né le 22 octobre 1765, à Bebenhausen (Wurtemberg), mort [illegible] 1844. Il fit ses études [illegible] de Stuttgard, et entra de bonne heure dans la carrière de l'enseignement. Parmi ses élèves se trouva alors Cuvier, qui reçut de lui les premières notions de zoologie et de l'anatomie comparée. En 1786 Kielmeyer se rendit à Gœttingue, où il se lia avec Lichtenberg, Gmelin et Blumenbach. De retour à Stuttgard, il fut attaché au musée d'histoire naturelle et chargé de faire un cours de zoologie; plus tard il fut nommé en outre professeur de chimie. L'académie Caroline ayant été supprimée, Kielmeyer profita de ses loisirs forcés pour parcourir une grande partie de l'Allemagne. Quelque temps après, il reprit les fonctions de professeur à l'université de Tubingue, où ses cours eurent pendant une longue suite d'années un très-grand succès. En 1816, Kielmeyer fut rappelé à Stuttgard et chargé de la direction de la bibliothèque particulière du roi et du jardin botanique. On a de lui : *Ueber die Verhältnisse der organischen Kräfte unter einander in der Reihe der verschiedenen Organisationen* (Sur les Rapports des Forces organiques entre elles dans la série des êtres organisés); Tubingue, 1793 et 1814, in-12; traduction française, Paris, 1815. Ce discours, de quelques pages seulement, est la principale œuvre de Kielmeyer, la seule qui soit connue. On y trouve sur les lois de l'organisation des vues

[illegible] On a de lui : [illegible] (Histoire [illegible]) ; [illegible] 1841, [illegible] — [illegible] (Essai d'Histoire [illegible]) [illegible] 3 part. ; — [illegible] (Flore des environs de [illegible]) [illegible] 1844, [illegible] — [illegible] ; ibid., 1840 ; — [illegible] (Introduction [illegible] des Plantes) ; ibid., 1847 ; — [illegible] ; ibid., 1858, [illegible] trad. de [illegible] ; [illegible] in-4° ; etc. M. Klitten a, en outre, [illegible] de nombreuses traductions, dirigé pendant [illegible] un recueil intitulé [illegible] ([illegible] du Peuple), et a collaboré à divers [illegible]

K.

[illegible]

[illegible], traducteur belge, né à [illegible] 1600, mort le 9 janvier 1654, à Anvers. [illegible] à l'ordre des Capucins, et se fit une grande réputation par ses prédications [illegible] ; il eut dans sa province le [illegible]. Il employa une bonne partie de son temps à traduire de l'espagnol en latin les ouvrages suivants : *Hier.-Bapt. de* [illegible] ; Anvers, 1648, 4 vol. in-fol. ; — *Homiliæ in festum corporis Christi* ; ibid.,

[illegible] Il [illegible] la fin d'[illegible] Il mourut [illegible] (1810).

[illegible] 1441. Il [illegible] le prix de [illegible] qu'il [illegible] avait créé [illegible] dans une [illegible] ment le trop jeune [illegible]

[illegible] la couronne du peuple et les [illegible], heureux, se mit en route [illegible] ce prince était un [illegible] il résolut de prendre la défense [illegible] et de s'attaquer aux mi- [illegible] l'empereur, il leva des [illegible] successivement différentes pro- [illegible]. Après plusieurs campagnes, [illegible] la Chine était alors extraordi- [illegible], puisqu'on y parle d'armées [illegible], quoiqu'une faible [illegible] à la lutte), le prince [illegible] les bords du Ta-kiang (grand [illegible] Nan-king, où résidait l'em- [illegible] pour gagner du temps, agit [illegible], et envoya l'impé- [illegible] mère, veuve [illegible], proposer au vainqueur le [illegible]. Celui-ci, se voyant près [illegible] désirs, était trop [illegible] un arrangement qui eût [illegible]; il refusa, se plaignit [illegible] vouloir s'assurer par lui- [illegible] des traîtres, et partisans, à [illegible] la ville pour y prêter hom- [illegible] et rendre ses devoirs au [illegible]. Des partisans secrets [illegible] de Nan-king, et la ville [illegible] du prince de Yen; [illegible] en cendres. Le jeune [illegible] pour mort, revêtit le cos- [illegible] (bonze), et, grâce au dévoue- [illegible] qui se firent bonzes [illegible] échappa à la férocité de [illegible] qu'inconnu et mendiant, [illegible] les diverses parties [illegible]. Ce ne fut qu'après la [illegible], succéda sous le nom [illegible] fait supplier d'ac- [illegible] vers échappés à sa [illegible] sous le règne de [illegible] et lui assigna [illegible] retraite au apparte- [illegible] y mourut, et [illegible] dans une montagne [illegible] compagnons d'infortune [illegible] chez eux, et des his- [illegible] l'empereur Ing-Tsoung [illegible] qu'il admirait. [illegible] (1574), Tchang- [illegible] à l'empereur un abrégé [illegible], l'empereur [illegible] de la vie Kien- [illegible]. Le ministre répon- [illegible] et faisait sur sa [illegible] la tradition attestait [illegible] de Nan-

[illegible] ex.

KIEPERT ([illegible]), [illegible] né à Berlin, le 30 juillet [illegible] à 1840, étudia à [illegible] et surtout la géographie, [illegible] Ch. Ritter, il alla en 1841 [illegible] de Schönborn et de Loew [illegible] l'Asie Mineure. De retour en [illegible] accepta, deux ans après, la direction de [illegible] géographique de Weimar, emploi dont il [illegible] en 1852 pour s'établir dans sa ville natale, où il vit en simple particulier. Les [illegible] qu'il a publiées se distinguent par [illegible] exactitude et sont très-estimées. Les principales sont : *Atlas de l'Hellade et des Colonies helléniques*; Berlin, 1840-1846, [illegible] feuilles; — *Atlas de la Bible*; Berlin, [illegible] 1851, 8 feuilles; — *Carte de l'Asie Mineure*; Berlin, 1843-1845, 6 feuilles; — *Carte de l'Empire Ottoman en Asie*; Berlin, [illegible], 2 feuilles; — *Atlas historique du Monde antique*; Weimar, 1848, 90 feuilles [illegible] nouvième édition parut en 1854; — *Carte de la Grèce primitive*; Weimar, 1847; — *Carte de l'Italie antique*; Weimar, [illegible]; — *Carte des Environs de Rome*; Weimar, [illegible]; — *Carte générale de la Turquie* [illegible]; Berlin, 1853; — *Carte des Pays* [illegible]; Berlin, 1854; — *Carte de l'Amérique* [illegible] et *Carte de l'Amérique Centrale*; Berlin, [illegible]. Kiepert a aussi fait des cartes [illegible] tion de la *Palestine* de Robinson [illegible] bliée en 1843, à Halle, ainsi que [illegible] partie de l'*Allgemeine Erdkunde* de Ritter; il a enfin rédigé une *Exposition historique et géographique des Guerres entre les empereurs d'Orient et les Sassanides*, travail couronné en 1844 par l'Institut de France, et qui n'a pas encore été publié. E. G.

Conversations-Lexikon.

KIERINGS (*Alexander*), peintre hollandais, né à Utrecht, en 1590, mort en 1646. La vie de cet habile paysagiste est peu connue. On ignore le nom de son maître. Ses tableaux mêmes, fort recherchés dans sa patrie, sont rares ailleurs; la France n'en possède que deux. Suivant Descamps, « Il variait peu ses sujets; il se contentait de copier exactement tout d'après nature et de finir, avec une extrême patience, jusqu'aux fibres du bois et aux écorces des arbres. Il y glissait différents tons de couleur qui se trouvent dans la nature et qui ne s'aperçoivent que quand on est habile. Ce habile [illegible] avait une manière qui lui était propre pour toucher la feuille de ses arbres; on y connaît chaque espèce; ses fonds sur le devant sont [illegible] et le grand fini n'y donne point de sécheresse. » Kierings, comme la plupart des paysagistes de son temps, faisait mal la figure; aussi les person-

vi
de
con-

avec préface, notes et
servir à l'Histoire de

[illegible]

E. K. T.

[illegible], *Chronique*, in-4°; Pétersbourg, 1767, t. I. — Lé-

[illegible]

[illegible]

... les *Portraits de Louis XIII*, ... de Toscane, etc. Kilian a aussi gravé les planches des ouvrages ... *Vita S. Ignatii* ... *S. Udalrici et Afrae Augustae Vindelicorum Historiae*, et dans les *Delicia* ... 1666, in-12. [illegible]

Gori Gandellini, *Notizie degli intagliatori*. — Nagler, *Allgemeines Künstler-Lexicon*.

KILIAN (*Philippe*), graveur allemand, fils du précédent, né à Augsbourg en 1628, mort en 1693. Après avoir appris l'art de graver sous la direction de son père, il se rendit en Italie en compagnie de son frère Jean, habile orfèvre, et revint ensuite s'établir dans sa ville natale. Parmi ses gravures, qui sont très-estimées, nous citerons : *Portraits de Charles*, roi de ..., — *de Marguerite, impératrice d'Allemagne*; — *de Léopold Ier, empereur d'Allemagne*; — de *Ferdinand-Maximilien*; — *de Louis VI de Hanau*; — *de Eberhard de Wurtemberg*; — *de Catherine de Wurtemberg*; — *de Sophie-Marguerite de Brandebourg*; — du peintre ...; — *de Joachim Sandrart*; — d'*Adam Elzheimer*; — d'*Hubert van Eyck*; — *de Martin Schongauer*; — *de Pierre Vischer*; — *de Bartholomé*; — de *Jean Kilian*. [illegible]

Nagler, *Allgemeines Künstler-Lexicon*.

KILIAN (*Barthélemy*), graveur allemand, fils de Wolfgang, né à Augsbourg, en 1630, mort en 1696. Après avoir appris de son père les éléments de l'art de graver, il alla se perfectionner dans l'atelier de Mérian à Francfort, et partit ensuite pour Paris, où il continua de faire, sous la direction de Poilly, de rapides progrès dans son art. Il resta trois ans environ à Paris, et alla ensuite se fixer à Augsbourg. Il acquit bientôt une grande réputation par son dessin, correct et léger, et par son habileté à manier le burin. Suivant Gori Gandellini il dessinait à la pointe sur le cuivre avec autant d'aisance qu'il le faisait sur le papier avec le crayon. Outre quelques eaux-fortes bien réussies, on a de Kilian plusieurs centaines de gravures, dont les plus remarquables sont : *L'Assomption de la Vierge*, d'a-

[illegible] ou la mosquée d'un [illegible] avec [illegible] au pied [illegible] Turcs [illegible] et se [illegible] Grecs auxiliaires [illegible] dans le [illegible] Les Turcs y [illegible] poursuite des fuyards [illegible] de sa défendre. Cette [illegible] entrèrent à [illegible] Kilidje- [illegible] Constantinople [illegible] Kilidje-Arslan [illegible] l'occasion [illegible] quelques provinces [illegible] ses armes vers [illegible] Malek-Schah [illegible] excitant [illegible] appartenait à la [illegible]. Il fit suppri- [illegible] la prière publique [illegible] les membres de la fa- [illegible] occasion de se sou- [illegible] Kilidje-Arslan [illegible] dans une ba- [illegible] de Bohr ou d'E- [illegible] (13 juillet 1107). [illegible] il chercha à [illegible] la rivière de Cha- [illegible] son cheval [illegible] et se noya. [illegible] fils aîné Saisan, [illegible]

[illegible] Grecs suivant les circonstances [illegible] l'engagea dans plusieurs guerres [illegible] Kilidje-Arslan [illegible] sa vieillesse [illegible]

Kilidje-Arslan III, sultan d'Iconium, de la dynastie des Seldjoucides, succéda à son père Rokn ed-Din en [illegible] (juillet 1204), et fut, l'année suivante, détrôné par son oncle [illegible] ed-Din Kai-Khosrou I[illegible].

Kilidje-Arslan IV, [illegible] sultan de la même dynastie, partagea l'empire d'Iconium avec son frère Kai-Kaous II, en 1249, et porta seul le titre de sultan en 1261 [illegible] gouverneur mogol, [illegible] en 1265.

[illegible] — [illegible] — [illegible] *Histoire des Croisades.*

[illegible] capitan-pacha [illegible] de [illegible] dut à Naples pour y [illegible] pris par les Turcs. Ayant [illegible] il se fit [illegible] ordres du [illegible] et ne tarda pas à arriver à une haute fortune militaire. Nommé beglerbey d'Alger, il arracha Tunis à la domination [illegible] des Beni-Hafez et au pouvoir [illegible] des Espagnols, et envoya en 1570 vingt mille [illegible] de sa flotte au corps d'armée qui bloquait [illegible]. L'année suivante, il ravagea Candie, Cerigo et Lesina, captura près de Corfou les galères de [illegible] Barbarigo et de Pierre Bertholdi, et [illegible] de Dulcigno. À la bataille de Lépante (1571), il commandait l'aile [illegible] et lui seul [illegible] dernier, après avoir [illegible] de [illegible] commandeur de [illegible] avec les galères [illegible] et d'autres qu'il avait ralliées des ports de l'Archipel, [illegible] une force de quatre-vingt-[illegible] voiles, à la tête de laquelle il fit une entrée triomphale dans le port de Constantinople. Le sultan Sélim II le nomma capitan-pacha, et ordonna que désormais il [illegible] *Kilidsch-Ali*, c'est-à-dire *Ali l'épée* (décembre 1572). Il travailla [illegible] avec le grand-vizir [illegible] à réorganiser la marine, et [illegible] construire, en un seul hiver, plus de cent [illegible] bâtiments; au printemps, il [illegible] et força le prince de Parme à lever le siége de Modon. Son dernier fait d'armes [illegible]

[illegible]

[illegible] Le voisin [illegible] prodige [illegible]

[illegible] K.

[illegible]

KILINSKI (Jan), patriote polonais, [illegible] à Varsovie. [illegible] cordonnier [illegible], il figura [illegible] de la révolution [illegible] le premier rang [illegible] le boucher [illegible], le juif [illegible] dont les [illegible] par le choix de ses concitoyens, il obtint une grande popularité, et, quoique surveillé de près par le général en chef [illegible], il s'entendit avec [illegible] et accepta [illegible] Varsovie. Ayant [illegible] et proposaient d'occuper [illegible] le peuple à leur rencontre, [illegible], et les força, après [illegible] de carnage, de sauver par la fuite les [illegible] de leur armée (17 avril 1794). Il fut nommé membre du conseil du gouvernement et colonel de la milice. La révolution fut vaincue à la fin de l'année, et Kilinski, livré par les Prussiens à Souvaroff, fut jeté dans une prison de Saint-Pétersbourg; heureusement pour lui, son ancien métier lui fournit les moyens d'adoucir sa captivité. Rendu à la liberté par le tsar Paul Ier, il ne reparut plus sur la scène politique. On a de lui une *Relation historique des événements* [illegible], imprimée à Posen, en [illegible], par les soins de Titus Dzyalinski. P. L—y.

[illegible] *sur la Pologne et les* [illegible], vol. [illegible] — *La Pologne* [illegible]

[illegible], abbesse du monastère de [illegible] ou du Mont Sainte-Odile, [illegible] pour les circonstances [illegible] auteurs [illegible] en 1165 [illegible] 1167 [illegible] d'autres [illegible] jusqu'à [illegible] la régularité dans

[illegible]

[illegible] savoir : *Prisoners*, [illegible] tr.-c. — *Princess*, [illegible] — *Pilgrim*, [illegible] tr.-c. Les quatre [illegible] en 1641, in-12, [illegible] en 1664, in-fol. [illegible] et l'on trouve que Killi[grew] [illegible] dans la conversation, pendant [illegible] qu'il se mettait à [illegible] vers de Den[ham] [illegible] jamais parlé, et Killi[grew] [illegible] de ces deux hommes [illegible] incomparable. » Z.

[illegible]

[KILLIGREW] (*Henri*), auteur dramatique et [illegible], fils du précédent, né à [illegible], le 11 février 1612, [illegible] avoir fait ses études à [illegible] (Oxford), il entra dans les [illegible] chapelain du roi. Comme ses [illegible] la cause royale pendant la [illegible], il fut nommé au[mônier] [illegible] York, surintendant de sa cha[pelle] [illegible], dans le comté [illegible] de l'hôpital de Savoie à [illegible] de lui une tragédie : *The* [illegible] écrivit à l'âge de dix-sept ans, [illegible] 16[illegible], in-4°. Il la remania dans [illegible] sous le nouveau titre de [illegible]; 1653, in-fol. On a aussi [illegible] de *Sermons*; 1685, in-4°. Z.

[illegible] t. II. — Baker, *Biographia* [illegible]

[KILLIGREW] (*Anne*), femme poëte anglaise, [illegible], née en 1660, morte en juin [illegible] Wood, une Grâce pour [illegible] pour l'esprit. » Ses ta[lents] [illegible] par une excellente [illegible] dans la poésie [illegible] à l'âge de vingt-cinq [illegible] sa mémoire une ode, qui [illegible] le recueil des poésies d'Anne [illegible] 1686, in-4° (1).

[illegible] — *Biographia Britannica*.

[illegible] KHAN, général mah[ratte] [illegible] 1781. De simple soldat,

[illegible] de l'armée [illegible] ses vues [illegible] son patron. Les [illegible] généraux. [illegible] les Anglais, [illegible] vie (1791). [illegible] fut offerte à Tippo-Saheb [illegible] lui rendre les [illegible] Saheb, en disant « que la plus [illegible] tiait pour un guerrier [illegible] les armes à la main pour la défense de [illegible]

V.-L. [illegible]

Elphinston, *History of India*. — [illegible] *Perth à Pondichéry*.

KILMAINE (*Charles-Joseph*), général fran[çais], d'origine irlandaise, né à Dublin, en 17[illegible], mort à Paris, le 15 décembre 1799. Il quitta [illegible] jeune sa patrie pour entrer au service de la France. Il fit la guerre d'Amérique, et, à son retour en Europe, en 1783, il entra dans le régi[ment] des hussards de Lauzun, où il occupait le grade de capitaine en 1789. A partir de cette époque, son avancement fut rapide. Nommé gé[néral] de brigade après les premières campagnes de la révolution, il servit, en cette qualité, aux armées des Ardennes et du Nord, se signala à la bataille de Jemmapes, et fut envoyé ensuite dans la Vendée, où il donna de nouvelles preuves de valeur et de zèle. Bientôt après, il passa à l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Il y obtint de brillants succès à Castiglione, à [illegible], à Peschiera, au passage de l'Adige, et sous les murs de Mantoue. Le gouvernement, ayant [illegible] le projet d'une invasion en Irlande, le manda à Paris pour se concerter avec lui le plan, et le nomma général en chef de l'armée dite d'Angle[terre]. Mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, il reçut en 1798 un commandement dans l'in[térieur]; on lui confia ensuite celui de l'armée d'Helvétie, qu'il céda bientôt à Masséna.

H. L.

Thiers, *Histoire de la Révolution française*, [illegible]. — Le Bas, *Dict. Encyclopédique de la France*.

KILWARDBY (*Robert*), que l'on appelle quelquefois *maître Kilward*, et en latin *Rober[tus] tus de Valle Verbi*, archevêque de Cantorbéry, mort à Viterbe, en 1279. Ayant achevé ses études à l'université d'Oxford, Kilwardby se rendit à Paris, où il fut reçu maître ès arts. Ensuite il quitta le siècle, et fit profession chez les reli[gieux] asservis à la règle de Saint-Dominique. En 1272 il occupait le siége de Cantorbéry; en 1277 il fut nommé cardinal du titre de Sainte-Rufine. L'éclat de son mérite avait fait sa grande fortune. Cependant, il ne paraît pas que sa re[nommée] lui ait longtemps survécu, puisque pas un de ses ouvrages n'a obtenu les honneurs de l'impression. Ces ouvrages sont très-nombreux. Quétif et Échard en comptent trente-neuf. Nous désignerons d'abord des commentaires sur l'*In[troduction]* de Porphyre et sur les *Catégories*, l'*Interprétation*, les *Premiers* et les *Seconds*

(1) [illegible] du nom de Killi[grew] [illegible], fille de sir Anthony Cook, [illegible] comté d'Essex. Elle savait le [illegible]. Fuller (*Worthies*, vol. I, [illegible]) cite d'elle une élégante petite [illegible] KILLIGREW, seconde [illegible], duc de Newcastle. Sa [illegible] *Vie* de son mari, laquelle a [illegible] mourut en 1673, laissant treize [illegible] de philosophie. James Bristow [illegible] traduction latine; mais il [illegible], rebuté par l'obscurité [illegible]

[illegible] Sichlotim (Livre [illegible] [illegible] Salomon, [illegible] [illegible] 97-100. [illegible] inédits sur [illegible] Testament des cantiques [illegible] publié par [illegible] in-8°, et une traduction [illegible] de Rabbi [illegible] [illegible] 12. On peut consulter [illegible] et sur les cantiques [illegible] (Feuille littéraire de [illegible] M. N.

[illegible] docteur juif, fils du précédent, [illegible] la moitié du douzième [illegible] les traces de son père, qu'il [illegible] réputation. On a de lui : [illegible] (Sentiers de la Langue [illegible] hébraïque abrégée. Elle [illegible] sous le titre de *Mahaloch* [illegible] Introduction aux Chemins [illegible] est proprement celui d'une [illegible] qui la précède. Cette grammaire [illegible] fort souvent en Allemagne, [illegible] et à Paris. La première [illegible] 1546, in-8°, avec une traduction [illegible] Munster, et la dernière [illegible] 1704, in-8° ; — *Perousch* [illegible] Commentaire sur les Proverbes [illegible] dans les *Mikraoth ghedoloth*, Venise, 1525, in-fol., [illegible] Ce commentaire a été [illegible] Ibn-Ezra ; — *Perousch* [illegible] (Commentaire sur [illegible] aussi dans les éditions [illegible] *Mikraoth Ghedoloth* ; Venise, 1517, in-fol. ; attribué aussi à [illegible] M. N.

[illegible] — *Journal asiatique* [illegible] 171 et 172. — J. Fürst, [illegible]

[illegible] docteur [illegible], naquit à Narbonne, [illegible] du douzième siècle, et [illegible] en 1240. Il est désigné [illegible] mot formé des initiales [illegible] Kimchi. Il acquit la plus [illegible]

[illegible] l'époux [illegible] dans ses ouvrages. Il fut le guide des [illegible] et le modèle des [illegible] [illegible] d'être étudié. On [illegible] [illegible] racines, ses [illegible] quent parfois de justesse [illegible] tions [illegible] coup sur les [illegible] teurs juifs, qu'on [illegible] cette époque. [illegible] puis qu'on a appelé [illegible] tude des autres langues sémitiques et [illegible] tiulier celle de l'arabe.

D. Kimchi joua un rôle considérable dans les discussions [illegible] dans les synagogues de l'Espagne et du midi de la France, à l'occasion du *Moré Nebouchim* de Maimonide. Il chercha à calmer l'irritation des rabbins de Lunel et de Montpellier, qui, partisans zélés de la tradition, s'étaient déclarés avec une violente exaltation contre l'introduction de la philosophie [illegible] dans la théologie juive. Les esprits s'étant un peu calmés en 1232, il réussit à ménager une sorte de réconciliation entre les deux partis.

On a de lui : *Sepher Michlol* (Livre de la Perfection), grammaire hébraïque, imprimée pour la première fois à Constantinople en 1532, et très-souvent depuis, avec des notes d'Elias Levita, à Venise, 1545, in-fol., et à Leyde, 1631, in-12. Elle a servi de modèle à toutes celles qui ont été faites aux seizième et dix-septième siècles ; — *Sepher hascharaschim* (Livre des Racines), lexique hébraïque, publié avec des notes d'Elias Levita, à Naples, 1490, in-fol. ; beaucoup d'autres éditions, dont la dernière due à MM. Biesenthal et Lebrecht, revue sur les meilleurs manuscrits et accompagnée d'une introduction [illegible] et d'indices, est de Berlin, 1838 et 1847, 2 vol. in-4°. Le lexique hébreu de Reuchlin n'est presque qu'un abrégé de celui de D. Kimchi. Cette grammaire et ce dictionnaire ont été souvent imprimés ensemble ; et quelquefois [illegible]

[illegible] (Contes [illegible]) [illegible] vol. [illegible] de [illegible] travaux littéraires. Kind [illegible] de *Freischütz*, [illegible] de Weber. On lui doit en [illegible] (Fantaisies [illegible] de contes et nouvelles; Leipzig, [illegible] nouvelle, [illegible] *[illegible] Gemaelde* (Tableaux [illegible], 1809; — plusieurs recueils, tels que: *Malven*; ibid., 1805, [illegible]; Leipzig, 1806-1810, 7 vol.; [illegible], 1811-1818, 4 vol.; — *Lin*-[illegible], 1816-1819, 4 vol.; — *Die* [illegible]-1818, 5 vol.; — *Die Muse*; [illegible] 3 vol.; — *Erzählungen und* [illegible] (Contes et petits Romans); [illegible] — Les poésies de Kind ont [illegible] le titre de *Gedichte*; Leipzig, [illegible], 1817. Ses écrits dramatiques [illegible] le titre : *Theaterschriften*; [illegible], 4 vol. Depuis 1805 jusqu'en [illegible] en commun avec Hell la gazette [illegible] *Abendzeitung*. Depuis 1815 [illegible] rédacteur du *Taschenbuch* [illegible], recueil de nouvelles [illegible] annuellement et qui est [illegible] Allemagne. R. L.

[illegible] (*Jean-Erasme*), célèbre organiste [illegible] mars 1616, à Nuremberg, [illegible] avril 1655. Il fut un des musiciens [illegible] de son temps, et remplit [illegible] d'organiste à l'église de Saint-[illegible]. On a de lui les ouvrages [illegible] *catechetica*, *oder Catechismus* [illegible] *Hauptstücke desselben* [illegible] (Catéchétique, ou catéchisme [illegible] points principaux); Nuremberg [illegible] *organica per ta*-[illegible] *composita*; ibid., 1645, [illegible] *Felder und Wälder*-[illegible] des Champs et des forêts [illegible]; — *Neu-verstimmte Violen*-[illegible] Violes accordées d'une manière [illegible], 1652; — *Dilherrns* [illegible] *der Predigten* [illegible] sermons évangéliques de Dilherr [illegible], 1652; — quatre suites de [illegible] pour l'orgue ou le [illegible]. K.

[illegible] — G.-A. Will, [illegible] *Lexikon* (supplém.).

[illegible] (*Jean-Baptiste*), peintre [illegible] paysagiste, il occupe [illegible] dans sa patrie. Parmi ses [illegible] on cite surtout : *L'Er*-[illegible]-*Pré, sur la Meuse*; — [illegible] *de Bruxelles*; — *Vue*

[illegible] blanc, etc.

[illegible]

KINEAU [illegible] née au commencement [illegible]. Elle appartenait à la famille [illegible] avait hérité de l'influence [illegible] législateur bien plus que le [illegible] avec lequel elle partagea le pouvoir [illegible] faible caractère duquel elle prit un [illegible] complet. La reine Kineau avait renoncé [illegible] ment, comme la reine Pomaré, au [illegible] idoles; elle n'était pas non plus [illegible] trée; mais, soumise à l'empire des [illegible] elle fut un moment l'instigatrice des persécutions exercées contre les missionnaires français. Conseillée par Bingham, le chef de la [illegible] protestante, elle fit enlever un jour M. [illegible], missionnaire français, et le fit déporter sur les côtes de la Californie. Cet acte odieux avait [illegible] heureusement, à l'époque où M. le commandant du Petit-Thouars accomplissait son [illegible] voyage de circumnavigation; il prit M. [illegible] à son bord, le transporta à Honolou-lou, [illegible] des îles Sandwich, et, grâce à sa prudence [illegible] bien qu'à sa fermeté, il parvint à contraindre Kamehameha III au rétablissement de la [illegible] française. A l'occasion de ce fait politique et religieux, M. l'amiral du Petit-Thouars conclut [illegible] traité avec le roi des îles Sandwich et la reine Kineau, traité dont on trouvera la teneur dans [illegible] voyage autour du monde. A l'époque où l'habile navigateur quitta Honolou-lou, Kineau gouvernait en réalité tout le pays, dont on a fort [illegible] le progrès toutefois, en affirmant qu'il [illegible] une voie croissante de civilisation. La frégate *La Vénus* n'eut pas plus tôt quitté les îles Sandwich que cette femme empereur fit transporter sur le rocher de l'Ascension l'infortuné missionnaire; ce fut là qu'il mourut, en 1830, abandonné dans cette solitude, où l'on ignorait qu'il eût été exilé. La reine Kineau était une femme d'une obésité prodigieuse, mais qui ne manquait pas d'une certaine grâce (1) : elle en mit beaucoup dans ses adieux au commandant Vaillant, qui la visita peu de temps avant l'amiral du Petit-Thouars, et qui dans sa précieuse relation l'a fait figurer, entourée de ses dames d'honneur. C'était une femme, par l'énergie de son caractère, capable de continuer les grandes choses commencées sous l'influence de Kaméhaméha Ier. Un naturaliste d'un savoir peu commun, M. Jules Remy, l'a personnellement connue, et nous a confirmé touchant sa capacité ce qui est dit par plusieurs voyageurs.

Ferdinand Denis.

Du Petit-Thouars, *Voyage autour du Monde, sur la frégate La Vénus, pendant les années 1836, 37, 38, 39*; Paris, 1841, 9 vol. gr. in-8°. — Vaillant, *Voyage autour du Monde exécuté pendant les années 1836 et 1837* [illegible].

(1) Elle avait accordé le rang d'époux à un [illegible] Kanack, qui ne comptait pas même parmi les chefs, qui résidait à Oahu.

[illegible]

[illegible] *The Lord's Prayer*, 1628 [illegible] *Charles I*, 1649. — *The* [illegible] 1651 [illegible] *Paradoxes, Sonnets* [illegible]

[illegible] John King, évêque de Winchester, [illegible] d'après des sermons et deux discours [illegible]. B.

[illegible]

[illegible] (Humphrey), poète anglais, né vers 1610, [illegible] 1667. Il [illegible] au collège du [illegible] Cambridge, et [illegible] de quelques [illegible] une [illegible] églogue pastorale intitulée *Lycidas*. [illegible] poésies de King, publiées dans la *Collection* [illegible], montrent combien, suivant l'expression [illegible], « il s'entendait à chanter et à bâtir [illegible] vers sublimes ». Z.

[illegible] — Chalmers, *General Biographical* [illegible].

[illegible] (Gregory), généalogiste et dessinateur anglais, né le [illegible] décembre 1648, à Lichfield, mort le 29 août 1712, à Londres. Il reçut une [illegible] éducation, [illegible] le dessin et le blason, et fut pendant plusieurs années employé au service de sir William Dugdale, [illegible] héraut d'armes ; il parcourut avec lui différents comtés de l'Angleterre, relevant des généalogies, prenant des vues d'anciens châteaux, gravant des armoi-

[illegible] Warburton à Dublin [illegible] de nombreuses et [illegible] gieuses, que [illegible] dant que les [illegible] catholiques [illegible] la main, [illegible] phlets théologiques [illegible] avec Pierre [illegible] s'était converti [illegible] Patrick. Peu après [illegible] triomphe [illegible] d'abord [illegible] séjour que [illegible] King fut deux [illegible] pendant [illegible] il écrivit un [illegible] *des protestants* [illegible] *roi Jacques* [illegible] *absolue* [illegible] *à se délivrer de* [illegible] ouvrage, [illegible] écrit avec une [illegible] par Charles Leslie [illegible] reproche à King [illegible] doctrine de l'obéissance [illegible] autrefois la chaire [illegible]

[illegible] démontrer que les différentes sortes [illegible] dans le monde s'accordent [illegible] et peuvent s'expliquer [illegible] d'un mauvais principe, Lowe, [illegible] une partie de ce traité [illegible] [illegible] la raison est tout [illegible] de me demander de croire des [illegible] Ainsi, [illegible] la foi à la raison, je suis [illegible] que la raison doit être [illegible] en dernier ressort, [illegible] C'est elle qui [illegible] de la religion et de l'excel- [illegible] C'est avec son secours [illegible] que je connais mes de- [illegible] une bête, incapable de [illegible] foi et de confondre les [illegible] Leibnitz, qui trouve [illegible] beaucoup d'élégance et [illegible] une critique insérée par Des [illegible] volume de son *Re-* [illegible] *la Philosophie*, par [illegible] Newton ; Amsterdam, [illegible] l'année même de la publi- [illegible] *l'Origine du Mal*, King fut [illegible] de Dublin. Trois fois, en [illegible] 1725, il siégea parmi les [illegible] On a de lui : *Ans-* [illegible] *which obliged P. Manby* [illegible] *catholic religion*; Dublin, [illegible] *of the Answer to* [illegible] Dublin, 1688, in-4° ; — *A* [illegible] *Christian Religion and* [illegible] *the attempts of a late* [illegible] in-4° ; — *The State of the* [illegible] *Ireland under the late* [illegible] *in which their* [illegible] *is justified, and the*

[illegible]

Biographia Britannica. — Chalmers, *General Biographical Dictionary.*

KING (*John*), théologien anglais, [illegible] mort le 30 [illegible] Il étudia la théologie à Oxford [illegible] à Cambridge, [illegible] Chelsea, et obtint, en 1727, une prébende [illegible] cathédrale d'York. On a de lui : [illegible] 1706, in-4° ; — *The Case of John Atherton, bishop of Waterford*, 1710, [illegible] — et des sermons.

Son fils, *John* King, né en 1696 et mort en 1728, pratiqua la carrière médicale. Il a laissé une excellente et très-rare édition de trois pièces d'Euripide : *Hécube, Oreste et Phéniciennes*; Cambridge, 1726, in-8°. [illegible]

Nichols et Bowyer, *Literary Anecdotes.* [illegible]

KING (*William*), publiciste anglais, né à Londres, en 1663, d'une famille alliée à Clarendon et à Rochester, mort le 25 décembre 1712. Après avoir fait ses études à Oxford, il débuta dans les lettres, en 1688, par une réfutation des passages de *l'Histoire de l'Hérésie* de Varillas relatifs à l'Angleterre et particulièrement à Wickliffe. Cet ouvrage, inspiré par un protestantisme fervent, lui valut la protection de Tillotson, qui, en 1692, le fit admettre comme avocat devant les tribunaux civils et ecclésiastiques. Ses *Réflexions sur le Tableau du Danemark* en 1692 par Molesworth, charmèrent George de Danemark, mari de la princesse Anne. King devint peu après secrétaire de ce prince ; mais il ne paraît pas qu'il ait gardé longtemps cette place, ni qu'il en ait tiré profit pour sa fortune ; sa parole franche, son humeur sarcastique, [illegible]

[illegible] Il n'est pas facile [illegible] on lui attribue [illegible] XII et XIII. Swift prit le journal à [illegible] XIII. [illegible] dans le [illegible] contre la vie de [illegible] le Examiner de la Gazette [illegible] une pension de 250 liv. par an. [illegible] King, qui [illegible] 1712 [illegible] On a [illegible] Heathen's His[illegible] Whole [illegible] The Life of Marcus Aurelius Antoninus; 1690, traduit du français de Dacier; — A Dialogue shewing the way to modern Preferment; 1690, satire [illegible] en prose; — [illegible] and [illegible] of two great brothers the duke [illegible] and mareschal Turenne; 1693, [illegible] du français de Langlois de Sarrazières; — [illegible] on the pretended Account of [illegible]; — Dialogues of the Dead; [illegible] Lucian; 1699; — The Transactioner, with some of his philosophical [illegible] Dialogues; 1700, satire contre [illegible] Sloane; — Useful [illegible] in Philosophy and other sorts [illegible] 1708 [illegible] La plus remarquable est un [illegible] to the Island of Cajamai, to [illegible] précédé [illegible] poésie; 1708; — The Art of Coo-

[illegible] 1756 [illegible] Oxford [illegible] et partit pour [illegible] son voyage [illegible] Tosset, qu'il [illegible] circuler parmi [illegible] lors de la [illegible] elle en 1712 [illegible] tique tory [illegible] dans une Apologie [illegible] Scotland [illegible] spistolae ad [illegible] Il [illegible] sous le titre d'[illegible]

[illegible] à la carrière dramatique, [illegible] de dix-huit ans [illegible] En 1748, il fut [illegible] ayant découvert [illegible] pour deux [illegible] Après avoir donné à Dublin [illegible] très-fructueuses, il [illegible] des propriétaires du théâtre [illegible] avec Sheridan à Dublin, où il [illegible] en 1759 à Drury-[illegible] à côté de Garrick, il [illegible] dans les rôles de [illegible] Peter Teazle de l'*École du* [illegible] *Critique*. Il fit quelques [illegible] sur les scènes de Covent-[illegible] parcourut avec grand [illegible] pour la dernière fois [illegible] l'âge de soixante-douze ans [illegible] retraite, ses camarades lui [illegible] coupe d'argent sur laquelle [illegible] tête de *Henri V*, et qui [illegible] à un jeu de mots

[illegible] the best King,
[illegible] King of good fellows.

[illegible] spirituel et un comédien [illegible] vivacité; il avait [illegible] la scène, [illegible] bien ses [illegible] longue carrière dans une [illegible] du public. Il est auteur [illegible] agréables, entre autres : [illegible] 1762; — *Wit or Nothing*, [illegible] *behind the curtain, or the* [illegible]; — *Wit's last Stake*, [illegible] *Clandestine Marriage*; [illegible], comédie arrangée [illegible]

Paul Louisy.

[illegible] *New general Biographical Dictionary*.

[illegible] philologue et archéologue [illegible] comté de Norfolk, vers [illegible] 1787. Vers 1764 il fut [illegible]

[illegible] de Catherine; il représentait [illegible] s'il en fait le portrait [illegible] les plus [illegible] un volume in-4° que King [illegible] sous le titre d'*Opera* [illegible] [illegible] tirés seulement à deux [illegible] au plus, ce [illegible] que King se repentit [illegible] et il détruisit [illegible] qui lui restaient. Les [illegible] portés à encourager [illegible] et payant [illegible] G. B.

[illegible] se familiarisa avec [illegible] Catherine le nomma [illegible] retour en Angleterre [illegible] teur de Worsley [illegible] était membre de la Société [illegible] a de lui : *The Rites and Ceremonies of the Greek Church in Russia*, [illegible] *account of its doctrine, worship* [illegible] 1772, in-4°; — *A Letter to the* [illegible] *Durham, containing some observations* [illegible] *the climate of Russia and the* [illegible] *countries, with a view of flying* [illegible] *at Zarsko-selo*, 1778, in-4°; — *Observations on the Barberini Vase*, dans le [illegible] la *Société des Antiquaires*.

Gentleman's Magazine, LXII et LXX. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

KING (*Peter*), jurisconsulte anglais, [illegible] 1669, à Exeter, dans le comté de Devon, mort le 22 juillet 1734. Son père, riche épicier et marchand de sel, l'éleva pour sa profession commerciale. Mais une vocation impérieuse entraînait le jeune King vers l'étude. Il employait en achat de livres tout l'argent qu'il pouvait épargner, et consacrait tous ses loisirs à étudier les livres les plus sérieux, particulièrement ceux qui traitaient de droit ecclésiastique. Sur le conseil de Locke, son oncle, il alla étudier le droit à Leyde, puis dans Inner-Temple à Londres. Son premier ouvrage, remarquable par l'érudition et inspiré par le désir de ramener les dissidents à l'Église anglicane, parut en 1691. En 1699 il fut nommé député pour Beer Alston, dans le comté de Devon. Il représenta ce bourg dans deux parlements sous le règne de Guillaume, et dans cinq sous celui de la reine Anne. Le 27 juillet 1708 il succéda à Lovel dans la place de recorder de la ville de Londres, et en 1714 il devint grand-juge des plaids communs. Il fut nommé en 1715 membre du conseil privé, puis [illegible] 1725 avec le titre de lord King, baron [illegible] et lord chancelier le 1er mai suivant. Dans cette haute magistrature, il ne montra pas [illegible] qu'on attendait de son talent et de son [illegible]tère, et les fatigues qu'elle lui causa ruinèrent sa santé. Il se démit du grand sceau le 26 novembre 1733, et mourut au mois de juillet suivant. On a de lui : *An Inquiry into the Constitution, Discipline, Unity and Worship of the primitive Church, that flourished within the first three hundred years after Christ, faithfully collected out of the extant writings of those ages*; Londres, 1691, in-8°; — *The History of the Apostles' creed, with critical observations on its several articles*; Londres, 1702, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en latin par Godefroy Olearius; Leipzig, [illegible], 2 vol. in-8°. On a encore de King des lettres au sujet de son *Inquiry into the Constitution*.

jusqu'au juillet 1790 à surveiller activement

depuis cette époque

[illegible] *England* [illegible] 1771 [illegible] *Table* [illegible] 1782 [illegible] congrès en 1784. En [illegible] de Philadelphie. [illegible] la cour de Saint-[illegible] jusqu'en 1803 [illegible] J. V.

[illegible] homme d'État améri-[illegible] né le 7 avril [illegible] Europe [illegible] chargé de [illegible] au congrès des États-

[illegible] *pro tempore* de 1836 [illegible] alors à craindre que le [illegible] avec l'Angleterre [illegible] ordre [illegible] ses affaires privées [illegible] faire capitale. King [illegible] sénateur de 1836 [illegible] à l'élévation de Fillmore à la présidence [illegible] suite de la mort du général Taylor, en juillet 1850, King fut [illegible] président *pro tempore* [illegible] novembre 1852, il fut élevé au poste de vice-président de la république, qu'il [illegible] été donné d'occuper. [illegible] à La Havane pour tâcher d'y recouvrer la santé, mais il ne se trouva [illegible] assez de force pour revenir [illegible] Il n'avait jamais été marié [illegible] plus hauts postes [illegible] États-Unis [illegible] corps [illegible] J. Dutot.

Journal du [illegible]

[illegible] (Alexander [illegible]), historien anglais, né en 1802 [illegible] degrés à l'université de Cambridge [illegible] il pratiqua [illegible] en 1837 [illegible] un voyage [illegible] Orient [illegible] il envoya à ses amis le récit de [illegible] et de ses aventures; il [illegible] former le charmant volume [illegible] 1844, qui obtint en Angleterre [illegible] une vogue extraordinaire. M. Kinglake [illegible] d'abord [illegible] de diplomatie, il [illegible]

... ment, une certaine ... dans la société. Les idées ... de M. Kingsley ... ; — Sermons on ... preached in a village ... ; Cambridge, 1857; — ... for Schools; 1854; — Sermons ..., 1855; — Glaucus, or ... the shore; 1855; — The Heroes ... ; 1858. Cet écrivain a donné de nombreux articles à la ... et au Fraser's Magazine ... huitième édition de l'Encyclopædia ...

Paul Louisy.

... Men of the Time.

KINGSMILL (André), théologien anglais, ... mort en 1569, à Lau... ses degrés universitaires ... à la carrière du droit; la ... la Bible le décida à entrer ... qu'il pouvait réciter tout ... en latin, la plus grande ... Il s'associa avec ... de la réforme, prêcha d'a... à Genève, où il trouva un ... à sa rigidité puritaine; ... On a de lui: A View ... Londres, 1574 et 1580, in-8°; ... Marriage; ibid., 1580, ... for such as are either ... afflicted in body; ibid., ... conference between a ... an afflicted Conscience; ... écrits posthumes publiés ...

P. L—y.

KING-TI (Tchou-Ky-Ouang), vingt et unième ... de la dynastie des Ming, élevé ... captivité de son frère Yng-Tsong, la neuvième lune 1449, ... de la deuxième lune 1450. ... l'avénement de King-Ti ... qu'il pensait retirer de la ... recommença les hostilités ... rempli de consternation. La capitale, défendue par ... multipliés de Yé-... se retirer. Il fit ensuite des ... qui furent repoussées et sui... où les Tartares furent ... la valeur et l'habileté ... Ché-Heng et Ché-Piao. La ... Pékin où était Yé-... de Péking l'empereur Yng-... de ses disposi-tions ... Yng-Tsong resta ... neuvième lune 1451 ... L'empire ... de la paix ... les Tartares. En 1454 Yésien ... s'emparer du trône de la Tartarie ... de son khan, Totopouho, envoya des ambassadeurs à King-Ti pour lui ... payer le tribut. Mais la ... ses neveux, sa ... dont il punit plusieurs ... en faire des remontrances ... conspiration ... Yng-Tsong ... en 1458, King-Ti, malade, ... tion et la mort ... mourut de chagrin, le ... deuxième lune 1458.

Du Halde, Description ... de la Chine ... — Mailla, Histoire générale de la Chine, tom. X. — Mémoires sur les Chinois, par les missionnaires de Péking. — Grosier, Description générale de la Chine.

KINKEL (Jean-Godefroy), poëte et révolutionnaire allemand, né à Oberkassel, le 11 août 1815. Fils d'un ministre protestant, il étudia la théologie à Berlin, fit un voyage en Italie, et revint à Cologne s'établir comme prédicateur. Ses Predigten (Sermons), Cologne, 1842, lui attirèrent la censure du haut clergé protestant; il ... dès lors à la théologie pour se livrer ... à la littérature et à l'histoire des beaux-arts, et publia des Gedichte (Poésies), Stuttgard, 1843, 4e édition, 1850, et un poëme épique Otto der Schütz (Othon l'arbalétrier), Stuttgard, 1846, 9e édition, 1852: deux belles œuvres qui placèrent leur auteur parmi les bons poëtes de l'Allemagne contemporaine. Après la révolution de 1848, il devint rédacteur en chef de la Gazette de Bonn, publia plusieurs brochures politiques, et fonda un club d'ouvriers ... démocratique et ... Nommé ... à l'assemblée nationale de Berlin, ... membres de l'extrême gauche ... rentrée au pouvoir ... révoltes éclatèrent sur plusieurs points de la Prusse, il retourna dans les Provinces-Rhénanes et participa à l'assaut de l'arsenal de Siegbourg. Il prit ensuite une part active à la révolution badoise; en juin 1849, il fut fait prisonnier et condamné par le conseil de guerre de Rastadt à la détention perpétuelle. Il venait de subir ... sa peine dans la prison de Naugard lorsqu'en ... 1850 il fut appelé devant la cour d'assises de Cologne pour répondre de sa participation à la prise de l'arsenal de Siegbourg. Il présenta lui-même sa défense, dans un discours pathétique, qui lui valut un acquittement. De Cologne Kinkel fut transféré

[illegible]

— *Description de l'Ab*[illegible] *Introduction à la Guerre* [illegible] — *Sur la Formation* [illegible] — *Projet d'Établis-*[illegible] *Académie de Marine*, etc. [illegible]

[illegible] Amsterdam [illegible] l'Institut [illegible] d'Utrecht [illegible] bibliothèque.

A. de Lacaze.

[illegible]

[illegible]

La faiblesse de sa santé [illegible] les emplois publics l'empêchèrent d'accepter dans la magistrature les places qui lui furent offertes [illegible]

[illegible] (édité par l'auteur [illegible])

— *De stillicidiis* [illegible] — *De sêmitionibus inductis* ; — [illegible] *tate corporis* ; — *De legitimatione* [illegible] *feudis*.

[illegible]

[illegible] 1er mai 1579 ou 1580, mort le [illegible] 1654. Il étudia le droit à l'université de [illegible] et devint avocat au barreau de [illegible]

[illegible] *nomine ducis concedi solita*. [illegible] *hac editione emendatiora, et auctiora* [illegible] 1652, in-fol. [illegible]

[illegible]

[illegible] Kinsky [illegible] à 1796 [illegible] le grade [illegible] de l'académie [illegible] en 1801, il quitta le service [illegible] à Wiener-Neustadt.

[illegible] de Kinsky avait légué à la [illegible] collection de machines hydrauliques, de modèles et un cabinet [illegible] assez important. Il lui [illegible] 1786, de sa bibliothèque. D'après [illegible] volonté, le comte Kinsky [illegible] l'Académie. Un monument lui [illegible], au moyen d'une souscription de l'armée autrichienne. Il [illegible] plusieurs ouvrages de stratégie, [illegible] savoir : *Abrégé élémentaire pour le Service militaire*; 1790; [illegible] 1796, in-8°; — *Mélanges*; [illegible] in-8°; — *Principes généraux [illegible] politique et principalement [illegible] militaire*; 1787, in-8°. Tous [illegible] été réimprimés en 7 vol. et [illegible] souscription, en 1825, aux officiers de l'armée autrichienne. En 1774 il [illegible] des *Observations sur* [illegible], dans lesquelles il réclamait [illegible] langue nationale de la Bohême, [illegible] de l'éducation et [illegible].

[illegible], comte), général autrichien, [illegible], mort à Vienne en février [illegible] dans l'arme de la cavalerie, [illegible] de faveur auprès de Joseph II, [illegible] la guerre de la succession [illegible] la guerre contre les Turcs. Il [illegible] gouverneur de Vienne.

J. V.

[illegible] *Encyklopædie des Geists der* [illegible]; Vienne, 1835-1836, 6 vol.

[illegible]), peintre belge, né à [illegible] dans la même ville, en 1839. [illegible] à Paris, et y peignit un [illegible] d'histoire et surtout de [illegible] sont remarquables par un [illegible].

A. DE L.

[illegible] *Belges*. — Nagler, *Neues* [illegible].

[illegible], sultane turque, [illegible] que Mahomet IV, son petit-fils [illegible] ans, avait été placé sur [illegible], elle fut chargée de la [illegible] jalouse de l'influence [illegible] mère du jeune sultan, elle [illegible] du trône et de lui donner [illegible] Soliman, un autre de ses [illegible] alors quatre-vingts ans. [illegible] entrer dans le complot [illegible] Becine. Mais le complot [illegible] par le grand-vizir Se[illegible] [illegible] qui se [illegible] dans une armoire, la [illegible] sort qui la menaçait [illegible] et arrachée de sa retraite [illegible] par les pieds, elle [illegible] assez d'esprit pour [illegible] derniers elle eut [illegible] soin de [illegible] la cupidité des [illegible] leur avait promis ses dépouilles. [illegible] donc, et l'attribuant presque une [illegible]. Enfin, ils l'étranglèrent, malgré une [illegible] suprême.

V. R.

Hammer, Gesch. des Osman. Reichs.

KIP (*William-Ingraham*), théologien [illegible] américain, né le 3 octobre 1811, à New-York. Issu d'une ancienne famille [illegible], [illegible] mier ancêtre [illegible], Ruloff de Kype, [illegible] capitaine du duc de Guise, fut tué à la bataille de Jarnac. Il fut élevé au collège [illegible], [illegible] rompit l'étude du droit pour suivre [illegible]. Ordonné diacre en 1835, il fut attaché à [illegible] paroisses de l'Église épiscopale protestante, [illegible] un long séjour en Europe, et fut consacré en [illegible] évêque de San-Francisco, en Californie. On a de lui : *The Lenten Fast*; 1843, qui a eu six éditions; — *The double Witness of the Church*; 1844; — *The Christmas holidays in Rome*; 1845, in-8°; — *The early Jesuit Missions in North America*; 1846, in-8° : extraits des *Lettres édifiantes*; — *The early Conflicts of Christianity*; Londres, 1851, in-8°; — *The Catacombs of Rome*; 1854, in-8°. On [illegible] lement fourni de nombreux articles aux recueils périodiques, tels que *New-York Review*, *Church Review*, *American monthly Magazine*, *the Churchman*, etc.

P. L—Y.

Cyclop. of Amer. Literature.

KIPLING (*Thomas*), théologien anglais, né dans le comté de York, vers 1755, mort au [illegible] de février 1821. Il professa la théologie au collège Saint-John à Cambridge. En 1793 il souleva contre lui une partie de l'université, [illegible] tant le rôle d'accusateur de M. Frend, [illegible] collége de Jésus, lequel avait [illegible] rianisme. La procédure se termina par l'expulsion de Frend. Kipling était doyen de Peterbourg et recteur de Holmer. On a de lui : *The Elementary Parts of D. Smith's complete System of Optics*; 1778, in-4°; — *Codex Theodori Bezæ Cantabrigiensis, Evangelia et Apostolorum Acta complectens, quadratis literis græco-latinis*; 1793, 2 vol. in-fol.; — *The Articles of the Church of England, proved not to be calvinistic*; 1802, in-8°; — *Certain Accusations brought lately by the irish papists against british and irish protestants examined*; 1809, in-8°.

Z.

Gentleman's Magazine. — Gorton, *General Biographical Dictionary.*

[illegible]

… Klopping a encore écrit trois dissertations : … Primæva ; — De Lingua Hellenistica et De Obscurioribus Notis ; elles ont été recueillies dans les Analecta de Crellius.

E. G.

… (en tête de l'édition des … de Klopping donnée à Leyde, en 1712. — … XXVI, p. … — Acta Eruditorum, t. V, … — Sax, Onomasticon, t. V, … Juris Publici, t. II, p. …

Kippis (André), controversiste et biographe anglais, né à Nottingham, le 28 mars 1725, mort le 5 octobre [illegible]. Il reçut son éducation, sous le docteur Doddridge, à Northampton, et devint en 1746 ministre d'une congrégation de dissidents à Boston, dans le comté de Lincoln. En 1753 il succéda en la même qualité au doc-

[illegible] … la première édition … coup de … édition, entre autres … qui a été …

Kirby … Nathaniel … [illegible]

Kirby (John Joshua) … né en 1716, à Parham … le 20 juin 1774 … connu par … Suffolk Traveller … l'Historique des … perspective … la Société royale … des Antiquaires … de professeur de …

[illegible] entre celle de directeur des [illegible] 1787, 2 vol. [illegible] par [illegible] du roi ; — [illegible] — *Description of the* [illegible] 1788, [illegible]. P. L—Y.

[illegible] *of Hogarth.* — [illegible] *General* [illegible]

[illegible], naturaliste anglais, né [illegible] le 19 septembre 1758, à [illegible] le 4 juillet 1850, à Ipswich. Il [illegible] l'université de Cambridge, entra [illegible] et obtint un bénéfice dans le [illegible] pour la botanique le [illegible] *Linnean Society*, fondée en [illegible] Smith, et dont le recueil in[illegible] mémoires sur *Trois nouvelles* [illegible] (1795), les *Insectes pa*[illegible] (1798), la *Tipula Tritici*, les [illegible] et surtout l'espèce d'insectes [illegible] auxquels il donna le nom [illegible] Son principal ouvrage, *Intro*[illegible], Londres, 1815-1826, [illegible] entrepris et publié par lui [illegible] Spence, écrit en forme de [illegible] populaire, et passe [illegible] par un grand nombre de réim[illegible] plutôt que savant, le [illegible] durant sa longue existence [illegible] qu'il mit toujours au [illegible] et de la vulgarisation des [illegible], comme membre effectif [illegible] Société royale de Londres [illegible] (1807), à la Société [illegible] académies des [illegible]. On a encore de lui : *Mo*[illegible], *or an attempt to* [illegible] *genera and families* [illegible] *genus apis as* [illegible] *in England*; Ipswich, [illegible] — *A Description of several* [illegible] *collected in New Hol*[illegible] (*Linn. Transactions*, [illegible] *Account of the Animals* [illegible] expedition [illegible] Londres, 1821, in-4°, [illegible] *de Découvertes du ca*[illegible] *Habits and Instincts of Ani*[illegible] ouvrage assez faible, qui fait [illegible] *Traités* Bridgewater; [illegible] dans la *Fauna Bo*[illegible] Norwich, 1837, in-4°.

P. L—Y.

[illegible]

[illegible]), astronome allemand, né [illegible], le 10 décembre 1639, [illegible] 1710. Son père, qui était tail[illegible] en Pologne pour éviter les [illegible]; mais pendant le voyage [illegible] le dépouilla de tout son avoir. [illegible] avait commencé à s'occuper [illegible] d'astronomie, ne put ainsi achever ses études qu'à force de labeur et de patience [illegible] peu d'années [illegible] à [illegible] calendriers, que le public [illegible] faveur, à cause de leur [illegible] se rendit à Leipzig, et il y [illegible] malgré son état [illegible] d'astronomie, afin de procurer [illegible] bruyante famille. Quelques-uns [illegible] sa position précaire, lui firent avoir [illegible] une bourse de l'université; mais Kirch la refusa, ne voulant pas, disait-il, [illegible] étudiants, auxquels elle appartenait de droit. En 1692 il retourna dans sa ville natale, et il y épousa en secondes noces la fille d'un [illegible] laquelle lui devint d'un grand secours pour ses observations astronomiques (voy. *Marie-Mar*[illegible] *guerite* KIRCH). Huit ans après il se rendit à Berlin en qualité de membre de la [illegible] Académie des Sciences de cette ville et de direc[illegible]teur de l'Observatoire. On a de lui : *Brevis* [illegible] *ditatio de novo Cometa et* [illegible] *anno* 1676 *in Italia visus est*; [illegible] *eclipsis Martis proxime futura* [illegible] *turni*; Leipzig, 1677, in-4° : écrit en allemand; — *Wundersterne am Halse des Wallfisches* (L'étoile variable du Cou de la Baleine); Leipzig, 1678, in-4°; — *Neue Himmels-Zeitung* [illegible] *novus nuncius* [illegible] Nuremberg, 1681, in-4° : c'est Kirch qui avait le premier aperçu la comète de 1680; — *Ephe*[illegible] *merides motuum coelestium* [illegible] *et secundus, nempe anni* 1681 *et* 1682 [illegible] *tabulis Rudolphinis supputatarum*, [illegible] *Hellejii catalogo stellarum australium*; Leip[illegible]zig, 1681, in-4° : ces éphémérides furent con[illegible]tinuées jusqu'en 1702; — *Eilfertiger Bericht vom neuen Kometen* (Relation succincte de la nouvelle Comète); Nuremberg et Leipzig, 1682, in-4°; — *Kurtzer Bericht von einem neuen Kometen* (Brève Relation d'une nouvelle Comète); Leipzig, 1683, in-4°; — *Calendarium chris*[illegible]*tianum, judaicum et turcicum*; Nuremberg, 1685, in-4° : écrit en allemand, cet almanach con[illegible]tinua à paraître tous les ans à Nuremberg jus[illegible]qu'en 1728, année depuis laquelle il fut publié à Berlin par Christfried Kirch, jusqu'en 17[illegible]. Kirch a encore inséré de nombreuses *Obser*[illegible]*vations* dans les *Acta Eruditorum*, dans les *Miscellanea Berolinensia* et dans les *Philoso*[illegible]*phical Transactions* (n° 342 et 343). L'auto[illegible]graphe de ses observations manuscrites depuis 1677 jusqu'à sa mort se trouve au dépôt de la Marine à Paris, où l'on conserve aussi un volume de ses lettres. (*Voy.* LALANDE, *Bibliographie Astronomique*, p. 287.) E. G.

Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexikon*. — Weidler, *His*[illegible]*toria Astronomiæ*, p. [illegible].

KIRCH (*Marie-Marguerite*), astronome alle[illegible]mande, née le 25 février 1670, à Panitzsch, dans la haute Lusace, morte à Berlin, le 29 décem-

[illegible] en 1712, elle alla [illegible] Kirch, qui pos[illegible] Sa pro[illegible] elle [illegible] espérait pouvoir [illegible] En 1716 la cour [illegible] lui offrit une position à l'ob[illegible] de Moscou, qu'elle n'accepta pas, [illegible] rejoindre son fils, Christfried [illegible] qui venait d'être nommé [illegible] l'observatoire de Berlin. C'est dans [illegible] pendant les dernières années de [illegible] plus faire d'observations [illegible] parce que di[illegible] à l'avis desquelles elle dut se [illegible] ce genre d'occupation comme ne [illegible] pas à une femme. Elle a publié : *Von der Conjunction der Sonne, des Saturni und der Venus* (Sur la conjonction du soleil, de Saturne et de Vénus); 1709 : opuscule écrit à l'occasion de la réunion des rois de Pologne, de Prusse et de Danemark. Mme Kirch, sans [illegible] à l'astrologie, s'en occupait parfois, pour [illegible] personnes qui venaient la consulter; [illegible] *magnam, sive* [illegible] *anno 1712; quam anno 1713* [illegible] *Saturni et Jovis*; Cologne sur la Sprée, 1712, in-4° : écrit en allemand. Mme Kirch a aussi fait paraître plusieurs almanachs; enfin, elle a pris ainsi que ses filles une part active à la rédaction des *Éphémérides* publiées par son mari. E. G.

[illegible], *Éloge de Mme Kirch* (*Bibliothèque Germanique*, t. III, p. [illegible]). — *Gelehrte Zeitung*, année 1720, [illegible] — Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*. — [illegible], *Nouveau Dictionnaire historique*.

KIRCH (*Christfried*), astronome allemand, fils des précédents, né à Guben, le 24 décembre 16[illegible], mort à Berlin, le 9 mars 1740. Pendant qu'il faisait ses études au collège Joachim à Berlin, il apprit en même temps, sous la direction de son père, les principes fondamentaux de l'astronomie, science dont il alla continuer l'étude [illegible] à Leipzig et ensuite à Dantzig, où il avait rejoint sa mère en 1715. Reçu dans la famille d'Hévélius, il eut occasion de consulter [illegible] de ce célèbre astronome. En 17[illegible], il fut, à l'âge de vingt-deux ans, appelé à Berlin, pour faire partie de l'Académie des

[illegible] 1716; il y [illegible] sa mère; [illegible] *Marchwürdige* [illegible] 1738 *Jahre* [illegible] pendant l'année [illegible] *Observationes* [illegible] *servatorio* [illegible] 1730, in-4°; on y trouve [illegible] des Mongols; [illegible] Kirch a communiqué [illegible] *losophical Transactions* [illegible] *de l'Académie* [illegible] dans les *Miscellanea* [illegible] tome V de la [illegible] trouve une dissertation [illegible] *Eclipsi solis* [illegible] *facta esse* [illegible] blir que les ténèbres [illegible] Christ n'ont [illegible] soleil observée [illegible] époque.

Vignoles, *Éloge de* [illegible] *Nouveau Dictionnaire* [illegible] Jöcher.

KIRCHBERG (*Le* [illegible]) allemand du treizième [illegible] berg est connu [illegible] des diverses [illegible] en juger par les [illegible] Manesse accompagnent [illegible] de notre [illegible] famille [illegible] rons d'Ulm. Les [illegible] offrent une [illegible] tionné un Conrad [illegible] selon toute apparence [illegible] Nous nous [illegible] chansons dont [illegible] l'on trouve une [illegible]

[illegible] la Société Helvétique [illegible] la charge de faire les [illegible] sur le [illegible] employé dans [illegible] de Berne en 1778, il [illegible] la charge de bailli [illegible] Arrêté spiritu- [illegible] contre les [illegible] le chef était Frédéric [illegible] des [illegible] de Prusse [illegible] dangereux sectaires. On [illegible] la Vérité helvétique; [illegible] habitants de Cologne [illegible] Il a aussi travaillé à la tra- [illegible] philosophiques de Jacob [illegible] il avait puisé, dans [illegible] une religieuse ad- [illegible]

P. L—y.

[illegible] Biographie univ. de [illegible]

[illegible]), célèbre jésuite et po- [illegible] le 2 mai 1602, à Geysen, [illegible] à Rome, le 28 novembre [illegible] père, bailli à Haselstein, les [illegible] instruction, et fut envoyé [illegible] jésuites à Fulde. En octobre [illegible] comme novice dans [illegible] commençant sur de nouvelles [illegible] belles-lettres, il s'appliqua [illegible] naturelle et à creuser [illegible] sciences du calcul. Après [illegible] de Paderborn, il se ren- [illegible] les maisons que son [illegible] et à Cologne, et il y [illegible] ardeur aux diverses [illegible] humaines. Il ensei- [illegible] grec à Coblentz, et il sé- [illegible] et à Spire. Le hasard [illegible] lorsqu'il habitait [illegible] un ouvrage écrit au sujet de [illegible] par Sixte-Quint; c'est [illegible] Kircher se mit à déchiffrer [illegible] d'enseigner la philoso- [illegible]

[illegible] la [illegible] le [illegible] Marseille pour gagner [illegible] à sa destination [illegible] Rome, Kircher [illegible] thématiques au collége romain [illegible] le reste de sa vie.

Si Kircher a quelquefois [illegible] de bonne foi qu'à ce [illegible] avoir besoin de vérifier [illegible] présentait chacune [illegible] qui s'amusaient à le mystifier (1). [illegible] en fait, Kircher [illegible] avancer les sciences et [illegible] et quelques-uns de ses [illegible] fois produit les plus [illegible] est un des premiers qui [illegible] mer des cabinets d'histoire naturelle et d'ins- truments de physique. La belle collection de ce genre qu'il était parvenu à réunir, et [illegible] aussi beaucoup d'objets d'antiquité, [illegible] en grande partie au collége romain (2). Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Ars Magnesia, hoc est disquisitio bipartita, empirica et physico-mathematica de natura magnetica*, [illegible]bourg, 1631, in-4°; — *Primitiæ* [illegible] *Catoptricæ, hoc est* [illegible] *specularis*; Avignon, 1635, in-4°. [illegible] remarque que Kircher [illegible] que le P. Schonberger avait déjà publié un ou- vrage sur ce sujet; — *Prodromus Coptus*, [illegible]

(1) Un certain André Muller barbouilla sur un parchemin des caractères bizarres de son invention, et l'envoya à Kircher en lui mandant que ce pouvait bien être [illegible] de l'écriture égyptienne. Kircher répondit que [illegible] c'étaient des hiéroglyphes, et il en donna [illegible] une traduction complète.

(2) On en a donné les descriptions suivantes : [illegible] *legii Musæum celeberrimum a Kirchero* [illegible] *ponit Georgius a Sepibus*, Amsterdam, 1678, in-fol.; — *Musæum Kircherianum, descriptum a Ph. Bonanni*, Rome, 1709, in-fol.; une nouvelle édition, disposée dans un autre ordre, fut publiée par Battara, Rome, 1773-1793, 2 vol. in-fol.; les médailles de ce musée ont été décrites par le P. Contucci.

[illegible] Rome, 1662, [illegible] la [illegible] des Jeux-forts du [illegible] Rome, 1665, in-fol.; [illegible] La première partie [illegible] d'écri[illegible] ; l'italien, le [illegible] au moyen [illegible] La seconde partie [illegible], et la troisième [illegible] et chiffres et pour [illegible] souterraneus, quo subter[illegible] universæ denique [illegible] effectuum causæ [illegible], 1665, 1668 et [illegible] traduit en hollandais, [illegible] in-fol. : cet ouvrage [illegible] grand nombre de faits [illegible] que des récits sur [illegible] animaux [illegible] aussi qu'il [illegible] leur forme [illegible], résultat qu'il [illegible] au moyen de miroirs [illegible] il fait dans son [illegible] aux al[illegible] son Histoire de [illegible] de nombreux anné-

[illegible]

[illegible] Amsterdam, in-12 [illegible] de [illegible] et de [illegible] et unique principe de l'attraction et [illegible] cette hypothèse est [illegible] ou le suit, par les nombreux [illegible] électro-dynamiques. — [illegible] in XII libros digesta, [illegible] methodo [illegible] [illegible] Amsterdam, 1665, in-fol. [illegible] que plusieurs écrits de [illegible] qui, ainsi que la réponse de Kircher, [illegible] recueillis dans les [illegible] scientiæ; Londres, 1661, in-4°. — [illegible] novæ parallela, Latii, tum veteris tum [illegible] descriptio; Rome, 1669, in-fol.; Amsterdam, 1671, in-fol. : les erreurs qui se trouvent dans ce livre ont été relevées par Fabretti, dans le tome III des Dissertationes de aquis et aquæductibus veteris Romæ [illegible] — Principis christiani archetypon politicum, sive sapientia regnatrix [illegible] ex antiquo [illegible] Honorii [illegible] V [illegible], symbolis [illegible] evoluta; Amsterdam, [illegible] in-4° : ce livre a pour second [illegible]

[illegible] ... interpretatio ... 1676 ... [illegible] ... d'Ulm ... proposé par Court de [illegible] ... d'Antiquités des Gaules [illegible] ... — Eruditio ... [illegible] ... Rome, 1679, ... la multiplication de 1 jusqu'à 100. [illegible] ... P. Kircher, outre quelques [illegible] ... de Léon [illegible] ... Amsterdam, ... le titre de : Prodromo [illegible] ... Kircher ... plusieurs ouvrages, dont les [illegible] ... impression ne sont pas connus; [illegible] ... mechanica; — Polypædia [illegible] ... Scientiarum sub [illegible] ... ; — Concilium geo- [illegible] ... geographiæ rationes [illegible] ... Arabum, ex [illegible] ... fragmenta, geome- [illegible] ... et optica, ex Arabibus [illegible] ... Il se proposait de faire [illegible] ... une de quovis pro- [illegible] ... per curam naturalium ana- [illegible] ... tum ample [illegible] ... ; — Iter [illegible] ... practica combi- [illegible] ... ; — Ars veterum Ægyptiorum ; — Avi-

[illegible] Vienne, 1640, in-8°; [illegible] de deux pamphlets [illegible] les titres : *Kircherus* [illegible] *catholicus, quo* [illegible] Strasbourg, 1641, in-12, par [illegible] de théologie à Strasbourg ; [illegible] Konigsberg, [illegible] Colonius ; et *Anti-Kircherus* [illegible] in-4°, ouvrage écrit en [illegible]. Un jésuite allemand, [illegible] réfuter les inculpations [illegible] adversaire, Kircher publia le [illegible] *sacramentales* ; Dillingen [illegible] ouvrage contre lequel [illegible] *Wegnereck* ; Strasbourg.

E. G.

[illegible] *des Savants*, t. VI.

[illegible] missionnaire et controversiste, né à [illegible], dans le diocèse de [illegible], mort le 29 janvier 1676. [illegible] chez les jésuites, [illegible] enseigna la philosophie [illegible] dans les maisons de son [illegible] à la propagation de [illegible] 1646 en Espagne, et [illegible] la mission des Indes; [illegible] d'[illegible], les [illegible] d'agréer sa demande. [illegible] pendant deux ans la rhétorique [illegible] Saint-Sébastien, il s'appliqua [illegible] à la prédication [illegible]. Il devint en 1652 [illegible], et passa ensuite [illegible] les protestants à la [illegible] dont il souffrit [illegible] santé, et il se vit forcé [illegible] son œuvre et de retourner [illegible] trois ans après. [illegible] *concionum* ; Cologne, [illegible] sermons français ; — [illegible] *doctrinæ*

[illegible] prime en 1729, in-[illegible] [illegible] Jen.

KIRCHMAIER (*Thomas*), [illegible] le nom de *Naogeorgus* [illegible] son nom, philologue, poète [illegible] allemand, né en 1511, à [illegible] Straubingen, en Bavière, [illegible] 1563. Il embrassa de bonne heure [illegible] étudia les belles-lettres et la théologie [illegible] devint vers 1535 pasteur [illegible] et passa en 1541 [illegible]. En 1544, il [illegible] *Église de saint Jean* [illegible] Agricola, [illegible] le dogme [illegible]. Obligé [illegible] à [illegible] luthéranisme, il [illegible]. Il fut protégé contre ses [illegible] Jean-Frédéric, et devint [illegible] teur à Kaufbeuren, à Kempten [illegible] Léonard à Stuttgart, [illegible] ter en 1558, pour avoir [illegible] pour les idées de Zwingle [illegible] Bâle, il fut nommé, en 1560, [illegible] où il ne resta pas longtemps [illegible] sions sur les [illegible] 1563, comme [illegible] mit ; il y [illegible]

Kirchmaier, qui [illegible] et les littératures de l'antiquité [illegible] sies et des tragédies latines [illegible] tions latines de plusieurs [illegible] de son temps. Ses écrits [illegible] d'injures et de déclamations [illegible] de ses contemporains. [illegible] nous, *Pammachius* [illegible] — *Mercator seu judicium*, [illegible] *in conspectu* [illegible] *doctrina* ; Bâle, [illegible] mand, 1545, in-8°; [illegible] Crespin, Genève, 1558, in-8°; [illegible] sieurs fois ; — *Incendia seu Pyrgopolinices, tragœdia recens*, [illegible] *papisticæ* [illegible] ; Wittemberg, 1541, in-8°; réimprimé dans [illegible] sans nom de lieu ; se trouve aussi dans [illegible] *lica imperialia* de Goldast, p. 1112 ; — [illegible] *tragœdia nova, sumpta e Biblia* ; Leipzig, 1543, in-8°; se trouve aussi dans [illegible] II des *Dramata sacra*, publiés à Bâle, [illegible]. Lors de la représentation de cette [illegible] par les étudiants de Heidelberg, sur un [illegible] dressé en plein air, le temps, qui était [illegible] quelques moments auparavant, devint [illegible]

[illegible] On voit donc sur la [illegible] On conçoit, dit Strutt, [illegible]

Z.

[illegible] anglais, né dans la [illegible] siècle. Le nom [illegible] des partisans de [illegible] colonel d'un régiment d'in- [illegible] et y avait été [illegible] repousser l'agression [illegible] dans la débauche [illegible] il retourna en An- [illegible] soldats féroces que par [illegible] pris part à la [illegible] à Sedgemoor, et [illegible] de purger les [illegible] de ce prince. [illegible] dix-neuf [illegible] où ses officiers [illegible] à pied et en- [illegible] en quartiers [illegible] jusqu'à la che- [illegible] du con- [illegible] exposé aux ravages [illegible] qu'il avait triomphé [illegible] lui promettant [illegible] qu'ensuite il [illegible] les restes de celui [illegible] Le gouvernement [illegible] non à cause de ses

[illegible] pour la révolution de [illegible]

Story of Pope. — [illegible] Burnet, t. Ier. — Macaulay, *History of* [illegible]

KIRKE-WHITE. *Voy.* WHITE.

KIRKLAND (*Thomas*), [illegible] en 1721, mort le 17 janvier 1798. [illegible] dos à l'université d'Édimbourg, et exerça [illegible] sa mort la médecine à Ashby, dans le comté de Leicester. Il fut un des premiers [illegible] chirurgiens de son temps. Les principaux [illegible] de sa vie furent des [illegible] ses confrères. Il combattit, [illegible] de Pott relativement aux fractures, [illegible] et adopta celle de Bilguer sur [illegible] putations. Son principal argument [illegible] campagne, où l'on [illegible], il ne [illegible] pas un dixième des personnes [illegible] fracture même compliquée. On a de lui : *A Treatise on Gangrenes, in which the cases* [illegible] *require the use of the bark, and* [illegible] *which it is pernicious, are ascertained*; Nottingham, 1754, in-8°; — *An Essay on the Method of suppressing hemorrhages from divided arteries*; Londres, 1763, in-8°; — *An Essay towards the improvement in the cure of those diseases which are the causes of fevers*; Londres, 1767, in-8°; — *A Treatise on Childbed Fevers*; Londres, 1774, in-8°; — *Thoughts on Amputation*; Londres, 1780, in-8°; — *A Inquiry into the present state of Medical Surgery*; Londres, 178[illegible], in-8°; — *A Commentary on Apoplectic and Paralytical affections*; Londres, 1792, in-8°. Z.

Gorton, *General Biographical Dictionary*. — *Biographie médicale*.

* KIRKLAND (*Caroline* STANSBURY, mistress), femme de lettres américaine, née vers 1810, à New-York. Fille d'un libraire, elle se maria de bonne heure, habita le Michigan, et vint en 18[illegible] se fixer dans sa ville natale. Depuis 1847, elle dirige l'*Union Magazine*, devenu quelque temps après *Sartain's Magazine*. Son mari, William Kirkland, mort vers 1846, a publié *Letters from abroad* et collaboré [illegible] On a de cette dame, qui manie [illegible] avec beaucoup de facilité et d'esprit [illegible] : *A new Home*; 1839 : sous le pseudonyme de Mary Clavers; — *Forest Life*; 1842; — *Western Clearings*; 1846; — *An Essay on the Life and Writings of Spenser*; 1846; — *Holidays abroad, or Europe from the West*; New-York, 1849, 2 vol. in-12 : série de lettres adressées à un journal sur son voyage en Europe; — *The evening Book, or fireside talk on morals and manners, with sketches of western life*; ibid., 1852, in-8°, fig.; — *A Book for the home circle, or familiar thoughts on various topics*,

eut alors plus de trente ans, il reprit l'étude du

[illegible]

E. D.

[illegible]

[illegible], médecin et naturaliste [illegible], le 30 janvier 1613, mort [illegible] ville, le 4 mars 1680. Il fit ses [illegible] à Tubingue, [illegible] professeur de mé[illegible]. On a de lui : *De Medicina Di*[illegible] [illegible] contra *Platonem* [illegible] 1647, in-4° ; — *Adversaria* [illegible] *Joannis Agricolæ* [illegible] ; — *Disputationes* [illegible] 1681, in-12, etc.

Dr L.

[illegible]

[illegible]

[illegible] le peuple [illegible] pratiques [illegible] politiques, le produit de [illegible] (1) ; et ses auditeurs, non [illegible] leur bourse, ajoutaient quelques [illegible] des bracelets, des bagues ou [illegible]. La fatigue que lui causaient [illegible] abrégea la vie du docteur [illegible] pauvre, et le roi Geo[illegible] une pension viagère. [illegible] Sermons a paru en [illegible]

P. L[illegible].

[illegible], théologien hongrois, né en [illegible], mort le 2 mai 1572. Après [illegible] trois ans les leçons de Mélanchthon à Wittemberg, il revint [illegible] la doctrine évangélique, [illegible] des persécutions de la [illegible]. Il dirigea tour à tour les [illegible] de Temeswar, reçut en 1544 [illegible], et continua de se consacrer [illegible] de la jeunesse. Un jour qu'il [illegible] fut enlevé par les Turcs, [illegible] chez eux une assez longue [illegible] a de lui : *Speculum* [illegible]; Genève, 1602, in-8° ; — [illegible], in-8° ; — *Confessio* [illegible], in-8° ; — *Tabulæ* [illegible]; Schaffhouse et Bâle, [illegible], in-fol. ; — *Loci communes* [illegible] *de Deo et homine*; Bâle, [illegible] théologien est plus connu sous le [illegible] du lieu de sa naissance. K.

[illegible] ; 1688. — Chaufepié, [illegible], t. III.

[illegible], onzième et [illegible] de la dynastie ou famille [illegible] 632 avant J.-C. Il apprit [illegible] à gouverner les peuples, de [illegible], qui partagea avec [illegible]. Resté seul maître de [illegible] la mort de ce prince, il soutint [illegible] la guerre contre Afrasiab, roi [illegible] rendu maître de la plus [illegible], il succomba enfin sous [illegible], et fut tué dans un [illegible] J.-C., après avoir régné [illegible] avec Zab et six ans [illegible] (632) la dynastie des Pischdadiens [illegible] rois de Perse, qui avait [illegible], 2,450 suivant le [illegible] suivant le Targkhi Behràm : [illegible] chronologique annexée [illegible], et 2,470 suivant

le [illegible] et [illegible] tion et de l'[illegible] nistration, la [illegible] lettres et de la [illegible] dues, la [illegible] ment de l'agriculture, la construction [illegible] nombre de canaux pour l'[illegible] sont autant de [illegible] redevables au gouvernement des [illegible]. Mais ces princes furent moins [illegible] quand, à l'imitation des Égyptiens, [illegible] dans leurs États la [illegible] qui devait être par la suite un [illegible] à tout progrès moral, intellectuel, [illegible] politique, industriel et commercial chez les Indiens. Quelques auteurs attribuent au [illegible] Houscheng, troisième roi pischdadien, un ouvrage où l'on trouve ce passage [illegible] digne d'être gravé sur le trône des rois : « Les « grands rois sont des dieux sur la terre [illegible] « sont autant supérieurs à des hommes d'une « condition privée, en [illegible], en [illegible] « en bonté, que Dieu leur est supérieur à ces « mêmes égards. Que leur élévation [illegible] « ne les porte pas à traiter leurs sujets avec rigueur. Pour un acte de vengeance, Dieu leur « a donné mille marques de bonté. Que les rois « l'imitent en faisant tout le bien qu'ils pourront, « et qu'ils se souviennent toujours que, capables « d'ôter la vie, il n'est pas en leur pouvoir de « la rendre. Sans doute ils peuvent d'un mot « faire mettre un homme en mille pièces ; mais « tout ce qu'ils pourraient dire ensuite ne le « rappellerait pas à la vie. Soyez donc, ô rois, « en garde contre des jugements précipités, et « prévenez ainsi des regrets qui ne répareraient « pas le mal. Les ministres sont des instruments « entre les mains des rois : aussi est-ce aux « rois que les peuples attribuent leurs maux « lorsque les ministres les maltraitent. Que les « princes soient donc bien prudents dans leurs « choix ; car il leur serait inutile de rejeter sur « le ministre le fardeau des crimes, pour apaiser « un peuple révolté. Ce serait la justification « d'un meurtrier qui rejetterait sur son épée le « crime qu'aurait commis sa main. De mauvais « princes ont eu quelquefois de bons ministres ; « mais des princes vertueux n'ont jamais laissé « en place des ministres cruels ou injustes. » Heureux les gouvernants et les gouvernés si de telles leçons étaient mises en pratique !

F.-X. T[illegible].

Khondemyr, Khelasset al-Akhbar. — [illegible], *Histoire des premiers Rois de Perse.* — D'Herbelot, *Bibliothèque Orientale.* — *An. Orient.*, partie Ire.

KISCHTASP, fils de Lohorasp, cinquième roi de Perse, de la dynastie des Caïanides, [illegible] avant J.-C., mort vers 464. Prince fier, courageux, tout occupé d'idées de guerre, il ne [illegible]

[illegible]

[illegible] de M. Kiss sont une statue [illegible] et un groupe équestre de [illegible] le Dragon, qui lui [illegible] en 1855. — M. Kiss est [illegible] des Beaux-Arts de Berlin.

E. C—r.

[illegible] à Saint-Pétersbourg [illegible] l'âge de dix-sept ans [illegible]

[illegible] d'accompagna au congrès de [illegible] en Russie [illegible]

Dans la [illegible] lesande [illegible] de provinces et de [illegible] auprès de l'empereur [illegible] 1828, lors de la guerre contre les [illegible] néral Kisseleff fut chargé [illegible] campagne, d'en conclure [illegible] Dunube [illegible] qui occupaient, par une [illegible] l'armée russe [illegible] brova, dans les Balkans.

Après la paix d'Andrinople, les provinces de Valachie et de Moldavie [illegible] Russie [illegible] fut [illegible] d'occupation et le gouvernement [illegible] tés, avec le titre de président plénipotentiaire. Jamais ces deux provinces n'avaient goûté la douceur d'un état paisible ni connu les avantages d'un gouvernement régulier. L'administration du général Kisseleff fut un bienfait. La peste et la famine décimaient la population [illegible] porter des céréales, établit un cordon sanitaire sur le Danube, encouragea le labourage, fit la guerre aux abus de tous genres [illegible] exactions et aux déprédations; enfin, il sut exciter une salutaire émulation parmi les [illegible] de tous rangs. Une commission [illegible] les

[illegible] sur le Da- [illegible] et de nombreuses [illegible]

[illegible] la face du pays fut [illegible] (Le 1er mai 1831) eut lieu [illegible] Ses paroles [illegible] les plus alarmés, et [illegible] du gouvernement et [illegible] On lui doit l'abolition de la peine de mort ainsi que de la question [illegible] et l'immunité générale [illegible] des provinces, en reconnaissance de [illegible] lui vota l'indigénat avec les prérogatives [illegible] des Boyards. [illegible] qu'il ne saurait [illegible] qu'il se trouverait [illegible] à la tête du gouvernement.

[illegible] la Porte réclamait l'assistance de la [illegible] Pacha, qui menaçait Constantinople, le général Kisseleff fut désigné pour [illegible] à couvrir cette ca- [illegible] le gouvernement des [illegible] les hostilités cessèrent lors- [illegible] le Danube. Nommé [illegible] de l'ordre de Saint-Wla-

[illegible] envoyé extraordi- [illegible] la guerre [illegible] son poste. [illegible] l'expédition des [illegible] Paris, le comte Kisseleff [illegible] des partis. Il voyait [illegible] toutes les opinions, et [illegible] En 1855 il quitta [illegible] de Russie. L'année sui- [illegible] et ministre [illegible] auprès du saint-siége [illegible] poste qu'il occupe [illegible] de l'empereur [illegible] représentant de [illegible] Rome, et que des con- [illegible] aux catholi- [illegible] a été le négo- [illegible] J. V.

[illegible] *Conversation.*

[illegible] baron), général français, [illegible] à Sarreguemines (Moselle), [illegible] 1753. Fils d'un officier, il [illegible] dans la légion [illegible] en 1773, et obtint [illegible] le grade de capitaine dans [illegible] ouvrit un champ [illegible] Il fit les pre- [illegible] et fut appelé au [illegible] général de l'armée du [illegible] il s'empara du camp [illegible] où l'on trouva [illegible] Nommé chef [illegible] infanterie légère (21 mes- [illegible] dans la retraite de [illegible] et [illegible] en Italie. Une in- [illegible] plusieurs régiments [illegible] d'empire sur l'esprit [illegible] d'y coopérer, [illegible] du Directoire, [illegible] ces services, l'éleva [illegible] le 17 pluviôse [illegible] avec l'Au- [illegible] une part distinguée. A

[illegible] à Mayence [illegible] contribua à la victoire [illegible] Rentré en France en l'an [illegible] sous l'empire, il servit [illegible] sous les ordres du maréchal [illegible] le pays de Fulde [illegible] 1811 à Dantzig [illegible] le département de la [illegible] retraite le 3 août de la même année [illegible]

Kéate (?) Dict. de la Conversation [illegible]

KEATE (*Charles*), médecin anglais, [illegible] à Gravesend, dans le comté de Kent, [illegible] la même ville en 1811. Il [illegible] lége royal de Chirurgie. Outre [illegible] insérés dans le *London* [illegible] de lui : *An essay on the* [illegible] *remedy*, Londres, 17[illegible] par [illegible] Leipzig, 17[illegible]; — [illegible] *and Observations* [illegible] *on the* [illegible] *of the* [illegible] *from* [illegible]; Londres, 17[illegible]

Rose, *New general biographical dictionary.* [illegible]

KI-TSEU, philosophe chinois, vivait vers la fin du douzième siècle avant l'ère chrétienne (1122). Oncle de l'empereur Cheou-sin, dernier prince de la deuxième dynastie chinoise, il fut obligé de contrefaire l'insensé pour échapper à la cruauté de ce farouche tyran. [illegible] Wou-Wang, fondateur de la [illegible] (1122 avant J.-C.) l'appela [illegible] avec lui de fréquents entretiens sur la [illegible] phie, l'astronomie, la politique, [illegible] la science du gouvernement. Il [illegible] tard gouverneur de la Corée. Un [illegible] porté dans le *Livre sacré des* [illegible] treizième année du règne Wou-Wang [illegible] tout le système philosophique et [illegible] de Ki-Tseu. Nous suivrons la traduction qu'en a donnée M. Pauthier dans les *Livres sacrés de l'Orient*. « A la treizième année, le roi inter- roges Ki-Tseu. Le roi dit : « Oh, Ki-Tseu ! le ciel a des voies secrètes par lesquelles il rend le peuple tranquille et fixe... Je ne connais pas cette règle ; quelle est-elle ? » — Ki-Tseu répondit : « J'ai entendu dire qu'autrefois Kouen [illegible] pêché l'écoulement des eaux de la grande inon- dation, les cinq éléments furent [illegible] rangés ; que le Ti en fut courroucé, et [illegible] donna pas les *neuf règles* de la [illegible] trine ;..... mais que Yu, qui lui succéda [illegible]

[illegible] une série de lettres (1823). [illegible]

[illegible] le Caucase, [illegible]

[illegible] *Essays and Letters* [illegible] Ibid., 1841-1843,

[illegible]

[illegible] nation du farouche Tchang-hien-tchoung [illegible]

[illegible] si et du Hou-koung, en cache d'abord la [illegible]

[illegible]

l'Asie depuis le [illegible] Paris, [illegible]

[illegible] Paris, 1837, [illegible] Bureau, et [illegible]

[illegible]

sur [illegible] logique [illegible] Paris, [illegible]

[illegible] des *Voyageurs* [illegible]

[illegible] se forme dans l'art de [illegible] tion de Hutin et de.

[illegible]

[illegible] les compagnons d'armes, le général Kléber. Voyez-vous [illegible] (Kléber).

[illegible] Louis XVIII ordonna [illegible] dans un caveau construit au milieu [illegible] et au-dessus duquel Strasbourg [illegible] fait élever une [illegible] monument, dû à l'habile [illegible], M. Ph. Grass, a [illegible] 1840.

[illegible], t. IV. — Les Cases, [illegible]

[illegible] (Jean), [illegible] 1485, à Berne [illegible] septembre 1546, à Lyon. [illegible] le négoce une fortune [illegible] à Lyon, où [illegible] de Jean de La Barge, [illegible] une ville, située sur la [illegible], à un endroit [illegible] à reçu le nom de l'Homme [illegible]. Lorsqu'à la suite de la [illegible] en 1532, le consulat [illegible], il fut un des premiers [illegible] établissement charitable [illegible] diverses fois la somme [illegible] patentes du 31 mars [illegible] François Ier, qui avait [illegible], la charge [illegible] ordinaire; dans la [illegible] une partie des terres [illegible] de l'aliénation des biens [illegible], il lui fut permis d'a[illegible] du Chastelard. [illegible] de Lyon le porte [illegible] écrivains ont prétendu [illegible] de Kleberg qu'avait [illegible] placée sur un rocher [illegible] désignée vulgairement [illegible] de l'Homme de la [illegible] authentique ne [illegible] est plus que douteuse.

P. L—T.

[illegible] sur Lyon, [illegible]

[illegible] (Frédéric-Charles),

[illegible] vie de cet [illegible] (Recherches [illegible] Kleber [illegible] usw; Hambourg, 1776 [illegible] (1779) [illegible] 1770; [illegible] (Remarques sur quelques [illegible]) dans le Naturforscher [illegible] Catalogue des Coléoptères [illegible] Keil, Kasselbrück, 1777 [illegible] systématique des Coléoptères [illegible] de remarquer [illegible] dans ses travaux [illegible] comme peintre et dessinateur. [illegible]

[illegible] Rotermund, [illegible]; [illegible], XI. — [illegible] sur [illegible]. — [illegible]

KLEFEKER (Jean), [illegible] allemand, né à Hambourg, le [illegible] août 1705, mort le 25 octobre 1775. Il fut syndic de Hambourg, et a publié: Bibliotheca [illegible]; Hambourg, 1738, petit in-8°; — [illegible] Geographica; Hambourg, 1768 [illegible]; c'est le catalogue raisonné d'une [illegible] collection de cartes géographiques, [illegible]: il fut suivi des ouvrages [illegible]: Klefekers geographische [illegible] (Travaux géographiques de Klefeker); Hambourg, 1753, in-8°, avec une préface [illegible] de Büsch sur les progrès de la géographie dans les temps modernes; — Sammlung der [illegible] dem Schluss der Stadt Hamburg vom Anfang des 17ten Jahrhunderts ausgegangenen allgemeinen Mandate und Anordnungen (Recueil des Mandats, et ordonnances [illegible] de Hambourg depuis le commencement du dix-septième siècle); Hambourg, 1763-1765, [illegible] vol. in-8°; — Sammlung der Hamburgischen [illegible]

[illegible], Leipzig, 17[illegible], in-4°; — [illegible]

... de 4,000 hommes ...

... (28 germinal, 17 avril ...

... on l'an VII ...

... Klein ...

... en 1814, au rappel de ...

Il continua de siéger ... titre de pair de France, vota ... rangs de l'opposition et se rallia ... au gouvernement de Juillet, qui lui ... insignes de grand' croix de la Légion ... (21 avril 1831).

Victoires et Conquêtes des Français ...

KLEIN (*Jean-Adam*), ... allemand, né à Nuremberg ... l'art. En 1800 il entra à l'école ... lui enseignait le dessin. Il ... le célèbre graveur ... temps que la gravure, Klein continua ... le dessin d'après l'antique et ... Il reproduisait de préférence les ...

(1) En 1799, après la bataille ...

[illegible] plusieurs villes [illegible]. Il rejoignit les Français [illegible] il ne put pénétrer dans [illegible] les Français l'eyant pris à revers, [illegible] passage à travers l'armée [illegible] 1800 il passa à l'armée du Rhin, [illegible] de Kray. En 1805, il servait [illegible] de Bavière, et se trouvait enfermé [illegible] Mack signa la capitulation par [illegible] fut remise à Napoléon. L'em[illegible] le général Kleinau parmi [illegible] de son courage. En 1807 [illegible] une division en Bohême. A [illegible] le général Hiller à la tête [illegible] il forma l'ar[illegible] mois d'avril 1812 il fut nommé [illegible] de l'empereur d'Autriche ; et [illegible] se déclara contre la [illegible] Kleinau fut chargé de se porter [illegible] tête d'un corps d'armée qui fut [illegible]. Cet échec ne l'empêcha pas [illegible] le mois d'octobre suivant, [illegible]. A la bataille de Leipzig, [illegible] troupes autrichiennes qui firent [illegible] corps des alliés, et qui fut [illegible] sur la rive droite de la Pleisse. [illegible] colonne soutint, comme sous [illegible] de Wachau, fut le plus impor[illegible]. Kleinau se dirigea ensuite sur [illegible] Macdonald et Mortier le [illegible] sur Seiffertshein ; mais [illegible] pour le déloger de cette [illegible]. Après la bataille de Leipzig, [illegible] d'investir la ville de Dresde, [illegible] Gouvion-Saint-Cyr ; celui-ci, à la [illegible], épuisés par les maladies [illegible] vivres, dut capituler, sous la [illegible] retournerait en France [illegible] servir. Les souverains [illegible] cette capitulation, et Kleinau [illegible]. En 1814, Kleinau [illegible] général de l'armée autri[illegible] plus part à la guerre. [illegible] commandant de la [illegible]

J. V.

[illegible] *Encyklopädie.* — Arnault, [illegible] *nouv. des Contemp.*

[illegible] (*Gallus-Aloys-Gaspard*), [illegible], né à Wurtzbourg, le 6 jan[illegible] novembre 1824. Il devint [illegible] de sa ville natale, et [illegible] de Wurtzbourg et l'élec[illegible] Bavière, de faire une [illegible] de pénalité. On a de lui : [illegible] *Wilddiebstahl, dessen* [illegible] *Strafe* (Mémoire sur le bra[illegible] les peines qu'il entraîne); [illegible] — *Systematische Ent*[illegible] *Grundbegriffe des peinlichen* [illegible] des Principes fon[illegible] pénal) ; Erlangen, 1794,

1799 [illegible] *politischen* [illegible] [illegible] 1797-1806, 3 vol. [illegible] *peinlichen Gesetzbuches für* [illegible] *Staat* (Projet d'un Code [illegible] Munich, 1802, in-8°, [illegible] par Feuerbach et Salchow ; — [illegible] *die Lehre von der politischen* [illegible] (Mémoire sur la Juridiction [illegible] Francfort, 1814, in-8°. On doit encore à [illegible] dans dissertations latines sur des [illegible] de jurisprudence; elles sont énumérées dans le *Lexicon Literarum academico-juridicum* [illegible] Vogel. Enfin, il a rédigé [illegible] et Konopack l'*Archiv des* [illegible] Halle, 1798-1820.

[illegible]

KLEIST (*Ewald-Christian de*), poète allemand, né le 3 mars 1715, à [illegible] en Poméranie, mort à Francfort-sur-l'Oder, le 24 août 1759. Après avoir fait de bonnes études, il entra dans la carrière militaire, [illegible] sous Frédéric le Grand dans plusieurs [illegible] et devint en 1757 major du régiment [illegible] la bataille de Kunersdorf, où il combattit sous les ordres du prince Henri, il devança à la tête de ses soldats contre une batterie [illegible] Blessé à la main droite, il prit l'épée de la main gauche, et continua de combattre [illegible] où un boulet de canon lui fracassa la jambe [illegible] Il passa la nuit sur le champ de bataille [illegible] été pansé. Le lendemain [illegible] fort ; mais le mal avait fait de trop grands progrès, et onze jours après la bataille de Kunersdorf, Kleist mourut des suites de sa blessure. Le principal titre littéraire de Kleist est son beau poëme *Der Fruehling* (Le Printemps, 1749). Ses autres poésies parurent à Berlin en 1756 et 1758 : *Gedichte*, 2 vol. Après sa mort, Ramler publia les Œuvres complètes de Kleist : *Sämmtliche Werke*; Berlin, 1760, 2 vol. Mais cette édition, dans laquelle Ramler, pour corriger les défauts de son ami, avait trop peu ménagé l'originalité de Kleist, Kœrte la remplaça par une meilleure édition, faite d'après les manuscrits originaux ; Berlin, 1803, 2 vol., réimprimée en 1826.

Schiller dit de Kleist : « Il y a chez ce poëte lutte entre la réflexion et le sentiment, l'une trouble l'autre. Sa fantaisie est active, mais plutôt [illegible] gente et inquiète que riche et créatrice. On trouve dans ses poésies des traits caractéristiques et vigoureux ; mais ils ne s'accordent pas pour former un tout harmonieux. Tant qu'il reste exclusivement lyrique et qu'il se contente de peindre des paysages (comme dans *Le Printemps*), nous nous apercevons moins de ses défauts, parce que le sentiment du poëte même nous intéresse alors plus que les objets dont il parle. Mais lorsque Kleist entreprend de représenter l'homme

né à Francfort-sur-l'Oder, le 10 octobre 1776,

[illegible] 1811. Après avoir fait la [illegible] toute la France, il se fixa [illegible]

[illegible] E. C.

[illegible] (Ulric), [illegible] allemand, vivait [illegible] moitié du quatorzième siècle; il [illegible] l'ordre des Augustins, et résida à [illegible] général de cet ordre dans la Saxe [illegible] les principes qu'il [illegible] dans l'ancien recueil de [illegible] Miroir des Saxons [illegible] G. B.

[illegible] (Jean-Christian), peintre allemand, [illegible] près de Dresde, en 1751; [illegible] d'un pauvre paysan, il sentit [illegible] nature en lui un goût invincible [illegible]. Adonné spécialement à la [illegible] paysage, il se rendit en Italie pour [illegible] sur les sites de ce pays, dont [illegible] grandeur étaient précisément [illegible] Klengel cherchait à introduire [illegible]. De retour à Dresde en 1790, [illegible] professeur à l'Académie des [illegible]. Il avait été nommé membre [illegible] dans tous les secrets de la perspective [illegible] il représentait volontiers des [illegible] telles que des levers et des [illegible], où la gradation de la lumière [illegible] observée avec beaucoup de [illegible] les tableaux de ce genre où il [illegible], on cite surtout ses Quatre [illegible]. Beaucoup de ses autres toiles, [illegible] la plupart dans les palais des [illegible] russes et polonais, ont pour [illegible] champêtres, dont la gaieté et [illegible] du plus heureux effet. Klengel [illegible] le burin presque aussi bien que [illegible] plus de deux cents paysages, [illegible] par d'autres artistes; il a aussi [illegible] recueils d'études de paysages, [illegible] parmi lesquels on remarque [illegible] de 32 feuilles, qui porte le [illegible]. Enfin, il a laissé [illegible] plus de deux cents planches [illegible] à l'eau-forte, où se trouvent [illegible] tous ses tableaux. E. C.

[illegible], année 1825, n° 21. — Nagler, *Allgemeines* [illegible]

[illegible] (Léo von), célèbre architecte allemand, [illegible] dans la principauté de Hildesheim [illegible] 1800 à l'Académie d'architecture à [illegible] trois ans après, visita les principales [illegible] de l'Angleterre et de la France, [illegible] quelque temps à Paris, où il suivit [illegible] l'École Polytechnique. Il partit [illegible] avec Klenze. [illegible] Jérôme de Westphalie, [illegible] à nommer Klenze [illegible] repentir. En 1816 [illegible] qualité d'architecte de la cour [illegible] l'hôtel du duc de Leuchtenberg [illegible] dans le goût [illegible] en Allemagne. [illegible] montré dans la restauration de la [illegible] Spire, [illegible] les bâtiments royaux [illegible] ne commença [illegible] véritablement au trône du roi Louis, qui [illegible] une des [illegible] arts en Bavière [illegible] et à la résidence royale [illegible] Sainte [illegible] Munich [illegible] général d'après lequel [illegible] Klenze, dit M. Fortoul dans son ouvrage *De l'Art en Allemagne*, [illegible] initié par [illegible] le droit de nous en [illegible] gies. Les lignes qu'elle a [illegible] pent, par leur beauté [illegible] chesse qui a [illegible] formes postérieures de l'art. Le but de Klenze fut donc de reprendre l'œuvre des artistes de la Renaissance, en tenant compte des progrès que nous avons faits depuis, et qui consistent en une connaissance plus exacte de cette civilisation antique, dont les maîtres du seizième siècle n'avaient pu étudier que les œuvres les plus corrompues et les plus éloignées de l'origine. Aujourd'hui, mis en possession du principe même de l'art hellénique, nous pouvons l'appliquer, dit Klenze, à tous les besoins actuels, [illegible] Grecs eux-mêmes à conserver notre indépendance et à être divers et nouveaux selon les circonstances. « C'est avec une idée large et non exclusive, qui tolèrent les formes postérieures à l'antiquité, pourvu qu'elles soient pénétrées du principe divin de l'art grec, que Klenze a [illegible] longtemps lutter contre ses rivaux, dont les uns prétendaient faire renaître le moyen âge italien, les autres le moyen âge indésque.

Parmi les autres édifices construits par Klenze à Munich, nous citerons : l'Odéon, l'hôtel [illegible] du ministère de la guerre, le palais [illegible] pour le duc Maximilien, le bazar, et plusieurs magnifiques maisons particulières dans la *Ludwigsstrasse*. En 1830 cet architecte fut chargé de donner le plan d'un temple que le roi Louis

[illegible] *d'Agrigente*, [illegible]

[illegible] envoyé à Athènes pour [illegible] à faire pour la reconstruc- [illegible] cette ville. En 1834, voyant que son [illegible] peu à peu triompher dans [illegible], il partit pour [illegible] Peu [illegible] chargé d'y diriger la [illegible] à contempler les collections [illegible] permanent, [illegible] proportions et [illegible], la *Maison dorée de Néron*. [illegible] Munich; il [illegible] d'y élever une porte monumentale [illegible]. Depuis longtemps il consacre [illegible] des loisirs que lui laissent ses nombreux travaux à la peinture; il peint surtout le paysage. Parmi ses tableaux on cite comme [illegible] d'un grand effet : une *Vue de Palerme*; [illegible] *de Massa di Carrara* et une *Vue* [illegible]. Klenze, qui a été appelé par le roi de [illegible] à divers emplois supérieurs et qui a reçu [illegible] plusieurs qualifications honorifiques, est [illegible] longtemps membre honoraire des Académies de Vienne et de Saint-Pétersbourg, ainsi que de l'Institut de France. Parmi les ouvrages d'art et autres qu'il a publiés, nous citerons : *Entwurf zu einem Denkmale M. Luthers* (Projet de Monument en l'honneur de Luther); Braunschweig, 1805; — *Abbildungen der schönsten* [illegible] *griechischer Ornamente* (Les plus beaux Restes de l'Ornementation grecque), 1823, huit livraisons à six planches chacune; — *Sammlung architectonischer Entwürfe* (Recueil de Plans d'Architecture); Munich, 1831, [illegible] livraisons; — *Versuch einer Wiederherstellung des toskanischen Tempels* (Essai d'une restauration du temple toscan); Munich, 1822, in-4°; — *Der Tempel des olympischen Jupiter zu Agrigent* (Le temple de Jupiter Olympien à Agrigente); Stuttgard, in-4°; — *Beschreibung der Glyptothek* (Description de la Glyptothèque); Munich; la partie archéologique de cet ouvrage [illegible] Schorn; — *Anweisung zur Architektur des christlichen Cultus* (Instruction d'Architecture chrétienne); Mu-

[illegible]

[illegible] Sprachen; [illegible] Einleitung; Ueber Reiff's [illegible] der römischen Bürgerkriegs; [illegible] römisches Privatrecht. E. G.

[illegible] Conv.-Lex.

[illegible] (Henri de), théologien hollandais, [illegible] Middelbourg, mort dans l'île de Wal[illegible] 1694. Il exerçait la profession de [illegible] se fit remarquer par son érudition. [illegible] de lui : *Onses Heeren Jesu Christi* [illegible] *Koningrijk* [illegible] *Nieuwe Testament* [illegible] *in eenige Predikation* [illegible] *Davids CX* (L'Empire sacerdotal de J.-C. sous le Nouveau Testament, [illegible] sur le psaume CX (*Vulgate CIX*); [illegible], 1687, in-12; — *Tydtresoor van* [illegible] *Wereldlyke historien, van den* [illegible] *Weerelds af, met een nette Aan*[illegible] *Tydt tot het jaar* 1689 (Trésor [illegible] de l'Histoire sacrée et civile, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an [illegible]; Middelbourg, 1689, in-4°. C'est la traduction [illegible] de l'ouvrage de Henri [illegible]; — *Inleidinge tot de beschryvinge* [illegible] (introduction à la géographie de la Terre Sainte, où l'on montre les [illegible] de l'Église juive dans l'ancienne [illegible] la sortie d'Égypte, avec une Description de la ville de Jérusalem, etc.), trad. de [illegible]; Middelbourg, 1699, in-12 : [illegible] publié par les soins du frère [illegible] de Klerck, qui y a joint des [illegible] *Éloges funèbres* et quelques poésies de Henri Klerck. A. L.

[illegible] *pour servir à l'histoire des Pays-*[illegible]

[illegible] (Daniel), théologien hongrois, né [illegible], mort en 1697, à Berlin. Après [illegible] Strasbourg et à Wittemberg, il [illegible] ecclésiastique, exerça pendant [illegible] de co-recteur à Œdenbourg, [illegible] paroisses luthériennes de la [illegible] la théologie à Weissenfels. [illegible] *Catalogus Presbyterorum Scepu*[illegible] *ab annis 150 collegio pra*[illegible], 1666, in-4°; — *Biga* [illegible] *Ladiveri,* [illegible]; Wittemberg, 1675, in-4°; [illegible] *evangelica granorum quinque* [illegible] 1675, in-4°; — *Pentas Doc*[illegible] *Hungaria*; Iéna, 1688, in-folio; [illegible] *brennonicus*; 1690, [illegible] *Bestiæ bicornis*; [illegible], etc.

[illegible] Christophe Klesch, né en 1632, et [illegible] qui fut également pasteur de l'É[illegible] a publié : *Icon Angeli ecclesiasticorum* πικρόγλυκύτης; Er[illegible]; — *Poetica Palma*; ibid., [illegible] K.

[illegible] *Memoria Hungarorum*, II, p. 340-350 [illegible] *Nachrichten von den evangelischen*[illegible]

[illegible]

[illegible] (Georges-[illegible]), [illegible] mand, né à [illegible], le [illegible] avril 1759, mort à [illegible]. Il servit pendant quelque temps [illegible] suédoises en qualité de [illegible] en 1794 une place de professeur [illegible] Greifswald, et passa en 1804 avec la [illegible] à Wittemberg. Après la suppression de [illegible] sité de cette dernière ville, il [illegible] quelque temps la médecine à Halle. On a de lui : *Wiener medicinische Monatsschrift* (Gazette mensuelle médicale de Vienne); Vienne, 17[illegible], 4 vol. in-8°. — *Versuch einer Geschichte* [illegible] *Verschönerungstriebes im weiblichen Geschlecht, nebst einer Anweisung die Schönheit ohne Schminke zu erhöhen* (Essai d'une histoire de l'instinct des Femmes [illegible] leur beauté, etc.); Gotha, 1792, 2 vol. in-8°; — *De Ingenio Medici*; Greifswald, 179[illegible], in-4°; — *Kritische Ideen ueber den* [illegible] *sten Vortrag der ausuebenden* [illegible] *Ruecksicht auf die medicinischen Systeme aelterer und neuerer Zeit* (Idées critiques sur la meilleure manière d'enseigner la médecine pratique et considérations sur les systèmes médicaux des temps anciens et modernes); Rostock et Leipzig, 1798, in-8°; — *Beitraege zur Kritik ueber die neuesten Meinungen in der Medicin* (Documents pour servir à la critique des opinions récemment émises en médecine); Rostock et Leipzig, 1801-1804, in-8°; — *De* [illegible] *tutione Morborum* [illegible], [illegible] *progeria*; Wittemberg, 1806; — *De* [illegible] *in rebus medicis inquirendis et explicandis philosophandi Ratione*; ibid., 1807, in-4°; — *De inepta Remediorum* [illegible] *minatione*; Wittemberg, 1807, in-4°. D^r L.

Callisen, *Medicinisches Schriftsteller Lexikon*. — *Biographie médicale*.

KLEUKER (*Jean-Frédéric*), érudit et orientaliste allemand, né à Osterode, en 1749, mort le 1er juin 1827. Il devint pro-recteur au gymnase de Lemgo, et en 1791 recteur du gymnase d'Osnabruck. Sept ans après il fut appelé à une chaire de théologie à l'université de Kiel, où il passa le reste de sa vie. On a de lui : *Ueber die Natur und den Ursprung der Emanationslehre bei den Kabbalisten* (Sur la Nature et l'Origine de la doctrine des Émanations chez les cabbalistes); Riga, 1786; — *Neue Prüfung und Erklärung der Beweise für die Wahrheit des Christenthums* (Nouvel Examen et explication des Preuves en faveur du Christianisme); Riga, 1787-1794, 3 vol. in-8°; — *Ausführliche Untersuchung der Gründe für die Aechtheit der schriftlichen Urkunden des Christenthums* (Examen détaillé des Preuves de l'authenticité des Documents écrits du Christianisme); Hambourg, 1797-1800, 5 vol. in-8°; — [illegible] *nische Religions System* [illegible]

[illegible]

... *per notiones universales*, Upsal, [illegible] ... Upsal, 1740-1742 ... *Stellarum* ... Upsal, 17[illegible] ... in-4° ... in-4°. ... dois.

[illegible] ... né le 19 février 175[illegible], à Francfort-sur-le-Mein, mort le 24 ... à [illegible]

[illegible] l'enlèvement [illegible] [illegible] poétique. [illegible] ainsi la biographie de [illegible] trouve étroitement liée à [illegible] et lors même [illegible] les péripéties ne [illegible] le nom de Kling- [illegible] mieux placer qu'à l'article [illegible] l'analyse que nous devons [illegible] composition.

[illegible] qu'elle se divise en deux [illegible] appeler les deux actes [illegible] un an entre la sus- [illegible] de la lutte. La première [illegible] strophes, a pour [illegible] de Wartbourg; Henri [illegible] Walther von der Vogelweide, [illegible] Wolfram d'Eschenbach, [illegible] la seconde, où l'on chante [illegible] de la scène est la chambre [illegible]; Wolfram lui-même [illegible] seuls personnages.

[illegible] Ofterdingen qui engage le com- [illegible] que Léopold d'Au- [illegible] tous les princes de la [illegible] à périr comme un voleur [illegible] tous ceux qui tente- [illegible] Walther von der Vogel- [illegible] acceptent le défi; Rein- [illegible] Wolfram d'Eschenbach sont [illegible] camp, sous la présidence [illegible] qui assiste ainsi que [illegible] d'un nouveau genre. La [illegible] Ofterdingen exalte le duc d'Au- [illegible] lui opposent le roi de [illegible] le comte de Henne- [illegible] landgrave de Thuringe. Cha- [illegible] comparaisons les [illegible] rehausser le mérite du [illegible] Klingsor. Mais bientôt [illegible] plus vives, les repar- [illegible] s'envenime et la [illegible] les juges du camp eux- [illegible] et à deux reprises les [illegible] sa défaite et [illegible] pour châtier le vaincu. [illegible] ses adversaires [illegible] aux étoiles; il [illegible] c'est alors que Wal- [illegible] lui porte un coup dé- [illegible] passage de la Bible, il [illegible] dans le poëme [illegible] défavorable [illegible] l'entendons [illegible] avec des [illegible] bière, Klingsor [illegible] accordée, grâce à l'intervention [illegible] et malgré la vive opposition [illegible] adversaires, qui réclament l'exécution [illegible] fatal.

La première partie est finie; les [illegible] qui se passent durant l'espace d'une [illegible] elle est suivie ne sont pas [illegible] poëme; mais plusieurs [illegible] connaître, notamment Dietrich d'Apolda, l'auteur du Chronicon [illegible] précepteur [illegible] rendre en Transylvanie [illegible] Klingsor, Henri d'Ofterdingen [illegible] le duc Léopold d'Autriche, qui l'avait comblé de présents et lui avait donné une [illegible] recommandation pour [illegible] l'accueillit avec bonté; mais au lieu de se mettre en route sur-le-champ, il [illegible] préparatifs de voyage la veille même [illegible] le minnesinger [illegible] nouveau. Le trajet se fit à travers les airs en une seule nuit. Après être descendus [illegible] hôtellerie d'Eisenach nommée [illegible] se rendit à Wartbourg pour [illegible] d'Ofterdingen avec les autres [illegible] fut reçu avec de grands honneurs, prédit la naissance de la princesse de Hongrie, sainte Élisabeth, et son mariage avec le fils du landgrave de Thuringe; entra ensuite en lutte avec Wolfram d'Eschenbach, qu'il ne put vaincre malgré l'assistance d'un démon, et retourna en Hongrie, chargé de présents, malgré les instances que le landgrave et sa femme firent pour le retenir à leur cour. Mais revenons à notre poëme.

Au moment où commence la seconde partie, Klingsor et Wolfram sont en présence, et le premier propose au second l'énigme suivante: « Un père voyant son fils endormi près d'un lac qui est sur le point de déborder, veut l'avertir du danger qui le menace; il lui parle d'abord, mais l'enfant n'entend pas; il sonne de la trompette: le dormeur ne se réveille pas; il le frappe alors, doucement d'abord, avec une baguette, ensuite avec la main, plus fort enfin avec un bâton, mais toujours en vain; et l'infortuné finit par être englouti dans les flots. » — « Ce père, répond Wolfram, c'est Dieu; et le fils, c'est l'homme plongé dans le sommeil du péché; le lac, les eaux menaçantes, c'est l'enfer. Le premier avertissement donné à l'enfant, c'est la voix de la conscience; le son de la trompette, c'est l'exhortation du prêtre; le coup de baguette, c'est la maladie; [illegible]

[illegible]

1746.

KLINGSTEDT (*Charles-Gustave* [illegible]) [illegible] taire appelle *Clinchstet* [illegible] né à Riga, en 1657, mort [illegible] 1734. D'abord [illegible] roi de Suède, il [illegible] en France [illegible] et continua d'y servir [illegible] [illegible] tableaux [illegible] son talent [illegible] défaut de [illegible] un grand nombre de [illegible] boîte, ce qui l'a fait [illegible] *tabatières*. C'était [illegible] sociét « sans [illegible] à celui d'un homme [illegible] ni même correcte ». [illegible] était à la mode. [illegible] qu'une de ses [illegible] marquis de Marigny en avait [illegible] autres une petite peinture [illegible] *motti-chouti*, qui [illegible] fois. Quelques amateurs [illegible] des Klingstedt, mais [illegible] grand jour. Cet artiste [illegible] à l'église de Chaillot [illegible] entre autres celui [illegible] « Son pinceau était [illegible] tées ne sont pas toujours [illegible] dessin n'est guère moins [illegible] Ainsi l'art sérieux n'a pas [illegible] la morale de ce qu'on [illegible] de Klingstedt. »

La fille unique de Klingstedt [illegible] l'un des quatre [illegible] et [illegible], connu par [illegible] une description [illegible] 1763.

[illegible]

KLOCKER [illegible] (*David*) [illegible] peintre suédois, d'origine allemande, né à Hambourg, en 1629, mort à Stockholm, en 1698. Sous le nom de David Klöker, qu'il porta d'abord, il fut employé à la chancellerie suédoise [illegible] à ce titre aux congrès d'Osnabrück et de Munster, mais il renonça à la carrière [illegible] pour se vouer à la peinture. Il fit le voyage d'Italie, où il travailla, à l'école de Pierre de Cortone. En 1661 il devint peintre de la cour du roi Charles XI; en 1674, il [illegible] nom de David Klöcker [illegible]

[illegible]

[illegible] le plus [illegible] célébré par [illegible]

[illegible] à vingt et un ans, Klopstock était déjà poëte; il ne l'était pas [illegible] à cet âge. Il l'était [illegible]; il croyait avoir une mission, et après l'avoir annoncée à son père, il s'y préparait en conscience. A l'université d'Iéna, où il alla en 1745 étudier la théologie, à Leipzig où il se rendit l'année suivante, c'est La Messiade qui l'occupe, et enfin en 1748, âgé de vingt-quatre ans à peine, il publie les trois premiers chants de son épopée. Les circonstances qui amenèrent cette publication sont empreintes [illegible]. Klopstock vivait à Leipzig au milieu d'un petit nombre d'amis, passionnés [illegible] pour les lettres; [illegible] il confiait de tout ses travaux [illegible] J.-E. Schlegel [illegible]. Un jour, un de leurs amis, [illegible] qui habitait la même maison, [illegible] la littérature [illegible]. Laquelle des deux avait l'avantage? [illegible] soutenait la préé-

[illegible]

[illegible] un petit Homère, et, tra- [illegible] son admiration, Klop- [illegible] les poëmes dans des tra- [illegible] l'espoir de la [illegible] il avait contenté une partie [illegible] l'ambition de Bodmer, [illegible] période de triomphe. [illegible] poëte lui-même, avait un culte [illegible] Il n'avait pas voulu [illegible] que, chez lui, s'était un [illegible] de voir le chef de la réso- [illegible] s'incliner avec vénération de- [illegible] qui aurait pu être son fils, [illegible] quelquefois un peu em- [illegible] le poëte ? On n'aimerait pas [illegible] accepté trop aisément ces [illegible] Malgré son zèle reli- [illegible] il goûtait vivement les [illegible] de la jeunesse. Ce n'est pas [illegible] qu'il convient de marcher dans [illegible] suprême de l'art. Ses [illegible] des indications piquantes [illegible] établie à ce sujet entre l'an- [illegible] et son fougueux admira- [illegible] contrarier un peu cette ad- [illegible] ses fidèles, Klopstock [illegible] les jeunes gens de son âge. Il [illegible] habile aux exercices du corps, [illegible] à cheval, le sac sur le dos, le [illegible] pour visiter les montagnes.

[illegible] l'été de 1750 qu'il était venu à [illegible] si bien qu'il y resta neuf [illegible] de la nature, la simplicité des [illegible] La plus grande partie [illegible] chant de *La Messiade* [illegible] dans cette période. L'école [illegible] posséder. Ses amis essayè- [illegible] d'eux par un riche [illegible] pour toujours à sa [illegible] connaissaient mal Klopstock; [illegible] l'Allemagne qu'il était de- [illegible] était sa première [illegible] le chantre du sentiment [illegible] avait vu dans le sentiment [illegible] le plus original de son pays, [illegible] renoncer à l'Allemagne; [illegible] était d'avoir sur la terre na- [illegible] qui lui laissât le calme [illegible] de son œuvre. Ses [illegible] lui procurer une chaire au [illegible] Ce vœu ne devait pas [illegible] propose et Dieu dispose. [illegible] amis de Zurich, ce ne fut [illegible] mais pour répondre [illegible] Danemark, Frédéric V. Un [illegible] comte de Bernstorf, alors [illegible] de Copenhague auprès [illegible] Louis XV, avait recom- [illegible] son souverain, par l'inter- [illegible] Moltke, ministre des affaires [illegible] tenait à honneur de pro- [illegible] inviter Klopstock à fixer sa résidence à Copenhague [illegible] sion qui lui [illegible] lettre [illegible] langue, [illegible] rêta quelque [illegible] plusieurs de ses [illegible] quelques semaines à Hambourg [illegible] Copenhague, vers l'automne de 1751.

Klopstock resta vingt ans à Copenhague. Quelques-unes des plus belles et des plus heureuses années de sa vie appartiennent à cette période. En passant à Hambourg, il fit la connaissance d'une jeune fille qui admirait ses vers avec passion. Marguerite Moller lui fit bientôt oublier Fanny Schmidt; il l'aima, la célébra dans ses vers, et l'épousa trois ans après, en 1754. Marguerite était la digne compagne du poëte. Pieuse, ardente, enthousiaste, elle était de moitié dans les inspirations de son mari. C'est elle qu'il a souvent chantée dans ses odes, ses élégies, et même dans sa mystique épopée. L'épisode de Semida et de Cidli, au IVe chant de *La Messiade*, est la séraphique peinture des amours du poëte et de Marguerite. On a d'elle un curieux volume de lettres qui jettent un jour très-vif sur l'exaltation de la petite société qui entourait Klopstock; c'était une sorte de piétisme littéraire. Cette idée d'un sacerdoce poétique que Bodmer avait voulu inspirer à Klopstock devenait peu à peu une réalité. Son poëme et sa vie ne faisaient qu'un; il transportait dans son poëme les événements de sa vie; il réglait sa vie d'après les inspirations de son poëme. Cette sensibilité expansive, ce besoin d'émotions, cette source de chants et de larmes qui s'épanche dans *La Messiade*, tout cela se retrouve dans l'existence naïvement solennelle de l'auteur. Il y a en lui un mélange du bonhomme et du pontife. Ses prétentions sont candides, son exaltation est à la fois majestueuse et ingénue. Parmi les écrivains de son temps, ceux qu'il aime sont ceux qui lui fournissent des émotions romanesques ou poétiques; toutes les occasions de s'attendrir lui sont bonnes. Dans un temps où *Clarisse Harlowe* passionnait l'Angleterre et la France, personne n'en a été plus vivement ému que le chantre d'Abbadona. Il avait aussi d'ardentes sympathies pour le poëte Young, et l'on peut voir dans ses lettres avec quelle naïveté touchante il sollicita son amitié.

Klopstock avait reçu à Copenhague les hommages les plus flatteurs. Accueilli avec empressement par le comte de Bernstorf et le comte Moltke, présenté au roi, comblé d'honneurs, il ne se laissa pas détourner de sa voie par les séductions de la vanité. Les fêtes de la cour l'attiraient peu; avec un candide et consciencieux orgueil, il avait le sentiment de sa royauté poétique. Il ne chercha même pas à exercer sur les lettrés de Copenhague l'influence à laquelle il pouvait prétendre. C'était une époque de transition et de renouvellement [illegible]

[illegible] sous son nom. Klopstock [illegible] après la chute [illegible] en 1778, il publia [illegible] merveilleuses [illegible]. Ces images de [illegible] revivre à ses yeux [illegible] qu'il avait perdus [illegible]

[illegible] Un Dieu s'est [illegible] parmi les hommes, [illegible] à ses pas, [illegible] et l'on fait mourir sur [illegible] sur la terre, [illegible] de ces fêtes divines [illegible] l'humanité. Où est cette [illegible] Madame de Staël [illegible] de Klopstock n'élève pas [illegible] bien mieux, qu'elle [illegible] précisément le contraire [illegible] est une transfiguration [illegible] transfiguration telle que la [illegible]. On ne sait où ce [illegible] de si poétiques détails. [illegible] littéraire, M. Gervinus, [illegible] la terre a disparu [illegible] l'homme, on ne voit que [illegible] et des diables. Les disciples [illegible] anges, des chérubins, des [illegible] les pharisiens, les [illegible] Judas, sont des démons [illegible].

[illegible] de porter un jugement [illegible], si on le considère comme [illegible] les critiques de l'Allemagne [illegible] les juges les plus [illegible] ce point. M. Gervinus y [illegible] d'un enthousiasme [illegible] une idée finement [illegible] il appelle le poëme [illegible] *Oratorio*. Klopstock [illegible] vivement ; il admi- [illegible] des plus nobles gloires [illegible] qui avait composé son [illegible] avant la publica- [illegible] de *La Messiade*. Guidé [illegible], Klopstock a écrit son [illegible] écrit des mélodies ; [illegible] des sentiments. [illegible] dans son poëme ; de là [illegible] d'une âme tour à tour [illegible] de précision dans les [illegible] dans les images, une [illegible] et touchante qui parle [illegible]

[illegible] en doute quand on lit *La Messiade* [illegible] de Klopstock [illegible] grandir un fait, une action [illegible] n'est pas [illegible] Klopstock, [illegible] Christ, [illegible] de la narration évangélique [illegible] d'hétérodoxie [illegible] chrétienne [illegible] le dogme [illegible] du poëme l'opinion d'un [illegible] qui a jugé le poëte [illegible] christianisme. Les admirateurs de Klopstock [illegible] de M. Gervinus, ils ne ménagent pas M. Vilmar. « Klopstock, dit M. Vilmar, n'a pas évité l'écueil de son sujet, le dithéisme, le partage du trône céleste entre le Père et le Fils, et véritablement, lorsqu'on veut, avec des paroles humaines, faire délibérer le Père et le Fils sur la Rédemption, il est impossible de ne pas les séparer comme deux êtres parfaitement distincts, et de ne pas les opposer l'un à l'autre. Ce passage [illegible] en effet, dès le commencement du poëme : « Je lève ma tête dans le ciel, [illegible] la mer, et je te jure par moi, qui suis Dieu comme toi, que je veux racheter les hommes. » Ce passage produira toujours sur une âme chrétienne une impression pénible que tout le charme de la poésie sera impuissant à dissiper. »

Oubli des conditions de l'épopée, altération de la simplicité évangélique, altération du dogme, voilà les principales objections adressées à *La Messiade* par la critique de nos jours. Que reste-t-il donc de ce poëme accueilli d'abord avec tant d'enthousiasme, et remis aujourd'hui à sa place avec une rigide impartialité ? Il reste d'admirables détails, l'épisode d'Abbadona, de magnifiques peintures et des flots de mélodie. Il

[illegible] Goethe, qui [illegible] la littérature de son [illegible] témoigne bien [illegible] que la première pro- [illegible] allemande est née [illegible] Il y a là une considéra- [illegible] La Messiade nous [illegible] de notre poésie, et [illegible] étaient de- [illegible] parts de l'Alle- [illegible] dans un sen- [illegible] vénération pour [illegible] de la nation. [illegible] était la grande inspira- [illegible] A une époque [illegible] l'Allemagne, divisée entre la Prusse et l'Au- triche, semblait ne plus exister, où il y avait

[illegible]

[illegible]

L'influence de Klopstock sur la [illegible] de l'Allemagne offre à l'historien [illegible] rents. Il y a d'abord l'influence [illegible] tution féconde donnée à l'esprit [illegible] réveil d'un siècle et d'une nation; à ce point de vue, Herder, Gœthe, Schiller [illegible] de *La Messiade*. Il y a ensuite l'influence [illegible] culière, c'est-à-dire la formation d'un [illegible] d'hommes qui s'inspirent directement de Klopstock, comme le disciple [illegible] Cette école de Klopstock [illegible] groupes, qui représentent deux périodes distinctes. La première période est celle qui suit l'apparition de *La Messiade* et des Odes [illegible] voit se répandre alors une [illegible] religieuse et tendre, mystique et [illegible] revêt sans doute des formes [illegible] le caractère de chaque écrivain, mais il est impossible de ne pas reconnaître [illegible] par Klopstock. Dans ce groupe, composé [illegible] de contemporains du poète, [illegible] ner, Sturz, André Cramer, [illegible] Schlegel, surtout l'excellent Gellert [illegible] dent foyer de science et de mysticisme, [illegible]

[illegible]

[illegible] de la révolution [illegible] des sympathies [illegible] du terrorisme. Son [illegible] consacrée à la fois au [illegible] à Charlotte Corday, [illegible] inspirations. André [illegible] Corday comme une [illegible] Klopstock l'a chan- [illegible]

[illegible] de Klopstock se passèrent [illegible] remarié en 1791, avec [illegible] Jeanne de Win- [illegible] comme lui. Cette digne [illegible] ne pouvait lui faire [illegible] elle prit plaisir à con- [illegible] poète, s'efforçant

[illegible] depuis plus de [illegible] d'empressement et d'hommages. [illegible] de quelques jours [illegible] [illegible] le 22 mars 1803 [illegible] cortège [illegible] cloches de la ville [illegible] Hambourg [illegible] petit village d'Ottensen [illegible] Sur la tombe [illegible] semée [illegible] par Dieu [illegible] pour la résurrection. » C'est là qu'une place l'attendait. Quand son corps fut présenté à l'église, des chœurs [illegible] quelques-uns de ses chants [illegible] la troisième et la quatrième strophe du [illegible] et le pasteur Meyer [illegible] plaire de *La Messiade* placé sur le cercueil, au milieu de branches de laurier, y lut [illegible] l'épisode de la mort de Marie. [illegible] cercueil disparut sous la terre [illegible] voix entonnèrent la belle ode [illegible] Messie sur la résurrection; puis des [illegible]

[illegible]

les archives de Middelbourg [illegible] dans les [illegible] de la [illegible] Leyde en qualité de [illegible]

[illegible] concernant surtout la [illegible]

[illegible]

... Rénie de Zach. K.

[illegible]

... l'action, une des plus [illegible] ... hommes sur le [illegible]

[illegible]

... rier polonais, né vers [illegible] ... distingua dans les expéditions de [illegible] ... les Russes et les Turcs, près [illegible] ... chow, Starodub. A l'époque de la [illegible] ... vasion des Russes en Lithuanie [illegible] ... combattit [illegible] ... près [illegible]. En 1658, [illegible] ... Batory dans sa [illegible] ... covie.

[illegible] (*Pierre*), [illegible] ... né en 1485, mort en [illegible] ... de Woyniec, de [illegible] ... palatin de Sandomir, de [illegible] ... chik de la couronne de Pologne, [illegible] ... Cracovie, de Spis, il passa quelques [illegible] ... à la cour de l'empereur Maximilien. [illegible] ... Pologne, il fut chargé de [illegible] ... Allemagne et en Hongrie. Il [illegible] ... les pauvres, fonda plusieurs [illegible] ... l'instruction publique. On lui a [illegible] ... mausolée dans l'église [illegible]

Histoire des Nations de [illegible] ... tory, par Albertrandy. — [illegible] ... — *Description de* [illegible] ... — *Histoire de Turquie*, par [illegible]

[illegible] (*Christophe*-[illegible]), médecin allemand, né le 13 [illegible] 17[illegible], à Brunswick, mort le [illegible] 179[illegible], à Saint-Pétersbourg. Ayant embrassé la profession de son père, qui était chirurgien, il se mit en apprentissage, suivant la coutume de ce temps, [illegible] ... pratique de sa ville natale, [illegible] ... à Bothne, et vint recevoir [illegible] ... en 1770. Son but était de [illegible] ... guement; mais, voyant qu'il ne pouvait obtenir la place de professeur, qu'il ambitionnait, il accepta, en 1780, la chaire d'[illegible] à Saint-Pétersbourg, où il continua de résider jusqu'à sa mort. En 1791 il fut chargé d'un cours de [illegible]

[illegible]

[illegible] 1781 [illegible] [illegible] de Knebel avec [illegible] de Knebel avec sa sœur [illegible] 1858, in-8°; les lettres [illegible] de la plus belle [illegible] allemande. R. G.

[illegible] (en tête du *Litterarischer Nachlass* [illegible]) — *Conversations-Lexikon*.

[illegible] (*Charles-Henri*, DE), littérateur [illegible], le 10 décembre 1748, [illegible] ville, le 23 novembre 179[illegible]. [illegible] de la ville natale, et publia, [illegible], plusieurs écrits [illegible] *Gottesdienst*; [illegible] *Monseigneur le margrave* [illegible]; Ansbach, 1781, in-fol.; [illegible] *Generalsuperintendant général J. C.* [illegible] *superficiel*; Schwabach [illegible] *Apotheose, oder* [illegible] 1781, in-4°; — *Aus* [illegible] *land*; 1787, in-4°. R. L.

[illegible] à Jöcher. — Meusel, *Lexikon* [illegible].

[illegible] (*Samuel-Théophile*), médecin [illegible], le 27 janvier 1772, mort [illegible] ville, le 30 janvier 1800. Il [illegible] à Iéna, Leipzig et Dresde, [illegible] à Wittemberg et à Berlin. [illegible] ouvrages sont : *Versuch einer* [illegible] *Uebersicht der Litterargeschichte der Arzneiwissenschaft, zur Beförderung* [illegible] *des Studiums* [illegible] (Essai d'un Aperçu chronologique [illegible] de la Médecine, etc.); Breslau [illegible] *Materialien zur theoretischen* [illegible] *Heilkunde* (Matériaux [illegible] de la Médecine théorique et [illegible]), 1799-1800, in-8°; — *Allgemeine* [illegible] *ueber die Entstehung, und Behandlung der Krankheiten* [illegible] (Considérations générales sur l'Origine, [illegible] des Maladies); Breslau, [illegible] — *Grundlage zu einem vollständigen* [illegible] *der Litteratur fuer die gerichtliche Arzneikunde, bis zu Ende* [illegible] (Éléments d'un Manuel complet [illegible] de la Médecine légale [illegible] dix-huitième siècle); Breslau, [illegible] D^r L.

[illegible] à Jöcher. — *Biographie* [illegible]

[illegible] *cal de la Musique*, [illegible] 1764 [illegible] *complets de l'Opéra* [illegible] *Collection* [illegible] Bernard [illegible] (*Traité* [illegible] *Theorie* (Vocabulaire [illegible] ; 1785; — [illegible] *Generalbass-Schule*, etc. (Méthode théorique et pratique de la Basse [illegible]; [illegible]bourg, sans date, etc., etc. E. L.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

KNELLER (*Godefroi*), peintre allemand, [illegible] en 1646, à Lubeck, mort en [illegible] 17[illegible] à Londres. Après avoir appris les premiers [illegible] de la peinture dans l'atelier de [illegible] de Ferdinand Bol, il se rendit [illegible] copier les tableaux des [illegible] à Rome, puis à Venise. [illegible] Il s'adonna à l'histoire [illegible] dernière ville, l'occasion [illegible] cardinal Bassadonna, du [illegible] très, personnages [illegible] vement ce genre, qui lui valut une réputation considérable. De retour en Allemagne, [illegible] à Munich et à Hambourg, où il fut [illegible] beaucoup d'empressement. En 1675, il se rendit à Londres; introduit à la cour par le duc de Monmouth, il devint rapidement le peintre à la mode, et reçut de nombreuses marques d'honneur. Nommé, après la mort de Pierre Lely, peintre en titre de Charles II, il conserva cet office sous les règnes de Jacques II, de Guillaume III, de la reine Anne et de George Ier,

[illegible] Il prit le commandement d'une [illegible] polonaise [illegible] 1806 [illegible]

[illegible]

[illegible] Tussé ensuite à l'ar[illegible] [illegible] à la Bérézina [illegible] de triomphe de l'Étoile [illegible] — Voyez *Le Pologne* [illegible]

[illegible] (Fr[illegible]), poëte polonais, né en 1750 [illegible] mort en 1807 [illegible] dans l'ancien palatinat de Lublin [illegible] au collège des Jésuites à Witebsk. Il venait d'entrer dans cette congrégation lorsque le pape Clément XIV la supprima, en 1773, et rendit ainsi Kniaznin à la vie [illegible]. Après à Varsovie, il fut attaché à la [illegible] bibliothèque des Zaluski, et peu de temps après [illegible] secrétaire particulier du prince Adam [illegible] Czartoryski. Kniaznin débuta dans les lettres par une excellente version d'Horace; puis il traduisit Anacréon, Catulle, [illegible], La Fontaine, [illegible]; enfin, il composa des poésies originales qui lui assignent l'une des premières places dans la littérature polonaise. Voici les titres de ses œuvres : *Odes d'Horace*; Varsovie, 1773; — *Les Érotiques*; Warsovie, 1779; — [illegible]; Warsovie, 1781, où se trouvent les poésies [illegible]

[illegible]

Français? Il était donc que [illegible] plaçant ou qu'ils portent les armes à la [illegible] polonaise organisée sous les auspices de [illegible] serait obligée de combattre contre ses [illegible] ce serait alors une guerre civile. » [illegible] rien, se promena quelque temps, et [illegible] loignant : « Je vous estimais, général, et je vous estime encore davantage. »

[illegible] George II, et archi- [illegible] à Paris; à Geny[?] à [illegible] pour les ses [illegible] Patrick. On [illegible] 1724, in-8°. [illegible] 1726, in-8°. Ces deux [illegible] et par l'élégance [illegible] beaucoup [illegible] encore recherchés. Z.

[illegible] Dictionary.

[illegible], navigateur anglais du com-

[illegible] en 1760, les Esquimaux [illegible] le nombre des [illegible] étaient fort malades. Ils [illegible] ger la chaloupe, comme l'[illegible]

[illegible] ses deux premiers [illegible] le [illegible] [illegible] il [illegible] [illegible] les [illegible] sur [illegible] vol. XIV, p. 333-446 [illegible] à la première une édition de l'*Iliade* [illegible] les *Prolegomena* [illegible] *Journal*. Les *Prolé-gomènes* [illegible] à combattre l'o[illegible] l'origine des poèmes [illegible] que l'*Iliade* et l'*O*[illegible] le même poète, et que [illegible] Wolf [illegible] à celle du grand [illegible] [illegible] profondes, du reste [illegible] Knight [illegible] fut par là, il [illegible] les deux poèmes dans leur [illegible] il introduisit dans le [illegible] formes de la langue grecque [illegible] et surtout une ancienne [illegible]; de plus il rejeta les [illegible] par les rhapsodes [illegible]. Nous avons dit, à l'article [illegible] de cette [illegible] des rédacteurs [illegible] dans lequel il [illegible] la fameuse inscription d'[illegible] *Inscript. græc.* de Boeckh, [illegible] articles dans l'*Ar-*[illegible] XVII, 220; XIX, 369). [illegible] collection de médailles a été [illegible] sous le titre de *Nummi* [illegible], 1830, in-4°. L. J.

[illegible] *Gentleman's Magazine* [illegible] *Biography*.

[illegible], acteur anglais, né à [illegible] à Londres, le 21 [illegible] avait été destiné [illegible]; mais il [illegible] pour le théâtre, et à la [illegible] l'avait placé, il [illegible] dans le rôle de [illegible] *the Wall*. Il fut [illegible] par [illegible] toutes [illegible] pour [illegible] la dégoûta pour [illegible], mais sa [illegible], et il alla jouer *Hob* [illegible] dans la Galles [illegible]. Après avoir [illegible] dans la troupe [illegible] dans cette ville à la fille

[illegible] qu'il [illegible] Ce fut pour Knight une [illegible] Tate Wilkinson une [illegible] de [illegible] l'*Island* [illegible] [illegible] une [illegible] [illegible] de [illegible] *de Vos* [illegible] lui, et [illegible] [illegible] qu'il [illegible] miss Susanne Smith [illegible] et l'actrice [illegible] Drury-Lane [illegible] Knight [illegible] dans la capitale. Le 1[illegible] 1809, il débuta au Lyceum dans le [illegible] thy Quaint de *The Soldier's* [illegible] Robin Rough Head de *Fortune's* [illegible] jo[illegible] Il garda la [illegible] qui le [illegible] du [illegible] à tous les [illegible] de son [illegible] pendant qu'il [illegible] de [illegible] l'attaquait [illegible] Le [illegible] [illegible] Knight [illegible] régulière, et de [illegible] les [illegible] et de [illegible].

[illegible], [illegible].

KNIGHT (*Thomas*), acteur et [illegible], né dans le comté de Dorset, [illegible] Londres, le 4 février 1820 [illegible] mier, le destinait au barreau; [illegible]

[illegible] 1786. [illegible]

[illegible] (Charles-Henri) [illegible] 1798.

[illegible]

[illegible] Wittemberg [illegible]

[illegible] 1789-1800, [illegible]

[illegible]

[illegible] Gesellschaft [illegible]

[illegible] der [illegible]

[illegible] Vocabulary [illegible]

[illegible] 1786. [illegible]

[illegible] de trois parties [illegible]

[illegible] Generalfeldmarschall [illegible]

[illegible] Leipzig, 178[illegible] [illegible]

[illegible] Leipzig, [illegible]

[illegible]

[illegible] avec le [illegible]

[illegible] les lettres.

[illegible] chrétien en [illegible]

[illegible] le développement de la [illegible]

[illegible] allemande.

[illegible] des Literaturbriefe [illegible]

[illegible] Charles-Henri, [illegible]

[illegible] le 10 [illegible] 1718,

[illegible] ville, [illegible] 1790.

[illegible] ville.

[illegible] Oderwaldorf [illegible]

[illegible] Monseigneur le [illegible]

[illegible] Leipzig [illegible]

[illegible] écrit [illegible]

[illegible] 1761 [illegible]

[illegible] Emmanuel-Théophile [illegible]

[illegible] [illegible]ville, [illegible]

[illegible] à Wittemberg [illegible]

[illegible] Frédéric [illegible]

[illegible] Materialism [illegible]

[illegible] 1729-1804, [illegible]

[illegible] Grundlage [illegible]

[illegible] 1776, à [illegible]

[illegible]

[illegible] principaux [illegible]

[illegible] 1765, [illegible]

[illegible] de l'Opéra [illegible]

[illegible] Collection [illegible]

[illegible] Elementarwerk [illegible]

[illegible] 1770 [illegible]

[illegible] der [illegible]

[illegible] Vocabulary [illegible]

[illegible] Orylectopädie [illegible]

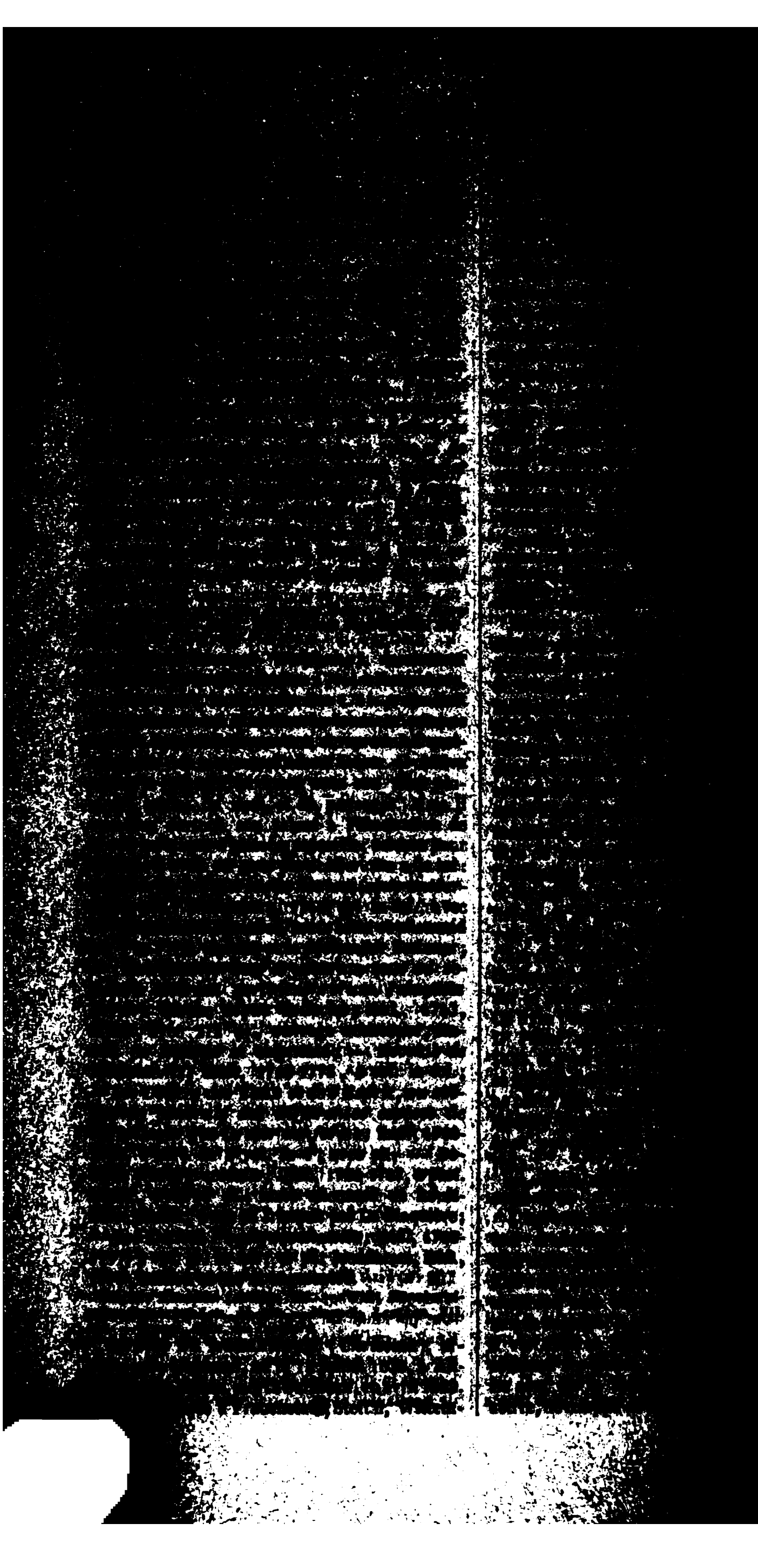
[illegible] 1785-1796, 3 [illegible]

[illegible] traduit de [illegible]

[illegible] en trois parties. [illegible]

[illegible] Conversations-Schriften, [illegible]

[illegible] L.



[illegible] 1771 [illegible] possession [illegible] notables dans le système [illegible] — *Winter evenings* [illegible] *and letters*; ibid., 1788, 2 vol. [illegible]; — *Elegant Extracts in verse*; ibid., 1789, in-8°; — [illegible] *intended to* [illegible]; ibid. [illegible] — *Christian* [illegible]; ibid., 1795, 2 vol. in-8°; — *The Spirit of Despotism*; ibid., 1795; — des [illegible] choisies d'Horace et de Juvénal, etc.

P. L—Y.

[illegible] *Biography*. — Gorton, *General biogr. dict.*

KNUTSSON (*Torkel*), général suédois, [illegible] le 6 février 1306, à Stockholm. Né dans une condition obscure, il parvint par son mérite à la dignité de grand-maréchal et de sénateur de [illegible]. En mourant, Magnus II le nomma, en [illegible], régent et tuteur de son fils Birger, âgé de [illegible]. Le trésor était épuisé; Knutsson [illegible] par enlever aux prêtres ce qu'on appelait [illegible] des pauvres, et l'appliqua au trésor pu[blic] [illegible] donna une somme convenable au roi [illegible], qui avait été détrôné. Le pape Boni[face] VIII lança une bulle contre les restrictions [que Knutsson] avait apportées aux prérogatives [illegible]. Quelques évêques voulurent résister [aux volontés] du régent; mais sa fermeté réussit [illegible] à arrêter ces mouvements. Les Karé[liens], alliés des Russes, ayant ravagé les [illegible] [illegible] de la Finlande, Knutsson marcha [contre] eux, occupa leur pays, ramena le christia[nisme] parmi eux, et fonda la ville de Viborg. [illegible] aussi emparé de Kexholm; mais dès [illegible] de retour en Suède, les Russes reprirent [cette] place, en 1295. Trois ans après, Knutsson [illegible] avec quelques troupes, sauva la [illegible] que les Russes voulaient incendier, et [leur fit] éprouver de grandes pertes. Il avait [illegible] [illegible] Landskrona. Knutsson réforma le [illegible] de l'Upland, et rechercha l'alliance de la [illegible]. En 1303 il remit les rênes du pou[voir] [à Birger], qui avait atteint sa majorité. Trois [ans] après, la paix fut conclue par son [illegible] [illegible], le roi avait rendu la [illegible] [illegible]. Knutsson fut accusé d'avoir trahi l'État, [violé] les droits de l'Église, et semé la [illegible] dans la famille royale. Le roi le laissa [illegible]. Knutsson fut arrêté à sa terre [illegible] en Westrogothie, amené à Stockholm, condamné à mort et exécuté.

J. V.

[illegible] Magnus, *Chronicon*. — [illegible], *Hist. de* [illegible]. — *Art de vérifier les dates*, 2e partie, t. VIII, p. [illegible].

KNUTZEN ou KNUTZEN [illegible] (*Matthias*), [illegible] du dix-septième siècle, [illegible]

[illegible]

KOBELL (Guillaume) [illegible]

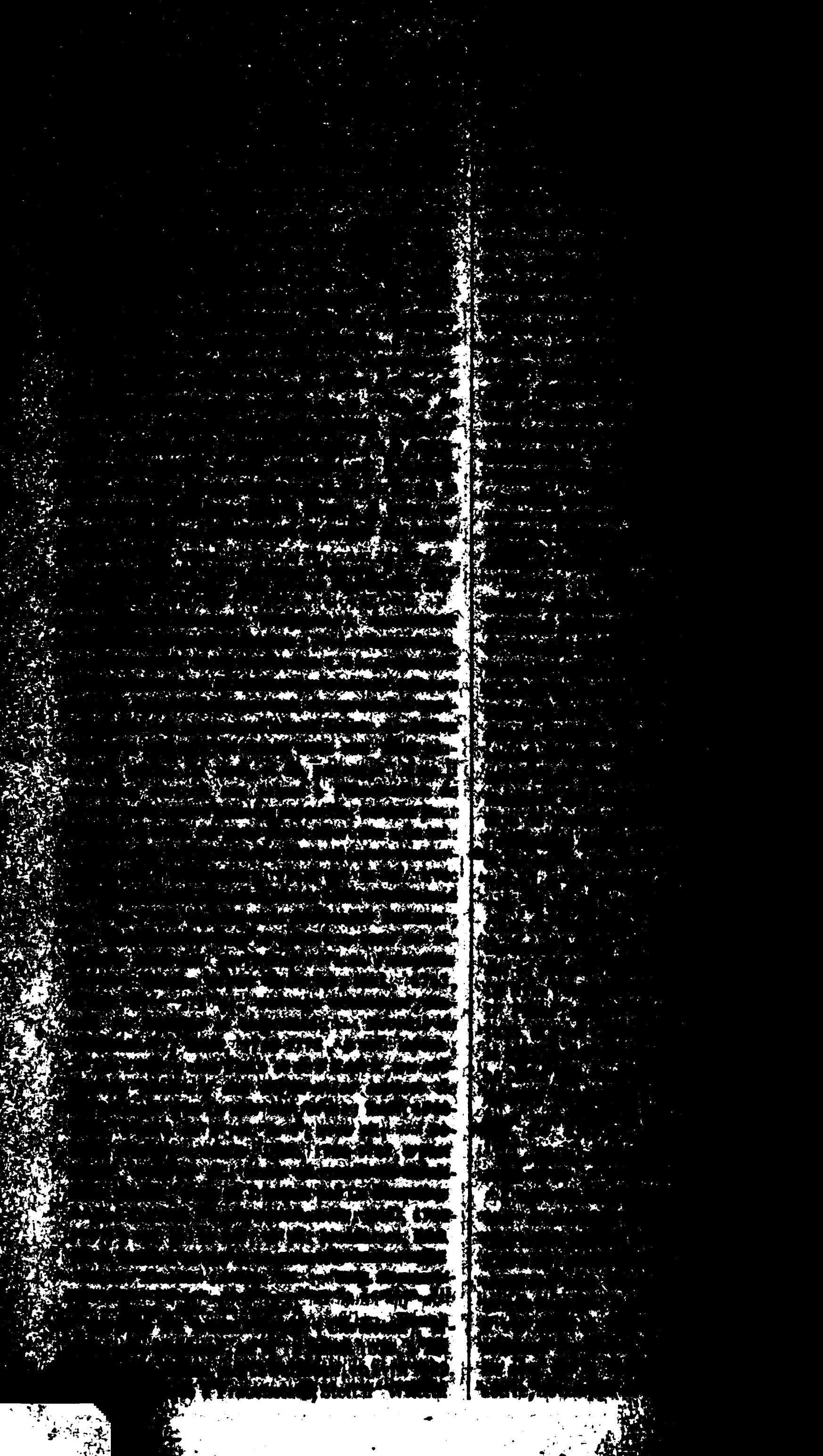
KOBELL (Jan), peintre [illegible]

[illegible]

[illegible] (Christophe-Guillaume) [illegible] historien français, né à Bouxwiller [illegible] le [illegible] 1737, mort à Strasbourg [illegible] 1813. Son père était conseiller [illegible] de Bouxwiller. Il fit ses [illegible] Strasbourg [illegible] 1750. Il eut [illegible] plus tard à ses travaux. Après la mort [illegible] il devint le chef de cette [illegible] le prince de Metternich [illegible] Tracy, etc. En 1789, il fut [illegible] par les protestants de l'Alsace [illegible] à l'Assemblée constituante [illegible] des droits civils et religieux que [illegible] leur avaient assurés. Ces droits furent [illegible] par le décret du 17 août 1790. [illegible] fut élu par le département du Bas-[illegible] l'Assemblée législative, où il fit partie du [illegible] constitutionnel. À l'approche du 10 août, [illegible] journée même, il écrivit aux autorités [illegible] contre les mesures révolu[illegible] qui étaient prises, et provoqua une [illegible] de cinq mille citoyens de Strasbourg [illegible] que la déchéance du roi était [illegible] par eux comme un malheur pour la [illegible] qui allait être exposée à l'anarchie [illegible] et à la guerre civile. Après la dis[illegible] de l'Assemblée législative, il passa [illegible] en Suisse. De retour en France [illegible] il chercha un refuge dans [illegible]. Il fut découvert, jeté en prison, et [illegible] liberté après la chute de Robespierre. [illegible] administrateur du département du [illegible], en octobre 1795, il se retira des [illegible] politiques pour s'occuper de ses travaux [illegible] reprendre l'enseignement. Il devint [illegible] correspondant de l'Institut. En 1802 [illegible] membre du Tribunat, et prit [illegible] part à la nouvelle organisation du culte [illegible] au rétablissement de l'Académie pro[illegible] de Strasbourg. Après la suppression du [illegible] il retourna à Strasbourg. À sa mort [illegible] protestant de Strasbourg, qui [illegible] lui ériger un monument [illegible] de Saint-Thomas, auprès de celui de [illegible] et d'Oberlin. Ses principaux ouvrages [illegible] des Révolutions de l'Europe [illegible] de l'empire romain [illegible] Lausanne, 1790 [illegible]

[illegible]

[illegible] (Joseph-Antoine), [illegible] né en 176[illegible], à [illegible] à Rome, le 12 janvier [illegible]



[illegible] die Waldbaeume [illegible] (Les [illegible]
Conservat[illegible]; — Der Zug [illegible]
[illegible] Anehnen [illegible]
[illegible]; — *Hortus* [illegible]
Baeume, Straeucher und [illegible]
[illegible] *in Europa, Nord- und Mit-*
[illegible] *Himalaya und im Nord-ame-*
[illegible] *wachsen und* [illegible] Unter
Europa im Freien *ausdauern* (Ca-
arbres, arbrisseaux et [illegible]
[illegible] sans culture en Europe,
du Nord, dans l'Asie centrale, [illegible]
dans l'Amérique du Nord, et qui
planter en plein air dans l'Europe
Berlin, 1852-1854, 2 vol.; — *Krim*
(La Crimée et Odessa); Leipzig,
Die kaukasischen Laender und
Le Caucase et l'Arménie); Leipzig,
Süd-Russland und die türkischen
[illegible] (La Russie méridionale et les
[illegible] appartenant à la Turquie);
Ces trois derniers ouvrages font
collection : *Hausbibliothek fuer*
Laenderkunde (Bibliothèque de
[illegible] des peuples et des pays), que
[illegible] Lorck à Leipzig. E. L.
[illegible] avec additions.

[K]OCH-STERNFELD (*Joseph-Ernest*, che-
[illegible] archéologue et historien allemand, né
à Mittersill. Ancien employé [illegible]
[illegible] et au gouvernement de Salzbourg,
[illegible] la carrière des lettres par son traité
Ueber Nahrung und Unterhaltung
[illegible] *Staaten* (Essai sur l'alimentation
[illegible] dans les États civilisés); Munich,
[illegible] obtint le prix mis au concours par
[illegible] de Saint-Pétersbourg pour le meil-
[illegible] sur ce sujet. En 1815 il fut nommé
[illegible] légation à Munich, et chargé de
[illegible] du bureau de statistique de la Ba-
[illegible] En 1850 il vit retiré à Tittmoning.
[illegible] ouvrages sont : *Zeitschrift fuer*
[illegible] *Geographie und Topographie von*
[illegible] (Journal historique, géographique et
[illegible] de la Bavière); Munich, 1816;
— *Das Gasteiner Thal* (La Vallée
[illegible] Salzburg, 1810; 2e édition, Mu-
[illegible] — *Salzburg und Berchtesgaden*
[illegible] et Berchtesgaden); Ibid., 1810;
Beitraege zur deutschen Laender-
[illegible] *und Staatenkunde* (Documents
[illegible] à la connaissance des contrées
[illegible] et États de l'Allemagne); Mu-
[illegible] 1826, 2 vol.; — *Das Praedial-*
[illegible] *Grundlage und Rettung der*
[illegible] (Le Principe foncier, considéré
[illegible] et le salut des États ruraux);
[illegible] 33; — *Grundlinien zur allgemei-*
[illegible] (Éléments d'économie poli-

[illegible]
plus particulièrement [illegible]
[illegible] *Langobarden in Italie* [illegible]
[illegible] (Études historiques sur la [illegible]
Alpes); Ibid., 1854-1858; [illegible]
[illegible] (Documents pour servir à l'histoire [illegible]
1854; — *Das Christenthum* [illegible]
[illegible] depuis [illegible]
[illegible] 1853; — un grand nombre de [illegible]
l'histoire d'Autriche, insérés dans les [illegible]
lungen de l'Académie de Vienne [illegible]
E. [illegible]
Conv.-Lex., avec additions.

KOCHANOWSKI (*Jean*), poète polonais, né en 1532, mort en 1584. Il [illegible] les acheva à Paris [illegible] et Padoue, où il [illegible] qui devint son protecteur. [illegible] fut revenu en Pologne [illegible] vécut en l'étudiant [illegible] l'étude dans la retraite [illegible] de la Pologne, et reçut le surnom de [illegible] polonais. « Quand, en France, [illegible] M. Th. Morawski, Jean [illegible] son *Congé des Ambassadeurs* [illegible] que le plus médiocre [illegible] chefs-d'œuvre [illegible] vres ont été recueillis [illegible] choix des auteurs polonais [illegible] 1803-1805. On lui doit [illegible] polonais des *Psaumes de David* [illegible] à Cracovie, en 1587 [illegible] en polonais et en latin.

Ses deux frères, *André* et *Pierre* [illegible] se distinguèrent aussi [illegible] pour la poésie. André traduisit l'*Énéide* de Virgile en vers polonais, 1590, et Pierre la *Jérusalem délivrée* du Tasse, 1618.

[illegible]

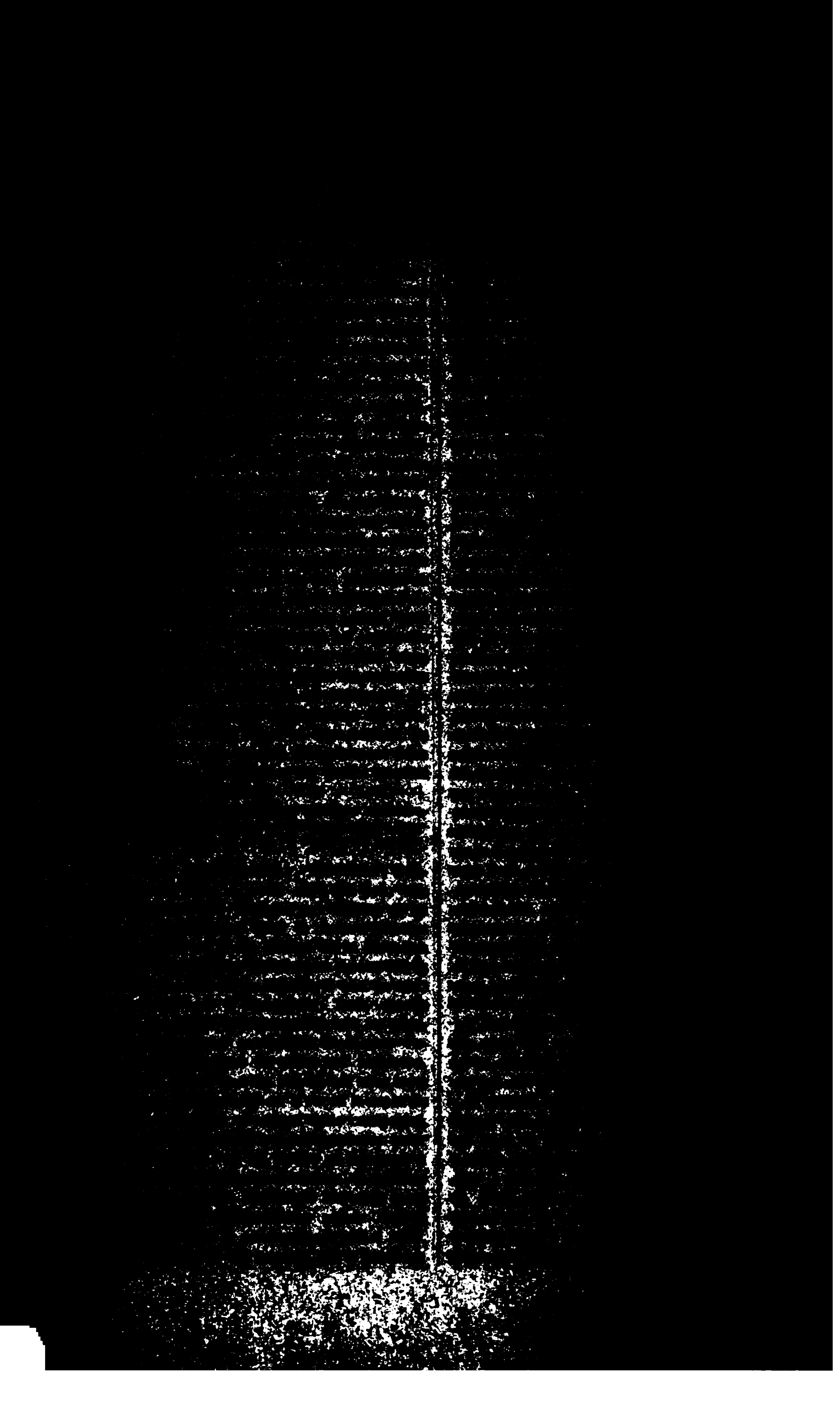
KOCHHAFE (*David*). Voy. Chytraeus.

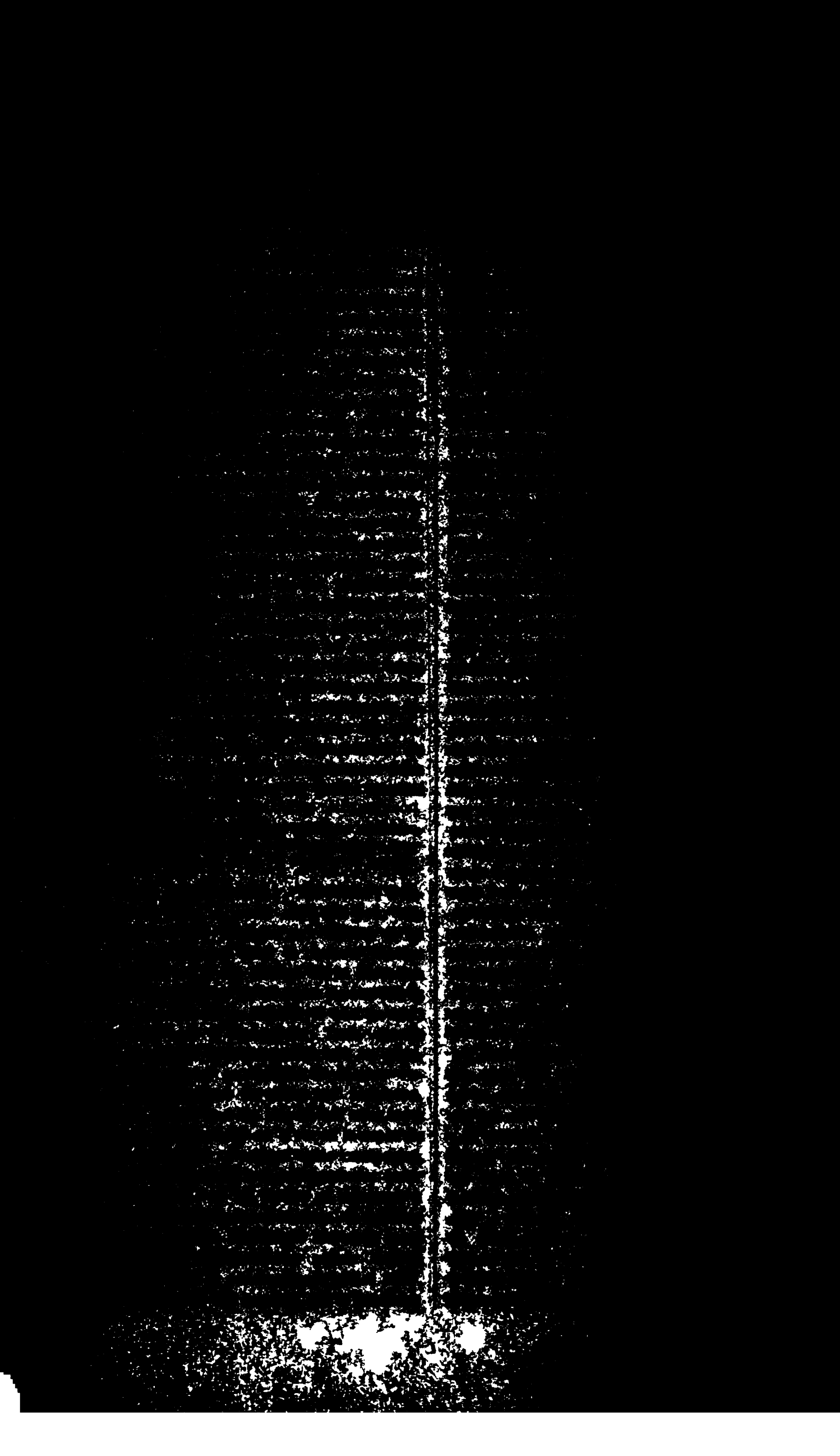
KOCHOWSKI (*Vespasien*), [illegible] polonais, vivait au dix-septième siècle. Il [illegible] dans la campagne contre les [illegible]

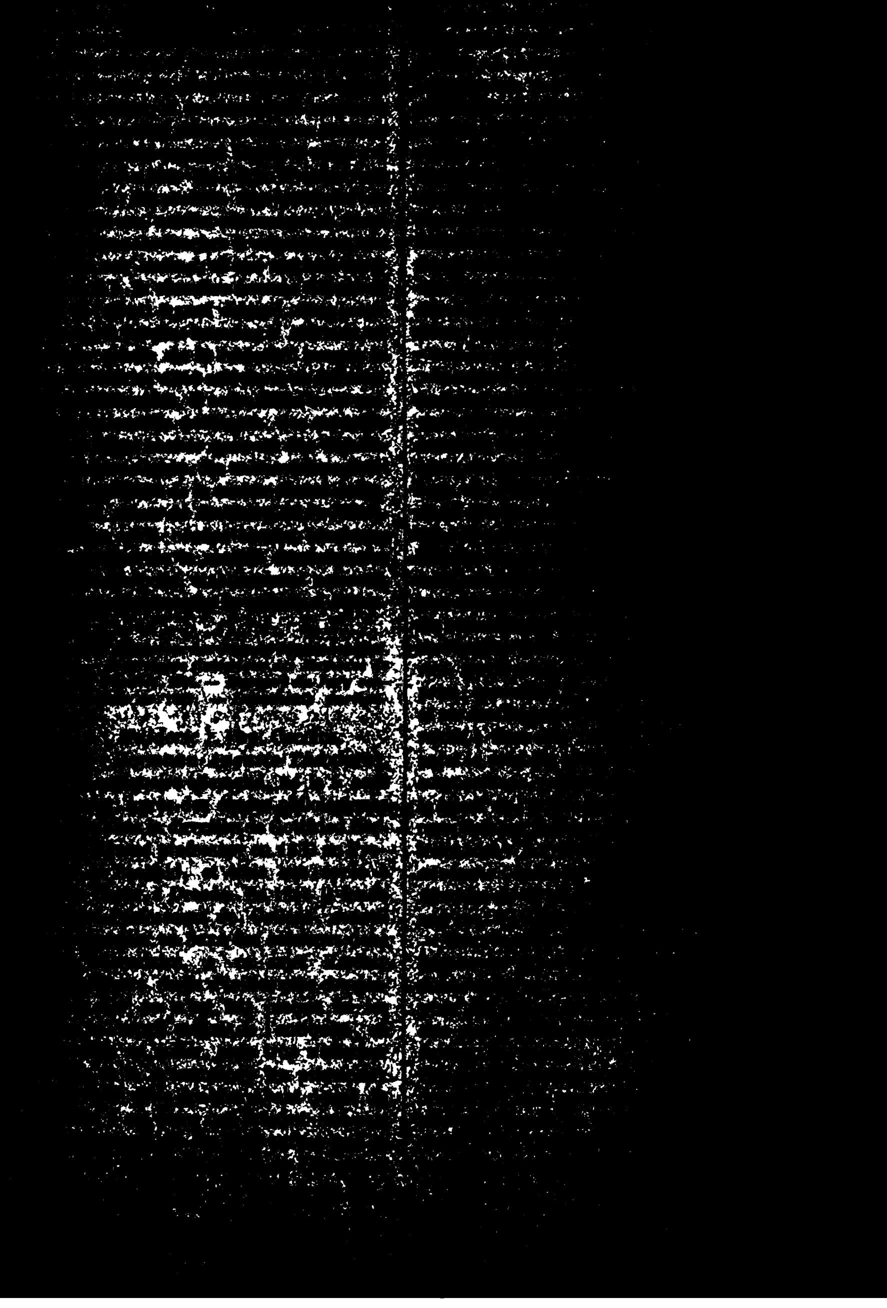
[illegible] ou un [illegible] ou la [illegible], 1839, 3 vol. in-8° [illegible] 1842, in-12 ; — M. [illegible] vaudeville [illegible] — Le Philosophe [illegible] en trois actes ; [illegible] Jacques ; Paris, [illegible] 1828, 1838, [illegible] 4 vol. in-12 ; 1842, in-12 ; — Mon voisin [illegible] ; Paris, 1822, [illegible] 4 vol. [illegible] ; 1842, in-12 ; 1845, 2 vol. in-8° ; — Le [illegible], comédie en un acte, mêlée de chants ; [illegible] 1823, in-8° ; — Le Muletier, opéra comique en un acte, musique d'Hérold ; Paris, [illegible] in-8° ; — Contes en vers ; Paris, 1824, [illegible] ; — M. Dupont, ou la jeune fille et sa [illegible] ; Paris, 1824, 1826, 1829, 1836, 4 vol. [illegible] ; 1842, in-12 ; — André le Savoyard ; [illegible] 1825, 1828, 1833, 1839, 5 vol. in-12 ; [illegible] in-12 ; 1845, 2 vol. in-32 ; — Les Enfants [illegible] Pierre, opéra comique en trois [illegible] ; Paris, 1826, in-8° ; — Petits Tableaux [illegible], ou anecdotes critiques et littéraires ; [illegible] 1825, 1829, 2 vol. in-12 ; — Sœur Anne ; [illegible] 1825, 1830, 1834, 4 vol. in-12 ; 1842, [illegible] ; — Une Bonne Fortune, vaudeville en un [illegible] (avec Lepoitevin Saint-Alme) ; Paris, 1826, [illegible] ; — Le Barbier de Paris ; Paris, 1826, 1828, [illegible] 1839, 4 vol. in-12 ; 1842, in-12 ; — Le Cu[illegible] des Vieillards, comédie-vaudeville en [illegible] ; Paris, 1826, in-8° ; — La Laitière de [illegible]meil ; Paris, 1827, 1830, 1836, 4 vol. [illegible] ; 1842, in-12 ; — Jean ; Paris, 1828, 1830, [illegible] in-12 ; 1842, in-12 ; 1849, in-8° ; — La [illegible] blanche ; Paris, 1828, 1840, 5 vol. in-12 ; [illegible], in-12 ; — La Bulle de Savon, ou choix de [illegible] ; Paris, 1829, in-18 ; — La Femme, le [illegible] Amant ; Paris, 1829, 4 vol. in-12 ; 1842, [illegible] ; arrangé en comédie-vaudeville en trois [illegible] et cinq époques (avec M. Ch. Dupeuty) ; Paris, 1830, in-8° ; — L'Homme de la Nature et l'Homme policé ; Paris, 1830, 5 vol. in-12 ; 1842, in-12 ; mis au théâtre (avec M. Dupeuty) ; — Le Cocu ; Paris, 1831, 1836, 4 vol. in-12 ; 1842, in-12 ; — Madeleine ; Paris, 1832, [illegible], 4 vol. in-12 ; 1842, in-12 ; 1845, 2 vol. in-8° ; mis au théâtre (avec MM. Dupeuty et [illegible]) ; — La Pucelle de Belleville ; Paris, [illegible] 4 vol. in-12, ou 2 vol. in-8° ; 1842, in-12 ; mis au théâtre (avec MM. Cogniard frères) sous ce titre : L'Agnès de Belleville ; — Un Bon Enfant ; Paris, 1834, 4 vol. in-12 ou 2 vol. in-8° ; mis au théâtre (avec MM. Cogniard frères) ; — Le Commis et la Grisette, vaudeville en un acte (avec M. Ch. Labie) ; Paris, 1834, in-8° ; — Ni jamais ni toujours ; Paris, 1835, 4 vol. in-12 ou 2 vol. in-8° ; 1836, 1839, 1840, 1842, [illegible] ; 1843, in-12 ; mis en vaudeville en cinq actes (avec M. Valory) ; Paris, [illegible], in-8° ; — [illegible] ; Paris, 1836, 2 vol. in-8°, ou 4 vol. in-12 ;

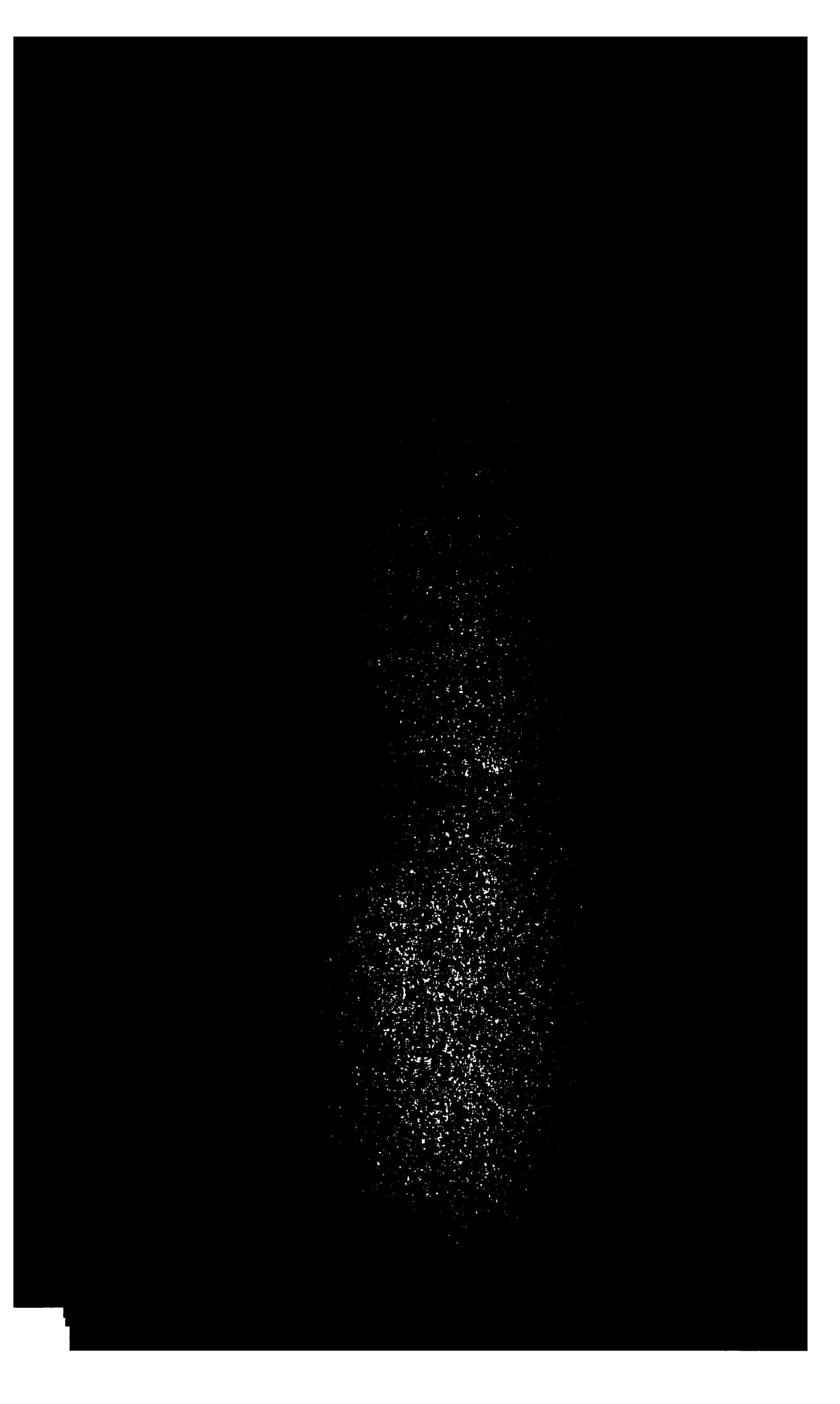
[illegible] Paris, 1836 [illegible] trois actes ; [illegible] actes ; Paris, 1836 [illegible] 1837, 2 vol. [illegible] Vaudeville [illegible] 1837, 1839, 4 vol. in-8° [illegible] — La [illegible] vaudeville en [illegible] actes ; Paris [illegible] vol. 1839, 2 vol. [illegible] in-8° ; 1840 [illegible] actes (avec M. [illegible]) ; Les [illegible] trois actes (avec M. [illegible]) ; — Le [illegible] vaudeville en trois actes [illegible] 1838, [illegible] in-8° ; — Le [illegible] vaudeville en un acte [illegible] 1838, in-8° ; — [illegible] vaudeville en deux actes [illegible] 1839, in-8° ; — [illegible] comédie-vaudeville en [illegible] ; Paris, [illegible] — Le [illegible] vaudeville en deux actes [illegible] 1839, in-8° ; — Un [illegible] ; Paris, 1839, 2 vol. in-8° ; [illegible] in-8° ; 1842, in-12 ; [illegible] en cinq actes (avec M. [illegible]) ; [illegible] in-8° ; — L'Homme aux [illegible] Républiques, [illegible] ; Paris, 1840, 2 vol. in-8° [illegible] 1842, in-8° et in-12 ; mis au [illegible] en trois actes [illegible] in-8° ; — La Jolie Fille du [illegible] 1842, 4 vol. in-12 [illegible] in-12 ; mis en [illegible] (avec M. [illegible]) ; [illegible] Paris, 1842, in-8° ; [illegible] vaudeville en un acte [illegible] 1843, in-12 ; — [illegible] 4 vol. [illegible] ; — [illegible] 3 vol. [illegible] 1844, [illegible] in-8° ; [illegible] vaudeville [illegible] en un acte [illegible] Paris, 1843, in-8° ; — La [illegible]





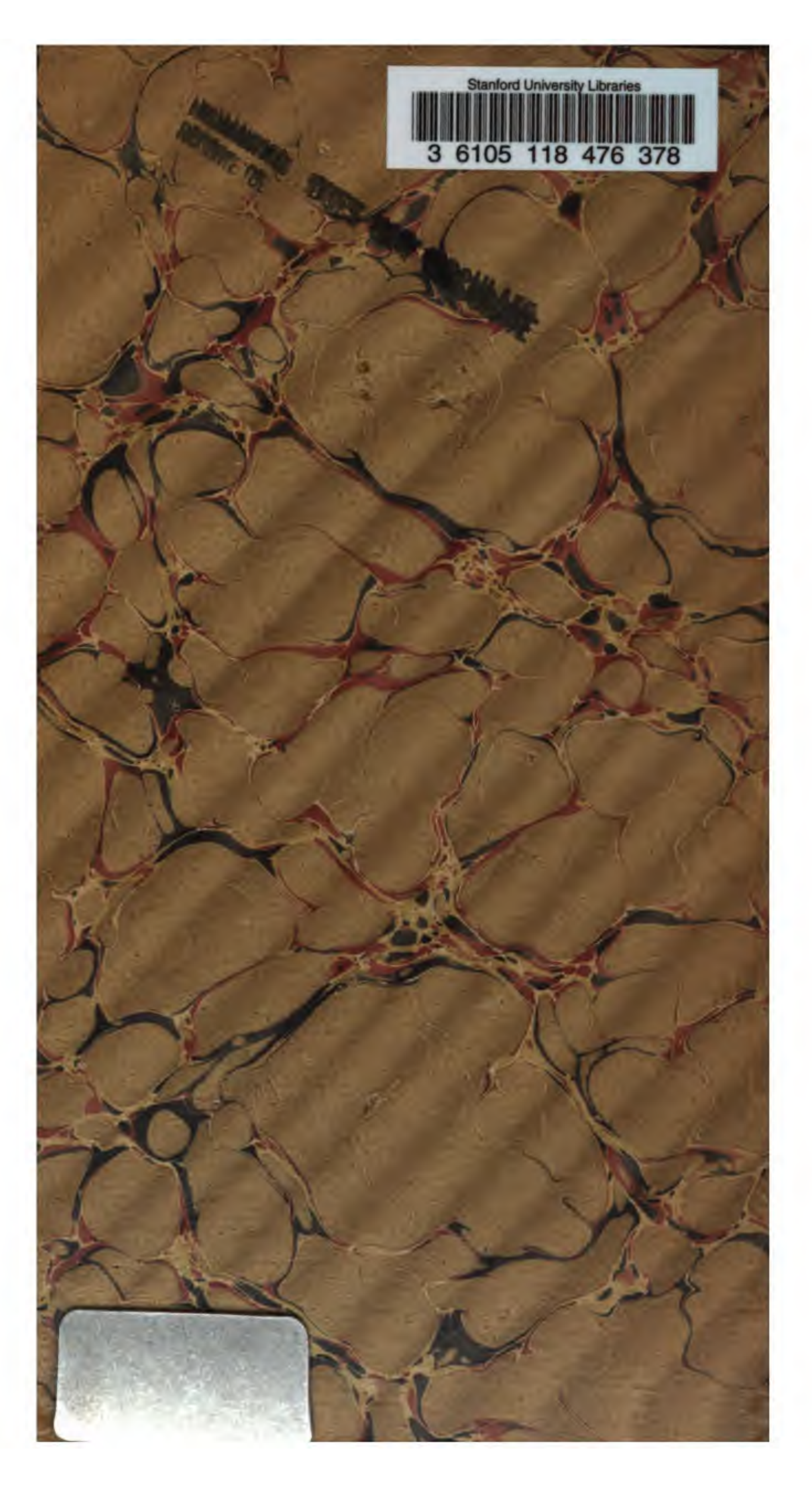







Stanford University Libraries
3 6105 118 476 378




Stanford University Libraries
3 6105 118 476 378